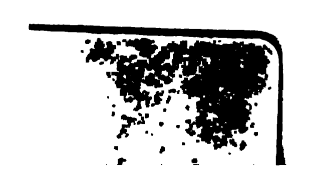



600054543R




600054543R





ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

RECUEIL

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

Mr. G. GROEN VAN PRINSTERER.

Deuxième Série.

TOME IV.

1642—1650.

UTRECHT,
KEMINK ET FILS.
1859.

Ce tome contient, outre beaucoup de fragments, 240 lettres écrites durant huit années, de 1642 à 1650; époque d'agitation et de crise; signalée par la guerre contre l'Autriche, le traité de Munster, les discordes civiles en Angleterre et en France, enfin par la violence de la lutte entre l'opposition aristocratique et le parti stadhoudérien.

Je me félicite, ici surtout, d'avoir été à même de parcourir la correspondance de Hollande au ministère des Affaires-Étrangères à Paris (1) et de pouvoir ainsi, réunissant aux Archives de la Maison d'Orange un nombre considérable de dépêches des ministres et des ambassadeurs de France, donner des détails intéressants sur les relations de la Maison d'Orange avec les

(1) En 1836 (voyez 1e Série, T. IV. p. vi.) — Il y a ici 12 lettres de Mazarin, 3 de M. de Brienne, 18 de Servien, 53 du résident Brasset (fort considéré à la Haye), 7 de Guillaume II. — En général je crois ces copies fort exactes. Seulement je me suis apperçu trop tard qu'on a souvent négligé de marquer si la pièce est une copie authentique, un original, ou une lettre entièrement autographe. Si je ne me trompe, les lettres des ambassadeurs et résidents sont ordinairement les dépêches mêmes, celles de Mazarin et des secrétaires d'Etat des minutes, quelquefois autographes, quelquefois écrites par un secrétaire particulier.

Stuarts; les inclinations pacifiques de Frédéric-Henri; l'opposition de Guillaume II au traité de Munster; son entreprise contre la ville d'Amsterdam, et ses intelligences secrètes avec le cardinal Mazarin.

I.

Environnés de périls, Charles I et son épouse, Henriette-Marie de France, n'avoient pas consenti au mariage du jeune Prince d'Orange sans arrière-pensée politique. L'alliance de famille seroit, supposoit-on, un gage de l'alliance d'État, et, par l'intermédiaire du stadhouder, on croyoit pouvoir compter sur l'appui de la République. Ce calcul intéressé paroit dans les confidences au S[r] de Heenvliet, dans les conseils demandés à Frédéric-Henri, dans le voyage de la Reine d'Angleterre en Hollande, enfin dans l'ardeur des tentatives pour resserrer encore les liens d'amitié, en faisant épouser une fille de Frédéric-Henri au Prince de Galles.

Les anxiétés du Roi et de la Reine se révèlent dans les lettres de M. de Heenvliet. L'imprévoyance de Charles I, qui avoit crû pouvoir, en saisissant les chefs de l'opposition parlementaire, trancher le noeud gordien, avoit précipité la crise. Dès les premières pages de ce tome on lit les propres paroles de l'infortuné monarque, pressé par ses conseillers de céder aux exigences du Parlement, ne sachant que résoudre, mais regrettant ses concessions inutiles, faisant un retour mélancolique sur le comte de Strafford, qu'il avoit sacrifié à la fureur populaire, et s'appercevant de plus en plus que ses ennemis tendent à „le dé-

pouiller tout-à-fait"[1]. Entraîné vers les horreurs de la guerre civile, il se rend au pays de Yorck, „non pas," dit-il, „pour remuer ou prendre les armes, mais pour voir ce qu'ils feroient, et qu'il ne doutoit ou alors ils seroient plus souples"[2]; dans le cas contraire, pour le moins il espéroit que, „si eux venoient à lui, le Prince d'Orange et les États ne le laisseroient périr."

La Reine aussi s'écrie: „il ne faut point que M. le Prince laisse périr le Roi"[3], et proteste également avec vivacité de ses intentions pacifiques. Elle s'indigne que ceux du parlement prétendent qu'elle gouverne le Roi et lui donne de mauvais conseils; ce n'est que pour la rendre odieuse au peuple; jamais elle n'a songé à favoriser la rebellion en Irlande; au contraire elle l'a détestée; si le Roi pouvoit librement jouir de ses domaines et des charges de sa maison, si on ne rendoit pas le parlement perpétuel, mais triennal, elle seroit contente, mais „asteur le Roi étoit pire qu'un doge de Venise"[4]. Ses plaintes ne tarissoient point: „Le Roi", écrit M. de Heenvliet, „me menoit dans la chambre de la Reine, me laissoit là, et alloit au presche, *et à son retour m'y trouvoit encore*". Elle affirme n'être nullement contraire à une paix bonne et honorable pour le Roi; on a excité le peuple contr'elle, on l'a dénigrée; elle s'élève avec force contre l'accusation d'avoir fomenté la rebellion en Irlande, c'est

[1] Le Roy dit: „comment osteroy-je les évesques, ayant à mon couronnement juré de les maintenir en leurs privilèges et prééminences? du commancement on disoit que, si j'accordois la mort du député, que mon royaume seroit en repos; après, si j'accordois un parlement triennal, et puis si je permettois que le présent demeureroit assemblé tant qu'yls voudroyent; astheur que je mete les ports, la milice et Tour entre leur mains, et cela ne m'est présenté ou yls adjoustent encor d'avoir osté les évesques; vous voyez où leurs intentions vont." p. 22.

[2] p. 23. [3] p. 8. [4] p. 7.

très-faux; elle n'a „jamais rien moins songé ou pensé"; ce sont „des inventions diaboliques de ses ennemis, lesquelles elle ne peut plus supporter [1]. „Elle réitèra bientôt ces protestations au Prince d'Orange, et celui-ci atteste l'avoir trouvée d'une inclination très-parfaite à s'employer de tout son possible à un accommodement [2]. Elle et le Roi son époux désirent sincérement pouvoir déposer les armes. Forcé de défendre ses droits, le Roi n'a nulle intention de poursuivre ses avantages au delà d'un accommodement raisonnable, et, ajoute-'t-elle, „pour mon particulier, je voudrois que ces personnes qui publient que je voudrois avoir la guerre, m'eussent éprouvée, avant que d'en parler; ils auroient trouvé le contraire et, si ils avoient intelligence avec le parti du Roi, ils ne diroient pas cela; car je suis reprochée de là que je désire trop un accommodement et que cela nous fait tort" [3].

Au moment où l'effervescence des passions et les remuements populaires rendoient un parti décisif inévitable, on tenoit à connoître l'opinion du Prince d'Orange, on demandoit son avis, même on n'avoit plus confiance qu'en lui. La Cour (Richelieu vivoit et régnoit encore) se défioit de l'ambassadeur de France [4]. Le secrétaire d'État Vane ne voyoit personne au monde que le Prince, avec les États, capable ni agréable pour s'en mêler. Premier gentilhomme de la Chambre, lord Holland ne voyoit pas d'autre voie pour prévenir tout malheur [5]. Le Roi déclaroit déférer

---

[1] p. 19. [2] p. 34.
[3] Lettre 787. — Il y a dans ce Tome jusqu'à 26 lettres ou billets de la Reine.
[4] D'après la Reine „il animoit le Parlement." p. 20.
[5] p. 8.

beaucoup à l'entremise du Prince et des États et les préférer devant tous autres[1].

„Le plus grand obstacle c'est," écrit le Prince à M. de Heenvliet, „la méfiance réciproque. Car le Roi déclare vouloir maintenir la religion et les droits et priviléges du pays et du parlement; le parlement déclare vouloir reconnoître le Roi en tous les droits et les prérogatives qui lui appartiennent; mais, là où l'on ne se fie plus aux paroles, il faut des garanties; comment les donner? Surtout je vous prie de conseiller leurs Majestés de n'en venir pas aux extrémités. Quand l'on en vient aux armes, toutes choses dépendent de la victoire, laquelle est très-incertaine. Une réconciliation ne sauroit estre telle qu'elle ne soit au profit et à l'avantage du Roy"[2]. Le Prince fait remarquer qu'il ne seroit pas mal de suivre l'exemple de la Reine Elizabeth[3]. Excellent avis, si, en proposant un tel modèle, on eût pu départir les talents et la vigueur indispensables pour l'imiter.

La Reine se rend en Hollande[4]. A peine a-t-elle

[1] p. 5.

[2] p. 11. M. Heenvliet parla au Roi dans ce sens. „Je confesse que S. M. m'escoutoit très-longtemps et avec une très-grande patience, et quand je luy représentois de ne venir aux extrémitez, il me demandoit si je luy l'oserois conseiller; je dis qu'ouy, qu'estant entré en guerre yl estoit très-difficile d'en sortir, et pour cela une réconciliation, telle qu'elle poulvoit estre, seroit le mieux, et que tousjours elle retourneroit à l'avantage de S. M. Le Roy me dit: „yl est dur, mais je verray." p. 16.

[3] „Il y en a icy qui sont d'opinion, s'il y avoit moyen que le Roy proposast et offrist au Parlement de gouverner et maintenir le Royaume au mesme pied qu'il a esté gouverné et heureusement maintenu par feu la Reine Elisabeth, dont la mémoire est encor en si bonne odeur parmi le peuple, que ceste proposition pourroit estre de quelqu' apparent succès, et servir de fondement à une bonne réconciliation; pourveu que le Roy aussi, en l'ayant franchement offert, voulust avoir soin de l'accomplir et ensuivre punctuellement." p. 24.

[4] Son médecin Mayerne déclare à M. de Heenvliet: „la conservation de sa

quitté l'Angleterre que déjà plusieurs désirent son retour. Lord Holland qui, comme beaucoup d'autres, désiroit être bien avec le Parlement, sans se brouiller entièrement avec la Cour, écrit à ce sujet au Prince d'Orange. Peu de mois auparavant; il sembloit juger défavorablement la Reine [1]; maintenant il attend de son influence d'heureux résultats. „Sa présence ici est nécessaire; le pouvoir qu'elle a dans les inclinations du Roi, étant ménagé par la gentillesse de son esprit, pourra garantir ces royaumes des accidents de très-mauvaise conséquence ou plûtôt d'un malheur tout présent" [2]. Le Prince d'Orange lui ayant, de concert avec la Reine, répondu d'une manière évasive et dilatoire [3], blessé de voir dédaigner ses avis, il déplore que S. M., prolongeant son absence, veuille attendre que le temps ait éclairci les ombrages qu'on s'est donné de ses actions, tandis qu'il espéroit que ces bénédictions devoient naître de sa présence en Angleterre [4]. Le Prince fait lire cette réplique à la Reine, qui la renvoye avec une observation piquante et fondée sur le caractère mobile et peu sûr de l'écrivain: „Elle est assés malaisée à être entendue, mais je crois que c'est exprès; car leurs actions sont trop claires pour que leurs paroles puissent être de même" [5].

Les affaires s'acheminant à une rupture [6], la Reine se consumoit en efforts pour procurer des secours à son époux. Elle désiroit emprunter sur ses joyaux.

santé le requiert et plus que jamais; oui, il est impossible qu'elle puisse plus supporter ses fâcheries et troubles." p. 13.

[1] p. 8. [2] p. 32. [3] L. 765.

[4] p. 36. [5] p. 38.

[6] p. 37. — La Reine avoit contre lui beaucoup de sujets de plainte: voyez p. 19.

Ce n'étoit pas chose facile; les prêteurs exigeoient la garantie du Prince. Elle le fatiguoit de ses instances. Il l'obligeroit au plus haut degré, elle n'oublieroit jamais cette courtoisie; il n'y auroit après cela rien qu'elle ne fit pour lui; tout le bonheur du Roi et la paix d'Angleterre dépendoit de son prompt retour; elle ne pouvoit y aller sans argent, sans au moins huit cent-. mille francs; elle partiroit alors promptement et avec le plus grand contentement du monde, et non pas aultrement, mais bien troublée et désespérée, ouy marrye d'avoir faict l'alliance, puisque de ce refus ou remise sa ruine dépendoit"[1]. — „Je confesse," écrit Heenvliet, après un entretien de ce genre, „que ce discours ne me trouble pas peu; la Reine ne m'en parloit qu'en tremblant, et me demandoit si pitoyablement s'yl n'y avoit espérance que par aucun moyen vostre Altesse poulvoit estre persuadée de l'assister, que j'en suis encor troublé"[2].

Séjournant à la Haye, la Reine fut bientôt au plus haut point scandalisée par l'accueil fait à un envoyé du Parlement nommé Strickland. Les États-Généraux ne lui refusèrent pas audience, bien que, pour sauver les apparences, ils ne l'ouirent pas en assemblée solemnelle. „A son arrivée," écrit M. de Heenvliet, „j'allois trouver la Royne, laquelle en estoit si fort troublée qu'elle me disoit ne croire que les Estats luy prestroyent oreille, ou qu'yls romperoyent ouvertement avec le Roy, qui avoit déclaré ceux du Parlement rebelles; qu'elle luy feroit faire un affront; ouy, sy on l'admettoit, elle seroit alors obligée de quitter la

[1] p. 47. [2] p. 47, sv.

Haye"[1]. „Je vous prie," écrit-elle au Prince, „d'empêcher que cet affront ne soit fait au Roi; car assurément c'en seroit un si grand qu'il ne pourroit jamais avoir amitié avec les États après ceci, et, Dieu-merci, il n'est pas encore en estat d'être méprisé"[2]. „Quoiqu'ils n'ayent pas reçu cet homme des rebelles d'Angleterre tout-à-fait publiquement, néanmoins il a esté fait d'une façon trop avouée pour que cela ne me soit très-sensible"[3]. Cette „personne", écrit Charles I au Prince, „ayant été desavouée par notre commandement exprès par nostre ministre public sur le lieu, c'est une injure et indignité si laide, que l'ingratitude nous en laissera des impressions bien profondes pour l'avenir"[4].

Pour surcroît de douleur, les États de Hollande avoient fait arrêter, à la demande de ce même envoyé, un navire chargé de munitions pour le Roi[5]. La Reine le prend si à coeur qu'elle en est toute défaite. — „C'est un affront si grand," écrit-elle au Prince, „et une injustice si haute, vû les obligations que cet Estat a au Roi et l'intelligence establie par les traités de la couronne d'Angleterre et cet Estat, que je vous prie de donner les ordres que vous trouverés à propos, pour éviter de plus grands malheurs qui pourroient ariver sur cette occasion"[6]. — On conçoit ce courroux. Les

---

[1] p. 65. [2] p. 66. [3] p. 70. [4] p. 84.

[5] Heenvliet écrit: „la Royne est dudit arrest si formalizée qu'yl ne se peult plus, et me disoit hier au soir que cest affront, oultre qu'yl estoit insupportable pour elle, feroit un grand tort au Roy, ouy qu'elle manderoit pour des navires au Roy et qu'elle partiroit, quand mesmes elle n'auroit que deux. Que l'Estat avoit promis que l'alliance de mariage ne regarderoit pas seulement la maison de V. A., mais aussi leur Estat, et qu'yls ne firent rien moins; qu'elle espéroit que le Roy ne tomberoit si bas comme yls en jugèrent, et que quelque jour yl les pourroit bien faire repentir, et discours semblables." p. 69.

[6] p. 70, sv.

États de Hollande refusant de reconnoître le Roi, comme souverain légitime, contraint de défendre les droits de sa couronne contre des factieux et des rebelles, ne s'en cachoient point, mais, arrêtant également les navires destinés pour le Parlement, ils déclaroient „être neutres et ne pouvoir plus octroyer à l'un qu'à l'autre, de laquelle comparaison la Reine n'est pas trop satisfaite" [1]. Il étoit impossible de réparer ce grand affront, l'envoyé faisoit de cela un trophée, il parloit avec insolence du Prince d'Orange, et les États lui avoient promis faveur en tout. Indignée elle vouloit partir. M. Heenvliet s'efforçoit de la calmer; „je l'instruisois de mon mieux et je l'appaisois un peu; c'étoit un état républicain; il falloit quelquefois un peu lâcher la bride, pour les faire revenir à eux-mêmes. En tout cas elle avoit tort de vouloir mal à tout le corps; dans l'assemblée des États-Généraux, ils étoient pour elle. Le temps remédieroit tout et je la suppliois d'avoir un peu de patience" [2].

La Reine n'avoit qu'à se louer du Prince d'Orange. Autant que sa position très-délicate, comme stadhouder de la Hollande et chef de l'Union, pouvoit le permettre, il s'efforçoit de la seconder. Il accordoit à des officiers anglois de son armée de se rendre en Angleterre; il usoit de son influence auprès des États pour faire respecter les droits du Souverain et observer les convenances et les égards dûs à une Princesse si malheureuse. Il se prêtoit à de grands sacrifices pécuniaires. Toutefois il étoit malaisé de la satisfaire. Elle alloit jusqu'à insister, dans un moment où elle

[1] p. 71. [2] p. 72.

croyoit avoir particulièrement besoin de son crédit, qu'il quittât l'armée; „mais quand ce ne seroit que pour un jour, mon Dieu! que le Prince le face et il m'obligera en éternité"[1]. Sa susceptibilité étoit extrême[2]. Surtout il y avoit des désagréments continuels et inévitables avec son entourage, en partie du moins insolent et tracassier, le chevalier Digby, son premier écuyer Jermyn, et un gentilhomme de la chambre Murray[3]. Il y a lieu de croire que la Reine, en février 1643, retournant en Angleterre, le Prince d'Orange, qui l'accompagna jusqu'au bord de la mer[4], fut ravi de la voir partir[5].

Elle avoit fait entrevoir le projet de marier Prince de Galles à la fille aînée de Frédéric-Henri[6]; dans le double but de se concilier la République et de rassurer les esprits en Angleterre par ce second mariage prote-

---

[1] p. 78. Voyez aussi la lettre 799. [2] par ex. p. 38.

[3] D'après M. de Zuylichem, écrivant à la Princesse, Murray est un „estrange négociateur et en un mot brutal et rogue, comme un bedchamberman, dont V. A. cognoist le respect à la Cour d'Angleterre." p. 139.

[4] Dans cette dernière entrevue (rapportée par Aitzema, III. 873) le Prince d'Orange observe envers la Reine les plus grands égards. „Zynde soo respectueux dat hy, in dien tyd van seer tedere en weeke dispositie, onaangesien syn swackheydt en geen calot draghende, echter altydts bloots hooft, ook selfs op strandt, by de Coninginne was."

[5] Elle donna bientôt de ses nouvelles. A peine débarquée, elle avoit eu la joie de remporter quelque succès. „Le porteur vous dira en quel état est notre armée, quoiqu'il l'ait veue bien à son désavantage, à cause de la poursuite qu'ils ont faite, l'espace de quatre jours, des rebelles qui ont toujours fui devant eux." p. 80. — Peu de temps après: „J'espère bientôt que nous mesterons fin en ce païs de Yorke à la guerre, les rebelles n'estant pas capables de endurer beaucoup de nos rencontres, et puisse Dieu nous envoyer une paix, car elle ne peut que estre à l'advantage du Roy mon seigneur, ses affaires estant en très-bon estat et des rebelles en très-mauvais." p. 81.

[6] „Trouvés-nous," disoit, se trouvant à la Haye M. Jermyn, „de l'argent pour mettre l'âme de la Reine hors cette grande inquiétude, et *alors nous parlerons de l'autre affaire clair et net.*" p. 51. Voyez surtout p. 98.

stant[1]. Bientôt M. Jermyn écrit deux lettres à M. de Heenvliet. L'une, au nom du Roi et de la Reine[2]: „la chose n'est point impossible pour l'avenir, mais pour le présent, on peut se gouverner de part et d'autre, comme si on n'avoit parlé de rien, jusques à ce que l'on recommence le discours." La seconde lettre[3], confidentielle, tend à nourrir les espérances que, sans un tel commentaire, la première auroit pu détruire. La condition présente des affaires ne permet pas de parler autrement, „mais Henri Jermyn se croit obligé de vous dire que les affaires peuvent changer de sorte que de faire prendre au Roi de nouvelles résolutions là-dessus."

Déjà en février 1644 on recommence le discours. La Reine, autorisée du Roi, envoye à la Haye un homme de confiance, le sieur Goffe. Ses Instructions[4] sont curieuses. La négociation devient une combinaison purement politique. „Dans un temps moins embrouillé l'estime pour la personne et la maison du Prince auroit pu estre suffisante, mais, dans les troubles survenus, les loix de Dieu et des hommes forcent à regarder davantage à l'utilité que le Roi espère rencontrer pour le rétablissement de ses affaires et de sa couronne." Il ne peut trouver de support, considérable et convenable autant à son Estat qu'à ses inclinations, que de la France ou de l'Espagne. Pour déterminer une de ces deux cours à lui venir en aide,

---

[1] M. Goffe, se plaignant en 1645 de la publication des lettres de la Reine au Roi, ajoute: „You may observe how the villaines have concealed all their Majesties letters wich concerne the mariage of the Prince, and have printed only 3 of the queenes from Paris, the rest being such as would have demonstrated her mind to peace and *this protestant match.*" p. 140.

[2] lettre 814. [3] lettre 816. [4] N°. 820[a].

le concours du Prince est nécessaire. Voici donc, s'il aspire à élever sa fille au trône d'Angleterre, la conduite qu'il lui faudra tenir. Il doit commencer par la France; il doit appuyer le Roi dans sa demande d'argent et de troupes et d'une ligue offensive et défensive avec les Pays-Bas et l'Angleterre. Ce n'est pas tout. En cas que la France répugne à toutes ses propositions, il doit virer de bord; il doit faire la trève avec l'Espagne; il doit faire connoître aux Espagnols qu'ils ne la peuvent avoir qu'en y comprenant les intérêts du Roi; il doit enfin, le traité conclu, disposer les Anglois, au service des Estats, à passer en Angleterre dans des régiments entiers et leur fournir les moyens de passer[1]. La réponse du Prince ne se fait pas attendre. Repoussant toute idée de négociation directe avec l'Espagne, évidemment contraire aux engagements formels avec la France, dont les ambassadeurs, ainsi que ceux des États, sont déjà à Munster, néanmoins, si de cette façon il vient à se conclure paix ou trève, il est très-disposé à procurer au Roi contentement et satisfaction en toute sorte de choses raisonnables[2], et, quant à une ligue offensive entre le Roi, la France et les Provinces-Unies, c'est à quoi il pourroit tâcher de disposer les États avec le plus d'apparence de succès.

Au commencement de 1645, nouvelle mission de M. Goffe, nouvelle preuve des illusions de la Reine sur la situation des affaires en Angleterre et ailleurs. Elle s'étoit rendue en France pour demander du se-

---

[1] p. 103. [2] p. 105.

cours à la Reine-régente [1] et, se fiant aux dispositions douteuses de Mazarin [2], revenant à son idée favorite, elle exige de Frédéric-Henri, pour prix du mariage projeté, qu'il détermine la République à une déclaration contre le Parlement, à une ligue avec la France, à des efforts suffisants pour remettre les choses en l'état où elles étoient avant la guerre civile; en outre il devra fournir des moyens de transport au duc de Lorraine qui, poussé par son humeur avantureuse, venoit de s'engager à une expédition contre les rebelles.

Projet magnifique; mais il y avoit d'insurmontables difficultés.

La cour de France, malgré ses protestations de bonne volonté, sembloit médiocrement disposée à intervenir d'une manière active. Ses offres se bornoient à une ambassade [3]. L'alliance entre les Provinces-Unies et la France étoit déjà si complète et si intime que le Prince, pour obtenir de Mazarin des déterminations aussi hardies, n'avoit presque rien à lui offrir [4]. Enfin,

---

[1] La lettre 821 contient des détails sur sa traversée, qui confirment et complètent le récit de Madame de Motteville (II. 116, Coll. de Petitot). — Elle faillit tomber entre les mains des parlementaires. „Le danger passé, la Reine, après s'être fait montrer les navires du Parlement, grinça les dents et laissa tomber quelque larme de despit."

[2] Les réponses du Cardinal étoient évasives; voyez p. 108. — M. Jermyn observe: „Je crois que l'on est icy disposé à nous secourir, mais leurs propres affaires ne leur permettent pas encore." p. 109. — Grotius attribuoit en 1643 à Anne d'Autriche des résolutions très-énergiques. (p. 86.)

[3] N° 829b.

[4] M. Jermyn lui écrit: „il faut que je remarque une chose à V. A. qui est un malheur dans cette affaire. V. A. faict tant pour la France qu'il y reste trop peu de leur côté à vous demander". p. 109. — Et la Reine, dans l'instruction de M. Goffe: „il se trouve pourtant que les premiers fondements manquent absolument, la correspondence de mon cousin avec cest Estat estant si entière et les choses qu'il en fait de telle condition qu'il ne reste rien à faire de son costé, en considération du Roy mon seigneur, de quoy la France pourroit estre obligée ou servie" p. 121.

plus la cause royale en Angleterre sembloit désespérée, moins il y avoit d'apparence qu'on pût amener la République à se déclarer contre le Parlement. Le peuple réformé n'aimoit pas les Stuarts, et le mariage avec une Princesse d'Angleterre, en rehaussant l'éclat de la Maison d'Orange, augmentoit les craintes et la jalousie du parti aristocratique[1].

La Reine bientôt put se convaincre qu'elle poursuivoit une chimère. Aussi, en juin 1645, après le désastre de Naseby, Goffe se répand en plaintes amères contre les États. Plus que jamais le Roi désire une alliance politique et une seconde alliance de famille, et le mariage ne souffriroit pas de difficulté, si les États vouloient remplir leur devoir, se départir de leur très-pernicieuse neutralité[2], et assister le Roi, pour le moins autant qu'ils y sont tenus par leur alliance". „Les nouvelles d'Angleterre sont toujours bien mauvaises; il n'y a de remède que dans la grande affaire que nous avons en main et dans le secours de cet État qu'il faut réveiller, avant qu'il ne soit trop tard. Assurément leur intérêt est engagé dans celui du Roi; le commencement de la République angloise seroit probablement la fin de la leur"[3]. Dans ces avertissements comme dans ces reproches, il y avoit beaucoup de vérité; mais, pour en tenir compte, il y avoit, surtout en Hollande, trop de défiance contre

[1] p. 96, 97. [2] „their most injurious *negative neutrality*." p. 139.

[3] „The news of England continues very bad; for which there is no visible remedy but in the great busines in our hands, together with the assistance of this State, which ought now to be awakened, ere it be too late. There is nothing more certaine then that their interest is involved in that of the kings and that the beginning of the English Republick may probably be the end of theirs." p. 141.

Charles I, trop de sympathie pour les presbytériens. Quant au Prince, il faisoit preuve de bonne volonté; promettant de s'évertuer à induire l'Etat à la ligue désirée, et de seconder les intentions du Roi dans son traité avec le Duc de Lorraine, bien que, „considérant son humeur, il y eût fort peu d'apparence de pouvoir faire aucun fondement dessus;"[1] mais ses bonnes intentions devenoient infructueuses par la résistance des États. En avril 1646 le projet, qui alloit aboutir à une spéculation financière, fut abandonné[2].

Même en paroissant se prêter aux désirs du Roi, le Prince insistoit constamment sur la nécessité de terminer promptement la guerre civile. „Je persiste toujours", écrit-il à M. Jermyn, „dans le même sentiment que le plus salutaire conseil que puisse prendre le Roy, c'est de mettre peine à parvenir à un accommodement avec ses subjects, à quelque prix que ce puisse estre, au seul moyen de quoy les choses pourront revenir peu à peu au bon pli, dont elles se trouvent esloignées par ces désordres"[3]. Cependant toute tentative de rapprochement étoit inutile, vû la profondeur des causes de désaccord et l'impossibilité de faire cesser la défiance et les soupçons.

---

[1] p. 131.
[2] „Le Roi et la Reine," écrit M. Goffe, „voiants les obstacles que la mauvaise volonté de cet Estat pour les intérests du Roy donne à S. A., et que par là S. A. est entièrement privée de luy procurer les advantages que sa conservation requiert en l'estat présent de ses affaires, ils croyent nécessaire, pour l'intérest de l'une et l'autre partie, qu'il y ait un désengagement de ce traité". p. 153.
[3] p. 118.

II.

Ici encore peu de renseignements nouveaux sur Frédéric-Henri, sur ses travaux militaires et politiques.

Les lettres de M. de Zuylichem [1] à la Princesse d'Orange fournissent quelques détails militaires sur ses dernières campagnes. En 1643, par une diversion puissante, il avoit rendu de grands services au jeune capitaine qui ouvroit sa brillante carrière par la victoire de Rocroi; „bien aura le duc d'Anguien subject de se souvenir toute sa vie qu'un Prince d'Orange a faict réussir avec gloire ses premières entreprises, plus approchantes du téméraire que du bien-advisé" [2]. Trois mois plus tard le Duc lui-même attribue la capitulation de Thionville pour la plus grande part à la forte diversion de S. A. [3]. En 1644 Huygens rapporte la prise de Sas-de-Gant, „grand et important succès, où l'Estat a tant d'intérest, et au moyen duquel Vostre Altesse", écrit-il à la Princesse, „pourra dorénavant dormir avec moins d'inquiétude" [4]. En 1645 il raconte la marche rapide du Prince, le mécontente-

---

[1] Relativement à Huygens deux lettres peuvent servir à apprécier son caractère. L'une de son beaufrère M. de Willhem, où celui-ci semble lui reprocher trop de susceptibilité et d'amour-propre dans ses relations avec le Prince (L. 846); l'autre de M. de Zuylichem lui-même (L. 864), où il déclare, avec chaleur et avec une fierté légitime, n'avoir en vue que les intérêts de la République. „Je ne suis ni à vendre ni vendu ailleurs qu'icy, et, pourveu que j'obéisse à un maistre et l'ayde à procurer le bien d'un seul Estat, il n'y a Majesté ny Éminence qui me puisse rien demander". p. 186. — Il fait une remarque judicieuse sur le *nitimur in vetitum* appliqué à la liberté de la presse: „grandes interdictions ont esté faites partout contre les livres françois que V. A. aura veu, mais c'est le moyen de les faire lire plus soigneusement." p. 117.

[2] p. 86. — M. Huygens n'avoit pas encore l'intelligence du génie militaire de Condé. [3] p. 87. Voyez aussi le compliment de Mazarin au Prince: lettre 823. [4] p. 115.

ment de la Cour de France envers les maréchaux qui l'ont exposé à un désastre, la bonté divine manifeste dans le beau temps qui favorise ses desseins[1], et le compliment du duc de Lorraine sur la célérité de ces mouvements malgré les difficultés du terrain: „il n'a pas subject de se plaindre de ses goutes, puisqu'elles ne luy ont pas empesché de sauter quatre rivières d'un coup"[2].

Longtemps fidèle à ses antecédents et bien disposé pour la France, le Prince sembloit vouloir empêcher la conclusion de la paix[3]. Même, au commencement de 1646, d'après le résident de France Brasset, il désiroit encore qu'on poussât la guerre avec vigueur; „il m'a dit qu'il luy desplait au dernier point des lenteurs de deçà, considérant bien que ceux qui courent au repos, s'en esloignent beaucoup; ils donnent temps et moyen aux ennemis de respirer. Il fait tout ce qu'il peut pour abréger ces longueurs de messieurs de Hollande; il a bonne volonté; les moyens de la mettre en effet ne dépendent pas absolument de luy"[4]. Bientôt cependant l'ambassadeur de la Thuillerie se plaint d'un changement dans ses dispositions. Déjà la campagne de 1646 ressembloit à une trève[5]. Seulement, au siège de Dunkerque, „peut-être la plus belle des actions militaires du duc d'Enghien"[6], et sans doute une des plus

[1] „La mer rouge desséchée n'a pas été plus miraculeuse que des marais ici sans pluie à l'entrée de l'hiver." p. 148.

[2] p. 147. [3] p. 97. [4] p. 152.

[5] En mai 1646 M. de la Thuillerie met le manque de vigueur dans les préparatifs sur le compte des États. „Le Prince d'Orange est très-mal édifié de la province de Hollande... Ces gens-ci vont si laschement en besogne que je ne le puis exprimer." p. 153. Mais en août il écrit: „de la façon que je vois les choses disposées, il n'y a rien à espérer de M. le Prince d'Orange tant qu'il vivra." p. 165. [6] p. 169.

importantes, la marine hollandoise fut d'un grand secours. Le duc, par un billet autographe, en remercie le Prince: „Je ne puis m'empêcher de vous tesmoigner l'extrême satisfaction que j'ay des services que Mr l'admiral Tromp a randu à Dunquerque; nous devons une bonne partie des advantages que nous avons eus sur les ennemis à ses soins"[1]. Mais ni les remerciments, ni les reproches ne pouvoient ranimer l'ardeur éteinte de Frédéric-Henri. Avancé en âge, brisé par les fatigues de la guerre[2], las des contestations avec les amis de la paix[3], le Prince paroît avoir cédé surtout aussi aux sollicitations de son épouse[4] contraire à la France. On la disoit intéressée. Selon M. de la Tuillerie, „elle ne hait pas l'argent"[5], et M. de Zuylichem lui écrit qu'un gentilhomme du cardinal Mazarin vient offrir sa congratulation sur la prise du Sas de Gant „et un autre compliment de plus de poids, qui est un gros collier de perles qu'il apporte pour V. A."[6]. Les agents de la France croyent qu'il est urgent, afin de se la rendre moins défavorable, de lui accorder même ce qu'elle prétend à tort lui être dû; ils ne craignent

---

[1] p. 169.

[2] „C'est un corps et un esprit qui s'affoiblissent tous les jours avec un étrange défaut de mémoire." p. 152.

[3] Déjà au printemps de 1646 M. Brasset écrit à Mazarin: „Si quelque chose avoit à me donner peine pour son regard, ce seroit la crainte qu'il vint se lasser de ses inquiétudes et mauvais traitemens, et que, pour ne pas finir ses jours avec desplaisir et appréhension de laisser son fils et sa famille en une mauvaise posture, il voulust se relascher aux passions de ces gens là. Il semble injuste de se deffier de son procéder et de sa générosité. *Il est juste aussi de prendre garde à tout.*" p. 152.

[4] „J'ay mandé à V. M. (écrit de la Tuillerie) qu'il étoit avantageux de bien traiter la Princesse d'Orange, *à cause de l'autorité qu'elle a sur son mary.*" p. 95.

[5] p. 154. — Ailleurs cependant il écrit: „estant Princesse glorieuse, j'aurois douté qu'elle eust receu de bonne grâce une gratification sans quelque prétexte." p. 95. Selon M. Servien „son esprit est fort intéressé." p. 183.

[6] p. 118.

pas d'insinuer qu'elle est gagnée des Espagnols par les immenses sommes promises[1]. Le marquisat d'Anvers, que Mazarin faisoit entrevoir, lui tenoit fort à coeur[2]. Toutefois, surtout en 1646, elle exhorte le Prince à la paix et se plaint de l'opposition des partisans de la France[3]. Elle n'étoit cependant pas insensible à leurs reproches. M. de la Thuillerie écrit: „Je la fis tomber sur les affaires, dont parlant avec chaleur, qui estoit où je l'attendois, elle ne se put empescher de me dire qu'elle estoit misérable et que, quelque affection qu'elle

[1] p. 155. — „J'apprends que ce qu'elle regagne par la conclusion de la paix ou de la trève, ne va pas à moins de 4 ou 500,000 livres de rente." p. 163.

[2] Espérant, après la prise de Hulst, que le bon Dieu raménera le Prince „pour vivre une fois en bon repos," elle ajoute: „je confesse ma foiblesse que j'ay bien souhaité le nom de Hulst *Anvers*, que je crois être aussi facile que le premier" p. 146. — „La plus grande victoire qui peut arriver pour moi, est que Dieu a gardé la personne du Prince. Je vous assure que Hulst ne vient pas en considération au prix de cela; mon coeur est asteur un peu en repos; certes je souhaiterois bien *après Anvers* que le Prince fut en repos". p. 150. — Dans les instructions à M. d'Estrades en 1646, pour négocier avec Fréderic-Henri, on lit: „Ce qu'on doit tenir pour constant, c'est que, si jamais la Princesse d'Orange se peut imaginer de mettre le pied dans cette place, il n'y a rien au monde qu'elle ne fasse, ni ressort qu'elle n'employe pour y parvenir." *Histoire du Traité de Westphalie* par *le Père* BOUGEANT. IV. 189.

[3] „Nous avons d'étranges gens dans le pays" p. 160. — „Cher Prince! les députés des États vous rapporteront jusques où ils sont venus avec les Espagnols et il me semble c'est tout ce que l'on peut souhaiter, et que l'on devroit travailler que la France s'accommodât aussi; il me semble que l'État ni vous êtes obligé de demeurer à la guerre, et certes il ne faut pas trop mépriser les ennemis; la fortune est changeante, et M. Knuit vous dira de grandes choses que les Espagnols veulent faire pour vous; il est vrai qu'il ne faut pas trop s'y fier. Vous trouverés M. Nederhorst fort pour la France, et rien que pour son particulier; je crois que le greffier Musch est à cet heure avec vous, qui vous dira aussi force choses, mais il est aussi gagné de France; pour cela, mon coeur, prenez bien garde; car tout ce qui arrive, l'on dit toujours que c'est le Prince d'Orange qui en est cause et au bout c'est pour leur affaire propre. Mon coear, je me souhaite bien avec vous, pour savoir si l'on fera la paix bientôt; je le souhaite de tout mon coeur; car je crois que c'est notre avantage... Croyes, mon coeur, que tout ce que je dis c'est pour vostre service et, si vous le prenés autrement, vous auriez tort." p. 161, sv. — „J'espère que Dieu nous donnera bientôt une bonne paix; il me semble que c'est le vrai temps. J'espère que Dieu donnera de la sagesse aux États et que l'or d'Espagne et de France ne nous feront pas perdre le repos que nous espérons." p. 164.

eut tousjours eue pour la France, on ne laissoit pas de l'accuser de lascheté[1]. Bien que la continuation de la guerre luy fust préjudiciable, par la seule raison de l'estat auquel se trouvoit son mary, bien plus propre à demeurer en sa chambre qu'à la teste d'une armée, néanmoins elle ne seroit jamais pour luy donner des conseils lasches, mais l'on faisoit la guerre pour venir à la paix, et ainsi de continuer éternellement la guerre c'estoit à quoy messieurs les Estats ne pourroient suffire"[2]. Sur ses dispositions incertaines, du moins en apparence, il y a des détails remarquables dans les dépêches de M. Servien, si connu par ses talents et par son caractère énergique[3], et qui, envoyé à Munster, vint au commencement de 1647 à la Haye, pour empêcher la ratification des préliminaires conclus avec l'Espagne et obtenir une garantie mutuelle de la paix future. Durant un séjour de cinq mois, il eut avec elle de fréquents entretiens. Elle lui „a fort protesté de nouveau que cet Estat ne feroit jamais rien contre l'honneur; que c'est son opinion, qu'elle aymeroit mieux mourrir que d'avoir rien conseillé de semblable, et qu'elle seroit indigne d'estre femme de M^r le Prince d'Orange, si elle travailloit à destruire l'ouvrage de son mary, qui a pris tant de soin toute sa vie de conserver l'union de cet Estat avec la France"[4]. Lui aussi ne se fioit point à de si belles paroles; d'après ses

---

[1] p. 158. [2] p. 159.

[3] „Homme d'une rare capacité, ... génie violent, agressif, d'une personnalité intraitable, et dont la parole et la plume piquaient et tranchaient comme l'acier." MARTIN, *Hist. de France*. — „D'Avaux," écrit M. Cousin (*Mme de Longueville*, 4e édit. p. 323), „étoit certainement un de nos premiers diplomates. Il jouissait de la plus haute considération et la méritait. *Servien égalait d'Avaux* avec un caractère et des talents tout différents." [4] p. 190.

renseignements, Mazarin observe: „la Princesse, estant altière et ambitieuse au point qu'elle l'est, mettra tout en oeuvre pour conserver du crédit et pour avoir part au gouvernement"[1]. On la savoit portée pour l'Espagne et récemment encore elle avoit dit qu'elle souhaitoit de voir l'heure que la liberté de l'Etat ne fut plus assujettie à la France[2] et „les Espagnolz se vantent que c'est elle qui a esté la principale promotrice de ce qui s'est faict depuis peu à Munster, par le moyen de Knuit, qui dépend entièrement d'elle"[3]. Ayant, à ce qu'il paroît, par dessus tout ses intérêts particuliers en vue, considérant que du côté de l'Espagne les espérances pouvoient faillir et que la cour de France n'étoit pas à dédaigner, la Princesse varioit souvent: M. Servien remarque plaisamment: „nos conférences, qui sont fréquentes, ressemblent à la fièvre tierce; il y en a toujours une bonne et l'autre mauvaise"[4]. Se mêlant de la politique avec ardeur, vivement opposée aux désirs de son fils, elle vouloit la paix, et une paix moins favorable à la France qu'aux Espagnols[5]. Elle eût aimé que, pour terminer les différends sur le traité de garantie, on s'en fût remis à son arbitrage. Les particularités de la conversation à ce sujet avec M. Servien sont caractéristiques. On y remarque le désir passionné d'un tel honneur, les tentatives pour y par-

[1] p. 197.

[2] p. 173. Allusion à l'obligation de ne pas conclure la paix sans l'aveu de la France.

[3] p. 179.

[4] p. 185. — Ailleurs: „Elle a l'humeur extrêmement changeante." p. 182. — „Elle a l'esprit si défiant et si préoccupé qu'on n'y peut faire aucun fondement." p. 213. — Quelquefois elle avoit l'air „de vouloir se réunir sincérement avec la France." p. 187. De même p. 209. Voyez aussi sa lettre à Mazarin (L. 868).

[5] p. 217.

venir, la grandeur du mécompte, la vivacité du ressentiment, la colère qui arrache des larmes[1], la crainte se compromettre vis-à-vis de Mazarin. „Ouvertement engagée dans le parti d'Espagne, elle ne voudroit pas avoir la France pour ennemye déclarée; c'est pourquoy, en favorisant les Espagnols, elle souhaicteroit bien, s'il estoit possible, de ne nous désobliger pas ouvertement"[2].

Avant la conclusion de la paix Frédéric-Henri vint à mourir. Regrettant amèrement le changement inattendu de sa politique et l'abandon des anciennes maximes, qni avoit influé sur les négociations d'une manière très-facheuse, M. de Brienne lui fait une triste épitaphe. „Ce grand homme a finy, et pour sa gloire il a trop vescu les ans qu'il a changé de conduitte. Car lorsqu'il estoit plein de vigueur et de cognoissance, il préféroit la guerre à la paix, le conseil des gens sages et sans intérest à celuy de sa femme, aymoit la France et la grandeur de son filz, et, tout d'un coup, ainsy que vous l'avez remarqué, il a pris le contrepied, sous l'appétit d'un gain peu asseuré, hazardé l'Estat et le solide establissement de ses descendants"[3]. M. Servien se borne à dire à la Princesse „qu'on avoit eu plus de desplaisir en France qu'en lieu du monde de l'indisposition de feu son mary, qui l'avoit empesché depuis quelques années d'agir avec sa vigueur accoutumée dans des conjonctures où l'on en eust eu plus de besoin que jamais"[4].

[1] L. 880. [2] p. 227. [3] p. 198. [4] p. 199.

III.

En vain Guillaume II avoit tâché de faire prévaloir une façon d'agir plus conforme aux engagements envers la France. A cette époque surtout l'aristocratie en Hollande soupiroit après la paix. On craignoit le voisinage des François, leur humeur inquiète, la trop grande puissance du Roi, et, même parmi ceux qui avoient approuvé l'alliance de 1635 et le traité de partage, plusieurs ne se faisoient pas scrupule d'avouer qu'alors ils ne croyoient pas que les affaires dussent aller si vîte et qu'en si peu de temps on fit de si notables progrès contre l'Espagne[1]. „Les plus fins," ajoute Servien, „ont trois motifs secrets qui les touchent fort sensiblement." D'abord, les catholiques deviendroient entreprenants et dangereux, se voyans si proche un appui si puissant. Ensuite, les six provinces, pouvant avoir la protection du Roi qui sera si proche, songeroient à se séparer de l'union, seroient plus hardis à résister à la Hollande, ou même rechercheroient une domination étrangère, c'est-à-dire, celle de la France, amie, confédérée, et désormais voisine. Enfin la Maison d'Orange, aspirant à la souveraineté, trouveroit probablement un appui dans la France, „qui pourroit prendre plus de confiance en son amitié qu'en celle des peuples, dont les inclinations et les résolutions changent à tous moments"[2]. Un homme pénétrant et judicieux, M. de Willhem, écrit: „Nos gens voudront traicter et conclure la paix ou trefve, à quel prix et condition que ce soit. J'entens principalement ceux

[1] p. 189. [2] p. 190.

d'Hollande. Car ils le disent ouvertement qu'ils en viendront à bout, quand mesmes ils seroient contraints de se séparer des autres provinces"[1]. Résolus de terminer enfin la guerre, ils en avoient non seulement la volonté, mais aussi le pouvoir. Les événements ayant semblé justifier déjà les prévisions de ceux qui redoutoient un accroissement excessif de la France, le parti des États de Hollande, faisant valoir la clairvoyance de ses calculs, s'étoit considérablement accru, et Frédéric-Henri, durant les dernières années de son stadhoudérat, y avoit contribué lui-même. Dans les difficultés qu'on lui suscite, écrit M. de la Thuillerie, „il use de sa prudence et d'une modération que tout autre que lui auroit peut-estre de la peine à pratiquer"[2], et Brasset écrit: „Il eut l'autre jour la patience de souffrir que trois députés de Hollande luy dirent en face que tout ce qu'il faisoit avec la France estoit pour les opprimer; à quoy ayant reparty ne pas croyre que leurs principaux l'entendissent de la sorte, ces principaux le luy vinrent confirmer effrontément. Toute autre patience que la sienne seroit bientost mise à bout; mais il connoit l'humeur de ces peuples, et sçayt que la longueur du temps opère plus pour les ramener que la force des raisons"[3]. Cependant cette louable et prudente douceur dégénéroit en foiblesse et rallioit ses antagonistes en les enhardissant. „S'estant éloigné de la maxime *divide et imperabis*, il est tombé dans l'extrémité de voir contre luy tous ceux qu'il avoit réunis, au lieu que leur division maintenoit son crédit"[4]. Vers la fin de sa vie, dominé par les circonstances, et plus

[1] p. 149. [2] p. 96. [3] p. 151. [4] Brasset à Mazarin. p. 275.

encore peut-être par l'ascendant de son épouse, il s'étoit entièrement plié à leurs volontés; n'opposant aucune résistance dans le gouvernement intérieur et faisant mollement la guerre, au moment où la France, pour obtenir une bonne paix, sollicitoit avec instance un redoublement de vigueur, et Brasset, faisant probablement allusion aux grandes qualités de Guillaume II, déclare: „la vicissitude des choses du monde est estrange et remarquable en ce que, la vie du Prince ayant esté si avantageuse à la République, tous demeurent d'accord que sa mort luy sera utile"[1].

En effet son fils, qui alloit devenir chef de l'Etat, à la vigueur de l'âge joignoit celle du caractère. Distingué, au sortir de l'enfance, par sa bonne mine, par la dignité et l'élégance de son maintien, par ses talents et son intelligence précoce, il montroit déjà, avec beaucoup de prudence, beaucoup d'énergie et de fermeté. Peut-être l'occasion seule lui manqua pour développer des talents militaires. Bien jeune encore[2], il fit preuve d'habileté et de courage. M. de Zuylichem rapporte à la Princesse son premier fait d'armes; succès considérable remporté sur la cavalerie de l'ennemi; „une des belles actions qui sont arrivées depuis 25 ans en ces pays"[3]; journée glorieuse au possible et du plus bel augure pour notre cher jeune Prince qu'on la puisse souhaiter[4]. On a eu grand peine de le retenir d'aller au plus fort des coups[5]. Voici une particularité remarquable pour l'appréciation de son sang-froid militaire. Au retour du combat des officiers ennemis l'assurèrent que leur général, don André

[1] p. 181. [2] Il avoit 17 ans. [3] p. 88. [4] p. 90 [5] p 89.

Cantelmo, revenu de sa surprise, le viendroit encore suivre avec toute l'armée; „lui, se moquant, leur dit qu'il le vouloit attendre en disnant, et se fist couvrir la table dans la bruyère, où ces seigneurs prisonniers disnèrent avec luy"[1]. On ne commença à se retirer qu'après avoir bien dîné à loisir, ce qui est, observe M. de Zuylichem, demeurer véritablement maître du champ de bataille[2]. — Les envoyés de la France déplorent qu'il soit trop adonné à ses plaisirs, mais ils rendent constamment justice à la supériorité incontestable de ses talents. M. de Brienne écrit: „Selon qu'on nous le représente, il est capable de concevoir les choses et d'en entreprendre de grandes; il a du feu, de l'ambition et du flegme, et il faict que l'une de ses qualités aide aux autres, ou les modère, selon qu'il luy est nécessaire, et c'est beaucoup en sa jeunesse, ce qui faict concevoir que l'âge et le temps le rendront un grand Prince"[3]. Mais un grand Prince, au point de vue aristocratique, n'en étoit que plus dangereux. Si jeune encore et déjà si entreprenant, si habile, il ne convenoit guères à un parti avide de repos et jaloux de l'autorité qu'il avoit acquise par la foiblesse et la condescendance de son prédécesseur[4]. Avec des vues et des intérêts si contraires, avec des chances de réussite des deux côtés, l'avénement d'un jeune homme doué de facultés peu communes sembloit rendre une lutte violente presqu' inévitable et devoir amener, par la force du choc, un résultat décisif.

Guillaume étoit décidément opposé à toute idée d'accommodement avec l'Espagne. En 1646, dernière

---

[1] p. 89. [2] p. 91. [3] p. 189. [4] Voyez T. III. p. XII.

année de la vie de son père, s'étudiant à faire échouer les négociations de Munster, il se consumoit en vains efforts. „Pour suppléer à la foiblesse de M. le Prince d'Orange, nous avons receu," écrit M. de la Tuillerie, „de grands secours de M. le Prince Guillaume. Je ne puis douter de ses bonnes intentions et qu'il n'ayt contribué tout ce que l'on peut attendre du désir qu'il a de bien faire, pour esmouvoir le Prince son père"[1]. Mais lui moins qu'aucun autre en étoit capable; car le père étoit jaloux du fils[2]. Celui-ci ne cachoit pas son indignation contre ceux qui agissoient dans le sens des Espagnols[3]. D'Estrades écrit à Mazarin: „c'est un Prince qui a de très-bonnes qualités et en qui V. É. se pourra fier, lorsqu'il aura l'authorité d'agir. Il tesmoigne grand regret du changement de son père, et nous donne tous les avis qu'il estime nécessaires pour le faire agir"[4]. L'Électeur de Brandebourg, son beau-frère, qui devoit un jour mériter le nom de Grand-Électeur, si entreprenant lui-même, l'exhortoit à se faire valoir[5]. Le

---

[1] p. 159.

[2] p. 143. — „La proposition qui luy fust faitte par quelqu'un des députés de donner un acte à M. le Prince Guillaume de commander l'armée dans son absence, et que M. les Estats eussent désiré qu'il se reposast, l'a tellement irrité qu'avec la foiblesse de son esprit il est dans une rage continuelle. Il respondit à celuy qui luy en parla, que son fils estoit un jeune garçon, qui n'avoit rien fait et qui ne sçauroit rien faire, et pour ce qui estoit de luy, il ne se vouloit pas faire enterrer avant d'estre mort." p. 165.

[3] „Il faut maintenir le Prince Guillaume dans la bonne disposition où je l'ay laissé, et où on me dit qu'il est, jusques à dire que Knuit mériteroit qu'on luy coupast la teste" p. 163. — „Il envoya chercher Knuit et luy dit qu'il sçavoit bien les impressions qu'il avoit données à monsieur son père de la trève, mais qu'il travaillât à l'en détromper; qu'autrement il l'asseuroit que si, en suite de cette négociation qu'il a commencée sans la France, la trève s'en ensuivoit, qu'il le chasseroit, dès qu'il en auroit le pouvoir". p 165. [4] p. 167.

[5] „En dînant avec M. le Prince d'Orange et sept des Estatz, qui le ramenèrent de l'audience, l'Électeur de Brandebourg, tint un discours que le père et le fils ne laissèrent pas tomber sous la table; car, en parlant de son retour en son pays, en l'année 1639, sortant de ses estudes d'Arnhem en Gueldre,

jeune Prince se rendoit déjà populaire et auroit certainement un jour de nombreux partisans [1]; mais beaucoup d'autres, observe M. Brasset, craindront „que son peu d'expérience, accompagnée d'une généreuse ambition, que le naturel et l'exemple de la vive action françoise peut grandement esmouvoir, ne le porte à des engagemens que la constitution de leur Estat ne peut pas permettre" [2]. On tâcheroit de restreindre son autorité. „Le gouvernement absolu, ou du moins bien authorizé, des affaires de ce pays ne sera jamais pris après la mort de M. le Prince d'Orange de celuy qui lui survivra, qu'après qu'il aura acquis réputation et crédit parmy les peuples, ce qui ne se peut faire si tost; ne devant point estre révoqué en doute que ce que le jeune Prince peut espérer de plus avantageux après la mort de M. son père, ne soit d'estre laissé en charge avec un bon conseil tiré du corps de messieurs les Estats, qui luy serviront de directeurs" [3]. Lui-même faisoit déclarer à M. Brasset „sa constante résolution à demeurer fortement uni avec la France, et que rien ne sera capable de l'en esloigner; qu'il est réduit sous le respect qu'il doit à son père, et ne s'ose mesler de rien, pour ne le pas altérer dans son affoiblissement; que, si une fois il est libre de disposer de ses actions, il fera voir ce qu'il est" [4].

---

il dict qu'il se fourra dans les affaires, qu'il fault qu'un jeune Prince s'ayde de soy-mesme, qu'il s'ingère et se face valoir, que tout cela luy avoit, Dieu-mercy, heureusement réussy" p. 172.

[1] „Déjà l'on a tenu propos de donner une commission à M. le Prince Guillaume plus ample que celle de ses prédécesseurs; mais, comme cela n'a esté qu'un pourparler, il faudra veoyr si ceux qui ont eu de bons sentimens pour luy y persévéreront. A cela servira beaucoup la continuation de sa bonne conduite et le soin qu'il prendra de se bien insinuer dans les esprits de ces peuples, comme il n'en a pas mal pris le chemin, surtout en se monstrant fort esloigné des hauteurs de madame sa mère, qui désobligent un chacun" p. 171.

[2] p. 174. [3] p. 155. [4] p. 176.

Sur ces entrefaites les députés de la République, au commencement de 1647, signèrent à Munster la convention préliminaire avec l'Espagne. Mécontente au plus haut point de cette négociation séparée, la Cour de France affirmoit vouloir une paix générale, et désiroit, pour l'obtenir bonne et avantageuse, des efforts énergiques. Guillaume ne demandoit pas mieux, ayant soif de la guerre, comme moyen d'acquérir de la gloire et de fortifier son autorité, et considérant déjà les Pays-Bas espagnols comme le théâtre futur de ses exploits[1]. „On juge bien," écrit Mazarin, „qu'il n'y auroit de condition qui fût faire souhaiter la paix au Prince, avant qu'il ait eu moyen d'establir son crédit dans les Provinces-Unies et sa gloire dans le monde, par quelque action eclattante et digne de luy et de sa naissance"[2]. Aussi, dans son ardeur, donnoit-il à Servien le conseil de sommer les États de continuer la guerre jusqu'à l'entière exécution du traité de 1635[3].

Toutefois, loin de faire éclater ces dispositions guerrières, le Prince, surtout depuis la mort de son père, prit un soin extrême de les dissimuler, ayant plus que jamais à craindre la mauvaise volonté du parti anti-stadhoudérien. Servien écrit: „Il tesmoigne toujours très-grande affection pour le service de leurs Majestez, mais il est obligé de cacher autant cette inclination que celle qu'il a pour la guerre, afin de pouvoir restablir avec moins de contradiction l'authorité de ses charges, que la foiblesse de son père et l'ambition de sa mère avoient diminuée depuis quelque

[1] p. 197.
[2] „Ne respirant que la continuation de la guerre," selon Servien, „et ne pouvant presque souffrir qu'on lui parle de la paix." p. 193. [3] p. 203.

temps"[1]. En général il ne se livroit pas aisément. „Encore qu'en effect il soit remply de bonne volonté, il y a peine à le faire parler, et apparence qu'il sera aussi couvert qu'estoit feu son père"[2].

La Princesse sa mère continuoit à incliner vers l'Espagne. Après avoir exercé une si grande influence sur son époux, elle n'avoit nul crédit auprès de son fils. Il lui rendoit, il est vrai, beaucoup d'honneur et avoit tous les jours de longues conférences avec elle, mais c'étoit pour ne pas l'effaroucher, et il eût désiré qu'elle s'éloignât de la Haye[3]. „Je ne veux pas croire," écrit M. Servien, „qu'elle ait adhéré aux desseins de ceux qui voudroient abaisser l'authorité de son fils, mais je ne doute pas aussy qu'elle n'ayt approuvé tous les moyens qui luy pourroient conserver quelque crédit dans les affaires, encore qu'elle déclare à tout le monde qu'elle ne veut plus se mesler de rien et ne souhaicte que de jouir d'un profond repos[4]. Il est bien à craindre que l'ambition, l'avarice, et l'humeur altière de cette femme ne causent de grandes brouilleries par deçà et beaucoup de préjudice à l'establissement de son fils. Car il est certain que plusieurs personnes n'oseroient pas se déclarer si hardiment con-

---

[1] 194. — De même: „Il est encore obligé de se tenir couvert et de ne faire point paroistre les bonnes inclinations qu'il a, pour ne se discréditer pas, avant qu'estre en possession de toute l'authorité, qu'il espère acquérir en fort peu de temps, et pour n'exciter pas contre luy ceux qui ne craignent desjà que trop son humeur martiale." p. 201.

[2] p. 195. — Voyez aussi p. 207.

[3] „Je sçay qu'il luy a faict demander en quelle de ses maisons elle vouloit establir sa demeure, et qu'elle a respondu qu'elle ne vouloit point sortir de la Haye. Ceux qui avoient conseillé au Prince de faire cette demande, ayans esté surpris de la response, n'ont pas osé porter les choses plus avant, quand il leur a déclaré qu'il ne pouvoit se résoudre à chasser sa mère." p. 200.

[4] p. 200.

tre luy, s'ils ne croyoient avoir la mère de leur party [1]. Le Prince a grande aversion et beaucoup de jalousie de l'humeur entreprenante de sa mère, mais il la craint et n'ose la choquer. C'est elle assurément qui luy faict le plus de mal, et qui donne coeur à ceux qui sont déclarez contre luy, lesquels sont plus hardis, ayans pour eux une personne de la Maison qu'ils veulent abaisser" [2].

L'abaissement de cette Maison et l'affoiblissement, si ce n'est la suppression, du stadhoudérat, avec ses tendances monarchiques, étoit le but que les États de Hollande suivoient avec persévérance, et, pour y parvenir, il falloit, en fermant la carrière militaire au jeune capitaine, l'empêcher d'acquérir des titres à la reconnoissance publique. Ils lui montroient une défiance extrême. Plusieurs prétendoient exiger une déclaration de ses inclinations pacifiques, avant de le mettre en possession de ses charges [3]. Ayant envoyé quelques compagnies du côté de la Flandre, et la Hollande „s'en étant beaucoup plus émue que si l'ennemi étoit avec une armée dans le coeur de son pays" [4], il répondit fort sagement qu'il avoit été obligé, par le service de

[1] p. 217.

[2] p. 234. „Les Espagnols ont tellement charmé la Princesse d'Orange par leurs grandes promesses, qu'elle ne faict pas scrupule, pour leur plaire et avancer la paix, à quelque prix que ce soit, de combattre les inclinations de son fils et de ruiner sa fortune, ou du moins son establissement." l. l.

[3] p. 199.

[4] p. 216. „La principale crainte de cette province est que le Sr Prince, qu'elle croit incliner plus à la guerre qu'à la paix, ne veuille, par quelques nouvelles hostilitez, rompre le traicté qui est desjà faict, ou bien qu'il n'aye dessein de joindre à l'armée de France le corps qu'il a faict avancer, ou mesme qu'il n'aye intention de favoriser par cette diversion les desseings que S. A. R. peut former cette année dans les Pays-Bas, dont elle n'a pas moins de crainte que de tout le reste."

sa charge, de pourvoir à la sûreté de la frontière et qu'il étoit près de faire tout ce qui seroit résolu sur ce sujet par les États-Généraux, desquels il tient le pouvoir de général d'armée[1]. M. Servien, écrivant que la Hollande est toujours plus obstinée à ne souffrir pas qu'on mette en campagne, ni qu'on fasse aucune entreprise contre les ennemis, ajoute que la crainte des projets du jeune Prince est le véritable motif de leur inaction[2].

Une paix particulière avec l'Espagne étoit désormais inévitable. M. de la Thuillerie le déclare: „Il est aisé à juger que l'on veult la paix, à quelque prix que ce puisse estre, et que messieurs de la province de Hollande, qui sont les plus puissants, et qui, à en parler nettement, font des six autres ce qu'ilz veulent, sont incapables d'estre offensés par l'Espagne, ny esmus par leur propre bien"[3]. Cette paix tant désirée, en désarmant le Prince, devoit être le moyen de le rendre

[1] l. l. — „Faisant ainsi entendre qu'on ne déférera rien aux ordres d'une province et qu'elle n'a pas ce droict de rien résouldre de soy-mesme." p. 219.

[2] „Ils craignent si fort de se rembarquer dans la guerre, et disent parmy eux que feu M. le Prince d'Orange les a repeu si souvent d'une fausse espérance de paix, qu'ils ne veulent plus estre trompés de cette sorte, ny mettre en doute leur repos, qu'ils croyent d'avoir asseuré, se défians beaucoup plus des desseings de M. le Prince d'Orange d'à présent que de ceux de la France, dans lesquels les plus sages d'entre eux croyent de voir clair; mais ils craignent que, sy ce jeune Prince estoit à la teste d'une armée, qu'il ne poussast les affaires plus avant qu'ils ne veulent et qu'ils ne fussent plus maistres des résolutions de la paix. Je puis asseurer V. É. que voylà le véritable obstacle qui a empéché et empesche encore la campagne, et que, sans cette appréhension, on auroit pris icy d'autres résolutions, ayant faict toucher au doigt aux plus intelligens que, pour avoir promptement la paix, il falloit prendre un chemin tout contraire à celuy qu'ils tiennent, dont il sont contrainctz de demeurer d'accord." p. 231. — „Ils craignent l'humeur martiale du Prince" p. 234. — „Deux députés, envoyés par la province de Hollande, eurent bien l'assurance de lui dire en face que, si on pensoit insensiblement les engager à la campagne, ils remueroient le ciel et la terre pour l'empêcher." p. 219.

[3] p. 239.

docile. Déjà l'aristocratie, préludant à l'exécution de ses desseins tâchoit de réduire son pouvoir. En novembre 1647 de la Thuillerie écrit: „Il n'y a point à douter de sa bonne disposition, mais extrêmement de son pouvoir, n'en ayant non plus que le moindre de la République[1]; son autorité est maintenant si petite qu'il a peine à obtenir ses commissions; de façon que l'on lui conseille de couler le temps doucement, afin cependant de voir s'il pourra rectifier ces mauvaises humeurs"[2].

La prépondérance de la Hollande et surtout d'Amsterdam devenoit intolérable. On soupçonnoit la province et la ville de vouloir profiter des circonstances pour établir une domination absolue sur le reste de la République. Les dépêches de Servien montrent de quoi on les jugeoit capables. „Quelques-uns croyent que la Hollande a dessein de changer la forme du gouvernement des Estatz-généraux, en y mettant plus grand nombre de ses députez, et diminuant en mesme temps celuy des autres provinces qui composent l'assemblée, afin d'avoir une authorité dans les délibérations proportionnée à sa puissance et à ce qu'elle porte des charges de l'Estat; d'autres croyent que la ville d'Amsterdam aspire à former elle seule une province, qui augmente le nombre des autres et qui leur soit esgalle en authorité; d'autres estiment qu'elle songe plustost à acquérir une espèce de supériorité sur les autres villes de Hollande et sur le reste de l'Estat, approchante de celle dont jouist la ville de Venise dans l'estendue de la République"[3]. Les adhérents du Prince, les amis de la

---

[1] p. 248. [2] 248. [3] p. 214

France, aimoient à accréditer des suppositions pareilles. „Ce sont peut-estre des chimères qui s'esvanouiront en voyant le jour, mais on n'a pas laissé d'en parler, et les discours qui en ont esté faictz ne nous ont pas esté inutiles, ayant esté assez heureusement relevez pour obliger les autres provinces d'ouvrir les yeux et prendre garde à elles. Toutes ces différentes prétentions peuvent encor servir d'une autre façon, en ce qu'il faudra nécessairement recourir à Mr le Prince d'Orange, comme gouverneur du païs, pour accommoder les différends qui naîtront sur ce sujet; ce qui facilitera les moyens d'establir son authorité, que les Provinces, et principallement la Hollande, avoient envie d'abaisser" [1]. On parloit d'un traité secret des meneurs avec l'Espagne [2]. Peut-être y avoit-il de l'exagération et de l'injustice dans des rumeurs de ce genre; toutefois le désir de la Hollande de profiter des circonstances pour soumettre tout à ses volontés souveraines, n'étoit pas douteux [3].

Il est souvent question d'un personnage considérable dans le parti anti-stadhoudérien, M. Bicker. Son portrait par Servien n'est pas flatteur: „le plus puissant et le plus violent de tous nos contretenans est un nommé Bicker de la ville d'Amsterdam, où il

---

[1] p. 214.

[2] „M. le Prince d'Orange croit, avec beaucoup d'autres, que quelques particuliers de la Hollande, qui ont le principal crédit, ont faict un traicté secret avec l'Espagne qu'ils n'osent pas déclarer, voyans les sentimens contraires des autres provinces et de quelques villes de la leur". p. 230.

[3] Servien attribue l'obstination incroyable de la Hollande à vouloir la paix, à des gens, emportés, soit par la haine contre la France, soit par l'affection pour les Espagnols, de qui on les croit gagnés. „Quelques particuliers d'entr'eux ont pris tant d'autorité et l'exercent avec tant de violence, qu'ils blasment et accusent ceux qui n'y adhèrent pas, d'abandonner l'intérêt de leur pays, dont ils se disent les seuls défenseurs." p. 205.

a beaucoup de crédit; son humeur inflexible et bizarre ne m'a pu donner aucun accès auprez de luy, ny aucune voye pour le ramener. Il a souvent des conférences avec la Princesse d'Orange, bien qu'autrefois il ayt esté ennemy de son mari"[1]. Deux mois plus tard Servien avoit réussi à lui parler: „J'ai trouvé le moyen d'entretenir Bicker, qui est le plus sauvage et le plus rude de tous les hommes; avant que me séparer de luy, je luy ay proposé qu'il devoit estre désormais le directeur des intérestz de la France en ce pays. C'est asseurément l'homme de tout l'Estat qui a le plus de crédit, et qui est ennemy de Pauw, encore qu'il soit son allié"[2].

Députés au congrès de Munster, Pauw et Knuyt étoient opposés à la France. Le premier „est engagé fort avant avec les ennemis, néanmoins fort timide[3]; quand à Knuyt, l'autorité du Prince d'Orange pourra l'obliger de marcher plus droit à l'avenir"[4]. Les envoyés françois, que nous avons déjà vus si peu favorables à la Princesse douairière, jugent en général très-sévèrement, trop sévèrement peut-être, leurs antagonistes. Ainsi de la Thuillerie écrit: „Knuit est un homme sans foy, sans loy, sans conscience, et qui fait profession de tromper tous ceux qui ont affaire à luy, et mesme M. le Prince d'Orange, quoy qu'il le puisse ruyner, en destournant seulement les yeux de dessus"[5]. Le greffier Musch est grand ami de l'argent[6]. Il est question de gagner par des largesses l'appui de personnages

[1] p. 205. [2] p. 228. [3] p. 211. [4] p. 211. [5] p. 240.

[6] „Musch n'est pas homme de promesse, et il fault quelque chose de plus réel; c'est un démon qui en veut de quelque façon que ce puisse estre, et qui, quoique sans beaucoup de foi, ne laisse pas de très-bien et très-utilement servir" p. 156.

considérables; la France et l'Espagne se les disputent[1]. „Je suis obligé de dire à V. É.", écrit Servien à Mazarin, „que les raisons ne servent plus de rien en ce pays, et qu'il fault nécessairement, ou céder à tout ce que veulent ces messieurs, ou employer, pour les regagner, des moyens plus puissans que ceux qui les ont aliénez de nous. Jamais les Espagnolz n'ont rien faict plus à propos que la distribution d'argent qu'ils ont faicte, qui a converty leurs plus anciens ennemis en des partisans très-favorables"[2].

Le crédit du Prince n'étoit pas suffisamment établi pour surmonter tant d'obstacles divers. Malgré son courroux et le vif mécontentement de la cour de France, la paix avec l'Espagne fut conclue en janvier 1648; „par dessus," écrit Brasset, „les respects tant de la foi publique que de l'obligation des traités"[3].

IV.

Délivrée des soucis de la guerre, croyant pouvoir désormais se passer d'un capitaine-général, et à tout prendre d'un stadhouder, l'aristocratie avoit beau jeu. Aussi bientôt l'orage se déclara et les dissensions intérieures prirent un caractère menaçant.

Le cours des événements en Angleterre et les troubles de la Fronde contribuèrent à enhardir la majorité des États de Hollande et lui firent mettre en avant

---

[1] „Il ne faut point douter que Knuit ne soit homme à argent et que, pour en avoir, il engageroit son âme au diable" p. 156.

[2] p. 228. — „Quand on n'a que des paroles à opposer contre des advantages réels que les ennemis offrent, il est bien mal-aisé de réussir." p. 183.

[3] p. 432.

des prétentions inqualifiables. Elle prêtoit l'oreille aux insinuations de l'Espagne et aux avances des parlementaires anglois, bravoit Mazarin et songeoit à imposer dorénavant ses volontés souveraines au corps entier de la République.

Héritier, si ce n'est des talents, du moins des sentiments politiques de son illustre père, M. de Sommelsdyck voyoit se préparer cette formidable attaque. „Il tient l'Estat au point de se perdre et devenir espagnol en moins de deux ans; le régime d'à-présent ne luy plaist point, connoissant ses fins; il voit le party arminien en possession des affaires et du pouvoir, et reprendre le mesme train que par cy-devant, pour dominer et se soumettre à la domination d'Espagne; il faut que ce qu'il y a de gens de bien avec luy songent à prévenir ce malheur. Les mal-intentionnés *veulent destruire la milice*, par ce que ce fust elle par le moyen de qui le Prince Maurice renversa tous leurs desseins"[1].

Effectivement la lutte se concentra dans cette question, très-importante déjà par elle-même; le licenciement d'une partie de l'armée.

La réduction de troupes exigée par la Hollande, au delà de celle dont on étoit tombé d'accord, paroissoit excessive au stadhouder de Frise et de Groningue, Guillaume-Frédéric: „Si j'ose dire librement mon avis, V. A. ne doit en rien accorder de casser des troupes, car elle n'a que 31.790 hommes en service, et en l'année 1609 on a eu 25.591, et asteur V. A. a de guarde davantage 15 villes et 33 forts, tellement que, cela

[1] Brasset à Mazarin, 2 nov. 1648. p. 282.

estant considéré, oultre les catholiques au dedans du pays, il me semble que V. A. a bien affaire, pour pourvoir les places, de garder les soldats"[1]. A moins de se fier implicitement à l'Espagne et de ne tenir aucun compte de la situation mal-assurée et incertaine des royaumes environnants, on commettoit donc, selon lui, une haute imprudence, en se privant des moyens indispensables pour faire face à une invasion subite. D'ailleurs la sécurité de la République ne devoit pas dépendre du bon plaisir d'une seule province, méprisant l'autorité des États-Généraux, s'arrogeant le droit de casser, de son propre mouvement, parmi les troupes qui avoient prêté serment à la Généralité, celles dont elle étoit tenue de payer la solde. Admettre un tel système, c'étoit abandonner la défense du pays aux caprices des provinces; faire disparoître l'armée et la transformer en assemblage incohérent de bandes provinciales; méconnoître, dans une question éminemment vitale, la nature et les attributions du pouvoir central; en un mot, anéantir ou asservir l'Union, et substituer la toute-puissance de la Hollande au gouvernement fédératif.

En décembre 1649, la Hollande ayant encore élevé le chiffre de la réduction voulue, Brasset écrit: „l'on avoit cru que cette nouveauté n'estoit qu'un jeu joué, pour obtenir l'effect de leur première intention, moyennant quoy ils se modéreroient pour le surplus, mais ils tiennent ferme sur le total, et s'y rendent d'autant plus opiniastres qu'ils voyent la Généralité faire corps et force contre eux"[2]. Il cite une autre preuve de leur

---

[1] p 344. [2] p. 316.

coupable audace. „Si cela ne vault rien, voici qui est encore pis, et seroit d'une ruine absolue à l'Union, si l'effet s'en ensuivoit. C'est qu'il fut proposé dans l'assemblée de Hollande d'envoyer un commissaire en Angleterre, autorisé pour conclure une alliance avec ce nouveau régime, en leur propre et privé nom, sans intervention ny part des autres provinces. M. le Prince d'Orange m'en a parlé avec beaucoup de sentiment, et non toutefois sans espérance de rompre cette menée, qui tireroit après soy une dissolution totale de l'Union"[1].

De pareilles manoeuvres devoient rencontrer une forte opposition. Le stadhouder résiste; six provinces approuvent la fermeté de son refus, la Hollande persiste, les États-Généraux enjoignent au Prince de veiller au maintien de l'Union, Amsterdam repousse toute tentative d'accommodement, Guillaume II fait avancer des troupes, l'orgueilleuse cité capitule et l'aristocratie fléchit. Les péripéties de ce déplorable drame se retrouvent dans les nombreuses dépêches de M. Brasset, très au courant des affaires les plus secrètes, et dans les lettres de ceux qui, dans le parti stadhoudérien, furent les principaux acteurs.

On voit le Prince s'évertuer à mettre en oeuvre les moyens de douceur. Il se flatte de réussir; il compte sur quelque modération[2]. Selon plusieurs, il est même trop complaisant envers la Hollande[3]; le terme moyen

[1] p. 317.

[2] „J'ai trouvé le Prince fort différent de la bonne opinion qu'il avoit l'autre jour de la modération de ces messieurs de Hollande, qui semblent, comme Brennes aux Romains, ajouster l'espée au poids de leurs prétentions." Brasset à Mazarin, 7 déc. 1649. p. 316.

[3] Guillaume-Frédéric avoit à lutter en Frise contre ce mécontentement: „il faut que je leur allégue que V. A., ny les aultres provinces, ny moy-mesme,

proposé par lui, en janvier 1650, leur semble une concession exagérée. La Hollande le juge insuffisant. En mars „les États reprirent bien chaudement le point de ménage concernant la milice, et peu s'en falut qu'ils ne donnassent dans une brusque résolution, sans se soucier des autres provinces"[1]. Le Prince espéroit que cette assemblée se separeroit encore sans conclusion. „Je souhaicte", écrit Brasset, „qu'il n'y soit pas trompé"[1].

Il fut trompé. Des discussions passionnées[2] aboutirent à la cassation par ordre provincial. En mai, il est vrai, la Hollande revint à un projet plus acceptable en apparence, mais accompagné de conditions qui le rendoient également inadmissible. Le Prince et les États-Généraux ayant alors demandé une conférence, on n'en tint pas compte, et, le dernier du mois, Brasset écrit: „si les esprits ne se modèrent, entre ci et deux jours, la confusion sera périlleuse dans cet Etat"[3].

Au lieu de se modérer, les esprits s'échauffèrent. Le 4 juin la Hollande, passant outre, cassa les troupes. La réponse de la Généralité, poussée à bout, fut immédiate; les États-Généraux autorisèrent le Prince à sauvegarder la tranquillité publique et à faire respecter l'Union.

---

sommes inclinés à se deffaire des soldats, mais que c'est la nécessité, pour chercher de donner de satisfaction aux Estats d'Hollande, qui ont proposé un mesnage et réduction entièrement hors de saison et irrésonnable, pour voir si on les peult tenir à l'Union, par douceur et par une résolution prise de six provinces, et espère que par là je les meneray à la raison" p. 353.

[1] p. 355.

[2] Durant la semaine avant Pâques. „La huictaine dernière (sans abuser de son saint nom) se peut appeler à leur égard une véritable semaine de passion prophane, en suite des violentes contestations sur la réduction". Brasset, 12 avril 1650. p. 358. [3] p. 361.

Celui-ci, muni de cet ordre, voulant éviter encore l'emploi de la force, se rendit à la tête d'une députation solemnelle, dans les villes de la Hollande, pour y conférer avec les magistrats. „Si cette diligence ne sert à rien," écrit Brasset, „du moins elle justifiera la modération que l'on a recherchée, avant de passer aux extrémités"[1].

Par le refus de lui donner audience Amsterdam combla la mesure de ses hauteurs et de ses dédains. C'étoit là, selon Brasset, une conduite aussi inconsidérée qu'insolente: „Il y en a qui croient que le peuple, n'estant pas tout du sentiment de son magistrat, pourroit bien s'esmouvoir, pour ne point tremper dans un acte qui sentiroit la rebellion"[2].

De retour à la Haye, et lorsque dans les États on avoit déjà commencé à rédiger sur sa mission des observations violentes, le Prince, par l'ascendant de ses talents et de son caractère, intimida ses antagonistes. „Il fut en personne dans l'assemblée de Hollande, pour y faire plainte publique et formelle contre Amsterdam, pour son mauvais procédé. *S. A. leur parla si fort en Prince* que, sans le flatter, l'admiration de toute l'assemblée fut suivie d'un estonnement qui fit conclurre, parmy ceux qui avoient esté les plus aigres, que, le jeune Prince pouvant estre d'humeur à hazarder les dernières extrémitez, le meilleur seroit pour eux de songer aux moyens de luy donner satisfaction et de porter les choses à un tempérament"[3]. Voyant ainsi l'exécution de leurs desseins moins facile qu'ils n'avoient supposé, plusieurs auroient aimé détacher habilement

[1] p. 363. [2] p. 367. [3] p. 368.

le Prince des six provinces, en lui témoignant une confiance peu sincère et très-inaccoutumée[1].

Bientôt les intentions de la Hollande reparurent à découvert. „Les factieux travaillent à porter les choses à leur premier but, qui va à destruire l'authorité du Prince et anéantir la Généralité, mais S. A. et ceux de son party, connoissans ce dessein, sont tousjours bien résoluz de se roidir à l'encontre"[2]. Toutefois le Prince offrit encore une concession, dépassant de beaucoup ce que les six provinces avoient cru pouvoir accorder. La Hollande n'en tint pas compte et le 27 juillet, par une lettre arrogante aux autres provinces, leur signifia sa détermination finale, son refus formel.

Le Prince accepta le défi. L'entreprise contre Amsterdam fut résolue; les ordres militaires sont datés du même jour[3].

Ce n'étoit pas une résolution subite. L'urgence de mesures pareilles étoit depuis longtemps prévue. Responsable au gouvernement central de la République, le Prince étoit déterminé à ne pas céder. A l'exemple de Guillaume-Louis du temps de Maurice, mais, à ce qu'il paroît, moins sage et plus fougueux et dissimulé,

---

[1] „Je trouvois le Prince assez incertain de ce qui arrivera des affaires; car, bien que la Hollande ait monstré disposition à luy en déférer l'arbitrage, ce qui pourroit estre glorieux pour S. A. et d'importance pour son autorité, ç'a pourtant esté soubz des conditions qui reléveroient trop, ce semble, celle de cette province au préjudice des autres, auxquelles S. A. s'estant attachée pour maintenir le droict de la Généralité, elle ne sçauroit s'en départir, sans leur faire tort et à soy-mesme, ce qu'elle doibt eviter, tout autant que l'affectent peut-estre ceux qui ont des intentions bien différentes de son vray intérest. Comme il est Prince qui, dans ces occasions, a donné des marques d'une singulière prudence, vivacité, et générosité, il ne se lairra pas surprendre". Brasset à Mazarin, 5 juillet 1650. p. 368, sv.

[2] p. 374. [3] p. 371.

le comte Guillaume-Frédéric engage le Prince à prendre des mesures énergiques. En décembre 1649 il observe que les affaires à la Haye „ne sont de peu de conséquence et regardent bien loin; qu'il faut y aller *d'un pied de plomb*, pour par trop grande précipitation ne tomber en de grands inconvénients, principalement dans l'affaire que les États de Hollande pressent si fort, la cassation sous prétexte de ménage[1]. „Si la Hollande veut passer outre contre les autres provinces, il faut prendre des résolutions hardies et salutaires, et les bien effectuer; *le Prince doit songer à se saisir d'Amsterdam;* lui, Comte, y songe jour et nuit, et seroit l'affaire faite, si le Prince lui donnoit bons officiers, cavalerie et infanterie"[2]. En février: „Je supplie V. A. *de songer toujours à Amsterdam* et ce qui en dépend; car cela est nécessaire"[3]. Quelquefois lui aussi se flatte encore d'un arrangement à l'amiable. Peut-être, par la fermeté des États de la Frise, les États d'Hollande seront „contraints de se ranger à la raison; l'Union sera conservée, la religion, la police et justice, qui ne peuvent estre maintenuz que par les armes. Quiconque est d'aultre opinion, je le déclare traistre, et ennemy de l'Estat, très-bon Espagnol, dont voudrois voir le suplice de tout mon coeur[4]. J'espère, que, pendant que les États seront séparés, V. A. gagnera encore quelques villes, et qu'elle confondera ces traictres et ces vendeurs et ennemis de l'Estat, qui ne cherchent que leur profit et grandeur, au dépends de l'Estat, et j'espère de plus qu'ils seront

[1] p. 321. [2] p. 337.
[3] p. 345. — Dans la Lettre 950 un passage non déchiffré probablement se rapporte au même sujet. [4] p. 351.

chastiés selon leurs mérites et déloyauté"[1]. Si Amsterdam continue de refuser audience au Prince, cela la mettroit en grand tort et excuseroit tout ce que „l'on entreprendroit à l'encontre d'eux; mais je ne crois pas qu'ils l'oseront entreprendre, le peuple les lapideroit; s'ils le font, il fault estre tranquille, n'en faire grand bruict et *ne les advertir qu'avec le coup*, car les menaces n'aydent qu'à se donner plus de garde. Il fault que les effects et coups parlent"[2].

L'entreprise fut concertée avec le Comte[3] et avec M. de Sommelsdyck[4].

Il s'agissoit de surprendre et, si le coup manquoit, d'assiéger la ville[5]. En même temps le Prince faisoit saisir et conduire au château de Loevestein six mem-

---

[1] p. 359.

[2] p. 366. Le Comte écrit au Prince: „Songeant toujours à l'affaire que V. A. sçait, il m'est venu dans la pensée qu'il faut bien faire valoir que les Estats d'Hollande veulent retrancher aux soldats les services, ce qui touche tout ces pauvres gens en particulier, ce qui les fera tant plus hayr des soldats". p. 374. — La veille de l'entreprise il se réjouit dans la perspective du succès: „passant au Viverberch, pour me faire voir aux gens, je voyois le sieur de Witt et Keiser ensamble se complimenter et faire force révérances; j'espère que V. A. les aura demain ensamble, que Nieupoort sera de la compagnie, et touts ceulx que V. A. cognoit estre ses ennemis et par conséquant de l'Estat". p. 385.

[3] Vers la fin de juillet le Comte fait un tour exprès à Amsterdam, et donne des renseignements topographiques minutieux. p. 378. L. 965.

[4] „M. de S. a en cela et toutes autres choses l'entière confiance du Prince. Homme sage, adroit et acrédité dans son pays; il a des richesses plus qu'il n'en est besoin pour faire croire qu'il n'agit point par intérest; le principal qu'il a devant les yeux est celuy de sa patrie et de S. A". — Brasset à Mazarin, 2 nov. 1648. p. 282. — Voyez aussi p. 175, 292 et 315.

[5] Le N°. 963a et les deux pièces suivantes donnent des détails curieux sur les intentions du Prince: par ex. „Alors que toutte les troupes seront dans la ville et qu'il n'i a point de désordre, ordonner au Magistract de s'asembler à la maison de ville et y aller avec tout les officiers et schanger le Magistract, avoir des listtes prettes de ceux que l'on veut mettre dans la magistrature. Songer cy, d'abordt que l'on entre dans la ville, l'on ne doit pas faire arêter Bicker et son frère, pour tesmoigner que l'on ne veut qu'à ceux-là". p. 373. — Voyez aussi les notes marginales du Prince à une espèce de mémoire justificatif (N°. 972a)

bres des États de Hollande, connus par la violence de leur opposition.

La cavalerie s'étant égarée dans la bruyère, il y eut du retard et le magistrat d'Amsterdam fut averti [1]. Toutefois l'arrivée des troupes suffit. La ville se réunit à l'avis des six provinces, promit de faire au Prince un honorable accueil, et bannit les Bicker du conseil municipal. Les prisonniers ne furent élargis que sous condition expresse de renoncer à tout emploi dans la magistrature [2].

Guillaume-Frédéric ayant trouvé les portes fermées, il y avoit là les apparences d'un échec. Cette circonstance étoit fâcheuse. Les ennemis du Prince soupçonnèrent et répandirent qu'il avoit eu dessein d'opérer un changement fondamental dans le gouvernement de la République [3]; la défiance fut plus grande encore qu'auparavant [4].

Lui avoit l'air satisfait. „Bien que tout n'ait pas

[1] Voyez la lettre du Comte Guillaume-Frédéric au Prince d'Orange. (L. 968.)

[2] Précaution nécessaire. „La raison le veult ainsy, tant au regard de S. A. que des six provinces; car sy ces gens là rentroyent dans leurs premières fonctions, il y a bien apparence qu'ils en deviendroient altiers et vindicatifs". Brasset à Mazarin, 10 août. p. 394.

[3] Le 27 juillet Brasset écrit à Mazarin: „les États de Hollande ne se rendent pas si souples que M. le Prince d'Orange l'avoit espéré. J'entends que les pratiques vont à donner quelque changement au régime de cet Estat, *qu'il se propose de remettre tel qu'il estoit anciennement au Conseil d'Estat*. J'en parlay hier à M. le Prince d'Orange; je ne l'en trouvay pas fort esloigné, croiant que cela luy seroit avantageux, son Altesse ayant deux voix dans ledit conseil et nulle dans l'assemblée de Mrs les Estats". p. 377.

[4] „S. A. me dit avec assés de satisfaction ce qui s'étoit passé; ce ne fut pas pourtant sans m'avouer qu'il s'en seroit promis un autre succez, sans l'erreur et fourvoyement du capitaine Mom, et de juger, ainsi que je m'estois donné la liberté de luy dire, qu'il devoit avoir bon pied et bon oeil, puisque ceux de la province d'Hollande qui lui sont contraires, ne manqueroient pas, dans l'allarme qu'ils prennent de son dessein qu'ils croyent descouvert, de faire toutes leurs menées et pratiques, non seulement pour se garder de S. A., mais aussi pour continuer dans le train où ils se sont mis d'abaisser son authorité, en la rendant suspecte aux peuples." Brasset à Mazarin, 10 août 1650. p. 392, sv.

succédé selon son but," écrit Brasset, „il ne laisse pas d'être bien aise qu'on croye qu'il ait fait ce qu'il avoit envie de faire" [1]. — „Je puis vous dire, comme à un de mes bons amis," écrit le Prince, „que cette affaire a rétabli entièrement mon autorité" [2].

Ses adversaires se disposoient à recommencer le jeu. Leur défaite ne les avoit point abattus; à Amsterdam on payoit d'audace [3]. Brasset écrit: „il y a toujours lieu de douter que le party ne se porte à de nouvelles pratiques pour se relever de sa chûte, et que ces messieurs d'Hollande qui ont plié, soit de gré ou de force, ne reviennent à de nouveaux desseins, pour les produire en temps et lieu. C'est ce que S. A. prévoit bien, et n'obmet de son costé chose aucune pour y faire obstacle [4]. Beaucoup croyent que le parti a seulement plié, sans estre entièrement terrassé" [5]. Le Prince ne se faisoit point illusion. Il prévoyoit que, même après l'éloignement des principaux chefs, leurs partisans qui, par adresse ou par crainte, s'accommodoient au temps présent, reprendroient l'occasion de renouveller leurs menées [6]. „Il plie de son côté en faveur du ménage," il s'accommode à cette espèce de dure nécessité, parcequ'on a imbu artificieusement les communes de l'opinion que la réduction de la milice est nécessaire pour les finances, mais d'autre part je sçay pour constant que, voyant le jeu assés beau, il songe à pousser les choses plus avant, pour ané-

---

[1] 26 août. p. 395. [2] p. 407.

[3] „Les deux Bicker continuent de remuer ciel et terre à Amsterdam pour y maintenir leur crédit et ruiner celuy de S. A., par les mauvaises impressions qu'ils en donnent à la commune, n'espargnans pour cela ny paroles ny libelles." Brasset à Mazarin, 19 octobre 1650. p. 428.

[4] p. 406. [5] p. 417. [6] p. 405, sv.

antir, tout autant qu'il pourra, un party qui luy est suspect"[1]. Il fait succèder habilement à la sévérité la modération et la douceur[2]. Il use avec soin et avec beaucoup d'adresse de ses prérogatives[3]. „Il se fait de grandes cabales en Hollande, par la suggestion de ceux qui ont été mécontents; il est vrai que S. A. ne manque pas aussi de vigilance et de vigueur pour les prévenir et pour en arrêter le cours"[4].

En somme, malgré un désappointement partiel, on avoit obtenu beaucoup. La soumission immédiate d'Amsterdam avoit heureusement précédé l'arrivée d'une députation des États de Hollande; dans le cas contraire de graves difficultés auroient pu surgir[5]. La prudence et la fermeté du Prince[6] modifièrent sensiblement la disposition des esprits. Brasset observe que, grâces à lui, personne n'ose plus se montrer malveillant envers la France[7]. On auroit tort de se fier aux apparen-

---

[1] p. 403.

[2] Faisant mention des desseins de messieurs de Hollande, Brasset écrit le 24 août: „S. A. n'obmet de son costé chose aucune pour y faire obstacle. A cela luy sert l'exemple de la sévérité dont elle vient d'user, par la crainte et l'intimidation qu'en reçoivent les esprits, qui ne sont hardis, et j'oserois dire insolens que dans leurs avantages; et par le soin qu'elle prend de mesnager les autres, en donnant les mains favorablement à ce qui est de leurs intérestz." p. 406.

[3] „Il est si fort de son intérest d'avoir dans les magistratures des personnes dont il se puisse confier, et descharger celles qui luy sont suspectes, qu'il en use très-sagement de n'en laisser la disposition à d'autres." Brasset à Mazarin, 7 septembre. p. 418.

[4] p. 414.

[5] „Si le Magistrat d'Amsterdam n'eust par son traitté donné moyen à S. A. de prévenir l'arrivée de la députation . . ., il se seroit trouvé fort embarrassé. La voye des armes qu'il avoit employée, ne seroit pas soustenue par une commune approbation, ce qui auroit apporté autant de déchet à son autorité qu'elle se trouve relevée par la submission d'Amsterdam à tout ce qu'il a voulu". Brasset à Mazarin, 17 août. p. 402, sv.

[6] Brasset, pendant toute la durée de la crise, ne cesse d'en faire l'éloge: „Je continuerai de vous dire qu'il a agy avec une prudence et une fermeté admirable." 12 avril 1650. p. 358.

[7] „Tous ceux de l'Estat avec lesquels je me suis rencontré du depuis, m'ont

ces [1], mais incontestablement le Prince a remporté un grand succès „La Hollande ayant consenti à ce que désormais aucune province particulière ne puisse prétendre de casser des troupes sans le consentement unanime des autres, et que, si là-dessus il arrivoit contestation entre elles, le tout sera remis à la décision de S. A. et de ceux qui luy succéderont au gouvernement de ces provinces, *l'on peut dire que en cela il a fait un coup de maistre et qu'en trois semaines il a plus exécuté que feu M. son père n'auroit osé penser toute sa vie*" [2].

V.

A côté de la question intérieure il y avoit, de 1648 à 1650, la question européenne.

Guillaume II, durant ces luttes violentes et aussi en vue d'elles, méditoit le renouvellement de la guerre contre l'Espagne. Pour exécuter ses desseins l'aristocratie avoit besoin de la paix; le plus sûr moyen

parlé fort libéralement de la disposition que tous ont pour monstrer par effet qu'ils doivent prendre part et s'intéresser au service d'une couronne aux bienfaits de laquelle ils sont si fort redevables. Comme je remarque ce langage parmy ceux de la province d'Hollande, tout autant qu'avec les autres, j'admire que ce qui s'y est passé depuis peu les ait si tost fait changer de langage. En quoy souhaittant qu'ils persévèrent, s'ils le font, je ne feindray point de dire que ce sera l'ouvrage des mains de M. le Prince d'Orange". p. 411. — „Il y a beaucoup de changemens dans les humeurs de deçà. Car il n'y a pas longtemps que, aussitost qu'un ministre du Roy ouvroit la bouche, il y en avoit trente béantes pour les indigner; et, bien que je ne vueille pas asseurer qu'il n'y ait encores des esprits hargneux, il est pourtant considérable qu'ils n'usent pas de la liberté qu'ils se donnoient de se déclarer insolemment". Brasset à Mazarin, 21 sept. p. 418.

[1] „Le comble de sa gloire et de son contentement sera, si les choses en demeurent là où elles sont; c'est ce que plusieurs souhaittent et de quoy beaucoup d'autres doutent, la variation estant un vice assés ordinaire par deçà". 24 aoút. p. 407. [2] l. l.

de la vaincre étoit la guerre; la reprise des armes seroit, aussi sous ce rapport, la revanche du traité de Munster. D'ailleurs les Espagnols encourageoient le parti anti-stadhoudérien et prêtoient main forte aux manoeuvres et aux rebellions de la Fronde. Déjouer leurs intrigues par la guerre ouverte et rétablir ainsi le repos intérieur de l'État, voilà ce qui sembloit à désirer, pour les Provinces-Unies comme pour la France, et cette connexité des intérêts devoit amener des rapports secrets et intimes entre le Prince d'Orange et Mazarin. Écrivant à celui-ci, M. de Sommelsdyck, qui servit souvent d'intermédiaire, résume le double but de ces communs efforts: „Je croy que nous buttons tous à une mesme fin, qui est de nous garantir et de l'oppression de l'Espagnol et de nos propres incommodités, et ne varions que de la voye à y parvenir avec plus de célérité et de seureté"[1].

Les négociations, comme on peut le supposer, furent extrêmement confidentielles. Dans le premier entretien de M. Sommelsdyck avec Brasset, le Prince fait insister qu'il n'en soit rien communiqué qu'au Cardinal et à la Reine[2]; plus tard on le voit envelopper sa correspondance du plus profond mystère, n'osant se confier à personne et s'étudiant à en faire disparoître la trace[3].

---

[1] p. 285.

[2] M. de Sommelsdyck a dit, au nom du Prince, „que je puis considérer combien tout ce que dessus luy importe et que, s'il en venoit la moindre intelligence à ces gens icy, ce seroit sa ruine totale et de sa maison; qu'il me recommande surtout le secret et que je n'en escrive rien qu'à V. É., à laquelle seule il s'en veut confier, espérant que cela demeurera par devers elle seule, sans qu'elle en communique, s'il luy plaist, à qui que ce soit qu'avec la Reyne, de la bonté et générosité de laquelle il se tient entièrement asseuré". p. 281, sv.

[3] „Je vous prie de brûler cette lettre, dès que vous l'aurez leue, m'estant

De quoi s'agissoit-il? de déterminer les États-Généraux à rompre avec l'Espagne, afin de reprendre avec la France d'une façon énergique l'oeuvre interrompue de la conquête des Pays-Bas.

En novembre 1648 l'affaire est mise sur le tapis. Le Cardinal fait des ouvertures, le Prince les saisit avec empressement[1].

Voici, pour le moment, quel étoit son avis. Il faut envoyer l'armée du maréchal de Turenne, mais il faut que ce soit „avec une puissance telle qu'elle donne la loi aux Espagnols et l'estonnement à ces gens icy"[2]; car, si l'armée est foible, les mal-intentionnés saisiront ce prétexte pour opérer une liaison avec l'Espagne; tandis que, si elle est formidable, ils viendront, les mains jointes, à la France. Si à cette armée, puissante comme elle doit l'être, se joint celle qui a coutume d'être en Flandres, en moins d'une année tout au plus, le Roi sera maître de la totalité des Pays-Bas espagnols. Il ne faut pas trop se flatter de porter la République à une rupture, la Hollande étant empoisonnée de la douceur du repos et le parti de ceux qui ont fait la paix y étant puissant; mais, s'ils prétendent à une

très-important que personne ne sçache que ces advis viennent de moy. Je vous envoye un chiffre dont vous vous servirés; ne signez point vos lettres, je ne signeray pas aussi les miennes, et je les chifreray de ma main, ne voulant pas seulement que mes secrettaires sçachent ce que je vous escris". Lettre du Prince d'Orange du 14 août 1649. p. 314, sv. — „Vous pouvez assurer de nouveau", écrit Mazarin à Brasset, le 11 déc. 1649, „le Prince que le secret sera très-fidélement gardé, et que Mr le mareschal de Turenne lui-mesme ne sçaura pas nostre concert". p. 290.

[1] „M. de Sommelsdyck m'est venu trouver, de sa part et par son ordre exprès, pour me dire qu'il avoit receu avec joye l'ouverture que j'ay avancée, qu'il me prie de la pousser, sous asseurance formelle qu'il me donne de la seconder de tout son pouvoir; qu'il la juge la plus importante qui se puisse faire pour le service du Roy et pour le bien de cet Estat et pour son intérêt propre". Brasset à Mazarin, 2 nov. 1648. p. 279, sv.   [2] p. 280.

conjonction avec l'Espagne, il agira fortement pour rompre leur dessein et s'y opposera avec tant de vigueur, secondé de ses amis et serviteurs, que toutes leurs machinations demeureront inutiles. L'occasion, selon lui, est belle de faire un coup de la dernière importance[1].

La réplique de Mazarin à Brasset[2] ne se fit pas attendre. C'est une des plus importantes affaires qui se puissent jamais traiter. La Reine pourroit se décider à ce renouvellement de vigueur, en cas que le Prince donnât parole que les États rentreront en guerre, pour n'en plus sortir que conjointement[3]. Cette obligation seroit réciproque; de plus on modifieroit le traité de 1635, de manière à rassurer les esprits quant au voisinage immédiat de la France. S'il y a des obstacles insurmontables à persuader les États à rentrer si tôt en guerre, tout au moins devroient-ils déclarer aux Espagnols, avec force et fermeté, qu'on reprendra les armes, s'ils ne font la paix avec la France[4].

---

[1] „S. A. intimidera ces peuples, par la crainte d'offenser une puissance voysine et de s'exposer à ses ressentimens, considérant bien que les Espagnolz, estant foibles de forces et de conduite, ils ne devront pas se mettre, pour les conserver, au hazard de se perdre. Que, quand on en viendroit à la pensée de s'unir à l'Espagne, il se formeroit asseurément deux partis dans cet Estat, lesquels estans composés de marchands, qui ont le principal commerce en France, ils auroient peur de le perdre et de se ruiner; que cette considération fera qu'ils donneront dans toutes sortes d'extrémitez plustot que de consentir à rupture avec la France". p. 281. [2] Lettre 910.

[3] „Vous pourrez maintenant y adjouster que l'on est icy tellement picqué des artifices des Espagnols, de leur opiniastreté et mauvaise façon de procéder, que je ne doubte nullement que la Royne, de l'advis de tout le conseil, quand il faudroit mettre la matière sur le tapis, ne se résolust à pousser tout à fait les Espagnols dans les Pays-bas, si on estoit asseuré que messieurs les Etats voulussent s'engager à la mesme chose". p. 287.

[4] „Le Prince pourra asseurer les États, s'il en est besoin, que la France conviendra avec eux d'un nouveau partage, où ils trouveront plus advantageusement leur compte qu'en celuy qui avoit esté fait cy-devant, et dans lequel il

Mieux que le Cardinal au fait des difficultés de sa position, le Prince déclare „ne voir nulle apparence d'engager l'État, soit à rompre avec l'Espagnol, par offre d'amélioration de partage, soit à user de menace, pour l'obliger à conclure la paix. Les seuls efforts de la France, accompagnés de succès, en pourront causer la disposition; mais, si sa constitution présente lui permet de prendre une attitude aussi vigoureuse, il persiste à s'oser faire fort que nulle alliance, ou assistence ne se fera de la part de cest Estat avec l'Espagnol" [1].

La situation de la France, à l'entrée de la Fronde, ne permettoit pas d'user de telle vigueur. La déclaration royale du 24 octobre 1648, présentée comme conclusion finale des brouilleries de Paris, avoit réjoui Brasset [2], mais on sait assez combien cette satisfaction apparente fut de courte durée. La guerre civile éclata; la cour, ayant quitté Paris, fit assiéger la ville rebelle; Turenne se déclara contre Mazarin; le Parlement en vint jusqu'à prêter l'oreille aux propositions de l'Archiduc Léopold, et la France sembloit en proie à des déchirements affreux, lorsque, en mars, la paix inattendue de Ruel suspendit le cours des hostilités. Brasset, durant cette crise, insiste auprès du comte Guillaume-Frédéric sur l'opportunité d'une démonstration de bonne volonté

---

aura moyen de faire cesser tous les subjects de jalousie, que quelques-uns de l'Estat avoyent conceues mal-à-propos et qui nous ont desjà fait tant de mal". p. 288, sv.

[1] p. 291.

[2] „Je ne saurois assez en louer Dieu, pour les respects que je n'ay pas besoin d'estendre par une plus longue expression, estant assez de dire qu'il y va du service du Roy et du salut comme de la réputation de l'Estat". p. 274. — Le parti anti-stadhoudérien avoit déjà „pris fondement, sur la considération de l'issue de ces dissensions, de dilayer la nomination d'un ambassadeur". p. 275.

des États; pareille démarche pourroit être d'une grande efficace auprès des frondeurs et des Espagnols[1]. Il est ravi de la pacification inattendue: „affaire achevée au contentement de tous les gens de bien et qui, Dieu aidant, demeurera dans un entier et solide accomplissement"[2]; le Cardinal, par sa patience et dextérité, a surmonté ce grand orage, qui sembloit n'avoir que sa chûte pour objet[3]; et „les ennemis de la couronne, qui avoient conceu de grandes espérances, et formé de vagues desseins sur ces confusions, se trouvent avoir basty sur le sable, voyent leurs chymères esvanouyes, et que la France, estant en repoz chez soy, elle sera aussy en estat de prendre sur eux divers advantages"[4].

Il n'en fut pas ainsi. Brasset se flattoit à tort[5]. Le drame de la Fronde étoit destiné à avoir plus d'un acte; le feu couvoit sous la cendre; partout des symptômes avant-coureurs d'agitations nouvelles[6]. Pour les

[1] „Ce seroit le vrai moyen d'effacer tout ce qui pourroit rester de desgoust pour ce qui s'est dernièrement passé à Munster, et d'establir une plus forte union et amitié pour l'advenir, ce qui seroit utile et avantageux de part et d'autre. Sans doute ceux qui se sont escartez de leur devoir en France y seroient plustost et plus facilement ramenez, quand ilz verroient se remuer les vrayz amiz de la France, et les Espagnolz seroient retenuz et frustrez de leurs vagues desseins, par la crainte de cette réunion, à la dissolution de laquelle ils ont si artificieusement travaillé". p. 296. — „Je souhaicterois que ces messieurs icy prissent un peu plus de part qu'ilz ne font dans les intérestz de LL. MM., non tant par une simple interposition, qui devroit estre préparée avant que de s'y avancer, comme par une déclaration ferme et vigoureuse, pour contribuer au maintien de l'autorité d'un Roy pupille, du père et ayeul duquel cet Estat a tant receu de bienfaicts". p. 301.

[2] p. 303. [3] p. 302. [4] p. 304.

[5] „S'il y a des esprits revesches, ils ne sont plus capables d'un emportement nouveau; il est bien difficile qu'aprez une grande chaleur de foye il ne reste encores quelques ébulitions de sang, dont les marques s'effacent par le tems et avec le bon régime". p. 307.

[6] „Paris n'abjuroit pas son hostilité. A peine sorti de la guerre civile, on avoit à compter avec l'ennemi extérieur. Rien n'étoit plus inquiétant que l'état de la France au milieu de l'été de 1649". Martin, *Hist. de France*, VII. p. 335, svv.

meneurs républicains dans les Provinces-Unies il n'étoit plus question de venir, les mains jointes, à la France; on se croyoit assez fort et on la croyoit, surtout à cause des embarras financiers, assez foible pour qu'on pût impunément lui résister [1].

En décembre 1649 Mazarin, peut-être sans y croire beaucoup lui-même, écrit que „les brouilleries, où ces messieurs font tant de fondement, non seulement sont cessées, mais déracinées" [2]. Brasset, fidèle écho du Cardinal, se flatte que le printemps fera voir „que nous ne sommes pas seulement en estat de nous deffendre, mais aussy de reporter nos armes dans le pays de nos ennemis [3]; si les Espagnols s'attendent encore à des révolutions domestiques dans la France, il faut dire que Dieu les aveugle pour les chastier" [4]. N'ajoutant pas une foi implicite à ce chaleureux optimisme, le Prince d'Orange s'exprime avec réserve: „si les affaires du Roi se remettent, les affaires changeront bientôt en ce pays" [5]; et il avoit raison d'en douter; car c'étoit le moment où les prétentions insatiables et audacieuses du Prince de Condé rendoient la situation éminemment critique.

L'arrestation de ce redoutable antagoniste, en janvier 1650, fut un coup hardi. Mazarin s'en félicite,

[1] „Rien que les brouilleries de France semblent rentrer dans l'ordre, et que je face tous mes efforts pour le persuader, si est-ce qu'ilz ont, avec les Espagnols, cette commune impression, qu'il restera tousjours dans le Royaume assez de quoy l'occuper, par où ceux-cy n'auront aussi qu'un respect apparent et sans crainte, les autres peu de disposition à la paix, jusques à ce que tous voyent les forces de la France sans diversion intérieure et ses finances bien restablies, comme le fondement solide tant de la guerre que des autres affaires, où la prudence, qu'ils ne peuvent desadvouer y agir puissamment, a besoin de ce soutien". p 319.

[2] p. 326. [3] p. 330. [4] p. 334. [5] p. 331.

comme si par là tout avoit subitement changé de face. Ceci, dit-il, a fait voir que la puissance royale est toujours la maîtresse; a rétabli l'autorité au plus haut point qu'elle ait jamais été; la diminution d'autorité avoit fait tarir tout d'un coup les moyens de tirer l'argent pour le soutien de la guerre; désormais on pourra imposer la paix[1]. Cet avenir brillant n'étoit pas encore si prochain. Néanmoins, six semaines plus tard, lorsque les agitations avoient déjà recommencé, Brasset a l'air d'ajouter encore foi à ces belles prophéties: „tout ce mouvement n'empeschera pas que nous ne soyons en estat de faire une bonne campagne contre l'Espagnol, qui pourra esprouver de rechef combien il se trompe de fonder ses espérances sur nos divisions"[2].

L'Espagnol ne se trompoit point; les divisions de la France, notre correspondance aussi en fait foi, étoient partout une bonne fortune pour ses ennemis et, comme l'a dit et démontré M. Cousin, formoient obstacle au développement de sa grandeur. Encore au printemps de 1650, lorsque son crédit et son influence morale eussent pu être salutaires à la République[3], les chefs du parti aristocratique n'en avoient aucun souci; ils

---

[1] p. 341. [2] p. 349.

[3] Le 31 mai 1650 Brasset écrit à Mazarin, au nom du Prince et dans le plus grand secret: „S. A. espère que l'appui de S. M., paroissant en leur faveur, contribuera puissamment pour ramener à la raison ceux qui se laissent emporter à l'envie de s'attribuer une authorité prédominante dans cet Estat". C'est pourquoi le Prince désire une lettre de créance du Roi à Brasset pour s'adresser à ce sujet aux Etats. „Lorsque l'occasion requerra de mettre en oeuvre cette lettre, il concertera avec ceux de son party ce que j'auray à exposer, ne doutant point que, quand ceux de Hollande, qui sont divisez entre eux et dont plusieurs villes principales tiendront pour luy, voyent la France prendre l'affirmative pour la Généralité, cela ne les estonne et réduise à suivre des conseils plus modérez". p. 362 et 363.

savoient trop que l'Espagnol avoit raison de s'attendre à quelque grand désordre en France, „et, selon ce que j'ay peu pénestrer," écrit le Prince, „ils croyent que cela ira plus avant que par le passé"[1].

L'Espagne, qui en France provoquoi incessamment à la guerre civile, attisoit également la discorde dans les Provinces-Unies. Le licenciement des troupes lui en ayant fourni une excellente occasion, ces sourdes menées étoient pour le Prince d'Orange un motif de plus pour reprendre les armes. Aussi ne s'en cachoit-il point[2]. „Si de cette collision", écrit Brasset, „le feu se pouvoit ralleumer entre cet Estat et son ancien ennemy, l'on auroit sujet de dire que d'un mal il en arrive un grand bien"[3].

Il est évident que Guillaume II brûloit d'envie de provoquer une rupture avec l'Espagne[4]. Comment y parvenir? Il communique ses vues à cet égard à un homme de confiance qu'il dépêche vers Mazarin; et son programme est tracé dans une instruction autographe[5].

---

[1] p. 352, sv. — Déjà en mai 1650, „la situation redevenait menaçante. Le mal essentiel était tousjours le même, le manque d'argent". Martin, XII. 354.

[2] p. 359.

[3] „La confusion sera profitable dans cet Estat, pour le dedans et le dehors, en cas que ceux qui prétendent enjamber sur l'authorité souveraine soient réduitz et ramenez aux termes de la raison, par quelque voye ce soit; car, estant soubçonnez de propension pour l'Espagne, ils seront abaissez, les pratiques d'un si périlleux party seront affoiblies, et conséquemment l'intérest de la France plus avantagé." p. 361. — „Si ces contestations pouvoyent passer jusques à la destruction d'un party qui monstre de grandes propensions pour l'Espagne, je le tiendrois une de ces maladies qui, périlleuses, servent enfin à remettre un corps en meilleure disposition". p. 369.

[4] Le Prince se plaignoit de l'ambassadeur espagnol „ajoustant à ce propos qu'à quelque chose malheur est bon, il me sembla signifier, ce que je ne doute pas estre de son intention, de porter les choses à rupture avec l'Espagne". Brasset à Mazarin, 17 juin 1650. p. 364.

[5] N°. 911a.

La condition préalable de la guerre est, selon lui, l'abaissement du parti anti-stadhoudérien. Il y a beaucoup de chances de réussite. La Hollande venant à passer aux extrémités, il est sûr que les autres provinces se joindront pour l'empêcher; le Prince a assez de pouvoir pour effectuer cela; avec les amis dans la Hollande même et la milice, on la mettra à la raison; alors il sera aisé de faire rompre la paix[1]. Mais, dans les prévisions d'une lutte qui semble aboutir à la guerre civile, il demande si, le cas échéant, il peut se promettre que la France reconnoîtra les six provinces, même séparées de la Hollande, comme État; si elle les assistera, en leur envoyant un ambassadeur, de l'argent, et des troupes même, surtout afin de résister aux Espagnols[2]. Ce n'est pas que cette intervention soit indispensable. Ces secours doivent servir à encourager et hâter les choses; car, les Espagnolz ne s'en mêlant point, on viendroit bien à bout de la Hollande, mais cela traîneroit longtemps et l'on ne pourroit pas induire les provinces à la guerre. Au contraire, ayant reçu le secours de la France, on les obligera aisément, par intérêt et reconnoissance, à renouveller le traité d'al-

---

[1] „Les six Provinces ayant allors le dessus pouront l'emporter, remonstrant comme il s'en est peu fallu que tout le pays ne se soit mis en trouble par la paix et que allors sans doutte ces gens qui ont pressé la paix et qui poussent aussi à ces extrêmités, seront hors de crédit et de pouvoir de rien empescher". p. 300.

[2] „Six mille hommes de pié, pour estre en partie emploiés à garder nos frontierres contre les Espagnols. De plus, sy, en cas que les Espagnols s'en voulussent mesler et se joindre avec le parti d'Hollande, il ne voudroit pas faire passer le général Rosa avec ses troupes aussi en ce pays, et cela par le chemin de Mastrick, et l'on luy envoyroit de la cavallerye au devant, pour le faire passer en seuretté. Et aussi faire assembler l'armée du Roy sur les frontières de la Flandre, affin de donner de la jalousie aux Espagnols, pour les empescher de pouvoir agir vigoureusement". p. 299.

liance et de partage, le lot de la République étant augmenté des places lesquelles donnoient jalousie[1].

Tel est le contenu de ce document, où le Prince a confié au papier ses pensées les plus intimes, et en effet, s'il n'étoit pas survenu un contretemps fâcheux, si l'affaire d'Amsterdam eût succédé selon le premier projet, c'est-à-dire par surprise et coup de main, rien, selon Brasset, n'auroit empêché la reprise dans peu de temps des armes contre l'Espagne[2]. Maintenant au contraire, après un succès incomplet, il falloit une double mesure de circonspection[3].

Néanmoins ni ce désappointement, ni la situation déplorable et incertaine de la France n'empêchoit le Prince de persévérer hardiment dans ses projets. On connoit les fameuses pièces insérées dans le recueil des lettres de d'Estrades; son invitation au comte de venir à la Haye; la lettre de Mazarin, supposant qu'il s'agit d'un traité contre l'Espagne et, ravi de cette perspective, enjoignant au comte de se rendre sans délai à la Haye[4], enfin le projet de traité, du 20 octobre, par lequel le Roi et le Prince d'Orange s'engagent à attaquer conjointement les Pays-Bas le 1 mai 1651, à rompre en même temps avec Cromwell, à rétablir le

---

[1] p. 300. — Les places sont Ostende, Bruges, Damme, Gand, et Dendermonde, avec les forts qui en dépendent.

[2] p. 395.

[3] „Il me dit, de son mouvement propre, qu'il songeoit à *rapriwoiser*, ce fut son mot, ces gens icy avec la France". p. 406.

[4] „Afin que vous soyez en état de traitter avec lui, si vous le trouvez disposé à rompre avec l'Espagne, je vous envoye le pouvoir du Roi pour conclure le Traité, et ce sera le plus grand service que vous sçauriez jamais rendre au Roi; et en mon particulier je vous sçaurai très bon gré, si vous portez ce Prince à rompre avec l'Espagne: ce qui romproit toutes les mesures de mes ennemis, et dissiperoit les cabales et factions qui paroissent à la Cour et dans le Parlement contre moi". *Lettres et Nég. de d'Estrades*, I. 100.

Roi d'Angleterre dans ses royaumes, à n'entendre à aucun accommodement avec l'Espagne que de concert.

Il m'a toujours paru difficile de révoquer en doute l'authenticité de ces documents[1]. Elle est maintenant confirmée par quatre lettres du Prince[2]. De ces lettres, écrites en grande confidence à un personnage inconnu[3] qu'il connoit être véritablement de ses amis, il résulte évidemment qu'une négociation très-importante étoit entamée, sous le sceau du plus profond secret. Il envoye un gentilhomme pour lui communiquer quelque chose qu'il ne peut confier au papier[4]. Il souhaite fort de pouvoir l'entretenir, il espére que

[1] Dans une publication d'un Manuscrit très-intéressant sur les événements de 1650 (*Geschied- en regtskundig onderzoek, rakende het eigenmagtig en afzonderlijk afdanken van krijgsvolk bij de Staten van Holland in* 1650, Brussel 1828) M. Wiselius, évidemment désireux de disculper le Prince, déclare: „wat men, op het geleide van Wicquefort en d'Estrades, gebeuzeld heeft, betrekkelijk zeker verdrag tusschen den koning van Frankrijk en den Prins, is, uit den aard der zaak, te belagchelijk dan dat een onpartijdige, die slechts eenige kennis heeft van 's lands toenmalige regering, deswege een oogenblik in bedenking kunne staan, ten ware men beide gemelde vorsten, mitsgaders alle tusschenpersonen, voor zinneloos verklare". p. 62. — C'est se débarrasser de documents désagréables d'une façon trop cavalière. Il n'y a rien d'absurde dans un accord, relatif, d'abord aux résolutions que le Prince croyoit pouvoir faire adopter par les États-Généraux, ensuite aux avantages particuliers que le Roi lui promettoit par des articles secrets. Il faut d'autant plus rendre justice à l'impartialité de Wagenaar qui, malgré ses sympathies anti-stadhoudériennes, après avoir fait mention du projet de traité, ajoute: „men zou er ligtelijk verscheidene aanmerkingen over maken kunnen, *zoo de egtheid zeker genoeg bewezen ware.*"

[2] L. 973, 975, 976, 981.

[3] Ce ne sauroit être d'Estrades. Pour s'en convaincre il suffit de comparer la familiarité du style avec le ton tout différent de la lettre du 2 sept. Il n'est guères douteux que les quatre lettres ne soient adressées à la même personne. Le Prince lui écrit deux jours de suite, le 26 et le 27 août, peut-être par le même courier, revenant à l'idée que ce sera lui qui, si le Prince a un fils, saisira ce prétexte pour venir le voir

[4] „Adjoustez foy à ce qu'il vous dira de ma part; gardez-le auprès de vous, jusques à ce que vous jugiés me le devoir renvoyer, parce que selon vostre responce je prendré mes mesures; et je ne puis me commettre sans voir clair à l'affaire, autrement je me perdrois entièrement, et je suis asseuré que je ne puis commettre ce secret en meilleures mains". p. 404.

les couches de la Princesse lui fourniront un prétexte pour se rendre à la Haye, de la part du Roi. „Je ne désespère pas que nous n'ayons bientôt la guerre avec les Espagnols, mais il faut bien prendre ses mesures. Je vous prie d'assurer toujours monseigneur le Cardinal de mon très-humble service. J'ay esté très-aise d'avoir veu dans vostre lettre que je dois faire un fondement certain de l'amitié de la Reyne, et de celle de S. É.; je vous prie de continuer à me rendre office auprès de luy. Le temps pourra venir où nous serons bien nécessaire l'un à l'autre"[1]. Et le 29 septembre 1650, peu de jours avant sa mort, indigné des menées de l'ambassadeur d'Espagne, de „ce diable de Brun qui n'a d'autre dessein que de me ruiner", il écrit: „il faut que je dissimule, jusques à ce que j'aye dissipé la cabale qui m'est contraire, à quoi je travaille sans perdre de temps"[2].

Dissimulant et désirant bien prendre ses mesures, le Prince croyoit pouvoir amener la rupture, en faisant jouer à l'État le rôle de médiateur. A son instigation, la province de Frise propose aux États-Généraux de ne pas abandonner la France, et de faire entendre à l'archiduc Léopold, menaçant la Picardie, „que cet État ne pouvoit voir ni souffrir qu'il s'engageât plus avant dans les affaires de France, s'offrant à s'entremestre d'un bon accommodement"[3].

Faut-il en conclure que cette offre, d'où le Prince se flattoit de voir surgir la guerre[4], n'avoit absolument rien de sérieux?

[1] p. 409. [2] p. 420. [3] p. 408.

[4] Ce qui suit immédiatement prouve que le Prince nourrissoit cet espoir. „On proposera aussi que les Espagnolz seront priez de satisfaire à tout ce qui

Je n'oserois l'affirmer. Il y a des passages qui semblent indiquer le contraire. Ayant appris du Prince qu'il avoit résolu de faire mettre en avant dans l'assemblée s'il ne seroit point expédient que les États-Généraux donnassent ordre à notre ambassadeur à Paris d'offrir la médiation des États et qu'en même temps ils écrivissent à l'Archiduc en termes forts et significatifs, Brasset, loin de douter de la sincérité de la démarche, craint que la médiation ne forme obstacle à des mesures énergiques[1]. Les offres furent favorablement reçues à Paris et, bien que très-probablement ni M. Boreel ni M. de Zuylichem avoit connoissance des rapports secrets entre le Prince et Mazarin, il est pourtant remarquable que, vers la fin d'octobre, dans une lettre à M. de Zuylichem, la médiation, acceptée par la France, est pour l'ambassadeur un sujet d'allégresse[2].

Seroit-il impossible que le Prince n'eût pas encore pris de détermination irrévocable? N'y avoit-il, dans les circonstances du moment, rien qui pût le faire hésiter sur le parti qu'il convenoit de prendre? Seroit-il

a esté promis pour les intérestz de ma maison, par le traicté de Munster, à faute de quoy on employera les moyens qu'on advisera bon estre. *Je suis asseuré qu'ils ne sont pas en estat de satisfaire à ce poinct, et, comme ils n'ont voulu embarrasser, vous pouvez croire que je ne perdray pas l'occasion d'user de la pareille*". p. 408. — D'ailleurs dans la même lettre il déclare ne pas désespérer d'avoir bientôt la guerre.

[1] „Je n'eus qu'à louer la bonne pensée de S. A. et, sans faire de réflexion sur l'offre de cette médiation, bien que je considérasse en moy-mesme que, s'il estoit question de l'admettre, cela pourroit servir de retenue à Mrs les Estats de venir à l'exécution de leurs menasses, pour ne point sortir des termes d'une neutralité convenable à des médiateurs". p. 410, sv.

[2] „Affaire la plus glorieuse qu'il se pouvoit espérer pour l'Estat des Provinces-Unies; c'est que la France convie messieurs les Estats de vouloir faire le hollà entre eux et l'Espaigne, et que nous n'entendons pas qu'il s'entrefont plus de guerre, et que nous pourrons courir sus au réfractaire. Voilà une grande authorité, à laquelle la France d'elle-mesme se veult soubsmettre". p. 427.

absurde de supposer que lorsqu'aux agitations sans cesse renaissantes de la Fronde vinrent se joindre les intrigues de Cromwell, faisant des avances aux Espagnols et au parti anti-stadhoudérien, le Prince ait craint avoir affaire à trop forte partie, et que, sans renoncer encore au dessein de rentrer en guerre avec l'Espagne, il ait commencé cependant à douter de l'opportunité de ce projet, et à soupçonner que, surtout à cause de la situation de l'Angleterre, il vaudroit mieux amener entre la France et l'Espagne un accord réel et définitif?

En examinant cette question, il ne faut pas oublier que le Prince, désirant abaisser l'Espagne, souhaitoit, encore plus ardemment peut-être, rétablir son beau-frère Charles Stuart sur le trône d'Angleterre.

Dans nos documents on trouve des indices de ses voeux et de ses efforts. Déjà en septembre 1648, le Prince de Galles arrivé à la Haye, il avoit eu grand peine à se contenir [1]. Le jeune Charles veut se mettre à la tête de l'armée écossoise; M. de Willhem désapprouvoit ce projet [2] et souhaitoit au Roi son père de la sagesse pour rendre le repos à ses royaumes [3].

---

[1] Brasset écrivoit le 24 août à Servien: „Je crains que les démonstrations où il se porte pour les affaires d'Anglétère, lesquelles ne laissent pas de paroistre, quelque discrétion qu'il tasche d'y employer, ne luy facent de la peine parmy ces bonnes gens de Hollande". p. 263.

[2] Les détails sur le Prince de Galles, le duc d'Yorck, et leur entourage, leur font peu d'honneur. „Le Prince de Galles est mal servi et pas trop bien conseillé. On peut, par sage douceur et modération, vaincre et surmonter beaucoup de difficultez. S. A. le duc de Yorck est aussi environné de beaucoup de personnes, lesquelles je n'entends pas estre dans l'approbation des gens de bien". M. de Willhem à M. de Zuylichem, p. 263. Voyez p. 268.

[3] „Les affaires sont en une crise, et pourtant il convient d'attendre, afin de ne frayer le chemin à une périlleuse combustion et sa ruine". „Je vous asseure qu'on a tort d'engager un Prince héritier de trois couronnes d'applaudir et courir à sa propre ruine. Les affaires sont partout en une grande crise,

Voeux et conseils tardifs; presqu'au pied de l'échafaud, Charles I n'avoit plus qu'à mourir. Le Prince d'Orange n'avoit négligé aucun sacrifice personnel; le séjour des Princes anglois en Hollande lui avoit causé d'énormes dépenses[1], et néanmoins il envoyoit en Écosse des munitions et des armes[2]. Dans un mémoire au Prince de Galles il s'excuse, à bon droit, de ne pouvoir rien faire de plus. S'il se hasardoit à enfreindre la neutralité de l'État, cette partialité deviendroit funeste; les partisans du Parlement jetteroient les hauts cris; ses avis, en tout ce qui concerne l'Angleterre, seroient d'autant plus suspects, il s'exposeroit à beaucoup d'animosité, sans aucun profit. Au reste il lui importe fort de voir les affaires du Roi en meilleur état et il n'épargnera ni peines ni soins pour seconder et hâter une aussi avantageuse révolution[3].

A la terrible nouvelle de l'exécution régicide, l'indignation dans la République fut générale sans doute; toutefois les États de Hollande n'étoient nullement enclins à embrasser, par sympathie, une cause désespérée et à s'attirer ainsi de redoutables inimitiés[4]. Mais

---

notamment en Angleterre et Escosse. Que n'attend-on l'événement, pour prendre là-dessus ses mesures? Si les Anglois gagnent, jugez à quoi en sera le pauvre Prince". p. 265. Si le Roy d'Angleterre ne preste maintenant l'oreille à quelque accommodement, il est apparent qu'on changera le Royaume en une République, et c'est ce que la Royne mesme et plusieurs de son conseil appréhendent, et pourtant ils souhaittent que le Roy s'advise à faire la paix et donner le repos à ses royaumes; Dieu luy donne sapience et science pour se bien conduire en cest affaire"! p. 273.

[1] M. de Willhem écrit: „On dit que la royne sa mère doibt venir ici pour nous achever. Dieu nous en garde. Ce jourdhui Alida de la volaille a demandé de l'argent et menacé de ne plus vouloir continuer en la livrance. On luy doibt quatre-vingt-mille livres. Nous voilà bien plumés". p. 316.

[2] „J'ay fait acheter à Amsterdam," écrit M. de Zuylichem, „les munitions et les armes qu'il a pleu à S. A. envoyer à l'armée escossoise, il y en a eu pour trente-mille francs". p. 269.

[3] N°. 908a.

[4] M. Andrée, député de Frise aux États-Généraux, écrit en mai 1649. „Uit

il y avoit bien plus encore. Envers le Prince d'Orange, beau-frère du Roi et beau-fils de la Reine Henriette-Marie, l'attitude du Parlement étoit évidemment hostile. Se méfiant de la Cour de France, le parti des Indépendants encourageoit l'Espagne et la Fronde, et, soupçonnant le concert du Prince avec Mazarin, désiroit, par une bonne entente avec le parti aristocratique, susciter au stadhouder des embarras et des dangers. Déjà en 1649 Mazarin semble avoir appelé son attention sur cet ennemi commun, en lui faisant entrevoir la possibilité d'opérer un revirement royaliste[1]. L'avertissement n'étoit pas superflu et, dans la crise de 1650, il put s'en appercevoir. Brasset appréhendoit que les meneurs en Hollande, „tenans l'Espagne par une main et l'Angleterre par l'autre", ne se portassent à quelque concert fâcheux[2]. Après l'événement d'Amsterdam il se dit convaincu qu'il y a eu „concert de ces gens là avec les Anglois", bien que l'espèce de traité qui en a esté

vertroude discoursen met eenige uit de provincie Hollandt bemerke ik dat weinich inclinatie is tot eenig subsidie aen S. M. van Engelandt en Schotlant, 't sy in gelt oft scheepen". p. 309.

[1] „Je parlay à S. A., en conformité de ce qu'il vous a pleu me commander, au sujet de l'Angleterre. Il le reçeut avec de grandes démonstrations de sentiment et obligation envers leurs Majestez, me chargeant fort de les asseurer de ses obéissances et services très-humbles, en tout ce qui dépendra de son pouvoir; son opinion fut, sur ce que je le conviay de s'ouvrir confidemment, qu'il seroit bon d'attendre encores un peu, pour voir quel ply prendront ces affaires là. Je luy diz que, comme toutes les autres du monde, elles peuvent avoir deux faces pour ceux à qui elles touchent, l'une bonne, l'autre mauvaise, et qu'il ne nuit de rien de s'y préparer à temps et à tout événement; il en demeura d'acord et qu'il y penseroit. Il fait à ce sujet une forte réflexion sur la face changée en mieux dans la France, et que cela donneroit à penser, tant du costé d'Angleterre que de celuy d'Espagne". Brasset à Mazarin, p. 335, sv.

[2] p. 362. — M. Goring, dans un entretien avec la Princesse-douairière, lui faisoit même craindre un assassinat. „Il y a meslé que toute cette animosité résulte principalement de ce qu'on y croit le Prince attaché avec la France, par le moyen de laquelle ceux de ce régime-là sont en appréhension d'estre un jour mal-menez". p. 424.

publié, lui paroisse apocryphe[1]. Il est avéré, et le Prince en a été averti, qu'après l'autorisation donnée à celui-ci pour le maintien de l'Union, „jugeans que cela iroit jusques à l'emploi des armes, ils en firent concerter les moyens en Angleterre[2].

J'incline à croire que, voyant se former un si menaçant orage, le Prince, quelque envie qu'il eût de briser avec l'Espagne, a hésité; qu'il a jugé téméraire, même avec l'appui de la France, d'affronter à la fois les forces des Espagnols et le pouvoir hautain et querelleur des parlementaires et de leur redoutable chef; qu'il s'est demandé, même en se préparant à la guerre, s'il ne seroit pas préférable, réconciliant les deux couronnes, d'enlever aux esprits turbulents et incorrigibles de la Fronde, aux républicains d'Angleterre, et aux agitateurs dans les Provinces-Unies, un puissant appui, et de concentrer, en rétablissant le repos intérieur de la France, les communs efforts sur le grand but de la restauration de Charles II dans ses droits héréditaires[3].

---

[1] „*Comme S. A. m'avoit parlé assés positivement de la recherche d'un tel secours*, je ne veux pas douter de l'intention, comme je pense devoir faire de la réalité d'un tel escrit." p. 393.

[2] „par le commissaire Schaep". p. 396. — „La province de Hollande envoya et entretint quelque temps à Londres un agent spécial, Gérard Schaep, que le Parlement reçut et traita avec distinction, le 11 juin 1650". Guizot, *Hist. de la Rép. d'Anglet*. I. 240. — Déjà le 30 janvier Servien écrivoit à M. de Croullé à Londres: „On me mande que Cardeñas (ambassadeur d'Espagne) a ordre d'unir, autant qu'il le pourra, le Parlement d'Angleterre avec la province de Hollande en particulier: ce qui vous doit obliger à une conduite contraire, sans pourtant paraître, me remettant, sur ce point, à ce qui vous aura été mandé par le sieur Brasset, en conséquence des dépêches que je lui ai écrites. *l. l.* p. 416.

[3] Un passage très-notable, dans une lettre de Brasset à Mazarin, vient à l'appui de cette supposition. „V. É. pourra se souvenir que par cy-devant j'ay fait grand scrupule que ces messieurs ici se mêlassent de nos affaires avec l'Es-

VI.

Enlevé par une mort subite à l'entrée de sa carrière, Guillaume II a eu fort peu d'apologistes et beaucoup d'injurieux détracteurs. Je n'ai pas, on le pense bien, la prétention de porter un arrêt définitif sur sa mémoire; mais, en livrant aux études historiques des documents qui fourniront matière à un examen nouveau, je désire, me fondant sur ces témoignages inconnus jusqu'à ce jour, faire ressortir l'exagération des jugements défavorables qu'on a portés sur la personne du Prince et sur sa politique. Rien n'a excité contre lui autant d'animosité et de soupçons que l'expédition contre Amsterdam et l'amitié de Mazarin. Aspirant, dit-on, à une domination incompatible avec les loix fondamentales de l'État, il eût volontiers prêté partout main forte à l'absolutisme. Voulant acquérir à tout prix de la gloire militaire, pour marchepied de son avancement politique, il sacrifioit à ce but personnel les intérêts de sa patrie, favorisoit, de tout son pouvoir, l'agrandissement et l'ascendant dangereux pour elle de la France, et s'obstinoit ainsi dans la mauvaise voie où, prêtant l'oreille aux conseils imprudents de

---

paigne, et que je doutois mesme que le Prince d'Orange fust porté pour la paix entre les deux couronnes, par la crainte que ceux d'Hollande s'en prévalussent contre ses propres intérêts; mais à présent qu'il croit avoir réprimé ceux qui estoient les plus hardis à entreprendre contre luy, je reviens un peu de cette deffiance, et ce d'autant plus aussi que son Altesse me semble songer aux affaires d'Angleterre, et juger avec raison que, si la France estoit en repos, qu'elle seroit plus en estat d'y prester la main. A quoy j'adjousteray que, dans un discours qu'il fit l'autre jour à un de ses serviteurs, il usa de cette généreuse satisfaction que *si*, *après avoir maintenu l'union de ces provinces*, *il pouvoit moyenner la paix entre la France et l'Espagne et ensuite restablir le Roy de la Grand-Bretaigne*, *il penseroit avoir assés fait pour le bien public et pour sa propre réputation*". p. 413.

M. de Sommelsdyck, son père n'avoit que trop longtemps entraîné la République.

A ce dernier reproche, dirigé contre Frédéric-Henri, il convient de s'arrêter. Car, si déjà celui-ci, en s'alliant à la France, commit une grave erreur, à plus forte raison la conduite de Guillaume II, persévérant dans cette fausse route, sera inexcusable. Je me vois donc forcé de revenir sur cette question préliminaire, examinée dans les Prolégomènes du Volume précédent, mais que depuis lors, par sa critique bienveillante et remarquable[1], un savant distingué, M. Fruin, a remise à l'ordre du jour. Selon lui, j'ai fait un éloge beaucoup trop pompeux de M. de Sommelsdyck, passé-maître en fait d'intrigues, habile diplomate, mais qui eut peu de mérite comme homme d'État[2]. Comment, lorsqu'il travailloit avec tant d'ardeur à un traité avec la France, lorsqu'il souffroit qu'on y insérât un article d'après lequel on ne déposeroit les armes que de commun accord, comment alors, lui dont on vante la prévoyance, ne prévoyoit-il pas qu'un jour il faudroit opter entre la paix au mépris de la foi jurée et la guerre au détriment de la République? Étoit-il véritablement homme d'État celui qui poussa étourdiment le pays vers un si fâcheux dilemme, ne lui laissant dans l'avenir d'autre alternative que le parjure ou la ruine[3]?

---

[1] Dans le Journal *Algemeene Konst- en Letterbode*, 1859, N°. 26, 27 et 28.

[2] „Ik voor mij, ben na een vernieuwd onderzoek, tot de overtuiging gekomen dat Aerssens als staatsman weinig verdiensten heeft, dat hij als diplomaat bijzonder heeft uitgemunt, en dat hij een intrigant was in zijn hart".

[3] „Zullen wij hem, die onze regering zoo in de klem hielp, dat zij zich door eedbreuk moest redden, niet zonder zich nieuwe gevaren op den hals te laden, een staatsman noemen? Ik zou hem liever den rang laten, dien de geschiedenis hem onder de bekwame diplomaten heeft aangewezen. Een diplomaat is hij, die het aangewezen doel behendig weet te treffen, een staatsman, die zijn doel goed weet te kiezen".

Je ne saurois rentrer ici dans l'examen général, soit des mérites de M. de Sommelsdyck [1], soit des systè-

[1] A l'appui de la qualification injurieuse „Aerssens was een intrigant in zijn hart", M. Fruin cite deux preuves. — D'abord le tour joué à M. Pauw, attiré à Paris par l'appât d'une mission honorifique, et laissant le champ libre à ses adversaires, pour le faire remplacer, dans le poste si important de pensionnaire de Hollande, par un personnage dont le Prince d'Orange et ses amis n'avoient aucune opposition à redouter. (T. III. p. XLIX). „Niemand kan meer dan wij de handigheid bewonderen waarmêe Pauw zoo zachtjes op zij is geschoven. Wij erkennen in den aanlegger en voltrekker van dezen streek een echten diplomaat. Maar is de geboren intriguant daarbij te miskennen"? — Mr Fruin a grandement raison de désapprouver cette façon d'agir. Aussi n'ai-je pas cité Aerssens en modèle de franchise et de générosité envers ceux qui traversoient ses desseins. Seulement il ne faut pas le juger avec une sévérité exceptionnelle. Ou bien faudra-t-il pareillement donner la dénomination „geboren intrigant" à Jean de Witt, sachant, par un véritable tour de passe-passe, pour mettre à exécution la volonté des États de Hollande, se jouer de l'assemblée des États-Généraux et faire émaner d'elle une résolution très-importante, dont l'existence même lui demeuroit inconnue? Peu d'hommes d'État dédaignent l'emploi de ces ruses de guerre qui, par le fréquent usage, leur paroît presque légitime et à l'égard duquel ils se prévalent de l'adage: „hanc veniam damus petimusque vicissim". — La seconde preuve est la manière adroite dont, en 1640, Aerssens se fit adjoindre à M. de Heenvliet, pour négocier le mariage de Guillaume II; par vanité, selon Mr Fruin, par une présomption, cette fois du moins, nullement justifiée par l'issue de ses efforts. „Ik kan in den gang der onderhandeling geen bijzondere bekwaamheid ontdekken; alleen bemoeizucht en eigen dunk van zijn diplomatische gevatheid bespeur ik in de wijs waarop hij zich in de onderhandeling heeft ingedrongen". L'intervention de M. de Sommelsdyck n'eut aucun succès, dit M. Fruin, car lui aussi n'obtint pas alors la Princesse aînée. Mais seroit-il donc impossible que les arguments qu'il fit valoir, ebranlèrent le Roi et influèrent sur la détermination qu'il prit après son départ? D'ailleurs n'étoit-ce rien d'obtenir la soeur cadette? Frédéric-Henri et les États-Généraux en jugeoient différemment. (Voyez par ex. la lettre 593 et surtout la lettre 595). Faut-il compter pour peu de chose d'avoir vaincu l'opposition de l'ambassadeur d'Espagne, auquel le

mes du parti de la guerre et de celui de la paix. Je persiste à croire, avec le Cardinal de Richelieu, qu'Aerssens a été un des plus grands politiques de son épo-

---

crédit de Mme de Chevreuse et un parti puissant venoient en aide, réunissant contre une alliance quelconque avec la Maison d'Orange leur habileté et leurs efforts? (Tome III, p. 207, 217, 220, 228). Croit-on qu'Aerssens, pour me servir des expressions dont lui-même fait usage (p. 205), fut incapable de monter plus haut que Heenvliet, dont les arguments ne tenoient que du particulier, pour faire comprendre au Roi et à la Reine leur propre avantage et grandeur en cette alliance? Admettons qu'à l'âge de 68 ans, après une carrière illustrée par tant de succès diplomatiques, il faille encore faire ici la part d'une vanité jalouse et puérile, toujours, en parcourant les lettres d'Aerssens et celles de Heenvliet, devra-t-on, si le style est l'homme, convenir qu'à côté d'un diplomate de cette force, il étoit assez difficile pour Aerssens, aux talents duquel Henri IV et Richelieu, et même, en exigeant son rappel, la régence de Marie de Médicis avoit rendu hommage, de n'avoir pas quelque conscience de sa supériorité.

Je ne désire rien exagérer. Mr Fruin dit: „de heer Groen vergelijkt de betrekking van Aerssens tot Frédéric-Henri met die van Marnix tot Prins Willem. Doch niet minder dan Frédéric-Henri bij zijnen grooten vader achterstaat, zou ik den heer van Sommelsdyck beneden den wijzen Aldegonde stellen". Je partage cette opinion. Frédéric-Henri, à juste titre illustre dans l'art de la guerre, ne compte guères parmi les hommes politiques. Frédéric-Henri et Aerssens sont de beaucoup inférieurs à Guillaume I et Marnix. J'admire Aerssens, je vénère Marnix. Des hommes comme lui et Duplessis-Mornay, me semblent infiniment supérieurs à M. de Sommelsdyck, si ce n'est par les talents, du moins par ce qui vaut mieux encore, par la bonté des principes et la beauté du caractère. Aerssens n'en a pas moins été pour Frédéric-Henri, un confident éclairé et fidèle, un guide aussi bien qu'un appui, et, en resserrant les liens avec la France et faisant disparoître les haines religieuses dans l'unité des intérêts politiques, il a rendu d'inappréciables services, en même temps à l'Europe et à la République. Mais je ne veux pas copier ce que j'ai écrit et exposé ailleurs, et, quant à ses mérites divers et à l'alliance françoise dans son idée fondamentale, je ne puis que renvoyer aux Prolégomènes du Tome III.

que et je me tiens presque assuré que sa correspondance récemment découverte [1] en fournira de nouvelles preuves. Je suis encore d'avis que les diverses tentatives de paix ou de trève, même celle de 1632, eussent pu devenir fatales aux Provinces-Unies et aux grands intérêts de la lutte pour la liberté religieuse et politique. „Nous n'endosserons plus nos armes", disoit Aerssens, „si une fois nous les mettons bas; l'ennemi ne demande le repos que pour l'employer à l'oppression de nos alliés, pour retourner ensuite contre nous avec un redoublement d'efforts [2]. Les résultats de la guerre étoient encore incertains et, en se retirant de la lutte, la République eût préparé, à elle-même et à l'Europe, d'incalculables dangers. Je puis d'autant plus m'abstenir de reproduire ici mes raisons, parceque M. Fruin ne les a pas discutées. Glissant sur le reste, il concentre son attaque, et, pour constater le peu de clairvoyance de M. de Sommelsdyck, il s'attache presque uniquement à démontrer l'inutilité et les déplorables résultats de l'article du traité de 1635, d'après lequel la République ne pouvoit faire de paix avec l'Espagne sans le consentement exprès du Roi de France. Il affirme qu'en 1635 on n'avoit nullement besoin de se laisser imposer un tel article, et qu'en 1648, à moins de se résigner à une guerre interminable, on étoit contraint de le violer.

Je me borne à relever ici ces deux assertions.

D'abord, en 1635, se lier ainsi les mains étoit par-

[1] Cette collection importante, dont j'ai fait mention dans les additions au Tome III, mise en vente chez M. Nyhoff, libraire à la Haye, a été acquise, par les soins de M. Bakhuizen van den Brink, notre zélé et savant archiviste, pour les Archives du Royaume.

[2] III. 62.

faitement inutile; car, de son propre mouvement, Richelieu étoit disposé, décidé même, à rompre avec l'Espagne.

Ensuite, en 1648, la paix séparée à Munster étoit nécessaire; car Mazarin étoit résolu à ne déposer les armes qu'après la conquête des Pays-Bas.

Quel a pu être le motif, se demande Mr Fruin, qui détermina nos hommes politiques à accepter une condition à laquelle ils s'étoient longtemps refusés? dira-t-on qu'elle devoit être le prix de la déclaration de guerre contre l'Espagne? mais quoi! il falloit être aveugle pour ne pas s'appercevoir que Richelieu se préparoit à prendre part à la grande lutte contre la Maison de Habsbourg; il est donc évident qu'à la faveur de telles circonstances, nous eussions pu, en menaçant de conclure avec l'Espagne, obtenir un traité très-favorable [1].

Si M. Fruin a raison, M. de Sommelsdyck ne mérite pas même le nom d'habile diplomate; car il a fait preuve ici d'une naïveté inconcevable, payant, pour ce qu'il auroit obtenu gratis, un prix énorme; imposant, sans le moindre équivalent, un grand sacrifice à la République; un fardeau auquel, comme autrefois il l'avoit

---

[1] „Wat kan onze staatslieden bewogen hebben, thans, in den voorspoed der republiek, de voorwaarde aan te nemen, die de nood hun vroeger niet had kunnen afpersen? Was het om daardoor de oorlogsverklaring van Frankrijk aan Spanje te koopen? Maar die oogen had kon zien dat Richelieu zich toch gereed maakte aan den grooten oorlog tegen het huis van Habsburg te gaan deelnemen. En hij zelf heeft het gezegd: toen hij zich in den oorlog stak, schreef juist de voorzigtigheid voor overal den vijand aan te tasten en hem de handen vol te geven. De oorlog in Nederland was noodig om dien in Duitschland en Italie te doen gelukken. Onder die omstandigheden hadden wij door te dreigen van met Spanje vrede te sluiten een zeer voordeelig tractaat kunnen verkrijgen". *Konst- en Letterbode*, p. 220.

déclaré à Richelieu lui-même, il falloit un notable contrepoids[1].

Ce contrepoids quel pouvoit-il être? la rupture avec l'Espagne?

Précisément. On n'a qu'à parcourir les lettres d'Aerssens, en 1634[2], pour se convaincre que cette guerre ouverte de la France contre l'Espagne lui sembloit en effet indispensable pour le salut de l'État.

Mais non, dit M. Fruin, il falloit être décidément aveugle pour douter que Richelieu n'eût déjà pris son parti. Il ne respiroit que la guerre. Par conséquent une politique habile, profitant des circonstances, loin d'acheter l'alliance françoise, eût pu mettre à haut prix celle de la République.

C'est méconnoître la situation extrêmement difficile où se trouvoit Richelieu.

Il a longtemps hésité. Il le déclare lui-même. Après le traité de 1634 il s'efforça de parvenir à une paix générale[3].

C'étoit là, dira-t-on, une conduite affectée et hypocrite. Non, car ces hésitations n'avoient rien que de très-naturel. La détermination étoit audacieuse, moins encore peut-être à cause des ressources de l'Autriche et de l'Espagne réunies, que par la situation intérieure de la France, par les menées et les complots des ennemis nombreux et puissants du cardinal-ministre. Celui-ci

---

[1] „Les États se contentent qu'il soit dit qu'ilz ne traicteront point sans l'advis et intervention de S. M., mais, d'attacher leur liberté au consentement du dehors, ils en font grande difficulté, puisqu'ils ne veullent rien promettre qu'ilz ne tiennent; je sçay, Monseigneur, que ce mot est employé au projet que je vous fiz délivrer à Paris; ce fut toutesfois sur l'espoir de le faire *contrepoiser d'un notable secours.*" M. de Sommelsdyck à Richelieu, 18 juin 1627. T. III. p. 19.

[2] Surtout les lettres 502 et 508 à Richelieu et à M. Heufft.

[3] Tome III. p. CXV—CXVIII.

avoit toujours considéré la guerre ouverte comme fort dangereuse[1]. La mort de Gustave-Adolphe avoit rendu l'entreprise plus nécessaire, il est vrai, mais aussi plus difficile. On ne sauroit donc trouver extraordinaire qu'il ait désiré éviter une résolution extrême et qu'avant de céder aux instances des Hollandois, il ait voulu être assuré de leur persévérant appui. Si, comme le prétend M. Fruin, le contraire est évident, s'il est parfaitement clair que ses résolutions guerrières étoient irrévocablement arrêtées, de sorte que toute concession de la part des Provinces-Unies devenoit un sacrifice inutile, au moins faut-il reconnoître que l'aveuglement étoit général. Obtenir la rupture sembloit à tout le monde presqu'impossible, les négociations traînèrent en longueur[2], les lettres d'Aerssens fournissent de nombreux indices que le Prince d'Orange et lui osoient à peine se flatter de la réussite du traité, et, dans un Mémoire sur les négociations, un de nos hommes politiques, A. van der Capellen, très-au-fait des secrets d'État, affirme que, parmi ceux qui furent mêlés à cette grande affaire, même après la signature, personne

---

[1] „On pourroit penser à la Navarre et à la Franche-Comté, comme nous appartenans, estant contigues à la France, et faciles à conquérir toutefois et quantes que nous n'aurons autre chose à faire; mais je n'en parle point, ... par ce qu'on ne le peult faire sans allumer une guerre ouverte avec l'Espagne, ce qu'il fault éviter autant qu'on pourra." Au Roi, 13 janv. 1629. *Lettres de Richelieu par M. Avenel*, III. 132.

[2] Évidemment M. Fruin ne se fait nulle idée des nombreux obstacles que nos plénipotentiaires eurent à surmonter. Il se figure que le traité de confédération fut signé deux mois après le traité de subsides. „Pauw kon niet verhinderen dat het tractaat in den Haag gesloten en een paar maanden later door een nog nauwer te Parijs vervangen werd" (*Konst- en Letterbode*, p. 220). Il n'y eut pas deux, mais plus de neuf mois d'intervalle. En juillet il n'y avoit encore qu'un assez foible espoir „de porter la France à de plus forts conseils." (Tome III, p. 63). Le Traité de la Haye est du 25 avril 1634, le Traité de Paris du 8 février 1635.

n'osoit croire à la sincérité des intentions de la France, s'imaginant qu'il y avoit une arrière-pensée et que tout cet étalage de préparatifs de guerre ne tendoit qu'à une bonne paix avec l'Autriche[1].

A plus forte raison, personne n'eut crû à la possibilité d'une rupture, avant que Richelieu ne fût assuré de la coöpération active et permanente de la République. A cette époque le poids des Provinces-Unies dans la balance politique étoit trop considérable pour qu'il pût se passer de son concours. L'engagement de „ne faire aucun traité de paix ni trève que conjointement avec la Roi de France et de son consentement", n'avoit pas un caractère extraordinaire et exceptionnel, et résultoit plutôt de la nature même d'une confédération pareille. Aussi longtemps que la France s'étoit bornée à fournir des subsides, on conçoit le refus de souscrire à une condition qui eût alors porté quelque atteinte à notre indépendance; mais, dès qu'il s'agissoit d'une confédération pour faire la guerre en commun, d'un traité d'alliance de ligue offensive et défensive, il est également clair qu'il falloit des garanties de fidélité

---

[1] „De traegheit wert in Hollant gevoedet door een opinie, die men hadde, dat het Vrancryck geen ernst was, om tot rupture met het huys van Spagnen ende Oostenryck te komen; en dat syn Majest., de sake oock wel uytvallende, niet anders als troupes auxiliaires soude senden; soekende met alle dese handelinghe ende oorlochs preparatien niet anders, als om tot een generale ende goede vrede met het huys van Oostenryck te komen. Daer toe dan oock eenighe advisen quamen, dat de Coninck van Vrancryck daer van openinghe hadde laten doen aen den Keyser, tyt ende plaetse van byeenkomste doen versoeken. De Pauws arbeyde hier in seer door syne Ministers. Alle de geene, die over dit Tractaet waeren gecommitteert geweest, ende kennisse hadden van alle 't geene daer over passeerde, twyffelden over d'oprechtigheit van Vrancryck; ende alle de andre het Tractaet geäggreert hebbende, verklaerden, sulx meer gedaen te hebben, om dat het lant soo veer met Vranckryck was geëngageert, als uyt een yver of liefde tot de sake selfs, of uyt hoope, dat 'er iets goets van volgen soude." *Gedenkschriften van A. van der Capellen*, II. 18.

et de persévérance, malgré les sacrifices et les revers [1]. D'ailleurs l'engagement étoit réciproque; le Roi de France aussi s'obligeoit à ne faire aucun traité de paix ou trève que conjoinctement avec les États-Généraux et de leur consentement. M. Fruin paroît avoir oublié cette réciprocité, ou plutôt ne l'avoir pas estimée à sa juste valeur. Le danger d'être abandonné par la France étoit très-grand, très-réel. La République pouvoit moins encore se passer de la France que la France de la République. On ne songe pas assez combien il a fallu à Richelieu et à Mazarin de persévérance et d'adresse pour porter Louis XIII et la Régente à ne pas se séparer des alliés et à poursuivre vigoureusement la guerre [2].

---

[1] Ainsi en décembre 1648 ni le Prince d'Orange ni Mazarin n'étoit disposé à rentrer en guerre, sans avoir obtenu la certitude qu'il ne seroit jamais question de paix séparée. Le Prince avoit fait représenter au Cardinal „le hazard qu'il courroit si, en cas qu'il pût porter les Estats à reprendre les armes, sur le fondement que la France est en résolution de continuer la guerre à bon escient, ils voyent tout d'un coup un accommodement entre les couronnes" (p. 287) et le Cardinal est prêt à donner des assurances à cet égard, „si le Prince pouvoit donner parole que les États rentreroient en guerre, pour n'en plus sortir que conjoinctement" (l. l.). Et, dans une note autographe (N° 911a), le Prince désire être asseuré „que, quoique l'Espagne proposât des conditions fort avantageuses, la France ne feroit point la paix, affin que selon cela l'on pût prandre ses mesures; n'estant pas asseuré de cela, l'on seroit obligé de concéder beaucoup de choses, pour empescher les brouilleries."

[2] *Mutatis mutandis* on peut appliquer également à Richelieu ce que M. Cousin observe à l'égard de Mazarin: „La principale difficulté du premier ministre était de faire comprendre à la reine Anne, soeur du roi d'Espagne, et d'une piété tout espagnole, qu'il fallait, malgré les engagements qu'elle avoit tant de fois contractés, malgré les instances de la cour de Rome et malgré celles des chefs de l'épiscopat, continuer l'alliance avec les protestants d'Allemagne et avec la Hollande, et persister à ne vouloir qu'une paix générale où nos alliés trouveroient leur compte aussi bien que nous, tandis qu'on répétait continuellement à la reine qu'on pouvoit faire une paix particulière, et traiter séparément avec l'Espagne à des conditions très-convenables, que par là on ferait cesser le scandale d'une guerre impie entre le roi très-chrétien et le roi catholique, et qu'on procurerait à la France un soulagement dont elle avait grand besoin. C'était là la politique de l'ancien parti de la reine. Elle était au moins spécieuse, et comptait de nombreux partisans parmi les hommes les plus éclairés

Examinons la seconde thèse de M. Fruin, d'où, selon lui, ressort la gravité de la faute politique de M. de Sommelsdyck.

En 1648, selon lui, la République, à moins de se résigner à une guerre sans fin, dut, malgré l'engagement formel de 1635, traiter séparément; car Mazarin ne vouloit sérieusement de paix que moyennant la cession pleine et entière des Pays-Bas.

Mazarin étoit-il en effet inébranlable sur ce point? son obstination est-elle avérée? est-il indubitable que, si en 1648 la République avoit sérieusement voulu la paix générale, le parti-pris du Cardinal eût rendu inutiles tous ses efforts? Ceci mérite examen; car, si cette assertion manque de preuves, le raisonnement pèche par sa base; la paix de Munster n'a pas d'excuse, et l'accusation contre M. de Sommelsdyck pas de motif.

Reconnoissons d'abord que la réunion des Pays-Bas à la France étoit l'idée favorite de Mazarin. Mais gardons nous d'oublier qu'il n'étoit pas disposé à brusquer les choses, qu'il agissoit avec prudence et mesure, sachant que se détourner du but est souvent la plus sûre et même l'unique voie d'y parvenir. Rappelons nous qu'à distance, et sous l'impression de considérations générales, oubliant les circonstances particulières qui les ont modifiées, on court risque de se faire une idée très-inexacte de la situation des affaires à un moment déterminé. De ce que Mazarin convoitoit les Pays-Bas, faut-il en conclure que leur acquisition étoit pour lui, dans l'année où les négociations prolongées

et les plus attachés à l'intérêt de leur pays. Mazarin, disciple et héritier de Richelieu, avait des pensées plus hautes, mais qu'il n'était pas aisé de faire entrer dans l'esprit d'Anne d'Autriche." *Mme de Chevreuse*, p. 150.

sembloient enfin s'acheminer vers un dénouement, une condition indispensable de paix?

Il est permis d'en douter. Dans la campagne de 1647 ses espérances avoient été deçues. En Catalogne Condé avoit dû lever le siège de Lérida[1]; dans le Luxembourg, malgré les talents de Turenne, une sédition de troupes avoit fait avorter la combinaison sur laquelle Mazarin avoit compté; en Flandre Armentières et Landrecies avoient succombé. Ces événements étoient de nature à faire murmurer la France et à encourager l'Espagne dans son opiniâtre persévérance[2]; car l'éclat éphémère de la révolte des Deux-Siciles avoit eu peu d'influence à Munster[3]. Les ressources financières épuisées, Mazarin devoit avoir recours à des mesures qui augmenteroient le mécontentement du peuple, écrasé déjà sous le poids des impôts. Des troubles étoient à prévoir. Seroit-il étonnant que, dans de pareilles conjonctures, appréciant avec sa modération habituelle ce qui était possible, il ait prudemment différé ses vastes projets, s'estimant heureux d'obtenir de grands avantages, en attendant une occasion plus favorable d'atteindre au but final? Outre cela, en formant des conjectures sur les intentions plus ou moins pacifiques de Mazarin, ne faut-il pas surtout mettre en ligne de compte l'idée déjà conçue alors par lui[4]

---

[1] „Au total ce fut une campagne perdue et une grande renommée (celle de Condé) ébréchée". Martin, *Hist. de Fr.* XII. p. 241.

[2] l. l. p. 244.

[3] „La négociation générale ne s'était pas ressentie, autant qu'on l'eût pu croire, de cette crise". l. l. p. 252.

[4] Déjà le 20 janvier 1646 il en fait mention aux plénipotentiaires à Munster; „l'infante étant mariée à sa majesté, nous pourrions aspirer à la succession des royaumes d'Espagne, quelque renonciation qu'on lui en fît faire". Mignet, *Négoc. relatives à la succession d'Espagne*, I. 33.

d'obtenir pour le jeune Roi l'infante Marie-Thérèse, qui lui apporteroit en dot les Pays-Bas et l'espoir de la succession d'Espagne?

Quoiqu'il en soit, ce ne fut pas Mazarin, ce fut le cabinet de Madrid qui, encouragé par ses succès de Catalogne et de Flandre et fondant ses espérances sur les dissentiments prochains de la France, provoqua la rupture, en ajoutant, lorsqu'on sembloit d'accord, un surcroît d'exigences aux propositions acceptées par Mazarin.

Mais, dit-on, pour celui-ci ce n'étoit pas un mécompte, c'étoit bien plutôt une bonne fortune. Il vouloit la guerre en sauvant les apparences, en ayant l'air de vouloir la paix.

Cette opinion est assez généralement admise. „La conduite de Mazarin dans les négociations avec l'Espagne lui a été vivement reprochée par les contemporains; des écrivains d'un grand poids l'ont accusé d'avoir manqué, par intérêt personnel, l'occasion d'une paix générale aussi honorable qu'avantageuse à la France"[1]. Dans son estimable histoire du traité de Westphalie, le père Bugeant insinue que, si les Espagnols avoient accepté les accommodements proposés, Mazarin eût fait surgir quelque nouvel obstacle[2]. M. Henri Martin défend chaleureusement Mazarin contre la supposition peu honorable d'avoir voulu faire durer la guerre, au jour le jour, sans autre but que de se

[1] Martin, *Hist. de France*, XII. 237.

[2] „L'offre de la Lorraine n'étoit qu'une offre apparente qui ne pouvoit produire que de nouvelles contestations... Il fut avéré que c'étoit l'Espagne qui refusoit la paix. C'est tout ce que le Cardinal Mazarin désiroit. Plus de facilité dans les Espagnols l'auroit embarrassé, leur résolution lui fit plaisir. Son unique objet étoit de détourner sur les seuls Espagnols ce que le refus de la paix et la continuation de la guerre avoit d'odieux". Bugeant, *Hist. du traité de Westphalie*, V. 415.

maintenir au ministère[1]; toutefois lui aussi donne à entendre qu'il rendoit la paix impossible par des prétentions exagérées[2]. Enfin l'illustre écrivain, qui de nos jours a fait de cette époque un sujet spécial de ses travaux, M. Cousin, va plus loin encore. Au congrès de Munster, dit-il, Mme de Longueville, avec son mari et d'Avaux, étoit déclarée pour la paix, en opposition à la politique de Mazarin[3]; Mazarin tenait invinciblement à l'agrandissement de la frontière du Nord et à l'acquisition des Pays-Bas; c'est là en quoi résidait toute la difficulté, le noeud qu'aucune habileté ne pouvait résoudre, et que l'épée seule pouvait trancher[4].

D'après de telles autorités, il faudra donc admettre que la conduite de Mazarin, ne cherchant dans les négociations qu'une occasion et un prétexte de les rompre, a été la justification ou l'excuse du traité de Munster et qu'elle offre une preuve éclatante de sa finesse italienne et de son astucieuse habileté.

Non sans doute; le contraire me paroit résulter des documents que je publie, savoir de la correspondance du Cardinal avec M. Servien. Elle est extrêmement confidentielle; Servien, envoyé à Munster, mieux que personne au fait des desseins secrets de Mazarin[5], étoit réputé partisan de la guerre. La plupart des dépêches

---

[1] p. 182.

[2] „La pensée secrète de Mazarin étoit d'imposer à l'Empereur une paix avantageuse à la France et de continuer la guerre contre l'Espagne seule, jusqu'à ce que le Roi Catholique se résignât à une longue trève qui laisserait la France en possession de tout ce qu'elle avoit pris" Martin, XII. 223.

[3] *La Société française au* 17e *siècle*, I. 23.

[4] *Mme de Longueville*, 4e edit. p. 317.

[5] „M. Servien étoit mieux informé que ses collégues à Munster des sentimens du Cardinal Mazarin". *Hist. du Tr. de Westph.* V. 397. — „Servien restait à Munster seul dépositaire de la pensée de Mazarin". Cousin, *Mme de Long.* p. 326.

sont écrites dans les premiers mois de 1647, lorsque les résultats brillants de l'année précédente devoient rendre Mazarin moins disposé encore à interrompre le cours de ses succès[1]. Le commerce épistolaire des deux principaux négociateurs de la France devroit donc trahir à chaque instant la pensée intime qu'on leur suppose, le désir de prolonger indéfiniment la lutte. Loin de là; en parcourant les dépêches, il semble presque impossible de révoquer en doute leur sincérité pacifique.

Prenons celle où Servien rapporte un entretien avec la Princesse d'Orange. „Elle me dit qu'il paroissoit bien clairement que nous ne voulons point de paix et que ce n'estoit pas sans raison que chacun accusoit V. É. et moy d'estre les seuls qui tiennent la chrestienté en trouble. Je fus obligé de respondre qu'il n'y avoit point de gens de bien qui eussent cette opinion, que pour moy je n'estois qu'un ministre subalterne, que pour V. É. elle ne méritoit pas d'estre traictée de la sorte, que c'estoit une mauvaise récompense des soins continuels qu'elle prenoit pour l'avancement de la paix, pour laquelle j'estois asseuré qu'il n'y avoit personne dans l'Europe qui eust tant travaillé que V. É."[2].

Peut-être objectera-t-on que ce sont là des protestations de nulle valeur, dictées par les convenances diplomatiques et par le désir de se défendre contre des reproches qui n'étoient que trop mérités. Mais que

---

[1] „Jamais la France ne s'était trouvée dans une situation militaire aussi brillante. L'ensemble des évènements, à la fin de l'année 1646, semblait concourir, non pas seulement à faire triompher, mais à dépasser la pensée secrète de Mazarin". Martin, XII. 223. [2] p. 224, sv.

dire alors des expressions échappées, comme par hasard, soit à Servien, soit à Mazarin lui-même, dans ces lettres extrêmement confidentielles? Écrivant à M. de Brienne (c'est-à-dire indirectement encore au Cardinal lui-même) que les adversaires du stadhouder se couvrent du beau prétexte et du nom spécieux de la paix, il ajoute „*qu'ils supposent que nous ne voulons pas*"[1], et à Mazarin: „la mère et ceux de son parti opinent à se séparer de la France *sur une fausse présupposition que nous ne voulons point de paix*"[2]. Le désir sincère de mettre fin à la guerre se révèle surtout dans la crainte de s'engager trop avant avec le Prince Guillaume, qui certainement a inclination pour la France; mais „je crains", ajoute Servien, „encore que je luy aye déclaré que nous allons sincèrement à la paix, pourveu qu'elle soit avantageuse et honorable à la France et pour cet Estat, que le désir de gloire qui possède le coeur de ce jeune Prince, et l'envie d'establir son authorité par les armes, ne lui fassent préférer la continuation de la guerre"[3]. Faisant allusion à ses désirs ambitieux, Mazarin écrit: „quant à ce qui regarde la campagne, vous aurez maintenant un bon soliciteur en M. le Prince d'Orange, et *peut-estre meilleur qu'il ne seroit à désirer; car enfin leurs Majestez vouldroient la paix à de bonnes conditions*"[4]. Effectivement le Prince avoit engagé Servien à sommer la République de continuer la guerre, jusqu'à ce que le traité de 1635 fut exécuté par l'entière expulsion des Espagnols hors des Pays-Bas; mais „craignant", écrit Servien, „que cette partie de son avis ne soit plus propre à contenter son

[1] p. 206. [2] p. 220. [3] p. 181, sv. [4] p. 197.

humeur guerrière qu'à produire un bon effet parmi des esprits amoureux de la paix, je serai obligé d'y apporter quelque modération"[1] et, peu de jours après, le Roi lui fait savoir: „il faut bien se garder de suivre le Prince dans ce point; en nous conseillant de la sorte, *il a une autre pensée que celle que nous avons*, qui seroit de faire durer la guerre"[2]. „Le Prince", écrit encore Servien, „va ouvertement à la continuation de la guerre, ce qui faict un très-mauvais effect. Car quelques-uns s'imaginent que c'est de concert avec nous; d'aultres, *qui sçavent peut-estre la vérité*, ont plus d'envie de luy plaire que de nous satisfaire, et, comme je ne puis et ne doibs pas desguiser les véritables dispositions que leurs Majestez ont pour la paix, je ne puis en parler sans choquer quelqu'un; car, si je fais veoir que nous la désirons en effect, et qu'elle peut estre conclue en fort peu de temps, sy cet Estat faict de son costé ce qu'il doit, ce n'est pas ce que M. le Prince d'Orange désire; sy j'en parlois aultrement, j'agirois contre mes ordres, et contre la bienséance"[3].

Peut-être trouvera-t-on dans ces dépêches encore d'autres passages du même genre[4]; mais les citations

---

[1] p. 202. [2] p. 203. [3] p. 208.

[4] Ceux par ex. d'où il résulte que ce n'est qu'à regret et par nécessité qu'on verroit la guerre durer encore une année. „L'espérance que je puis donner au Prince secrettement que les choses n'iront pas si viste qu'il n'aye encore moyen, s'il peut, de mettre l'espée à la main, ne le contente pas si fort qu'il n'aymast mieux un obstacle considérable, qui retarderoit effectivement toute la négotiation". p. 208. — „Peut-être aurons nous besoin encore de l'effort d'une campagne, si les Espagnols ne se mettent à la raison. J'irai tout droit au but qui m'est ordonné par V. É., sans m'amuser à oster toutes les pierres que je trouveray en mon chemin; il est pourtant moins périlleux pour nous de continuer encore la guerre une année que de courir fortune de voir faire la paix de ces Provinces, sans que celle de la France soit conclue en mesme temps". p. 182. — Voyez encore p. 186, sv. „Si M. le Prince Guillaume étoit susceptible de raison, je pense lui en avoir dit une démonstrative, pour le destourner des

que je viens de faire, renversant l'opinion établie, suffisent abondamment à faire voir que Mazarin ne s'étudioit pas à rendre, par des procédés machiavéliques, la paix impossible et que, au milieu des embarras et des périls dont il se voyoit menacé, il ne songeoit nullement à la faire dépendre de la conquête préalable des Pays-Bas.

VII.

Après avoir montré que Mazarin, selon sa prudence accoutumée, devoit désirer et qu'il désiroit en effet une paix à des conditions raisonnables, il est facile de justifier l'opposition de Guillaume II contre le traité de Munster.

Ce traité eut pour la République de grands avantages [1]; mais quelque grands qu'ils pussent être, il n'étoit pas licite de les acquérir en usant de mauvaise foi. La violation de l'engagement pris en 1635 étoit évidente. En s'alliant avec la France, on avoit promis de ne pas conclure de paix sans son aveu. La défection de la République fut consommée dans des circonstances où elle n'étoit nullement fondée à mettre l'impossibilité d'un accord sur le compte de Mazarin [2].

---

obstacles qu'il fait apporter à la garantie....; mais je ne le trouve pas assez convaincu pour nous y favoriser, *tant il a d'aversion à tout ce qui conduit à la paix.*" — „A la vérité il a autant de bonne volonté pour la France qu'on eust peu désirer, mais je croi bien qu'elle est fondée sur l'opinion que nous sommes disposez à favoriser l'intention qu'il a de continuer la guerre; *je luy ay pourtant déclaré franchement que leurs Majestez tendent sincèrement à la paix*". p. 226, sv.

[1] T. III. p. CXLII, svv.

[2] „*Tout le tort étant du côté des Espagnols*, les Hollandois eussent dû refuser de passer outre jusqu'à ce que l'Espagne se fût mise à la raison: ils y étaient étroitement obligé par la longue communauté et par les engagements tant de fois renouvelés qui les unissaient à la France". Martin, *Hist. de Fr.* XII. 254. — Le jugement du père Bugeant est d'autant plus remarquable parceque

On a supposé qu'il vouloit sans nécessité et absolument prolonger la guerre; il est clair maintenant que cette supposition est fausse. Fidèle à l'adage „fais ce que dois, advienne que pourra", la République eût forcé les Espagnols à conclure également la paix avec la France; elle eût atteint le but, d'une manière irréprochable et sans s'attirer dans l'avenir de graves dangers. Le choix n'étoit pas entre la paix ou la guerre, mais entre la pacification générale et un traité particulier. Une pacification générale eût évité la lutte acharnée qui donna aux armes françoises un nouvel essor et prépara, par la paix dès Pyrénées, les conquêtes dangereuses de Louis XIV. En remplissant les obligations envers la France, en ne l'abandonnant pas dans des conjonctures difficiles, on eût évité, en se réconciliant avec l'Espagne, d'irriter la France, et d'amener ainsi une rupture „qui laissa couver dans la diplomatie française de redoutables ressentiments et qui prépara de longues et funestes

cet historien, montre en général beaucoup d'impartialité et que lui aussi soupçonnoit Mazarin de ne pas vouloir sérieusement la paix. „La République n'avoit sur l'éloignement de la cour de France pour la paix, que des soupçons et des conjectures dont une partie étoit évidemment fausse, et l'autre n'étoit appuyée sur aucune preuve solide. Les Plénipotentiaires François à Munster, et M. de la Thuillerie à la Haye ne cessoient de protester qu'ils vouloient sincèrement la paix. Les Députés de la République venoient de s'en convaincre eux-mêmes... C'étoit évidemment les Espagnols qui reculoient, en faisant une demande nouvelle peu équitable en elle-même, et à laquelle ils ne pouvoient avoir d'autre intérêt que celui d'éloigner la paix. La plupart des députés ne pouvoient le désavouer. Il n'y en avoit aucun qui ne fût d'ailleurs bien persuadé qu'un peu de fermeté de leur part auroit obligé les Espagnols à se désister de leur nouvelle prétention; et ce fut cependant dans toutes ces circonstances que la République abandonna la France et signa son Traité particulier. Elle prétendit se justifier par le besoin pressant qu'elle avoit de la paix. Les François l'accusèrent d'ingratitude et d'infidélité. Il ne m'appartient pas de prononcer". *Hist. du Traité de Westph.* V. p. 420, svv. Et ailleurs. „La première raison qu'on allégue pour justifier la République, c'est l'éloignement que le Cardinal Mazarin avoit pour la paix; mais j'ai réfuté cette raison, parceque la République non seulement n'en sçavoit rien, mais *avoit même tout lieu de croire le contraire.*" l. l. p. 483.

erreurs politiques aux deux pays"[1]. L'indignation du Prince étoit donc bien motivée, et, pourvu qu'on ne prenne pas l'expression métaphorique au pied de la lettre, on comprendra qu'il ait pu écrire: „je voudrois pouvoir rompre le col à tous les coquins qui ont fait la paix"[2].

Mais, en admettant que le désir du Prince d'observer loyalement les engagements envers les alliés de la République, mérite des éloges, la conduite qu'il tint plus tard, est-elle irréprochable? Falloit-il, après avoir inutilement protesté contre la paix, se concerter avec Mazarin pour renouveler la guerre? C'étoit là du moins, dira-t-on, une persévérance inintelligente et inopportune. Emporté par ses inclinations guerrières, instrument et jouet d'un rusé politique, il ne vit pas que le temps étoit venu où il falloit chercher non pas un appui, mais un contrepoids à la France, désormais beaucoup plus redoutable que l'Espagne. Ambitieux et ne pouvant souffrir aucune résistance, il ne songeoit qu'à s'emparer du pouvoir absolu, même, s'il le falloit, par une intervention étrangère et armée; en France et de même en Angleterre, sympathisant avec Charles Stuart, il eût désiré la ruine des amis de la liberté.

Sans contredit rusé politique, Mazarin toutefois fut plus encore, il fut un des premiers génies diplomatiques des temps modernes[3]. M. Guizot observe qu'il poursuivoit, à travers ses échecs de guerre et de cour, l'oeuvre de Henri IV et de Richelieu"[4]. M. Mignet

---

[1] Martin, XII. 254. [2] p. 314. [3] Martin, *Hist. de Fr.* XII. 182.
[4] *Hist. de la Rép. d'Anglet. et de Cromwell*, I. 252. — Du reste M. Guizot ne dissimule pas ses défauts. „Impatient autant que fourbe nul n'étoit plus prompt à s'incliner devant la force". p. 254.

fait de lui un éloge magnifique [1]. M. Martin loue son habileté, sa fermeté, sa persévérance; „partout la diplomatie française conservait l'impulsion active qu'elle avait reçue sous Richelieu" [2]. M. Cousin fait ressortir la grandeur des résultats de son ministère, déclare que, comme diplomate, il est sans rival [3], et ne craint pas de joindre son nom à ceux de Richelieu et de Henri IV [4]. M. Ranke déclare qu'il étoit né diplomate" [5]. Sa diplomatie avait un caractère de grandeur [6], et la France ne compte pas de plus glorieuses

[1] „Mazarin était dans une position moins favorable encore que Richelieu: il était étranger et avoit à gouverner pendant une régence. Cependant il remplit les vues de son prédécesseur et il termina ses entreprises par une dextérité et une persévérance qui rendirent à la fin son pouvoir incontesté et qui élevèrent l'État au faîte de la grandeur." Il faut lire le résumé de son ministère en entier. *Négociat. relatives à la succession d'Espagne.* I. p. XLV, svv.

[2] *Hist. de Fr.* XII. 185. „Ses brillantes qualités semblaient le devoir préserver du mépris, et il n'avoit point les vices criants qui provoquent la haine". p. 309.

[3] „Inférieur à Richelieu pour tout ce qui regarde l'administration intérieure du royaume, il l'a égalé dans la conduite des affaires militaires et des affaires diplomatiques. On peut dire même que comme diplomate Mazarin est sans rival". *Mme de Longueville*, 4e édit. p. 221.

[4] „Tels furent Henri IV, Richelieu et Mazarin, car il est juste de mettre Mazarin dans cette illustre compagnie". l. l. p. 333. — Remarquez que M. Cousin, dans les éditions précédentes, avoit employé la forme dubitative: „s'il est permis de mettre M. dans cette illustre compagnie". p. 355. Ailleurs: „Richelieu et Mazarin, les deux grands cardinaux qui ont continué et fait prévaloir la politique de Henri IV". *Mme de Chevreuse*, p. VII. „Le crime de Mazarin (aux yeux de la faction espagnole) était de continuer Richelieu". p. 189. Mme de Chevreuse avait reconnu que Mazarin était un ennemi tout aussi habile et tout aussi redoutable que Richelieu". p. 219. „La justice de l'histoire a commencé pour Mazarin. On reconnaît aujourd'hui que cet étranger, avec tous ses défauts et même les vices que ses ennemis lui ont reprochés, est pourtant le digne héritier de Richelieu". p. 221.

[5] „Lebensklug, geschmeidig, ehrgeitzig, ein geborner Diplomat". *Franz. Gesch.* III. 7. — Il n'y a que M. Michelet qui, sévère à l'excès envers Richelieu, prend plaisir à déverser l'injure sur Mazarin; „à bon droit haï et méprisé" (*Richelieu et la Fronde*, p. 216), „grand Mascarille" (p. 60), „faquin" (p. 231), „valet" (p. 283), „glissante couleuvre" (p. 266). En tenant compte de ce qu'il y a d'outré dans une appréciation pareille (voyez nos Prolegomènes T. III, p. XCIV svv.), n'oublions pas la remarque de M. Ranke: „Nie ist das Grosse und Aechte mit dem Kleinlichen, ja selbst mit dem Gemeinen enger verbunden gewesen als in Mazarin". l. l. p. 191.

[6] Martin, XII. 183.

années que les six premières de la régence d'Anne d'Autriche et du gouvernement de Mazarin" [1]. Il avoit raison contre ses adversaires, qui vouloient faire revivre une espèce de république féodale qui opprimoit et la royauté et la nation; raison contre la Fronde, „mauvaise, dans sa fin comme dans ses moyens, à la fois violente, menteuse et étourdie dans ses chefs civils et militaires, à bien peu d'exceptions près" [2]. Au milieu de ces agitations déraisonnables il n'y eut, dit M. Mignet, qu'une volonté stable, celle d'Anne d'Autriche, qu'un homme de bon sens, Mazarin [3]. On conçoit que, sous plus d'un rapport, et aussi à cause des analogies entre l'aristocratie hollandoise et les esprits hardis et tracassiers qui troubloient la France, les sympathies du Prince d'Orange étoient pour Mazarin [4].

Ce ne pouvoit être, dira-t-on, que par intérêt personnel, ou en vue du triomphe de son parti; car, Mazarin

---

[1] Cousin, l. l. 305. [2] l. l. 337.

[3] l. l. p. XLVIII. — Plus que Mazarin lui-même n'osoit l'espérer peut-être, Anne d'Autriche se montra digne des éloges que, déjà en 1643, écrivant à Frédéric-Henri, le Cardinal lui donne: „Dieu nous a donné une Royne pourveue de qualitez si merveilleuses et tellement née à bien gouverner que ce coup (la mort de Louis XIII) sera sans conséquences fâcheuses sous la régence de cette Princesse. Jamais il n'en fust d'inclination plus françoise qu'elle.... Je ne vous parleray pas de la constance de la Reyne dans le bon party et de son immuable résolution de ne s'en séparer jamais et de ne mettre jamais les armes bas qu'avec la satisfaction de nos confédérez et par un traité de paix généralle". p. 85.

[4] Après l'arrestation du Prince de Condé et l'évasion du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne, M. Brasset écrit: „M. le Prince d'Orange ne me fit point la petite bouche dans l'expression de ses sentimens, pleins de louanges et de contentement d'un succez qu'il juge si avantageux pour le bien de la France; ce qu'il m'en dict sera trouvé moins esloigné d'affectation et de complaisance que je sçay qu'en toutes occasions il en parle condemnation d'un procedder si esloigné du devoir et de l'obligation des sujectz envers leur souverain". p. 343. — Peut-être le succès apparent du coup hardi de Mazarin, en janvier 1650, influa-t-il sur les résolutions du Prince, six mois plus tard.

étant si habile, à plus forte raison, en voulant assurer de nouveau à la France la coöpération de la République, on commettoit un dangereux anachronisme.

Je me hasarde à révoquer cette opinion en doute. L'Espagne, il est vrai, déclinoit rapidement, et la France au contraire et la Maison de Bourbon marchoient ensemble dans une voie de progrès rapide et hardi[1]; mais des événements divers développèrent, plus vite qu'on ne pouvoit le prévoir, ces germes de décadence et de grandeur; aux yeux des contemporains ni ce déclin ni ce progrès ne sembloit incontestable et définitif[2], et les années qui suivirent le traité de Munster furent précisément marquées par un affoiblissement intérieur de la France qui encourageoit la résistance des ennemis, en faisant revivre leur espoir, et en leur permettant même, par leurs intelligences avec les rebelles, de prendre part à la guerre civile. Dès lors Brasset pouvoit, en février 1649, dans un sentiment de véritable inquiétude et non par exagération calculée, écrire au comte Guillaume-Frédéric: „Je ne laisse pas de souhaiter que ce trouble soit bientost appaisé, tant pour le bien de la France que pour l'intérêt de cet Estat; car si l'Espagnol, qui, comme les démons, se fourre tousjours dans l'orage pour malfaire, venoit à profiter de noz désordres, il pourroit, en peu de tems, se relever de ce grand abaissement où le croyent quelques mauvais politiques, qui ont dit par deçà hautement qu'il ne le falloit pas craindre, estant si abbatu que de cent ans il n'auroit pas le

[1] Guizot, l. l. I. 220.

[2] L'Espagne étoit encore superbe de sa grandeur récente, dont l'Europe étoit encore effrayée." Guizot, l. l.

moyen de nuire à ces Provinces-Unies"[1]. Longtemps encore on put, en remarquant le concert dangereux des frondeurs avec l'ennemi et les sympathies de l'Angleterre républicaine pour l'Espagne, par opposition contre la France, appréhender que ces fâcheuses prévisions ne vinssent à se réaliser[2].

Pour les Provinces-Unies aussi les intrigues de l'Espagne étoient à redouter. Exploitant les défiances contre la Maison d'Orange et les jalousies contre la France, elle y avoit longtemps attisé le feu de la discorde. Elle avoit réussi à rendre les intentions de Richelieu et de Mazarin suspectes, et à concilier au parti de Marie de Médicis, des Importants et de la Fronde, à la faction espagnole, des amis nombreux et puissants. Durant les négociations de Munster on rencontre souvent des indices de l'activité et de l'influence de ces dangereuses sympathies[3], et surtout plus tard elles se montrèrent

[1] p. 295, sv.

[2] Qu'on se rappelle par ex. la situation de France à la fin de 1652. „Cette année de désastres se termina par la perte des conquêtes de Mazarin et d'une grande partie de celles de Richelieu". Martin, *Hist. de Fr.* XII. 436. — Même sept ans plus tard, en 1659, un des confidents les plus éclairés de Cromwell, Thurloe, croyoit la guerre contre l'Espagne encore nécessaire pour la sécurité de ses voisins: apprenant que Mazarin étoit près de conclure avec la cour de Madrid, „il ne savait à quoi attribuer ce grand empressement; jamais, selon lui, accommodement ne fut plus à contretemps, puisqu'il donnait à l'Espagne le moyen de rétablir sa grande puissance . . . tandis qu'avec la continuation d'une guerre de quelques années, elle serait réduite à un tel état que ses voisins n'auraient plus sujet de prendre jalousie de sa grandeur". Guizot, *Hist. du Protectorat de Richard Cromwell*, I. 79.

[3] C'est ainsi par ex. que le comte St. Ibal se trouvoit souvent à la Haye, fort compromis dans les trames ourdies contre Richelieu et Mazarin, selon M. Cousin, émigré ardent et opiniâtre, un des hommes les plus résolus du parti. Très-remarquable est le *Mémoire* (publié par M. Cousin, *Mme de Chevreuse*, p. 423—428) *de ce qui s'est négocié et traité au voyage de Hollande de l'abbé de Mercy entre lui, le comte de St. Ibal et Mme la duchesse de Chevreuse.* Dans cette pièce, du 27 sept. 1647, on lit: „St. Ibal m'a fait connoître pour indubitables que les obligations principales que nous avons pour les bonnes dispositions qui sont en Hollande pour une paix, sont dues à la

à découvert[1]. L'Espagne envoya comme ambassadeur à la Haye un de ses plus habiles négociateurs, d'après Clarendon, un des premiers diplomates de l'époque,[2] Antoine Brun. A son arrivée Brasset écrit: „enfin le cheval de Troie est entré dans la Hollande; Dieu veuille garantir cet État du malheur qui le menace par une

---

Princesse d'Orange la mère, les Ministres d'Estat P[auw] et K[nuit], le baron d'O[bdam]... Tous unis à la mère et appuiés des bons conseils de St. Ibal tiennent le Prince en estat de n'oser rien entreprendre contre eux. Et comme, encor que les apparences et dispositions soient grandes pour la paix avec la Hollande, la chose n'est pourtant encore assurée, St. Ibal promet et assure de tellement disposer le tout par des voies infaillibles qu'il nous fera connoistre, que pour certain il empeschera toujours que l'on entre en campagne l'année prochaine, et maintiendra le Prince d'Orange en tels sentiments qu'il contribueroit mesme ce qu'il pouvoit pour causer une révolution grande en France, afin que, de grands changements y arrivant, il puisse espérer de monter à cheval, pour la guerre, qui est toute son ambition, et où il ne croit jamais parvenir que par de grandes disgrâces et révolutions en France, qui donnant jalousie aux Estats, il en prenne occasion pour les porter avec de bonnes raisons à lui laisser faire campagne, en quoi St. Ibal saura tousjours avec adresse le maintenir; ce qu'il peut faire mieux que personne, et lui faire faire ce que nous pouvons souhaiter, tant par la haute adresse qu'il a que par l'aucthorité qu'il a sur son esprit et celui de sa mère." — Il n'est guères douteux que St. Ibal n'ait tâché de toute manière à acquérir de l'influence sur le jeune Guillaume; Brasset écrit en déc. 1646: „ceux qui ayment son bien, travaillent à le ramener peu à peu des petits divertissemens qui seroient capables de le mètre en mauvaise impression parmy ces peuples, et surtout à esloigner de luy St.-Ibal, la desbauche et libertinage duquel ne peut jetter de bonnes semences dans l'esprit d'un jeune Prince;" (p. 177) mais cette familiarité, très-regrettable au reste, avec un compagnon de plaisir, n'amena pas, à ce qu'il paroît, la moindre entente politique, et notre correspondance fait suffisamment voir que les dispositions que, dans l'été de 1647, l'on supposoit au Prince, reposoient, même alors, sur de faux avis ou sur une appréciation erronée de son caractère, comme s'il eût désiré une guerre quelconque, la guerre à tort et à travers. — On peut voir ailleurs (p. 178 et 250) que St. Ibal, dans ses rapports aux ministres d'Espagne et en général, n'étoit pas scrupuleusement véridique.

[1] En oct. 1648 Brasset écrit à Mazarin: „ce sera au jeune Prince de prévoir les moyens de s'acquérir de l'authorité, sans que l'Espagne profite des divisions intestines de cet Estat. Car certainement c'est à quoy elle vise, et les plus sages s'en apperçoivent bien". p. 275.

[2] Indeed a wise man". *History of the rebellion*, V. 51. — „Having been from his cradle always bred in business, and being a man of great parts and temper, he might be very well looked upon as one of the best statesmen in Christendom, and who best understood the true interest of all the princes of Europe". l. l. 53.

trop grande confiance en un ennemi réconcilié [1]. Bientôt en effet Brun s'insinua dans la confiance du parti anti-stadhoudérien [2], nourrissant les soupçons contre la France et contre le Prince qui, par son opposition au licenciement des troupes, prétendoit, disoit-il, au profit de ses penchants militaires, entraîner le pays, soit à une guerre pernicieuse, soit à des dépenses complètement inutiles. Déjà en décembre 1649, le Prince écrit: „Brun est si puissant dans la Hollande qu'il détruit tout ce que je fais avec les autres provinces, et presse toujours pour la cassation des troupes", [3] et, après l'affaire d'Amsterdam: „j'espère maintenir mon autorité, malgré les pratiques de Brun" [4]. Il s'opposoit à ses menées et, dans son dépit, prenoit plaisir à lui résister en face. Des officiers que Brun avoit secrètement tâché d'enrôler, étant venus lui demander congé et se recommander dans ses bonnes grâces, il leur déclara qu'en se conduisant de la sorte, ils n'avoient plus rien à attendre de lui [5]. Dans une conversation avec l'ambassadeur lui-même, l'entretien étant tombé sur la cassation de troupes exigée par la Hollande, le Prince lui dit „que par là on voyoit un commencement de division causé par la paix, mais qu'elle y sçavoit un

---

[1] p. 311.

[2] Par toute espèce de moyens. „Très-asseurément Brun a reçeu de l'argent, pour rendre la rhétorique plus effective que quand il n'y a eu que des parolles". p. 358. [3] p. 331. [4] p. 407.

[5] „Quelques-uns des officiers que [Brun] tasche de tirer à soy, ayans demandé congé à M. le Prince d'Orange de s'absenter pour quelque tems, sans spécifier où, il le leur a refusé nettement, et sur ce qu'ils y ont adjousté qu'ils ne se soucieroient pas de courir le risque de perdre leurs charges, s'ils estoient asseurez de la conservation des bonnes grâces de S. A., il leur a déclaré qu'ilz ne doibvent espérer aulcune part en sa bienveuillauce, aprez avoir priz un party qui est mauvais de soy-mesme, et empiré par un engagement avec l'Espagne; il ne peut en vérité parler plus nettement que cela". p. 360,

remède, qui seroit de recommencer la guerre"[1]. En août 1650, Brun se montrant très-mécontent de n'avoir reçu aucune satisfaction sur ses nombreuses plaintes, et ajoutant qu'il étoit résolu, sans se plus tourmenter ni le corps ni l'esprit, de demeurer comme immobile dans sa maison, S. A., écrit Brasset, „lui porta encores une botte franche, en disant qu'il n'avoit que faire de se travailler, y ayant assés de gens qui se remuent pour luy, en vertu des moyens qu'il sçait bien leur en donner"[2].

Pour évaluer le danger des menées d'un si habile ambassadeur, il faut se rappeler les relations qu'avoient les Espagnols, à cette époque, avec le parti dominant en Angleterre. L'abaissement de l'Espagne devoit compléter et garantir les résultats du traité de Westphalie, mais quoi, si, gagnant l'Angleterre par Cromwell et maîtresse des Provinces-Unies, par ceux qu'on appelloit arminiens et espagnolisés, elle parvenoit à former une ligue contre la France et à opérer ainsi, dans les rapports et dans le droit public des États de l'Europe, un changement dont les conséquences seroient incalculables! Au dessein de don Louis de Haro de s'unir avec les Provinces-Unies et l'Angleterre contre la France, Mazarin n'avoit pas tort d'opposer une alliance avec l'Angleterre et les Provinces-Unies contre l'Espagne[3]. Il falloit vaincre la Fronde, rétablir Charles II, surtout consolider le pouvoir de la Maison d'Orange[4], et pro-

---

[1] p. 359. [2] p. 412.

[3] „En 1650 ces deux systèmes d'alliance plus ou moins avouée, furent, à Paris et à Madrid, la pensée constante de Mazarin et de don Louis de Haro, et à Londres l'objet du travail assidu de leurs agents". Guizot, *Hist. de la Rép. d'Angl.* I. 208.

[4] Déjà du temps de Frédéric-Henri, Mazarin, indigné de l'opposition que le

fiter des bonnes dispositions et de l'habileté, admirable à son âge, du fils et successeur de Frédéric-Henri. Dans des circonstances moins défavorables encore, en 1647, Servien observe déjà que „peut-être on n'a jamais été en une conjoncture où on ait eu plus de besoin d'attacher à la France toute cette Maison"[1]. Mazarin se réjouit fort de la bonne volonté du Prince[2]; il écrit à M. de la Thuillerie; „la Maison d'Orange a esté depuis longtemps chère à la France, mais elle luy est plus considérable que jamais, par le mérite de celuy qui en est maintenant le chef et par le zèle qu'il fait paroistre pour son bien; vous ne luy sçauriez donner de trop grandes asseurances de l'affection qu'on y a pour luy, qu'elles ne soient au dessous de la vérité"[3].

De même que Henri IV avoit voulu fortifier et étendre le pouvoir du Prince Maurice, afin de mettre un terme au gouvernement désordonné qui, depuis le départ de Leicester, avoit surgi des nécessités de la guerre, Mazarin aussi songeoit à porter remède à un état de choses qui avoit mis de continuelles entraves à l'exécution des desseins concertés avec le Prince d'O-

---

stadhouder rencontre à chaque pas, déclare: „Je compatis extrêmement aux traverses que reçoit Mr le Prince d'Orange, que vous asseurerez qu'il ne sera rien espargné de ce qui dépendra de l'authorité du Roy pour appuyer et maintenir la sienne en Hollande; que c'est la résolution forte et invariable de la Reyne, et, pour mon particulier, que j'employeray sans réserve le crédit que je puis avoir auprès de S. M. pour le servir et soutenir ses intérests, et à cause de l'inclination que j'ay pour sa personne et dans la certitude que j'ay que ses intentions ne vont que droit au bien de la cause commune et de ceux-là mesme qui le traversent. Donnez luy donc, s'il vous plaist, des asseurances de cela, ausquelles il ne sera jamais trompé". p. 136. [1] p. 183.

[2] „Je me rends, avec une satisfaction indicible, à ce que vous me mandez sur le sujet de M. le Prince d'Orange, et vous pouvez croire que je ne pouvois guères recevoir de nouvelle qui me touchât plus sensiblement, que d'estre asseuré qu'il conserve tousjours ses inclinations et ses affections à cette couronne. Le Prince est une pièce importante au bien des affaires publiques et aux particulières de ce royaume". p. 243. [3] p. 255.

range et auquel surtout il falloit attribuer le succès fatal des Espagnols à Munster. Les premières dépêches du Cardinal, après la mort de Frédéric-Henri, tendent à faire insinuer à son fils que l'appui de la France pourra le rendre maître de ses antagonistes et lui procurer une augmentation considérable de son autorité[1]. On se croyoit sûr du Prince[2]. Il étoit plus facile, avoit observé Mazarin, de gouverner un homme qu'une multitude[3]. En ce pays, écrit Servien, „il est impossible de traiter sur un fondement certain à cause des fréquens changemens qui y arrivent, et qu'il n'y a personne à qui les autres veulent déférer; il est sans comparaison plus facile en ce pays d'arrêter les affaires que de les faire résoudre"[4].

Aussi M. Brasset s'efforçoit-il de faire sentir, même à ceux qui n'étoient guère portés pour le Prince, combien, dans leur propre intérêt, un pouvoir central et fort étoit indispensable[5]. Si on veut restreindre encore l'au-

---

[1] „Il sera bon de faire représenter souvent avec adresse à M. le Prince d'Orange, qu'il n'a rien à craindre ny à espérer que de la France, parceque avec son appuy personne n'oseroit entreprendre de l'attacquer; au contraire il disposera de tout dans les Provinces-unies, sans y rencontrer aulcun obstacle. Vous pourrés mesme, si vous le jugés à propos, luy couler quelque mot qui luy fasse comprendre que il peut arriver des conjonctures où, ayant bien asseuré la protection et la bonne volonté de leurs Majestez, il pourra parvenir à une grandeur toute aultre que celle de ses prédécesseurs". p. 208.

[2] „M. le Prince Guillaume, comme gouverneur de toutes les Provinces, dans les grandes délibérations aura tousjours l'authorité de les faire pancher où il voudra, et nous pourrons nous asseurer par ce moyen qu'il les empeschera de faire jamais une plus estroicte union avec l'Espagne après la paix, qui est tout ce que nous devons plus craindre". p. 188.

[3] p. 172. [4] p. 227, 230.

[5] „Je ne trouve point de considération qui porte plus de poids en sa faveur parmy ces gens icy, et qui leur donne moins d'ombrages, que de leur faire comprendre la nécessité absolue qu'ils ont d'avoir parmy eux une puissance authorisée, pour donner le contrepoids et mettre le holà dans la fréquence de leurs différens domestiques; car, à bien esplucher toutes les personnes qui ont part au régime, il n'y en a pas une seule qui ait capacité ny créance". p. 175.

torité du Stadhouder, déjà si limitée, ce sera la ruine de la République[1]. Ayant appris que les États de Hollande se refusoient à lui conférer les mêmes pouvoirs qu'avoient eu son père, Mazarin déclare: „l'inégalité et la variation seront désormais les qualitez inséparables de messieurs les Estats, où chacun est maistre et où un méchant et faux avis est capable de faire prendre une résolution tout à fait contraire à leur bien, contre ce qui auroit esté déterminé le jour précédent, n'y ayant plus d'homme d'authorité qui les dirige, comme ont fait jusqu'icy les Princes de la Maison de Nassau"[2]. Il fait exhorter le Prince „de songer aussi aux moyens de relever son autorité, que les ennemis et envieux de sa Maison voudroient être entièrement abaissée"[3]. — „Vous savez," écrit-il à Brasset, „combien de fois je vous ay escrit de luy représenter le grand intérest qu'il avoit d'y apporter les remèdes de bonne heure et que, s'il ne s'opposoit aux commencements, ce seroit après en vain qu'il le voudroit faire. J'ay touché si souvent ceste corde avec vous, que vous aurez pu juger à quel poinct l'affaire m'est à coeur"[4].

Mais, si Mazarin étoit toujours disposé à le soutenir contre le parti aristocratique, même peut-être de vive force[5], rien ne prouve qu'il étoit question de boule-

---

[1] „La République ne sçauroit subsister, si elle ne luy donne autant d'authorité qu'en ont eu son oncle et son père, et la constitution de leur Estat est telle que, bien que ce soit une République démocratique, il faut que la puissance des armes soit en la main d'un chef, que dans leur assemblée il y tienne la première place, qu'avec luy on délibère des choses importantes; autrement l'union, qui la fait prospérer, viendroit à se perdre, et entraisneroit avec soy la ruine de l'Estat". M. de Brienne, p. 180.

[2] p. 236. [3] p. 286. [4] l. l.

[5] „J'ay esté extrêmement touché de ce que vous me marquez des desseins que la province de Hollande a contre l'authorité de M. le Prince d'Orange, et de ce qu'elle fait pour la diminuer tousjours de plus en plus, croyant en avoir

verser l'État et d'établir un pouvoir arbitraire sur les ruines de l'autorité légitime. Mazarin encourageoit le Prince à s'opposer, comme avoit fait en 1618 son oncle Maurice, aux prétentions insolentes d'un parti qui sembloit de plus en plus tendre à l'asservissement de la République et à l'abolition du stadhoudérat [1]. La possibilité d'une intervention armée de la France n'étoit admise que dans le cas de péril évident, et par voie de réprésailles „la Hollande venant à passer aux extrémités." Cette crainte n'étoit pas chimérique. On pouvoit s'attendre à voir le parti aristocratique profiter de la révolution d'Angleterre et des troubles de la France, même en s'alliant avec le Parlement et en se concertant avec l'Espagne, pour violemment donner la loi aux autres provinces et désarçonner le Prince [2].

trouvé la raison à cause de la révolution d'Angleterre et des brouilleries de France. Je vous conjure de luy offrir de nouveau, et de la bonne sorte, tout ce qui généralement peut dépendre de mon crédit et de mon service. Il me semble que, si M. le Prince d'Orange s'aplique fortement à soustenir son authorité, estant assisté puissament par ceste couronne, y faisant agir les autres provinces et les amis qu'il a dans celle de Hollande, il luy sera facile d'obliger les mal-intentionnez à le considérer plus qu'ils ne font; mais, au nom de Dieu, qu'il y prenne garde; car (si) on ne s'opose vigoureusement aux premiers coups, il sera malaisé après d'éviter les derniers". p. 326, sv.

[1] „Plus l'autorité du Prince s'establira, plus de bénéfice en ressentiront ces gens icy; car ils ont besoin d'un modérateur puissant dans les rencontres où leurs intérests privés les aveuglent de passion. Il y en a de si perdus dans la mesconnoissance de cette nécessité, ou dans les transports de leur présomption démesurée, qu'ils donnent hardiment dans un raisonnement tout à fait desraisonnable, que l'institution d'un gouverneur en ce Pays-Bas a procédé de l'esloignement du Roy d'Espaigne, mais que, là où l'Estat est présent, il peut agir et disposer de soy mesme, sans qu'il ayt besoin de gouverneur. Cette pensée creuse tombe dans des cervelles mal-faites de la Hollande, où l'esprit d'une absolue domination sur les autres provinces n'est que trop violent". p. 275.

[2] „Nos messieurs de Hollande demeurent fort revesches, et à tel point que les plus sages craignent un dernier emportement, qui jette l'Estat en confusion, ou qui rende cette province si prédominante qu'elle vienne au point qu'elle paroist avoir dans l'esprit, de donner la loy aux autres et nommément à ce Prince, qu'elle pense avoir trouvé la saison de désarçonner, le destituant de force au dedans et d'appuy au dehors, par la révolution d'Angleterre et par les brouil-

En tenant compte à Guillaume II de ce qui explique et excuse, si non justifie, ses rapports, même les plus secrets, avec la Cour de France, soyons également attentif, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, à ne pas lui attribuer légèrement de coupables desseins. Sans aucun doute, même s'il n'eût pas été uni au Roi d'Angleterre par des liens de famille, les sourdes menées des républicains anglois, leur défiance et leur haine, surtout aussi un sentiment généreux et chevaleresque lui eussent fait désirer de rétablir la dynastie exilée et de venger son malheureux beau-père de ceux qui, dans leur fanatisme religieux ou politique, avoient inauguré la démocratie en versant le sang de leur souverain. Mais on ne sauroit lui imputer d'avoir favorisé les tentatives des royalistes qui eussent aimé une restauration aux dépens des libertés religieuses et populaires. Au contraire, il semble avoir désiré que la restauration eût lieu, de concert avec les presbytériens [1], au profit de la religion protestante et du sen-

---

leries de France... Ceux du nouveau régime en Angleterre choient tant qu'ils peuvent cette province par les cajolleries... Les Espagnols ensorcellent ces gens icy par leurs continuelles submissions". Brasset à Mazarin, 7 déc. 1649. p. 319.

[1] En 1649 Charles II se trouvant à la Haye, il fut jugé nécessaire de publier une déclaration royale au peuple d'Angleterre. „The prince of Orange was present at the council, and, whether from his own opinion, or from the suggestion of the Scottish lords, who were much favoured by him, he wished, that, in regard of the great differences which were in Engeland about matters of religion, the king would offer in this declaration to refer all matters in controversy concerning religion to a national synod; in the which there should be admitted some foreign divines from the protestant churches; which, he thought, would be a popular clause, and might be acceptable abroad as well as at home". Clarendon, *History of the rebellion*, V. 44. Il n'avoit certes pas besoin que cette idée lui fût suggérée, parfaitement conforme à ce qui avoit eu lieu dans les Provinces-Unies en 1618. — Clarendon fait remarquer l'esprit de prudence et de modération que le Prince montra en cette occasion, faisant quérir lord Cottington et le priant qu'on s'abstint d'expressions vives et âpres: „he desired him to entreat the chancellor not to be too sharp in this declaration, the end where-

timent national. Il se peut que, l'impuissance du parti des Cavaliers étant notoire, l'intérêt politique ait été un de ses mobiles, mais on ne sauroit douter que lui aussi n'aît vivement senti la nécessité de donner des garanties à la nation; il n'est pas démontré que, dans les négociations avec l'Écosse, ses conseils ayent contribué à faire agir Charles II, en apposant sa signature au covenant, d'une manière peu sincère et inexcusable[1], et surtout rien n'autorise à lui attribuer l'arrière-pensée et le désir de ramener l'Angleterre à un régime arbitraire et oppressif.

---

of was to unite and reconcile different humours; and that he found many had a great apprehension that the sharpness of his style would irritate them much more". Et, lord Cottington répliquant: comment le Roy pourroit-il, dans sa première déclaration, ne pas user d'expression très-vives contre les meurtriers de son père? le Prince repartit qu'il ne s'agissoit pas de cela: „the prince assured him, it was not that kind of sharpness which he wished should be declined, and though he seemed not willing farther to explain himself, it was evident that he wished that there might not be any sharpness *against the presbyterians*, for which there was at that time no occasion". p. 45.

[1] M. Guizot semble l'affirmer. „Charles recevait à Bréda les commissaires écossais et reprenait avec eux la discussion de leurs dures propositions. Il y eut, autour de lui, à ce sujet, de vifs dissentiments: ses plus sensés et plus honnêtes conseillers l'exhortaient à ne pas subir un tel joug. Hyde écrivait de Madrid: „Dire que le roi doit se mettre entre les mains des Écossais dans l'espoir qu'il sera dispensé de jurer le covenant, et qu'il pourra en dispenser ses amis, ou que, lui et nous, nous devons prêter ce serment et le violer ensuite comme il nous plaira, c'est là une folie et un athéisme dont nous devrions rougir d'avoir la pensée". Tant qu'il y eut quelque incertitude sur l'issue de l'expédition de Montrose, Charles hésita; son bon sens et sa dignité le rangeaient à l'avis de Hyde; mais, lorsqu'on sut, à Bréda, Montrose battu, fugitif et bientôt prisonnier, les conseillers légers et de peu de foi l'emportèrent; ils avaient pour eux la reine mère, *le prince d'Orange* et cette impatience de l'attente immobile qui est la maladie de l'exil". l. I I. 117. — Remarquons toutefois le conseil des seigneurs écossois alors à la Haye. „For his majesty's signing the covenant, he should tell the commissioners, that he would defer it till he came thither, that he might think better of it; and that if then the kirk should press it upon him, he would give them satisfaction. And they were confident, that after he should be there, he should be no more importuned on it, but that even the churchmen themselves would content to make themselves gracious to him. This kind of argumentation wrought much with *the Prince of Orange*". Clarendon, l. l. V. 117.

VIII.

Après avoir tâché de rendre justice au Prince d'Orange, gardons nous de méconnoître ce qu'il y avoit de vrai dans le point de vue de ses antagonistes et de devenir trop sévère envers le parti anti-stadhoudérien.

Rappelons ici encore que, depuis l'origine et la formation de la République, le cours des événements avoit donné un grand ascendant à la province de Hollande, si étendue, si riche, si puissante, si distinguée entre toutes les autres provinces, comme théâtre et point d'appui de la résistance contre l'Espagne. Cet ascendant s'étoit concentré dans l'autorité des communes et surtout dans la réunion des États. De plus en plus cette assemblée provinciale avoit empiété sur le pouvoir central, que devoient exercer les États-Généraux, le Conseil d'État, et le Stadhouder, et, singulièrement favorisée par le concours de circonstances diverses, n'avoit rencontré que de foibles obstacles, se fortifiant ainsi par une longue suite de succès. Même lorsque, dans les commencements de la République, elle avoit un moment semblé vouloir se donner un chef qui pût se faire obéir, elle avoit su habilement se réserver le véritable pouvoir, et, s'appuyant sur les articles où l'on déféroit en 1583 au Comte le pouvoir souverain, les États de Hollande eussent aisément réussi à faire ce que Marnix reprochoit à la ville d'Amsterdam, à gouverner leur gouverneur[1]. Le Comte de Leicester avoit fait l'expérience pénible de leur talent dans pareille lutte.

---

[1] Archives, 1e Série, VII. p. 304, svv.

En 1619, maître de la situation, le Prince Maurice ne crut pas devoir se permettre, ou plutôt, dans son insouciance, ne se mit guères en peine de couper le mal dans sa racine. Frédéric-Henri, craintif en politique, loin de combattre les exigences de l'aristocratie, s'imaginoit, souvent du moins, devoir lui témoigner de l'indulgence et de la faveur[1]. Victorieux ou vaincu, ce parti avoit de nombreux antécédents à faire valoir. Aux maximes fondamentales de la République il opposoit le fait et la pratique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que des empiétements successifs et de si longue durée avoient pris, pour ceux qui en profitoient, l'apparence de droits acquis.

D'ailleurs cette prépotence de la Hollande, dans ses relations avec l'ensemble des Provinces-Unies, sembloit à plusieurs parfaitement légitime. Et en effet, formant, sous le rapport financier et politique, plus de la moitié de l'État, il étoit dur d'avoir, dans les conseils généraux de la République, un vote égal à celui des autres provinces, qui toutes lui étoient de beaucoup inférieures, et dont quelques-unes ne pouvoient sérieusement entrer en ligne de comparaison. Ce n'étoit pas un motif pour tomber dans un excès contraire et pour soumettre l'État entier au bon plaisir d'une province, quelque considérable qu'elle pût être; mais, aussi longtemps qu'on n'avoit pas trouvé de solution au problême, en tenant compte de ce double point de vue, l'antagonisme perpétuel étoit inévitable, et l'on ne sauroit être surpris de la ténacité et de

[1] „Parti favorisé par lui, selon la raison politique qu'on peut croire qu'alors il en avoit, avec un peu trop d'indulgence, dont le préjudice se remarque à présent." Brasset, à la fin de 1650. p. 432.

l'ardeur de l'aristocratie hollandoise à faire valoir ce qu'elle appeloit ses droits, c'est-à-dire, à faire prévaloir son *credo* politique.

Elle avoit aussi de graves motifs pour désirer la paix avec l'Espagne. En se rappelant que l'alliance françoise a eu pour les Provinces-Unies d'heureux résultats, qu'une paix prématurée, assurant un repos trompeur, eût enlevé, ou du moins mis en péril, les fruits d'une longue lutte, que l'agrandissement de la France dépassa, en rapidité et en étendue, tout ce que, dans l'horizon politique de 1635 et même de 1648, les chances les plus favorables permettoient de prévoir, et enfin que la manière dont la République abandonna ses alliés à Munster étoit inexcusable, on peut et on doit néanmoins convenir que cette alliance, utile et nécessaire, avoit ses inconvénients et même ses dangers. Il s'agit ici encore de distinguer les époques. En 1634, M. de Sommelsdyck écrit: „il ne s'est guères veu que d'Arminiens qui se soient opposés aux propositions de la France, laquelle ils taschoient de nous figurer plus dangereuse à cet Estat que l'Espagne mesme, tant-ont-ilz dégénéré de nostre ancienne probité"[1]. En 1647, Servien se plaint de la brutale appréhension que, dit-il, „ceux de Hollande ont toujours eu de devenir nos voisins"[2], et Mazarin, dans une lettre confidentielle à Brasset, désire „faire cesser tous ces sujets de jalousie, que quelques-uns ont conçue mal-à-propos et qui nous ont déjà fait tant de mal"[3]. Ces hommes d'État n'avoient pas tort. Alors en effet cette jalousie, si ce n'est dans

[1] T. III. p. 54. [2] T. IV. p. 212. [3] p. 289.

ses prévisions, du moins dans ses exigences, étoit déplacée et inopportune. On ne peut faire face en même temps aux dangers présents et futurs. Plus d'une fois, en voulant se mettre en garde, par une paix immédiate, contre les maux que l'inimitié de la France pouvoit causer un jour, on eût, en songeant trop à l'avenir, compromis, dans le moment même, jusqu'à l'existence de la République. Mieux que personne apparemment, Aerssens, en 1634, entrevoyoit déjà les inconvénients du traité de partage; mais il ne s'agissoit alors que de parvenir à une ligue, décisive pour la lutte dans laquelle la République, sans une attitude vigoureuse de la France, couroit risque de succomber. Personne ne s'attendoit à ce que, dans les premières années, il put être en effet question de se partager les dépouilles; „il y a bien loin d'icy à la prise de l'ours et il arrivera cent incidens entre deux, qui donneront matière et occasion à de nouveaux appointements et capitulations"[1]. Toutefois, en donnant raison à la politique guerrière, et en étant persuadé que les partisans de la paix quand-même commettoient une méprise et un anachronisme, il faut aussi reconnoître que l'appréhension du voisinage de la France n'étoit pas si déraisonnable que Servien vouloit le faire croire, et qu'en désirant une barrière contre une puissance qui pouvoit aisément devenir pour l'État plus dangereuse que l'Espagne même, on faisoit preuve de clairvoyance politique. Guillaume II, qui ne pouvoit ignorer que Mazarin souhaitoit par dessus tout l'acquisition totale des Pays-Bas; à ce qu'il paroît, ne s'en inquiétoit guères,

[1] Tom. III. p. 78.

et, en voulant sérieusement lui-même l'exécution du traité de partage, ne tenoit pas assez compte du grand et inévitable péril qui seroit la conséquence naturelle de cette combinaison. Il est remarquable que Richelieu n'avoit pas souhaité le contact immédiat avec les Provinces-Unies et que, selon lui, il valoit infiniment mieux, délivrant les Pays-Bas de la sujétion espagnole, leur donner moyen de former une république catholique indépendante qui, par l'expulsion des Espagnols, assurât aux Français et aux Hollandois le même avantage et ne les exposât point à devenir ennemis en se trouvant tout-à-fait voisins [1].

De même, en blâmant une opposition hardie et violente qui, dans la pensée des chefs de ce mouvement, tendoit à conquérir, par l'abaissement complet ou l'abolition définitive du Stadhoudérat, une domination absolue sur les autres provinces [2], n'oublions pas que, de part et d'autre, il y avoit matière à la défiance et que non seulement les travers, mais, au point de vue de l'aristocratie, surtout peut-être les brillantes qualités de Guillaume II étoient de nature à causer de vives alarmes. Il est évident qu'il ne s'étoit pas acquis, par une sévérité de moeurs et par une vie exemplaires,

---

[1] „Le partage des Pays-Bas avait été la pensée de la Hollande; leur constitution en état indépendant avait été celle du cardinal de Richelieu; leur acquisition totale fut celle de Mazarin". Mignet, *Négoc. relatives à la succession d'Esp* I. 177. Richelieu, en 1634, objectait au partage proposé: „Quand même la France serait si heureuse que de conserver les provinces qui lui seraient tombées en partage en une dépendance volontaire de sa domination, il pourraît arriver bientôt après que, n'y ayant plus de barre entre nous et les Hollandais, nous entrerions en la même guerre en laquelle eux et les Espagnols sont maintenant, au lieu que présentement nous sommes en bonne intelligence, tant à cause de la séparation qui est entre nos états qu'à cause que nous avons un ennemi commun qui nous tient occupés en tant que nous sommes également intéressés à son abaissement". l. l. p. 174. [2] T. IV. p. 275.

cette influence qui domine, par la considération personnelle, les divergences politiques [1]. Il avoit beau dissimuler son humeur martiale, on voyoit assez qu'il avoit hérité de ce trait caractéristique. La gloire militaire étoit, depuis des siècles, l'apanage de sa Maison. A vingt-trois ans, Guillaume I commandoit en chef contre la France l'armée de Charles-quint; à dix-sept, Maurice préludoit à la série de ses étonnants succès; à seize, Frédéric-Henri obtenoit, les mains jointes, de participer aux périls de la mémorable journée de Nieuwpoort; et ces essais de jeunesse n'avoient été, pour chacun d'eux, que le commencement d'une carrière qui avoit rendu leur nom immortel. En outre le Prince étoit entouré d'exemples contemporains. Jeune encore, Condé, après avoir sauvé la France à Rocroi, remplissoit l'Europe du bruit de ses victoires; de tels lauriers ne lui permettoient pas de dormir; lui qui au contraire, après avoir fait preuve d'habileté et de courage dans un combat de médiocre importance, s'étoit

[1] „Son principal défaut est boutade et de s'apliquer à toute autre chose qu'aux affaires, par le moyen desquelles il s'acquéreroit et honneur et crédit, n'aymant les délices ny la bonne chère que pour se servir de l'un et de l'autre avec beaucoup de modération; quoyque cette humeur se puisse corriger, elle luy est néantmoins maintenant très-préjudiciable et à ceux qui pourroient faire fondement sur la dignité qu'il possède". De la Thuillerie, 14 oct. 1647, p. 243. — „Il est si peu assisté et encores moins attaché aux affaires, que, si je ne m'accommodois assez souvent à ses heures et n'essayois de l'attraper au jeu de paulme, à la comédie, ou à la chasse, ce seroit luy donner la question trop rude que de désirer de luy des audiances à tous moments et comme l'on les prend autre part". De la Thuillerie, 12 mai 1648, p. 258. — „Je le trouve tellement plongé dans les plaisirs et dans la débauche qu'il n'a nulle ambition, et je trouve inutile de luy donner de bons conseils, puisqu'il laisse perdre le temps de les exécuter, et qu'il demeure la pluspart des journées à la chasse ou au jeu de paume; cependant la province de Hollande empiète tous les jours sur son autorité, sans qu'il songe à y remédier". D'Estrades à Mazarin, 18 mai 1648, p. 260. — Ici cependant, au moins dans le témoignage „il n'a nulle ambition", l'exagération est manifeste.

vû arrêté dans son élan, d'abord par l'humeur jalouse et les dispositions de plus en plus pacifiques de son père, ensuite par la paix de Munster, selon lui, pernicieuse et coupable, et, qui, pour surcroît de douleur, le forçoit à remettre, pour toujours peut-être, l'épée dans le fourreau. Malgré ses efforts pour le cacher, son désappointement et son dépit ne pouvoient être douteux; les auteurs de la paix et ceux qui, sans y avoir contribué, ne vouloient pas rentrer en guerre, avoient raison de redouter la vivacité de ces sentiments, et de craindre qu'il ne saisît et même ne recherchât les occasions de relancer la République dans les dangers de la lutte. Donnant un libre cours à son indignation de leur abandon déloyal de la France, il pouvoit aisément se faire illusion sur la nature des motifs qui le poussoient à des desseins, selon eux, contraires aux véritables intérêts de l'État. D'ailleurs les politiques anti-stadhoudériens sentoient parfaitement qu'ils avoient affaire à forte partie; qu'il ne s'agissoit pas de se mettre en garde contre les étourderies d'un jeune homme ardent et inexpérimenté, mais de déjouer les calculs d'un personnage, très-habile, très-fin, très-dissimulé[1], et qui s'étudieroit à les conduire et à les entraîner artificieusement là où ils ne vouloient point aller.

Ses bons rapports avec Mazarin n'étoient pas un mystère. Son opposition vigoureuse et constante con-

[1] Ci-dessus, p. XXXIV. — Le passage suivant fait voir que la défiance à son égard n'étoit pas hors de saison. Il faisoit dire par M. de Sommelsdyck à Brasset „qu'il approuve extrêmement la voye que j'ay tenue, de luy faire parler et porter cette parolle par une personne tierce, qu'il usera de la mesme voye pour communiquer avec moy, afin que, si quelque chose par malheur venoit à se descouvrir, il puisse jurer que jamais je ne luy en ay parlé". Brasset à Mazarin, p. 282.

tre la paix séparée lui assuroit la reconnoissance et, le cas échéant, l'appui empressé et efficace de la France. Si jamais, triomphant de la Fronde, le Cardinal avoit les mains libres, le Prince n'auroit pas de peine à lui persuader que le parti qui vouloit faire triompher dans les Provinces-Unies le bon plaisir des États particuliers, n'étoit qu'une faction, une cabale, ennemie de la France et des pouvoirs légitimes, et aux menées coupables de laquelle il convenoit, dans l'intérêt commun, de mettre fin.

L'alliance du Prince avec les Stuart le rendoit doublement suspect. Même parmi les États de Hollande l'exécution régicide n'eût guère trouve d'apologistes; mais en général on avoit surtout à coeur la sûreté de la République et les intérêts du commerce[1]; d'autant moins disposé à prendre fait et cause pour l'autorité royale que les excès déplorables des républicains n'avoient pas encore fait perdre la mémoire des changements funestes qui avoient succédé au règne glorieux d'Elizabeth. Dans les Provinces-Unies, où tant d'Anglois opprimés avoient trouvé un asyle, on se rappeloit, avec une vive indignation, la ridicule et téméraire conduite de deux monarques qui l'un, par des raisonnements absurdes, l'autre par des persécutions indignes, s'étoient joués des libertés civiles et religieuses

[1] „De se persuader que ces bons messieurs icy soient pour avoir de généroaité et de gratitude, en recognoissance du bien qu'on leur faict, nous avons trop esprouvé le déffaut qui est en eux, tant de l'un que l'autre, pour se rien promettre de bel dans l'avenir, non plus que dans le passé; en un mot, le génie prédominant de leur Estat est marchand, et les affaires sont réduites avec eux, dans le cabinet comme dans le magasin, avec un tant prix tant payé". Brasset à Mazarin, avril 1650, p. 359, sv. — „Le Prince espère toujours de ramener à la raison ces gens, qui le considèrent moins que leurs boutiques". Le même, au même, avril 1650, p. 357.

de la nation. Les sympathies pour les presbytériens, victimes d'un système oppressif de la liberté de conscience, étoient naturelles chez le peuple réformé. Le caractère personnel de Charles I, son manque de sincérité et sa mauvaise foi apparente, l'esprit intrigant et audacieux de Henriette-Marie, la conduite légère et la réputation peu honorable de Charles II, tout enfin faisoit naître une aversion très-prononcée contre cette malheureuse famille et redouter, dans ses rapports intimes avec le jeune stadhouder, naturellement enclin à des résolutions violentes, l'influence pernicieuse de ses conseils.

Une autre alliance étoit pour l'aristocratie hollandoise, quoiqu' à un moindre degré peut-être, un motif de graves soucis. L'Électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, véritable fondateur de la prépondérance de la Prusse, avoit épousé en 1646 Louise-Henriette, fille aînée de Frédéric-Henri, distinguée par les avantages de la beauté et de l'esprit, qui, dans des circonstances très-difficiles [1], rendit service à l'Électeur par la sagesse de ses avis, et lui fut en exemple par la piété sincère [2], empreinte dans son touchant cantique: „oui, ce n'est qu'en toi seul, ô Jésus! que j'espère" [3], en usage encore de nos jours, en Allemagne, dans le culte évangélique.

---

[1] „Als eine Frau von hohem Verstande galt sie auch im Rathe viel bei ihrem Gemahle... Sie hatte selbst auf Staatsangelegenheiten einen nicht geringen Einfluss... Oft pflegte der Kurfürst die Sitzungen des geheimen Raths zu verlassen, um sich mit ihr über die vorliegenden Angelegenheiten zu besprechen, und er folgte ihr meistens und, wie er später gestand, nie zu seinem Nachtheile". Stenzel, *Geschichte des preussischen Staats*, II. 249.

[2] „Diese treffliche Fürstin war eifrig reformirt, doch auch wahrhaft fromm". l.l.

[3] „Jesus, meine Zuversicht und mein Heiland, ist im Leben: Dieses weiss ich, sollt ich nicht darum mich zufrieden geben, was die lange Todesnacht mir auch für Gedanken macht?"

C'est un de mes plus vifs regrets de n'avoir pu, malgré mes recherches, enrichir mon recueil de quelques lettres de cette Princesse, si digne de figurer dans les souvenirs chrétiens, à côté de Charlotte de Bourbon, femme, et de Julienne, mère de Guillaume I. Son illustre époux, ayant reçu une grande partie de son éducation en Hollande, où il fit ses études à l'université de Leide, formé à la guerre par les leçons pratiques de Frédéric-Henri[1], attaché par parenté et reconnoissance à la Maison d'Orange, avoit, depuis son avènement en 1640, suffisamment montré la vigueur de son caractère[2] pour inspirer au parti aristocratique de la crainte et faire pressentir que Guillaume II ne recevroit pas de lui des directions pusillanimes.

Avouons enfin que l'entreprise contre Amsterdam dut profondément irriter le parti vaincu; d'autant plus que, malgré leurs efforts pour persuader à d'autres que le Prince avoit échoué dans ses desseins, les meneurs avoient un sentiment très-vif de la réalité et de l'importance de leur défaite. La Hollande ayant si habituellement joui et si librement abusé de sa prépondérance, plusieurs, peut-être avec sincérité, rangeoient cette anomalie entre les maximes fondamentales du droit public, et voyoient dès lors, dans l'investissement de la ville capitale du pays, point central de sa puissance

[1] „Er lag in Leyden den Wissenschaften ob, in Arnheim den ritterlichen Uebungen, wohnte unter dem tapfern und weisen Friedrich Heinrich der Belagerung von Schenkenschanz und Breda bei, erfreute sich im Haag dessen besondern Unterrichts und täglichen Umgangs, wie auch anderer Staatsmänner, besonders des berühmten Johann Moritz von Nassau-Siegen ... Sein fast vierjähriger Aufenthalt in Holland war für seine gesammte Entwickelung als Fürst und Mensch von höchstwichtigen Folgen". l. l. p. 12 et 14.

[2] „Herr in seinem Lande zu werden war sein erstes Ziel, dann eine eigene Heeresmacht zu gründen, um sich ihrer frei bedienen zu können". l. l. p. 18.

commerciale et politique, un attentat perfide et impardonnable, et présageant ce qu'on pouvoit attendre de celui qui n'avoit pas reculé devant un pareil début. Pour tout dire enfin, aujourd'hui encore, sans reprocher au Prince une action qu'il a pu considérer comme un devoir dont l'accomplissement étoit indispensable pour le salut du pays[1], et dont les conséquences ne

---

[1] M. Kluit, dont l'autorité, déjà si grande en elle-même, l'est particulièrement ici, parcequ'en général il prend la défense du parti stadhoudérien, désapprouve la conduite de Guillaume II. *Historie der Hollandsche Staatsregering*, III. p. 245 svv. — Néanmoins ses raisonnements me paroissent moins concluants que d'ordinaire, et j'incline bien plutôt à croire, avec M. Bilderdijk et M. Wiselius, que le Prince n'outrepassa point les limites de ses droits et qu'il ne lui restoit aucun autre moyen de remplir envers la République ses devoirs. Dans une note sur l'ouvrage de Bilderdijk, le professeur H W. Tydeman observe: „De zaak komt mij zoo eenvoudig en blijkbaar voor, dat ik niet genoeg de kunst bewonderen kan waarmede de geschiedschrijvers het oog der Natie hebben weten af te leiden en te verblinden, zoodat men op de eigenlijke punten van *recht* en *feit*, waarop het hier aankwam, niet meer lettede; en ik zou durven zeggen, dat de noodzaak voor Willem II, om door te tasten en de waardigheid en het recht der Staten-Generaal en het bestaan der Unie te handhaven, nog sterker en dringender geweest is, dan die voor Maurits. Toen was er, ja, *gevaar*, van gewapenden tegenstand en aldus van burgeroorlog; maar thans was de tegenstand en opstand en afval reeds daar, de Unie was *facto* geschonden. Had de Prins *niets* gedaan, maar het door Holland gedane laten geworden en beklijven, dan was de zaak ook voor het vervolg beslist, maar dan was het ook met Staten-Generaal en Unie *gedaan* geweest en Holland en bepaaldelijk *Amsterdam* had de Republiek overheerscht". Bilderdijk, *Geschiedenis des Vaderlands*, IX. 245. — Un de nos hommes d'État, justement célèbre, S. v. Slingelandt, trouve les moyens employés par le Prince illicites: „een saak, die misschien in haar selve goed was, werd quaad gemaakt door het gebruik van onverschoonlyke middelen" *Staatkund. Geschriften*, III. 150; mais il démontre l'absurdité d'une cassation de troupes par chaque province séparément (l. l. p. 149), et de même un contemporain, mêlé dans les grandes affaires, Alexandre van der Capellen, qui avoit déconseillé toute mesure violente, fait clairement ressortir ce qu'il y avoit d'inexcusable dans les prétentions de la Hollande, qui ne voulant, ni se joindre aux autres provinces, ni entrer dans les voies de conciliation tracées par l'Union d'Utrecht pour un cas pareil, s'obstinoit à faire prévaloir, envers et contre tous, sa volonté. „Geen van de leden van Hollant syn te disponeeren geweest om de submissie te accepteren, dat sy nochthans gehouden syn te doen, in gevolch van de Unie, ofte om haer te voegen met haer geconfedereerde. Geen van beyden te willen doen, wyst een gedetermineerde wil en voornemen ofte om d'andere Bontgenooten met opiniastreteyt en authoriteyt te willen dwingen, ... of dat sy, salx niet doende, in onlusten, dissensien en scheuringe moeten ver-

devinrent réellement fâcheuses que par sa mort, et même en tenant compte des documents qui indiquent un vif désir de rentrer dans des voies de conciliation et de douceur, il seroit téméraire d'affirmer qu'il ne nourrissoit pas des arrière-pensées incompatibles avec un gouvernement républicain.

IX.

La mort inattendue de Guillaume II, emporté à vingt-quatre ans, fut, pour la République et pour l'Europe, un évènement considérable.

Ce changement survint au moment où lui seul sembloit pouvoir rétablir le repos intérieur et où, en rapports secrets avec la France, il méditoit, soit une alliance offensive contre l'Espagne et l'Angleterre républicaine, soit la pacification de l'Europe continentale, pour frayer la route à une restauration monarchique dans la Grande-Bretagne.

---

vallen en verblyven". *Gedenkschriften*, II. 318. Ailleurs il observe que tout ceci doit aboutir à la suprématie d'Amsterdam. „Hoedanige maniere van doen imperieus is, en achterdencken geeft dat eenige machtige leden in Hollant autoriteyt soecken te usurpeeren over haer Bondgenoten en over d'andere steden van haer eygen Provintie, meynende, dat, met het gewicht van haer contributien en macht, vermeugen d'andere de wet te geven, en alle gesach aen haer te brengen, dat by continuatie, onder schyn van Hollant, aen eene stad vervallen soude". l. l. p. 828. — Il suffit de se rappeler le danger extrême d'une situation pareille, surtout à une époque où les troubles et les bouleversements étoient en Europe à l'ordre du jour, pour convenir qu'il est plus facile de condamner Guillaume II que d'indiquer ce qu'il auroit dû faire. Peut-être ne sera-t-il pas superflu d'examiner de nouveau la question à l'aide de nos documents. Si les rapports secrets du Prince avec Mazarin y apparoissent, on y voit aussi que ses adversaires ne se faisoient aucun scrupule de prêter l'oreille aux républicains Anglois et aux agents de l'Espagne, et l'on peut se convaincre, par les lettres surtout de Brasset, que, loin d'envenimer la querelle, pour y trouver une occasion et un prétexte de frapper un grand coup, il s'occupoit sincèrement, et avec une ardeur infatigable, des moyens de parvenir à un accord.

La Cour de Madrid, dit Clarendon, ne put cacher sa joie, ni dissimuler que l'ennemi qui venoit de disparoître, étoit celui dont l'influence étoit le plus à craindre. La France au contraire montra une grande douleur de la perte d'un personnage qu'elle croyoit lui porter un attachement plus qu'ordinaire et qui, de concert avec les amis de la France en Hollande, se fût trouvé bientôt supérieur au parti qui favorisoit les intérêts espagnols. Mais personne, ajoute-t-il, ne reçut de ce coup fatal autant de préjudice et de dommage que le Roi de la Grande-Bretagne, auquel cet excellent Prince avoit donné les assurances et les preuves de la plus parfaite et inébranlable affection et amitié qui ait jamais été manifestée envers une victime de grandes infortunes. Outre des sacrifices pécuniaires en diverses occasions, plus considérables que ne sembloient le permettre ses moyens, sa résolution déclarée de ne vouloir rien épargner dans cette querelle, contribuoit à rendre plusieurs mieux disposés envers le Roi. Bien qu'il ne put prévaloir sur la faction en Hollande qui, surtout aussi par opposition contre lui et son pouvoir, étoit favorable à Cromwell, il détournoit cependant les États-Généraux d'une alliance avec la nouvelle République, et sans doute le respect qu'on portoit en France et en Espagne à sa personne et à son intervention, détermina ces deux couronnes à ne pas embrasser une politique aussi déhontée que plus tard, lorsqu'on ne tint plus aucun compte du Roi et que toute idée de restauration fut abandonnée[1]. La mort de Guillaume, observe

[1] Clarendon, l. l. V. p. 174.

M. Guizot, livroit à l'influence de l'Angleterre celui des États européens auquel l'unissoient les liens les plus naturels de situation et d'intérêt. Tant que le Prince d'Orange vécut, il fit prévaloir, dans les conseils des Provinces-Unies, une politique hostile à la République britannique: non pas sans effort ni complétement; car il eût voulu, même au prix de la guerre, engager la confédération dans la cause de Charles II. Mais la province de Hollande et ses magistrats ne purent empêcher que, dans la conduite générale des affaires, le Prince d'Orange, secondé par les jalousies des autres provinces et par le sentiment populaire, ne fit prévaloir la politique royaliste. A la mort du prince, cet état de choses changea complétement[1].

Pareillement en France il y eut, dans l'attitude de Mazarin, un revirement complet. L'affaire qui devoit rompre toutes les mesures de ses ennemis et dont pour les intérêts de la France il se promettoit de si beaux résultats, ne réussit pas; le prince d'Orange mourut, et, vers la fin de 1650, Mazarin se trouva seul, en face de l'Espagne toujours ennemie, de la République britannique officiellement reconnue par l'Espagne, et des Provinces-Unies détachées, par la mort de leur stadhouder, de la cause monarchique[2]. Par caractère autant que par politique, il ne pouvoit, dit M. Guizot, rester dans cette situation. Aussi ne tarda-t-il guère à faire des ouvertures au Parlement et à se rapprocher, en Hollande, du parti anti-stadhoudérien. En favorisant le Chef de l'Union, on s'étoit toujours étudié à conserver une modération apparente, à ne

[1] *Hist. de la Républ. d'Angl.* I. 239, svv. [2] l. l. 232.

pas se compromettre, en laissant entrevoir une partialité choquante, et à se ménager, dans le cas où le Prince vînt à succomber, des intelligences, ou tout au moins de bons rapports, avec ses antagonistes[1]. Rien de plus naturel que de profiter de ces sages calculs; rien de plus urgent; car on n'avoit que trop lieu de craindre que les Provinces-Unies, entraînées par la Hollande, n'en vinssent à épouser décidément contre la France les intérêts de l'Espagne et de Cromwell[2].

Très-avantageuse pour l'Espagne dans sa guerre contre la France, très-nuisible à Mazarin, dans sa lutte contre la Fronde, cette mort inattendue fut décisive pour les affaires d'Angleterre, où elle consolida pour longtemps le gouvernement républicain. Au lieu de s'unir pour le détruire, la France et les Provinces-Unies, de même que l'Espagne, briguèrent à l'envi son alliance et son amitié.

Pour les Provinces-Unies, cet accident fut une véritable révolution. „Les affaires", écrit peu de jours après M. Brasset, „sont ici dans un assez étrange et hasardeux balancement, mais leur pente pourra mieux se reconnoître dans quelque temps." Les conséquences

[1] Dans un Mémoire, rédigé apparemment par Brasset, sur la mort du Prince, dans ses rapports avec la politique de la France (N°. 989a), on lit: „Il a esté d'une prudence très-judicieuse du costé de la cour de considérer la personne de feu Mr le Prince d'Orange et désirer que son authorité fust bien establie. Il est vray aussy que, dans l'incertitude du succez de ses desseins, l'on a tousjours tasché de se conduire en sorte que la France ne fust tenue pour suspecte, estant du service de celle-cy de se conserver en estat d'employer son entremise, en cas qu'elle eust esté nécessaire". p. 433.

[2] Il falloit user de beaucoup de facilité envers la Hollande, „afin qu'estant contente elle n'ait point occasion de concevoir du dégoust, qui la porte, par manière de dire, à corps perdu, soit vers l'Espaigne, soit vers l'Angleterre, qui toutes deux lui tendent les bras, et, M. le Prince d'Orange qui résistoit à l'un et à l'autre n'estant plus, il y aura tousjours sujet d'apréhender quelque brusque emportement, selon l'humeur et l'avarice des marchands". p. 435.

ne se firent pas attendre. La Hollande, n'ayant plus de contrepoids, fit immédiatement pencher la balance ; elle ne tint aucun compte des services et des droits de la Maison d'Orange-Nassau, ne voulut plus de stadhouder, n'eut aucun souci de la Généralité, et son pouvoir provincial et aristocratique, sans frein et sans limites, devint irrésistible dans la direction des affaires intérieures et extérieures de l'État.

On comprend la joie des partisans de l'aristocratie à la nouvelle d'un trépas qui, à leur point de vue, relevant tout à coup leur pouvoir abattu, sembloit un événement providentiel. On conçoit encore que, dans sa défense du peuple anglois, peu de temps après, un écrivain, incomparable par son génie, mais qui, emporté par son ardeur, pouvoit servir et servit en effet la tyrannie, tantôt d'une assemblée, tantôt d'un seul homme, croyant toujours défendre et servir la liberté [1], Milton, se soit complu à adresser aux États-Généraux des félicitations emphatiques de ce que, par la mort éminemment opportune de ce jeune homme téméraire, ils fussent échappés à la servitude [2]. Il n'est pas surprenant enfin que les jugements passionnés des contemporains ayent longtemps prévalu à l'égard d'un Prince auquel on a eu raison d'appliquer la sentence de Montesquieu: „malheur à la réputation de tout Prince qui est opprimé par un parti qui devient dominant, ou qui a

---

[1] Guizot, l. l. I. 30.

[2] „ Reputate jam vobiscum, Illustrissimi Foederatorum Ordines et cum animis vestris cogitate, quis nuper apud vos regie se gerere inceperit, quae consilia, qui conatus, quae turbae denique per Hollandiam secutae sint; quae nunc essent, quam vobis parata servitus novusque Dominus erat; atque illa vestra tot annorum armis atque laboribus vindicata Libertas quam prope extincta apud vos nunc foret, nisi opportunissimâ nuper temerarii juvenis mente respirâsset ".

tenté de détruire un préjugé qui lui survit"[1]. Mais il est d'autant plus nécessaire de ne pas considérer ces jugements comme irrévocables, de rouvrir les débats, et de réfuter des erreurs qui, de nos jours encore, tendroient à consolider, à aggraver même la défaveur qui s'attache à la mémoire de Guillaume II.

Dans son *Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France*, un écrivain qui, par la confiance de S. M. Guillaume I, a eu un libre accès aux Archives de sa Maison, M. Sirtema de Grovestins[2] suppose que, si la mort du Prince ne fût survenue, il eût, aidé de Mazarin, renversé le gouvernement des Provinces-Unies, et par sa coöpération plus ambitieuse que politique avec la France, rendu impossible en Europe l'établissement de l'équilibre politique[3].

A mon avis, il se trompe dans l'une et l'autre supposition.

Se fondant sur le projet de traité du 20 oct. 1650,

---

[1] M. Wiselius l. l.

[2] M. le baron de Grovestins a été, durant plusieurs années, conjointement avec M. le baron d'Yvoy de Mydrecht, préposé à la surveillance des Archives de la Maison d'Orange-Nassau. Parmi les pièces dont il fait mention à l'époque de Guillaume II, il en est une que je n'ai pas trouvée, écrite en juin 1649 par Mazarin à M. Brasset. Voici le passage qui s'y rapporte. „Celui-ci reçut l'ordre de représenter au Prince d'Orange que la Maison royale d'Angleterre, à laquelle il était étroitement lié, tombant en ruines, la perte de son autorité était inévitable, s'il ne se faisait un autre appui pour se soutenir; que le Roi de France était le seul qu'il pût choisir; mais qu'afin de seconder sa bonne disposition, il était obligé d'engager Leurs Hautes Puissances à lui prêter quelques secours. „La France, disait-il, n'en a pas besoin; mais elle étoufferait par ce moyen jusqu'aux semences de division dans le royaume, et on ferait peur aux Espagnols, qui méritent d'autant plus qu'on fasse cette démarche, qu'ils refusent la paix avec une fermeté qu'on ne peut vaincre". — l. l. I. 67.

[3] Paris, 1851.

où il est question d'attaquer simultanément les Pays-Bas espagnols le 1 mai 1651, [1] il en conclut que le Prince étoit résolu de s'emparer, avant ce terme, du pouvoir souverain. „Tout le système politique de Guillaume II semble se résumer dans un des derniers actes de sa vie. Peu de temps avant sa mort, il consentit à un traité avec la Cour de France. Tous les auteurs qui ont parlé de cette convention, n'en ont parlé que comme d'un *projet*, mais il est plus que probable que le projet en question eût été converti en instrument authentique. C'était le droit de guerre et de paix passant des États-Généraux au prince d'Orange; c'était, en un mot, l'établissement reconnu de la souveraineté de *fait* du prince d'Orange dans les Provinces-Unies, au moyen et à l'aide de la coopération de la Cour de France et du Roi d'Angleterre que l'on s'engageait à ramener triomphant dans ses États après avoir dompté la rebellion" [2].

Il s'agit ici d'une accusation fort grave. Dans les luttes antérieures entre la Maison d'Orange et l'aristocratie, en 1618 comme en 1650, il avoit été question de faire prévaloir, conformément aux lois fondamentales de la République, le pouvoir central, c'est-à-dire l'autorité combinée des États-Généraux et du stadhouder, sur le bon plaisir des provinces particulières. Les desseins de Guillaume II eussent eu une tout autre

---

[1] Ci-dessus, p. LXII.

[2] I. p. 78, sv. — M. de Grovestins ajoute: „C'était le coup d'épaule de la royauté, tendant au renversement du gouvernement républicain Rien de plus simple; c'est ainsi que la plupart des dynasties se sont intrônisées; les petites usurpations trouvent toujours de grands soutiens, surtout quand il s'agit de faire prévaloir le principe monarchique sur celui de la République. C'était … le pouvoir d'un seul faisant invasion dans la République sous les auspices de la Cour de France et avec l'assentiment du Roi détrôné".

portée. Justifiant les reproches, auxquels si souvent, mais à tort, Maurice et Frédéric-Henri avoient été en butte, il n'eût visé à rien moins qu'à maîtriser les États-Généraux eux-mêmes, à se débarrasser de leur concours, à renverser la République, à introniser sa dynastie, à s'emparer d'un pouvoir souverain et absolu; tellement assuré de la réussite de ce coup-d'État, de ce tour de force, que, déjà par anticipation, il s'engageoit à une déclaration de guerre à bref délai.

Mais où est la preuve que le Prince s'étoit engagé à attenter ainsi à la constitution de son pays? peut-on la déduire du document dont il est question, et renferme-t-il la promesse d'une tentative aussi coupable? Assurément, si M. de Grovestins a raison, quand il affirme que Guillaume II a consenti à un *traité*, quand il nomme le projet de traité une *convention*, quand il en parle comme d'un *acte* du Prince. Mais voilà une supposition gratuite, car la pièce n'a pas de signature; rien donc ne prouve l'existence d'un engagement réciproque, d'une convention préalable, d'un acte accompli. Vraisemblablement tout se réduit à une note du comte d'Estrades, soumettant au Prince ses idées quant aux bases d'une alliance, sur lesquelles, moyennant l'autorisation des États-Généraux, le Roi de France et lui pouvoient tomber d'accord. Et si l'on admet, toutefois sans aucune preuve, que le travail étoit déjà plus avancé, si l'on prétend que les articles étoient arrêtés, toujours faudra-t-il, à moins d'attribuer aux négociateurs une témérité inconcevable, interpréter cet accord d'après le droit public, et se rappeler que le Prince ne pouvoit s'engager que dans la mesure de ses attributions et de son autorité légitimes.

Cet établissement de la souveraineté, que M. de Grovestins, à l'aide de la France et de l'Angleterre, paroît trouver assez facile, dans la situation des Provinces-Unies et de l'Europe, étoit tout-à-fait chimérique. Je n'examine pas les arrières-pensées et les désirs du Prince; je sais qu'il ne manquoit ni d'ambition ni d'audace, mais il avoit aussi une grande mesure de bon sens, et ni lui ni Mazarin n'avoit coutume de se lancer dans des entreprises hasardeuses.

Dire que la souveraineté devoit s'établir, à l'aide de la coöpération du Roi d'Angleterre, c'est une méprise évidente; Charles II ne pouvant y coöpérer, par la raison bien simple qu'il étoit entièrement dénué de ressources et que précisément le succès du Prince devoit précéder et préparer la restauration du Roi. Le secours de la France étoit fort problématique. Mazarin savoit, mieux que personne, et Guillaume II n'ignoroit pas que, pour le moment, la France étoit paralysée; que le maintien du pouvoir royal étoit une tâche assez difficile, sans y joindre la tentative de renverser le gouvernement chez les voisins. L'histoire des dernières années en France et en Angleterre n'étoit pas encourageante pour les entreprises monarchiques; et, si le Prince eût nourri des desseins de ce genre, Mazarin, loin de conclure un traité, basé sur une pareille hypothèse, eût été le premier à l'en détourner. La situation intérieure de la République ne se prêtoit nullement au triomphe de velléïtés absolutistes. Plus que jamais la prudence et la modération étoient à l'ordre du jour. Le Prince, à ce qu'il semble, penchoit vers la douceur. Brasset résume en peu de mots ses dispositions, depuis l'expédition d'Amsterdam. La paix avec l'Espagne lui étant

à charge, il travailloit, dit-il, avec beaucoup de prudence et de vigueur, pour la rompre, si faire se pouvoit, ou du moins pour en écarter les préjudices, „mais il est bien constant que, considérant le défaut arrivé en l'entière et totale exécution de son dessein, ayant esmeu, sans les résoudre, quantité de mauvaises humeurs, il usoit d'adresse pour les modérer, remettant à une autre saison que, divers incidens pouvoient rendre plus propre, pour achever ce qu'il avoit commencé"[1].

Selon M. de Grovestins, la mort de Guillaume II, faisant échouer le dessein d'une ligue renouvellée de la République avec le France, amena la consolidation de l'équilibre politique[2].

Si le Prince eût vécu, dit-il, nul doute que la paix ne se fut rompue au printemps de l'année suivante. Nul doute? Cette affirmation me semble trop positive.

---

[1] p. 433. — Ajoutez un passage très-remarquable, écrit par Brasset en 1661. „Le Prince ressentit bientôt les dangereuses suites de la paix de Munster que les plus sages de l'État regardoient comme honteuse et préjudiciable à leur patrie..., par le dessein de ceux qui dominoient d'affoiblir, voire mesme d'anéantir le pouvoir et l'autorité du Prince d'Orange. Ce qui l'obligea de son costé de songer, pour la maintenir, à des moyens qui ne luy furent pas si favorables qu'il se l'estoit promis, et néantmoins, pour ne pas se risquer ny sa maison tout-affait, il revint à des conseils plus modérez, par le dessein de se bien remettre avec ceux des Hollandois qu'il avoit effarouchez". Ci-après, T. V. p. 211. — Si le projet de traité avoit le sens que M. de Grovestins lui attribue, M. Wiselius auroit raison: voyez ci-dessus l. l.

[2] Voici son raisonnement: „Si le prince d'Orange eût vécu, nul doute que la paix ne se fut rompue au printemps de 1651... Guillaume mort, une partie des ressources sur lesquelles la Cour de France comptait vinrent à lui manquer. Alors l'équilibre politique eut le temps de se consolider, de devenir une croyance, un axiôme pour les hommes d'État. C'était ainsi que la question était envisagée, vingtdeux ans après la mort de Guillaume II, lorsque son fils arriva à la tête des affaires dans la République. Sans la mort prématurée de son père, il est douteux que Guillaume III eût eu à remplir la noble mission d'être le défenseur de l'équilibre politique du continent: la mort du père devait ouvrir la voie qui conduirait le fils à la gloire". l. l. p. 81.

Le Prince eût-il surmonté, par son adresse, l'opposition habile et violente d'un parti puissant? étoit-il irrévocablement décidé de pousser à la guerre, et ne résulte-t-il pas, au contraire, des pièces que je publie, que, réfléchissant à la gravité des circonstances, il étoit en proie à de continuelles hésitations? Mazarin d'ailleurs, en butte à toute sorte de machinations et d'attaques, devint-il le maître de la situation à cette époque? les agitations de la Fronde avoient-elles cessé[1]? enfin, en admettant, par impossible, la réussite de cette conspiration diplomatique et l'accomplissement du double projet, forcer l'Espagne à faire la paix et rétablir la monarchie en Angleterre, est-il certain que, par de tels succès, la ligue de la République avec la France eût nui à l'équilibre? la décadence de l'Espagne eût-elle, même alors, été aussi rapide et complète qu'elle le devint par les efforts de la France, lorsque, redoublant de vigueur après les discordes fatales de la Fronde, ils aboutirent à la glorieuse paix des Pyrénées?

Je ne suis nullement disposé à former des conjectures sur ce qui auroit pu arriver, si tel ou tel événe-

---

[1] Pour répondre à cette question, on n'à qu'a lire l'Avantpropos du dernier ouvrage de M. Cousin, que je reçois en corrigeant les épreuves de ces Prolégomènes. En traçant le tableau des années 1651, 1652 et 1653, il montre l'aristocratie ambitieuse, les parlements entreprenant de gouverner l'État et la bourgeoisie abusée réunissant leurs efforts contre la monarchie, „et ce qu'il y a de plus déplorable, dans ce désordre universel, le premier prince du sang, le vainqueur de Rocroy et de Lens, descendant au rôle de chef de parti, conspirant avec l'étranger, consumant son courage et son génie en d'obscurs combats contre d'Harcourt et Turenne, tandis que l'Espagne nous chasse de la Catalogne, envahit le Rousillon, reprend Dunkerque, et que l'Angleterre met la main en pleine paix sur notre flotte de l'Océan et tente de soulever les protestants du midi en faisant luire à leurs yeux la chimère de la République". *Madame de Longueville pendant la Fronde*, II. p. IV.

ment n'avoit pas eu lieu; mais, puisque d'autres ne s'en font aucun scrupule et semblent, en se livrant à cette fantaisie, considérer la mort de Guillaume II presque comme un événement heureux, et pour l'Europe, et pour la République, il n'est pas superflu peut-être de rappeler quelles en furent les conséquences, tant pour le gouvernement intérieur de l'État que pour ses rapports avec l'Angleterre et la France.

Profitant d'une occasion favorable et inespérée, l'aristocratie en Hollande devint maîtresse de l'État. On connoit la nature et les résultats de sa domination. Durant son règne de glorieuses pages furent ajoutées à notre histoire, mais le gouvernement sans stadhouder ne fut favorable ni aux libertés du peuple, ni à la sécurité du pays.

Dans les rapports avec l'Angleterre, tout annonçoit qu'une politique pacifique, et même bienveillante alloit remplacer désormais la politique royaliste et hostile du Prince d'Orange[1]. En effet l'amitié du Parlement sembloit acquise aux Provinces-Unies, mais on eut bientôt lieu de s'appercevoir que cette bienveillance, à laquelle le Prince avoit formé obstacle, étoit périlleuse. La tendresse des régicides anglois se manifesta par le désir impérieux d'anéantir notre existence nationale, en formant des deux Républiques un seul État; leur dépit de ne pas voir accepter cet arrêt de mort amena l'acte de navigation et la terrible guerre maritime; plus tard l'ingratitude contre la Maison d'Orange, qui avoit désarmé Cromwell, devint la cause ou le prétexte des hostilités de Charles II. Quant à la Cour de France,

---

[1] Guizot, I. 542.

elle ne put oublier que le parti à la tête des affaires étoit le même qui avoit signé la paix de Munster. Ce fut aux yeux des diplomates françois, du Roi surtout, une faute impardonnable, et tout le génie et le savoir-faire de Jean de Witt ne purent empêcher que, dissipant des illusions funestes, le jour de la rétribution passionnée ne vint livrer le pays sans défense au plus effroyable danger.

La mort du Prince ne porta bonheur ni à l'Angleterre ni à la France. Elle fit disparoître tout à coup les chances d'une restauration des Stuart, consolidant ainsi un pouvoir usurpateur et tyrannique et rendant par là même inévitable la réaction de 1660, qui, après tant de calamités, livra de nouveau pour de longues années la Grande-Bretagne au pouvoir arbitraire d'une dynastie destinée à faire le malheur de son pays. Et si la Cour de France ne se fût pas trouvée en face de l'aristocratie hollandoise, qui si longtemps avoit formé opposition aux desseins de Richelieu et de Mazarin, il est à présumer que Louis XIV ne se fût pas laissé entraîner à l'expédition vengeresse de 1672, et à provoquer ainsi une résistance dont Guillaume III fut le chef et qui devoit amener, pour lui-même et la France, une série d'humiliations et de revers.

On peut dire, avec vérité, que la disparition subite de Guillaume II de la scène politique a ouvert la voie qui conduisit son fils à la gloire, pourvû qu'on se rappelle que ce fut, non parcequ'elle consolida, mais parcequ'elle bouleversa l'équilibre, non parceque l'État fut préservé, mais parcequ'il fut privé de son habile et vigoureuse direction.

Sans doute il convient de s'abstenir de panégyriques et d'avouer franchement les foiblesses et les fautes des personnages qui ont joué un rôle considérable dans notre histoire; mais, d'autre part, ils ont droit à une impartialité complète, à une justice scrupuleuse. Depuis que de tous côtés des documents nouveaux viennent ébranler les opinions établies, on doit, plus que jamais, avoir un vif sentiment de la responsabilité qui pèse sur ceux qui contribuent à perpétuer des préventions injustes contre les hommes qui ont bien mérité de la patrie. Avant d'émettre une opinion plus ou moins positive sur des problêmes évidemment très-difficiles, il faut les approfondir. C'est pourquoi, ici encore, j'ai tâché de m'exprimer avec la plus extrême réserve. Je me permettrai, en terminant, d'engager quiconque seroit prompt à déprécier les qualités et les mérites de Guillaume II, à méditer ce qu'attendoient de lui des personnages dont le jugement a du poids. Je me borne à citer deux témoignages empruntés à notre Recueil. D'abord je rappelle celui dont fait mention le comte de Brienne; «on nous le représente, dit-il, comme capable de concevoir les choses et d'en entreprendre de grandes; l'âge et le temps le rendront un grand Prince; chez lui des qualités qui semblent s'exclure, s'entr'aident et se modèrent; il a du feu et du flegme[1]. En lisant ces lignes, en songeant surtout à ce dernier trait de caractère, une énergie dont le calme double la force, dans le portrait du père on reconnoit déjà le fils, un des plus grands politiques des temps modernes, Guillaume III. Ensuite j'attache un prix

[1] Ci-dessus, p. XXX.

tout particulier au jugement de Brasset, dont les nombreuses dépêches révèlent l'intelligence et le tact diplomatiques, qui, mieux que personne, eut occasion d'observer le Prince longtemps et de près; d'autant plus que celui-ci, dans les moments les plus critiques et pour les négociations les plus secrètes, lui accordoit une grande mesure de confiance [1]. Onze ans après sa mort, rédigeant un exposé secret de la situation des partis dans la République, et se ressouvenant des mérites de Guillaume I, de Maurice, et de Frédéric-Henri, il s'exprime ainsi à son égard: „L'on ne peut pas douter que, de la façon qu'il s'y prenoit, il n'eût fait perdre aux Hollandois le souvenir des choses passées, par due reconnoissance de ses bons offices, si la mort ne l'eût prévenu dans la primefleur de son âge, *qui promettoit des actions encore plus relevées que celles, quoique très-hautes, de ses prédécesseurs*" [2].

La Haye, novembre 1859.

---

[1] C'est ainsi qu'en nov. 1648, lorsqu'il étoit question de rapports avec Mazarin dont la Reine seule devoit avoir connoissance, le Prince avoit déclaré de la manière la plus positive que, horsmis M. Brasset, „qui que ce soit qu'on voulût employer en cette affaire, il ne s'en ouvriroit jamais avec lui". p. 282.

[2] Tome V. p. 212.

CONTENU.

TOME IV.

1642.

LETTRE.		Page.
DCCXLVIII.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Troubles d'Angleterre.	1.
DCCXLIX.	Le même au même. Même sujet.	2.
DCCL.	Le Prince d'Orange à M. Joachimi. Il est disposé à s'entremettre pour réconcilier le Roi et le Parlement.	9.
DCCLI.	Le même à M. de Heenvliet. Même sujet.	10.
DCCLII.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Nouvelles.	12.
DCCLIII.	Le même au même. Réponse à la lettre 751.	16.
DCCLIV.	Le même au même. Entretiens avec le Roi et la Reine.	17.
DCCLV.	Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Il faut tenter un accommodement entre le Roi et le Parlement.	24.
DCCLVI.	L'ambassadeur Joachimi au Prince d'Orange. Réponse à la lettre 750.	25.
DCCLVII.	Le même au même. Le départ de la Reine pour la Hollande encore incertain.	26.
DCCLVIII.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Entretien avec Lord Holland.	27.

LETTRE.		Page.
DCCLIX.	La Princesse d'Orange au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Lettre de condoléance.	28.
DCCLX.	Le Prince d'Orange à M. Joachimi et à M. de Heenvliet. Il attend avec empressement la Reine d'Angleterre.	29.
DCCLXI.	Guillaume Prince d'Orange au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Lettre de condoléance.	30.
DCCLXII.	Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Remerciments de l'accueil fait à la Reine.	31.
DCCLXIII.	Louise-Julienne, Électrice-Palatine, au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Lettre de condoléance.	31.
DCCLXIV.	Lord Holland au Prince d'Orange. Il le prie de conseiller à la Reine de retourner en Angleterre.	32.
DCCLXV.	Le Prince d'Orange à Lord Holland. Réponse à la lettre précédente.	34.
DCCLXVI.	Le Comte Jean-Maurice de Nassau-Siegen à M. Rivet. Salutations.	35.
DCCLXVII.	Lord Holland au Prince d'Orange. Réponse à la lettre 765.	35.
DCCLXVIII.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Elle lui envoye M[r] Digby.	36.
DCCLXIX.	La même au même. Elle renvoye la lettre 767.	37.
DCCLXX.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Instances de la Reine d'Angleterre.	38.
DCCLXXI.	Le même au même. Entretien avec la Reine d'Angleterre.	42.
DCCLXXII.	Gustave Horn au Prince d'Orange. Il regrette de n'avoir pu lui rendre visite.	45.
DCCLXXIII.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Elle lui envoye M[r] Jermyn.	45.
DCCLXXIV.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. La Reine d'Angleterre désire emprunter sur ses joyaux.	46.
DCCLXXV.	Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Moyens de procurer de l'argent à la Reine d'Angleterre.	48.
DCCLXXVI.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Instances de la Reine d'Angleterre.	49.

LETTRE.		Page.
DCCLXXVII.	Le même au même. Même sujet.	50.
DCCLXXVIII.	Le Prince d'Orange au Roi de France. Il intercède en faveur du Duc de Bouillon.	53.
DCCLXXIX.	Le même au Cardinal de Richelieu. Même sujet.	53.
DCCLXXX.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Décès de la Reine Marie de Médicis.	54.
DCCLXXXI.	La même au même. Elle désire envoyer des officiers en Angleterre.	55.
DCCLXXXII.	Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Réponse à la lettre 777.	56.
DCCLXXXIII.	M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Nouvelles militaires.	57.
DCCLXXXIV.	Le même à la même. Arrestation du Duc de Bouillon.	58.
DCCLXXXV.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Envoi d'officiers au Roi.	59.
DCCLXXXVI.	M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Affaire du Duc de Bouillon; demandes de la Reine d'Angleterre.	60.
DCCLXXXVII.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Elle désire, ainsi que le Roi, sincèrement la paix.	61.
DCCLXXXVIII.	La même au même. Elle persévère à désirer la paix.	63.
DCCLXXXIX.	M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Nouvelles.	64.
DCCXC.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Arrivée à la Haye d'un envoyé du Parlement.	65.
DCCXCI.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Même sujet.	66.
DCCXCII.	La même au même. Elle lui envoye Jermyn.	67.
DCCXCIII.	La Duchesse de Bouillon au Prince d'Orange. Mort de sa belle-mère; anxietés sur le sort de son époux.	67.
DCCXCIV.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Mécontentement de la Reine d'Angleterre.	68.
DCCXCV.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Plaintes contre les États.	70.
DCCXCVI.	M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Même sujet.	71.
DCCXCVII.	La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Recommandations.	75.

LETTRE. Page.

DCCXCVIII. Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Réponse à la lettre 794. 75.

DCCXCIX. Le même au même. Réponse à la lettre 796. 76.

DCCC. Amélie, Landgrave de Hesse-Cassel, au Prince d'Orange. Sur l'évacuation de l'Ost-Frise. 77.

1643.

DCCCI. Le Comte Henri de Nassau-Siegen au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Arrivée en Suède. 78.

DCCCII. La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Arrivée en Angleterre. 80.

DCCCIII. La même au même. Succès du Roi. 80.

DCCCIV. Le Comte Henri de Nassau-Siegen au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Arrivée à Dantzig. 81.

DCCCV. La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Perte de Reading. 82.

DCCCVI. Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Remerciments. 83.

DCCCVII. Le Cardinal Mazarin au Prince d'Orange. Éloge de la Reine-Régente. 84.

DCCCVIII. M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il ne faut pas rester indifférent aux affaires d'Angleterre. 85.

DCCCIX. La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. M. Goring, ambassadeur en France, passe par la Hollande. 87.

DCCCX. M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Succès remporté par le jeune Prince d'Orange. 88.

DCCCXI. Le même à la même. Même sujet. 88.

DCCCXII. Le même à la même. Même sujet. 90.

DCCCXIII. La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Réponse à la lettre 810. 91.

DCCCXIV. M. Jermyn à M. de Heenvliet. Mariage projeté de Mademoiselle d'Orange avec le Prince de Galles. 92.

DCCCXV. La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Recommandation. 94.

LETTRE. Page.

DCCCXVI. M. Jermyn à M. de Heenvliet. Mariage du Prince de Galles. 94.

DCCCXVII. M. de la Tuillerie à la Reine-Régente de France. Moyens de se concilier la Princesse d'Orange. 95.

1644.

DCCCXVIII. ... à ... Mariage du Prince de Galles. 98.

DCCCXIX. Mylord Jermyn au Prince d'Orange. Même sujet. 99.

DCCCXX. La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Même sujet. 100.

N°. DCCCXX[a]. Instructions pour le Sieur Goffe. Conditions du mariage du Prince de Galles. 101.

N°. DCCCXX[b]. Réponse au Sieur Goffe sur les propositions du Roi d'Angleterre. 104.

DCCCXXI. M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Traversée de la Reine d'Angleterre en France. 106.

DCCCXXII. M. Jermyn au Prince d'Orange. Négociations en France. 107.

DCCCXXIII. Le Cardinal Mazarin au Prince d'Orange. Assurances de son zèle à le servir. 110.

DCCCXXIV. M. de Willhem à M. de Zuylichem. Projets relatifs aux Pays-Bas espagnols. 112.

DCCCXXV. Le même au même. Nouvelles diverses. 113.

DCCCXXVI. M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Capitulation du Sas de Gand. 114.

DCCCXXVII. M. de Willhem à M. de Zuylichem. Mort du ministre Uytenbogaert. 115.

DCCCXXVIII. Le Prince d'Orange à Mylord Jermyn. Réponse à la lettre 822. 117.

1645.

DCCCXXIX. Mylord Jermyn au Prince d'Orange. Mariage du Prince de Galles. 119.

N°. DCCCXXIX[a]. Instructions pour le S[r] Goffe, s'en allant trouver le Prince d'Orange, de la part de la Reine de la Grande Bretagne. 120.

N°. DCCCXXIX[b]. Note relative à la négociation du mariage du Prince de Galles. 124.

LETTRE.		Page.
N°. DCCCXXIX[c].	Note sur le même sujet. Offres du Duc de Lorraine pour secourir le Roi d'Angleterre.	125.
DCCCXXX.	M. de Zuylichem à Mylord Jermyn. Le Prince d'Orange est disposé à servir la Reine d'Angleterre.	127.
DCCCXXXI.	M. Goffe au Prince d'Orange. Projets du Duc de Lorraine.	129.
DCCCXXXII.	Le Cardinal Mazarin au Prince d'Orange. Nécessité de permettre le libre exercice de la religion catholique dans les Pays-Bas espagnols.	129.
DCCCXXXIII.	Le Prince d'Orange à Mylord Jermyn. Il se défie du Duc de Lorraine.	131.
DCCCXXXIV.	Mylord Jermyn au Prince d'Orange. Goffe revient à la Haye.	132.
N°. DCCCXXXIV[a].	Note de M. Goffe. Conditions du mariage.	132.
N°. DCCCXXXIV[b].	Note de la part du Prince d'Orange. Même sujet.	134.
DCCCXXXV.	..... Moyens de transport pour le Duc de Lorraine.	135.
DCCCXXXVI.	Mylord Jermyn à M. Goffe. Conditions du mariage.	137.
DCCCXXXVII.	Goffe à M. de Zuylichem. La neutralité des Provinces-Unies est pernicieuse au Roi d'Angleterre.	139.
DCCCXXXVIII.	Le même au même. La Reine d'Angleterre désire qu'on laisse passer deux frégates au secours du Roi.	140.
DCCCXXXIX.	Le même au même. Mariage du Prince de Galles; préparatifs pour secourir le Roi.	142.
DCCCXL.	Le Cardinal Mazarin au Comte d'Estrades. Il faut éviter d'exciter la jalousie du Prince d'Orange contre son fils.	143.
DCCCXLI.	M. Goffe à M. de Zuylichem. Équipement d'une flotte pour secourir le Roi.	144.
DCCCXLII.	La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Investissement de Hulst.	146.
DCCCXLIII.	M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il ne désire pas être nommé secrétaire de l'ambassade de Munster.	148.
DCCCXLIV.	La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Elle le remercie de son assiduité à lui écrire.	150.

LETTRE. Page.

1646.

N°. DCCCXLIV^a. Note du Sr Goffe au Prince d'Orange. Le Roi et la Reine d'Angleterre sont contraints de renoncer au mariage du Prince de Galles avec Mademoiselle d'Orange. 152.
DCCCXLV. M. de la Thuillerie au Cardinal Mazarin. Sentiments du Prince et de la Princesse d'Orange. 155.
DCCCXLVI. M. de Willhem à M. de Zuylichem. Exhortations. 156.
DCCCXLVII. La Princesse au Prince d'Orange. Nouvelles. 159.
DCCCXLVIII. La même au même. Recommandation. 161.
DCCCXLIX. La même au même. La paix avec l'Espagne lui paroît très-désirable. 161.
DCCCL. La même au même. Elle le conjure d'avoir plus de soin de sa santé. 162.
DCCCLI. La même au même. Elle désire la paix. 163.
DCCCLII. M. d'Estrades à Mazarin. Bons rapports avec le Prince Guillaume. 164.
DCCCLIII. M. de Willhem à M. de Zuylichem. On prétend que la France incline vers la paix. 168.
DCCCLIV. Le Duc d'Enghien au Prince d'Orange. Remerciments pour les services de l'amiral Tromp au siège de Dunkerque. 169.
DCCCLV. Le Prince d'Orange à M. Rivet. Traité de Saumaise sur la milice romaine. 170.
DCCCLVI. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Mauvaises dispositions de la Princesse d'Orange. 170.
DCCCLVII. Le même au même. Conseil de l'Électeur de Brandebourg au Prince Guillaume. 171.
DCCCLVIII. Le même au même. Il n'y a rien à attendre de la Princesse d'Orange. 173.
DCCCLIX. Le même au même. Bonnes dispositions du Prince Guillaume. 174.
DCCCLX. Le même au même. Après la mort du Prince d'Orange le crédit de la Princesse ne sera pas grand. 176.

1647.

DCCCLXI. Le Cardinal Mazarin à M. Servien. Conduite à tenir envers la Princesse d'Orange. 178.

LETTRE. Page.

DCCCLXII. M. de Brienne à M Servien. Il faut mettre à profit les inclinations favorables du jeune Prince d'Orange envers la France. 179.

DCCCLXIII. M. Servien au Cardinal Mazarin. Moyens de se concilier la Princesse d'Orange. 181.

DCCCLXIV. M. de Zuylichem à.... Il n'a en vue que l'intéret du Prince d'Orange et de la République. 185.

DCCCLXV. M. Servien au Cardinal Mazarin. Meilleures dispositions de la Princesse d'Orange. 186.

DCCCLXVI. M. Servien à M. de Brienne. On redoute dans les Provinces-Unies le voisinage de la France. 188.

DCCCLXVII. Servien à [M. de Brienne]. Mort du Prince d'Orange. 191.

DCCCLXVIII. La Princesse d'Orange au Cardinal Mazarin. Protestations d'amitié envers la France. 192.

DCCCLXIX. M. Servien au Cardinal Mazarin. Dispositions du Prince d'Orange. 193.

DCCCLXX. Le même au même. Même sujet. 194.

DCCCLXXI. Le Cardinal Mazarin à M. Servien. Il faut cultiver l'amitié du Prince d'Orange. 196.

DCCCLXXII. M. de Brienne à M. Servien. Même sujet. 198.

DCCCLXXIII. M. Servien à [M. de Brienne]. Rapports du Prince avec sa mère; il est très-contraire à la paix. 199.

DCCCLXXIV. Mazarin au Prince d'Orange. Lettre de condoléance. 202.

DCCCLXXV. M. Servien à M. de Brienne. La Hollande obstinée à vouloir la paix. 205

DCCCLXXVI. Le même à Mazarin. Il n'est pas encore assuré des dispositions du Prince d'Orange. 206.

DCCCLXXVII. Le même au même. Dispositions de la Princesse d'Orange. 209.

DCCCLXXVIII. Le même à M. de Brienne. Desseins de la Hollande et d'Amsterdam. 213.

DCCCLXXIX. Le même au Cardinal Mazarin. La Hollande opposée aux desseins belliqueux du Prince d'Orange. 215.

DCCCLXXX. Le même au même. La Princesse d'Orange désire que la France s'en remette à elle des conditions de la paix. 220.

LETTRE. Page.

DCCCLXXXI. Le même au même. Il faut gagner des partisans à la France. 227.

DCCCLXXXII. Le même à M. de Brienne. Incertitudes; la Princesse d'Orange mal disposée. 229.

DCCCLXXXIII. Le même au Cardinal Mazarin. Menées de la Hollande. 220.

DCCCLXXXIV. Le même à M. de Brienne. Factions dans l'État. 232.

DCCCLXXXV. Le même au Cardinal Mazarin. La Princesse d'Orange nuit au crédit de son fils. 233.

DCCCLXXXVI. Le Cardinal Mazarin à M. de la Thuillerie. La diminution de l'autorité des Princes d'Orange pernicieuse à la République. 236.

DCCCLXXXVII. M. de la Thuillerie au Cardinal Mazarin. Dispositions du Prince d'Orange. 237.

DCCCLXXXVIII. M. de la Thuillerie à... La Hollande veut décidément la paix. 238.

DCCCLXXXIX. Le Cardinal Mazarin à M. de la Thuillerie. Le Prince d'Orange est gagné par sa mère. 240.

DCCCXC. De la Thuillerie à... Humeur inconstante du Prince d'Orange. 242.

DCCCXCI. De la Thuillerie au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange bien intentionné pour la France. 245.

DCCCXCII. De la Thuillerie à... Le Prince d'Orange ne sauroit opposer à la Hollande une résistance efficace. 247.

1646.

DCCCXCIII. M. de la Thuillerie à M. Servien. Efforts infructueux du Prince d'Orange; menées du comte St.-Ibar. 248.

DCCCXCIV. Le même au même. Peut-être la France devroit s'en remettre à l'arbitrage du Prince d'Orange. 251.

DCCCXCV. Le même au même. La République fera probablement une paix séparée. 252.

DCCCXCVI. M. de la Thuillerie à... Offre de restituer au Duc de Lorraine ses États, par l'entremise du Prince d'Orange. 254.

DCCCXCVII. Le Cardinal Mazarin à M. de la Thuillerie.

LETTRE.		Page.
	Il est extrêmement sensible aux bonnes dispositions du Prince et de la Zélande envers la France.	255.
DCCCXCVIII.	M. de la Thuillerie à ... La division entre la Zélande et les autres provinces ne profiteroit pas à la France.	257.
DCCCXCIX.	M. d'Estrades au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange auroit pu montrer plus de vigueur.	259.
DCCCC.	M. de Willhem à M. de Zuylichem. Affaires d'Angleterre.	263.
DCCCCI.	Le même au même. Même sujet.	264.
DCCCCII.	Le même au même. Arrivée du Prince de Galles.	265.
DCCCCIII.	Le même au même. Le Prince de Galles ne doit pas encore se hasarder en Écosse.	266.
N°. DCCCCIII[a].	Mémoire adressé par le Prince d'Orange au Prince de Galles. Il regrette de ne pouvoir plus efficacement le secourir.	267.
DCCCCIV.	M. de Willhem à M. de Zuylichem. Différends entre la Suède de Danemarck.	269.
DCCCCV.	Le même au même. Secours envoyés par le Prince d'Orange en Écosse.	269.
DCCCCVI.	Le même au même. Nouvelles diverses.	273.
DCCCCVII.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Rapports difficiles entre le Prince d'Orange et les États.	273.
N°. DCCCCVII[a].	Mémoire du Prince d'Orange sur la manière de faire venir l'armée du Maréchal du Turenne d'Allemagne dans les Pays-Bas.	276.
DCCCCVIII.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Communications secrètes avec le Prince d'Orange sur le renouvellement de la guerre avec l'Espagne.	279.
DCCCCIX.	M. de Sommelsdyck au Cardinal Mazarin. Protestation de bonne volonté envers la France.	284.
DCCCCX.	Le Cardinal Mazarin à M. Brasset. Il se félicite des bonnes dispositions du Prince d'Orange.	286.
N°. DCCCCX[a].	Note pour le Prince d'Orange sur une communication à faire à M. Brasset.	290.

Lettre. Page.

1649.

DCCCCXI. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Troubles de la France. 294.
N. DCCCCXI[a]. Instruction pour un envoyé du Prince d'Orange en France. 298.
DCCCCXII. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Il faut se défier de l'Espagne. 301.
DCCCCXIII. Le même au même. Paix de Ruel. 302.
DCCCCXIV. Le même au même. Même sujet. 303.
DCCCCXV. Le même au même. Même sujet; communication aux États-Généraux. 303.
DCCCCXVI. Le même au même. Nouvelles de France. 305.
DCCCCXVII. Le même au même. Nouvelles diverses. 306.
DCCCCXVIII. Anne, Reine-Régente de France, au Prince d'Orange. Remerciments. 308.
DCCCCXIX. M. Andrée au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. La Hollande peu favorable au Roi Charles II. 309.
DCCCCXX. Le même au même. Assassinat de Dorеslaer. 310.
DCCCCXXI. M. Brasset à... On ne doit pas se fier aux Espagnols. 311.
DCCCCXXII. M. le Prince d'Orange à... Il désire entrer avec lui en correspondance secrète. 314.
DCCCCXXIII. M. de Willhem à M. de Zuylichem. Le Roi Charles II fera bien de se rendre en Écosse. 315.
DCCCCXXIV. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Projets hardis de la province de Hollande. 316.
DCCCCXXV. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Il pourra se servir utilement de M. Andrée. 320.
DCCCCXXVI. Le même au même. Recommandation de M. Andrée. 321.
DCCCCXXVII. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. La France est disposée à la paix avec l'Espagne. 322.
DCCCCXXVIII. Le même au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange désire un changement dans les affaires. 323.
DCCCCXXIX. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Contes-

LETTRE. Page.

tations avec la Hollande sur la réduction de la milice. 324.

DCCCCXXX Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Même sujet. 325.

DCCCCXXXI. Le Cardinal Mazarin à M. Brasset. Réponse à la lettre 924. 326.

DCCCCXXXII. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Appaisement des troubles en France. 328.

DCCCCXXXIII. Le Prince d'Orange à... Menées de l'ambassadeur d'Espagne en Hollande contre la France. 330.

DCCCCXXXIV. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Conférence avec le Prince d'Orange. 332.

DCCCCXXXV. Le même au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Nouvelles de France. 333.

DCCCCXXXVI. Le même au Cardinal Mazarin. Obstination des États de Hollande. 334.

DCCCCXXXVII. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Nécessité de mesures hardies contre la Hollande. 336.

1650.

DCCCCXXXVIII. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Affaires de France. 338.

DCCCCXXXIX. Le même au Cardinal Mazarin. Entretien avec la Princesse-douairière d'Orange. 338.

DCCCCXL. Le même au même. Même sujet. 339.

DCCCCXLI. Le même au même. Prépondérance d'Amsterdam. 340.

DCCCCXLII. Le Cardinal Mazarin à M. Brasset. Il se félicite de l'arrestation du Prince de Condé. 341.

DCCCCXLIII. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Nouvelles de France. 342.

DCCCCXLIV. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Il ne faut pas céder aux exigences de la Hollande. 344.

DCCCCXLV. M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Nouvelles de France. 346.

DCCCCXLVI. Le même au même. Même sujet. 347.

DCCCCXLVII. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-

LETTRE — Page.

Dietz au Prince d'Orange. Nouvelles de Frise. 349.

DCCCCXLVIII. Le même au même. La Hollande sera contrainte de céder. 351.

DCCCCXLIX. Le Prince d'Orange à... Les Espagnols ont résolu d'attaquer Dunkerque. 352.

DCCCCL. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Le Frise est fort opposée aux desseins de la Hollande. 353.

DCCCCLI. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange se flatte encore de ramener les États de Hollande. 355.

DCCCCLII. Le même au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Affaires de France. 356.

DCCCCLIII. Le même au Cardinal Mazarin. Menées de l'ambassadeur d'Espagne. 357.

DCCCCLIV. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Divergence d'opinions dans les États de Hollande. 358.

DCCCCLV. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Les difficultés, au sujet de la réduction, continuent. 360.

DCCCCLVI. Le même au même. La situation devient menaçante. 361.

DCCCCLVII. Le même au même. Le Prince d'Orange désire l'appui moral de la France. 362.

DCCCCLVIII. Le même au même. Agitation des esprits. 363.

DCCCCLIX. Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Résolution des Etats-Généraux. 364.

DCCCCLX. Le même au même. Voyage du Prince d'Orange dans les villes de la Hollande. 365.

DCCCCLXI. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Obstination de la ville d'Amsterdam. 367.

DCCCCLXII. Le même au même. Même sujet. 367.

DCCCCLXIII. Le même au même. Constance et habileté du Prince d'Orange. 368.

N°. DCCCCLXIII[a]. Note relative à l'entreprise contre Amsterdam. 370.

N°. DCCCCLXIII[b]. Note relative à l'entreprise contre Amsterdam. 372.

N°. DCCCCLXIII[c]. Mémoire du Prince d'Orange touchant le dessein sur Amsterdam. 374.

DCCCCLXIV. M. Brasset au Cardinal Mazarin. Obstination de la Hollande. 377.

LETTRE.		Page.
DCCCCLXV.	Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz, au Prince d'Orange. Renseignements topographiques relatifs à l'expédition contre Amsterdam.	378.
N°. DCCCCLXV^a.	Le même au même. Réponses à des informations touchant l'entreprise contre Amsterdam.	380.
DCCCCLXVI.	Le même au même. Voeux pour le succès de l'entreprise contre Amsterdam.	385.
DCCCCLXVII.	M. de Sommelsdyck au même. Avis relatifs à l'entreprise contre Amsterdam.	385.
DCCCCLXVIII.	Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au même. Le projet de surprendre Amsterdam n'a pas réussi.	388.
DCCCCLXIX.	M. de Boetzelaer au Prince d'Orange. Conférence avec un personnage considérable sur les affaires du moment.	390.
DCCCCLXX.	M. de Sommelsdyck au même. Il s'est emparé du passage de Sparendam.	391.
DCCCCLXXI.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Issue et conséquences probables de l'expédition d'Amsterdam.	392.
DCCCCLXXII.	Le même au même. Même sujet.	394.
N°. DCCCCLXXII^a.	Motifs du Prince d'Orange pour l'arrestation des députés et l'entreprise contre Amsterd.	398.
DCCCCLXXIII.	Le Prince d'Orange à… Négociation secrète.	404.
DCCCCLXXIV.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Habileté et succès du Prince d'Orange.	405.
DCCCCLXXV.	Le Prince d'Orange à… Relâchement des prisonniers. Licenciement de troupes.	407.
DCCCCLXXVI.	Le même à… Les Provinces-Unies devroient offrir leur médiation entre l'Espagne et la France.	408.
DCCCCLXXVII.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Même sujet.	409.
DCCCCLXXVIII.	Le même au même. Même sujet.	413.
DCCCCLXXIX.	Le même au même. Renouvellement de cabales en Hollande.	414.
DCCCCLXXX.	Le même au même. Situation incertaine des Provinces-Unies.	415.
DCCCCLXXXI.	Le Prince d'Orange à… Entretien avec l'ambassadeur d'Espagne sur les affaires de France.	418.

LETTRE.		Page.
DCCCCLXXXII.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Médiation des Provinces-Unies.	420.
DCCCCLXXXIII.	M. Boreel à M. de Zuylichem. Troubles de France.	422.
DCCCCLXXXIV.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Dispositions d'Amsterdam.	422.
DCCCCLXXXV.	Le même au même. Obstacles à une rupture avec l'Espagne.	425.
DCCCCLXXXVI.	M. Boreel à M. de Zuylichem. Médiation des Provinces-Unies.	427.
DCCCCLXXXVII.	M. Brasset au Cardinal Mazarin. Décès du Prince d'Orange.	427.
DCCCCLXXXVIII.	Le même au même. Dispositions de la Hollande.	430.
DCCCCLXXXIX.	Le même au même. Il faut ménager la Hollande.	430.
N°. DCCCCLXXXIX[a].	Mémoire sur la mort du Prince d'Orange, dans ses rapports avec la politique de la France.	432.

ERRATA.

TOME III.

p. 176. l. 2. [Rhouto] l. [Rhoe]
p. 194. l. 34. Si[re] l. [Je]
p. 210. l. 17. [esolutfert] l. [esclatoist]
p. 338. l. 7. Monsieur. l. Monseigneur.
p. 378. l. 32. icy icy l. icy

TOME IV.

p. 6. l. 5. l'Électeur l. [1] l'Él. Palatin
p. 18. l. 28. Mayerne. l. [1] médecin du Roi.
p. 25. l. 3. lettre l. lettre 750.
p. 30. l. 14. Guillaume l. Guillaume-Frédéric
p. 37. l. 11. lettre l. la lettre
p. 198. l. 6. consseil l. conseil
p. 349. l. dern. 1531 l. 1581
p. 422. l. 28. esté l. osté
p. 423. l. 23. vent l. [1] *ou* venin

LETTRE DCCXLVIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Troubles d'Angleterre.

Monseigneur. Ayant escrit par le dernier ordinaire et depuis encor par un aultre qui partist dimanche, et depuis encor par un aultre que mercredy Mr Joachimi a envoyé, et n'ayant receu aucunes lettres de vos Altesses, je diray que leurs Majestés ayants estés un jour et deux nuicts à Hampton-court, sont passés jusques à Winsor; où l'ambassadeur de France les alla veoir hier, et ayant le mesme soir parlé avec Mr le comte d'Hollande et cette matin avec messieurs le marquis d'Hamilton, le comte d'Essex, et ledit comte d'Hollande, yl est retourné à Winsor. Je ne sçay ce que de leurs Majestés yl pourra obtenir, mais bien, comme j'ay escrit à V. A., qu'yl n'est nullement bien en cour, de quoy mesmes yl m'a faict des grandes plaintes lundy dernier, me faisant l'honneur de me visiter. Ils crient au Parlement fort contre milord Digby, fils du comte de Bristol; il est grandement en crédit, et a depuis trois jours discrédité (comme on dit, car je n'ay esté à la cour) l'aultre pour lequel j'avois escrit et prié V. A. de faire escrire à luy; si j'en reçois une lettre ou quelqu' ordre je la garderoy, jusques à ce que j'en seray esclaircy, mesme par le Roy ou la Royne, sitost que j'auray l'honneur de parler à leurs Majestés. Le Roy a commandé au lieutenant de la Tour d'aller trouver le Parlement, ce qu'yl a faict hier, et les contenter. Aus shériffs dans tous les provinces est donné commandement, sur le subject que le Roy avoit quelques cavaliers armés à Kingston,

de tenir prisonniers tous ceux qu'yls trouveront à pied ou à cheval avec des armes, et yls ont envoyé à Hul pour s'asseurer du magasin du Roy dans ladite place. Hier le bruict couroit que le Roy iroit à Fernham, ce qui est sur le chemin de Portsmouth, mais l'ambassadeur de France les a asseuré que non, et que S. M. l'avoit commandé de revenir aujourdhuy. Hier au Parlement on parloit de trouver quelqu' accommodation; aujourdhuy et principalement cest après-disné yls ont quitté le premier et veulent astheur à tout force sçavoir les autheurs qui ont donné conseil au Roy de venir là l'autre jour accompagné de tant des gens. Je ne manqueray d'adviser à V. A. de jour à aultre ce qui se passe, ny d'estre, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur,

HEENVLIET.

Londres, 24 janvier 1642.

LETTRE DCCXLIX.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. Ma dernière a esté du 24 de ce mois; depuis m'est venu trouver samedy Mr Morray, pour me demander, au nom de leurs Majestez, si j'oserois me mesler de leurs affaires; je luy dis, sans ordre que non. „Et bien," me dit-yl: „en attendant une commission, n'oseriez vous commencer? car un jour pour le Roy est un mois." Je luy dis encor non. Et à la fin, si je n'oserois de moy-mesme, et comme particulier, sonder messieurs le comte d'Hollande et Vane, pour trouver quelqu' accommodement. Je luy dis, de moy-mesme qu'ouy. „Et bien," me dit-yl, „vous obligerez grandement leurs Majestez de la faire promptement et sans tesmoigner que cela vient d'eux," et qu'yl demeureroit icy pour sçavoir ce qu'yls m'auroyent responduz. J'envoyé sur le deux heures vers Mr Vane, et luy parlé de leurs

misères et troubles, et que plusieurs crièrent contre V. A. et aussi messeigneurs les Estats de ce qu'y ne se meslassent, que je luy priois, comme mon grand amy et très-affectionné au service de voz A. A., de me dire un peu là-dessus, et m'assister de son conseil, pour sçavoir ce que je debvois escrire à V. A. Il me demandoit si je n'avois parlé à leurs Majestez. Je luy dis que j'avois gardé ma maison depuis qu'yls estoyent partiz. „Et bien," me dit-yl, „je vous conseillerois les aller trouver, et entendre ce qu'eux vous diront; car, s'yls tesmoignent le désirer, vous ne debvés négliger le mander au plustost, et ce seroit un bon affaire et allors S. A. se doibt laisser employer, et principalement puis que pas seulement leurs Majestez ont rejettés l'entremise de l'ambassadeur de France, mais aussi le Parlement;" qu'yl ne voyoit personne au monde que V. A. joincte avec messeigneurs les Estats capables ny agréables pour s'en mesler, ouy qu'yl ne voyoit jour que par cette voye, et que je le debvois escrire par un exprès. Je luy demandois si je ferois bien d'en parler avec le conte d'Hollande; yl me dit qu'ouy et qu'yl me le conseilloit; j'envoyé, et yl me faisoit dire que le lendemain au matin yl viendroit chez moy; devant qu'yl fust levé j'allois chez luy, luy faisant des excuses que pas plustost je ne luy avois rendu mes debvoirs; surquoy yl me faisoit des grands compliments, qu'yl m'avoit cerché chez moy, et qu'yl honoroit V. A., et à la fin, en quelle extrémité je trouvois les affaires icy, me faisant une grande relation de plusieurs pièces qu'on luy avoit joué, et de plussieurs mauvais offices rendus; je luy dis sçavoir qu'yl estoit si généreux qu'yl ne se heurteroit à ce que luy regardoit en son particulier, et que pour cela yl ne laisseroit d'apporter tout ce que luy seroit possible pour trouver une paix. Il me dit qu'ouy, mais que le Roy et la Royne avoyent des très-mauvais conseillers; je luy dis que cela se poulvoit changer, et faire à la fin recognoistre à leurs Majestez leur bons serviteurs; surquoy yl me faisoit une protestation de son zèle envers leurs Majestés.

Je luy dis estre ayse d'ouyr de sa bouche ce qu'yl me disoit, et que je me promettois que, si luy et quelques seigneurs de sa qualité s'en voulussent mesler à trouver un accommodement, que Dieu béniroit; „car," luy dis-je, „je trouve que dans le dernier escrit du Roy S. M. se déclare ne vouloir aucune altération ny dans la religion, ny vos privilèges, et dans vous aultres de ne vouloir oster au Roy ses prérogatives, et que pour cela l'accort estoit aysé à trouver, si seulement les meffiances de costé et d'aultre estoyent ostés." Il me disoit que j'avois raison et, puisque je parlois si librement à luy, parleroit aussi librement à moy, et là-dessus, que ceux du Parlement sçavoyent que les gens de la Royne-mère, et aussi messieurs de Vendosme et de la Vieuville, se mesloyent pour traitter icy quelque trefve entre nostre Estat et l'Espagne et que j'en avois de cela bonne cognoissance. Je luy protestois en homme de bien que non, et qu'on faisoit tort à ces seigneurs, pour le moins que jamais yls ne m'avoyent dit un mot; que de vray ceux de la Royne-mère en Hollande en avoyent dit quelque chose à madame la Princesse, et que mesme le Roy s'en voulut mesler, mais que madame ne leur avoit rien respondu, et V. A. pas seulement voulu que je leur en donnois une responce, sur une lettre qu'encor depuis yls m'en avoyent escrit, et que l'aultre jour, en parlant avec leurs Majestez, le Roy m'avoit dit que jamais yls ne luy avoyent parlé ny S. M. ouy parler, et que le mesme la Royne m'avoit confirmé. Il me dit: „j'en suis très-ayse d'ouyr ce que vous me dites, et je vous crois et ne manqueray d'en détromper ceux parmy nous qui ont cette opinion." Je luy dis: „il ne fault avoir qu'une bonne de nous, car la grandeur du Roy et prospérité de son royaulme nous touche, et depuis l'alliance de mariage plus que jamais." Et là-dessus je luy dis que plusieurs estoyent estonnés, et mesme du corps du Parlement, que V. A. estant si estroittement allié à S. M., par le mariage de la Princesse aisnée avec son fils unique, ne se mesloit de trouver quelqu' accommode-

ment. Il me disoit confesser que personne n'estoit capable de s'entremettre sans umbrage que V. A. joinct aus les Estats. Que si ce que le Parlement astheur avoit délibéré d'offrir et les commissaires d'Escosse à proposer, ne vouloit accommoder les affaires, qu'yl ne voyoit aultre voye pour prévenir tout malheur que l'entremise de V. A. et Estats. Je luy demandois si j'oserois l'escrire à V. A. ce qu'yl me disoit, et s'yl croyoit que ce seroit avec fruit si V. A. s'en mesloit; yl me dit qu'ouy et que je ferois fort bien le mander à V. A. au plustost, et aussi que je ferois bien d'aller trouver le Roy et luy dire un peu mes sentiments et disposer la Royne à quelqu' accommodement, et qu' à mon retour yl me verroit, et seroit ayse d'entendre ce que leurs Majestés m'auroyent respondus. De là suis allé trouver Mr Morray, qui en estoit satisfaict, adjoustant aussi qu'yl ne voyoit jour si V. A. ne mit la main, et qu'yl retournoit en poste pour faire rapport à leurs Majestez et qu'yl leur diroit que le lendemain je suivrois. Il m'avoit dit qu'on avoit faist un mauvais rapport au Roy de monsieur Joachimi, comme s'yl auroit escrit à messeigneurs les Estats, à la prière de ceux du Parlement, pour empescher la sortie de quelques frégattes qui doibvent aller de Duynkerke en Irlande, sans en donner cognoissance au Roy. Je le redisois audit sieur, surquoy yl résolut d'aller aussi trouver le Roy pour l'esclaircir et contenter, et ainsy partismes devanthier en un mesme carosse vers Winsor. Le mesme soir, qui estoit lundy, j'allois trouver monsieur Morray, qui me disoit que leurs Majestez estoyent très-ayses de mon procédé et dire, que la Royne avoit gardé le lict, mais un peu mieux et soupé avec le Roy, que leurs Majestez luy avoyent commandé si je venois, que je les viendroit trouver le lendemain à neuf heures. Je ne manquois, le Roy me parlé et je luy répétois ce que les seigneurs d'Hollande et Vane m'avoyent dit. Il me remercioit, et qu'yl seroit aise, si j'en avois ordre, de poulvoir parler; „car", dit le Roy, „je déférerois beaucoup à l'entremise de S. A. et Estats, et les préfére-

rois devant tous aultres, et me fie en vous, et ne sçay si [me] doibs plus arrester icy. Et un peu après: „mandez à S. A. que, s'yl luy plaist, que ma grandeur sera la sienne et des Estats, et la leure la mienne." Luy ayant parlé de l'Électeur, il me dit: „je n'ay jamais ouy parler, n'y songé de ce mariage, et vous le sçaviez; ouy, je vous diray d'avantage," dit le Roy, „je croy que l'Électeur ne doit songer qu'à se marier avec une parente de l'Empereur, pour par là trouver son accommodement, sans laquelle voye je ne vois jour pour luy." Et comme j'avois esté plus d'un heure et demy avec S. M. me faisant l'honneur de me dire plusieurs choses particulières de quelques-un au parlement, et comme pour diminuer son authorité yls voulurent oster les évesques, et semblables du conte d'Hollande, et comment yl l'avoit bien servy encor depuis que S. M. avoit esté en Escosse à son dernier voyage, et pensé en récompense luy honorer d'une baronie de dix mille [livres] par an. Je suppliois le Roy de ne changer encor cest bonne volonté, et que j'espérois qu'yl le serviroit à contentement, et qu'à cela je voulois travailler et aussy en regard de monsieur Vane, lequel je ne trouvois changé en zèle et affection envers leurs Majestez, et à la fin je demandois ce que je réponderois à ces messieurs; le Roy me dit: „il fault les[1] dire que vous me trouvez difficile, et allors yls vous presseront, et pas aultrement, et que je vous ay dict ne doubter ou qu'yls viendront à raison et semblable discours, jusques à ce qu'un ordre vous vient de S. A.," et cela dit, me mesnoit dans la chambre de la Royne, laquelle n'estoit pas tout à faict encor habillé, le Roy me laissoit là et alloit au presche et à son retour m'y trouvoit encor.

La Royne me remercioit aussi et me disoit pour beaucoup souhaitter que j'avois apporté un poulvoir, et qu'elle espéroit que je l'aurois bientost, et qu'elle attendoit cela de V. A. „Car," dit-elle, „tant que vous estes particulier, vous nous ne pouvez servir et nous nous fions en vous,

[1] leur.

et sçavons que vous ferez pour le Roy aultant qu'yl sera possible." Je l'asseurois que monsieur Joachimi ne feroit pas moins: „ouy," dit la Royne, „tous deux[1], [mais] ne sommes pas si libre avec luy," et après cela S. M. ne me faisoit pas moindres plaintes du conte d'Hollande, de madame Carlile et d'aultres. Et à la fin que ceux du Parlement l'avoyent bien déclaré innocente en tout, mais adjousté comme si elle gouvernoit le Roy et luy donnoit des mauvais conseils, ce que n'estoit que pour la rendre odieux au peuple; qu'à S. M. elle n'avoit songé à donner aucun mauvais conseil, ou de favoriser la rebellion en Irlande, au contraire détesté, et que, si le Roy poulvoit librement jouyr de ses domaines et des charges de sa maison, et qui luy appartiennent, et qu'yl n'y auroit pas un perpétuel Parlement, mais seulement tous les trois ans, que S. M. se contenteroit, mais astheur que le Roy estoit pire qu'un duc[2] de Venise; que l'ambassadeur de France les avoit joué des pièces, mais qu'yl en estoit bien récompensé, puisque le Parlement avoyent refusé son intercession; que le Roy demeureroit encor deux jours à Winsor, pour veoir si le Parlement ne luy donneroit plus de contentement, et si non (comm'à mon regret on dit icy) qu'yl iroit à Portsmouth, qu'yl attenderoit là quelques jours, pour veoir si un accommodement se pourroit trouver, et si non, qu'yl laisseroit la Royne avec la Princesse là, et que le Roy iroit avec le Prince de Galles son fils au pays de Jorck. Et quand je demandois à S. M. si le Roy ne hasarderoit pas trop, elle me dit que non, que le nom du Roy estoit grandement révéré, et le Roy bien voulu par tout son royaume, horsmis à Londres; qu'en Escosse yl estoit assez bien et à Jorck et tout ce pays extrêmement; que le conte de Neufcastel avoit un régiment à Hul pour prévenir que le Parlement ne se saisist de la ditte place, et que luy la garderoit pour le Roy, que tout le magasin estoit là et bien plus qu'icy dans la Tour. Que Sr Jean Biron avoit un warand[3] du Roy de plus-

[1] mais *semble omis*. [2] doge. [3] warrant.

tost faire saulter la Tour de Londres que de la rendre; que S. M. publieroit un escrit de ses sincères intentions pour la paix, et qu'yl commenderoit au traine-bands de n'obéir qu'à ses commendements, et que le Parlement n'avoit rien à dire sur icelles, et si eux ne [commendèrent] au Roy, que par droict tout leur bien estoit confisqué et au Roy. Et quand je mettois la Royne sur le transport de S. A. Royale, la Royne me dit: „vous l'aurez, soit que nos affaires allient [1] bien ou mal; si bien, selon sa dignité; si mal, le mieux que nous pourrons." Et que je la parlois du Prince Électeur; „non," dit la Royne, „de vray nous n'avons jamais songé à cela, et vous le sçavez, et sommes encor dans la mesme volonté pour l'affaire que sçavez, et parlerons, si une fois nous sommes hors cette brouillerie; c'est pourquoy yl ne fault point que monsieur le Prince laisse périr le Roy." Et comme yl estoit heure de disner, le Roy [entroit] et prenant congé la Royne me dit: „si nous allons à Portsmouth, comme je crois, j'espère que vous y viendrez bientost avec bonnes nouvelles." Et ainsy ayant pris congé, j'allois trouver S. A. Royale madame la Princesse, laquelle me commendoit de faire ses baise-mains à voz A. A. et qu'elle m'envoyeroit une lettre pour S. A. le Prince Guillaume. Adjousteray que le bruict qu'on a faict courir de monsieur Morray n'est point; le Roy et la Royne me l'ont eux-mesmes dict, et aussi qu'on avoit semé un bruict de luy qu'on a trouvé faux, et que je continuerois à parler avec luy à l'accoustumé. Je prie Dieu de garder voz A. A. et je demeure, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

London, 29 janvier 1642.

[1] aillent.

[1] † LETTRE DCCL.

Le Prince d'Orange à M. Joachimi. Il est disposé à s'entremettre pour réconcilier le Roi et le Parlement. 1 de février 1642.

—

Monsieur. Vos lettres du 17, 20, 21 et 27 de janvier m'ont esté bien rendues; la dernière hier au soir par vostre exprès, qui avoit passé en une nuict; dans les unes et autres il m'a fort dépleu d'apprendre l'accroissement plustost que la diminution des mésintelligences arrivées entre leurs Majestez et le Parlement. Ce qui ayant donné subject à messieurs les Estats-Généraulx de songer à s'entremettre en cest affaire, pour tascher d'y proposer et faire gouster de part et d'autre quelques moyens d'accommodement, vous verrez en la dépesche qu'ils vous font par ce mesme porteur, les ordres qu'ils ont trouvé à propos de vous donner là-dessus. En suitte de cela je vous prie et recommande sérieusement de vouloir vous employer de tout vostre pouvoir en une si bonne oeuvre et qui ne touche pas seulement le repos du royaume d'Angleterre, mais aussi le bien et la réputation de cest Estat. J'ay donné charge à M. de Heenvliet, qui est là et assez bien veu auprès de leurs Majestez, que, si en ce que dessus vous désirez son assistence, il s'y employe selon les occasions, et ce soit en mon nom ou autrement, comme ensemble vous trouverez le plus à propos. Pour ce qui regarde les instances que le Parlement vous a envoyé faire touchant quatre frégattes qui seroyent sorties de Duynkerke, pour mener des vivres et munitions de guerre en Yrlande, je pense que messieurs les Estats vous rescrivent là-dessus aussi ce qui est de leurs intentions, auxquelles je me rapporte. Vous m'obligerez de continuer à me tenir adverti de ce qui se passera de temps à autre, et nommément du succès de vostre dite négotiation, en me croyant tousjours, etc.

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

[1] † LETTRE DCCLI.

1 fév. 1642. *Le même à M. de Heenvliet. Même sujet.*

Monsieur. J'ay esté très-marry d'apprendre par vostre lettre du 21 de ce mois que les mésintelligences d'entre le Roy et le Parlement sont tellement accrues qu'il est à craindre qu'elles ne viennent aux extrémités. C'est ce que j'ay remonstré à messieurs les Estats avecq les inconvéniens qui en pourroyent résulter, tant à la ruine d'Angleterre qu'au grand détriment de cest Estat, s'yl n'y estoit en bref remédié, et comme il n'y avoit personne plus intéressé que cedit Estat, que partant il debvoit par tous moyens s'entremettre à racommoder ces différens qui sont entre leurs Majestez et le Parlement. Ce que ces messieurs ont entièrement approuvé et commandé de faire une dépêche à Mr Joachimi sur ce subject, à ce qu'il ayt en toute façon à s'entremettre en cest affaire, et la prendre tellement à coeur qu'il tasche par tous moyens possibles à la conduire à une bonne fin, le plus promptement que faire se pourra. Cependant vostre lettre du 29 de janvier m'a esté rendue le 31 au soir, par où je recognois que ces difficultés ne cessent pas, mais avancent de plus en plus et que le Roy a esté obligé de se retirer de Londres et aller à Windsor. Vous me dites aussy que leurs Majestez et le Parlement n'auroyent pas désagréable l'intervention de cest Estat. C'est pourquoy la dépesche sur ce subject au Sr Joachimi partira demain par une pinque [2] de Scheveling, s'il est aucunement possible. Je veux espèrer que, si l'on s'y prend de bonne façon, Dieu bénira l'affaire et qu'on en viendra à une bonne fin, au grand honneur et réputation de cest Estat.

Or fault-il que je vous die que, quoyque l'on ayt proposé à messieurs d'Hollande à ce que vous pussiez estre adjoinct au Sr Joachimi, il n'y a jamais eu moyen de les

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem; en tête il a écrit* copie de la main de S. A. *Probablement cette pièce, à cause de son importance, aura été rédigée par le Prince lui-même.* [2] bâteau pêcheur.

y porter, mais se sont tenuz là-dessus que ce seroit le Sr Joachimi seul qui s'entremettroit de cest affaire de leur part. Nonobstant mon intention est que, si le Roy désire que vous interveniez en ceste négociation, vous le fassiez librement en mon nom, soit en assistant le Sr Joachimi (auquel je mande vous en avoir donné ordre, en cas qu'il le désire) soit en y agissant en mon privé nom.

Le plus difficile, à mon advis, sera d'oster les mesfiances qui sont entre le Roy et le Parlement, lesquelles toutefois, à mon opinion, se peuvent surmonter. Car puisque le Roy de son costé déclare de vouloir maintenir la religion en son entier et en sa pureté, et maintenir les droicts et privilèges du pays et du Parlement, il semble que ceux du dit Parlement auroyent subject de se contenter de ces choses; mais la mesfiance leur reste, et partant il faudroit adviser quelle asseurance le Roy leur pourroit donner là-dessus; de l'autre costé ceux du Parlement déclarent de vouloir reconnoistre le Roy en son authorité, en son respect, et en tous les droicts et prérogatives qui luy appartienent; c'est tout ce que le Roy pourroit demander. La difficulté est aussi quelle assurance ils luy en pourront donner. A mon opinion ce sont les principales difficultés qui se rencontrent en ceste négociation, et lesquelles il faudra trouver moyen de surmonter par toutes sortes de bonnes raisons, et faudra que chascun cède quelque chose de son costé.

Or comme j'entens avec grand desplaisir que la pluspart de ces seigneurs sont tellement aliénez du Roy, que pour une grande partie ils l'ont abandonné, je vous laisse considérer si le Roy ne pourroit pas par présents, bienfaicts, récompenses, charges et qualités, se réconcilier les humeurs de ces messieurs qui sont dans le Parlement. Ce qui estant effectué je ne doubte pas que, par leur authorité et crédit, ils ne puissent persuader la commune et la maison-basse à embrasser une bonne réconciliation.

Et partant il me semble que le Roy ne doibt rien espargner pour les regagner à son service. Sur tout je

vous prie de conseiller leurs Majestez de ne venir pas, s'il est possible, aux extrémitez. Car, quand on y est une fois entré, il est très-difficile d'en sortir, et quand l'on vient aux armes, toutes choses dépendent de la victoire, laquelle est très-incertaine. Par quoy le meilleur seroit de venir à une bonne réconciliation, qui ne sçauroit estre telle qu'elle ne soit tousjours au profit et à l'avantage du Roy. Asseurez S. M., je vous prie, que tout ce que je dis sur ce subject est, à mon advis, pour son plus grand service, et que je n'y suis porté que du zèle et de l'affection que j'ay à sa grandeur, dignité et réputation. Je prie Dieu qu'il donne bientost une bonne issue à ses affaires et que l'on voye leurs Majestez avecq toute l'Angleterre en la paix et tranquillité que je souhaitte. Je vous prie de me mander de temps en temps ce qui réuscira[1] de ceste négotiation, et de vous asseurer que je suis avecq affection, etc.

LETTRE DCCLII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Nouvelles.

Monseigneur. Ils se trouvent tant des changement de jour à aultre qu'yl est impossible de donner sur les affaires du Roy et du Parlement à V. A. un advis solide et ferme; ce que l'un jour est arresté, l'aultre se défaict, et cela me mest en peine; car j'en seroi plus que mary d'engager V. A. ou messeigneurs les Estats, ne voyant du jour; ouy, ayant commission, ne serois d'advis de m'ouvrir, sans préablablement en estre bien asseuré qu'elle seroit d'un costé et d'aultre agréable et d'efficace, et combien cela est difficile, là où yl y a tant des testes, je laisse à V. A. juger; c'est pourquoy je continueray à dire seulement ce que de jour à aultre on me dit.

Samedy dernier le 8 de ce mois à grand matin, Mr Morray me vint trouver et demander, de la part de leurs Majestez, si je ne trouvois à propos que Mr Joachimi et moy viendrions en cour, pour demander et faire

[1] réussira.

une instance publicque pour le transport. Je luy dis, qu'ouy, et que je ne doubtois ou Mr l'ambassadeur le feroit de la part des Estats, toutes et quantes S. M. le trouveroit à propos (comm' aussi depuis yl m'a confirmé et en estre prest), et que moy ou devant ou après ferois le mesme. Après cela yl me disoit que S. M. avoit trois navires prestes à Portsmouth pour le transport de S. A. Royale, et puis que le Parlement crioit tant contre la Royne que S. M. la accompagneroit et par mesme occasion iroit boire les eaux de Spa, de quoy cognoissance seroit donné à messieurs du Parlement et le voyage mis en exécution, soit avec ou contre leur approbation, et que cela estoit la cause que le Roy demandoit deux ou trois navires hollandoises, pour n'estre frustré de son dessein, ou mocqué de ses ennemis, en cas que le Parlement firent défence au capitaines angloises. Je lui dis n'avoir sceu ses particularités, mais toutefois escrit, à la requisition du Roy, à V. A., ainsy qu'yl avoit veu, le 30 du mois passé pour deux ou trois navires. Il me demandoit si je n'oserois escrire à l'admiral de les envoyer par provision. Je luy dis que non. Si donques Mr Joachimi, en estant requis, n'oseroit? Je luy promis luy en parler et le fis, et trouvions à propos que le dit sieur ambassadeur escriroit à nostre admiral, pour seulement sçavoir où yl seroit dans huict ou dix jour, pour luy envoyer une lettre d'importance, ce qu'yl a faict et laquelle luy avons envoyé par un exprès.

A mon retour au logis, j'y trouvé Mr Mayerne, qui entre aultres me demandoit mon opinion du transport, duquel je luy disois bien espérer, et luy que je sçavois que l'année passée la Royne avoit eu intention d'aller chez nous, et par cette occasion y mesner madame sa fille, qu'yl me conseilloit de persuader la Royne de reprendre cette résolution, et que je la[1] ferois un grand service, et aussi à V. A. „Car," me dit yl, „la conservation de sa santé en cette conjuncture de temps le requiert et plus que

[1] lui.

jamais; ouy," en adjoustoit-yl, „il est impossible qu'elle puisse plus supporter ces facheries et troubles;" et qu'yl se tenoit asseuré que le Parlement et tout le monde l'approuveroit, de quoy j'en donnois cognoissance à Mr Morray et de la responce de l'ambassadeur. — Dimanche, après le second presche, Mr Vane me vint veoir, et dire entre aultres que ceux de la maison commune avoyent demandé au Roy asseurance des cincq et aultres ports et de la milice dans tout le royaume, et un aultre lieutenant dans la Tour; que la maison haulte s'en estoit excusé en cette pétition se joindre avec eux, que le Roy leur l'avoit refusé, mais que le jour après yls demanderoyent encor à la maison haulte de se joindre, ou qu'yls le feroyent un aultre fois sans eux; qu'un Schippont [1], qui aultrefois a esté capitaine dans le régiment de Mr Morgan, commandoit la bourgeoisie et trainesbands d'icy et à l'entour, et que dans tous les provinces yls esliroyent des personnes semblables, pour y commander; que c'estoyent des très-mauvais instruments qui ne conseillèrent au Roy d'accorder en cette conjuncture de temps tout au Parlement, car que S. M. seroit à la fin contraint d'y venir là, et qu'en ceste sepmaine je le verrois clair. Je luy dis de trouver bien dur de quitter ainsy toutes ses prérogatives, abandonner tout ceux de son conseil, ouy domestiques. Il me disoit le confesser, mais cela poulvoit revenir et, pour avoir osté ses meilleurs conseilliers, estoit la cause de tout ce malheur, et que pour le présent, yl ne voyoit remède..... Et quand nous parlions du transport, que je laisserois passer cette sepmaine et qu'allors je verrois plus clair, et que le Parlement désiroit une ligue défensive; surquoy je luy dis que cela n'avoit rien de commun avec le transport, et que le transport accordé ne tarderoit [2] une alliance, mais l'avanceroit; ce qu'yl confessoit et promit de contribuer tout ce qui seroit de son poulvoir..... Mardi soir je suis allé trouver Mr Vane, qui incontinent de soymesme me disoit, pour un grand secret, ce que Mr Morray

[1] Philip Skippon. [2] retarderoit.

Ly avoit proposé et ce que M[r] Mayerne à la Royne avoit conseillé, et qu'yl voulut travailler de le faire trouver bon au Parlement, et après que ce mesme jour ceux de la maison commune avoyent aultre fois demandé à la maison haulte si elle se voulut joindre avec eux ou non, pour les forts, milice, lieutenant de la Tower, et que, par pluralité des voix, yls s'estoyent joinct et qu'astheur yls iroyent à Winsor haultement le demander et que de l'accort ou refus tout dépendoit; que le conte de Bristol avoit esté fort troublé, et que mesme yl estoit sorty, voyant ne le pouvoir empescher. Ils sont fort contre ledit conte, et veulent à toute force qu'yl aye conseillé la Royne d'animer les Irlandois à la rebellion, ce que S. M. m'a protesté estre faux et le veux espèrer, car se seroit un très-mauvais affaire; je demandois à M[r] Vane s'yl n'estoit pas dangereux pour eux d'avoir incité tant de monde, et dans tous les provinces, à venir présenter des requestes; qu'on trouvoit à présent tant de commun peuple dans la ville, tant des pétitions de toutes sortes des gens, ouy des femmes, qui vont aussi, comme les aultres, en corps ou comme en procession vers le Parlement présenter [1] la misère de leur famille, que leurs marys ne trouvent à travailler, que leurs enfans meurent de faim et qu'ils désirent sçavoir les mauvais seigneurs qui empeschent les bonnes résolutions. Il me disoit que non, et que je les verrois bientost retourner avec contentement. Dieu le veult [2], et que le contraire n'arrive. Ils sont pour mettre cincq navires en mer et espèrent encor mettre dix dans peu des jours, et faire M[r] Conyers lieutenant de la Tour et un aultre seigneur des cincq ports; car yl est apparent que le duc de Lenox sera osté et aussi du conseil du Roy, à quoy la maison commune faict des grandes instances...

De V. A. le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

London, 12 févr. 1642.

[1] représenter. [2] veuille.

LETTRE DCCLIII.

Le même au même. Réponse à la lettre 751.

Monseigneur. J'arrivois icy sur les trois heures et trouvois le conte de [Newport] envoyé de la part du Parlement avec le Roy. Ainsy qu'yl sortoit je m'adressé au Roy, luy présenté la lettre de V. A. et luy dis le contenu de ma commission, dont il disoit estre très-ayse; et adjoustois toutes les persuasions à moy possibles et les raisons que V. A. m'a pleu suppéditer et commandé de dire. Je confesse que S. M. m'escoutoit très-longtemps et avec une très-grande patience, et quand je luy représentois de ne venir aux extrémitez, il me demandoit si je luy l'oserois conseiller; je dis qu'ouy, qu'estant entré en guerre yl estoit très-difficile d'en sortir, et pour cela une réconciliation, telle qu'elle poulvoit estre, seroit le mieux, et que tousjours elle retourneroit à l'avantage de S. M. Le Roy me dit: „yl est dur, mais je verray, et nous parlerons encor de cela à ce soir." J'ay le mesme si bien encor représenté à la Royne qu'elle m'en prestoit l'oreille et que j'en aye quelque espérance, mais avec ma première je pourray plus dire à V. A. Il est six heures, et yl me fault retourner à la Cour, et la lettre donner à neuf à Londres. C'est pourquoy j'adjousteray seulement que S. M. dit rondement et à tout le monde de vouloir accompagner la Princesse et, comm' elle dit espèrer, avec gré du Parlement et par mesme occasion aller à Spa, et en douze ou quinze jours. Ce sont ses paroles à moy de cest après-disné, et qu'elle ne sera les Estats nullement à charge. Cecy peult changer, toutefois n'ay voulu obmettre le mander, comme, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

Winsor, 14 febr. 1642.

LETTRE DCCLIV.

Le même au même. Entretiens avec le Roi et la Reine.

Monseigneur... La Reyne me dit: „ma fille ira et je l'accompagneray, et combien qu'elle a un fort bon naturel, toutefois le feray cognoistre à madame la Princesse, afin qu'elle la respecte, ainsy que je désire," et cela tout hault devant tout le monde. Pour Mr Morray, yl est aultant en crédit que jamais, et yl ne donne pas seulement des bons conseils au Roy pour patienter, mais me prie à tout heure le seconder....

Les Estats ont donné ordre à Mr Joachimi; j'eusse bien désiré qu'il n'eust pas dit de l'avoir, sans en estre bien asseuré que son entremise seroit agréable; il s'est ouvert au contes de Bath, de Warwick et Nieupoort, et aussi au conte d'Hollande, qui, à mon retour samedy de Winsor me le vint dire et en estoit estonné; le dit sieur me prélisoit le soir devant mon partement la lettre de V. A. escrite à luy; je luy dis qu'à mon retour de Winsor je luy parlerois. Estant de retour, il me dit d'abord que ce mesme jour yl avoit receu une estrange lettre des Estats d'Hollande, par laquelle yls luy mandèrent que leurs députez n'avoyent eu le poulvoir de donner à luy commission de m'assumer, s'yl le trouvoit bon, et qu'yls n'entendissent point que je m'en meslerois, n'estant de leur corps. Je luy dis de croire en leur nom, et que cela je n'avois jamais prétendu, mais contraire escrit, et à luy tousjours dit que, sauf mon honneur, je ne poulvois estre son adjoinct; il me respondit que cecy avoit esté urgé[1] par quelques uns, qui y voulurent venir eux-mesmes; je luy dis n'avoir rien à redire, mais estre estonné que cela estoit escrit dans tant des lettres icy; je ne crois pas les avoir déservy, et pour tout cela ne laisseray avoir la mesme zèle pour leur service, lorsqu'yl le désireront. Il est vray que le dit sieur Joachimi tire une aultre corde

[1] pressé.

que je n'eusse faict, car yl s'ouvre, et mon intention estoit (et à quoy je persuadois le Roy et Royne) de premièrement gaigner quelques uns par présents, bienfaits et charges, dans la maison-haulte, et cela secrètement et sans jamais les nommer, comme desjà je leur avois promis; afin qu'allors eux, par leur authorité et crédit, poulvoyent persuader ceux de la maison-basse d'embrasser une bonne réconciliation et, l'affaire estant meure, encor par eux faire proposer de recercher nostre ambassadeur, afin que tout réussoit [1] à l'honneur et grande gloire et réputation de nostre Estat, et de mesme advis estoyent ceux cy-devant à V. A. nommés, qui astheur sont mal satisfaicts qu'on a publié avoir poulvoir.

Le comte d'Hollande et Mr Vane m'avoyent prié de persuader le Roy de donner contentement sur la pétition des deux maisons, pour les forts, milice et Tour; je le faisois et leurs Majestez promirent le faire. Estant de retour je leur le dit, et eux que ce jourdhuy la maison-haulte avoit encor confirmé la [2] vote de la commune, contre les évesques et papistes et, par 36 voix contre 23, qu'yls n'auroyent plus des voix au Parlement, et qu'on ostera aus derniers les armes, et déclarera rebelles, s'yls ne les donnent ou en gardent aucunes....

Vendredy le 14me, ainsy que j'ay allors mandé à V. A. en haste, j'estois allé à Winsor, où longtemps je parlois au Roy et à la Royne, qui me donnèrent presque parole, ainsy que j'ay cy-dessus mentionné, de les vouloir contenter sur la pétition des deux maisons. Et après, que la Royne accompagneroit la Princesse en Hollande, que je dirois à Mr Joachimi de venir demander le transport, et qu'yls le notifieroyent à ceux du Parlement, et que j'estois pour obtenir le transport venu icy; que leurs Majestez me l'avoyent, passé un mois, accordé, et faict escrire à leurs A. A., qui leur en avoyent par lettres remercié. „Car," me dit la Royne, „le Roy fera un accort ou ne le fera point; s'yl le faict, je retourneray bientost,

[1] réussit. [2] le.

s'yl ne le faict point, j'ayme plustost estre en Hollande qu'icy;" je la [1] disois là-dessus tout ce que je poulvois, et les suppliois de ne venir, si aucunement y estoit possible, aux extrémitez, qu'une fois estant entré en guerre on ne poulvoit si aysément sortir, et venant aus armes que la victoire estoit incertaine, et ainsy le meilleur estoit de songer à une réconciliation, laquelle ne seroit jamais telle ou [2] à l'avantage de leurs Majestez, avec protestation que tout ce que je disois au nom de V. A. estoit pour leur service, et par une zèle et affection que V. A. avoit à leur grandeur et réputation. La Royne prist la parole et me disoit n'avoir contre une bonne paix ou accomodement, si aucunement pour le Roy yl poulvoit estre honorable, mais qu'elle estoit résolu de changer d'air et de mettre sa fille entre les mains de voz A. A., pour trouver à son retour le peuple envers elle appaisé, parmy lequel on l'avoit tant dénigré, et depuis peu bien plus, pour les [3] avoir mis en teste que la Royne fomentoit la rebellion en Irlande: ce que S. M. protestoit estre très-faux, et de n'avoir jamais rien moins songé ou pensé; et qu'elle auroit, comm' on disoit, escrit à eux, que de sa vie elle n'avoit escrit que six lettres en ces quartiers, trois au feu député [4], deux à madame Buckingam, et une à un duquel j'ay oublié le nom, et que dans icelles on ne trouveroit que des compliments, que c'estoyent des inventions diaboliques de ses ennemis, les quelles elle ne poulvoit plus supporter. Le grand affront qu'on l'avoit faict, lorsque le Roy estoit en Escosse et S. M. à Hampton-court, ne poulvoit-elle encor oublier, pour luy estre venu oster le Prince son fils, et cela, comme S. M. me disoit que le comte d'Hollande avoit dit, pour trois raisons; qu'yl perdoit prest [5] d'elle son temps, qu'on craignoit qu'on le renderoit papiste, et qu'yl y avoit tant des mauvaises gens à l'entour de S. M. que quelque malheur estoit à craindre; à quoy S. M. avoit respondu de n'avoir attendu cela dudit conte et ainsy laissé aller son fils; que S. A. R.

[1] lui. [2] *Belgicisme* nooit zoo of. [3] leur. [4] Strafford. [5] près.

madame sa fille luy avoit dit: „monsieur d'Hollande, vous n'avez rien à dire sur[1] moy, puis que je suis marié." Qu'au pays de Yorck, tout le monde estoit pour le Roy et aussi les Escossois; qu'au pis aller S. M. iroit là, mais tenteroit premièrement par toutes voyes pour se remettre et réconcilier; si cela ne pouroit, qu'allors elle l'empescheroit du dit voyage et dessein, pour ne vouloir estre laissé icy entre leurs mains. Que je ferois bien de dire à tout le monde que leurs Majestez m'avoyent accordé le transport, et comm' yl est vray desjà longtemps; que lundy yls diroyent le mesme à Mr Joachimi, pour le mander à messeigneurs les Estats, et leur dire que S. A. royale viendroit bientost et que le Royne l'accompagneroit, et que le mesme jour leurs Majestez donneroyent la cognoissance au Parlement; que l'ambassadeur de France animoit ceux du Parlement, et que mesme yl ne leur voulut rien dire de ce qu'yls firent directement contre les articles de son mariage.

S. M. désiroit encor les deux navires pour loger le monde et pour les raisons cy devant allégez; que S. M. espéroit que je ne la refuserois d'aller avec, ny aussi ma femme. Je dis estre envoyé pour ne pas seulement solliciter le transport de la Princesse, mais la servir en tout et en son voyage, n'estant pour aultre subject venu, et combien que je n'avois encor commencé mon affaire particulière, que je préférerois le service de S. A. R. devant mes particuliers intérest. La Royne dit: „vous ne dites rien de moy, j'iray pourtant;" je la[2] faisois une grande révérence, car suis en peine pour le conseiller ou déconseiller, et yl y a des grandes difficultés des deux costés pour respondre. S. M. me dit: „je sçay et suis asseuré que je seray le bien venu, car leurs A. A. l'année passée me l'ont escrit et aussi les Estats."

Un peu après le Roy m'appella, me disant d'avoir donné un poulvoir absolu à Mr Boswel pour les affaires d'Oost-Indes, mais qu'yl attenderoit mon arrivement, et qu'yl

[1] *Belgicisme* over. [2] lui.

falut que je travaillois par commendement de V. A. les faire venir un peu plus hault que ce qu'yls promirent.

Samedy, sur le soir, estant de retour Mr le conte d'Hollande me vint trouver, et me demander à l'instant si la Royne iroit en Hollande. Je luy dis que S. M. le disoit. „Et bien," me dit-yl, „on sait que Mr Joachimi a ordre," et avec cela ce que cest apres-disné estoit passé contre les évesques. Je reculois et luy dis qu'on reculoit bien de ce qu'on m'avoit dit et promis; il respondit qu'on tardoit trop. Je luy dis, ce que S. M. l'autre jour en avoit dit, et ce que j'ay mandé par la mienne à V. A. du 29 du mois passé, car j'avois ordre et que la grandeur du Roy estoit la sienne. Il me disoit que tout avoit esté aysé cy-devant à prévenir, et qu'yl croyoit encor estre temps, si le Roy voulut passer ses bils ou pétitions, et qu'après tout reviendroit à son premier; mais, comme le duc de Vendosme y vint, remismes le reste jusques au lendemain. Le dit duc me vint aussi demander si la Royne passeroit en Hollande; je luy dis que S. M. me l'avoit dit et en donneroit cognoissance au Parlement; il me dit: „yls le consentiront, mais elle ruine son party," qu'yl iroit en un aultre pays, mais non où la Royne iroit, et qu'elle luy faisoit tort de ne luy rien communiquer, et que ses [1] troubles seroyent cause que nous aurions la Princesse, et que sans icelles, yl [auroit] eu une appréhension qu'on nous l'eust longtemps disputé; que l'ambassadeur de France, le mesme jour que j'estois allé à Winsor, avoit envoyé à madame [Vansaldt] pour entendre ce que j'avois faict. — Après soupé, j'allois trouver Mr Vane, qui aussi estoit mal satisfaict de ce qu'on sçavoit que Mr Joachimi avoit ordre; que tout estoit pire que jamais; que, si le Roy poulvoit patienter, qu'on verroit une division entre les seigneurs mesmes par les charges. Que le duc de Lenox, conte Suykampton [2], Bristol, Canarvon [3] et presque tout le party du Roy avoyent quitté le Parlement; que les évesques et papistes estoyent ostez, qu'yl ne voyoit que

[1] ces. [2] Southampton. [3] Carnarvon.

de patienter pour le Roy; qu'yl croyoit que le Parlement accorderoit le voyage à la Royne et le transport à la Princesse; qu'yl estoit avec Mr de Vendosme d'opinion que, si nous ne l'avions obtenu par ses troubles, que pas si aysémant n'eussions eu S. A. R....

Dimanche sur les deux heures suis allé veoir le conte d'Hollande qui, avec beaucoup des courtoisies, me venoit recevoir, et comme nous estions sur l'affaire des évesques, je luy demandois si entre les prérogatives du Roy n'estoit pas une des premières de faire des Contes et Barons, et leur donner voix à la maison haulte? il disoit, ouy, et aussi que le Parlement ne poulvoit cela empescher; luy demandant combien de temps les évesques avoyent esté là, il disoit hors de mémoire. Je luy dis, puisque le Roy les nommoit de mesme et ayant y esté si longtemps, que c'estoit dure[1] les oster; il le confessoit, mais que cela estoit voté, qu'avec le temps cela reviendroit, ou que le Roy pourroit en leur place faire le mesme nombre en nouveaux barons.

Lundy suis allé à Winsor, où leurs Majestés me firent venir dans une petite galerie où yls estoyent touts seuls. Je leur dis le discours du conte d'Hollande et de Mr Vane, et leur opinion, si S. M. avoit tant peu patience. Le Roy dit: „comment osteroy-je les évesques, ayant à mon couronnement juré de les maintenir en leurs privilèges et prééminences? du commancement on disoit que, si j'accordois la mort du député, que mon royaume seroit en repos; après, si j'accordois un parlement triennal, et puis si je permettois que le présent demeureroit assemblé tant qu'yls voudroyent; astheur que je[2] mete[3] les ports, la milice et Tour entre leur mains, et cela ne m'est présenté ou yls adjoustent encor d'avoir osté les évesques; vous voyez où leurs intentions vont. Toutefois," dit le Roy, „pour les contenter et mon peuple, je leur ay donné pour responce de me nommer ceux qu'yls y veulent et me dire pour combien de temps cela sera, afin que je ne me despouille tout à faict."

Que l'ambassadeur de France avoit esté là, et dit estre

[1] dur. [2] *ou* se. [3] mette.

estonné que la Royne voulut aller en ce pays là, où yl y avoit tant des estranges gens parmy les Estats; que son Roy assistoit nostre pays, et qu'yl falut plustost demander ayde à la première main qu'à la seconde. S. M. luy respondist que de personne elle n'avoit receu plus de faveur que de vos A. A. et, estant si estroictement avec icelles allié, y voulut mener sa fille, et luy que la Royne estoit plus estroittement allié à son maistre et que plustost S. M. debvoit aller là que chez nous. Un peu après Mr Joachimi vint, à qui leurs Majestés dirent leur résolution; il estoit ayse et que les Estats ne feroyent que tout honneur à une si grande Royne.

Sur le soir leurs Majestez me rappellent et me dirent qu'yls avoyent donné responce à la pétition, et parceque quelques uns avoyent dit au Parlement que V. A. demandoit luy le transport, mais non les Estats, le Roy commandat la mettre selon [l'escript] cy joincte. Et leurs Majestez me dirent que, s'yls voyoient que rien ne les pouvoit contenter, et qu'à tout force yls voulurent rompre, que le Roy iroit mercredy, qui est demain, à Hamptoncourt, et s'yl ne voyoit là jour, qu'il mendroit[1] la Royne, combien qu'aultrement yl faist croire et mesmes a dit à monsieur Joachimi luy-mesmes, de là à Portsmouth, et y demeureroit jusques à ce qu'elle seroit partie avec la Princesse, mais s'yls consentoyent son despart, qu'yls[2] la accompagneroit jusques au Duns, et qu'avec ses enfans, le Prince et le Duc, yl iroit au pays de Jorck, non pour remuer ou prendre les armes, mais pour veoire ce qu'yls feroyent, et qu'yl ne doubtoit ou yls seroyent allors plus souple, ou pour le moins qu'yl espéroit que, si eux venoyent à luy, que V. A. et les Estats ne le laisseroyent périr. A ce matin nouvelles vindrent que la responce de luy au Parlement n'avoit encor gousté, mais que, pour la déclaration du transport de S. A. R. et voyage de la Royne, personne n'avoit rien contredit, et Mr Vane m'envoye dire de croire que le transport et voyage seront

[1] manderoit. [2] il.

accordés, et en oultre que l'ambassadeur de France travaille contre. Estant à ce soir de retour à Londres, m'informeray et ne manqueray d'en donner advis par toutes [voies] à V. A., n'y d'estre, Monseigneur,

de V. A., très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Winsor, 18 février 1642. HEENVLIET.

[1] † LETTRE DCCLV.

[19] févr. 1642. *Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Il faut tenter un accommodement entre le Roi et le Parlement.*

Monsieur. Je ne sçauroy plus doubter que vous n'ayez maintenant receu ma dépesche du premier de ce mois [2]. Vous y aurez donc trouvé au long ce qui est des intentions de messieurs les Estats sur le subject de l'accomodement à moyenner entre leurs Majestés et le Parlement, comme aussi mes considérations particulières que je vous ay marquées là-dessus. A ce propos il y en a icy qui sont d'opinion, s'il y avoit moyen que le Roy proposast et offrist au Parlement de gouverner et maintenir le Royaume au mesme pied qu'il a esté gouverné et heureusement maintenue par feu la Reine Elisabeth, dont la mémoire est encor en si bonne odeur parmi le peuple, que ceste proposition pourroit estre de quelqu' apparent succès, et servir de fondement à une bonne réconciliation; pourveu que le Roy aussi, en l'ayant franchement offert, voulust avoir soin de l'accomplir et ensuivre punctuellement; pendant quoy la délibération touchant les évesques pourroit estre remise à la cognoissance d'un synode.

Je vous avance cecy par discours, pour y penser aux occasions, et vous en pouvoir servir en une si bonne oeuvre, si vous y trouviez de l'apparence. Vous m'obligerez grandement de m'advertir sans intermission de ce qui se passe et le tout par le menu, comme vous avez accoustumé, ce que j'ay fort agréable, estant au reste, etc.

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.* [2] *la lettre* 751.

LETTRE DCCLVI.

L'ambassadeur Joachimi au Prince d'Orange. Réponse à la lettre. 1. 22 de fév. 1642.

—

Monseigneur! La lettre de V. A. du premier de ce mois m'a esté rendue le trésiesme; je remercie V. A. très-humblement de l'honneur d'icelle et tascherai de satisfaire au désir de V. A. selon mon pouvoir. Le soir du mesme jour me dict le sieur de Heenvliet qu'entre les mains de quelques des seigneurs estoient desjà des advis de tout ce qui s'estoit passé à la Haye, estans le poinct de l'entremise entre le Roy et son Parlement, ce qui nous estonna aulcunement. Je alla le lendemain en cour, et je me mis à informer si l'entremise seroit agréable, et aiant ce jour là et le suivant parlé à plusieurs seigneurs bien affectionnés au bien de nostre Estat et à celuy du Roy, comme je croy, j'ai apprins d'eulx que la dicte entremise pour ce temps ne duiroit [1], les uns disants que le Parlement estoit d'intention de desmesler les affaires sans intervention estrangère, les autres que [nulle estoit] nécessaire, les affaires estant induictes à un point duquel ils espéroient que le Roi donneroit contentement au Parlement, qui est qu'en les gouvernements ou gardes des ports et aultres haults estats soient mis és mains de personnages desquels S. M. pourra s'asseurer et aussi le peuple qu'ils seront loyaulx à S. M. et au royaulme, non panchants vers le papisme. Le Roi a ce jourd'huy consenti que la milice du pais sera réglée selon ce que le Parlement a désiré; ce qu'aggréera fort au peuple. Je ne sçai point s'il a advoué la résolution prinse du consentement des deux maisons que les évesques n'auront doresnavant voix en Parlement. La dicte déclaration a causé dans la ville de Londres une joie si grande qu'entre le sabmedi et le dimanche dernier on y a fait plusieurs feux et sonné des cloches, comme s'ils eussent obtenu quelque victoire signalée....... Tous

[1] ne serviroit à rien.

les seigneurs ausquels j'ai parlé en particulier, me disoient qu'ils souhaitent que madame la Prinsesse fust auprès de V. A., d'aultant qu'elle y seroit hors du danger d'estre réduicte à la religion papistique....

De V. A. très-humble et très-obéissant serviteur,

JOACHIMI.

* LETTRE DCCLVII.

Le même au même. Le départ de la Reine pour la Hollande encore incertain.

—

Monseigneur.... S. M. a notifié la résolution de la Reyne pour ce voyage au Parlement, et son contentement à iceluy, et, pour le passage de madame la Princesse, le Parlement n'y a encores contredit ni l'advoué, au moins que j'en sçay. Autres ont tasché de le déconseiller, comme le sieur de Heenvliet le pourra dire bien particulièrement. On y a mesmes employé le nom des femmes par milliers, ayant dressé une requeste dont on dit que l'original est en mains du milord Mandeville, un de ceux lesquels le Roy a voulu accuser de trahison. Les dites femmes disent que leurs familles ne pourront estre soustenues ni nourries, si la Reyne sorte, requièrent qu'elle puisse estre induitte à laisser le voyage d'Hollande et que soyent punis ceux lesquelz, par des escrits scandaleux, l'ont blamé et voulu mettre en mauvaise opinion parmi le peuple. Quelques uns doubtent si une résolution advantageuse ne pourroit retarder le passage, auquel la Reyne se montre fort portée. Je me suis proposé de demeurer ici jusqu'à ce que le Roy retourne vers Londres, ou que la Royne soit embarquée. Sa Majesté a consenti que les évesques n'auront voix en Parlement, et plusieurs officiers sont desjà nommés et etablis en vertu de la nouvelle résolution. Le sieur de Heenvliet pourra informer V. A. suffisament de ce qui se passe, parquoy je ne l'importuneray de longues, ains finiray ici, baisant très-hum-

blement les mains à V. A. et priant Dieu, Monseigneur, qu'il donne à V. A. en parfaicte santé longue et heureuse vie.

De V. A. très-humble et obéissant serviteur,

JOACHIMI.

A Canterbury, le 25 febvrier 1642.

LETTRE DCCLVIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Entretien avec Lord Holland.

Monseigneur. Ma dernière a esté par l'ordinaire qui partist le 21 de ce mois; depuis m'a esté veoir le conte d'Hollande, qui me demandoit s'yl estoit vray que la Royne-mère, ses ministres, et la duchesse de Chevreuse venoyent à la Haye. Je luy disois n'avoir ouy parler, ny le croire; il disoit avoir soustenu le mesme, mais qu'une lettre de Bruxelles le disoit, et me montroit la lettre, dans laquelle je ne vis pas seulement ce que dessus, mais aussi que moy je correspondois avec Sarmiento[1]. Je luy disois ne le cognoistre que de nom, qu'yl estoit le fils du feu conte de Gondomar, n'avoir de ma vie escrit à luy, ny de luy receu aucune lettre; il me remercioit de ma responce, et comme je luy disois à quoy j'avois travaillé et selon les commandements de V. A. conseillé au Roy, en luy prélisant une partie de la lettre de V. A., il montroit estre très-ayse, et me remercioit et prioit de vouloir continuer en ses[2] bon[3] offices. Que le Roy leur avoit astheur accordé d'oster les évesques hors la maison-haulte, de prester des gens pour envoyer en Irlande; qu'yl voyoit bien que se n'avoyent esté que des umbrages pris sur des faux rapports, qu'yl voulut dorénavant s'employer pour le Roy et pour sa grandeur et mainténement de ses prérogatives. Je luy disois en estre très-ayse de le

[1] Don Antonio Sarmiento *agent espagnol*. [2] ces. [3] bons.

tenir et ouir de sa bouche; qu'à mon retour en Hollande je ne manquerois le dire et en son nom en asseurer V. A., que j'espérois bientost en entendre les effects, et qu'yl estoit plus que temps. Il me disoit aussi d'avoir escrit à V. A. et à Madame par milord Goring, et que si je voulois entretenir une correspondence avec luy, qu'yl m'escriroit souventefois, et mesme me manderoit à quelle alliance le Parlement seroit enclin. Je luy disois que je receverois ses lettres à honneur et que je ne manquerois luy donner des responces, ny le servir en ce qui seroit de mon poulvoir. Il me disoit aussi que le Parlement voudroit bien que la Royne voulut demeurer, mais que S. M. estoit résolu de passer, et puisque ce n'estoit que pour mener sa fille à S. A. R., qu'elle seroit à bras ouverts receu à son retour....

S. M. part présentement pour Dover, pour s'embarquer dimanche au soir au plus tard. Je suis marry que le voyage se faict si promptement et cela m'est contrecoeur, mais encor ayse de ce qu'yl se faict avec cognoissance du Parlement. Je prie Dieu de nous donner bon voyage, puisqu'on n'ose en divertir la Royne et de poulvoir trouver V. A. en pleine santé, ce que souhaitte, Monseigneur,

de V. A. le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

Canterbury, 26 fébr. 1642.

[1] LETTRE DCCLIX.

La Princesse d'Orange au Comte Guillaume-Fréderic de Nassau-Dietz. Lettre de condoléance.

—

Monsieur. Je croy que vous estes asurée que je prens in [2] partiugelier [3] part de la mort de madame vostre mère [4].

[1] *sans date.* [2] unc. [3] particulière.
[4] Sophie Hedwige, duchesse de Brunswick, veuve du comte Ernest-Casimir.

à causce qu'elle m'a tousjours obligée à l'honnorer, et à causce que ceste perte est la plus sensible à vous, je me promest que juserés[1] que j'ay un double resentiement à causce de l'estime que je fais de vos mérites; sachant bien que ceste mort vous donnera yn grande afliction; je confais[2] que vous aviés juste raison, à cause de cé[3] grandes mérites et bonne calités[4], qui demerront[5] tousjours après elle, qui vous servieront pour consolaction [daar[6]] eug[7] un si digne mère, qui a esté honnoré et aimé de tout lé chans[8] de bien; et pour moy, je vous protes[9] que j'ay un grand regrest de ceste perte, comme je prendera[10] à tous qui vous tousche, et vous conjure de croyre que je suis véritablement, Monsieur,

vostre très-heumble servante,
AMALIE P. D'ORANGE.

---

[11] LETTRE DCCLX.

Le Prince d'Orange à M. Joachimi et à M. de Heenvliet. Il attend avec empressement la Reine d'Angleterre. A. M. Joachimi et M. de Heenvliet *mutatis mutandis*, 3 mart. 1642, par l'admiral Tromp.

—

Monsieur. J'ay esté très-ayse d'apprendre, par vos lettres escrites le 26 de febvier à Canterburie et à Dovres (que je receus avant-hier), comme leurs Majestez ce mesme soir estoyent arrivées au dit Dovres et la Reine résolue de s'embarquer aveq madame la Princesse dès hier, pour s'acheminer vers icy. Aussi pouvez vous asseurer S. M. que ce n'est pas moy seulement que ceste bonne nouvelle a resjouy, mais que tout cest Estat icy en tesmoigne un extrême contentement, et qu'en suite on se dispose, du mieux qu'il est possible et selon la condition de ces païs, à recevoir S. M. aveq les honneurs et respects que l'on cognoist luy estre deus, et qui luy puissent rendre tes-

[1] jugerez. [2] confesse. [3] ses. [4] qualités.
[5] demeureront. [6] d'avoir. [7] eu. [8] gens. [9] proteste.
[10] prenderai. [11] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

moignage de la grande affection de ces peuples à son service. Il n'y a que ce vent d'Oost, survenu depuis samedy, qui me faict appréhender que S. M. aura esté obligée de prolonger le jour de son partement. Pendant quoy j'ay trouvé bon d'envoyer vers là le lieutenant-admiral Tromp aveq son vaisseau et quelques autres, pour sçavoir de vous et les intentions de la Reine, et, si S. M. désire qu'il la serve et accompagne au voyage, d'ensuivre punctuellement les ordres qu'elle aura agréable de luy donner, en m'advertisant, par exprès et au plustost qu'il sera possible, de ce qu'il aura apprins de vous à son arrivée, pour icy me gouverner à l'advenant qui suis, etc.

[1] LETTRE DCCLXI.

Guillaume Prince d'Orange au Comte Guillaume de Nassau-Dietz. Lettre de condoléance.

Monsieur. Vostre perte m'est grandement sencible [2], pour ce qu'elle est vostre et qu'elle est grande, et pour ce que j'y ay part en mon particulier; vous avez perdu une bonne et vertueuse mère; j'ay perdu une allié [3] de laquelle les qualitez ne se rencontrent pas en plusieurs autres. Elle n'a rien perdu quant à elle, puis qu'elle atteint le but auquel nous devons tous tendre, et qu'elle si [4] est résolue avec un courage vraeyment chrétien. Je tasscheray de soulager vostre juste douleur non seulement par mes voeux, mais aussi par tout [5] les tesmoignages d'affection que vous pouvés attendre de moy, qui la doibs avoir naturellement envers vous, et qui en ay encor outre cela pour ce que vous la méritez. Je vous prie en faire estat asseuré et me croire, Monsieur,

vostre très-humble et affectionné serviteur

GUILLAUME DE NASSAU P. D'ORANGE.

[1] *sans date.* [2] sensible. [3] alliée. [4] s'y. [5] tous.

LETTRE DCCLXII.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Remerciments de l'accueil fait à la Reine.

Mon Cousin. Ayant entendu les grands civilités que ma femme et ma fille ont receus de vous, depuis qu'ils sont venues au Païs-Bas, je n'ay pas voulu estre plus long temps sans vous en remercier, vous asseurant que je n'entend[1] que l'occasion, pour vous monstrer par des effects le grand estime que je fais de tout les tesmoignages d'amitié que vous m'avez monstrés, ce que j'ay commandé cest[2] gentilhomme de vous le dire plus au long, à qui me remettant, je demeure, mon Cousin,

vostre très-affectionné Cousin,

CHARLES R.

Yorke ce 23 de mars 164½.

A mon Cousin, monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DCCLXIII.

Louise-Julienne, Électrice-Palatine[3], au comte Guillaume-Fréderic de Nassau. Lettre de condoléance.

Monsieur mon Cousin. La notification que vous me faiste de la mort de feu madame vostre mère d'heureuse mémoire m'oblige à vous en remercier et à vous assurer que je prand très-grande part à vostre afflision que j'avoue estre très-juste, pour vous voir privé d'une mère laquelle j'ay tousjours affectionnée et honorée, ce qui me faict avec vous la regrester de tout mon coeur, mais cela nous doit consoler que nous sommes assurée de l'heureus échange qu'elle a fait et de la vray félicité qu'elle posayde[4], mais à un bon naturel comme le [vostre], il est inpossible que vous ne resantiés vostre grande perte très-vivement; c'est pour quoy je prie Dieu de vous faire la grâce d'aquiéser[5] à

[1] n'attend. [2] ce. [3] *fille du Prince d'Orange Guillaume I.*
[4] possède. [5] acquiescer.

sa vollonté et reconnoître qu'Il est juste en tout ce qu'Il faict. Il vous a doué de tant de vertu que je n'antreprandray de vous entertenir plus longtemps sur ce triste subject; seullement je vous priray de croire que je me dirois heureuse, si par quelque digne effect je pouvois vous tesmoigner mon affection, qui sera inviolable à vous faire voir que vous n'avés parante qui vous estime plus que moy et qui désire plus vostre contentement et bonheur, pour lequelle j'eslayveray toujours mais [1] [veux] à Dieu et jamais ne seray autre, Monsieur mon Cousin, que

vostre très-affectionnée Cousine
LOUISE JULIENNE, Électrice-Palatine.

De Königsberg, ce 24/14 de mars 1642.

LETTRE DCCLXIV.

Lord Holland au Prince d'Orange. Il le prie de conseiller à la Reine de retourner en Angleterre.

Monseigneur. Puisque la Reine a acompli le desseing qu'elle avoit de mettre entre vos mains madame la Princesse sa fille, ce seroit, considérant la présente conjuncture des affaires de ce royaume, un advis, il me semble, non indigne de vostre prudence et propre ausy à l'estroite allianse que V. A. a faict avéque seete [2] couronne, [d'impormer] ceste créanse dans l'esprit de S. M. que sa présance icy est nécessaire en un temps quand le pouvoir qu'elle a dans les inclinasions du Roy, estant mesnagé par la gentillesse de son esprit et esscité [3] par les conseils saluteires de V. E., poura garantir ces royaumes (quy la touchent de si près) des accidents de très-mavaises conséquence ou plustost d'un malheur tout présent; la considération en est si importante que, estant fortifié de la nouvelle allience et conséquemment de l'affecsion qui toutes deux vous intéressent dans le bien et la conservasion de leurs M. M., je ne doubte point qu'elle ne vous porte puissamment à ceste entremise, ausi bien que les intérêts de l'Estat, où

[1] mes. [2] cette. [3] excité.

vous estes si hautement et dignement fiés et estimés, veu qu'il sera ausy en très-grand danger d'avoir sa part dans nos désordres, ce que venant à arriver, outre les sentiments que V. A. aura en vostre particulier de voir un si mauvaise ménage entre le Roy et son peuple, il ne sera pas moins [ennyeuse] de considérer le risque le publique en courera. Ce n'est pas à moy de passer outre ces remarques générales; l'esprit et la prudence de V. A. en tirera ce qui sera propre pour en former toutes les particularités qui doivent estre représentées à S. M. sur ce subject, veu que les raisons en sont non seulement très-évidentes, mais ausi [tarribles] à touts ceux qui ont en recommandasion la conservasion de ces Estats, dans laquelle la Reine estant si intéressée elle ce donera un honneur extrème, come deu à sa prudence et sa pieté non seulement d'oster à présent nos craintes et accorder nos différences, mais ausy de couper chemin à toutes les inconvénients qui puisent arriver à sa postérité par la continuasion de nos contensions malheureuses, ce qui doibt faire impression en son endroict plus que toutes autres considérasions. Monseigneur, si le soing que j'ay pour la Reine et ses enfants m'a faict regarder leurs intérests avéque des apréhensions et tendresses plus que ordinaires, c'est mon devoir et ma passion qui m'y portent, ayant eu leure [1] ausi bien que la volonté d'avoir contribué à seste alliance, qui s'est multiplié à telles bénédictions; il faut ausy dire à V. A. qu'ayant eu le bonheur plustost que le mérite d'estre honoré de sa part des faveurs particulières, ils ont faict naistre en moy une juste et très-heumble affecsion pour sa personne et toutes ces intérests, de laquelle j'ay prins la liberté de vous parler si librement et frenchement, comme estant avéque devoir et passion, Monseigneur,

de V. A. le très-humble et très-obéissant serviteur,

HOLLAND.

Ce dernière de mars 1642.

[1] l'heur, le bonheur.

[1] † LETTRE DCCLXV.

Les paroles lignées ont esté laissées dehors par le bon plaisir de la Reine.

Le Prince d'Orange à Lord Holland. Réponse à la lettre précédente.

—

Monsieur. La lettre qu'il vous a pleu m'escrire du dernier de mars sur le suject des malentenduz entre le Roy et son Parlement, m'a faict veoir à plein la bonne volonté qui vous demeure de contribuer du vostre à ce que ces désordres puissent terminer en un bon et salutaire accommodement. Ce soin est véritablement digne de vostre prudence et bon naturel, et m'asseure que ne voudrez vous lasser de travailler à une si belle oeuvre, et de laquelle il vous peut revenir tant d'honneur, et tant de bien à vostre patrie. De mon costé je vous prie de croire que je ne souhaitte rien si fort que de veoir une heureuse issue de ces brouilleries, et le royaume d'Angleterre establi en l'estat de sa première et très-florissante prospérité. Pour ce qui est aussi de la Reine, laquelle j'ay eu l'honneur d'entretenir amplement sur ce que dessus, je vous puis dire, Monsieur, que par la grande générosité de son esprit, et l'entière affection qu'elle a au bien de ses subjects et la prosperité du royaume, je l'ay trouvée portée d'une inclination très-parfaicte à s'employer de tout son possible à cest accommodement, pourveu qu'au préallable elle fut bien *exactement* informée tant de l'estat des affaires de par delà, que de la façon dont on pense que S. M. s'y pourroit entremettre, *afin que d'icy mesmes elle pust commencer à y agir.* Et c'est, Monsieur, de quoy il m'a semblé vous devoir faire part, afin que, s'il vous plaist, vous puissiez faire *punctuellement* informer la Reine de ce que dessus, ou bien m'advertir de ce que vous désirerez que j'en rapporte à S. M. Sur quoy, en attendant de voz nouvelles, je vous prie me continuer tousjours la faveur de me croire, etc.

24 d'avril 1642.

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

* LETTRE DCCLXVI.

Le Comte Jean-Maurice de Nassau-Siegen à M. Rivet. Salutations.

—

Monsieur. Je n'ay pas voulu laisser eschapper ceste bonne occasion sans vous baiser bien-humblement lesmains, ne désirant pas autre chose que d'entendre que, vous vous soubvenant de moy, me continuez l'honneur de vos bonnes grâces. Ceste-cy est tant plus courte, puis que le porteur, mon conseiller et secrétaire Jean Charles Tolner, vient par delà, ayant charge de vous asseurer de mon service, et vous informer de tout, auquel il vous plaira de donner foy et créance, estant asseuré que je demeureray tousjours, Monsieur,

[1] vostre bien humble serviteur,

MAURICE CONTE DE NASSAU.

Fernambuco, ce 1 may 1642.

[2] Je vous prie monsieur de me faire l'honneur et me recommander tousjours aux bonnes grâces de S. A. monseigneur le Prince, lequel l'Eternel vuelle [3] conserver longues années.

A monsieur, monsieur de Rivet, ministre
de la parole de Dieu à la Haye.

* LETTRE DCCLXVII.

Lord Holland au Prince d'Orange. Réponse à la lettre 765.

—

Les conseils que V. A. a donné à la Reine me confirme dans la créance que j'avoy de vostre prudence et ausi de l'affection que vous avés pour S. M. et pour seste corone. Pour les particularités qui doivent estre faict ou dit par voye d'advis en cest affaire, sinon seulement la retour de

[1] vostre — serviteur. *Autographe.* [2] *P.S. autographe.* [3] veuille.
[4] *Il y a une copie de la main de M. de Zuylichem. En marge on lit:* l'originale envoyée à la Reine le 8 de juin 1642.

la Reine en Angleterre, je n'en sçay que dire, voiant par ces lettres qu'elle a pris une résolution tant au contraire, jusques à ce que quelque bon accorde soit faict entre le Roy et son peuple, et nomément que le temps ait esclarci les umbrages qu'on s'est donné de ces accions, mais ce sont des bénédicsions que j'espéroy devoyent naistre de sa présence icy, au lieu des axcidents très-malheureuses qui sont déjà commencés entre le Roy et ses estats, et dont je prie Dieu d'empêcher l'accroisement, comme mes veus, mes prières et toutes mes acsions ne sont portés à autre point que de contribuer tout ce que je pourray à un tel acomodement, qui puise non seulement remettre S. M. dans la jouisance de tout ce qui apartient à sa grandeur et à une satisfacsion de ses désirs, mais aussi démontrer à toute le monde que nos conseils et nos efforts n'avoint autre desseing. Quant aux miens, j'en suis tout asseuré et que mon affecsion et mon devoir jamais s'esloigneront de tout ce qui peut montrer ma fidellité à leurs Maj.; dont[1] comme j'ay tousjours faict, ausi continuerai-je d'en doner des preuves très-réelles et immuables. Pour conclusion, il faut que je répéte la confession de ma foiblesse d'esprit quant à un advis particulier de ce qu'on doive faire, et me contente de vous présenter, non des conseils, mais une requeste très-passioné qu'il plaise à V. A. de m'estimer, comme je suis avéque toute sorte de fidellité, Monseigneur,

de V. A. le très-humble et très-obéisant serviteur

HOLLAND.

Ce 5 de meye.

LETTRE DCCLXVIII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Elle lui envoye Mr Digby.

—

Mon Cousin! ayant receu des lettres du Roy mon seigneur à mon arivée à la Haye, par lesquelles je vois que

[1] donc.

les affaires en Angletaire s'en vont à une rupture, j'ay donné charge à Mr Digby de vous en dire les particularités, comme ausy de vous parler de quelque chose pour le service du Roy mon seigneur; me remettant à luy, je ne diray davantage, sy non que vous trouverés en toutes occations que je suis, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine

HENRIETTE-MARIE R.

La Haye, ce 3 june.

LETTRE DCCLXIX.

La même au même. Elle renvoye lettre 767. junie 1642.

Mon Cousin. Se[1] n'est pas de aujourduit que j'ay recognu les soings que vous prenez de m'obliger, mais je le voys encore par ce que Mr Digby m'a dit du soing que vous avez pris pour ce qui touchoit ce que il vous a parlé, touchant le service du Roy mon seigneur, de quoy je ne puis assés vous remercier. Il vous rendra conte de l'affaire par sa lettre, c'est pourquoy, me remétant à luy, je ne diray davantage sur ce subject, mais bien sur celuy de se porter[2], La Roche, lequel est contant de aler en Engletaire, mais il a besoing de quelques personnes pour l'asister. J'espère que vous ne me refuserez pas de permestre quelques uns de seux[3] qui sont à vostre armée, de aler, comme un ingénieur et quelques uns ou deux autres, qu'il vous fera entandre, de quoy i a besoing, me remétant à luy, comme plus capable de vous informer sur cette affaire. Je vous prieray seullement que ceulx lesquels yront avec luy, il vous plaise de leur vouloir continuer leur places issy, car il peut estre qu'il ne demeureront guère en Engletaire; vous m'obligerez extrêmement. J'ay receu une lettre que vous m'avez envoyé, que le conte de Holand vous avoit escrit. Je

[1] ce. [2] porteur. [3] ceux.

atendois à vous la ranvoyer, que ma cousine la Princesse d'Orange fut revenue des champs, où elle est allée, pour luy montrer, mais n'estant pas encore revenue, jé cru que vous pouriez croyre que je ne l'avois pas eue; s'est pourquoy par sette occasion j'ay voulu vous remercier du soing que vous prenés, de me donner compte de ces choses là. La lettre et [1] assés mal aysée à estre entandue, mais je croys que s'est exprès, car leur actions sont trop claires pour que leurs parolles peusent estre de mesme, sans vous faire voir [ce] que il croyent que la distance des lieux cache leur insolance et panse [2] dans un still obscur cacher se qui est que trop visible. Je finiray en vous priant de croyre qu'il n'y a personne au monde qui soit plus véritablement que moy, mon Cousin,

vostre très-affectionnée Cousine,
HENRIETTE MARIE.

LETTRE DCCLXX.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Instances de la Reine d'Angleterre.

Monseigneur. Il y a huict jours que je revins à la Haye, i trouvant la Royne un peu froide, jusques à me dire qu'yl y avoit quelque mal-entendu entre elle et V. A. Or comme je là [3] disois que cela ne poulvoit estre, S. M. m'envoya à messieurs Digby et Morray, je m'addressé à eux, et le premier me disoit qu'yl avoit esté à l'armée, et fort bien de V. A. receu, et promesse obtenu que la Royne seroit accomodée de six pièces de canon, dont le trésorier Brasser luy en feroit avoir quatre; qu'yl s'estoit addressé à luy, mais trouvé que le dit trésorier faisoit difficulté, ce qu'ayant par lettre, et mesme la Royne, mandé à V. A., elle n'avoit jusques ores receu de V. A. aucune responce, de quoy S. M. demeuroit grandement estonnée. Et l'autre, qu'yl avoit esté trouver V. A. de la part de la Royne à Voorn, et un peu froidement de

[1] est. [2] pensent. [3] lui.

V. A. receu (1); surquoy yl avoit trouvé bon de laisser la[1] mémoire de la Royne, entre les mains de Mr de Zulichem, et qu'yl attendoit sur icelle une responce. Je luy dis que c'estoit une imagination, et l'excusois sur la marche de l'armée, et que je ne doubtois ou, en peu de temps, yl receveroit une responce à contentement. Elle vient[2], mais ne leur contentoit nullement; la Royne me l'envoya, et eux m'en parlèrent, disants qu'elle ne contentoit la Royne, et que S. M. la trouvoit fort ambigue. Je leur disois trouver le contraire, et leur l'expliquois, adjoustant que V. A., à mon advis, ne poulvoit donner aultre responce sur ses affaires, et leur remontrois le tord[3] qu'yls eurent et qu'yls firent à cest Estat, de ne laisser partir les ambassadeurs, qui, ne poulvants servir leurs Majestez, à tout événement ne les déserviroyent; que, pour les joyaux, yl estoit impossible à V. A. de faire plus que de recommander cest affaire, comme aussi l'autre de la compagnie d'Oost-Inde, et que, pour les assister hors les magasins ouvertement, avec tant des armes, là où l'Estat avoit discerné[4] un ambassade de moyennation, que ce seroit procéder contre la foy publicque et tout honneur, et leur oster tout crédit et moyen de jamais se poulvoir entremettre; qu'yls poulvoyent cest affaire traitter soubs main avec quelque marchand. Ils me dirent l'avoir tenté, et que le marchand, parlant de son payement, avoit dit estre content, en cas que V. A. voulut pour iceluy respondre; je leur disois les difficultez, et que cela seroit le lendemain escrit en Angleterre, et osteroit encor là tout crédit à V. A. et à cest Estat, et qu'yls ne debvoyent mesler V. A. là dedans. Mr Morray me demandoit là-dessus si

(1) M. de Zuylichem écrit à M. la Princesse d'Orange du camp près d'Orsoy le 25 juin: „s'il m'est permis d'en parler franchement, ce sieur Murray est un estrange négociateur et en un mot brutal et rogue, comme un bedchamberman, dont V. A. cognoist le respect à la Cour d'Angleterre. Je suis tesmoing qu'il n'a receu icy, je dis au Voorn, que toute sorte de civilités et de bon accueil. M. de Bréderode ne le traita pas maigrement, mais il n'en sortit pas casque en tête."

[1] le. [2] vint. [3] tort. [4] décerné, décrété.

V. A. refuseroit à la Royne, estant si estroittement avec S. M. allié, en cette extrémité, et soubs aultre pretexte, crédit de cent-mil francq. Je luy disois ne poulvoir respondre, puisque V. A. n'estoit pas icy. Cela demeura là, et yl ne m'a depuis parlé, mais bien Mr Jermain, qui devanthier me tenoit à plus[1] près un semblable discours, mais, comme en termes obscurs, je faisois mine ne l'entendre. Il vint icy, passé quelques jours, avec messieurs Percy et Montegu, et doibt après-demain, comm'yl m'a dit, aller trouver V. A. à l'armée. Hier au matin le dit Mr Jermain, me vint encor parler de ses quatre pièces de canon, j'allois trouver Mr Brasser, qui me disoit ses scrupules; je luy proposois de les faire demander par Mr Vicquevoort, avec offre de fournir la valeur au magasin, et en payer oultre les frais. Il me disoit que cela estoit le vray chemin; je luy le proposé, il les demanda, et yls luy furent hier par le conseil d'Estat acordés. — Passé trois jours la Royne m'envoya une mémoire, pour obtenir un passeport pour les ammonitions qu'elle désire envoyer au Roy; je l'allois trouver et remontrer quel esclat cela donneroit, et que tous les Estats en debvoyent avoir cognoissance, et que la franchise m'emportoit que 8 sols sur chasque livre de gros. S. M. me respondit qu'elle en parleroit à Mr Digby, et luy que la Royne estoit résolu de payer le droict, et les faire passer sur le nom de quelque marchand. Mr Vicquevoort l'entreprend, donne sa requeste a Mr Gent, qui la présente; a mesm' heure les Estats reçoivent lettres du 21 de ce mois de Mr Joachimi, qui leur mande, que Mr Fielding et un aultre du Parlement luy estoyent venir trouver et dire comment yls eurent advis que la Royne achetoit des armes et ammonitions, selon la mémoire qu'yls luy donnèrent, et qu'yls espéroyent (puisqu'yls estoyent avec cest Estat en une si estroitte et ancienne alliance, et d'une mesme religion et intérest, et empesché à trouver quelqu' accort) que les Estats n'accorderoyent la sortie desdittes

[1] peu.

ammonitions, ny aussi que les joyaux de la couronne seroyent engagez; la dite liste de Mr. Joachimi avec celle présentée au nom de Mr Vicquevoort, fust trouvée accorder, tellement que les députés d'Hollande firent difficulté, et ouverture de tout à leur assemblée, qui ne peulvent estre disposez à les accorder, tellement qu'yls tascheront soubs passeport de ceux de l'admiraulté les faire passer.

La Royne a receu cette sepmaine deux expresses, l'un est l'homme de Mr Goring, l'autre un Mr Davenant; le dernier est party de Jorck le 20 de ce mois et l'autre le jour après. Ils disent que le 13 le Roy avoit faict assembler tous ceux du pays de Jorck, où yl se trouvèrent, comm'yls disent, plus de cinquante mille personnes, à qui le Roy parloit, disant sçavoir qu'on leur avoit tasché faire avoir des mauvaisses opinions de luy, mais qu'yl protestoit devant eux, et qu'yl prenoit Dieu à tesmoin, qu'yl ne vouloit rien changer, ains vivre et mourir avec eux dans la religion réformée, et qu'yl vouloit maintenir les loix et libertez du Royaume, et les privilèges d'un chascun en particulier, comm' aussi celles de son Parlement, mais qu'yl espéroit qu'yls ne permetteroyent qu'on luy osteroit ses prérogatives; surquoy yls auroyent, presque tous, hors mis 5 à six cent, jettez leur chappeau en hault, et le Roy le sien, et crié: „vive le Roy, nous voulons maintenir les prérogatives de V. M. et vivre et mourir avec V. M." Que dans Hul, quelques uns avoyent commencé mutiner contre Sr Jan Huddan [1], qui avoit esté contrainct se retirer dans le blockhuys ou chasteau, mais que Sr Jan Meldrum, Escossois et de la chambre privé du Roy, s'estoit avec quelques officiers jetté là dedans et entrepris le commendement; on croit par ordre du Parlement. Que ceux de Galles, par l'attorney du Roy, qui avoit esté en ce pays, avoyent mandé au Roy qu'yls estoyent tous pour maintenir ses prérogatives, et prest pour marcher avex dix mille hommes bien armez et équipez, quand S. M. leur le commanderoit. — On dit que

[1] Hotham.

Mr Morray doibt partir avec le premier vend, et avec luy les Princes Robert et Maurice. On croit que la Royne demandera à V. A. permission pour Mr Creving et quelques aultres officiers, pour les poulvoir envoyer vers le Roy; milord Digby dit-on estre allé vers V. A. à l'armée, les aultres qu'yl est aller trouver le Roy.

Estant pour finir la presente, on me mande de Rotterdam que ceux de l'admiraulté ont accordé, soubs le nom de Quarles, la sortie des ammonitions. Je veux espérer que ceux d'Amsterdam en feront le mesme, pour un peu appaiser la Royne, qui en parle haultement de ce que les Estats refusent la sortie. Que S. M. se haste tant, est, comme je crois, que le Roy a quelque dessein sur Hull....

De V. A. très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De la Haye, 23 juin 1642.

LETTRE DCCLXXI.

Le même au même. Entretien avec la Reine d'Angleterre.

Monseigneur. Devant-hier j'ay escrit à V. A.; depuis Madame m'a prélu une partie de sa lettre reçue hier de V. A., surquoy sur le soir je suis allé trouver la Royne, et dit à S. M. que je sçavois astheur, ainsy que j'avois dit cy-devant, que ses messieurs avoyent mal entendus V. A., et que V. A. mesme mandoit à Madame estre estonné que ses bonnes intentions fussent si mal interprétez; que V. A. estoit dans les mesmes sentiments qu'elle avoit esté tousjours de servir S. M., en tout ce que luy seroit possible. Elle m'en respondit estre très-ayse de l'entendre, et que Madame à sa dernière visite l'avoit grandement contenté; mais qu'elle ne poulvoit assez s'estonner que les Estats la [1] refusoyent un si peu de chose. Je la [1] disois que c'estoit un malheur que justement la lettre de Mr Joachimi venoit ce jour là, laquelle avoit obligé les députés d'Hol-

[1] lui.

lande aus Estats-généraux communiquer l'affaire à leur principaux, qui ce jour estoyent assemblez et qui sont composés de tant de diverses testes. Elle dit: „je suis aise qu'on a trouvé par aultre voye le moyen d'embarquer ce qui est à Rotterdam." Et puis qu'elle sçavoit que Madame avoit puissement[1] travaillé à cela, que S. M. iroit aujourdhuy remercier, et que de V. A. et de Madame elle estoit très-satisfaicte, mais qu'elle n'eust jamais creu, pour avoir amené sa fille devant le temps, que cela l'eust causé un despit prest les Estats; qu'elle espéroit ne les[2] estre longtemps à charge; que par sa dernière elle avoit prié le Roy de l'advertir en quel lieu elle pourroit seurement venir, et que son intention estoit d'aller bientost trouver le Roy. J'excusois les Estats le mieux que je pouvois; toute la faulte est venu que Mr Musch ce matin estoit party vers Flandre, qui à Madame et aussi à moy avoit asseuré que la pétition soubs le nom d'un marchand ne seroit refusé.

S. M. me disoit aussi qu'aujourdhuy elle dépescheroit un homme vers Mr le Cardinal et qu'elle ne doubtoit, mais estoit asseuré, qu'yl assisteroit le Roy, et répétoit qu'elle estoit en tout satisfaict de vos A. A. et qu'elle espéroit qu'icelles, puisque le Parlement avoit pris les armes, que V. A. la favoriseroit aussi, et particulièrement en l'affaire des Oost-Indes. Je demandois à S. M. si Mr Boswel estoit pourveu de procuration, si luy-mesme ne feroit difficulté de signer le traitté sur la première proposition faicte ou commencé 1633; c'est assçavoir une oblliance de tout, jusques à ce jour. La Royne me dit: „je parleray à Morray, et luy vous viendra parler demain." J'ay parlé sur ce subject à Mr Boreel[3], afin qu'yl veulle favoriser l'affaire; il ne croit pas que le dit Sr Boswel a procuration ou ordre, ou qu'yl oseroit en ce temps; et quand yl oseroit, qu'yl craint que ceux de la compagnie ne voudront, durant cette mauvaise intelligence entre le

[1] puissamment. [2] leur.
[3] Guillaume B. (1590—1668), pensionaire d'Amsterdam.

Roy et son Parlement; toutefois les députés des Estats ne faisants difficulté, qu'yl veult travailler de disposer les majeurs et committés de la dite compagnie.

La Royne me parloit aussi de la Princesse Royale et que Madame luy avoit [1], qu'un bruict couroit que S. M. la voulut ramener. Je disois l'avoir aussi ouy, mais m'en estre mocqué. „Non," dit la Royne, „je ne suis pas si meschante, n'y n'ay jamais rien moins songé;" surquoy je pris congé de la Royne et allois faire rapport à S. A. Il est vray, Monseigneur, Mr Haniwood m'a cy-devant tenu le mesme discours qu'yl a tenu à S. A., mais j'en juge si peu d'apparence, quand mesmes yls auroyent la volonté si mauvaise, que je ne l'ay voulu mander à V. A.; toutefois peust-elle estre asseurée que ne manqueray avoir un soing convenable. J'ay remontré à Mr Morray le tort qu'yl avoit; il me dit que moy j'avois tort de me prendre à luy; qu'on luy avoit faict des reproches, quand yl revint sans responce. Je luy disois estre sa faulte, pour n'estre venu trouver V. A. le lendemain au matin, n'y l'estre suivy, et luy qu'yl avoit interprété tout à la Royne au mieux, mais pas les aultres, et que ceux-là estoyent cause que S. M. n'estoit pas trop content; que luy, ainsy que je sçavois, avoit tousjours tasché servir V. A., ainsy qu'yl continueroit de faire en toutes occasions.

Mr Goring est allé avec les joyaux, comme je crois, à Antwerpen, où j'espère qu'yl aura trouvé de l'argent; il doit estre de retour à ce soir; j'en serois ayse le poulvoir mander à V. A., car d'en trouver astheur sur icelles de l'argent à Amsterdam, le Parlement en ayant faict une déclaration contre, je ne le crois pas. Ce que Mr Morray me dira aujourdhuy, et ce que j'apprendray de jour à aultre, ne manqueroy de mander, ny d'estre, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De la Haye, le 30 juin 1642.

[1] dit *semble omis*.

* LETTRE DCCLXXII.

Gustave Horn[1] *au Prince d'Orange. Il regrette de n'avoir pu lui rendre visite.*

Je m'estois proposé dans mon voyage par ce pays de faire la révérence à V. A. et de luy offrir en personne mon très-humble service, mais ayant à me rendre en Suède avec le plus de diligence qu'il se pourra, et estant obligé de continuer mon voyage assés hastivement, je suis privé de cest honneûr, et ne puis rendre mes debvoirs à V. A. de la façon que je l'eusse souhaitté. Je la supplie très-humblement d'agréer mon obéissance et les protestations que je vous fais de vous la rendre en toutes les occasions auxquelles il vous plaira d'honorer de vos commandemens, Monseigneur,

[2] vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

GUSTAF HORN.

De la Haye, ce 7 juillet 1642.

LETTRE DCCLXXIII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Elle lui envoye Mr Jermin. E. 11 juill.

Mon Cousin. Ayant donné charge à Jermin de vous parler de quelque chose de particulier, je vous prie de croyre ce qu'il vous dira de ma part. Me remestant à luy, je ne diray davantage dans sette lettre que vous assurer que vous n'obligerés jamais personne qui soit plus recognaissante, ny qui désire avec plus d'affection vous tesmoigner mes resentimants, que moy, qui suis, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine

HENRIETTE-MARIE.

A monsieur mon Cousin, le Prince d'Orange.

[1] maréchal de Suède; *il commandoit l'aile gauche sous Gustave-Adolphe à la bataille de Leipzig en* 1631.

[2] vostre — serviteur. *Autographe.*

LETTRE DCCLXXIV.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. La Reine d'Angleterre désire emprunter sur ses joyaux.

—

Monseigneur! Depuis ma dernière, qui a esté du 4 de ce mois, Mr Goring est revenu, et, selon que je peux appercevoir, a bien trouvé de l'argent à Anvers sur les perles et quelques autres petits joyaux (qui sont de demise et désirés par un chascun), mais non pas sur les grandes, tellement que samedy au soir on recommençoit de me parler de trouver de l'argent sur les grandes pièces par l'authorité et crédit de V. A. Je leur disois mes sentiments et qu'on ne trouveroit, à mon opinion, personne ny icy ny à Amsterdam, quand mesmes V. A. le recommanderoit, qui en voudroit donner sur icelles de l'argent; de laquelle réponse on n'estoit nullement satisfaict, jusques à me dire et reprocher que j'estois changé et pas tant zélé pour le service de leurs Majestez que j'avois esté cydevant. Je disois qu'on me faisoit tort et que je n'estois rien moins que changé, mais que c'estoit contre mon opinion de flatter ou donner espérance, quand je ne voyois point de jour. Que pour l'affaire des Indes je voyois aucune clarté et que j'y travaillerois avec toutes mes forces pour la faire réussir au contentement de S. M. — Dimanche on me répétoit ce que dessus et je donnois la mesme responce. Hier Mr Goring et après luy Mr Jermain allèrent trouver Madame et là tiendrent le mesme discours, et qu'il importoit à la Reyne, ouy que la paix d'Angleterre en dépendoit. Après soupé la Reyne m'envoya quérir; j'y allois, et S. M. me répétoit la mesme chose, et que V. A. l'obligeroit au plus hault degré, qu'elle m'oublieroit jamais cette courtoisie, ouy qu'il n'auroit après cela rien qu'elle ne feroit pour V. A. et que Mr Jermain me viendroit encore trouver pour me dire plus particulièrement ses raisons. Bien tard Mr Jermain me parla, et me dit que la Reyne estoit à l'extré-

mité, que je songerois et répéterois à vos A. A. la constance qu'elle avoit tesmoigné durant la[1] traitté, pour avancer et puis faire conclure le mariage, et principalement en un après-disné, quand les commissaires estoyent contre la conclusion; que cela astheur debvroit estre considéré, puisque tout le bonheur de la Reyne, et de la paix d'Angleterre dépendoit d'un prompt retour de S. M., et qu'elle n'y poulvoit aller sans argent, et au moins sans la somme de huict cent mil francq monnoye d'Angleterre. C'est pourquoy elle demandoit l'assistance de V. A., laquelle en cette grande nécessité ne la debvoit abandonner, ny la refuser ladite somme, puisque de cette somme tout son bonheur en cette[2] monde dépendoit, quand mesmes V. A. employeroit tout son crédit et tous ses amys, et qu'elle partiroit allors promptement et avec le plus grand contentement du monde, et non pas aultrement, mais bien troublé et désespéré, ouy marry d'avoir faict l'alliance, puisque de ce refus ou remise sa ruine dépendoit. Qu'elle donneroit entre les mains de celuy que V. A. ordonneroit, plus qu'aultant deux fois, et en oultre une assignation sur tout que la compagnie leur doibt, avec approbation du Roy, pour desgager V. A. Je continuois à luy dire les difficultés, et mesmes quand V. A. voudroit lever ladite somme, que j'en doubtois si V. A. la trouveroit et principalement si promptement. Que les marchands ne pouvoyent estre contraints par authorité, oultre qu'yls avoyent peur de traitter avec Roys ou Princes. Il me répétoit tousjours la grande extrémité et nécessité, et qu'allors on pourroit encor faire l'autre affaire, lequel discours il a aussi tenu à Madame et que, faysant cecy, je pourrois faire tout, et moy à luy l'impossibilité. — Je confesse, Monseigneur, que ce discours ne me trouble pas peu, et nonobstant que je vois peu de jour, je veux bander tous les resorts de mon esprit, quand mesmes j'yrois à Amsterdam pour tenter si sur les joyaux (en leur donnant cela de la compagnie pour une seureté de leur payement)

[1] le. [2] ce.

on ne pourroit lever la dite somme demandée, ou de ceux de la compagnie d'Oostinde, en leur donnant pour gage lesdits joyaux. J'en parleray aujourdhui avec le sieur Boreel et ne fairé[1] autre affaire que d'estudier et songer si on ne pourroit trouver quelqu' expédient pour accommoder la Royne en ceste nécessité et ne pas trop engager V. A. Car elle m'en parloit que en tremblant et me demandoit si pitoyablement s'yl n'y avoit espérance que par aucun moyen V. A. poulvoit estre persuadée de l'assister, que j'en suis encor troublé. Je prie Dieu de garder V. A. et je demeure, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

La Haye, 11 juillet 1642.

[2] † LETTRE DCCLXXV.

12 juillet 1642 par M. Jermin. *Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Moyens de procurer de l'argent à la Reine d'Angleterre.*

Monsieur. J'ay veu entre autres choses dans vostre lettre du 4 de ce mois, ce que vous m'y touchez pour le regard de la somme d'argent qui seroit fournie au Roy de la Grande-Bretaigne par les directeurs de la compagnie des Indes-Orientales. Le Sr Boreel aussi me mande par sa response les difficultez qu'il y a rencontrées. Et toutefois, voyant la Reine persister aveq tant d'instance à désirer une bonne issue de cest affaire, selon ce que le dit sieur Jermin vient de m'en représenter amplement de sa part, j'ay encor voulu vous prier par cestes, comme je le fay de mesme audit sieur Boreel, de vouloir travailler par touts moyens imaginables et possibles, à ce que la Reine puisse obtenir ce contentement, et vous asseurer qu'outre le service très-particulier que vous en rendrés à S. M.,

[1] ferai.

[2] *minute de la main de M. de Zuylichem. En marge il écrit:* copie hieraf aan M. Jermin medegegeven.

j'en recevray le debvoir à beaucoup de satisfaction, et tousjours vous le tesmoigneray par des efforts qui vous feront veoir que je suis, etc.

Postd. M[r] Jermin m'ayant tesmoigné de plus comme la Reine désire que je favorise sa négotiation qu'elle veut faire faire de quelqu' argent sur de ses joyaulx, vous me ferez grand plaisir d'assister aussi là dedans ceux qui y seront employez par S. M., mettant peine à induire et disposer mesmes en mon nom des marchans de vostre cognoissance au fournissement des deniers que la Reine demandera sur lesdits gages. — Afin que vous sachiez ce qui s'est passé icy de plus à la venue de M[r] Jermin, je vous diray que, sur les instances qu'il m'a faictes au nom de la Reine, j'ay ordonné à Vosberghe de lever pour S. M. la somme de 300 [v] florins sur mon obligation particulière, de quoy il sera à propos ne parler guères.

LETTRE DCCLXXVI.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Instances de la Reine d'Angleterre.

—

Monseigneur.... M[r] Jermain m'a parlé plusieurs fois depuis son retour, et encor cest après-disné; il me presse pour l'argent sur les joyaux, et pour les soldats et officiers qu'yl a demandé à V. A. Je luy dis mes difficultés. Il mesle tousjours parmy son discours l'affaire que V. A. sçait, mais fort obscurément, de mesme a-t-yl par deux fois aussi faict à Madame, tellement que cest après-disné me voulant servir de l'occasion, je luy dis, l'entendre, et aussi Madame, pour l'avoir escrit cy-devant, ce qu'aultrefois leurs Majestez m'avoyent dit et principalement à Winsor, quand je parlois au Roy de l'Électeur, et encore à Dover, où M[r] Morray avoit adjousté que le Roy de cela avoit parlé à la Royne amplement et que S. M. en parleroit estante icy à voz A. A. Il me respondist qu'yl

tenoit cest affaire pour un affaire faict, si on vouloit; „car," dit-yl, „assistez le Roy pour le présent à trouver de l'argent, et montrez que S. A. désire le maintenir, rien ne sera si aysé." Je luy respondis que, pour le premier, yl avoit contentement de V. A. et de ce qu'yl y avoit affaire avec les marchands j'employerois tout mon esprit et la recommandation de V. A., mais qu'on ne les poulvoit forcer, et, pour le dernier, que tout ce que seroit à V. A. en tel cas faisable, elle ne refuseroit, mais de demander des choses impossibles, seroit un tesmoignage de n'avoir l'intention; il protestoit et m'asseuroit du contraire, mais aussi qu'on faisoit l'un pour l'aultre, et non pour rien. C'est pourquoy la Royne vouloit estre asseuré en des choses qu'elle croyoit convenir pour la seureté et le bien du Roy et d'elle. Je luy dis que S. M. avoit raison et que je serois tousjours ayse d'entendre ce que s'estoit. Ce que ce discours aportera V. A. sçaura dès aussitost qu'yl se sera plus déclaré, à quoy je tascheray l'obliger. A ce soir la Royne m'envoya quérir, disant que le Roy en avoit très-grandement besoing de l'argent, et que je voulois travailler à le trouver; je la prélisois les responces des marchands, et les miennes à eux, pour leur oster leur scrupules, et qu'en deux ou trois jours je sçaurois leur finale résolution. Que S. M. faisoit estat d'aller trouver le Roy dans un mois et qu'à Madame elle en parleroit demain pour en avoir des navires ....

de V. A. le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De la Haye, le 20 juillet 1642.

LETTRE DCCLXXVII.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. Devant-hier au matin Mr Jermain me vinst veoir et parler de plusieurs choses, mais principa-

lement pour trouver de l'argent sur les joyaux dans la liste cy-joincte; j'ay envoyé la ditte liste à messieurs Van Loon et Sautin, mais je craings fort que les pièces sont trop grandes, et qu'yls feront difficulté de donner de l'argent sur icelles. Devant de sortir, il me disoit: „achevons c'est affaire pour avoir l'esprit libre, et trouvés nous de l'argent pour mettre l'âme de la Royne hors cette grande inquiétude, et allors nous parlerons de l'aultre affaire clair et net." Je veois bien que cela va, pour avoir de l'argent; toutefois, pour complaire à la Royne et pour sçavoir ce qu'allors yls diront, je voudrois qu'on poulvoit trouver l'argent, pour la[1] donner devant de partir toute sorte de contentement. Hier au soir, en parlois encor au sieur Boreel, pour sçavoir si sa ville, sur ces joyaux, ne la voudroyent accommoder; il me disoit de craindre que non, si ce n'estoit qu'on disoit que les pièces estoyent à V. A. et que, sur le nom de V. A., on demandoit sur icelles de l'argent; qu'yl vouloit espérer qu'allors ceux du bancq de *leeninge* le feroyent et que la ville se serviroit de ce prétexte de n'avoir sceu qu'elles estoyent à la Royne. Je luy disois n'avoir cest ordre; toutefois Madame m'a depuis commandé de luy dire de vouloir sonder Mr Vlaming souls main, s'yl croyoit qu'allors yls le feroyent, ce qu'il a faict et a luy escrit hier au soir.

Mr Vosbergen a dit à Mr Jermain qu'yl fera à la Royne avoir l'argent, de quoy yls sont fort satisfaict. Ils demandent avec une si grande instance les aultres cincq cent mil francq qu'yl me tousche au vif, pour souhaitter de poulvoir donner à la Royne contentement; car, à leur dire, yl semble qu'allors S. M. auroit tout satisfaction... Je prie Dieu de conserver V. A. en santé et je demeure, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De la Haye, le 24 juillet 1642.

[1] lui.

Voici la liste des joyaux:

RUBIS.

Le grand collier des rubis avecq des perles dernièrement rachetté, pour	ƒ 300,000.
mais prisé à un million	
La chayne des rubis avecq des perles	„ 100,000.
Les trois soeurs avecq deux perles	„ 60,000.
Les deux rubis	„ 30,000.
	ƒ 490,000.

DIAMANS.

Le fosset appellé la cité	ƒ 80,000.
Le pendant d'iceluy	„ 40,000.
Le grand poinçon fosset	„ 60,000.
La grande table	„ 80,000.
La belle table et l'ancre	„ 50,000.
Les deux longues tables.	„ 30,000.
Quatre diamans à pointe	„ 120,000.
	ƒ 460,000.

PERLES.

Une chayne de 420 a 400 gl. la pièce, pesant 16 grains la pièce, et en tout pesant 11 onces . .	ƒ 160,000.
Une aultre de 523 a 160 [1] la pièce pesant 9 grains ¾ la pièce et en tout pesant 8 onces et ½ . . .	„ 93,680.
Une aultre, de 886 a 70 [1] la pièce, pesant 7 grains et ½ la pièce et en tout pesant 11 onces . . .	„ 61,620.
	ƒ 315,300.

Rubis	ƒ	490,000.
Diamans	„	460,000.
Perles	„	315,300.
	ƒ	1,265,300.

[1] *après le chiffre suit un signe inconnu.*

† LETTRE DCCLXXVIII.

Le Prince d'Orange au Roi de France. Il intercède en faveur du Duc de Bouillon. P. B. D. 646.

—

*** Le Duc de Bouillon, impliqué dans la conjuration de Cinq-Mars, racheta sa vie par la reddition de Sedan.

—

Sire. Ayant appris comme il a pleu à V. M. de faire arrester la personne de Mr le Duc de Buillon, sans sçavoir jusques à présent quel en peut estre le subject, la proximité cependant dont il me touche, m'oblige d'en escrire à V. M. pour la supplier très-humblement qu'il luy plaise regarder le Duc de Buillon d'un air favorable et lui faire sentir les effects d'une mesme clémence qu'elle lui a tant tesmoigné par le passé, que sera une nouvelle grâce au moyen de laquelle V. M. se l'acquérera pour jamais et que tous ceux qui lui appartiennent auront à recognoistre avec lui par leur très-humble obéissance aux commandemens de V. M., laquelle je supplie m'advouer de ce nombre comme ceslui qui toute ma vie metterai peine à lui faire cognoistre par mes très-humbles services que je suis plus que personne, Sire!

de V. M. très-humble et très-obéissant serviteur,

F. HENRY DE NASSAU.

Au camp de Bodbergh, 26 juillet 1642.

† LETTRE DCCLXXIX.

Le même au Cardinal de Richelieu. Même sujet. P. B. D. 646.

—

Monsieur. La nouvelle qui m'est avenue de ce qu'il avoit pleu au Roi faire arrester la personne de Mr le Duc de Buillon, sans qu'on ait encore peu adjouster le sujet, m'a porté aussitost à m'employer par un mot de lettre en sa faveur au Roy. J'espère que, lui estant ce

que je suis, S. M. n'en voudra pas avoir l'office désagréable, et vous suppliant très-humblement ensuite, Monsieur, de vouloir disposer le Roy à lui vouloir départir tous les effects possibles de sa bonté et bienveillance ordinaire, et qu'il puisse devoir cela à la vostre, dont il a desjà reçeu des preuves si signalées et notoires, ce ne sera pas lui seul à en recognoistre les obligations [à S. M. et] à vostre Éminence; tous les siens y prendront part, et devant tout je [n'o]metterai point à vous en faire paroistre mes ressentimens, et comme je ne serai jamais si content que quand vostre Éminence voudra m'en donner matière de lui tesmoigner que je suis, Monsieur,

de vostre Éminence très-humble serviteur

F. HENRY DE NASSAU.

Au camp de Bodbergh, 26 juillet 1642.

[1] LETTRE DCCLXXX.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Décès de la Reine Marie de Medicis [2].

Mon Cousin! J'ay veu, par la lettre que mon beau-fils m'a aportée de vostre part, le sentiment que vous avés de l'afliction qui m'est arrivée par la mort de la Royne madame ma mère; de quoy je n'ay jamais douté, vous ayant trouvé toujours prompt à me faire voir la part que vous prenés en tout ce qui me touche, de quoy je ne puis asés vous remersier, comme aussy par sette mesme occation vous dire le mesme de ce que Jermin m'a raporté de vostre part, vous assurant que me trouverés très-prompte de vous faire paroistre mes resentimants, sy j'an ay jamais les occations, lesquelles je chercheray avec toute sortes d'afection, que vous jugerés que vous n'obligés pas une personne ingrate, mais une qui est véritablement très-sensible des témoignages de vostre affection. Je remets à mon

[1] *sans date.* [2] *à Cologne, le 3 juillet.*

beau-fils à vous dire les nouvelles que j'ay reseues d'Engletaire, lesquelles sont très-bonnes, Dieu mercy, et ne diray davantage, synon que je suis, mon cousin,

vostre bien affectionnée cousine

HENRIETTE-MARIE R.

LETTRE DCCLXXXI.

La même au même. Elle désire envoyer des officiers en Angleterre. 27 juillet.

Mon Cousin. Ayant reseu des lettres du Roy mon seigneur, par où il me commande de vous prier que vous permestiés à Jarret et à six ou sept officiers, tant lieutenants que enseignes, lesquels le dit Jarret vous nomera, de aler à Portsmouth, pour son service, estant une chose fort nessessaire pour nos affaires, sette place estant de très-grande conséquance et Gorin manquant de officiers, les assurances que vous m'avés donné de vostre affection me font croyre que vous me l'acorderés et nous obligerés de cela, vous assurant que, sy j'avois quelque chose en mon pouvoir, par où je pusse faire paroistre les resentiments que j'ay de vos soings à m'obliger, vous cognoistrés que je suis, mon Cousin,

vostre bien affectionnée cousine,

HENRIETTE-MARIE.

A monsieur mon Cousin, le Prince d'Orange.

J'avois oublié à vous prier aussy de permestre à un ingénieur de venir ycy, pour aler en Engleterre avecq capitaine Laroche: il s'apelle Goume, il a desjà esté ycy, sur ce que la Roche vous en avoit parlé; vous m'obligeres extrèmemant.

† LETTRE DCCLXXXII.

28 juillet 1642. *Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Reponse à la lettre* 777.

—

Monsieur. En faisant response à votre dernière du 24 que je receus hier, je vous diray premièrement, pour ce qui regarde l'argent que la Reine désire lever sur ses joyaulx, dont vous m'envoyez la liste, que je seray bien aise que vous continuiez d'y apporter tout ce qui sera aucunement possible; mesme si autre moyen n'y a, je suis content, selon la proposition du Sr Boreel, que mon nom soit employé pour l'emprunt, et qu'on dise à Amsterdam que les joyaux m'appartiènent, plustost que de veoir la Reine frustrée de ce contentement qu'elle tesmoigne désirer si fort.

Quant aux 300 v. franqs que je fay lever à mon crédit, vous pouvez asseurer S. M. qu'on travaille en toute diligence à recouvrer l'argent, qui sera fourni promptement, selon les ordres que je viens d'y donner encor tout de nouveau. — Les 500 v. franqs aussi qu'elle désire de la compagnie des Indes, j'espère qu'elle les pourra toucher en brief, à quoy et vous et M. Boreel me ferez grand plaisir de contribuer toute vostre industrie pour achever cest affaire par telle voye que vous jugerez la plus practicable et effective, et quant à moy, si on trouve que j'y puisse quelque chose de mon costé, la Reine se peut asseurer que je m'y employeray avec tout ce qui se peut de soin et passion.... Pour ce qui est des officiers que la Reine désire faire passer au navire de M. le Prince Rupert, j'ay envoyé quérir le capitaine Charles Jarret, à qui M. Jermyn en a escrit, pour sçavoir quils [1] ce seroyent qu'on demanderoit de tirer hors de nos trouppes, après quoy, eux-mesmes ayant envie d'aller (comme je ne les y sçauroy contraindre), je tascheray aussi là dedans, comme en toute autre chose de mon pouvoir, de donner toute satisfaction à S. M., demeurant au reste, etc.

[1] qui.

LETTRE DCCLXXXIII.

M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Nouvelles militaires.

Nostre oysiveté me prive de l'honneur de pouvoir souvent entretenir V. A. de chose de conséquence. Avant-hier nous eusmes encor de la cavallerie en campagne soubz M. le conte de Stirum et M. le Rhingrave, aux environs de Gelder, et j'espéroy en tirer le subject de quelque bonne lettre, mais l'occasion fut vaine et sans effet, n'y paroissant personne de ceux qu'on avoit creu y attrapper.

Le Sr Tupadel, sorti la semaine passée avecq bon nombre de leur cavallerie au païs de Juliers, a pensé aussi donner argument de beaux discours aux Impériaulx, qui avoyent faict compte de le saluer à la retraicte de certain passage bien estroict, mais ils vindrent tard et la belle occasion leur eschappa. Ainsy Dieu bénit mesme de bonheur extraordinaire ces gens, qui d'ailleurs reçoivent tant de malédictions, pour les violences très-insolentes qu'ils commettent journellement, sans considération de partis amiz ou enemiz, comme depuis peu de jours il a paru à Eupen, grand bourg auprès de Limbourg et florissant en draperie, qu'ils ont totalement saccagé avecq des désordres honteux à dire; ce tout nonobstant la sauvegarde de tous deux leurs Généraulx.

M. le conte de Guébriant fut hier icy, assisté depuis peu de ses gardes de corps, en casacques d'escarlatte en broderie d'argent. On nous dit qu'aussi l'ordre du St Esprit luy a esté envoyé; qui est un honneur bien extraordinaire, la coustume portant que chascun l'aille quérir. Aujourdhuy monseigneur le Prince Guillaume est allé faire une visite aud^t^ S^r^ mareschal en son armée, d'où il reviendra vers le soir.

Avant-hier un convoy de Grave vers Nimmeghen, fort de 80 hommes, a esté battu, et le jeune Vane avecq quelques autres personnes de Grave, faict prisonnier.

S. A a si bon visage depuis que nous sommes en campagne, que le capitaine Berck, commandant de Duysburg, protesta dernièrement en ladite ville qu'il ne la

trouvoit en aucune sorte changée, hormis le grisonnement de la teste, depuis onze ans qu'il n'avoit eu l'honneur de la veoir. Il me semble que ces expériences si fréquentes debvroyent estre capables d'induire S. A. à faire un peu plus la vie de campagne à la Haye qu'elle n'a accoustumé.

Au Camp à Bodberg, le 4 d'aoust 1642.

LETTRE DCCLXXXIV.

Le même à la même. Arrestation du Duc de Bouillon.

Monseigneur le Prince Guillaume ayant surprins avant-hier messieurs les comtes de Guébriant et d'Eberstein en leur camp, ne laissa pas d'y estre receu avecq tout honneur et tesmoignage de réjouissance, avecq volées de canon à son entrée et à son départ, et s'en revint le soir en très-belle humeur, accompagné de quelques cavaliers, qui avoyent plus gousté de vin que d'eau, à ce qu'il sembloit.

Hier monsieur le comte d'Emden, s'en venant de Wezel vers icy avecq le coronel Eerenreiter et ayant prins le plus dangereux costé du Rhin, qui est le nostre, avecq fort peu de convoy, fut surprins d'une trouppe de Croates de l'armée espaignole, et se sauvant avecq ledit coronel au moyen de leurs bons chevaulx, il y laissa pour gage un sien gentilhomme, avecq sa charrette de bagage, à laquelle si les enemis ne se fussent amusez, il fust demeuré prisonnier et mis en estat d'une extrême fascherie et longue, et d'une rançon effroyable, peut-estre mesme de pis, selon le prédicament où il est par delà. Deux heures de suite on le tenoit pour prisonnier en ce quartier, et mesmes avoit envoyé les compagnies en garde pour essayer de leur couper chemin. A la fin il parut en personne avecq M. Eerenreiter à l'heure du disner de S. A.; aujourdhuy il a envoyé une lettre au comte de Fontaine, sur ce qui est de son bagage, que je crains qu'il ne réclame inutilement.

Un second gentilhomme arriva hier de Sedan avecq des lettres de ces misérables Princesses, qui feroyent pitié à

leurs enemiz. Elles présupposent qu'il n'y a que S. A. au monde qui puisse sauver M. de Bouillon, commissaires estants après à luy faire son procès, dont l'issue est bien imaginable, veu que desjà madame d'Aiguillon a dit à un autre gentilhomme envoyé au Roy, que M. de Bouillon avoit signé un traicté contre le Roy et pour ou avecq les Espagnols, le plus horrible dont on ayt ouy parler de 300 ans. Le Roy aussi a détesté fort hault sa grande ingratitude, sans rien vouloir faire espérer audit gentilhomme, ains le renvoyant porter ses dépesches à M. le Cardinal, et plaignant l'estat de mesdames de Bouillon. Si S. A. y veult agir avecq quelqu' apparence de succès, il faudra de nécessité qu'il y envoye, comme dès la première fois ces dames l'en ont supplié.

Au Camp à Bodberg, le 6 d'aoust 1642.

[1] LETTRE DCCLXXXV.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Envoi d'officiers au Roi.

Mon Cousin. Ayant reseu des lettres du Roy mon seigneur, depuis deux jours, par où il me commande de vous prier de permestre à Doleman et à Killegrew de le venir trouver, en ayant grand besoing de commandeurs, j'ay despéché ce jantilhomme exprès, ne doubtant point que vous nous obligerés de cela, et aussy par mesme moyen vous remercier de seux que vous avés desjà permis et vous assurer, comme desjà j'ay faict plusieurs fois, qu'il n'i a rien que je soueste [2] tant que des occasions de vous faire paroistre, que je suis, mon cousin,

vostre bien affectionné cousine,

HENRIETTE-MARIE R.

La Haye, ce 10 d'aoust.

A monsieur mon Cousin, le Prince d'Orange.

[1] *sans date.* [2] souhaite.

LETTRE DCCLXXXVI.

M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Affaire du Duc de Bouillon; demandes de la Reine d'Angleterre.

—

Il m'est bien force de continuer à n'escrire que des couvertes. La stérilité de nos occurrences semble quasi s'augmenter; enfin, je ne sache pas qu'il se passe rien icy qui vaille à donner à V. A. la peine d'ouvrir une lettre.

Le Sr d'Estrade aura rendu compte à V. A. de l'instruction qu'il porte en France; elle ne représente que deux mains joinctes pour demander grâce, sans aucune ombre de justification. Aussi ne sçait-on jusques ores quel est le crime, ou s'il y en a; ce que Sr Hibar [1] nie fort et ferme, disant que la bonne mine qu'on faict à Mr de Tureine n'est que pour le gripper, après qu'on aura faict du frère, et puis, adieu Sédan. C'est un estrange et horrible esprit.

Nous n'estions pas encor à bout des demandes d'Angleterre. Il a fallu donner congé à Killegrew et à Dolman, et à la haste. S. A. les avoit instruict à tascher de trainer jusques au bout de ceste campagne; mais cela n'a servi de rien. Après S. A. a pensé délibérer quelques jours. A la fin elle s'est avisée que c'est donner deux fois de donner promptement, et leur a permis de partir dans [2] demain, changeant la lettre qu'elle avoit desjà une fois escrite à la Reine. Ils suivront donq de près ceste lettre, je ne sçay si fort portez au parti où on les embarque.

Peut-estre que dans les lettres de France, dont on aura faict récit à V. A., il n'y aura pas eu que Monsieur auroit advoué d'avoir signé un traicté aveq les Espagnols, à l'induction de messieurs de Bouillon et de St Marc, qui luy en auroyent porté les articles, l'hiver passé dans les escuries de l'hostel de Luxembourg, la nuict à onze heures. Si ainsi est, ou si on veut seulement qu'ainsi soit, V. A. peut juger des intentions qu'on a. Les amiz et parents

[1] Le comte de St. Ibalt, *ennemi de Richelieu, réfugié dans les Provinces-Unies.* [2] dès.

du pauvre seigneur arrivoyent à la file à Paris, pour le servir (¹).

Au camp à Bodberg, le 18 août 1642.

LETTRE DCCLXXXVII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Elle désire, ainsi que le Roi, sincèrement la paix.

Mon Cousin. Je n'ay pas voulu manquer à vous remercier du congé que vous avés donné à Doleman et à Killegrew de aler en Engletaire, recognoisant l'obligation que je vous ay de sela et de beaucoup d'autres choses, que j'espère un jour par mes actions vous donner des preuves de mes resentimants, n'ayant à cette heure que des parolles pour gages de ce que je dis. Je seray bien ayse par sette occation de vous donner des nouvelles de Engletaire, sur l'envoy du conte de Holland au Roy mon seigneur, de la part du Parlement, ayant entendu qu'il y avoit des personnes lesquels tâchoit à publier que le Roy avoit peu [1], sy il avoit voulu, avoir un accomodement; ce que plustost je n'ay seu vous satisfaire, n'ayant point eu de lettres jusques à sette heure sur ses particularités, le Parlement les ayant arestée et mesmes ouvertes. Je vous diray doncq que le Roy mon seigneur a estté sy elloygné de refuser un accomodement que il a donné une responce plus modérée que seux qui sont de son party ne luy avoit conseillé, et je vous puis assurer que, sy ses personnes eusent eu une bonne intantion, comme il [2] prétandoit, que les choses oroit esté conclue à cette heure, mais leur deseing à esté seullement pansant jester le refus sur le Roy et par cela gagner le peuple; mais ils ont sy mal réusy que toute l'Angletaire a veu, par ce qu'ils ont fait, leur mauvais deseing et ont esté

(1) Le 20 août M. de Zuylichem écrit: „le prisonnier est si serré, que seulement on ne permet pas qu'aucun luy die que madame sa femme se porte bien ou mal."

[1] pu. [2] le comte de Holland.

fort satisfaits de la responce du Roy, et sur cela plusieurs peïs[1] se sont desclarés pour luy. J'ay voulu vous dire sesy, de peur que nos ennemis, et particulièrement les miens, ne raportasent que nous souestons[2] la guerre, ce que je vous puis assurer n'est pas, et que, sy l'on ut[3] peu avoir la paix, mesme en sédant[4] plus peut-estre que vous ne nous usiés[5] pas voulu conseiller, nous l'usions faict, et j'an suis très-sertaine et encor tout ce que le Roy mon seigneur fait est à cette intantion; car assurément les violances que quelques-uns du Parlement font contre nous, ne seront jamais mises à la raison, qu'il ne voyent le Roy avec une puisance qui les y peuvent forser; mais je saie[6] bien que l'intantion du Roy est de ne point porter null avantage qui luy pouroit ariver au delà d'un accomodement raisonable et que, sy sela se pouvoit avoir, sans avoir recours aux armes, que cela luy aporteroit beaucoup plus de satisfaction, et, pour mon particulier, je voudrois que ses personnes qui publient que je voudrois avoir la guerre, m'eusent esprouvé devant que de en parler; ils oroit[7] trouvé le contraire, et, sy yls avoit inteligence avec le party du Roy, il[8] ne diroit[9] pas sela, car je suis reprochée de là que je désire trop un accomodement et que sela nous faict tort. Pour conclution[10] croyés que nos intentions ne tandent que à une paix, la guerre ne pouvant que aporter la ruine à nostre païs, et sela nous touche plus que à personne; s'est pourquoy la conservation nous en doit estre chère et tout ce que nous fesons est seullement pour cela. Aussy je entands que du retardement des ambassadeurs l'on tire une conséquance mauvaise contre mes intantions pour un accomodement; il est vray que j'ay souèsté leur retardement lorsqu'ils devoit partir, mais point du tout dans l'esprit de ne me pas servir de toutes les voyes qui pouvoit porter nos affaires dans une conclution de paix. J'ay creu astheure que la condition du Roy n'estoit pas en l'estat qu'il faloit

[1] comtés. [2] souhaitons. [3] eût. [4] cédant. [5] eussiez.
[6] sais. [7] auroient. [8] ils. [9] diroient. [10] conclusion.

pour leur arrivée; car les personnes qui le venoit trouver pour l'asister, dans l'aparance qu'il y avoit d'une guerre, en pouvoit avoir estté destournés par selle d'un accomodation, que l'arrivée des ambassadeurs leur avoit donnée, et prévoyant que cette considération ne pouvoit continuer que fort peu, par ce que, à messure que les choses se préparoit en Engletaire pour leur réseption, par la confirmation du party du Roy mon seigneur, mon partemant d'icy s'aprochoit, dans lequel j'ay creu, que il seroit plus à propos qu'il pasasent avec moy et que le trété qu'il pouroit négocier pour un accommodement, auroit non seullement plus d'aparance de réusir, mais plus d'avantage pour nous; chose que je crois avec grande asseurance que vous agrairés [1] toujours. J'ay donné ordre à Jermin d'escrire à vostre secrétaire les nouvelles qui sont arivés aujourdhuy, lesquelles me confirment dans la croyance de mon prompt partement. C'est pourquoy j'espère que vous continuerés ce que vous avez promis pour mon transport, de quoy il faut que je vous remercie, Mr de St. Ibal m'an ayant encore donné de nouvelles assurances de vostre part, et m'a fait des raports du discours qu'il en a eu avec vous et de nos affaires, qui me donne occation de sette longue lettre, pour vous faire voir par toute mes actions que je désire de vous satisfaire et par cela vous faire paroistre que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE-MARIE R.

La Haye, ce 23 augusț.

LETTRE DCCLXXXVIII.

La même au même. Elle persévère à désirer la paix. B. 29 aug. 1642.

Mon Cousin. Depuis que je vous ay escrit, j'ay reseu des nouvelles du Roy mon seigneur, lesquelles je vous euse

[1] aggréerez.

envoyé dire par un exprès, mais le marquis de la Vieuville m'a désiré en estre le porteur; c'est pourquoy, l'ayant bien informé de tout, je ne diray davantage que vous assurer, nonobstant les aparances des bons succès du Roy mon seigneur, je ne lairay pas de continuer dans les mesme sentiments que j'estois pour un accomodement, et aussy de vous faire voir que je suis, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine

HENRIETTE-MARIE R.

LETTRE DCCLXXXIX.

M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Nouvelles.

Le sergeant-major de Rhynberghe eut hier advis par des gens de bonne sorte, que deux mil chevaulx du comte de Fontaine avoyent passé le pont du Niers à Wachtendonck, achevant d'y filer hier à la pointe du jour, en intention de venir attaquer un convoy de 1000 chevaulx venu vers icy devant deux jours hors de l'armée de M. de Guébrian et d'Eberstein, avecq force chariots, qui s'en retournèrent hier mesme.

S. A. présupposant, si ainsi estoit, que ceste attaque ne se feroit pas sans concert des Impériaulx, par où ce convoy pourroit avoir du pire, quand bien leurs gens leur viendroyent au devant, fit promptement monter à cheval toute nostre cavallerie et s'avança en personne jusques vers Meurs, d'où ne pouvant encor apprendre qu'il y eust aucun bruict des enemis là autour, et par ainsy nulle apparence de leur coupper le chemin au retour, comme on avoit espéré, s'en revint vers le soir et la cavallerie tost après au quartier, l'alarme s'estant trouvée fausse et sans fondement de vérité. Nous sçaurons toutesfois d'où elle a peu prendre son origine, car on y a envoyé exprès.

C'estoit un subject capable de donner occasion à quelque action d'importance; c'est pourquoy il m'a semblé en

devoir dire quelque particularité à V. A., à qui il en pourroit venir d'autres bruicts. Tout ce qui arriva d'effectif hier fut que deux cens chevaulx des Wynmariens[1] en battirent 37 des Espagnols, vers les campagnes de Juliers, où ils les environnèrent dans un petit bois. Tout le reste va icy à l'accoustumée, mesmes la santé de S. A., que de longtemps je n'ay veu si constante et bien affermie.

La Reine, tesmoignant à S. A. la grande joye qu'elle a du succès de Portsmouth (où Mr Goring a obligé le Roy d'une estrange façon), luy rend compte de plus par une longue lettre de ses parfaictes inclinations à la paix, ayant encor d'abondant commandé à Mr Jermin de m'en déduire amplement toutes les raisons et circonstances; le tout pour faire perdre les sentimens contraires qu'elle dit avoir apprins qu'on en auroit donné à S. A. Il est vray que ce Portsmouth altère bien la face des affaires, mais il reste de se donner garde des Escossois, qui ne sont pas, dit-on, d'intention d'abandonner la cause du Parlement au besoing.

Au Camp à Bodberg, le 28 aoust 1642.

LETTRE DCCXC.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Arrivée à la Haye d'un envoyé du Parlement.

—

Monseigneur. Sur le disné le griffier Musch me vient dire qu'un de la part des deux maisons du Parlement, nommé Mr Walter Strickland, avec dé lettres de crédence aus Estats, estoit arrivé, me donnant sa lettre, dont la copie va cy joincte. J'allois trouver la Royne, laquelle en estoit si fort troublée qu'elle me disoit ne croire que les Estats luy prestroyent oreille, ou qu'yls romperoyent ouvertement avec le Roy, qui les avoit déclarés rebelles; qu'elle luy feroit faire un affront, ouy, sy on l'admettoit, seroit allors obligé de quitter la Haye; S. M. envoya à

[1] Weymariens.

mesme instant quérir Mr Boswel, qui à mesme heure est allé trouver quelques uns des Estats, pour protester et prévenir son audience. Je viens de veoir Mr Vosbergen, qui est bien en peine, et moy avec luy, par ce que les Estats d'Hollande s'assemblent. Toutefois veus espérer qu'yl ne voudront donner, là où la Royne est icy, à S. M. une si grande offense. Elle en escrit à V. A. et mande toute ses nouvelles à Mr Jermyn, qui en fera rapport à V. A., laquelle je prie Dieu de garder de tout mal, et demeure, Monseigneur,

de V. A. le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

Haye, 6 septemb. 1642.

LETTRE DCCXCI.

a. 8 sept. 1642. *La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Même sujet.*

Mon Cousin. Je viens d'aprandre toute à sette heure que les rebelles d'Angletaire ont envoyé un homme à messieurs les Estats, comme leur ambassadeur. Le résident du Roy mon seigneur en doit demain parler à messieurs les Estats, pour empêcher qu'il ne soit receu et je n'ay pas voulu manquer à vous en advertir et vous prier d'empêcher que sette affront ne soit fait au Roy mon seigneur; car assurément s'en seroit un sy grand, que il ne pouroit jamais avoir nul amitié avec ses[1] Estats après sesy, et Dieu mercy il n'est pas en estat encore d'estre mesprisé. Je me remest à Jermin à vous dire davantage là-desus, vous avouant que je suis sy sensible de sette afront que j'esme[2] mieux me taire que de dire d'avantage, et aussy que je saie[3] que vous en orés[4] les mesme sentimants que moy, puisque nous sommes sy aléiés[5] et que j'ay veu en tant d'occations la part que vous prenés en tout ce qui nous

[1] ces. [2] j'aime. [3] sais. [4] aurez. [5] alliés.

touche. Je ne diray donc davantage, synon que je suis, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE MARIE R.

La Haye, ce 6 sept. 1642.

A mon Cousin, monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DCCXCII.

La même au même. Elle lui envoye Jermyn. 8 sept. 1642.

Mon Cousin. Ayant envoyé Jermin pour vous dire comme j'ay reseu commandement du Roy mon seigneur de retourner en Engletaire, je luy et[1] donné ordre de vous parler de beaucoup de choses de ma part, de quoy je ne vous diray rien dans sette lettre, seulement vous prandrés croyance à ce qu'il vous dira, comme aussy vous remercier des temoygnages que j'ay reseue de vostre affection et vous assurer que je ne les oubliray jamais, mais au contraire chergeray[2] toutes occations de m'an resentir et de vous faire paroistre que je suis, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE MARIE.

A mon Cousin, monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DCCXCIII.

La Duchesse de Bouillon[3] au Prince d'Orange. Mort de sa belle-mère; anxiétés sur la sort de son époux. 13 sept. 1642.

Monsieur. La nouvelle affliction qui nous ay[4] survenue par la perte de madame vostre seur[5], m'acable à un poin[6] que cé[7] tous ce que je puis faire que de vous randre ce

[1] ai. [2] chercherai. [3] Eléonore Catherine Febronia, comtesse de Bergh. [4] est. [5] Isabelle de Nassau, fille du Prince d'Orange Guillaume I, duchesse de Bouillon, *décédée le 2 sept.* [6] point. [7] c'est.

triste devoir par cé [1] linne [2]. Le Sr Els vous dira, Monsieur, toute lé [3] particularité de son mal et comme elle a temoiné espérer que vous n'abandonerés pas monsieur son fils dan [4] le malheur où il ayt [5] réduit, duquelle [l'avait qu'an] n'at fait faire le Roy et le sugait [6] qui luy a cosé la mort, éant [7] été inconsolable depuis ce tamps-las [8]. Pour moy, Monsieur, ce dernier coup m'abat entièremant, me voiant la plus misérable créature quy ay jamais été, et san la consolation quy me reste, de voir les soin qu'il vous a pleus avoir de nous anvoier Mr d'Estrade à la cour, je ne pourroy supporter tant d'affliction à la foy [9]. Je ne suis pas en état de vous en randre les très-humble remersimant que je doy, mais bien vous assuré-je que [j'an aurés] les resantemant entière et quy me continuron tous le reste de ma misérable vie, comme avec toute sorte d'obligation et respect, Monsieur,

vostre très-humble, très-obéissante et très-obligée nièse et servante,

LÉONORE DE BERGH.

A Sedan, ce 16 septambre 1642.

A Monsieur, Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DCCXCIV.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Mécontentement de la Reine d'Angleterre.

—

Monseigneur. Depuis ma dernière du 6 de ce mois, l'envoyé du Parlement a demandé audience; les Estats ont disputé pro et contre, et à la fin résolu de l'ouyr devant des députez à la chambre de trefves. Ils le firent couvrir et s'asseoir, dequoy la Royne en estoit formalizé, mais content, quant je la [10] donnois un acte signé du président et griffier, par lequel yl parut qu'yl n'avoit eu audience dans leur assemblée. De son papier ou déclaration

[1] ces. [2] lignes. [3] les. [4] dans. [5] est. [6] sujet. [7] ayant. [8] là. [9] fois. [10] lui.

a esté, à l'itérative requisition de ceux d'Hollande, donné copie; sans doubte sera bientost divulgé. Devant-hier ledit envoyé alloit trouver plusieurs d'Hollande en leur maisons et tant obtenu que, sur une mémoire qu'yl avoit donné à Mr Catz, qu'yls ont à mesme instant députté Mr Ruys de Dordrecht, le bourgemaistre de Delft, et un de Hoorn vers la Brielle, pour y arrester le navire que le Prince Robert avoit renvoyé. Ce que pas seulement yls ont faict le mesme jour, ainsy qu'yl estoit prest pour sortir, mais le même au havre de la Brielle. La Royne est dudit arrest si formalizée de nouveau qu'yl ne se peult plus, et me disoit hier au soir que cest affront, oultre qu'yl estoit insupportable pour elle, feroit un grand tort au Roy, ouy qu'elle manderoit pour des navires au Roy et qu'elle partiroit, quand mesmes elle n'auroit que deux. Que l'Estat avoit promis que l'alliance de mariage ne regarderoit pas seulement la maison de V. A., mais aussi leur Estat, et qu'yls ne firent rien moins; qu'elle espéroit que le Roy ne tomberoit si bas comme yls en jugèrent, et que quelque jour yl les pourroit bien faire repentir, et discours semblables. Je la appaisois le mieux que je pouvois, et obtins à la fin que Mr Boswel réclameroit à ce matin le susdit navire, et je croy bien que les Estats-généraulx accorderont sa sortie, mais j'en doubte si ceux d'Hollande permetteront l'exécution; toutefois le souhaitte, pour un peu contenter la Royne, laquelle le prend si à coeur qu'elle en est toute défaicte.

Devant, Monseigneur, de finir la présente, je diray à V. A. que, pour prévenir les dépenses énormes et éviter la grande confusion dans la cour de V. A., j'ay obtenu de la Royne, par ayde de milord Goring, qu'on donnera aus femmes et gentilhommes de l'argent; les derniers sont contents avec les mesmes gages des gentilhommes de V. A., et les femmes à plus[1] près, horsmis qu'yls demandent soixante pièces monnoye d'Angleterre et feu de chandelles; on leur accordera plustost, comme Madame me disoit hier,

[1] peu.

un peu plus, et ce sera un grandissime descharge, et selon la calculation de M^rs le thrésorier, griffier, et controlleur de V. A., profitera plus que la moitié, et, ce qui ne sera peu, c'est que par là on fera cesser leur continuelles plaintes et importunités. Ayant l'approbation de V. A. sur cecy, les metteray en exécution, et sachant les [gratuitez] feray partir ses gens à mesm' heure et sans aucun délay. Je prie Dieu de garder V. A. et je demeure, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur

HEENVLIET.

Haye, 13 sept. 1642.

LETTRE DCCXCV.

R. 14 sept. 42. *La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Plaintes contre les États.*

Mon Cousin. Je vous assure que se n'est pas avec peu de paine qu'il falle que, au mesme tamps que je vous remercie des témoygnages que vous me randés tout les jours de vostre affection, comme jé[1] ouy par Jermin, je sois contrainte en mesme tamps de faire des plaintes de l'afront que j'ay peur les Estats vont faire resevoir au Roy mon seigneur, sur l'envoy de sette[2] homme des rebelles d'Angletaire; lesquels, quoy qu'il ne l'aye pas reseu toute à fait publiquement, néanmoins il a esté faict d'une façon trop avoué pour que sela ne me soit très-sensible, et ensuitte, sur le désir de sette mesme personne, ont aresté un navire chargé de munitions, lequel estoit allé avec mon nepveu le Prince Rupert, mais par malheur a esté forcé de retourner, et lorsque il s'en aloit la seconde fois, il a esté arresté par les Estats, sur la prière que sette homme a fait, que l'on ne laisat aller des armes au Roy mon seigneur; qui est un afront sy grand et une injustice sy haulte, veu les obligations que sette Estat a

[1] j'ai. [2] cet.

au Roy et l'inteligance establie par les traités de la couronne d'Angletaire et sette Estat, que je vous prie de donner les ordres que vous trouverés à propos, pour esviter de plus grands malheurs qui pouroit ariver sur cette occation et traverser mes intantions, dans ce que je m'estois proposé dans une aliance plus estroitte. Je me fais fort que, sy vous eusiés esté ysy, sela ne seroit pas arivé, et ne fais null doute que vous ne tâchiés à prévenir les inconvéniens qui peuvent encore suivre, ce que je remets à vous à prandre les chemins pour sela que vous jugerés à propos. Je vous prie que se que je vous ay recommandé par Jermin, touchant mon partement, puise estre hasté, estant toujours dans les mesme résolutions que j'estois, n'ayant point de nouvelles d'Angletaire qui me les fasse changer, ny rien au monde qui me puisse faire autre que, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE MARIE R.

La Haye, ce 13 sept. 1642.

LETTRE DCCXCVI.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. Ce grand orage de l'assemblée d'Hollande est ung peu passé, leurs députés n'ayants trouvé aucun canon de l'Estat, ainsy qu'on leur avoit dict, mais que, de trois navires chargés d'ammunitions qu'yls y ont trouvé et arresté, les deux sont pour le Parlement, de quoy leur envoyé hier faisoit des plaintes aux Estats d'Hollande, disant qu'yl n'avoit parlé d'arrester que celle de la Royne, et non les aultres. Ils luy ont responduz qu'yls estoyent neultres, et ne poulvoir plus octroyer à l'un qu'à l'aultre, de laquelle comparaison S. M. n'est pas aussi trop satisfaicte. Mr Boswel a réclamé le dit navire, de quoy les deputés d'Hollande ont promis faire rapport à leurs prin-

cipaux; or comme yl estoit tard et eux desjà partis, ne le pourront faire que lundy ou mardy qui vienne; si en attendant le vent demeure bon, je craing que la Royne le fera partir, à quoy je croy elle a donné ordre, puisqu'yl n'y a que deux qui la gardent, de quoy je me garderay de me mesler.

La Royne devant-hier avoit parlé comme si S. M. voulut partir dans trois jours. Hier je l'allois retrouver, et S. M. me réitéroit ses plaintes. Je la instruisois le meilleur que je poulvois, et la appaisois un peu; que c'estoit une République, et que pour cela, il falut quelque fois un peu lascher la bride, pour les faire revenir à euxmesmes, qu'elle trouveroit du changement et moyen d'estre servy en peu des jours à contentement. Toute la responce estoit qu'yl estoit impossible de réparer ce grand affront, que l'envoyé faisoit de cela une trophée, qu'yl parloit mesmes avec insolence de V. A. et que les Estats luy avoyent promis faveur en tout; je la[1] disois ne le croire, et que, si je poulvois sçavoir la vérité, que je luy ferois repentir. Elle me montroit une lettre de la Royne de France, par laquelle S. M. fust prié de venir là; que le Roy[2] avoit eu grand raison, quand yl avoit dict qu'yl ne voulut avoir affaire avec les Estats, ny s'allier avec eux, mais avec V. A. Je disois que S. M., soubs révérence, avoit tort de vouloir mal à tout le corps; que dans l'assemblée des Estats-généraux, ils estoyent pour elle, et que c'estoit un malheur que le navire estoit dans un havre soubs leur poulvoir; que, s'yl estoit à Amsterdam que ceux-là ne le permetteroyent, et que ceux de Rotterdam commençoyent desjà à faire des plaintes de ce qu'on arrestoit dans la Meuse et point au Texel, où quatre navires chargés d'ammunition pour le Parlement sont prest à sortir; que le temps remédieroit tout, et que je la suppliois d'avoir un peu de patience.

Elle, à la fin, me demandoit si V. A. ne sçauroit faire un tour icy pour deux jours; „car," me dit S. M. en se

[1] lui. [2] de France.

levant, „cela répareroit tout à faict l'affront et empescheroit l'insolence de l'envoyé du Parlement"; j'allégeois l'impossibilité, que l'armée estoit pour marcher ou remuer, et mesme commençoit, que S. M. poulvoit juger combien y'l seroit difficile; „mais," dit la Royne, „si l'armée ne remue, quand ce ne seroit que pour ung jour; mon Dieu!" ditelle, „que le Prince le face et m'obligera en éternité; il verra par mes dernières lettres, oultre les plaintes, ce que je luy mandé de l'aultre affaire"; et après, qu'elle me diroit toutes ses nouvelles, sur lesquelles elle prendroit advis de V. A.; c'est que Mr Morray l'[1] escrivoit que ceux d'Escosse avoyent prié le marquis d'Hamilton de venir icy pour quérir la Royne, et la supplier de retourner en Angleterre, pour estre la médiatrice à une paix. Je disois que S. M. debvoit accepter cest offre et le faire venir, que le Roy avoit envoyé ce papier cy-joinct à ceux du Parlement pour avoir conférence avec eux, et que de son costé yl envoyeroit les contes de Suythampton et Dorset, le chancelier d'eschicquier Culpeper[2], sieur William Udal et Mr Hutton. J'allois de tout cecy faire rapport à Madame, et que mesme elle permetteroit le prompt partement des ambassadeurs, quand ce seroit le jour après que V. A. seroit icy. S. A. me commandoit d'en parler à Mr Musch, avec lequel j'ay une amitié très-estroitte, et aussi à Mr Vlaming, qui tout deux jugèrent que cette proposition emportoit tant que V. A. ne la debvoit refuser, si aucunement yl vous estoit possible, pour la[1] complaire, puisque c'est pour si peu de temps et qu'elle tesmoigne le désirer tant, ouy, que pour la dispute de cest envoyé et pour ne la faire tort, et pour des discours qu'yl tient et pour le faire redépescher, il seroit bien nécessaire, quand mesmes la Royne ne le demanderoit. Et Mr Musch encor, qu'yl avoit songé si les Estats-généraulx ne le debvoyent désirer et en corps prier V. A., de quoy yl sçauroit me parler plus particulièrement, sitost qu'un des députez seroyent du[3] retour. Le bon homme Mr Vlaming me

[1] lui. [2] Colepepper. [3] de.

vint encor veoir hier bien tard, et dire que, tant plus yl examinoit ma communication, yl trouvoit à propos, pour un affaire de si grande importance, que V. A. faisoit un tour, s'yl se peult; que, quand les Estats entenderoyent l'intention de la Royne par V. A. pour venir à un bon accort, s'yl se peult, et que les ambassadeurs là-dessus partiroyent, qu'aultant qu'astheur elle estoit mal voulu, elle seroit le bien voulu par tout le monde icy, qui astheur croyent qu'elle veut introduire la papauté et fomenter la guerre. [Que] quand S. M. se voulut employer à une paix, qu'on l'adoreroit et icy et là, et qu'elle allors partiroit avec contentement, ce qui ne seroit pas peu; car, à mesme heure que V. A. seroit icy, elle demanderoit des navires pour retourner. V. A. me pardonnera, si je faille; ce n'est que par l'affection, et un désir que j'ay que la paix puisse estre trouvée; car, sans icelle, yls disent ce qu'yls veulent, je prévois la ruine totale de la maison du Roy. Selon mon opinion. — Ayant jusques icy escrit, Mr. Knuyt entre, à qui j'ay prélu la présente. Il est de même advis de Mr Vlaming, mais non du griffier, qu'yl [donneroit un gage] à ceux d'Hollande, si les Estats-généraulx suppliassent V. A. de venir, et que leur députés n'oseroyent l'accorder sans communiquer leur assemblée, et, allant à la cour de la Royne, Mr Jermyn me tesmoigne encor que la Royne le désiroit grandement, et que mesmes yl croyoit que S. M. me parleroit pour aller trouver V. A. Je verray ce qu'elle me dira demain, et ne manqueray l'adviser ny d'estre, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De la Haye, 14 sept. 1642.

Celuy qu'yls avoyent envoyé à la Briele est revenu et dit qu'yl est impossible de faire sortir le navire.

LETTRE DCCXCVII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Recommandations.

—

Mon Cousin. Ayant esté prié par Gorin [1] le père de vous escrire en faveur de son fils, quoyque peut-estre vous pouvés trouver estrange, après le tour qu'il nous a faict (¹), que je veille [2] parler pour luy, néanmoints j'ay des considérations qui me le font faire, que le tamps ne permet pas de vous l'escrire, mais en cela vous pouvez nous obliger extrêmemant, qui est de luy donner son régimant, comme avoit Mr [Vanyere], et aussi une compagnie de cavallerie, afin qu'il puise aler demeurer en Holand. Je me fie tant à vostre affection, que j'espère vous ne me refuserez pas cela, et que en cela vous obligerez des personnes qui vous en seront redevables et qui en toutes occations vous feront paroistre leur resentimant, demeurant à jamais, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE MARIE.

[Osteande] ce $^{15}/_{5}$ sept. 1642.

[3] † LETTRE DCCXCVIII.

Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Réponse à la lettre 794. 15 sept. 42.

—

Monsieur. J'apprens aveq grand desplaisir le subject de mescontentement que vous dites que la Reine auroit rencontré par delà dans l'arrest du navire qui avoit esté envoyé aveq Mr le Prince Rupert, et me semble cependant que, S. M. faisant faire instance là-dessus à M. Cats et autres ministres de l'Estat de sa part et en temps opportun, sans rien précipiter, il n'est point hors d'apparence que la chose puisse estre raccommodée à son con-

(1) Par la reddition de Portsmouth, la plus forte ville du royaume, en septembre 1642.

[1] Goring. [2] veuille. [3] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

tentement; vous priant en suitte d'y travailler par les voyes que vous y trouverez duisibles et nécessaires. En suppliant cependant la Reine de me vouloir excuser de ce que je cesse de luy rendre mes très-humbles devoirs par lettres de ma main, ne m'estant possible jusques ores d'escrire que mon nom et encor aveq beaucoup de peine....

[1] † LETTRE DCCXCIX.

[19] sept. 1642. *Le même au même. Réponse à la lettre* 796.

Monsieur. Vos deux lettres du 14 et 16 de ce mois me furent rendues hier en ceste ville. Par la première vous me marquez au long les discours que vous a tenu la Reine sur le subject de l'arrest de ses navires; en quoy véritablement je trouve que messieurs de Hollande ont procédé d'une bien estrange façon et aveq une précipitance, de laquelle, à mon advis, S. M. a très-grande raison de se tenir offensée.

Il reste d'y apporter les meilleurs remèdes qu'on peut et faire, en sorte que la Reine soit appaisée par la sortie des navires qui sont encor au païs, à quoy je désire que vous travailliez aveq instance envers les uns et les autres, croyant qu'il n'y aura plus guères de peine, puisque desjà un desdits navires a esté laissé partir. Quant à ce qui regarde un tour que la Reine auroit désiré que je fisse à la Haye, vous pouvez bien l'asseurer qu'il n'y a chose au monde de mon pouvoir que je ne fusse très-ayse d'effectuer pour le service et le contentement de S. M.; mais, comme d'un costé ce seroit chose assez estrange que je vinsse à la Haye sans cognoissance préallable de messieurs les Estats, notamment l'armée estant présentement en action et mouvement, et que d'ailleurs ma disposition n'est encor tellement confirmée que je soye capable de me transporter promptement de lieu à autre, pour bien rendre à la Reine le service que je désirerois, trop in-

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

commodé seulement pour la pouvoir aller veoir; joinct que, par vostre dicte seconde lettre du 16, j'apperçois que S. M. n'insiste plus là-dessus, j'espére qu'elle aura aggréable le dessein que j'ay de me donner en tout cas l'honneur de luy faire la révérence devant son partement, à quoy je me disposeray tant qu'il me sera aucunement possible. Vous me ferez plaisir de le répresenter ainsi à S. M. en la meilleure forme et de m'advertir journellement de ce qui se passe, nommément si et quand lesdits navires demeurez seront sortis et pour quand la Reine faict estat d'estre preste à passer la mer, me croyant, etc.

* LETTRE DCCC.

Amélie, Landgrave de Hesse-Cassel, au Prince d'Orange. Sur l'évacuation de l'Ost-Frise.

Monsieur. La lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 29 d'aoust, touchant une conférence que vous jugez à propos estre tenue entre messieurs les Etats-généraux et moy, pour l'évacuation de mes trouppes hors du pays d'Ost-Frise, me fust premièrement rendue hier au soir, et combien que la conférence dont vous y faictes mention, ne me soit point désagréable, si est-ce toutesfois qu'il m'est impossible, tant pour l'absence de la plupart de mes conseillers, que pour la briefveté du terme qu'il a pleu à messieurs les Etats-généraulx me nommer, d'envoyer mes députés à la Haye si tost qu'on désire. Néantmoins je ne manqueray point de les y despescher vers le $^{1}/_{11}$ de novembre. Vous suppliant-très-humblement, Monsieur, de ne prendre ce délayement en mauvaise part, ains de l'attribuer à la cause susdicte, et de croire que je suis très-parfaictement, Monsieur,

vostre très-humble et très-obéyssante servante,

AMELIA-ELISABETH DE HESSE.

Cassel, ce $^{20}/_{30}$. sept. 1642.

P. C. H. XXI. 317. Le 15 décembre le Prince d'Orange écrit de la Haye à M. de Chavigny, sécretaire d'État des affaires étrangères: „J'ay senti avec un extrême déplaisir le trespas inopiné de feu M. le Cardinal de Richelieu, ne plaignant pas seulement en ceste perte celle de l'amitié et bonne volonté dont il m'a tousjours honoré, mais principalement les intérests du bien publicq, et en suitte ceux de cest Estat, qui a tout subject de regretter un personnage qui dans le service de son Roy n'a cessé de l'obliger de toute sorte de bienveillance."

LETTRE DCCCI.

Le Comte Henri de Nassau-Siegen au Comte Guillaume-Fréderic de Nassau-Dietz. Arrivée en Suède.

Monsieur mon très-cher Cousin. En continuation de mes debvoirs et de celle que je vous escrivis avant mon départ de Copenhague, ce petit mot ne vous servira que pour estre adverti de mon heureuse arrivée en ce lieu, qui fut dimanche dernier, après disner, où je me trouvay si à propos que j'eus le moien de voir au palais de Mr le comte de la Garde (desz feldherrn) le plus éminent de tout ce Royaume; car il faut que vous sçachiez, mon cher Cousin, qu'ayant envoyé mon secrétaire icy avec tous mes gens et bagage (hormis deux sans livrée) une heure devant moy, pour se loger dans une autre hostellerie, soubs prétexte que je n'y serois que dans [deux] jours, j'eus moyen d'entrer incognu audit palais, sur les 8 heures du soir, pour y voir la célébration des nopces d'un jeune Oxenstirn nepveu de Mr le Chanselier, avec la fille du dit Sr Feldhernn, dont les cérémonies estoient tant plus magnifiques que la Royne [1] accompagnée des jeunes Princesses Palatines s'y trouva avec presque tous les grands et les plus qualifiés de son royaume. A la table de S. M. estoit aussy mon beaufrère, Mr le mareschal de camp Wrangel [2], et madame sa femme ma soeur. J'y fus desguisé en barbe

[1] Christine, fille de Gustave-Adolphe.
[2] le comte Wrangel avoit épousé Amélie comtesse de Nassau-Siegen (1613—1669).

noire et ma robbe fourée, ce qui n'empescha pas pourtant qu'enfin un des gentilshommes de la Royne (qui autresfois a servi en la compagnie des gardes de Son Altesse) ne me recognut, faisant esclater incontinent mon nom, ce qui me donna occasion de me retirer plus viste que je n'y estois venu. Cependant mon dit beaufrère entretint mon secrétaire qu'il avoit mandé audit palais près de la table pour sçavoir de mes nouvelles, de sorte que sa présence là affermit le monde encore davantage en la créance que c'avoit esté moy. Le lendemain lundi matin ledit Sr Wrangel me vint quérir de l'hostellerie et ameiner loger avec mon monde chez luy, où ma bonne soeur, remplie de joye de la venue de son frère, me receut avec l'affection que pouvez juger; je n'y fus pas si tost que les dits nouveaux mariés m'envoyèrent inviter au deuxiesme festin de leurs nopces ensuite célébrée ce soir là, où se vint retrouver la Royne, laquelle ne se pouva sitost appercevoir de moy qu'elle s'advança à me saluer avec une contenance vrayement royale. Après soupper la danse se commença, à la quelle S. M. m'obligea, par l'honneur qu'elle me fit d'en commancer ma première avec elle, me rendant ensuite par ses conversations tous les tesmoignages du monde de ses royales bienveillances. C'est une Princesse dont toutes les actions rendent aussy ceux de sa débonnaireté et hautes vertus. Et d'autant que j'appréhende que la saison ne me permettra pas de pouvoir sortir sitost de ces quartiers, je crois que cependant je seray le plus souvent engagé à cet exercice, auquel cas j'auray de la peine de m'y remettre, veu que je le pensois avoir quitté une pour toutes les fois et suivre la trace de ma veillesse. En passant j'eus le moien de saluer M^r^ le duc Jean-Casimir, comte Palatin, en sa maison de Brobourg, à 18 lieues d'icy, et par mesme moien son nouveau gendre le marquis de Bade, avec madame sa femme et madame sa soeur, la vefve de feu général Banier, ces trois derniers ayants esté sur le poinct de leur départ pour l'Allemagne. S'il se présente quelque autre chose durant mon séjour

icy, je ne laisseray pas de vous en donner advis, et m'esvertueray tousjours à exécuter tout ce qui puisse faire paroistre la sincère dévotion de mon coeur à estre tout le temps de ma vie, monsieur mon très-cher cousin,

de V. A. le très-humble, très-obéissant serviteur et cousin

HENRY C. DE NASSAU.

De Stockholm, le $^{18}/_{28}$ febvrier 1643.

LETTRE DCCCII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Arrivée en Angleterre.

Mon Cousin. Estant arrivée en Angletaire, je n'ay pas voulu manquer à vous remercier d'icy, ossy [1] bien que j'ay fait à mon partement, de tout les témoignages que j'ay reseu de vostre affection et vous assurer encore de tout ce que je vous ay dit en partant. Je laisse à Jonvilliers de vous dire se qui s'est passé icy, en ayant esté spectateur depuis mon arrivée, et en quel estat est nostre armée, quoiqu'il l'aye veue bien à son désadvantage, à cause de la poursuitte qu'ils avoit faite lespasse [2] de 4 jours des rebelles, qui ont toujours fuy devant eux. Je ne diray donc davantage que vous prier de croyre que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE-MARIE R.

Burlington, ce 27 feb. 1643.

A mon Cousin, Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DCCCIII.

La même au même. Succès du Roi.

Mon Cousin. Je suis sy assurée que vous prenez tant

[1] aussi. [2] l'espace.

de part à tous nos intérests, que je crois vous serez bien ayse d'antendre mon heureuse arrivée à York, et la victoyre que nous avons eue sur les rebelles, de quoy Mr [Demulliet] vous fera une relation, ayant commandé que l'on luy escrivit tout au long. J'espèr bien tost que nous mesterons fin en ce peïs de Yorke à la guerre, les rebelles n'estant pas capable de endurer beaucoup de nos rancontres, et puis[1] Dieu nous envoyé[2] une paix, car elle ne peut que estre à l'advantage du Roy mon seigneur, ses affaires estant en très-bon estat et des rebelles en très-mauvais. J'espère de m'en aller trouver le Roy dans dis ou douze jours, quoy que ce peïs me prie extrêmemant de demeurer et qu'il me témoygne beaucoup d'affection, mais cela ne m'en empêchera pas, et, ossy[3] tost que j'ariveroy, je vous envoyray, pour vous faire voir par toutes mes actions que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE-MARIE R.

Capitaine Flude m'a randue de sy bons services depuis que je suis arrivée, que je vous renouvelle la prière que je vous fils pour luy en partant, de luy vouloir conserver sa place et vous m'obligerez extrêmement.

A mon Cousin, monseigneur le Prince d'Orange.

LETTRE DCCCIV.

Le Comte Henri de Nassau-Siegen au Comte Guillaume-Fréderic de Nassau-Dietz. Arrivée à Dantzig.

—

Monsieur mon très-cher Cousin. J'ay esté le plus heureux au monde d'avoir traversé, par l'assistance céleste, ce fascheux passage de mer depuis Stockholm jusques icy à moins de quatre jours et 3 nuits... Tous les bons accueils et traictemens que ay généralement receus, prin-

[1] puisse. [2] envoyer. [3] aussi.

cipalement les bienveillances de la Royne et de toute sa maison royale, sont si accomplis qu'il m'est impossible de m'en pouvoir louer avec assez de respect et recognoissance, mais c'est de quoy je réserve de vous entretenir de bouche avec plus de loisir à mon retour près de vous, que dès maintenant je m'en vay accélérer au possible, faisant estat de partir demain de cette ville pour la cour de Pologne, et delà poursuivre le surplus de mon chemin vers Vienne. Tant-y-a que j'espère que le bon Dieu me fera la grâce d'accompagner en sorte mes voeux que je vous puisse revoir en bref, mon très-cher Cousin, avec santé et contentement. Je demeure, Monsieur mon très-cher Cousin,

vostre très-humble, très-fidèle serviteur et Cousin,

HENRY C. DE NASSAU.

De Dantzig, ce $^{1}/_{11}$ may 1643.

LETTRE DCCCV.

R. de S. A. à Bergh, le 11 sept. 43. *La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Perte de Reading.*

*** La ville de Reading se rendit au Parlement, le 27 avril.

Mon Cousin. Les chemins sonts[1] sy dificiles que je ne puis me donner ce contantemant de vous escrire sy souvant que je ferois autremant comme vont nos affaires. Je sais bien que vous orés entandu qu'il ne vont pas sy bien qu'il [faut], à cause de la prise de Reading, de quoy les rebelles font une grande affaire, mais je vous assure que le desseing du Roy mon seigneur estoit de retirer ses forses hors de ce lieu; il est vray que il a esté trahy, en ce que celuy qui estoit dedans, a fait un trété pour sortir, lorsque le Roy estoit résolu de donner sur un cartier des rebelles et que seux de la ville devoit en mesme tamps faire une sortie, ce qu'il ne firent pas et sortirent par leur traité; le Roy s'étant advancé luy-mesme en per-

[1] sont.

sonne sur le lieu pour ce deseing qui manqua, et sertainemens, sy seux de la ville usent [1] fait sette sortie, les rebelles oroit [2] estté tailliés en piésse [3], mais j'espère que cela n'est que retardé. Nos affaires en ses cartiers vont extrêmement bien, comme Mr Heenvliet vous en informera plus particulièrement. Je vous prieray seullement de croyre qu'il n'i a rien au monde, qui me puisse faire oublier les obligations que je vous ay, ny qui me fasse changer dans la résolution ou je suis d'estre toute ma vie, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE-MARIE R.

York, ce $^{13}/_{23}$ may 1643.

† LETTRE DCCCVI.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Remercîments.

Mon Cousin. Nous avons signifié à messieurs les Estats-Généraulx par nos lettres le contentement qui nous est arrivé par leur bonne réception et entretien à toutes occasions publiques de la Reine nostre espouse, et leur en avons mandé les reconnoissances dignes; quoyque, considéré les personnes et l'occasion, laquelle nous vous souhaittons très-heureuse en nostre très-chère fille, ils n'eussent sceu aller moins. Mais les obligations particulières qui nous en demeurent de nostre costé, ne se confinent pas soubs les titres de courtoisies ou réceptions externes, puisque la Reine nostre espouse nous à très-vivement représenté les respects qu'à toutes occasions de son honneur, contentement, et de nos affaires particulières, elle recognoist avoir receu de vous. Partant nous vous en rendons les remerciments, à proportion et à mesure du grand soin qu'en diverses rencontres il vous a pleu avoir de nostre honneur et de nous faire paroistre vostre très-signalée affection aux personnes de nous et de la Reine

[1] eussent. [2] auroient. [3] pièces.

nostre consorte. Il nous reste quelque regret que, sur le champ après l'office de reconnoissance à messieurs les Estats, il nous seroit nécessaire expostuler leur réception de Strickland en qualité d'employé de nos chambres de Parlement icy nos subjects, personne desadvouée selon nostre commandement exprès par nostre ministre public sur le lieu; injure et indignité si laide, que l'ingratitude nous en laissera des impressions bien profondes pour l'advenir.

Entretant, pour obvier aucunement aux grandes conséquences qui en dépendent, nous avons commandé de rechef à nostre dit ministre, le sieur Boswell, de s'en plaindre partout à vives raisons, et, pour en retirer quelque présente satisfaction, luy avons mandé un manifeste pour leur esclaircir de telles particularitez qui leur feront veoir l'affront qu'ilz nous ont faict, le sentier fourvoyé qu'ylz marchent, et le vray chemin pour nous désobliger et toute nostre postérité de la vindication qu'autrement doibt ensuivre en une acte qui touche de si près aux intérests et repos de nos couronnes et de toux[1] ceux qui nous y succéderont. Nous ne doutons pas que vous n'ayez à coeur une affaire de tant d'importance et que vous n'y apporterez ce qui sera de vostre pouvoir pour la remettre comme il faut, et sur ce prions Dieu qu'Il vous ayt, mon Cousin, en sa saincte et digne garde.

Escript à Oxford, *ult. Maji* 1643.

A monsieur mon Cousin le
Prince d'Orange.

---

† LETTRE DCCCVII.

P. C. H. XII. 63. *Le Cardinal Mazarin au Prince d'Orange. Éloge de la Reine-Régente.*

*** Louis XIII étant mort le 14 mai, déjà le 18 le choix de Mazarin pour premier ministre prouvoit suffisamment que les sympathies espagnoles d'Anne d'Autriche avoient fait place à la ferme détermination de rester fidèle à la politique de Richelieu.

[1] tous.

Mr de Zuylichem, ne pénétrant pas encore les véritables dispositions de la Reine, écrivoit le 29 juin à la Princesse d'Orange: „La Cour de France va produisant des nouveautez de jour à autre. Par ce dernier ordinaire nous apprenons comme c'a esté le tour de Mr de Chavigny de desloger. Il a demandé son congé, de peur, dit-on, d'estre sacrifié aussi bien à la venue de madame de Chevreuse, qui en fera bien dancer d'autres."

Monseigneur. Je croirois manquer à ce que je doy à V. A., si je ne luy rendois quelque conte de l'estat de ceste cour, depuis la mort du feu Roy. Je ne puis nier à la vérité que cette mort n'ait esté un des plus funestes coups dont Dieu pouvoit affliger la France, mais il faut aussi que j'avoue que Dieu nous a donné une Royne pourveue de qualitez si merveilleuses et tellement née à bien gouverner que ce coup sera sans conséquences fâcheuses sous la régence de cette Princesse. Jamais il n'en fust d'inclination plus françoise qu'elle, et jamais mère n'eust plus de passion pour la gloire de son fils et pour le bien de ses affaires. Quelques grandes qu'elles soient, je puis asseurer V. A. qu'elles ne surpassent pas ses forces.... Je ne vous parleray pas de la constance de la Reyne dans le bon party et de son immuable résolution de ne s'en séparer jamais et de ne mettre jamais les armes bas qu'avec la satisfaction de nos confédérez et par un traité de paix généralle....

3 juillet 1643.

LETTRE DCCCVIII.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il ne faut pas rester indifférent aux affaires d'Angleterre.

Monsieur mon frère! Je suis très-aise d'estre asseuré par la vostre du 7 que je n'ay pas mal raisonné des affaires d'Angleterre, et de nos debvoirs et offices pour rejoindre ensemble les volontés et les affections de toute l'Angleterre et leur oster l'occasion de se plaindre du peu de conte que nous faisons de leurs divisions et misères. Je remets avec vous le surplus à cette infaillible Pro-

vidence qui régit les délibérations publiques, et sçait les temps et les momens des conversions générales; mais je vous diray, avec vostre permission, qu'il y a péché à celui qui sçait faire bien et ne le fait point, et qu'il ne faut pas que nous attendions tousjours les occasions, mais que nous les fassions quelquesfois venir, et que nous les conduisions au bien public. *Solet aliquando Deus rimulis occasionum ac personaram in aulas penetrare.* Voici la responce de M. Descartes (1).... Je prie Dieu qu'yl vous comble de toute la félicité et contentement que vous peut souhaiter, monsieur mon frère,

vostre très-obéissant serviteur et
affectionné frère

D. DE WILLHEM.

A la Haye, 12 juillet 1643.

Le 13 juillet M. de Heenvliet écrit, de Teylingen, au Prince d'Orange: „En Hollande on a de nouveau remué l'envoy des ambassadeurs [1], mais en vain, et quelques uns ne sont trop contentés de ce que le sieur Boswel leur a parlé un peu fièrement. Le sieur Grotius mande que la Royne Régente estoit résolue d'assister le Roy d'Angleterre, pour l'ayder remettre en son authorité, et qu'elle estoit aussi résolue de faire avec S. M. une ligue défensive contre tous et quelconques, et mesmes, si le Roy y poulvoit estre persuadé, une offensive contre l'Espagne, pour la restitution du Palatinat."

Le même jour M. de Zuylichem écrit de Assenede à la Princesse d'Orange: „On n'a encor point ouvert la tranchée sur Thionville, ne s'estant jusques ores travaillé qu'à la circonvallation, en quoy ces messieurs commencent à procéder avec plus de circonspection que par le passé; mais, sans la diversion que nous leur faisons si puissamment, ils se fussent bien gardez d'y cheminer ainsy à leur ayse, et bien aura le duq d'Anguien subject de se souvenir toute sa vie qu'un Prince d'Orange a faict réussir aveq gloire ses pre-

---

(1) D'après Bayle, M. de Willhem entretenoit un grand commerce de lettres aussi avec Descartes. Celui-ci „estimoit beaucoup Constance Huygens son épouse et lui demandoit volontiers, et même avec déférence, ce qu'elle pensoit sur les nouvelles idées de philosophie qu'il inventoit."

[1] en Angleterre.

mières entreprinses, plus approchantes du téméraire que du bien advisé."

Le 16 juillet M. de Zuylichem écrit à la Princesse d'Orange: „Je supplie V. A. de croire que nous voyons la santé du Prince telle continuellement que n'en sçaurion assez rendre grâces à Dieu, et j'espère que ce sera longtemps l'antidote des mauvaix et venimeux discours dont V. A. a raison d'appréhender l'abord à la Haye."

Le 24 août: „Les lettres de France nous portèrent la capitulation de Thionville et l'entière exécution d'icelle, que M. le duq d'Anghien continue d'attribuer pour la plus grande part à la forte diversion de S. A."

Le 26 août: „S. A. a receu aujourd'hui de M. l'ambassadeur de France une lettre de la Reine-régente et une autre du cardinal Mazarin, si pleines de haults compliments et louanges que je prieroy V. A. d'en lire les copies, si je ne croyois que M. l'ambassadeur les luy eust communiquées, ou en forme ou en substance, car elles sont mémorables et nommément celle de la Reine."

LETTRE DCCCIX.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. M. Goring, ambassadeur en France, passe par la Hollande. R. 25 oct. 1643.

Mon cousin. Gorin s'en alant en France ambassadeur extraordinaire et ne pouvant passer par le plus proche chemin, il est contraint de passer par la Hollande; qui me donne sette occation de vous prier le croyre; que sy vous n'avés pas reseu de mes lettres de longtemps, s'a esté qu'elles ont esté interseptées et perdues, les passages estant extraordinairement dificilles; comme Gorin vous dira; n'ayant point manqué en toutes les occations que j'ay trouvées de vous assurer, comme je fais encore, de la continuation de mon affection et du resentiment que je garderay toujours des soings que vous avés pris de m'obliger et tâcheray en toutes occations de vous faire paroistre que je suis, mon cousin,

vostre bien affectionné cousine

HENRIETTE-MARIE R.

Oxford, ce 3 sept.

LETTRE DCCCX.

M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Succès remporté par le jeune Prince d'Orange.

*** Le jeune Prince venoit de se distinguer dans un combat de cavalerie où l'ennemi, attiré dans une embuscade, avoit fait des pertes considérables. Le Prince d'Orange „se réjouit avec son fils du bon succès que Dieu luy avoit donné à son premier employ et commencement." (*Mém. de Fr. H.*)

A Berghen op Zoom le 4 de septembre 1643.

Je demande du bodenbroot[1] à V. A. par ceste expresse, que j'escris en grande haste, m'en allant suivre S. A., qui va au devant de nostre victorieux Prince Guillaume. Hier au soir il est sorti aveq la cavallerie et ayant faict donner par Crock[2] aveq deux cens chevaulx sur les gardes de Cantelmo[3], l'alarme s'est mise au quartier, et ont les enemis suivi Crock jusques dans nostre embuscade, de laquelle s'appercevans, ils se sont retirez, mais non pas si bien qu'on ne les ayt attrappez, en sorte que Crock vient de me dire que M. le Prince mène plus de 40 officiers prisonniers, et entre autres le commissaire-général de la cavallerie, le lieutenant-général de l'infanterie, force majors et ritmeisters. Au retour je sçauray tout par le menu, et le manderay exactement à V. A., qui doibt croire qu'au dire de Crock c'est une des belles actions qui soit arrivée de 25 ans en ces païs. Je finis donq comme j'ay commencé et demande du bodenbroot pour le succès d'un si glorieux commencement à ce brave Prince.

LETTRE DCCCXI.

Le même à la même. Même sujet.

A Berghen op Zoom, le 4 de septembre 1643.

Je sçay aveq regret que mon premier messager se sera

[1] cadeau offert à un messager de bonnes nouvelles.
[2] capitaine de cavalerie.
[3] Don André Cantelmo, chef de l'armée espagnole.

esgaré; n'ayant peu deviner que V. A. fust partie d'Ysselstein. Il fault donq que par ce second je confirme le grand et heureux succès qu'a eu monseigneur le Prince Guillaume, sorti hier au soir aveq toute la cavallerie assisté de messieurs de Stakenbroeck, comte de Stierum et Rhyngrave, et revenu présentement victorieux, aveq un concours et acclamation de joye de tout le monde très-extraordinaire, dans la bruyère auprès de Wouw, où S. A. l'attendoit; il luy a présenté ses prisonniers, qui sont don Juan de Borgia, lieutenant général de la cavallerie, item le lieutenant du maistre de camp général, dont nous n'avons pas encor bien le nom, 10 capitaines de cavallerie, 6 à pied, aveq autres officiers, montans au nombre de quelques 40, aveq 5 ou 6 cens fantassins espagnols. On sçaura aveq le temps combien de morts a eu l'enemy, qui, à ce qu'on dit, sera un bon nombre. De nostre costé y est demeuré le cornette de Beens, et 12 ou 15 cavaliers en tout.

L'infanterie espagnole s'estoit enfermée dans un lieu fort clos, espérant de s'y maintenir, en attendant le secours, mais de nos gens ayants mis pied à terre pour les forcer, ils se sont rendus. Pour trouppe de réserve monseigneur le Prince Guillaume (qu'on a eu grand peine de retenir d'aller au plus fort des coups) a eu le régiment des gardes, et celuy du Sr de Spyck. Au retour il y eut des officiers des enemis qui le voulurent asseurer que Cantelmo le viendroit encor suivre aveq toute l'armée, mais, en se mocquant, il dit qu'il le vouloit attendre en disnant, et se fist couvrir la table dans la bruyère, où ces seigneurs prisonniers disnèrent aveq luy, se plaignants haultement de Cantelmo, pour leur avoir donné ordre de suivre les nostres jusques contre Berghen, et ne les avoir pas, disent-ils, secondé comme il debvoit. Cependant nos gens tesmoignent qu'ils ont rendu beau combat, mais attaquez en queue par M. le comte de Stierum, et coupez sur les flanqs par M. de Stakenbroeck et M. le Rhingrave, ils ont esté mis en pièce, comme cela va où le plus fort attrappe le plus

foible dans la bruyère. On loue généralement nostre cavallerie de s'y estre comportée aveq une ardeur digne de bons soldats; devant tous aussi le bon homme M. de Stakenbroeck; y allant aussi vertement que les plus jeusnes. Enfin la journée est glorieuse au possible, et du plus bel augure pour nostre cher jeusne Prince qu'on la puisse souhaitter. Demain nous pourrons avoir quelque liste des prisonniers. Tout n'est encor que tumultuaire. Ce messager porte l'advertence de ce succès de par S. A. à M. les Estats. Un quartiermaistre de M. le Prince de Talmont a tenu Cantelmo par le bras, mais il a esté recoux[1] par des officiers, qui maintenant regrettent tout hault de ne l'avoir laissé prendre.

LETTRE DCCCXII.

Le même a la même. Même sujet.

A Berghen op Zoom, le 5 de septembre 1643.

Il est raisonnable que je laisse à monseigneur le Prince Guillaume le plus particulier récit de son combat. J'y adjousteray seulement qu'aujourdhuy le trompette de Cantelmo a advoué que la moitié de leur cavallerie sortit hier, comme aussi en peuvent faire foy tant d'officiers de marque, faicts prisonniers hors du quartier. D'ailleurs ceux qui vienent d'Anvers tesmoignent que sur les entrefaictes de cest exploict il y eust si grande frayeur et confusion audit quartier que leurs gens fuyans pesle-mesle, aveq chevaulx et bagage etc. vers la ville, on fut obligé d'y fermer les portes: qui faict juger qu'au moyen de 3 ou 4 mil hommes d'infanterie on eust peu enlever tout le quartier, mais les choses qui se font aveq tant d'aprestes, souvent reuscissent le moins, et avons à louer Dieu, de la belle victoire qu'Il nous a donnée si hors d'apparence; car les plus sensez ont eu de la peine à croire ou espérer que jamais Cantelmo fist le pas de

[1] délivré.

clercq qu'il a faict, en se précipitant ainsi dans une embuscade qu'il avoit tout subject de soupçonner, au moins tout loisir de faire descouvrir à son ayse, et sans rien hazarder mal à propos. Pour une marque très-certaine de leur foiblesse, estonnement et confusion, on void comme depuis l'escheq receu il n'est point apparu un seul homme en queue d'une si longue retraicte, qu'on n'a commencé à faire qu'après avoir bien disné à loisir, tout contre la place de l'exécution; qui est justement demeurer maistre du champ de bataille.

A ce midy S. A. a faict disner avec elle les principaulx de ces prisonniers, qui sont gens de très-bonne façon, et nommément ce don Juan de Borgia, entretenants S. A. aveq de grands respects et soubmissions....

LETTRE DCCCXIII.

La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Réponse à la lettre 810.

Monsieur. Vous avéus [1] grande raison de croyre que je prens part à la nouvelle que vous m'avés mandé, de coy je rend grasce à Dieu que monsieur le Prince a encore cest contentement et qui [2] puis [3] voir encor souvent telles ocasions et que son fils le puis [3] monstrer par ceux [4] acstions qui se veuxt [5] rendre capable à bien servir l'estast, et pour estre un jour digne de porter vrayment le non [6] d'estre son fils, ce que je prie à Dieu de tout mon âme. Pour vous, je vous remersey de tout mon coeur que vous m'aviés mandé si tost la nouvelle et confais [7] d'estre obligée de vous donner du bodenbroot, come j'espère de faire à vostre retour, que je croy sera bien-tost. En atendant je vous prie de croyre que

[1] avez eu. [2] qu'il. [3] puisse. [4] ses. [5] veut. [6] nom. [7] confesse.

je désire de rencontrer les occasions pour vous monstrer que je suis véritablement

vostre très-affectionée à vous servier,

AMALIE P. D'ORANGE.

---

[1] † LETTRE DCCCXIV.

M. Jermyn à M. de Heenvliet. Mariage projeté de Mademoiselle d'Orange avec le Prince de Galles.

Monsieur. Je ne doubte point que leurs Altesses n'ayent trouvé fort estrange qu'elles n'ont receues plus souvent des nouvelles de la Royne, et plustost celles de quoy elle estoit de promesse en partant de leur en donner, aussitost qu'elle seroit arrivé auprès du Roy. Pour le premier elle a escrit souvent, et a envoyé plusieurs personnes qui sont revenues rapporter les dépesches que elle leur avoit confiez et particulièrement un gentilhomme qu'elle avoit commandé d'aller trouver leurs Altesses sur la mort du baron de Dona, lequel estoit instruict des plusieurs aultres choses de quoy yl les debvoit entretenir. Pour ce qu'est astheur de ce qu'elle avoit promis, touchant l'affaire de mademoiselle d'Orange, depuis l'arrivée de la Royne à Oxford elle a tousjours attendu le partement de Mr Goring, pour estre asseuré que ses lettres passeroyent seurement, pour faire la responce que le temps présent permet seulement. Et la Royne a choissy ce chemin de me commander de seul escrire, plustost que de le faire elle-mesme à leurs Altesses, ny d'en charger milord Goring, leur remettant à Heenvliet pour sçavoir ses sentiments, à cause du chifre que Jermyn a avec Heenvliet. Il fault doncq reprendre les fondaments sur quoy yl a esté question de cette affaire. La Royne a faict cognoistre à leurs Altesses que l'alliance qu'elle avoit faict avec elles les poulvoit assez asseurer d'une estime qu'elle

[1] *de la main de M. de Heenvliet, apparemment déchiffrée par lui.*

faisoit de leurs personnes et maison, qui luy poulvoit convier de songer à une plus estroitte, si la condition présente des affaires de la Royne luy obligeoit moins de considérer en cette matière ce qui pourroit contribuer le plus à leur restablissement. Sur cela, il a esté arresté que la Royne, en revenant prest du Roy, luy communiqueroit ce qu'estoit passé, et ayant retiré ses sentiments et résolutions, de les faire sçavoir à leurs Altesses. Le Roy doncq, se conformant aus sentiments de la Royne dans les estimes qu'elle a tesmoignée des personnes et maison de leurs Altesses, et dans ce que la Royne leur a faict cognoistre de plus, que dans cette affaire il est par tant des raisons obligé et necessité de regarder en icelle ce que luy doibt procurer pour le restablissement de sa couronne et de son authorité le plus d'avantage et support, il n'a pas esté possible jusques à cette heure (n'y encore le peult-yl faire) d'asseoir son jugement.

Tellement que, comme la chose n'est point impossible pour l'advenir, il désire, pour le présent, qu'yl n'y est[1] point d'engagement entendu, mais que, de l'un et l'autre costé, on se peult gouverner comme si on n'y avoit point parlé de rien, jusques à-ce que l'on recommence le discours, en cas que les occasions et circumstances quy s'y doibvent rencontrer, le face renaître. Voicy puntuellement ce que j'ay eu en commendement de vous dire. Le porteur est si bien instruict de tout le reste de nos affaires, que je me remet à ce qu'yl vous dira, vous asseurant et protestant que je suis, avec toute sorte de passion et verité, Monsieur,

vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

JERMYN.

d'Oxford, ce $\frac{\text{22 sept.}}{\text{2 oct.}}$ 1643.

[1] ait.

LETTRE DCCCXV.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Recommandation.

Mon cousin. Vous saurés par Gorin la relation entierre de la victoyre que le Roy mon seigneur a eu sur ses rebelles(1); cette lettre est seullemant pour vous prier de vouloir donner la compagnie du pauvre marquis de la Vieville à son frère, qui dans la batallie a estté tué, qui m'a estté une perte fort sensible: et puis qu'il est mort pour mon service, j'espère que, en ma considération, vous acorderés à son père de pouvoir mestre dans sa compagnie aucun de ses frères, ce que je vous prie très-instamant et de croyre que s'est une chose en quoy vous m'obligerés extrêmemant. N'ayent autre chose à dire que de vous assurer que je suis, mon cousin,

vostre bien affectionnée cousine

HENRIETTE-MARIE R.

Oxford, le $\frac{\text{23 sept.}}{\text{3 oct.}}$

[1] LETTRE DCCCXVI.

M. Jermyn à M. de Heenvliet. Mariage du Prince de Galles.

Monsieur. Selon les promesses que j'ay faict en partant à leurs Altesses de les faire recognoistre sincèrement ce que j'apprenderois estre de la volonté du Roy et de la Royne d'Angletterre, touchant l'affaire de Mademoiselle d'Orenge, je vous ay mandé véritablement les responces que Henry Jermyn a eu en commandement de la Royne et du Roy.

Et en effect la condition présente de leur affaire ne le permettent pas d'en parler aultrement; car yls ne s'y peulvent pas engager, et yl n'est pas raisonnable que les

(1) A. Newbury, le 20 sept.

[1] *de la main de M. de Heenvliet, apparemment déchiffrée par lui.*

aultres le soyent, dans l'attente d'une chosse où à la fin y peult avoir une possibilité de faillir. C'est pourquoy yl a esté nécessaire au Roy de parler présentement comm' yl faict; mais, pour le particulier de Henry Jermyn, il se croit obligé de vous dire que les affaires peulvent changer de sorte que de faire prendre au Roy des nouvelles résolutions là-dessus, lesquelles pour le présent ne peulvent pas estre prise, ainsy que je vous ay dict. J'ay creu qu'yl estoit nécessaire de vous adjouster ce mot, et vous proteste que je l'ay faict avec la sincérité de quoy je suis de promise d'en user den[1] cette affaire.... Je suis, Monsieur,

vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

JERMYN.

d'Oxford, ce $\frac{\text{23 sept.}}{\text{3 oct.}}$ 1643.

LETTRE DCCCXVII.

M. de la Tuillerie[2] *à la Reine-Régente de France. Moyens de se concilier la Princesse d'Orange.* P. C. H. XXVIII. 41.

..... Quand j'ay mandé à V. M. qu'il estoit avantageux de bien traitter madame la Princesse d'Orange, j'ay creu le debvoir, à cause de l'authorité qu'elle a sur Mr son mary, et ay pris le biais dont je me suis laissé entendre à V. M., pour ce qu'estant Princesse glorieuse, j'aurois doutté qu'elle eust reçeu de bonne grâce une gratiffication sans quelque prétexte, joinct aussy qu'elle auroit apréhendé, en l'estat que sont icy les affaires, de faire tort à M. le Prince d'Orenge, là où luy payant une debte quoyqu'imaginaire, ce luy sera une couverture et n'en aura pas moins d'obligation à V. M. que d'un don gratuit, pour ce qu'en effect il est tel et ne pence pas, Madame, que

[1] dans.

[2] Depuis 1640 ambassadeur de la France dans les Provinces-Unies.

des bagues fussent de son goust, pour en avoir desjà une quantité assez grande, et puis, quand on luy en donneroit, ce ne seroit pas rendre le Roy quitte de sa prétention, qu'elle pourroit en un autre temps faire revivre, quand l'occasion s'en offriroit. Elle est telle que V. M. la verra dans le cy-joint mémoire, qui revient après de soixante et dix mille livres, dont je croirois, si l'on avoit moins affaire d'elle, qu'en luy payant partye elle seroit bien payée, mais n'estant pas question d'une somme immense, je n'estime pas que pour peu l'on doive mesnager. — V. M., Madame, y fera la réflexion qu'elle jugera plus à propos et moy j'attendray ses commandemens, sans m'en ouvrir à ladite Dame, ayant dit à quelque personne, sur ce que je n'euz point l'année passée de responce à ce que j'en avois escrit, qu'elle m'en parleroit jamais et que M. le Prince d'Orenge sans çela ne lairroit pas d'estre serviteur du Roy.....

La Haye, 28 sept. 1643.

P. C. H. XXVIII. 52. Quelques jours plus tard M. de la Tuillerie écrit: „M. le Prince d'Orenge n'a pas creu peu faire de gagner la duchesse de Chevreuse pour le mariage de son fils; c'est une considération qui devroit estre forte parmy tous ceux de cet Estat cy; mais les brouilleries survenues en Angleterre ont produict par deçà de si mauvaises réflexions, par les intérestz de religion qui s'y meslent, que cette alliance, qui sembloit estre suivie de bons effects, tombe dans une aversion un peu trop générale parmy ces peuples; le Prince, qui connoist leur portée, use de sa prudence et d'une modération que tout autre que luy auroit peut estre de la peine à pratiquer."

Les puissances belligérantes commençoient à songer sérieusement à la paix. Claude de Mesmes, comte d'Avaux et Abel Servien venoient d'être nommés plénipotentiaires de France à Munster. Désirant se concerter avec le gouvernement des Provinces-Unies, ils prirent leur route par la Hollande, où ils restèrent plusieurs mois avant de parvenir au renouvellement de l'alliance avec les Etats-Généraux.

P. C. H. XXVI. 7. Le 4 janvier 1644 ils écrivent de la Haye à M. de Brienne secrétaire d'État des affaires étrangères: „Il y en a qui désirent

la paix; d'autres, qui font le plus grand nombre, ne veulent que la trève; il y a sujet de croire que M. le Prince d'Orange est de ce dernier advis et que l'approbation que luy et ses deppendans ont donné à nostre résolution de ne rien rendre de nos conquestes, est plustost une preuve du désir qu'ils auroient que cette difficulté empeschast la conclusion de la paix qu'un tesmoignage de leur amitié. Ce n'est pas que nous ne cognoissions le Prince très bien disposé pour la France,... mais l'alliance d'Angleterre qu'il a prise aiant rempli de soupçon l'esprit de ces peuples, il ne juge pas qu'il soit utile pour sa Maison de les mettre présentement en estat de se passer de luy."

Le 11 janvier M. d'Harcourt écrit à M. de la Thuyllerie: „Nous ne sommes pas encore bien esclarciz du nouveau motif que Mrs les Estats ont eu de remettre sur pied cette ambassade (1) après l'avoir si longtemps surcise. Plusieurs ont peine de croire que ce soit pour haster la paix d'Angleterre, dont le trouble n'est pas désavantageux aux Provinces-Unies, sur tout pour le commerce.... Quelques uns se laissent entendre que celuy des trois ambassadeurs nommé Rinswode, qui est le plus affidé de M. le Prince d'Orange, pourra travailler et reprendre les erres d'un mariage entre le Prince de Galles et la fille aisnée du dit Prince; quoyque depuis deux jours madame la Princesse d'Orange ayt dict que tout cela est rompu. Nous croyons néantmoins qu'il ne sera que bon de prendre garde à ce qui s'y passera."

Les plénipotentiaires écrivent de la Haye à M. de Brienne, le 19 janvier: „Le Prince d'Orange tesmoigne avoir envie de se employer tout de bon, pour ce qu'en effet cela se doit principalement pendant une négociation de paix, et aussi pour l'intérest particulier du Prince, qui, voiant les affections de ce païs, qu'il avoit autrefois toutes pour luy, en quelque façon partagées, seroit bien aise par une action célèbre de faire connoistre à Mrs les Estatz le besoin qu'ils peuvent avoir de luy." P. C. H. XXVI. 25.

Le 23 janvier, M. de Brienne écrit aux plénipotentiaires: „L'on a bien remarqué que tout le dessein des Estats seroit que nous nous contentassions de faire une trefve, comme eux, qui la préférent à la paix, soit par ce que la constitution de leur estat le requiert de la sorte, que le Prince d'Orange y trouve mieux son compte, et que les prédicans crient contre la paix, sans pourtant en scavoir la raison... On devra persuader au Prince d'Orange que les Estats pourroient bien consentir, comme aussi la France, à la paix; † P. C. H. XXVI. 21.

(1) l'ambassade en Angleterre, où furent envoyés G. Boreel et Jean de Reede, seigneur de Renswoude.

afin qu'il employe son authorité pour porter les Estats à nous laisser en liberté de prendre, comme ils font, le parti qui nous sera plus utile, pourveu que nous continuons à leur donner les assistences qui seront concertées quand ils seront rentrez en guerre..."

[1] † LETTRE DCCCXVIII.

[2] ... *à ... Mariage du Prince de Galles.*

Il est temps astheur de venir aus affaires particulières. Vous sçaurés, pour commencer, que celle que j'ay escrit par milord Goring, comme desjà je vous ay mandé par Slingsby, n'a pas esté comprins de vostre costé, selon ce que l'on a entendu icy, mais que l'affaire du mariage du Prince de Galles et de Mademoiselle d'Orenge est encore dans un estat où l'issue que désirez se peult espérer, et que les sentiments du Roy et Royne sont les mesmes que vous ont esté tesmoignez, c'est-à-dire, que la condition de leurs affaires demandent[3] d'eux de considérer le mariage du Prince de Galles comme une chose de si haulte importance pour leurs restablissement, ils ne peuvent venir à aucune résolution que de s'en servir le plus utilement que leurs prudences les peuvent conseiller; mais ne font point de difficulté de dire que, comme yls n'[4] ont par le mariage desjà faict tesmoigné l'estime qu'yls font de l'alliance du Prince d'Orange, aussi sont-yls tout prest confirmer le mesme, par le désir d'une plus estroitte alliance, si les aultres 490 *Ambassadeur ou Résident d'Angleterre en Hollande* et circumstances, que leurs affaires les obligent de considérer, s'y peuvent rencontrer. Tellement que vous voyez que la chose demeure dans l'espérance et estat où elle estoit, de quoy vous devez asseurer le Prince et la Princesse d'Orange de la part du Roy et Royne d'Angleterre.

Oxford, ce $^{12}/_{22}$ febr. 1644.

[1] *Ceci semble un déchiffrement.*
[2] *Apparemment de M. Jermyn à M. de Heenvliet.*
[3] demandant. [4] n' *ajouté sans doute par erreur.*

Le Prince d'Orange, au printemps de 1644, se rendit avec son fils en Gueldres. M. de Zuylichem écrit le 18 avril de Zutphen à la Princesse: „Le Prince Guillaume se trouve icy en très-parfaicte santé, et en use vigoureusement tous les jours à la chasse, en quoy seulement je souhaitteroy qu'on modérast un peu ses chaleurs, pour le danger que je le voy courrir à sauter des hayes et fossez, ce qui ne peut pas tousjours succéder esgalement." Et le 22: „Ces Messieurs icy sont si longs à s'ajuster et à donner le contentement qu'ils doibvent à S. A. qu'on commence à s'en ennuyer. On avoit espéré de partir dès hier, et ne sommes pas asseurez si ce sera bien après-demain, mais deux demi-jours ont esté perdus à la bonne chère. Avanthier S. A. traicta les députez qu'on nomme icy *ad causas*, qui sont comme le grand committee du Parlement, préparent toutes choses, et en font rapport à l'Assemblée; après un si bon disner il n'y eut donq point d'apparence de rentrer en affaires. Hier les Estats traictèrent S. A. publiquement, où les santez qu'il beut furent marquées par autant de 3 volées de canon; après ceste tourmente encor moins de calme pour les bonnes testes de Gueldre. Aujourdhuy on travaille à bon escient de tous costez; et peu s'en faudra qu'on ne tombe d'accord."

[1] LETTRE DCCCXIX.

Mylord Jermyn au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. Quoy qui [2] semble peu nécessaire que j'ajouste rien à ce dont le sieur de Goffe (1) est chargé, tant dens ses instructions, lesquelles V. A. verra, que dens ses lettres de créance de leurs Majestés, elle me permetra non obstant de luy dire en peu de mots les raisons qu'ont obligé le Roy et la Reyne de le choisir pour ceste affaire. Il les [3] a paru fort à propos par le moindre esclat que se pouvoit, de tirer les meilleurs esclaircissements qui les [3] estoient possible dans les choses à quoy ils s'atendent, et pour cest effect ont voulu charger une personne de la commition [4], qui s'en pouvoit ac-

(1) „le docteur Goff, autrefois ministre du régiment de Mr Goring" (*M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange*).

[1] *En partie chiffrée.* [2] qu'il. [3] leur. [4] commission.

quitter sans bruict, avec le secret, la fidélité et capacité requises. Ses qualités se rencontrant en luy, il a esté résolu de l'envoyer auprès de V. A., pour ce que de plus il pourroit estre raisonnable d'en entretenir V. A. de la procédure que j'ay tenu depuis la première ouverture, à quoy n'ayant rien à ajouster, je demeure, avecq les sentiments que je doits, pour les obligations que j'ay à V. A., et avec ceux de quoy j'ay faict profection [1] et veux [2] de conserver pour son service, Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

JERMYN.

Exeter, ce 30 de may 1644.

[3] LETTRE DCCCXX.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Même sujet.

Mon Cousin. Le porteur, le Sr Goff, vous dira la cause de ce qu'il n'est pas retourné plustost vous porter responce de ce qu'il m'a raporté de vostre part. Je l'ay instruit emplemant et me remets pour les particularités à ce qu'il vous dira. De moy vous sçaurez seullement que le Roy mon seigneur m'ayant donné autantique et plain pouvoir de trèter et conclure avec le mariage de mon fils le Prince de Galles avec mademoiselle d'Oranges, vostre fille, je luy ay donné charge de arester les choses, selon les santimants du Roy mon seigneur, en cas que vous demeuriez d'acort, comme je ne veux pas douter que vous ne fasiés. S'est pourquoy vous pouvés prandre croyance au dit Goff et le secret est sy nécessaire dans l'afaire, à cause que les parlementaires en prandroits l'alarme, que cela a empesché que je ne vous aye envoyé une personne de plus éminante condision, mais sy vous voulés que les ambassadeurs de Hollande, qui sont en Engleterre, en parle [4] au Roy mon seigneur, avec secret, à cause des

[1] profession. [2] voeu. [3] *sans date.* [4] parlent.

choses qui en dépandent, il ratifiera tout ce que docteur Goff ora fait. Je n'ay autre chose à dire que vous assurer que je soueste une bonne conclusion à cette affaire, avec le service de quoy je vous ay fait tousjours profession, estant véritablement, mon Cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE-MARIE R.

A mon Cousin, monsieur le
Prince d'Orange.

N° DCCCXXª.

Instructions pour le Sieur Goffe. Conditions du mariage du Prince de Galles.

Vous ferez cognoistre à S. A. le Prince d'Orange que, selon un discours que lui a esté fait par Mr Jermyn, durant le séjour de la Haye par son commandement, touchant le mariage du Prince de Gaules et Mademoiselle d'Orange, qu'il a communiqué au Roy ce qu'a passé et a continuellement faict sçavoir à S. A. les résolutions qu'ont esté prises, par lesquelles S. A. a peu recognoistre la syncérité de laquelle ceste affaire a esté commencé et poursuivie. Le Roy, voulant demeurer tousjours dans la mesme procédure, asteur que ses affaires luy permettent de venir à la dernier résolution, a pris celle aussi de faire parler à S. A. avec la franchise qu'il a tenu, et ne faict point de doute de rencontrer auprès d'elle. S. A. sçaura donc que les mesmes fondements qu'ont donné mouvement à la première proposition, sont ceux qui obligent présentement le Roy d'en parler comme il fera, c'est à dire l'estime qu'il faict de la personne et maison de S. A., joint avec l'utilité qu'il espère rencontrer pour restablissement de ses affaires et corone. Dans un temps moins embrouillé que cellui-cy, la première considération auroit pu estre suffisante, mais dans les troubles que lui sont survenues, les loix de Dieu

et des hommes luy nécessitent à regarder davantage la seconde. Pour cest effect, faisant réflexion partout où il se pouvoit promettre un support considérable et convenable autant à son Estat qu'à ses inclinations, a faict ceste conclusion qu'il n'en pouvoit point rencontrer que d'une des coronnes de la France ou d'Espaigne, et de plus de pas une d'icelles, sans l'assistance et concurrence de S. A., le Roy manquant les moyens pour leur donner la volonté et elles le pouvoir de le luy procurer, quant mesmes elles auroient le desire[1]. Entre les deux, il n'a pas esté difficile au Roy de résoudre par où il devoit commenser, regardant dans ses inclinations aux intérests de son Estat et à ceux de ses alliés, et en ces considérations a premièrement jetté les yeux sur la France, se promettant que, par l'image qu'il s'est figuré des intérests de cest estat et des intérests des personnes qui en manient les affaires, qu'en les pouvant assurer des advantages que les pourront estre procurés par S. A., que ceux qu'il aura à désirer d'elles lui seront assurés. Le Roy a creu, par les tesmoignages que S. A. a rendu de son inclination pour une seconde alliance avec Angleterre, qu'il feroit toutes sortes des choses raisonables pour la faire réussir et a aussy creu que ces choses-là pourroient estre tellement proposés et poursuivyes que la France y trouveroit ses intérêts et par conséquent le Roy les siens avec la France. Le Roy avoit pensée d'envoyer Mr Jermyn en France, se croyant assés asseuré des inclinations de S. A., pour faire l'ouverture du traité qu'auroit porté, qu'en cas que nous eussions pu lui porter aux résolutions les plus advantageuses pour eux qu'ils auroient pu souhaiter, sçavoir si eux de leur costé seroient venus à celles pour nous que nous les aurions proposés. Les choses qui lui seront désirés de faire en considération du Roy et du mariage, sont celles de quoy les intérests d'Angleterre et de la France requireront d'estre faictes pour leur advantage, et devant avoir faict l'ouverture en France et entré dans les considérations qu'un traicté

[1] désir.

feroit naistre, il ne se peut dire exactement ce que sera desiré de ce costé là, mais en apparence se seront les particuliers[1] suivantes ou de ceste nature:

1. d'entrer et de faire entrer messieurs les Estats en ligue offensive et défensive avec Angleterre et la France;

2. de rompre avec l'Empereur, en cas que la France le propose;

3. d'assièger telle ou telle place, que le temps dans lequel la proposition sera faicte, pourra permettre;

4. de demeurer en campagne aussy longtemps qu'eux, et, s'il n'y auroit point de siège, au moins de marcher et loger le plus utilement pour leur desseings qu'il se pourroit;

5. de fournir pour deux mois 15 ou 20 vaissaux de guerre et dé vaissaux pour passer deux mille chevaux et quatre mille hommes de pied de la France en Angleterre.

Les choses que nous demanderons de la France seront:

1. les hommes susdittes et telle somme d'argent que nous pourrions procurer;

2. d'entrer dans une ligue offensive et défensive avec nous et le Païs-Bas. S'il arrive asteur que la France, par quelque intérest caché ou quelque mauvais volonté, que la jalousie du temps passé auroit faict passer dans les humeurs pour les affaires du Roy, se trouvoit répugnante à toutes nos propositions, en ce cas le Roy se contentant de s'estre acquitté à touts les devoirs que luy pouvoient presser, propose nonobstant le mariage du Prince de Gaules et de Mademoiselle d'Orange et, au lieu des advantages qu'il se promettoit du costé de la France, ne doubte point que S. A. ne luy peut faire recevoir d'aussy utiles du costé d'Espagne. Pour cest effect il luy faudroit s'engager de faire la treuve avec ceste coronne, en considération de celle d'Angleterre, faisant cognoistre aux Espagniols qu'ils ne la pourroient point avoir qu'en y comprenant les intérests du Roy d'Angleterre et luy laissant l'advantage de ce traicté. La treuve faicte, S. A. le Prince d'Orange premièrement disposera les Anglois

[1] particularités.

dans le service de messieurs les Estats de passer en Angleterre, dans des régiments entiers et les donnera les moyens de passer;

2. il fera achever l'affaire d'Amboin présentement;

3. il payera l'argent de quoy il sera convenu pour le dote de Mademoiselle d'Orange présentement. Les conditions pour les advantages de Mademoiselle d'Orange seront selon ce qu'a tousjours esté practiqué pour les femmes des Princes de Gaules, pour conserter lesquelles il sera immédiatement envoyé une personne instruite pour ceste effect de tout ce que sera nécessaire, selon la responce que S. A. fera à ceste ouverture.

Il est dit cy-dessus que Mr Jermyn devoit aller en France pour ce traité. Il est vray que cela avoit esté résolu et qu'en [1] iroit après en Hollande trouver S. A. le Prince d'Orange, sur l'opinion que l'on avoit icy que S. A. souhaitoit assés ceste alliance pour faire toutes sortes choses raisonables pour la faire réussir; mais après, faisant un peu de réflexion plus profonde, il a esté plus selon l'ordre de la raison d'en avoir un esclaircissement plus assuré que l'on ne pouvoit tirer des conjectures, et pour ceste raison Mr Jermyn a esté arresté et ce porteur choysy, pour rapporter en toute diligence les sentiments de S. A. sur toute la matière, et ce porteur a esté choisy pour les raisons que sont assés amplement dittes dans ses lettres de créance.

[2]N° DCCCXXb.

Réponse au sieur Goffe sur les propositions du Roi d'Angleterre.

Le sieur Goff s'en retournant au Roy est prié de luy tesmoigner le grand ressentiment qu'a S. A. de la bonne volonté que S. M. continue de luy faire paroistre dans l'honneur des ouvertures que le sieur Goff vient de luy

[1] il s'en. [2] *de la main de M. de Zuylichem.*

faire en son nom d'un traité de mariage entre Monseigneur le Prince de Galles et Mademoiselle d'Orange, dont en suitte S. A. taschera tous les jours de sa vie de se rendre recognoissant par la continuation de ses très-humbles services.

En outre ledit sieur Goff remonstrera au Roy, pour le regard des deux diverses conditions qu'il a pleu à S. M. de faire proposer pour l'acheminement du dit mariage, que, quand à celle qui regarde l'Espagne, cest Estat venant de s'engager de nouveau avecq la France à ne traicter de paix ny tresve sans advoeu et consentement réciproque l'un de l'autre, et là-dessus s'estant concertées les Instructions, tant des ambassadeurs plénipotentiaires de France, qui desjà sont à Munster, que de ceux de cest Estat, qui s'y en vont au premier jour, il n'y a point d'apparence de rien altérer là dedans.

Mais que, si de ceste façon il vient à se conclurre paix ou trefve au dit Munster entre le Roy d'Espagne et cest Estat, S. A. ne lairra de donner et procurer tout contentement et satisfaction au Roy, en toute sorte de choses raisonnables. Et que, sy le Roy trouve bon d'envoyer de sa part au dit Munster, S. A. taschera de disposer cest Estat à ce que ceux qui s'y trouveront de la part d'iceluy, y puissent favoriser et appuyer les intérests de S. M., tant qu'il sera aucunement possible, et partant il seroit nécessaire de sçavoir les bonnes intentions de S. M. là-dessus et comment elle auroit aggréable qu'on procédast en ce particulier. Pour ce qui est de l'autre proposition, concernant la ligue offensive à traicter entre le Roy, la France et cest Estat, que véritablement, selon les conjunctures d'affaires d'aujourdhuy, c'est à quoy il semble à S. A. qu'elle pourroit tascher de disposer cest Estat avecq le plus d'apparence de succès.

Quant à ce qui touche le dit mariage, s'il plaist au Roy, comme le propose le dit S[r] Goff de sa part, d'envoyer icy personne instruicte à le traicter et des conditions d'iceluy, S. A. ne manquera de la rencontrer en

telle sorte que S. M. en appercevra clairement la grande et parfaicte estime qu'elle faict de l'honneur d'une telle alliance, pour à laquelle parvenir il n'y a conditions raisonnables lesquelles S. A. ne vueille accepter et tascher d'y porter cest Estat en ce qu'il en pourra concerner.

Faict au Camp à Assenéde, le 24 de juin 1644.

LETTRE DCCCXXI.

M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Traversée de la Reine d'Angleterre en France.

Au camp devant le Sas de Gand, le 9 aoust 1644.

Le commandeur Coulster, qui a faict le transport de la Reine, m'en ayant récité quelques circonstances, j'ay creu que V. A. n'auroit à desplaisir de les sçavoir à peu près. Il dit qu'estant venu à Falmouth, il y trouva desjà cinq vaisseaux du Roy prets pour ce transport, mais que, bien autant de vaisseaux du Parlement guettans la sortie de la Reine devant ce port, où entre autres se trouva un vice-admiral avec 58 pièces de canon à bord, S. M. eut grand peine à se résoudre au voyage. Toutefois, comme ce commandeur luy représenta que, plus elle tardoit et plus il viendroit du monde à l'incommoder, y ayant desjà eu quelque patasche envoyée par ces gens pour plus de renfort de navires, la Reine s'embarqua, principalement sur l'espérance et asseurance que luy donna le commandeur de ce que son basteau, estant net, pourroit gagner les autres à la voile; que là-dessus il print sa route tout droict vers ce vice-admiral et que l'ayant approché d'assés près et attendu cinq volées de canon, qui toutes partirent dessus luy, il fit en sorte par l'adresse des voiles qu'en un tournemain il gaigna le vent et le devant de cest enemi principal, qui, voyant qu'il ne respondoit pas de canonades (la Reine le luy défendant tousjours) luy tira encore deux coups sans bale et ainsi ne le suivit que de

loin, ne pouvant plus l'approcher. Durant ces entrefaictes la Reine estoit descendue jusques parmi le ballast[1], où il luy avoit accommodé quelque lieu de seureté contre les coups de canon, mais de senteur et logement peu agréable pour une femme de trois sepmaines après sa couche. Le danger passé, la Reine, dit-il, remonta dans la galerie et, après s'être faict montrer ses navires du Parlement, grinça des dents et laissa tomber quelque larme de despit, et là-dessus s'alla mettre sur son lict, transportée par un beau temps en une nuict jusques à Conquest en Bretagne, où ayant mis pied à terre, de la noblesse du païs s'y assembla aveq chevaux et carosses et la mena à Brest, d'où M. Jermyn et le docteur Goff furent envoyez à Paris.

Le 14 août 1644, M. de Zuylichem écrit à la Princesse: „Le comte de Marcheville vint, de la part de M. le duc d'Orleans, faire rapport des succès qu'a eu le mareschal de Gassion sur la rivière de St. Omer à Watine, ayant passé ce canal sans résistance considérable, Piccolomini aveq le peu de forces qu'il a s'estant laissé divertir par une feinte vers Mardyck. Les François, se trouvant l'appétit venu en mangeant, semblent résolus de maintenir ce poste, qui est très-avantageux, et leur ouvre toute la Flandre sans plus d'obstacle, dont la consternation est terrible dans le païs, qui croistra tousjours quand le païs de deçà se verra tout-à-fait abandonné aux armes de S. A."

[2] LETTRE DCCCXXII.

M. Jermyn au Prince d'Orange. Négociations en France.

Monseigneur. Selon la dernière lettre que V. A. aura receu de moy, la Reine m'a envoyé icy, pour dire à la Reine-Régente son arrivée en France et pour ajuster ce qui pourroit appartenir au séjour qu'elle y fera. En suitte de cela, j'avois aussi commandement de faire icy l'ouver-

[1] lest.

[2] *A l'original en chiffres est joint le déchiffrement par M. de Zuylichem. Plusieurs phrases sont inintelligibles.*

ture d'un succours [1] pour l'Angleterre, laquelle a esté faict sur le fondement et de la manière qu'a esté dit à V. A. par le sieur Goffe, sans avoir obmis aucune particularité qui la pouvoit faire réuscir et induire le Cardinal Mazarin, et ses intérests s'y pouvoit rencontrer dans ceste proposition, aussy bien que les nostres. L'ouverture a esté faicte à luy seul et la Reine-Régente, avec instances très-particulières que, quelque opinion qu'ils en devroyent avoir, s'il ne s'y faisoit rien de ce qu'estoit désiré que le seule [2] en pourroit estre gardé, comme il estoit nécessaire pour plusieurs raisons. Pour le duq d'Orléans, n'estant pas encore revenu de l'armée, il n'en a pas eu la cognoissance, ny le Prince de Condé, mais le Cardinal a respondu qu'il les faudroit parler, quand il seroit question de traicter en cest affaire. Asteur, pour n'estre trop long, V. A. sçaura que *je le rencontrer* avecq le Cardinal une responce concluante, que pour le présent, jusques à ce qu'ils voyent l'issue de ceste campagne, il estoit impossible de rien résoudre de ceste matière, et davantage, que de prendre les assurances pour la Reine d'Angleterre, qu'autant que les affaires de grande [3] le pourroit permettre, la Reine se pouvoit promettre que l'Angleterre seroit vigoureusement assistée par la France, mais que pour le présent il ne s'y pouvoit prendre autre résolution là-dessus. Là-dessus il a esté représenté que, si on ne pensoit asteur aux préparations, il seroit impossible d'en retirer les fruicts à la fin de la campagne, parce que toute la puissance de France et Angleterre ne pourroit point effectuer le passage d'hommes sans luy vayusi [4], mesmes luy estant, et que pour les avoir, il faloit venir asteur à une résolution, ou la proposition pour les *auti* seroit faicte trop tard, s'il arrivoit que la France s'y portast d'accorder les demandes. Le Cardinal a respondu que nous pourrions donq songer à cela, mais qu'il n'y pouvoit rien

[1] secours. [2] le secret (?)
[3] *Ici M. de Z. a ajouté un signe pour indiquer qu'il y a une lacune.*
[4] *Au dessus M. de Z. a écrit* leurs aussi *et plus haut encore* vaisseaux.

asseurer, mais aussi il m'a dit qu'il pouvoit arriver que, devant la fin de la campagne, il y pourroit avoir occasion de reprendre les considérations de ceste affaire, et que les conjunctures donneroyent peust-estre des meilleurs expédients de la porter à une bonne conclusion que celles qui paroissent asteur. V. A. sçaura mon opinion. Je crois que l'on est icy disposé à nous secourir, mais leurs propres affaires ne leur permettent pas encore. La façon qu'ils ont tenu avecq la Reine pour sa réception et subsistence en est une marque. Ils ont esté très-soigneux de luy procurer commodité et contentement là dedans, et il est à espérer que la Reine-Régente et le Cardinal[1] ont tesmoigné avoir pour la consolation de la Reine d'Angleterre se pourront par la procédure qu'elle tiene ra[2] s'augmenter, jusques à les donner la seule qu'elle est capable de recevoir, qui est un secours considérable pour les affaires d'Angletaire. Je parts aujourdhuy de Paris, pour aller trouver la Reine à Bourbon, où elle demeurera jusques à la fin de septembre, et de là, selon que sa santé permettra, prendre les résolutions pour son séjour après, n'ayant rien arresté encor sur ce point. Il fault que je remarque une chose à V. A., qui est un malheur dans ceste affaire. V. A. faict, estant pour la France, qu'il y reste trop peu de leurs costés à vous demander; il fault donner un remède à cela, ou bien un moyen que dorénavant la France puisse avoir recours à nous, pour une partie de ce de quoy elle aura besoing de V. A. et des Estats. Nous manquerons la plus puissante raison pour les induire à faire ce que nous désirerons, si sur ce fondement là la chose faille, et que par ces moyens là et par nulles autres, nous regaignons de la France qu'elle se mesle de nos affaires. Je ne croy pas pour tout cela que nous ne devions tousjours bien croire de la proposition du mariage, pour ce que, quand mesme la France ne fera rien et que la présence de la Reine aussi rendra l'autre partie de la proposition, qui regarde la trève, im-

[1] *lacune* (*voyez p.* 108 *n.* 3). [2] tiendra (?).

practicable, il dépendra tousjours de V. A. et des Estats d'accompagner le mariage d'utilités assez considérables pour le *faire des grer* [1] sur ces fondements là, aussi bien que sur ceux des inclinations de leur Majestés; mais pour cest effect il fault que V. A. entre dans une juste cognoissance de nos affaires, et qu'elle commence à songer aus choses, qui dans l'apparence nous en doibvent sortir et qu'elle se résolve de ne pas demeurer dans les ordinaires, mais de s'y porter à toutes dont nous en pourrions avoir besoin. C'est parler en termes trop générauls, mais je attends de voir un peu davantage icy, devant que de pouvoir faire autrement. De temps en temps j'auray asteur les moyens de donner à V. A. des nouvelles de la Reine et de recevoir ses responses, lesquelles s'adressans, comme j'ay donné advis, à Mr de Zuylichem, elles me seront bien rendues. Pour le présent je n'ay plus rien à dire, sinon que je suis et seray toute ma vie, Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

JERMYN.

De Paris, ce 16 août 1644.

Le 22 août, M. de Zuylichem, au camp devant le Sas de Gand, rendant compte du passage du fossé de la contrescarpe, écrit à la Princesse d'Orange: „Voyci quelques particularitez sanglantes, mais peu, grâces à Dieu, et bien loing du nombre des pertes de Graveline, où on a esté content d'achepter des passages comme cela pour des 500, 1000, voire pour 2000 hommes, au dire des désintéressés, et est-ce bien icy un coup où de plus jeunes générauls doibvent apprendre qu'ils n'entendent pas si bien le mestier que cestuy-cy [2], à qui, grâces à Dieu, nous voyons toute la santé restituée en son entier depuis la dernière atteinte de son mal."

[3] † LETTRE DCCCXXIII.

P. C. H. XLVII. *Le Cardinal Mazarin au Prince d'Orange. Assurances de son zèle à le servir.*

Monsieur. Il ne me pouvoit rien arriver de plus

[1] agréer (?) [2] Fréderic-Henri. [3] *sans date.*

agréable que la nouvelle que M. D'Estrade m'a mandée du passage de V. A. dans la Flandre et du siège du Sas de Gand, auquel elle a donné commancement. Je ne luy parleray point de ce qui s'est passé en cette occasion, où il ne s'est rien passé de sa part qui ne fut de très-grand et très-expérimenté cappitaine. C'est de quoy ceux-là mesme à qui elle fait la guerre tomberont d'accord avec moy; mais je luy diray, avec ma franchise accoustumée, que l'espérance du succès qu'un si heureux commancement luy promet, me donne une joie qui ne peut estre sentie que par ceux qui ont le mesme zèle que moy pour le bien de la cause commune, et la mesme passion pour ce qui regarde la personne de V. A. et les intérests particuliers de sa maison; elle ne sçauroit certes estre plus grande et j'espère luy faire connoistre, par les soins que je prendray pour tascher de faire occuper de deçà les ennemis si fortement et en tant d'endroits, que sa gloire est une des choses du monde que j'ay le plus à coeur et dont je suis le plus jaloux. Qu'elle s'asseure donc qu'on n'oubliera rien de nostre costé pour favoriser son entreprise, et que ce sera désormais la principalle fin des forces que le Roy a sur pied du costé de Flandres, qui sont fort belles, et qui agiront partout où il sera plus à propos, pour descharger V. A. de celle des Espagnols qui luy pourroient tomber sur les bras. Je rends grâces à V. A. de l'affection avec laquelle le S[r] d'Estrades m'a escrit qu'elle se portoit à procurer l'arrestement de l'affaire de l'Ostfrise; puisqu'elle la prend à coeur je ne doute point qu'elle ne se termine heureusement. Je remets au S[r] d'Estrades de l'entretenir de plusieurs autres choses que j'obmets icy, pour finir avec mon accoustumée, mais très-véritable protestation qu'il est impossible que personne soit plus que moy etc.

LETTRE DCCCXXIV.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Projets relatifs aux Pays-Bas espagnols.

*** Il s'agissoit, à ce qu'il semble, de rallumer les velléités d'indépendance qui en 1632 avoient failli opérer un rapprochement entre les 17 provinces.

Monsieur mon frère! Je vous remercie de *vos vers* lesquels je trouve grandement à mon gré. — Le mal est que la pluspart de ceux-mesmes auxquels nostre assistance est nécessaire et nostre alliance agréable, n'osent faire démonstration de leur affection, et faudra qu'és villes quelques uns des plus huppez excitent de l'envie et eschauffent le peuple bien fort, devant qu'ils se départent de leur léthargie et patience accoustumée. Nous verrons ce que produiront les billets semez. Selon mon peu de jugement nous ne devions pas donner tant *d'advantage aux François que d'aller par concert communicativement* à solliciter ses esprits. Mais il est question de susciter le débris de la cabale de l'an 32, et les catéchiser par leurs propres raisons. A Gand, à Malines, à Bruxelles et ailleurs, il y en a des plus qualifiez qui ont de l'affection pour S. A. et cest Estat. Le pis est que les François, soubs espèce d'amitié, nous rongent en cachette. Pour pourvoir à cest inconvénient, il faudroit employer en chaque ville une personne affidée pour accréditer l'authorité de S. A. et sa constance à maintenir ce qu'il promet; pour le demeurant qu'il leur procureroit toute asseurance auprès de messieurs des Estats pour le fait de la religion romaine et de leur charges et bénéfices pour les gens d'Église et de la justice et police, afin que inviolablement ils soyent maintenus en leurs libertés et prérogatives sous les conditions de l'an 1632, avec [pacte] de nous accorder libre exercice de nostre religion réformée en des lieux où il y auroit nombre suffisant pour former une église. Ces personnes qui solliciteroient cest affaire pourroient, comme en passant, parler à nos ministres qui preschent en ces villes

sous la croix, sans leur découvrir leur dessein, seulement pour s'accroistre de ce costé-là et s'accréditer à leur déceu. Il y a ici des personnes propres à cela, au moins j'en cognois qui pourroient faire quelque bon service à Anvers et à Malines, estans issus d'Anvers et apparentés en ces villes, *inserti clarissimis familiis.* Mon but seroit qu'ils s'engageassent avec S. A. par la conduite desdits personnes, et que S. A. fist ses conditions à part pour la défence et maintenue de ces villes et de ce qui en dépend avec messieurs les Estats J'avois commencé de dresser un jargon[1] et un project de ceci, pour m'expliquer sur les moyens et difficultez, mais, voyant ce qu'il vous a pleu escrire au greffier qu'on fait cas du project et dessein des François, je lairray cela, priant Dieu qu'il veuille espandre sa bénédiction sur les actions et desseins de S. A. et lui faire surmonter nos voeux et prières, nous conservant longuement ce précieux chef.....

LETTRE DCCCXXV.

Le même au même. Nouvelles diverses.

Monsieur mon frère..... Pour le convi[2] des provinces ennemies, j'ay tasché de faire ce que j'estimois estre du devoir d'un fidel serviteur; je n'y songeray plus, veu qu'il est question d'aller de concert avec la France et qu'il semble que S. A. n'y puisse accroistre son authorité, ou s'en mesler. *Fortassis artes Gallorum in viam melioris consilii nos ducent.*

M. Rivet m'a adverti qu'il a pleu à S. A. d'escrire en faveur de M. Heinsius à ceux de Genève, pour faire changer dans le livre de M. de Croy ce qu'il y a de passionné, et ce à vostre recommandation, voilée de l'intercession de l'Académie de Leyden, mais qu'il sera bien malaisé que ceux de Genève puissent gratifier à S. A. de ce qu'il désire en cest affaire, attendu que ledit livre est

[1] brouillon. [2] l'action de convier.

quasi achevé d'estre entièrement inprimé. J'estime que vous ayez creu qu'on devoit mettre encore ledit sous la presse et que vous avez jugé que c'est une chose préjudiciable à nostre religion que nos gens doctes s'entredeschirent les uns les autres pour des petites choses, estans d'accord du principal et nécessaire. Mais c'est en effect nourrir le mal et découvrir l'appréhension ou crainte dudit amy, ou bien, si cela a esté procuré à son desceu par d'autres, cela ne guérit point le mal et n'oste point l'apparence d'intelligence si préjudiciable à sa renommée. Je regrette son malheur, mais le chemin qu'il a tenu ne pouvoit aboutir ailleurs. Je n'ose vous importuner par mes advis des plaintes et discours qui se forment contre S. A. à l'occasion de l'armement du conte d'Oost-Frise; j'estime qu'en soyez assez esclairci et que le tout s'accommodera par la sage conduite de S. A., lequel fera un chef-d'oeuvre de persuader ledit conte à donner ses intérêts pour le temps présent au public, sur la semonce de deux couronnes si considérables comme sont celles de la France et de la Suède. Quelques uns commencent à discourir d'un compromis qu'il faudroit faire à ces deux royaumes, ce qui porteroit préjudice à l'authorité de nos provinces, qui ont tousjours eu l'arbitrage de ces différens. Il vaudroit mieux faire cesser ces brouilleries *quam pati concuti statum nostrum et famam s. c. flabellis vulgarium sermonum. Id spero et opto. Vale atque salve, meum decus.*

Tuus adfinis in ritum veterem
D. DE WILLHEM.

Hagae 5 septemb. 1644.

LETTRE DCCCXXVI.

M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. Capitulation du Sas de Gand.

—

Assenéde, le 5 sept. 1644.

Beaucoup d'avantcourreurs se seront pressez à porter à V. A. les premières nouvelles de la capitulation du Zaas.

Je ne demande pour ma part que l'honneur de sçavoir V. A. contente des très-humbles devoirs que je luy ai rendus ceste campagne et que pour ma conclusion je puisse luy confirmer ceste grande nouvelle, laquelle véritablement a surprins tout le monde, et non moins S. A. qui, un moment devant que les assiégez ont fait leur chamade pour signe de vouloir parler, a soustenu, contre beaucoup d'opinions contraires, que quand desjà le Rapenbourg seroit prins, ils ne manqueroyent de disputer le hault fort ou citadelle avec opiniastreté. Dieu soit loué de ce que S. A. s'est mescompté et que sa précieuse personne a esté conservée, pour jouir pleinement de l'honneur de ceste glorieuse prinse de la plus forte place des Païs-Bas en si peu de temps. On verra quelle couleur donneront les vaincus à cette résolution plus soudaine que personne n'a osé imaginer. Le comte de Meghen en a desjà tenu d'asses foibles discours au bout des ouvrages, avec quelquesuns des nostres, se plaignant de ce que leur canon est démonté, qu'ils sont despourvus de canonniers et l'ont tousjours esté, mais en fin nos galeries ne touchoyent pas encor à leurs bastions et on juge qu'ils eussent peu attendre une mine, pour meilleure mine. Il tarde à tout le monde de veoir s'ilz n'ont rien eu de retranché au dedans; cependant S. A. ne laisse de les louer en face, comme de fort braves gens et qui se sont extraordinairement bien défendus; le compliment de la guerre le porte ainsi.... Je souhaitte au fonds de mon âme tout bonheur et contentement à V. A. sur ce grand et important succès, où l'Estat a tant d'intérest, et au moyen duquel V. A. pourra dorénavant dormir avec moins d'inquiétude.

LETTRE DCCCXXVII.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Mort du ministre Uytenbogaert[1].

Monsieur mon frère. J'oubliay hier à vous dire que

[1] Jean Uytenbogaert, *célèbre ministre des remontrants.*

M. Utenbogaert mourut le 4, ayant atteint l'aage de 88 ans, terme assez long pour contribuer beaucoup à la paix et réunion des Églises, s'il eut voulu. Il ne se peut faire que les gens de bien n'aient receu un déplaisir extrême de l'obstination recognue en ce personnage, si tant y a qu'on l'aye convié à cest office par les biais qu'il falloit. Ce sont des fautes faites de costé et d'autre, comme en la premiere digestion, à mon advis. Les armes et courses proches de Munster esloignent autant les progrès de là négotiation.... Vous aurez entendu comme Marten Tyssen a passé le Sont avec 24 navires, et se sera joinct à la flotte suédoise. Ce que nous entendrons par l'ordinaire à venir. *Constantiae regis erit ferre quae intempestive fiunt quia facta.* Pour moy je crains une chose, c'est qu'il me semble que nous tomberons en guerre avec le Roy de Danemarc. Dieu nous veuille mesurer la prudence selon les adversités et nous mesurer son aide selon nostre besoin. Je voy que nous sommes mal avec l'Angleterre, avec Portugal, pas trop bien avec la Suède, et nos voisins de près. Le Roy de Danemarc nous tient avoir donné occasion à la guerre avec les Suédois, par l'alliance faicte avec eux et notamment par l'armement de la flotte de Marten Tyssen. J'espère que S. A. apportera toute son authorité et l'aide qu'elle pourra à la paix et bonne intelligence de cest Estat avec nos voisins et particulièrement avec le susdit Roy, attendu que l'intérest du commerce et le bien de ceste République le requiert. Sa prudhommie et bons conseils pourront trouver les moyens à couper chemin aux maux qui nous menacent de tous costés....

vostre serviteur et frère très-humble

D. DE WILLHEM.

A la Haye, ce 6 de septembre 1644.

M. de Zuylichem écrit, du camp à Assenéde le 8 sept. 1644, à la Princesse d'Orange: „Les remparts (du Sas) seront bien aysément remis en leur premier estat, mais, si je nous cognoy, c'est de quoy nous ne nous contenterons pas. La place au dedans est

faicte quasi selon les exécrations de l'Escriture saincte, à peine pierre y est demeuré sur pierre, et peut estre que jamais gens n'ont esté fouettez dans une place comme dans celle-cy, tellement incommodée de toutes parts qu'en fin à peine y avoit-il aucun lieu où se cacher des bales... Grandes interdictions ont esté faictes partout contre les livres françois que V. A. aura veu, mais c'est le moyen de les faire lire plus soigneusement."

Le 13 sept.: „S. A. attend aveq impatience les députez qui doibvent venir du Conseil d'Estat, pour adviser à ce qui est des réparations et fortifications de ceste place, ils en ont esté requis par lettre escrite le jour devant que la garnison espagnole sortit, et encor n'en apprend-on un seul mot de responce, non plus que des Estats-Généraulx qu'on a advertis dès la capitulation. Il fault qu'en Hollande le Sass soit de peu d'estime."

[1] LETTRE DCCCXXVIII.

Le Prince d'Orange à Mylord Jermyn. Réponse à la lettre 822.

Monsieur. Il n'y a que trois jours que je receus la lettre, qu'il vous a pleu m'escrire de Paris, le 16 du mois passé. Dans icelle j'ay esté bien ayse de veoir le bon commencement que vous avez donné à vostre négotiation à la Cour et la disposition assez favorable que vous y aviez rencontrée pour les affaires du Roy, en ayant apperceu les marques dans l'honorable réception qui a esté faicte à la Reine à son entrée en France. Je veux espérer que vous en verrez la suitte conforme au contentement de leurs Majestés en ce qui est du principal. Pour deçà, comme cest Estat se treuve en alliance très-estroicte avecq la France, il ne fault point doubter qu'en ce qu'elle se résoudra de porter au restablissement des affaires d'Angleterre, l'on ne soit enclin à y contribuer tout ce qui se trouvera possible et raisonnable. En particulier j'espère que leurs Majestés me font l'honneur de n'avoir autre opinion de moy, qui leur ay voué tout service dépendant

[1] *de la main de M. de Zuylichem.*

de mon pouvoir, et j'auray à beaucoup d'obligation, Monsieur, qu'il vous plaise les y confirmer de plus en plus, mais aussy d'y adjouster que je persiste tousjours dans le mesme sentiment que le plus salutaire conseil que puisse prendre le Roy, c'est de mettre peine à parvenir à un accomodement avec ses subjects, à quelque prix que se puisse estre, au seul moyen de quoy les choses pourront revenir peu à peu au bon pli, dont elles se trouvent esloignées par ces désordres. Je vous recommande d'y tenir la main au possible, et sur ce, en vous suppliant de me vouloir informer souvent de la disposition de la Reine, après les offres de mon très-asseuré service, je demeure etc.

Assen.[1] 14 sept. 1644.

M. de Zuylichem écrit, de Berghes sur le Zoom, 17 oct. à la Princesse: „M. Polotti me mande de Paris qu'un gentilhomme du Cardinal Mazarin passera aveq luy au premier jour, pour l'office de congratulation sur la prise du Sass, et un autre compliment de plus de poids, qui est un gros collier de perles qu'il apporte pour V. A."

Sur un papier daté de Paris le 9 janvier et de la main de milord Jermyn, on lit: „Que la Reine-régente et monsieur le Cardinal Mazarin prométent à la Reine d'Angleterre qu'en cas que la Reine d'Angleterre reçoit responce de monsieur le Prince d'Orange, que messieurs les Estats envoyeront leurs ambassadeurs conjointement avec l'ambassadeur de France en Engleterre, pour s'offrir pour médiateurs d'un accomodement tell qui pourra remettre les choses dans l'estat où elles estoient devant la guerre, avecq instructions que, si l'interposition se trouve infructueuse, d'en déclarer une conjuuction de leurs armes avec le party qui voudra l'accommodement, que lors la Reine-Régente portera le Roy son fils d'envoyer son ambassadeur avec les mesmes instructions le plus tost qui pourroit partir. Et si messieurs les Estats se portent aussy de convier le Roy d'Angleterre, lorsqu'il paroistera de vouloir l'accomodement que ceux du Parlement rejetteront, d'entrer dans la ligue offensive et défensive avec la France et les Estats, que la Royne-Régente promette aussy que la France fera de mesme."

[1] Assenéde.

LETTRE DCCCXXIX.

Mylord Jermyn au Prince d'Orange. Mariage du Prince de Galles.

—

Monseigneur. V. A. reconoitra par le sieur de Goffe, que la Reine ma maitresse vous envoye amplement instruit pour conduire l'affaire qu'a trop longtemps traînée à une bonne conclusion, les raisons des retardements et l'estat dans lequel elle est à présent. Je reçois un extrem contentement de voir une chose que leurs Majestés désirent si véritablement, et dans laquelle vous aurez les mesmes sentiments, en ceste condition, me figurant qu'asteur que l'issue dépendra absolument de la satisfaction que leurs Majestés recevront dans les propositions dont le sieur de Goffe est chargé, que V. A. y travaillera si solidement que ceste satisfaction leur sera procurée, et par conséquent la conclusion de l'affayre, qui doit estre tant désirée de l'un et l'autre costé. Il vous dira que la concurrence nécessaire de ceste Cour, pour la satisfaction de ce qu'est désiré de nostre costé et pour nous donner solidement et utilement le fruict de tout, est dans l'estat que nous puissions souhaiter, et l'expérience que les ambassadeurs des messieurs les Estats ont fait en Engleterre des sentiments de ceux du Parlement, pour l'accomodement des troubles, fera voir clairement à leurs maitres que leur indisposition ne pourroit jamais estre considéré que lorsqu'ils parleront de la manière qu'est proposé dans les instructions de sieur de Goffé, de sorte que je crois que V. A. a l'affayre entre ses mains de la façon qu'elle peut souhaister, leurs Majestés faisant de leurs costés tout ce que la nécessité pressante de leurs troubles peut permettre. V. A. aura peu voir la manière qu'a esté tenue dans [1] affaire et dans celle de la première alliance, l'estime que leurs Majestés font de la personne et maison [1] de la, que se sont les nécessités dans les affaires,

[1] *déchirure.*

qui les atachent à la satisfaction [1] mandent des propositions du sieur de Goffe, dans lesquelles V. A. [1] vous donnent les moyens de conduire le tout à la conclusion [1] Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéyssant serviteur,

JERMYN.

De Paris, ce 12 de janvier 1645.

N°. DCCCXXIX°.

2. en févr. 1645. *Instructions pour le Sr de Goffe, s'en allant trouver le Prince d'Orange, de la part de la Reine de la Grande Bretagne.*

Vous ferez cognoistre à mon cousin le Prince d'Orange de ma part, qu'estant passée en France sur les fondements que je luy ay mandée cy-devant, et que m'estant trouvée receue comme je pouvois désirer, que je né [2] point manqué à poursuivre les intentions qui m'avoient porté à venir.

Que j'ay donc communiqué à la Reyne-Régente madame ma soeur et à mon cousin M^r le Cardinal Mazarin les intentions du Roy mon seigneur, pour une seconde alliance avec mon dit cousin le Prince d'Orange, par le mariage de mon fils le Prince de Gaules et de Mademoiselle d'Orange, et qu'en les donnant part de cette affaire, que j'ay usé de la mesme franchise dont elle a esté commencée et traictée avec mon dit cousin, les [3] disant que l'alliance que le Roy mon seigneur a desjà contractée avec sa maison, tesmoigne assez fortement l'estime qu'il en fait, et que, si l'estat de ses affaires le pouvoit permettre, qu'il n'y auroit besoing de null autre raison que ceste estime, pour luy convier de désirer une seconde, mais qu'estant réduit dans les extrémités où il s'est veu et où il se voit encoire, et jettant ses yeux sur tout ce qui luy en pouvoit sortir, il a jugé qu'entre autres choses le mariage de son fils luy pourroit procurer quelques advantages pour cet effect, et, cela estant, ne pouvoit songer à le marier que

[1] *déchirure.* [2] n'ai. [3] leur.

là où le mariage seroit accompagné des utilités les plus solides pour le restablissement de ses affaires.

Estant donc entré dans les considérations de se procurer de secours, il luy a esté facile de conclure qu'il n'en pouvoit point chercher qui luy deut estre si certainement accordé que de la France, veu les liaisons d'une si longue suite d'alliances, la considération de ma personne, si particulièrement intéressée aux troubles présents, par les violences dont j'ay esté menacée, mais surtout par la disposition des personnes qui en manient les affaires.

Le Roy a bien jugé que, sur ses raisons, il se pouvoit beaucoup espérer, mais quant il seroit question de donner les assistances de quoy nous aurions besoing, il ne seroit pas mal à propos d'appuyer ses prétensions de quelque chose où la France pouvoit trouver de l'utilité, et ne pouvant rien offrir dans l'estat présent de ses affaires, qui dépendoit immédiatement de luy, il a creu que les choses que mon cousin le Prince d'Orange pourroit faire pour la France, pourroit passer en conte pour des advantages que le Roy auroit procuré à la France, en cas qu'elles fussent faictes en sa considération.

En suite vous ferez cognoistre à mon cousin qu'ayant représenté tout cecy, encore que la chose n'a pas esté imaginée sans raison par ceux qui n'en pouvoit rien sçavoir des sentiments d'autruy, il se trouve pourtant que les premiers fondements manquent absolument, la correspondence de mon cousin avec cest Estat estant si entière et les choses qu'il en fait de telle condition qu'il ne reste rien à faire de son costé, en considération du Roy mon seigneur, de quoy la France pourroit estre obligé ou servie.

Et par ce que de ce discours il pourroit naistre à mon cousin quelqu' opinion que je luy reproche cette correspondence, vous luy remarquerez avec soing que j'en suis éloisgnée et qu'au contraire je m'en réjouis véritablement, ayant beaucoup de sujet de croire que nulles raisons pourroient porter les personnes de qui j'attends assistance icy, plus fortement aux soings de nos intérests que celles de

leur inclinations, et que ce discours luy est faict, à fin que mon dit cousin, regardant le mariage avec les mesmes sentiments que jusques à présent il a tesmoigné, et les nécessités dans les affaires du Roy mon seigneur continuant tousjours de demander que le dit mariage soit accompagné de utilités qu'en apparence luy en pourroit sortir, qu'il entre en considération comment il peut estre conduit à la conclusion souhaitée sur ces fondements.

Vous luy direz donc que le party du Parlement en Angleterre, se trouvant asteur renforcé par l'entré des Escossois, ayant esté devant assez fort pour avoir réduit les affayres du Roy dans l'estat où elles se sont veues l'année passée, qu'à plus forte raison doit-il estre présentement considéré comme une chose dont la ruine de la courone est tellement menacée, que la raison oblige qu'on y apporte tous les remèdes imaginables, et que, puisque le Roy cy-devant, quant les autres n'avoient point l'assistance des Escossois, n'a fait que se défendre et cela avec assez de peine, s'il ne trouve asteur de son costé un renfort, il doit beaucoup appréhender l'issue.

Partant, pour ces raisons et pour les autres qu'ont accompagnés les propositions du mariage, il luy est encore demandé de songer de quelle manière il pourra procurer au Roy les assistances et advantages que, ces nécessités requirrent particulièrement, vous luy demanderez:

1. De porter les Estats-Unies à une déclaration contre le Parlement et, en cas que le France le voudra aussi, de convier le Roy mon seigneur d'entrer dans la ligue offensive et défensive avec la France et les Estats-Unies, et pour fondement d'en user ainsi, il est proposé que des ambassadeurs de l'un et l'autre Estat puissent estre envoyés en Angleterre pour représenter, comme intéressés par les anciennes alliances avec elle, les inconvénients qui les arrivent des troubles, ne pouvant, tant qu'ils durent, s'y attendre aux advantages pour lesquelles les alliances sont faictes, et qu'ils se trouvent obligés, par les raisons non seulement du soing qu'ils doivent à leur alliés, mais

en quelque façon pour leurs propres intérests, de s'offrir médiateurs d'un accommodement, et trouvent par tant de raisons que l'accommodement se doit rencontrer dans un traité, qui remetroit les choses en l'estat où elles estoyent devant la guerre, qu'ils ne croyent pas pouvoir parler dans cette affaire selon le devoir des bons alliés, sans se déclarer contre le party qui tesmoigneroit de la répugnance à un traité où les advantages de tous les intéressés se rencontrent de la sorte, et cette déclaration de porter une conjunction des armes de la France et des Estats avec le party qui sera de leur advis.

2. La levée des trois milles hommes de pied, pour estre armés et transportés à ses despenses, devant la fin du mois de maie[1] ou environ, en aucune des quartiers du Roy sur le bord de la mer.

3. Des vaisseaux pour transporter aucune nombre de gens de guerre, cavallerie ou infanterie, qui nous pourroient estre donnés de France ou Irelande.

4. Quelle somme d'argent il donnera présentement.

5. La conclusion de l'affaire d'Amboin.

Apres avoir communiqué à mon cousin tout cecy, si vous luy trouvés porté à contenter le Roy mon seigneur dans les particularités proposés, vous entrerés en considération des moyens pour en retirer le fruict; pour cet effect vous prendez les asseurances de luy de ce qui doit estre faict de son coté, et vous sçaurez ce qui[2] vous demandera, pour porter le tout à la conclusion désirée, à quoy vous luy asseurerez qu'il trouvera le Roy mon seigneur et moy dans les sentiments qu'il peut souhaiter, et vous luy asseurerez que les conditions pour sa fille seront réglées par les exemples les plus advantageux des femmes des Princes de Galles.

[1] mai. [2] qu'il.

[1] N° DCCCXXIXb.

s. en févr. 1645. *Note relative à la négociation du mariage du Prince de Galles.*

—

Puisque la principale chose à qui il nous fault travailler, c'est de faire une ligue offensive et défensive entre les Coronnes de France et d'Angleterre et les Estats-Unies de ce païs, et que le seul moyen d'y parvenir semble estre de faire une embassade, conjoincte de la part de France et de messieurs les Estats, pour s'offrir d'estre médiateurs d'une bonne paix en Angleterre, selon ce qui est plus amplement proposé dans les mémoires desjà entre les mains de S. A., qu'il plaise à luy de considérer le grand advantage que le Roy peut retirer de la dit embassade, si elle pourroit paroistre en Londres durant ce traitté d'Uxbridge (1). Et bien que la Reyne de la Grande-Bretagne est assez asseurée de l'intention de la Reyne-Régente de France et de Mr le Cardinal Mazarin, de faire ce qu'elle proposera en cet endroict, néantmoins S. A. y contribuera beaucoup, sy luy plaira (par le moyen de Mr Estrade, ou quelque autre voye qui luy semblera plus propre) de tesmoigner au dit Mr le Cardinal ses intentions pour le restablissement des affaires du Roy et de la Reyne de la Grande-Bretagne, en tout ce qui est dans l'extrémité de son pouvoir, et que pour le commencement il n'y a aucune chose plus nécessaire que d'envoier la ditte embassade en Angleterre, laquelle doit estre hastée, afin qu'elle puisse opérer durant le dit traitté, et pour cet effect de communiquer à Mr l'Estrade ce qu'il a fait desjà touchant les embassadeurs des Estats, qui sont en Angleterre, comme aussi ce qu'il a escrit à Mr Jermeyn par Mr de Zulicum, désirant le dit Mr l'Estrade d'escrire en France avec instance pour le mesme sujeet.

Et puisque, pour l'agitation de la ditte ligue offensive

---

(1) Les négociations d'Uxbridge entre le Roi et le Parlement commencèrent à la fin de janvier 1645; elles furent rompues le 22 février.

[1] *Cette Note et celle qui suit sont probablement de M. Goffe.*

et défensive, il est nécessaire d'envoyer icy une embassade extraordinaire de la part du Roy de la Grande-Bretagne de la proposer et conclure de son costé, S. A. est prié de me donner quelque instruction touchant la ditte embassade, afin qu'on puisse paroistre icy en sorte que les propositions soient mieux acceptés par messieurs les Estats et que le Roy n'oublioit rien qui soit nécessaire pour l'heureuse conduitte de la ditte alliance avec les Estats, ny aussi pour ce qui concerne le mariage, l'accomplissement duquel, en ce qui regarde le temps et les autres circumstances, dépendet[1] absolument de S. A.

N° DCCCXXIXc.

Note sur le même sujet. Offres du Duc de Lorraine[2] pour secourir le Roi d'Angleterre. 1. en févr. 1645.

1. Son Altesse est prié de considérer que les instructions ayant estés escrites devant que nous avons sceu les inclinations du duc de Lorraine, la chose principale pour l'advantage du Roy d'Angleterre sembloit consister dans le premier article, touchant la ligue offensive et défensive, mais asteur qu'il y a d'espérance que le duc de Lorraine entreprendra le secours du Roy, par le transport de sa personne et de son armée en Angleterre, il semble que le troisième article, qui concerne les moyens d'une telle transportation, soit le premier à qui il nous fault travailler, et pour la ligue de faire à présent les choses qui y disposeront, avec l'intention de la faire réussir si tost qu'il sera possible.

2. Pour le seconde article, qui concerne la levée des trois mille hommes, S. A. est prié de sçavoir qu'il a esté faict sur l'assurance que quelques-uns en France ont donné à la Reine d'Angleterre, qu'ils feront la levée de quelques troupes de cavallerie et infanterie à leurs propres

[1] dépend. [2] Charles IV (1604—1675).

despens, quand la Reyne le jugera d'estre à propos; ce qu'elle fera sitost qu'elle verra que par l'assistance de S. A. elle pourra ramasser une armée assez considérable pour estre envoyée en Angleterre, et asteur, si le duc de Lorraine pourra effectuer ce que luy est proposé, il me semble que ceste addition de trois mille hommes viendra fort à propos, pour faire une juste armée, en cas qu'il se trouvera plus foible qu'il se prétende d'en estre asteur; mais s'il aura en son armée 6000 hommes de pied et 3000 de cavallerie, comme pour le présent il s'est asseuré, S. A. peut-estre trouvera bon de convertir la levée de ce 3000 hommes de pied en quelque entreprise sur la mer, sur la flot[1] de rebelles dans les dounes[2], ou la rivière de Rochester; ce qui, par l'assistance de Dieu, réussira facilement et servira le Roy beaucoup, principalement pour la transportation des secours que nous espérons d'avoir du Duc de Lorraine, d'Irelande ou ailleurs.

Ce pourquoy il me semble que le moyen de retirer le fruict des propositions que la Reine a faicte asteur à S. A. pourra estre de procéder en cet ordre:

1. de arrester un peu les ambassadeurs des Estats en Londres, afin qu'ils y attendoient l'ambassadeur de France, pour faire conjoyntement une déclaration;

2. instamment de faire penser les Estats quelle forme de déclaration leurs ambassadeurs feront, afin d'envoyer ceste résolution en France avec dilligence, tellement que le Roy d'Angleterre en pourra retirer le fruict durant ce traité d'Uxbridge;

3. d'entrer en considération comment le Duc de Lorraine pourroit estre assisté avec des vaisseaux et des autres choses nécessaires pour sa transportation, et touchant cest affaire de considérer par où il faut embarquer ses gens et par où les remettre en terre, et particulièrement si l'embarquement doit estre fait à Calais ou sur le Rhin, et si le dit duc ne pourroit pas avoir permission de faire quelques levées dans le pais de Juliers, ce qu'il désire fort;

[1] flotte. [2] dunes, Duins.

4. après que nous sçaurions le nombre de gens du dit Duc, que S. A. prend la résolution touchant la levée de quelques hommes de pied, comme il est proposé, ou de faire quelque autre chose aussi nécessaire;

5. de tâcher de conduire l'affaire d'Amboina à la conclusion et après avoir asseuré le mariage (ce que le Roy fera si tost que S. A. le désirera et de la sorte qu'elle proposera) de donner la somme d'argent qui sera accordée.

6. Cependant tout cecy, que S. A. plaira de tascher, par tous les moyens possibles, de porter les Estats en la ligue offensive et défensive avec le Roy d'Angleterre, comme elle a esté proposée par la Reyne et aussi de déclarer son intention à Mr le Cardinal Mazarin, afin qu'ils pourroient tous deux ensemble travailler, pour effectuer la mesme conjunction.

[1]LETTRE DCCCXXX.

M. de Zuylichem à Mylord Jermyn. Le Prince d'Orange est disposé à servir la Reine d'Angleterre.

moy au Vicomte Jermin, par ordre, communication et approbation de S. A. indisposée.

—

Monsieur. La sepmaine passé Mr Goff arriva heureusement icy et, dès le lendemain de son arrivée, se deschargea de ses dépêches et instructions envers S. A., qui estant sur le point d'en escrire de sa main à la Reine et à vous, Monsieur, par ce présent ordinaire, s'est trouvé si soudainement accablé d'une goutte presqu' universelle par tout le corps, que force luy est de remettre cest office, pour quand son indisposition présente sera venue à sa période, ce que nous prions Dieu et espérons de veoir en bref. En attendant, Monsieur, j'ay ordre de vous tesmoigner le grand et parfaict ressentiment qu'a S. A. de l'honneur que luy faict la Reine de son souvenir et de la bonne et grâcieuse volonté qu'il plaist à S. M. luy faire paroistre dans la suitte de ceste négotiation, à laquelle je n'ay que faire de vous asseurer que S. A. désire

[1] *minute autographe.*

contribuer toute l'extrémité de son pouvoir. Il vous est bien aysé de le croire, mais, comme il y a deux choses diverses qui concourent en cecy, les unes dépendantes des propres mouvemens de S. A., les autres de ceux de cest Estat, j'ay à vous dire distinctement, Monsieur, qu'il ne sera jamais trouvé faulte aux premières, mais que, pour les autres, S. A. ne sçauroit qu'y apporter ses meilleurs debvoirs, sans pouvoir respondre des événemens. Par avance il a esté procuré que nos ambassadeurs n'auront à bouger d'Angleterre pour quelque temps, vers où doncq, si la France se résoult d'en envoyer de son costé durant leur séjour par delà, ils pourront entrer dans les communications que vous sçavez et veoir à quelle sorte de concert les affaires se pourront conduire entre leurs mains. Pour ce qui est du commandeur Coulster, que la Reine tesmoigne de vouloir employer à un autre voyage en Angleterre, S. A. s'est faict produire l'acte qui en fut donnée au dit commandeur l'esté passé, et, ne la trouvant limitée d'autre clause que de ceste générale, d'ensuivre ce qu'il plaira à S. M. luy comander, ne juge pas qu'il soit nécessaire de la renouveller, si ce n'est que vous le désiriez, après quoy il n'y aura nulle difficulté. Tout ce discours, Monsieur, vous pourra sembler superflu, quand vous aurez leu les dépêches que vous aura faict M. Goff, au rapport de qui S. A. se remet des responces particulières qu'il luy a données sur tout les points principaux de sa commission, mais vous ne serez pas marry de veoir accorder nos relations de point en point, comme je m'asseure qu'elles feront, autant que je vous supplie de vous asseurer de la dévotion très-constante que j'ay à vous faire cognoistre par mes servises que je suis d'une affection, que vous ne devez pas trouver estrange, puisqu'elle vient de père en fils, etc.

6 fébr. 1645.

[1] LETTRE DCCCXXXI.

M. Goffe au Prince d'Orange. Projets du Duc de Lorraine.

Monseigneur. Je trouve l'affaire que V. A. sçait aussi bien disposé comme je le sçaurois désirer. Le nombre sera de 4000 chevaux et autant de fantassins effectivement. La plus grande, sinon l'unique difficulté, sera touchant le lieu de l'embarquement. Le duq trouve plusieurs inconvéniens de le faire par la voye de France, inclinant plustost à celle du Wezer ou de l'Ems, et partant V. A. est suppliée de la vouloir prendre en considération et par quels moyens on pourra lever les difficultés qui s'y rencontrent et d'en advertir S. M. par la primière commodité; car le noeud de l'affaire, à ce qui paroist encore, consistera en ce qui est dit cy-dessus. Je pars présentement pour Paris et serai toute ma vie, avec fidélité et affection très-absolue et parfaicte, Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

ST. GOFFE.

Bruxels, 20 febr. 1645.

† LETTRE DCCCXXXII.

Le Cardinal Mazarin au Prince d'Orange. Nécessité de permettre le libre exercice de la religion catholique dans les Pays-Bas espagnols. P. C. H. XLVII.

Monsieur. Bien que je me serve de la vive voix du S[r] d'Estrades pour vous faire sçavoir beaucoup de choses qui concernent l'intérest de la cause commune, j'ay creu néantmoins estre obligé de vous donner part par celle-cy d'un avis qui m'est venu de plusieurs endroits, que, si M[rs] les Estats laissent aux places que V. A. prendra sur les Flamens le libre exercice de la religion catholique et qu'il ne s'y fasse point d'innovation, ni pour les Églises ny pour la fonction des personnes ecclésiastiques, on ostera

[1] *en partie chiffrée.*

le plus grand obstacle qui pourroit empescher ceux là de penser à leurs affaires. V. A. entend bien ce que je veux dire et elle croira, s'il luy plaist, qu'encore que le zèle que je dois avoir pour la religion catholique m'en fasse désirer la conservation par tout où elle est, qu'en ce que je propose à V. A. je considère aussy le bien de la cause commune, qui y est conjoint, et sur lequel je fonde principalement le succès de ma proposition de la part de messieurs les Estats, ausquels il sera aisé à V. A. de leur faire comprendre combien elle est plausible et raisonnable; je me promets qu'elle y agira de la bonne sorte et qu'elle emportera ce point si nécessaire. Ce pendant je la supplieray de me conserver tousjours l'honneur de ses bonnes grâces et de croire que je seray tousjours passionnément, etc. 17 février 1645.

Mylord Digby écrit le $^{12}/_{22}$ févr. à Goffe: „The king thincketh not fitt to give you any instructions from hence, but would have you diligently to pursue in all things such directions as you shall receave from the queene; only he would have you renew unto the Prince and those whome he trusteth the assurances of his Majesties constant and earnest affections to that second alliance and that, as soone as ever the Prince of Orange shall thinke circumstances ripe enough for publication of the treaty, it shall clearly appeare to all the world how sincerely he desireth it. You may also assure him of the reale affections there unto of those ministers of the king which are so farre honoured with his trust, particularly of your faithfull friend and servant, etc." († MS.)

---

† F. C. H. XLVII. Le 25 févr. Mazarin écrit au comte d'Estrades: „Je vous conjure d'employer toutes les plus vives expressions qu'il vous sera possible, pour asseurer M. le Prince d'Orange de l'entière passion que j'ay pour son service et pour tous les avantages de sa personne et de sa maison, à quoy mesme il peut estre certain que je ne suis pas moins porté par une inclination toute particulière que j'y suis obligé par la raison du service du Roy, qui me doit faire estimer au dernier point une personne d'un mérite si relevé et de si haute considération, et certainement tout ce que vous direz sur ce sujet sera encore beaucoup au dessous de la vérité."

[1] † LETTRE DCCCXXXIII.

Le Prince d'Orange à Mylord Jermyn. Il se défie du Duc de Lorraine. A. M. le Vicomte Jermyn, 6 mars 1645.

—

Monsieur. J'ay esté bien ayse d'apprendre, par vostre lettre du 25 févr., que je receus hier, l'heureux arrivement du Sr Goffe avecq les responces que je luy avoy données et nommément les asseurances que vous me renouvellez de ce que la Reine persiste tousjours dans la bonne volonté de veoir l'affaire que vous sçavez acheminée à une heureuse fin; pouvant bien déclarer de mon costé que je ne seray jamais trouvé en faulte d'y contribuer tout ce qui pourra aucunement dépendre de mon pouvoir. Sur quoy attendant, Monsieur, les ultérieures résolutions du Roy, que vous me dites que la Reine avoit intention de me faire entendre, dans deux ou trois jours après vostre dépesche, je vous diray seulement icy que, pour ce qui est des choses que m'a représentées le dit sieur Goffe, touchant les offres et traictés du duq de Lorraine, je trouve, en considérant l'humeur de ce Prince, qu'il y a fort peu d'apparence de pouvoir faire aucun fondement dessus. En tout cas, pour son embarquement de dedans ce païs, c'est à quoy il ne fault pas songer, et faudroit que ce fust vers l'Eems ou le Wezer, ou bien en France, et que les vaisseaux qui le transporteroyent fussent loués et frettés soubs le nom et comme pour le service du Roy Très-chrétien. Mais comme je viens de dire, je ne sçauroy veoir que d'une ou d'autre façon il y ayt sur quoy faire beaucoup de compte ny réflexion; il faudra cependant veoir ce qui en arrivera. Et à tant je vous supplieray, de me continuer la faveur de croire que je suis parfaitement, etc.

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

LETTRE DCCCXXXIV.

Mylord Jermyn au Prince d'Orange. Goffe revient à la Haye.

Monseigneur. A la fin le sieur de Goffe est dépêché avec les résolutions de la Royne ma maîtresse. Il vous dira les raisons du retardement, où V. A. trouvera qu'elles n'ont pas esté causé de nostre costé, l'impasience ayant esté tout entière de luy faire partir. Enfin il va instruict, de sorte que je ne faits aucune doute que V. A. ne face réussir le tout selon les souhaits communs des intéressés à l'affayre. Ce que V. A. a proposé touchant l'envoy d'un ambassadeur d'ycy en Engleterre, la Reyne l'a pu avoir, M[r] le Cardinal n'y faisant aucune difficulté, au contraire a promis qu'il sera près, toutes les fois que la Reyne le demandera; mais elle n'a pas osé le désirer, de crainte que, la déclaration que nous avons proposé ne suivant point, il ne nous arrive, comme de toutes les entremises jusques à présent, rien que de la honte et préjudice. Pour ceste déclaration je ne doute pas que V. A. n'en viene à bout; puisqu'elle sera suivy de tant des bonnes choses qui semblent toutes en dépendre, de sorte que s'en est la base fondamentale, il n'est pas nécessaire que j'importune V. A. davantage, me remetant pour le reste au sieur de Goffe, lequel vous assurera de plus que je suis, avec tout le respect que je doibs véritablement, Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

JERMYN.

De Paris, ce 11 de mars 1645.

N°. DCCCXXXIV[a].

21 mars 1645. *Note de M. Goffe. Conditions du mariage.*

Selon les instructions dont je suis chargé par la Reyne de la Grande-Bretagne, j'ay commandement d'assurer S. A. le Prince d'Orange

1. Que le mariage du Prince de Gaules et de Mademoiselle d'Orange sera accomply dans le temps que S. A. trouvera à propos et convenable, pour le bien des affaires d'un coté et d'autre.

2. S. A. (si luy plaira) n'a que de demander les condicions pour Mademoiselle sa fille, lesquelles seront réglées par les exemples les plus advantageux qui se puissent trouver des femmes des Princes de Gaules.

Pour conclure le dit mariage, l'estat des affaires du Roy de la Grande-Bretagne, luy oblige de demander à S. A.

1. de porter les Estats-unies à une déclaration contre le Parlement, et en cas que la France le voudra aussi, d'entrer dans la ligue offensive et défensive avec le Roy de la Grande-Bretagne;

2. la levée de trois mille hommes de pied, pour estre armés et transportés en aucune des quartiers du Roy, si tost qu'on pourra;

3. la conclusion de l'affaire d'Amboina, ou au moins d'emprunter quelque argent là-dessus, jusques à ce qu'elle sera finie;

4. de prendre entre ses mains la négociation du voyage du duc de Lorraine et de conclure avec luy touchant le lieu de l'embarquement, le temps et l'argent, lequel sera mis és mains de S. A. par la France;

5. des vaisseaux et d'autres [1] nécessaires pour transporter la ditte armée ou quelque autres gens de guerre, mais l'argent que S. A. déboursera pour cet effect, sera osté de celuy de la dote:

6. d'avancer la proposition qui a esté faicte pour les vaisseaux de guerre, et l'argent pour cet effect aussi sera osté de celuy de la dote;

7. pour la dote de Mademoiselle d'Orange, les affaires du Roy luy oblige de demander quatre cent mille escus et trois cent mille guildres, que S. M. desjà doit à S. A.

STEPH. GOFFE.

[1] *choses omis.*

[1] † N°. DCCCXXXIV b.

22 mars 45. *Note de la part du Prince d'Orange. Même sujet.*

—

1. Le mariage de Monsieur le Prince de Galles et Madamoiselle d'Orange sera accompli dans le temps que le Roy trouvera le plus à propos, et semble que le moins de temps qui se pourra perdre sera tousjours le meilleur, pour causes mentionnées par le passé.

2. Pour cest effect il plaira à S. M. de faire régler et arrester au préallable les conditions et avantages dont Mademoiselle d'Orange aura à jouir, en conformité de ce que porte la coustume et les exemples à l'endroit des espouses des Princes de Galles.

1. De son costé le Prince d'Orange s'employera et s'esvertuera de tout son pouvoir à induire cest Estat à une ligue offensive et défensive contre qui que ce soit avec la France et l'Angleterre, en cas que la France vienne à en faire faire l'ouverture icy par ambassadeur exprès;

2. favorisera de tout son possible la lévée de 3000 hommes, que la France pourroit faire pour le Roy vers les quartiers de Bremen et Hambourg;

3. travaillera de mesme à faire terminer l'affaire d'Amboina, s'il plaist au Roy de la faire solliciter par gens exprès.

4. taschera aussi à seconder, tant qu'en luy est, les intentions du Roy en ce qui est du traicté avecq le duq de Lorraine, sans toutesfois s'y pouvoir employer directement, tant que le dit duq est parmi les ennemis de cest Estat.

5. Sur le transport des trouppes dudit duq il a esté dit par le passé que cela ce pourroit dans des vaisseaux louez de ce païs au nom et de la part de la France, pour aller prendre les dites trouppes sur la coste de Picardie ou Normandie;

6. a esté dit aussi que, pour l'armement des vaisseaux de

[1] *de la main de M. de Zuylichem.*

guerre de cest Estat, cela ne se pourra effectuer qu'après la dite ligue offensive et défensive conclue.

7. Pour la dot de Madamoiselle d'Orange, le dit Prince, après ce mariage accompli, s'eslargira jusques à la somme de quatre cens mil franqs, en considération de la haute estime qu'il faict de la présente alliance, en esgalant ainsi la somme qui a esté promise avecq madame la Princesse de la Grande-Bretaigne, où autrement il n'y a aucune sorte de comparaison.

[1] † LETTRE DCCCXXXV.

.....[2] *Moyens de transport pour le Duc de Lorraine.*

That if [your] D.[3] proceed in his voyage, the whole difficulty now seemes to be about the shipps for his transportation and safety; in both which poinctz mylord Jermyn desires to have the resolution from hence, and that accordingly letters may be sent to him and Mr d'Estrade.

The Cardinal hath advised the hiring of all the shipps of Holland or others that ly at Deippe[4] and Havre de Grace and the ports there about in the Queenes name, and for this end he offers the mony. It is to be feared that the endeavours in this will give such an alarme to the parliament shipps that all that coast wil be besett by them, to hinder any transportation of men or arms that the Queene shall make; besides it is not probable that there wil be found half enough for the purpose.

If his Highnes find inconvenience in the proposition of the Cardinals, it is desired that it may be mentioned in the lettre to d'Estrade.

According to the Kings desire, the Queene hath provided a reasonable succour of mony to send into England, but cannot imagine any safe way to do it without the continuation of his Highnes favour in ordering some States

[1] *de la main de M. Goffe.*
[2] *apparemment de mylord Jermyn à M. Goffe.* [3] Duke. [4] Dieppe.

man of warre to do it; for which purpose they being now to sea and ly about Dunkirke; if his Highnes please, when they are all there, to give order in it, it may be done without noice, and in good season for the Queenes occasion. Coulster and Foran are both very ready to performe the service....

March 27, *stylo vet.*

Goffe écrit le 3 avril: „Puisqu'il est nécessaire de donner quelque assurance au duc de Lorraine qu'estant sur le bord de la mer il sera fourni avec des vaisseaux et d'autres choses nécessaires et que la Reine a tousjours fait estat de les louer par l'argent qui proviendra de la dot de Mademoiselle d'Orange, selon ce que S. A. a signifié à S. M., S. A. est prié de s'expliquer touchant cette matière et laisser sçavoir à S. M. comment le dit duc pourra estre servi pour son transport et (si luy plaira) de me donner ordre d'en escrire à Mr de Vic, afin qu'il puisse haster le traité avec le dit duc, et aussi de s'expliquer touchant l'accomplissement du mariage, quand S. A. le trouvera accompli pour le payement de la dote."

---

† F. C. H. XLVII. Le 8 avril Mazarin écrit à d'Estrades: „Je compatis extrêmement aux traverses que reçoit M^r le Prince d'Orange, que vous asseurerez qu'il ne sera rien espargné de ce qui dépendra de l'authorité du Roy pour appuyer et maintenir la sienne en Hollande; que c'est la résolution forte et invariable de la Reyne, et, pour mon particulier, que j'employeray sans réserve le crédit que je puis avoir auprès de S. M. pour le servir et soutenir ses intérests, et à cause de l'inclination que j'ay pour sa personne et dans la certitude que j'ay que ses intentions ne vont que droit au bien de la cause commune et de ceux-là mesme qui le traversent. Donnez luy donc, s'il vous plaist, des asseurances de cela, ausquelles il ne sera jamais trompé."

Dans une lettre chiffrée, apparemment de mylord Jermyn, on lit: „I did write to you, in my former of the 28, what I thought of the Dukes inclination to a newtrality. He doth since confirme and is of opinion that it is of great use, if not necessary, to further and accomplish the designe. The Duke approoves also to accomodate with France, but durst not moove it, out of respect to the queene, least perhaps shee might have thought the Duke had

regard more to his owne interest then her service. I am verie sorry to see the Duke come so short of what was expected in Holland, and therefore will doe what I can that the Duke send Sr Hen de Vic to the queene, if the queene will have it soe, but in that case the busines must be better praepared."

[1]† LETTRE DCCCXXXVI.

Mylord Jermyn à M. Goffe. Conditions du mariage.

Puisqu'il y a beaucoup de choses qui doivent estre réglées selon les anciennes coustumes des Princes de Gaules, c'est-à-dire la forme de leurs maisons et l'establissement des officiers qui en dépendent, comme aussi quelles maisons proprement appartiennent au Prince de Gaules et quelles il plaira au Roi d'assigner à madame la Princesse de Gaules dans sa douaire, desquelles particularitez on ne pourra pas estre instruit par les articles du dernier mariage, qui a esté traité et conclu, quand il n'y estoit pas une Reyne en Angleterre, S. M. a trouvé bon d'envoyer au Roy deux exprès, l'un le 24 d'avril, l'autre le 1 de may, pour en recevoir les instructions avec toute diligence.

Cependant S. M. m'a commandé d'asseurer leurs Altesses qu'elles trouveront ample et plein contentement en tous ces particuliers, et que pour les rentes de la douaire et l'entretainement à présent (qui sont les choses les plus solides) il dépende seulement de leurs Altesses de les demander, et la bute principale de cet affaire estant d'en trouver un mutuel appuy de l'une et l'autre de leurs maisons, ce n'estoit pas jamais l'intention de S. M. d'incommoder leurs Altesses par la somme de la dote et d'empescher l'heureuse conclusion du dit mariage par quelques difficultés en cet endroit; ce pourquoy il semble à S. M. que la matière du mariage doit estre immédiatement traitée (sans attendre la réponce d'Angleterre touchant les circonstances susdites), afin qu'il soit tousjours

[1] *Extrait de lettres du 6 de mai par M. Goffe.*

en estat d'estre accompli, quand son Altesse trouvera quelque moyen d'assister le Roy.

Que c'est la ligue offensive et défensive entre le Roy et les Estats de ce païs et les advantages qui en dépendent que le Roy désire, et la Reyne est tousjours du mesme sentiment qu'elle a esté jusques ici, que si messieurs les Estats y pourront estre disposez, on ne trouvera pas de difficulté en France.

Que, les ambassadeurs des Estats estant retournez, on pourra bientost faire jugement de ce qui peust estre effectué icy pour l'assistance du Roy, et S. M. n'en doubte point que leurs Altesses y travailleront promptement, selon l'amitié qu'elles ont tousjours tesmoigné pour leurs Majestez et l'intérest qu'elles ont prises dans leurs affaires.

Le 14 mai Goffe écrit: „S. A. est prié, si luy plaira, de donner ordre immédiatement à M[r] de Zulicum de mettre en escrit, par forme d'un traité de mariage d'un costé et d'autre, ce qui semblera convenable à S. A. de demander pour les condicions de Mademoiselle d'Orange sa fille, et de donner en constitution de la dote avec elle, puisque c'est la volonté de leurs Majestés de se remettre entièrement à la disposition de leurs Alt., si non que l'on trouvera (peut-estre) quelque chose d'ajouster aux condicions de Mademoiselle de plus encore qu'on demandera."

De la main de Goffe on lit, extrait apparemment d'une lettre de Jermyn: „Paris 1 July 1645. One thing I must tell you in private. There are now dayly assaults made upon the queene in the behalfe of her neice[1]; that, to effect the mariage betweene the Prince of Wales and her, her estate should be presently putt into mony for the kings releife[2]. This I write not to you to alarum[3] or quicken them you have to do with, but as a reall truth, the thing being so; but the queene, with the firmnes shee hath promised, doth not so much as harken or take the least notice, nor will do any thing relating to the Prince of Wales his mariage elswhere, as long as there is hope that the present treaty may succeed."

Sur le même papier Goffe écrit: „St. Germain, 22 July 1645. Speaking of the designe now in hand he adds: „I am so in love with it that I take it to be the most important thing at present to be thought on; for, beside the advantage of it, in regard of

[1] niece (Mademoiselle d'Orléans). [2] relief. [3] alarm.

any particular forraine succour, nothing is so like this to draw along with it the successe of your private negociation, wich[1] we have judged so essentiall to the restoring of the kings affaires."

LETTRE DCCCXXXVII.

Goffe à M. de Zuylichem. La neutralité des Provinces-Unies est pernicieuse au Roi d'Angleterre.

*** L'armée royale avoit été anéantie à la bataille de Naseby, le 14 juin. On y saisit le portefeuille du Roi avec des lettres et papiers secrets que le Parlement fit publier.

Sir. In requitall of your extract of July 22, I send you two others from mylord Jermyn to me; one as I told you at Eckelo of an old date, the other the same day with yours. There is nothing more certaine then that their Majesties do really and solely intend the conclusion of the treaty here, wishing they were in condicion to do it, wich[1] would suddainely be, if this state would do their part and for a beginning but alter their most injurious *negative neutrality*, and so farre comply with the kings assistance as by their alliance with his Majesty they are already obliged to do. I shall make such use of your advise that I will not doubt shortly of giving you more cleare confirmations of what I now send. In the meane time I give you many humble thanks for the letters wich[1] have accompanied this, and hope that Monsieur d'Estrade hath likewise done his part to hasten the good resolutions from France. By this time I feare you have beene sufficiently vexed with the kings cabinet, where in his Highnes his name hath beene so unreasonably mencioned that I am of the opinion that clause is forged by them who sett out the booke. My letter to mylord Digby saies only that meanes would be found here to provide shipping and other necessaries for the D[s][2] transportation, so that the busines should not faile upon that point. Of his Highnes I added, as was fitt, that he was most really

[1] which. [2] Dukes.

and affectionately disposed to contribute all that was in his power to assist his Majesty. But why the king should send that for newes to the queene, wich he knew shee must immediately understand from me, before himselfe could receave it in England, I cannot conceive, unles it be that unluckines must attend us in all we do, which perhapps may make our frends[1] to feare us. But, Sir, let not this so far operate on you as thence to discontinue your kindnes and good opinion towards

your most humble and most affectionate servant,

STEPHEN GOFFE.

Haghe, 5 aug. 1645.

You may observe how the villaines have concealed all their Majesties letters wich concerne the mariage of the Prince, and have printed only 3 of the queenes from Paris, the rest being such as would have demonstrated her mind to peace and this protestant match.

A monsieur, monsieur de Zulicum.

LETTRE DCCCXXXVIII.

R. Maldegh. 20 aug. 45. *Le même au même. La Reine d'Angleterre désire qu'on laisse passer deux frégates au secours du Roi.*

Sir. Out of Mylord Jermyns letters this weeke I can give you good assurance that the orders desired from France are comming to us according to resolutions already taken, in case they find that his Highnes the Prince of Orange should judge them necessary. I reckon upon them next post, and hope that Mr d'Estrade, both by his owne inclination and by encouragements from you, will vigorously and dexterously do his part. It is not possible to wish better dispositions then appeare here, in the person whom you have quickned with your letters. In the meane time I have receaved a command from the queene to represent her earnest suite to his Highnes in the behalfe of mylord

[1] friends.

marquis of Antrims two frigatte wich ly now at Newport in Flandres, that they may be permitted to goe peaceably out of that river; and, if it be possible, be affterwards secured from the States men of warre, they being bound directly for England and there to be entred into the kings service. The one is called the *Mary of Antrim* and the other *Mary Virgin of the Isles;* upon these two frigats depend their Majesties most immediate hope in this late torrent of misfortunes wich have fallen upon their affaires; for they are charged with a very considerable magazin of armes and ammunicion and a traine of artillery of feild-peices [1], wherewith the Marquis intends to joyne with Montrosse, who hath already done great things and may possibly bring present supplies to the king if thus assisted. I beleive [2] there is no need of using arguments in this subject, nor to send an expresse, though the busines be very pressing, my letter being the more private way and in that respect more convenient, and if by a letter from your selfe to mylord Jermyn her Majesty might know that present order will be taken for those frigatts as is desired, it would be not only a great and seasonable kindnes, but a meanes to expedite the marquis of Antrims voyage, who is now at St. Germains with her Majesty, expecting the successe of this request. The news out of England continues very bad; for which there is no visible remedy but in the great busines in our hands, together with the assistance of this State, which ought now to be awakened, ere it be too late. There is nothing more certaine then that their interest is involved in that of the kings, and that the beginning of the English Republick may probably be the end of theirs. This is the opinion, worthy Sir, of

your most humble and most affectionate servant,

STEPHEN GOFFE.

Hague, 13 aug. 1645. *st. nov.*

A monsieur, monsieur de Zulicum.

[1] field-pieces. [2] believe.

LETTRE DCCCXXXIX.

R. 12 sept. 1645. *Le même au même. Mariage du Prince de Galles; préparatifs pour secourir le Roi.*

—

Sir! I have sent this bearer with the enclosed wich [1] I did not receave till satterday at noone. I foresee many inconveniences in my appearing with his Highnes at this time, principally because, when the matter immediately after shal be made publick, men that are inquisitive and suspicious may happen from thence to collect the secret: yet because there may be occasion to debate the circumstances of this matter, I thought it necessary to be at hand to receive your commands, either by writing or conference, as you shall appoint. Besides I have something to adde unto that wich I sent you heretofore, to manifest the vanity of the report we discoursed of at Eckelo and was written to you since. It is a groundlesse and empty imagination, and there is nothing more certaine then that their Majesties continue most cleare and firme to the proposition you know of, and hope God will in good time give it a blessed conclusion. This I am commanded to assure his Highnes, and desire to be directed by you after what manner I may do it. For the busines of this enclosed you may please to understand that part of the mony is already returned and the rest is comming; that the peace in Denmark (1) falls in most fortunately to make it easy; that the persons engaged in it are ready and affectionately disposed to take it in hand; that the king being gone northward can hardly subsist without such an assistance, and with it he will undoubledly be able to restore his army from thence. The advantages are great and evident; it remaines only that the difficulties be taken off here by such resolutions as shal be found fittest upon

(1) La paix entre le Danemark et la Suède le 13 août 1645.
[1] which.

this letter. I beseech you returne this bearer with your commands and absolutely dispose of, worthy Sir,

your most humble and most affectionate servant

STEPHEN GOFFE.

† LETTRE DCCCXL.

Le Cardinal Mazarin au Comte d'Estrades. Il faut éviter d'exciter la jalousie du Prince d'Orange contre son fils. P. C. H. XLVII.

—

.... J'ay trouvé que vous vous estiez un peu bien avancé de tenir les discours que vous avez fait au fils de M. le Prince d'Orange touchant le commandement d'une partie de l'armée; l'amour des pères envers les enfans est bien grande, mais ces discours là sont si chatouilleux, particulièrement à des personnes advancées dans l'aage, qui peuvent soupçonner qu'on les mesprise, que je me serois bien gardé de vous conseiller d'entrer en de semblables matières, d'autant plus que vous pouviez bien croire que le Prince Guillaume n'estoit pas capable de vous garder le secret dans une affaire de cette nature. Je désirerois donc, si vous en avez occasion, que vous fassiez connoistre à mon dit Sr Prince que nostre intention n'estoit autre que de songer aux moiens de faire quelque progrès, affin que ceux qui n'ayment pas le dit Prince n'eussent pas cet avantage sur luy et faire blasmer la conduite qu'il a tenu [en] cette campagne et d'avoir obligé messieurs les Estats à faire inutilement une si grande despence, et que, comme le père et le fils ne sont qu'un, vous aviez cru que, puisque la maladie l'empeschoit d'exécuter quelque bon dessein, cela pouvoit estre réparé estant entrepris par son fils, ce qui eut pu extrêmement servir, affin qu'il fut considéré avec applaudissement de tous les peuples pour digne successeur de la gloire et des grandes quallitez du père ; à quoy vous pourrez aussy adjouter que, si vostre conduite luy a desplu

et que vous ayez failly en quelque chose, vous en devez d'autant plus estre excusé, que le mouvement n'a esté autre que le zèle que vous aviez pour son service. Enfin vous n'oublierez rien pour le bien satisfaire là-dessus, et je désire que vous luy fassiez connoistre que, m'ayant donné part de ce qui s'est passé, je n'ay pas approuvé que vous vous soyez adressé à son fils, mais que vous eussiez prié M^r le Prince mesme, pour faire agir son fils dans une semblable rencontre..... 17 septembre 1645.

LETTRE DCCCXLI.

M. Goffe à M. de Zuylichem. Équipement d'une flotte pour secourir le Roi.

—

Sir! I need not give you account of the busines here, since the author and life of it appeares with you himselfe. He will let you know what officers, what number of ships and mariners may be had, and in what time all may be ready. I conceive the matter certaine, as far as concernes this province, though perhaps it may require a months time before it can be finished, and, if the prosecution of it may be continued by the same dexterity and affection in Holland, I will not doubt within the same time to see a very considerable fleet at sea. I have therefore no other request to make to his Highnes but that this worthy person may be still engaged in it. I am now returning into Holland, to find what letters from France will meet me there, to dispatch expresses into England for the commissions and to preserve admiral Dorp in the disposition he was in towards this service; for the treaty already begun with him doth so well consist with this, that one cannot wel proceed without the other: for which purpose I shall impatiently attend the arrivall of Monsieur Knuyt, that with his Highnes further instructions some progresse may be made there. I will not despaire of

better powers from France and particularly such instructions to mons. d'Estrade et Brasset that the matter may proceed more openly and easily; but if not, I imagine it will not be difficult privately to provide 5 or 6 ships in Holland, to adde to those wich wil be found in Zealand and with them to begin the worke. My part shal be to have the mony and the commissions in readines, and as occasion shal be to visitt you with my letters, beseeching you to continue your affections to this great busines and your favour toward, worthy Sir,

your most humble and most affectionate servant,

STEPHEN GOFFE.

Midleborough, fridag septemb. 22. 1645.

Le 4 oct. M. de Zuylichem, au camp à Steken, écrit à la Princesse: „A ce matin S. A. avoit disposé les choses à une nouvelle guerre, sur l'advis qu'elle avoit eu que les enemis avoyent bruslé le grand pont de bois sur la rivière de Durme, qui passe par ce pais et est aussi large qu'une de celles qu'avons passées, et entre dans l'Escault au desus de Rupelmonde. M. le Prince Maurice donq avec deux régimens de cavallerie et M. Gleser aveq les gardes, furent envoyez une heure devant la marche de l'armée à Lokeren où est ce pont, pour veoir ce qu'ils y pourroyent faire d'abord contre les efforts des enemis qu'on disoit y estre fortifiez et munis de 3000 paisans. Mais en fin on y a trouvé le pont très-entier et pas un homme à disputer le passage; qui est une autre signalée folie de ce grand défenseur du Païs de Waes, M. le baron Beck, qui nous eust pu arrester là un jour ou deux, et véritablement à raison des vivres nous eust mis dans un bien fascheux parcquet; mais la peur et l'espouvante universelle a tellement saisy ces gens icy qu'il paroist qu'ils en sont tout estourdis. Ainsi tout d'une traicte bien longue, mais très-aysée, par les beaux grands chemins sablonneux de ce quartier icy, nous sommes arrivez ceste après-disnée en ce bourg, qui de tout temps a esté le séjour des généraux espagnols, quand nous leur avons donné jalousie de Hulst, laquelle ville il semble que nous allons visiter demain de plus près."

Le 5 oct., du camp auprès de Hulst: „Aujourd'huy matin S. A. est partie de Steken aveq l'armée et s'en est venue investir ceste

ville, dont Dieu benie le dessein. Tout aussitost la circonvallation a esté tracée et le retranchement en sera achevé demain. A ce matin M. de Beverweert a pensé faire rendre le fort Spinola, en menaçant le commandeur de ce que les François estoyent aveq nous, gens cruels et sans pitié, qui avoyent demandé le pillage de ce fort, mais que S. A. leur offroit sa protection, s'ils se rendoyent promptement; aveq semblables histoires, et desjà la fourbe avoit réussi, en sorte qu'ils avoyent promis de sortir après-disner, mais depuis un secours de 150 hommes leur estant venu en chalouppes du costé d'Anvers, ils ont changé de langage, et quoique M. de Beverweert y soit allé aveq forces compétentes, n'ont plus respondu qu'à bons coups de canon, et en grand nombre, de sorte que c'est encor la besoigne à refaire aveq plus de cérémonie... La confusion des conseils à Gand est si grande qu'il n'est possible de l'exprimer. Les Lorrains en un jour avoyent passé et repassé quatre fois par ceste ville, qui n'avoit jamais voulu ouvrir ses portes à aucune garnison. Beck avoit amené quantité de morts et blessez du jour de nostre passage, et maintenant s'estoit rendu aprez les François, aveq les Lorrains, Lamboy et Piccolomini, de sorte que pour icy devers nous ils semblent donner tout le pays pour perdu, comme guères ne s'en fault. Mais Dieu scayt, s'ils eussent esté d'habiles gens, qu'en ceste dangereuse traicte que nous venons de faire si heureusement, ils nous eussent peu donner d'estranges embarras, à ne dire pis; mais la main qui nous a conduits les a totalement aveuglez."

LETTRE DCCCXLII.

La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Investissement de Hulst.

—

Monsieur. Vos lettres m'ont esté tousjous[1] fort agréable, mais asteur plus que jamais, que vous aviés eug un si bon faict à me mander, de coy nous avons tout occasion de rendre grasce à Dieu et de le soupplier de contienier[2] sé benédictions sur la persone de Monsieur le Prince, pour donner souvent telles biens et advantasches à cest Estat et de gloire à sa maison. Je confais[3] ma foiblesse que j'ay bien souhaité le non[4] de Hulst Anvers,

[1] tousjours. [2] continuer. [3] confesse. [4] nom.

que je croy estre ausy fassile que le premier, mais à Breda nous savons pas les pensés de l'armé et me remest à touts[1] que Dieu et cest[2] bon générall fait, qui le consitérera mieux que persone, et j'espère que le bon Dieu le raménera avec perféte senté, pour doner gloir à son non[3] et de viever[4] un fois en bonne repos; pour vous parler franschement, quent je sasche Monsieur le Prince en telle actions, que mon esprit n'est pas en repos; je vous supplie donc de continier[5] de me mander le plus souvant de ce[6] nouvelles, qui demérera un esternelle obligassion à vous tesmoigner en toutes ocassions que je suis véritablement, Monsieur,

vostre très-affectionée à vous faire service,

AMALIE P. D'ORANGE.

A Breda, le 8 october 45.

A Monsieur Sullecom, secrétaire de Monsieur le Prince.

M. de Zuylichem écrit du camp devant Hulst, le 24 oct. à la Princesse: „La lettre du Duc de Lorraine est à M. le Rhingrave, où il a mis de sa main ceste postdate: „Il me semble que M. le Prince d'Orange n'a pas subject de se plaindre de ses gouttes, puisqu'elles ne luy ont pas empesché de sauter quatre rivières d'un coup; vous m'obligerez de l'asseurer que je suis son serviteur."

Le 26 oct. „J'ay veu lettres de Fontainebleau qui portent que la cour y avoit esté bien ayse de la conjunction de leur armée aveq la nostre, mais depuis très-mal satisfaicte de ce que ces mareschaulx, après avoir attiré toutes les forces enemies en deçà, avoyent si tost laissé S. A. en blancq et en danger de debvoir hazarder une bataille, de laquelle, si quelque désastre arrivoit, il n'y auroit plus lieu d'espérer que l'année prochaine cest Estat mist une telle armée en campagne, et eust esté bien à craindre que messieurs les Estats, desjà assez portés à traicter, ne se tinssent obligez d'y entendre tant plus aysément, aveq semblables discours bien et mal fondez en divers esgards. Dieu soit loué que nous voyci, et sur le point d'un bon succès, qui desjà, par les traictez conclus à la Haye, va porter près de 150 mil franqs de contribution par an aux coffres de l'Estat; assez

[1] tout ce. [2] ce. [3] nom. [4] vivre. [5] continuer. [6] ses.

beau morceau pour fermer les bouches malicieuses à tant de canailles, qui s'emporte à juger des actions de ceux qu'ils ne sont pas dignes de nommer."

Le 27 oct. „Je ne puis me lasser de parler aveq estonnement et révérence de la grâce que Dieu faict à S. A. d'un temps si favorable à ses desseins, et me semble que la mer rouge desseschée en Egypte n'a pas esté plus miraculeuse que ces marais icy sans pluye, à l'entrée mesme de l'hyver. C'est le mesme peuple que Dieu conduict par la main, j'espère qu'il s'en ressentira aveq moins d'ingratitude."

Le 31 oct. „L'année est merveilleuse et le Ciel nous rit de tous costez; Dieu nous donne des coeurs sensibles et recognoissants de si grands bienfaicts."

LETTRE DCCCXLIII.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il ne désire pas être nommé secrétaire de l'ambassade de Munster.

—

Monsieur mon frère. Le fer se polit avec le fer, ainsi vostre lettre du 24, que je ne receus qu'hier, m'enseigne la non-qualification à laquelle je n'ay pas pris garde en vous escrivant. J'ay pressupposé que messieurs les Estats-Généraux avoient nommé M. Graswinckel[1] à l'employ de secrétaire de l'ambassade de Munster, et que, pour la difficulté de sa dimission ou congé, messieurs les plénipotentiaires eussent par déférence poursuivi cest affaire, et me tenois en suitte sondé en la mesme façon pour ledit employ. Je ne sçache véritablement m'avoir expliqué autrement, et je serois bien marri qu'on eut pris subject de juger hors de la ligne et du poinct d'honneur de l'honnesteté de ma pensée. Asseurez-vous que nul respect me pourra faire accepter une condition inférieure à la qualité de mes charges. Je vous supplie de fraterniser avec moy en cette pensée juste, et désabuser ceux qui pourroient avoir une si vile opinion de moy. Car il n'y a rien au monde que j'aye plus soigneusement voulu éviter que

[1] Dirk Graswinkel, *avocat-fiscal de la Hollande* (1600—1666).

d'avilir ma condition et de donner argument de croire que je fusse pour songer à une chose digne de mocquerie, et je vous confesse que j'ay toute ma vie plus paré à ces coups-là qu'à tous autres de l'envie ou de la mesdisance. Si vous le trouvez convenir, je seray très-aise que S. A. sçache combien ma volonté est esloignée de telle condition inférieure à celle qu'il m'a donné en sa maison. Il est vray qu'ils m'ont présenté de me faire conserver mes charges et dignités, etc., mais je n'ay voulu permettre qu'on parlast de moy ou de mes intentions sur ce subject, disant pour toute raison que la chose estoit hors de ma commodité et outre mon pouvoir, et n'y prestant pas l'oreille, je ne me suis particulièrement enquis des formalitez et conditions de l'employ. Voilà nettement comme va cest affaire. Il est bien vray que je vous ay remarqué quelque aversion de la négociation, mais je ne me suis guerre expliqué là-dessus. C'est un affaire d'Estat, lequel il faudroit examiner et discourir au long, pour se donner à entendre selon la dignité de la matière. Il suffira d'en toucher un petit mot. C'est que je ne voy pas comment on souffrira qu'à Munster ou Osnabrug nostre différent et intérest soit examiné, où nous n'avons à attendre aucune bonne résolution ou saine direction. Au reste nos gens voudront traicter et conclurre la paix ou trefve, à quel prix et condition que ce soit. J'entens principalement ceux d'Hollande. Car ils le disent ouvertement qu'ils en viendront à bout, quand mesmes ils seroient contraints de se séparer des [autres] provinces. Ne sont-ce pas de beaux discours pour s'advantager par des traictez où on remarque desjà le peu d'union et la grande animosité pour s'aller perdre? Quelle restitution pourra souffrir la France durant la minorité de son Roy? et néantmoins c'est chose asseurée que sans la restitution nulle paix se pourra conclurre. Au reste je reconnois bien qu'il faut que nous y envoyons, pour trois chefs principaux; pour l'intérest que nous avons dans la tranquillité de l'Empire et dans les alliances qui la concernent;

pour la parole donnée à la France sur ce subject, et pour voir et entendre ce qu'on voudra dire et prétendre contre le bien et seureté de cest Estat. Car je prévoi bien que plusieurs Princes mouveront des grandes disputes et force prétentions, lesquelles il sera bon de sçavoir etc. Je voids avec admiration qu'il y a mesme à Munster pour le comte d'Egmont et ses affaires Lallie Peregrino Carlini, et je conclus de la *ch'il ne manchera fastidio d'altre principi confinanti.* Il y faut aller et bien adviser en quoi on se fonde et à qui on se fie. Ces messieurs s'en vont à l'armée, pour prendre congé de S. A. pour leur légation. Dieu leur doint bon voyage et meilleure issue qu'ils n'ont de concorde et bonne volonté les uns pour les autres et tous pour le bien de l'Estat. C'est le voeu de, Monsieur,

vostre très-obéissant frère et serviteur

D. DE WILLHEM.

A la Haye, le dernier d'octobre 1645.

LETTRE DCCCXLIV.

La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Elle le remercie de son assiduité à lui écrire.

*** La ville de Hulst se rendit le 4 novembre.

Monsieur. J'espère d'avoir bientost l'ocassion de vous tesmoigner moy-mesme le résentiement que j'ay de vostre grand soinge que vous aviés pris pour moy de m'avoir si souvent mandé la nouvelle de monsieur le Prince, qui est bien la plus grande victoir qui peut arriver pour moy que Dieu a gardé sa persone. Je vous asure que Huilest[1] ne vient pas en consitértaseion[2] au prie[3] de cela; mon coeur est asteur un peu en repos, sertes je souhaitera bien après Envers que monsieur le Prince feuis[4] en repos et laisera le rest à son fils; mon asche[5] ne me permest plus d'avoir tout les ennes[6] se[7] grandes apréhensions et je priera tent Dieu, qui donnera le rest de [viellés[8]]

[1] Hulst. [2] considération. [3] prix. [4] fusse. [5] âge. [6] années. [7] ces. [8] vieillesse.

par un bon acort. Je croy que vous me le souhaité de bon coeur, et je vous prie de croyre que vous m'aviés si fort obligée par vos lestres que je serschera [1] toute ma vie l'ocasion de vous tesmoigner que je suis perfétement

vostre très-affectioné à vous faire serviece

AMALIE P. D'ORANGE.

Beaucoup de gens dans la République inclinoient à la paix. Les sentiments étoient fort partagés. Tant d'incertitudes et de variations donnoient au Cardinal Mazarin de continuelles alarmes et les agents de la France, de la Thuillerie et Brasset, avoient besoin de toute leur habileté pour ménager les esprits [2].

Le 2 avril 1646 Mr. Brasset écrit de la Haye à Mazarin: „Ces gens icy demeurent bien d'accord qu'ils doivent faire campagne, et je persévère dans ma créance qu'elle sera foible et tardive. J'espérois que M. le Prince d'Orange y estant pourroit engager ses armes, telle sorte qu'il feroit marcher ceux qui sont rétifs plus avant qu'ils ne voudroient; mais ils tiennent la bourse. Il est naturellement circonspect, pour ne pas dire timide dans les engagemens, et ne voudra pas confirmer par une telle démonstration l'opinion entestée qu'ont les Hollandois de son concert avec nous pour establir son authorité à leur préjudice. Il eut l'autre jour la patience de souffrir que trois députés de Hollande luy dirent en face que tout ce qu'il faisoit avec la France estoit pour les opprimer; à quoy ayant reparty ne pas croyre que leurs principaux l'entendissent de la sorte, ces principaux le luy vinrent confirmer effrontément. Toute autre patience que la sienne seroit bientost mise à bout; mais il connoit l'humeur de ces peuples, et scayt que la longueur du temps opère plus pour les ramener que la force des raisons." P. C. M. XLV. 2.

Le même jour il écrit à [M. de Brienne]: „Il y a des esprits foibles, il y en a de malins, et ceux-ci veulent croire ce qui n'est pas, pour avoir prétexte de ne pas faire ce qu'ils devroient pour le bien commun. Il peut estre aussy que Dieu les aveugle, pour ne pas perpétuer leurs conquestes au détriment de nostre religion." P. C. M. XLV. 3.

Le 9 avril à Mazarin: „Le Prince d'Orange m'a dit qu'il luy desplait au dernier point des lenteurs de deçà, considérant bien que ceux qui courent au repos, s'en esloignent beaucoup, ils donnent temps et moyen aux ennemis de respirer; qu'il fait tout ce qu'il peut pour abréger ces longueurs de Mrs. de Hollande, P. C. M. XLV. 4.

[1] chercherai.

[2] *Histoire du Traité de Westphalie par* BOUGEANT.

Je n'improuve nullement la retenue de S. A., car il a bonne volonté; les moyens de la mettre en effet ne dépendent pas absolument de luy. Je verrai s'il marche du mesme pied qu'il a fait jusques icy, pour faire prendre de bonnes et promptes résolutions pour la campagne; car il me semble que cela doibt estre comme la pierre de touche de ses intentions. J'advoue que la façon dont l'on asseure qu'il a parlé du mariage, me fit appréhender (et je le dis à M. d'Estrades) qu'il n'y eut quelque menée secrette.... Ce qui se voit des souffrances du Prince et de la façon dont la Hollande procède envers luy, me faict perdre cette pensée; que si quelque chose avoit à me donner peine pour son regard, ce seroit la crainte qu'il vint se lasser de ses inquiétudes et mauvais traitemens, et que, pour ne pas finir ses jours avec desplaisir et appréhension de laisser son fils et sa famille en une mauvaise posture, il voulust se relascher aux passions de ces gens là. Il semble injuste de se deffier de son procéder et de sa générosité; il est juste aussy de prendre garde à tout. — J'ay déjà mandé à V. É. que c'est un corps et un esprit qui s'affoiblissent tous les jours, avec un estrange défaut de mémoire."

N°. DCCCXLIVa.

L. de Madame à Honslaredyck, le 15 apvril 1646.

Note du Sr Goffe au Prince d'Orange. Le Roi et la Reine d'Angleterre sont contraints de renoncer au mariage du Prince de Galles avec Mademoiselle d'Orange.

Par les ordres que je receu samedy dernier pour mon retour en France, je suis commandé de tesmoigner à S. A. avec combien de passion et sincérité le Roy et la Reine ont tousjours souhaité une heureuse fin au traité du mariage du Prince de Galles et de Mademoiselle d'Orange; que, par le temps qu'ils ont donné à le faire réussir, on pourra voire que leurs inclinations pour ce mariage ont esté bien véritables et firmes[1]; car ils se voient réduits dans les derniers extrémités, sans qu'ils aient jetté les yeux encore sur aucune autre persone, par le moyen de qui ils peuvent espérer aucun secours. Aussi leurs Majestés sont pleinement satisfait que les inclinations et la

[1] fermes.

sincérité de S. A. ont esté de mesme, et se croyent obligés de n'oublier jamais les soins que S. A. a pris pour l'accomplissement de toutes les choses, proposés à cette fin. Mais, voiants les obstacles que la mauvaise volonté de cet Estat pour les intérests du Roy donne à S. A., et que par là S. A. est entièrement privée de luy procurer les advantages, que sa conservation requiert en l'estat présent de ses affaires, ils croyent nécessaire, pour l'intérest de l'une et l'autre partie, qu'il y ait un désengagement de ce traité.

A quoy néantmoins leurs Majestez ne peuvent pas consentir, sans un très-grant regret et ressentiment, ce mariage estant la chose au monde qu'ils ont souhaité le plus.

S. GOFFE.

9 April, 1646.

M. de la Thuillerie écrit de la Haye le 1 mai: „Ces Messieurs des Estats, ne leur en desplaise, se gouvernent d'une façon si bizarre que l'on ne sçait quel biais l'on doit prendre pour les mener à la raison. Je les entretiens au mieux que je peus et les visite, quoy que je ne doibve pas et que la dignité du Roy en quelque façon y répugne, et si je n'en sçaurois venir à bout. De sept provinces les six demeurent d'accord du traitté [1], la septiesme, qui est la Hollande, y résiste encore." P. C. H. XLII. 4.

Le même jour à M. de Brienne: „Jusques là je n'ay rien peu faire avec M. le Prince d'Orange touchant le concert de la campagne. Il est très-mal édiffié de la province de Hollande, qui semble faire, par despit et sans considérer si elle y est obligée ou non, ce qui luy est contraire, par la seule raison que le Prince désireroit que l'affaire passast autrement" P. C. H. XXXIV.

Le 20 mai: „Ces gens-cy vont si laschement en besoigne que je ne le puis exprimer. Si c'est mauvaise volonté ou considération de l'estat auquel se trouve le Prince d'Orange, c'est ce que je ne peus pas tout à fait discerner.... L'armée sera si foible que les ennemis n'en feront pas grand estat, et mesme M. le Prince d'Orange se déclare quasi qu'à faute de cela il n'ira point en campaigne; ce qui seroit de très-grand préjudice, et dont la France patiroit encores plus que cet Estat." * P. C. H. XXXIV.

Le 22 mai [à un des plénipotentiaires à Munster]: „Je ne doute nullement que Knut n'ayt instruction particulière de la Prin- * P. C. H. XXXIV. 157.

[1] avec la France pour faire vigoureusement la campagne de 1646.

cesse d'Orange. Car devant qu'il partist pour retourner à Munster, après avoir pris congé de M. le Prince d'Orange, qui estoit à Onslardik, le lendemain la Princesse vint en cette ville, soubs prétexte d'aller visiter un petit bastiment qu'icelle faict faire en un bois, mais en effet pour conférer avec Knut, avec lequel elle demeura trois heures chez M. [Desloges], qui luy donna à disner. Et comme je le croy le plus corruptible de toute l'assemblée, je ne doute aussy nullement que, si quelqu'un a esté tenté par les ennemis, l'on ne se soit adressé à luy, et que luy de bon coeur n'ayt accepté les offres. S'il en a faict part à la dite Dame, c'est ce que je ne sçay pas, mais bien qu'elle ne hayt pas l'argent, et que Knut seroit assez effronté et mauvais serviteur de S. A. pour essayer de luy persuader qu'il n'est que de prendre, et que, quoy qu'il en arrive, elle est femme, à laquelle par conséquent tout sera alloué et passé pour bon.... Quand à Riperda, c'est un estourdi, dont icy on ne faict pas grand compte, et duquel, quand il a beu ou qu'il est en colère, vous pourrez tirer tout ce qu'il a dans le coeur." — M. de la Thuillerie se plaint de l'infidélité des Etats, „tesmoing le Danemarck."

P. S. C. XXVI. Le 25 mai il écrit de la Haye à Mr. Servien: „Je ne vous diray rien par cet ordinaire, pour ce qu'il n'est rien survenu qui mérite le vous mander; aussy ne vous ferois-je point de lettre particulière, puisque le peu qu'il y a vous le pouvez voir dans la commune, n'estoit que je suis bien ayse de m'esclaircir avec vous d'un avis que l'on m'a donné, lequel vient de Munster; c'est que le comte de Trautmansdorff a faict faire les expéditions de l'érection en duché et principauté de l'Empire du comté de Meurs, qui apartient à M. le Prince d'Orange, et celuy qui m'en a donné l'avis, dit importer qu'il se tienne secret. Je croy néantmoins qu'il ne le sera pas si fort, puisque l'affaire s'est faitte à Munster, que vous n'en sachiez quelque chose, dont il seroit important que je fusse averty, pour ce que cy-devant Mr. Brasset a reçu des ordres de son Excellence, lesquels vous verrez par l'extrait de sa lettre qui sera joint icy; non qu'en soy l'affaire soit considérable, pour ce qu'il n'est tout à fait à envier au dit Prince, s'il veut relever sa maison par un tiltre de cette sorte, qui le tireroit de la servitude de quantité de petits Princes, desquels relève le comté de Meurs; mais, cela estant, s'il ne nous en donnoit advis dans la conjoncture présente, il sembleroit qu'il y eust quelque chose à désirer de luy."

* LETTRE DCCCXLV.

M. de la Thuillerie au Cardinal Mazarin. Sentiments du Prince et de la Princesse d'Orange. P. C. H. XXXIV. 179.

—

... L'on dict que M. le Prince d'Orange est aussi gagné des Espagnols par les grandes offres qu'ils luy ont faites; que madame la Princesse d'Orange sa femme, qui le gouverne, l'est aussi par les immenses sommes d'argent qui luy ont esté promises [et] par la ville d'Amsterdam qui veut la trefve, par l'asseurance que, si son mary venoit à manquer, on luy lairroit la principale direction des affaires pendant la jeunesse du Prince son filz. — J'oste ce dernier moyen du compte ...; celui qui a donné cet advis est peu informé de la constitution de cet Estat... Quand Amsterdam et les autres [membres] de la province de Hollande jointes ensemble en auroient le pouvoir, ce qui n'est pas et ne peut estre, madame la Princesse d'Orange y est si mal et dans l'esprit de tous les peuples qu'il n'y a rien à craindre de ce costé là, et puis le gouvernement absolu ou du moins bien authorizé des affaires de ce pays ne sera jamais pris après la mort de M. le Prince d'Orange de celuy qui lui survivra, qu'après qu'il aura acquis réputation et crédit parmy les peuples, ce qui ne se peut faire si tost; ne devant point estre révoqué en doute que ce que le jeune Prince peut espèrer de plus avantageux après la mort de M. son père, ne soit d'estre laissé en charge avec un bon conseil tiré du corps de messieurs les Estats, qui luy serviront de directeurs, où je pense que M. la Princesse sa mère sera considérée comme une personne de vertu et intelligente, mais qui n'aura qu'un très-médiocre crédit. Quant à l'autre point que le Prince soit aussi gaigné et qu'ainsi il ne fasse agir l'armée, c'est ce qui se verra... Pour faire voir à madame la Princesse d'Orange qu'on la considère, il faudroit avoir icy en main de quoy la satisfaire en argent de ses prétentions de pensions, quoiqu' à dire le vray, elles soient

vaines. Car de proposer des présens, je ne pense pas que cela aille, et qu'il seroit bien plus à propos de lui payer la somme qui luy est deue,... et luy faire voir que c'est une pure grâce, qui ne seroit conférée à nul autre qu'à M. la Princesse d'Orange, et luy monstrer que rien n'est impossible quand il s'agit de la contenter... Musch n'est pas homme de promesse, et il fault quelque chose de plus réel; c'est un démon qui en veut de quelque façon que ce puisse estre, et qui, quoique sans beaucoup de foi, ne laisse pas de très-bien et très-utilement servir... La dite dame prétend 25,000 escus, et, pour bien faire, il faudroit donner huit ou dix mille francs à Musch... La Haye, 11 juin.

P. C. H. XXXIV. 181. M. Brasset écrit à Mazarin, de la Haye, le 11 juin 1646: „Le personnage que V. Ém. sçait m'a dit que, quant à Knuit, qu'il ne fault point douter qu'il ne soit homme à argent et que, pour en avoir, il engageroit son âme au diable, mais qu'il n'oseroit rien faire contre l'intention de M. le Prince d'Orange et de la plupart de sa province de Zélande qui répugne à la trève. Que madame la Princesse d'Orange recognoist bien que la guerre est le maintien de l'authorité de sa maison."

LETTRE DCCCXLVI.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Exhortations.

Monsieur mon frère. Je vous fais ces deux lignes pour vous advertir que j'arrivay ici hier au soir et trouvay chez moi toutes choses en bon estat, grâces à Dieu, et tous nos amis en bonne santé. Vostre lettre du 6 me fust rendue deux heures après mon arrivée, laquelle redoubla leur amertume par le récit de vos desplaisirs. Je leur en avois dit quelque chose, mais assez sobrement, ne jugeant pas qu'il soit expédient ou bienséant d'en faire tant de vacarme. Il faut voir plus avant dans les événemens et considérer le doigt de l'Éternel et non pas seulement la main de l'homme. Si S. A. remarque que

vous prennez cet affaire tant à coeur, il se pourra desfier de vous et donner le meilleur employ au fanfaron. Il est question de tesmoigner à vos ennemis vostre constance à bien faire, et vostre confiance en l'Éternel, sans se desfier de ses raisons, moins de la raison de S. A., laquelle vous ne sçauriez accuser d'injustice, pour n'estre accusé de manquer à vostre devoir. Pesez le dire des Italiens *chi offende non perdona.* Nous croyons tous que vous avez desjà excédé en cette occurrence d'avoir porté vos plaintes à tant de personnes et principalement à Madame, sans avoir esgard tant à la conjunction et commune condition des princes, qu'au dessein et au temps auquel cest affaire est esclos. Ob virtutes exitium certissimum. Quibus virtutibus iram Caji Caesaris Agricola meritus probe nosti. Retineamus, quod est difficillimum, in sapientia modum, et moderatione prudentiâque Principes leniamus, amore et fide [pro nos] deterioribus principes exstimulemus. Sapientia carnis mors est. Je ne vous dis pas ceci pour vous intimider, mais pour vous faire veoir que nous avons subject de prier Dieu qu'il Luy plaise soustenir nos pas en ses sentiers, afin que nos pieds ne chancellent point, afin que l'espreuve de nostre foy soit trouvée à louange et honneur et gloire. C'est le voeu de tous vos amis ici et le sentiment aussi de, Monsieur mon frère,

vostre très-humble et très-obéissant
frère et serviteur

D. DE WILLHEM.

A la Haye, ce 8 de juillet 1646.

Si j'avois quelque jargon [1], je vous escrirois plus librement mes pensées; je ne doubte pas que cette adversité ne vous serve à vostre gloire, remettant seulement vostre attente à l'Éternel et sçachez que Dieu et les Princes se servent souvent des meschans pour nostre bien et salut.

[1] langue factice dont quelques personnes conviennent pour n'être pas entendues.

P. C. H. XXXV. 20. M. de la Thuylerie écrit à Mazarin le 14 juillet: „Je pris occasion de voir M. la Princesse d'Orange le soir au retour de sa promenade, où discourant de l'estat auquel estoit M. le Prince son mari et de celuy où elle devoit désirer de voir M. son fils, et de la compassion que j'avois de toutes les peines qu'elle se donnoit, je la fis enfin tomber sur les affaires, dont parlant avec chaleur, qui estoit où je l'attendois, elle ne se put empescher de me dire qu'elle estoit misérable et que, quelque affection qu'elle eut tousjours eue pour la France, on ne laissoit pas de l'accuser de lascheté. „Vous sçavez, Monsieur, et me connoissez assez pour cela que, si je n'ay d'autres qualitez, au moins ay-je celle d'estre généreuse, et que ne voudrois pas, pour quoy que ce soit au monde, faire ny bassesse ny infidélité." Bien loing de songer à ses affaires, que M. le Prince d'Orange et elle n'en avoient jamais voulu dire un seul mot. Que dernièrement le marquis de Castel-Rodrigue l'avoit fait rechercher de luy pouvoir escrire, et qu'elle l'avoit refusé, tout à plat, disant à la personne qui luy en avoit parlé: „pourquoi à moy escrire? ce n'est pas pour me faire l'amour, car il est trop viel et moy aussi, et cela donneroit des ombrages que je serois bien marrie de causer...." „Si Knut avoit traité quelque chose avec les plénipotentiaires d'Espagne, c'estoit pour quelques petits ajustements de terres, qui concernoient sa Maison, et qu'elle avoit esté obligée d'en donner charge particulière au dit Knut, qui est à elle, mais que ce n'estoit que des badineries. En somme je luy dis tout ce que je luy pus dire, pour luy persuader que du costé de la France elle trouveroit mieux son accommodement que de pas un autre; dont elle demeura d'accord, y ajoustant (et ce sont ses mots): „pour Dieu, quittons ces jalousies, car cela n'engendre rien de bon; de nous il n'y a rien à craindre, et l'on se peut asseurer de M. le Prince d'Orange et de moy, si je puis contribuer quelque chose au bien de la France, qui s'accordera tousjours, comme j'espère, avec celuy de cet Estat." Dans nostre premier entretien je n'osay luy parler de ses petits intérests de pensions. Il est nécessaire de luy donner contentement; car, quand bien elle ne pourroit plus servir auprès du Prince son mary, elle sera tousjours utile auprès du Prince son fils, qui est parfaitement bien remis avec elle, et si bien que le bon homme en prend quasi jalousie, s'imaginant que l'on veuille faire quelque chose sans luy."

P. C. H. XXXV. 24. Le 19 juillet il écrit: „Madame la Princesse d'Orange est dans un tel chagrin de l'estat auquel se trouve le Prince que l'on ne sçait par quel bout la prendre et qu'il n'y a pas peu de peine à la gouverner. Je ne laisse de voir à travers que ses intentions sont

assez généreuses et que, si les effets respondent à ses paroles, il n'y a pas lieu d'apréhender qu'elle conseille une infidélité."

Le 23 juillet: „Je ne puis sceller icy à V. Ém. que, pour suppléer à la foiblesse de M. le Prince d'Orange, nous avons receu de grands secours de M. le Prince Guillaume son filz. Je ne puis douter de ses bonnes intentions et qu'il n'ayt contribué tout ce que l'on peut attendre du désir qu'il a de bien faire, pour esmouvoir le Prince son père, qui, à dire le vray, n'est plus qu'une masse de chair animée par ce coeur qui luy reste encore." P. C. H. XXXV. 25.

Le 31 juillet: „La Princesse d'Orange demeura ferme à me dire qu'elle voyoit les esprits de tous ces peuples si portez à la paix qu'il estoit besoin d'en tirer cette année ce que l'on pourroit, pour ce que la prochaine il n'y auroit rien à espérer, et que, pour elle, encore bien que la continuation de la guerre luy fust préjudiciable, par la seule raison de l'estat auquel se trouvoit monsieur son mary, bien plus propre à demeurer en sa chambre qu'à la teste d'une armée, que néanmoins elle ne seroit jamais pour luy donner des conseils lasches, mais que l'on faisoit la guerre pour venir à la paix, et qu'ainsy de continuer éternellement la guerre c'estoit à quoy messieurs les Estats ne pourroient suffire. Je luy parlai de ses pensions, comme d'une chose qui ne valoit pas la peine, la priant toutesfois qu'elle s'en voulust déclarer, à quoy elle me repartit qu'on luy avoit dit que cela tiroit à conséquence, ce qu'elle ne voudroit pour rien du monde.... Il est à mon sens à propos de lui payer la somme entière." P. C. H. XXXV. 44.

LETTRE DCCCXLVII.

La Princesse au Prince d'Orange. Nouvelles.

Mon très-cher Prince. Vos lettres me sont le plus agréable du monde, mais je crainge[1] fort que cela vous yncommode en ceste grande challeur qui fait; je prie à Dieu de vous conserver en santé et je vous prie, pour l'amour de Dieu, conservié[2]-vous. L'ambasdeur a diené[3] hier icy, qui m'a asseuré que vous estyés fort bien, de coy je loue Dieu; il estoit si extresmement incommodé, de [joue] qui tesmoignoit estre fort content de le prier

[1] crains. [2] conservez. [3] dîné.

de s'arrester si longtems que la marée estoit bon; l'après-disné a 3 heures, nous avons fort parlé ensemble, mais je le trouvois fort raisonnable touchant la pèse[1], mais je crois qu'i sé hasté exprès d'estre à la Haye devant que les dubetés[2] des Estas partent, come tout astheur l'on me mande que M[r] Kinet estoit prest de partier, mais que les autres l'arrestent tent qu'ils peufet[3] et mesme ne vieulent pas qu'il rapportet lé[4] chosie[5] de Mienster come il [douiet[6]] et que M[r] Nieterhorst est tout à fait pour la Fransie et le grefier Muus ausy; vous pouvés donc juser[7] come les afaire vont en vostre abesence; l'on me mande ausy que leur raport estoit fort avantaschies[8] pour l'Estat et nostre maison, mais que l'on croyt que quelques unes arrestest exprès, que vous estez engasché devant quelque plasce, mais Dieu ne permettera pas plus qui[9] veut, je crois cependant que M[r] Kienet partira cette après-disné de la Haye. Je ne cé[10] pas si les autres vont avec. Nous avons détransche[11] chants[12] den[13] le beieux[14]. Dieu vous conservie, c'est tout le bien que peut arriver à nous tous. Vous me mandez pourquoy je ne retourne pas à Bredea; vous avés raison, car il fait plus beaue; deux choses m'ont empesché; le grande chalheur, car je ne peu pas sortier de ma chambre, l'autre que j'ay plus souvent de voz nouvelles, qui me mest fort en repos, comme vous pouvés juser, mais je croy sependent de partier l'autre semène mardie ou mégredie, car je voie bien ausy que vous le trouvés bon, ce que je fera[15] tousjours toute ma vie, come estant de passion et de coeur,

vostre très-humble et fidelle servante,

AMALIE P. D'ORANGE.

A Berguen, le 23 jullet 1646.

A Berge le cousin de [Serens] m'a prié de vous prié de le favoriesier de la companie de Drosart de Brévort dans le réchement[16] du comte Guillaume; vous m'obligerés bien fort.

[1] paix. [2] députés. [3] peuvent. [4] les. [5] choses. [6] doit [7] juger. [8] avantageux. [9] qu'Il. [10] sais. [11] d'étranges [12] gens. [13] dans. [14] pays. [15] ferai. [16] régiment.

LETTRE DCCCXLVIII.

La même au même. Recommandation.

Cher Prince. Ceste[1] porter[2] de celle-si vous priera de la charsie[3] de drosart de Brévorde, il m'a ausy prié de vous recomder[4] sa persone; par sie[5] qu'il est dans les Estas, je ne le peu pas bien refeuisier cette suplication; y me semble qu'il est honnest home et que vous serés bien servie de luy; je vous prie donce[6] de m'excusier, par ce que l'on ne peu pas bien refeuiser à telle persones; c'est un mort bien miesérable de la plasce qui demande, Dieu nous garde tous d'une telle malheur, et vous conservie en la perfète santé et prospérité que vous souhaite, avec passion,

vostre très-humble servante

AMALIE P. D'ORANGE.

A Berguen, le 28 juillet 1646.

LETTRE DCCCXLIX.

La même au même. La paix avec l'Espagne lui paroît très-désirable.

Cher Prince. Vous orés asteur les dibetes[7] deux[8] Estas aupré de vous, qui vous raporteront jusques où ils sont vieny[9] avec les Espangols et me samble cé[10] tous[11] que l'on peut souheter, et que l'on devroit travalger que la France s'accommodoit ausy; y me semble qui [demandent] de chosce que l'Estat ny vous estes obligés de demèrer[12] à la gère[13] et sertes y ne faut pas trobe[14] mépriser les ennemies; la fortune est chanschant[15] et Mr Kinet vous dira de grande chosce que les Espangol vieulgent[16] faire pour vous; yl est veray qu'il ne faut pas trobe[14] se fieur[17]. Vous trouverés Mr Niterhorst fort pour la Fransce et rien que pour son partuigelier; je croy que le gréfier Muis

[1] ce. [2] porteur. [3] charge. [4] recommander. [5] ce. [6] donc. [7] députés. [8] des. [9] venus. [10] c'est. [11] tout ce. [12] demeurer. [13] guerre. [14] trop. [15] changeante. [16] veulent. [17] fier.

est asteur avec vous, qui vous direra ausy forsce chosce, mais il est ausy gangé[1] de Fransce; pour cela, mon coeur, prenés bien garde; car tous qu'il arrive l'on dit toujour que c'est le Prince d'Orange qui en est cause, et au bout de l'afaire c'est pour leur afaire prober[2]. Mon coeur, je me souhaite bien avec vous, pour savoir si l'on fera la pais bientost; je le souhaite de tout mon coeur, car je croy que c'est nostre avantasche. Mon coeur, il faut que je vous souplie[3] de donner la charsie de segerder[4] des Flesigne à yn persone qui soit en bon correspontens avec Mr Kinet, car sertes y nous inporte boecoebe[5] d'avoir ceste vielle[6] pour nous et je voie quelques-ynes qui sont tout à fait pour ceux de Mittelburge; croyés, mon coeur, que tous que je die c'est pour vostre service et, si vous le prenés autrement, vous avies tort.

Le poufer[7] [lintant[8]] de mon frère vous soupplie de le faire la grasce, quent il sera quelque chose, de le favoriescer de vos bonnes grasces, dans laquelle je me recommande plus que personne du monde, et qui vous cérit[9] plus que son âme, c'est

votre très-heumble et fidelle servante
AMALIE P. D'ORANGE.

A Berguen, le 30 juillet.

LETTRE DCCCL.

La même au même. Elle le conjure d'avoir plus de soin de sa santé.

Cher Prince. Suivant vostre commandement je suis arrivée icy en ceste vielle[6] ieuer[10] en asé bonne santé, mais je suis tousour toermandé de mon meschant mall. Je confais que je trouve le lieug icy plus agréable que celle de Berguens, mais quent je consitèr que je suis plus eslogné de vous, cela me fasche, en plasce que je me devrois aprosché plus près, mais j'espère que, si l'on ne fait rien,

[1] gagné. [2] propre. [3] supplie. [4] secrétaire. [5] beaucoup. [6] ville. [7] pauvre. [8] lieutenant (?) [9] chérit. [10] hier.

que vous me le permettrés, car vous me tesmoignés toujour de souhaiter ma santé, c'est la [1] seul remest [2] de mestre mon esprit en repos, et cela ne peut estre, si je ne suis pas prosche de vous, pour savoir tout le jour come vous vous portés. Mon coeur, je vous soupplie, de toute la passion que je peu, que vous plaisce d'avoir un peu plus de soigne de vostre santé; j'espère que vous m'acorderés ceste juste supplicasion, qui est du profont du coeur, et si vous ne voullés rien faire pour moy, je vous prie faites le pour le bein [3] de l'Estast et pour vos pouferes enfans. L'on dit que vous manschés tante [4] fereuit [5] et après que vous peuvies [6] de meschante eau, que ne peut estre bonne en ce cardignés [7]. Je prie à Dieu de vous conserver en la perfète santé et prospérité que vous souhaitte, avec passion,

vostre très-heumble et fidelle servante

AMALIE P. D'ORANGE.

A Breda, le 5 aoust 1646.

Le 6 août M. de la Thuillerie écrit à Mazarin: „Six mille pistolles ne peuvent pas être mis en comparaison avec ce que l'on dit que la Princesse d'Orange profite du costé des Espaignols, qu'elle a tort de qualifier... du nom de badineries, ou, si ses badineries sont de cette sorte, je ne sçay pas quelles seront ses affaires plus sérieuses, pour ce que j'apprends que ce qu'elle regaigne par la conclusion de la paix ou de la trève, ne va pas à moins de 4 ou 500,000 livres de rente... M. le Prince d'Orange eust escrit aux Estats, pour leur tesmoigner que leurs députez avoient bien faict, si M. le Prince Guillaume ne l'en eust diverty. J'en donne avis à M. d'Estrades, afin qu'il entretienne le dit Prince qu'il faut maintenir dans la bonne disposition où je l'ay laissé, et où on me dit qu'il est, jusques à dire que Knut mériteroit qu'on luy coupast la teste." † F. C. H. XXXV. 56.

LETTRE DCCCLI.

La même au même. Elle désire la paix.

Cher Prince. Je suis extrêmement réjoué [8] de voir

[1] le. [2] remède. [3] bien. [4] tant de. [5] fruit. [6] bavés. [7] quartier. [8] réjouie.

vostre lestre, mais extrêmement en peine de voir que vous ne vous portés pas si bien que je l'avois bien souhaité.... Je vous jure que je suis pas en repos, jusques que je vous sasche mieux et je vous prie conservié-vous, que nous puissions bientost nous voir l'un et l'autre avec santé et contentement. J'espère que Dieu nous donnera bientost une bonne pais; y me semble que c'est le vère[1] tems; j'espère que Dieu donnera de la saschés[2] aux Estas et que l'or de Spenge[3] et de Frans[4] ne nous feront pas perter[5] le repos que nous espérons. J'e[6] prié Mr de Heenvliet de faire yn tour à la Haye pour voir tous[7] qui pasce; y m'a promies d'estre de retour lundie et après y fera yn tour à l'armée pour vous voir; je voustrois de tout mon coeur ettre plus pré de vous, et sertes, si vous demérez longetems, je devrois aller à Hulst; encor que je ne trouvera pas Breda, pour le moins mon esprit sera en repos de savoir tout le jour de vos nouvelles, quy m'est la seule chosie, qui m'est la plus agréable, et je prie à Dieu de vous conserver en perfète santé et contentement et à moy vostre affection, que je taschera mérité par toute mais[8] passions, qui seront pour vostre serviesce; croyéles[9] véritablement que je suis

vostre très-heumble et fidelle servante

AMALIE P. D'ORANGE.

A Breda, 7 d'oust (1).

LETTRE DCCCLII.

P. C. E. XXXV. 95. *M. d'Estrades à Mazarin. Bons rapports avec le Prince Guillaume.*

—

L'arrivée de Knut auprès de M. le Prince d'Orange

(1) La mention de Hulst feroit songer à 1645; du reste le contenu de la lettre semble mieux convenir à 1646.

1 vrai. 2 sagesse. 3 d'Espagne. 4 France. 5 perdre. 6 J'ai. 7 tout ce. 8 mes. 9 croyez le.

luy avoit si bien imprimé dans l'esprit que la trève estoit faite que, quoique M. le Prince Guillaume l'ait fait asseurer du contraire par les députez de messieurs les Estats, il n'a pas cessé de demeurer ferme dans ceste impression. La proposition qui luy fust faitte par quelqu'un des députés de donner un acte à M. le Prince Guillaume de commander l'armée dans son absence, et que M. les Estats eussent désiré qu'il se reposast, l'a tellement irrité qu' avec la foiblesse de son esprit il est dans une rage continuelle. Il respondit à celuy qui luy en parla, que son fils estoit un jeune garçon, qui n'avoit rien fait et qui ne sçauroit rien faire, et pour ce qui estoit de luy, il ne se vouloit pas faire enterrer avant d'estre mort. La jalousie qu'il a contre le Prince Guillaume s'est tellement augmentée qu'il ne le peut souffrir, et il en est venu jusques à ceste extrémité qu'il allast attaquer les ennemis qui sont retranchez sur une digue proche d'Anvers avec 1000 hommes de pied, mille chevaux, où ils ont un quartier, et où 6000 hommes ne sçauroient les forcer. Je n'ay pas manqué de faire sçavoir à M. le Prince Guillaume les sentimens que V. Ém. a pour luy, et je ne doubte pas qu'il n'y responde avec la satisfaction de V. É. Il a fait depuis deux jours une chose qui me fait espérer qu'il poussera les affaires bien avant, s'il en a une fois la disposition. Sur ceste dernière visite que Knut a fait auprès de M. le Prince d'Orange je feus luy en donner avis.... Il ne manqua pas dès le mesme jour de l'envoyer chercher et luy dit qu'il sçavoit bien les impressions qu'il avoit données à monsieur son père de la trève, mais qu'il travaillat à l'en détromper; qu'autrement il l'asseuroit que si, en suite de cette négociation qu'il a commencée sans la France, la trève s'en ensuivoit, qu'il le chasseroit, dès qu'il en auroit le pouvoir. Ce discours a fort estonné le dit Knut et protesta à M. le Prince Guillaume qu'il ne s'en mesleroit plus. De la façon que je vois les choses disposées, il n'y a rien à espèrer de M. le Prince d'Orange tant qu'il vivra, mais comme il ne la peut faire longue, je trouve l'esprit

de M. le Prince Guillaume très-bien intentionné pour la France. Ce que V. Ém. m'a fait l'honneur de m'escrire de la réponse que madame la Princesse d'Orange a fait à M. de la Thuylerie, confirme entièrement qu'elle nous est contraire, et je ne doute pas qu'elle ne fasse ce qu'elle pourra pour attirer son filz dans ses sentimens.... [de la Haye] 29 août.

---

† P. C. H. XXXV. 101. D'Estrades écrit à Mazarin le 5 sept. „Je suis fort inutile en ce pays, n'ayant ni crédit ni accès auprès de messieurs les Estats, de qui toutes choses dépendent à présent. Tout ce qui se pouvoit faire estoit de disposer l'esprit de M. le Prince Guillaume à demeurer ferme dans les intérests de la France, ce qu'il promet, et d'en donner des preuves, dès qu'il sera en puissance de le faire; tant que M. le Prince d'Orange vivra, il n'ose se mesler de rien, et quand il le voudroit entreprendre, il ne seroit pas authorizé des Estats. Il m'a prié instamment que les asseurances qu'il m'a données qu'il vouloit lier une amitié estroitte avec V. É., fussent secrètes. J'aurai beaucoup de choses à dire là-dessus à V. É., lorsque j'aurai l'honneur de la voir, et que je ne puis escrire.... Je sçai de bon lieu que la Princesse d'Orange presse M. le Prince d'Orange de se retirer de Flandre, dès que le maréchal de Grammont sera parti, et que mesme elle travaille pour y faire consentir M. les Estats."

Brasset écrit à Mazarin, le 10 sept. „Ceux de Hollande ont si fort en teste l'opinion d'un dessein de M. le Prince d'Orange de se rendre ou les siens souverains de ces provinces et qu'il y en a de longue main concert entre la Maison d'Austriche et luy, que l'occasion du passage d'un secours subsidiaire de Flandres en Allemaigne les tient en cervelle. Leur inquiétude parust encore l'autre jour, quand l'armée impérialle fust par pure nécessité contrainte de s'approcher du Rhin. Il seroit à souhaitter que, toutes leurs visions venant à se dissiper, je peusse dire à V. É. qu'ils font quelque chose de bien."

P. C. H. XXXV. 126. D'Estrades écrit à Mazarin, le 19 sept. „J'ay receu la dépesche de V. É. du 7, et ay creu devoir faire entendre à M. le Prince Guillaume ce qui est pour luy, et en suitte l'eschauffer d'agir secrètement auprès de ses amis, pour esvitter les soupçons et les jalousies, tant de M. le Prince d'Orange que de messieurs les Estats; ce qu'il a fait avec adresse et affection et a gaigné deux des principaux députés de la province de Hollande, qui agiront selon ses sentimens."

Le 23 sept. „La lettre de M. le maréchal de Gramond informera amplement V. É. de ce qui s'est passé depuis l'arrivée de madame la Princesse d'Orange à Bergues; son procédé a esté blasmé de tout le monde, et fait cognoistre l'animosité qu'elle a contre la France; sa conduite a esté si mauvése que je me suis donné l'honneur d'escrire à V. É. que j'avois jugé à propos de la faire cognoistre adroitement à M. le Prince Guillaume, lequel est préparé contre tous les artifices dont elle pourroit se servir pour le destourner des bonnes intentions qu'il a pour nous. Je puis asseurer V. É. qu'il a une grande passion d'avoir son amitié, et qu'il reçoit les tesmoignages que je luy donne de sa part de ce mesme désir, avec beaucoup de joye; c'est un Prince qui a de très-bonnes qualités et en qui V. É. se pourra fier, lorsqu'il aura l'authorité d'agir. Il tesmoigne grand regret du changement de monsieur son père, et nous donne tous les avis qu'il estime nécessaires pour le faire agir.... M. Millet et moi nous irons voir en particulier M. le Prince Guillaume et luy porter la lettre de V. E. Nous n'avons pas dit à M. le maréchal de Gramont que V. É. luy eust escrit, parceque le Prince Guillaume m'a tesmoigné diverses fois qu'il désiroit pour plusieurs considérations que ce que nous disions demeurast secret." F. C. H. XXXV. 128.

Le 24 sept. „J'ai sceu que ce que le Résident ordinaire de Pologne s'est déclaré que la personne de M. le conte Henry de Nassau seroit la plus agréable au Roy de Pologne pour l'ambassade à quoy il a convié messieurs les Estats, n'a pas esté de bon coeur, ce seigneur s'estant rendu merveilleusement suspect parmy les plus revesches de ces gens icy, par le voyage qu'il fit il y a quelques années aux quartiers du Nord et en la cour impérialle; comme si c'avoit été une pratique de M. le Prince d'Orange pour l'avantage de sa maison; tant toutes les actions de ce Prince et de ceux qui le touchent sont devenues suspectes et ombrageuses dans cet Estat."

Le 8 oct. „Je croirois la trève plus convenable, tandis que la France aura l'Espagne à considérer. Un long repos de ces gens icy pourroit causer parmi eux des révolutions, au péril desquelles nous devons avoir esgard, pendant qu'ils nous seront utilles contre l'Espagne, et nous avons une semence de religionnaires qui, estans d'un naturel inquiet, tascheront tousjours, quoique rabaissés présentement, à relever leur party, à quoy ceux de deçà ne seront pas si hardis de donner la main, lorsqu'ils n'auront qu'une trève, crainte que la guerre venant à recommencer dans les Païs-Bas, ils ayent besoin de la France. J'adjouste à cela que le Parlement

d'Angleterre, marchant au grand pas sur le changement d'une royauté en celuy d'uné république, la conformité d'Estat et de religion pourroit porter et les uns et les autres à des alliances plus fermes en temps de paix que durant une simple trève, ce qui nous feroit plus d'ombrage et peut estre plus de mal, aussi par la raison cy-dessus de l'humeur inquiète des hérétiques."

LETTRE DCCCLIII.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. On prétend que la France incline vers la paix.

Monsieur mon frère. Je suis marry que ces messagers ne s'acquitent mieux de leur devoir de m'advertir de meilleure heure de leur départ. Si est-ce pourtant que je me dônneray l'honneur de vous tracer ces lignes, pour vous dire que messieurs les plénipotentiaires de France taschent maintenant d'accéler[1] le traicté de paix à Munster, et pressent mesmes les Suédois d'affectionner cest affaire, et tirer l'Allemagne de la confusion où elle est réduite. On croit qu'ils appréhendent l'accroissement desdits Suédois, lesquels ayant passé le Danube et le Lech, et emporté quelque places et postes de considération, voudront continuer leur victoires et se rendre maistre de toute la Bavière. Le bruit est grand que la France est entré en alliance avec le duc de Bavière. Ces messieurs font les finets, mais on void que ceux qui marchent le grand chemin font des choses beaucoup plus remarquables qu'eux. Si nos gens qui sont à Munster estoient authorisez de pouvoir traitter par avance une suspension d'armes avec l'Espagnol, vous verriez bien tost les affaires de France critiquer. Cette suspension seroit plus facilement avouée par toutes nos provinces que non pas la paix, et la France ne s'en pourroit pas tant formaliser. Je pense que vous vous mocquerez de moy en lisant ceci, mais si j'avois loisir de me pouvoir expliquer, j'estimerois que

[1] accélérer.

vous ne trouveriez pas tant esloigné de la raison ce que je vien vous proposer de mon chef. A Utrecht on corne[1] la guerre en pleine chère[2] et on blasonne la paix comme tendante à nostre ruine et perdition, et s'il n'y est pourveu, il est à craindre que la division se mettra par[3] nous. Je vous ay dit par mes précédentes les causes et les autheurs qui fomentent industrieusement ces contentions.... Vous demeure, monsieur mon frère,

serviteur très-humble et très-obéissant,

D. DE WILLHEM.

A la Haye, ce 9 de octobre 1646.

LETTRE DCCCLIV.

Le Duc d'Enghien[4] au Prince d'Orange. Remercîments pour les services de l'amiral Tromp au siège de Dunkerque.

*** Dunkerque avoit capitulé le 11 octobre. „Le fameux admiral Tromp avoit fermé la mer aux assiégés. Ce siège était peut-être la plus belle des actions militaires du Duc d'Enghien. Cette conquête valait mieux pour la France que celle de Bruges ou de Gand même!" [5]

Monsieur. Je ne me puis empêcher de vous tesmoigner l'extrême satisfaction que j'ay des services que M^r^ l'admiral Tromp a randu à Dunquerque; nous devons une bonne partie des advantages que nous avons eus sur les ennemis à ses soins. Je sçay bien qu'en le faisant il a creu faire une chose qui vous a esté agréable, aussy me sens-je obligé de vous tesmoigner la recognoissance que j'en ay et vous protester que je seray toute ma vie, Monsieur,

de V. A. très-humble serviteur,

LOUIS DE BOURBON.

A Monsieur, Monsieur le Prince d'Orange.

[1] vante fréquemment. [2] chaire. [3] parmi.
[4] *Prince de Condé bientôt par la mort de son père le* 26 *décembre.*
[5] *Histoire de France par* H. MARTIN.

* LETTRE DCCCLV.

Le Prince d'Orange à M. Rivet. Traité de Saumaise sur la milice romaine.

Monsieur. Il y a si long temps que l'on me faict espérer ce que M. de Saumaise auroit commenté sur le subject de la milice romaine, qu'en fin, n'en voyant rien paroistre, après ce me semble plus de quatre ou cinq années qu'on m'en a commencé à parler, j'ay voulu vous prier par cestes de m'adviser quelle cognoissance vous avez de ce livre, s'il fault encor en attendre quelque chose, et pour quand vous croyez qu'il pourra veoir le jour. J'auray aggréable que vous m'en informiez et que cependant me croyez, comme je suis, Monsieur,

vostre très-affectionné à vous faire service,
FRÉDERIC-HENRY DE NASSAU.

Au camp de Venlo, le 19 d'octobre 1646.

LETTRE DCCCLVI.

P. C. H. XLV. 61. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Mauvaises dispositions de la Princesse d'Orange.*

... Un des Estats me protesta que l'Estat est scandalizé du cours de la dernière campagne, et sur ce qu'il adjousta que l'on estoit bien résolu de s'en laisser entendre, je luy représentay que le desconcert qui viendroit à paroistre entre M[rs] les Estats et S. A. pourroit avoir de mauvaises suites, lesquelles il faut éviter. Il me repartit là-dessus que, si l'on en disoit pas à présent ce que l'on en pensoit, la postérité s'estonnera et aura de la peine à croire que elle en verra par escrit. Il est certainement fascheux que les espritz se monstrent si fort altérez, et seroit à désirer, pour le service dudit S[r] Prince et de toute sa maison, madame la Princesse d'Orange voulust un peu modérer la liberté de ses sentimens, qui tombent sur des personnes lesquelles ne perdent et ne perdront

pas les ocasions de s'en venger sur tous ceux qu'elle taxe de s'estre laissez corrompre par l'argent de France; mais, Dieu mercy, s'il réussit quelque chose par deçà pour le service de leurs Majestez, il ne leur en couste guères, au moins que je sçache... [1] C'est en vérité prudence à ces messieurs icy d'avoir esvitté les démonstrations de desconcert avec M. le Prince d'Orange, et quoy [que] l'on attribue à un effect de son auctorité et du respect que porte sa présence, de n'estre pas entrez en parolle avec luy, si est-ce que cela n'est deu qu'au seul esgard que l'on veut avoir à son aage et à son infirmité. Cependant l'on ne laisse pas, à tout événement, de songer à ce qui est du bien et du service de l'Estat, et desjà l'on a tenu propos de donner une commission à M. le Prince Guillaume plus ample que celle de ses prédécesseurs; mais, comme cela n'a esté qu'un pourparler, il faudra veoyr si ceux qui ont eu de bons sentimens pour luy y persévéreront. A cela servira beaucoup la continuation de sa bonne conduite et le soin qu'il prendra de se bien insinuer dans les espritz de ces peuples, comme il n'en a pas mal pris le chemin, surtout en se monstrant fort esloigné des hauteurs de madame sa mère, qui désobligent un chacun.... La Haye, 12 nov.

LETTRE DCCCLVII.

Le même au même. Conseil de l'Électeur de Brandebourg au Prince Guillaume. P. C. H. XLV. 67.

*** Le mariage de l'Électeur avec la Princesse Louise, fille aînée de Frédéric-Henri, fut célébré le 7 déc. 1646.

... J'ay encores ce matin parlé au pensionnaire de cette province [2] et, comme j'y ay adjousté ce qui me fut dict l'autre jour, que quatre de la mesme province avoient pressé M. le Prince d'Orange, jusques au point de [lui] demander s'il vouloit que, pour le respect de la France,

[1] *Ce qui précède semble écrit en octobre.*
[2] *probablement de la Hollande*, J. Cats.

cet Estat demeurat en continuelle guerre et nécessité, il s'est fort altéré d'un tel donné à entendre, et m'a dict, sur ce que j'avois reparty que pour quatre j'en baillerois vingt qui parleroient autrement, que j'aurois bien peu dire jusques à quatre vingtz, m'asseurant pour conclusion que les dispositions de sa province sont bien autrement. Je luy ay réitteré aussy que celles de la France envers cet Estat sont toutes bonnes, et qu'il ne tiendra qu'à luy d'en ressentir les effectz. J'ay remarqué, par la joye qu'il m'a tesmoignée de cette déclaration, qu'il se doit faire et dire tousjours beaucoup de choses pour nous décrier parmy ces peuples icy... En disnant avec M. le Prince d'Orange et sept des Estatz, qui le ramenèrent de l'audience, l'Electeur de Brandebourg, tint un discours que le père et le fils ne laissèrent pas tomber sous la table; car, en parlant de son retour en son payz, en l'année 1639, sortant de ses estudes d'Arnhem en Gueldre, il dict qu'il se fourra dans les affaires, qu'il fault qu'un jeune Prince s'ayde de soy-mesme, qu'il s'ingère et se face valoir, que tout cela luy avoit, Dieu mercy, heureusement réussy. Si l'action des présens fut considérée, plusieurs portèrent incontinent leurs pensées en haut et raisonnèrent en eux-mesmes sur ce que madame la Princesse d'Orange pourroit songer là-dessus... [Les esgards], Monseigneur, que vous avez pour M^r^ le Prince Guillaume sont fondez en beaucoup de prudence et de raison, aussy bien que le jugement que vous faictes qu'il est plus facile de gouverner un homme qu'une multitude. Je vous supplye très-humblement de vouloir aussy considérer que le régime de cet Estat est sujet en pluralité, qui se rend de jour en jour plus jalouse de sa domination absolue. Cela néantmoins ne m'esloigne pas de la créance qu'il est bon de faire toutes choses possibles avec adresse et circonspection, pour faire gaigner crédit à ce jeune Prince et en aquérir aussi sur son esprit. Je ne craindray point de me mesprendre, en vous disant par avance que ces gens icy ne seront pas trois mois dans la jouissance du repos, sans remuer d'une belle hauteur ce

qu'ils appellent le redressement politique... La Haye, 26 novembre 1646.

LETTRE DCCCLVIII.

Le même au même. Il n'y a rien à attendre de la Princesse d'Orange. P. C. H. XLV. 69.

Je prendray mon temps pour faire connoistre à Mr le Prince Guillaume les soins que V. É. veut continuer pour ses intéretz, selon qu'elle me le commande par sa despesche du 23 de l'autre moys, et ne manqueray, dans les rencontres qui me sont assez fréquentes avec ceux de l'Estat, peser tousjours, tout le plus adroictement que je pourray, sur l'importance de le rendre considérable pour leur bien propre, puisqu'ilz n'ignorent pas d'avoir besoin d'une authorité capable de les tenir en union. C'est la raison la plus effective et la plus ombrageuse qu'on [leur] puisse mètre devant les yeux. Il est certain, Monseigneur, qu'en tenant le contrepied de ce que fait madame la Princesse d'Orange, se sera le vray chemin de s'acréditer, car il est constant que çà esté, à elle et à ceux qui la conseillent, une conduite très-préjudiciable à la maison de Nassau, de faire connoistre à ces peuples qu'elle est capable de se réconcilier avec l'Espaigne.

Ayant hier au soyr esté chez madame la Princesse d'Orange avec M. Millet, qui désiroit luy dire adieu, elle nous fit toutes les civilitez que nous en pouvions espérer, avec de grandes asseurances que, quoy qu'on puisse dire d'elle à la Cour (ce fut son mot) elle aura tousjours les mesmes sentimens qu'elle a euz pour le maintien de la bonne union de cet Estat avec la France. J'avoue que j'eus un peu de peine à louer cette sienne résolution, en songeant que deux jours auparavant elle avoit dit en pleine chambre qu'elle souhaitoit de voir l'heure que la liberté de l'Estat ne fust plus assujettie à la France ; une personne en qui elle a beaucoup de créance, m'estant

venue veoyr, j'euz grande occasion de soubçonner que ce fust à dessein, d'autant qu'après m'avoir représenté que je devois la voir plus souvent et que peut estre j'en aurois davantage de satisfaction, je voulus comme me persuader que M. le Prince d'Orange et elle, voyans qu'il y en a dans l'Estat qui contrarient tout ce que leurs Altesses désirent, usent de cette adresse de se monstrer enclins aux choses qui sont les plus esloignées de leur intention, et qu'il se pourra faire que ces gens là maintenant, au lieu de vouloir la paix, tourneront leurs pensées à la continuation de la guerre.... Quand le Prince d'Orange viendroit à mourir adjourdhuy, je ne pense qu'il y eut autre chose à faire auprès de messieurs les Estats, sinon de leur faire connoistre la part que l'on veut prendre à une perte qui doit leur estre sensible pour beaucoup de raisons, et de louer Dieu des moyens qu'ils ont de la réparer, tant par les effets de leur union et singulière prudence, que par le moyen d'un successeur héritier du père et du zèle de ces ancestres, pour le bien, grandeur et prospérité de leur République, laquelle la France affectionne tant; elle ne peut manquer ainsi d'avoir une estime toute particulière pour ce jeune Prince... Que si Dieu venoit aujourd'huy à disposer de sa vie, ils sont touchez d'une autre crainte, c'est que le peu d'expérience du fils, accompaignée d'une généreuse ambition, que le naturel et l'exemple de la vive action françoise peut grandement esmouvoir, ne le porte à des engagemens que la constitution de leur Estat ne peut pas permètre. Ainsy d'une façon ou d'autre leur timidité rendroit l'action de leurs armes plus foible dans le temps qu'elle devroit estre plus vigoureuse.... La Haye, 3 décembre 1646.

* LETTRE DCCCLIX.

P. C. H. XLV. 72. *Le même au même. Bonnes dispositions du Prince Guillaume.*

.... Le Prince Guillaume m'asseura fort de sa constante

dévotion au service de leurs Majestez, des singulières obligations qu'il ressent de leurs bonnes volontez envers luy et des soins que prend V. É. de luy moyenner cet honneur. Je luy représentay toutes les raisons qui le peuvent confirmer dans la créance que tout vise au bien de l'Estat et à l'avantage de ses intérests propres, et luy insinuay bien particulièrement celle que V. É. me fait sçavoir, que, par le moyen de cette garantie [1], il faudra que messieurs les Estatz tiennent toujours des forces considérables, ce qui sera aussi le moyen de maintenir son authorité. Je ne manqueray de temps en temps de luy représenter, avec la circonspection requise, les choses qui pourront plus conférer à la satisfaction de leurs Majestez et à son bénéfice propre. Je ne trouve point de considération qui porte plus de poids en sa faveur parmy ces gens icy, et qui leur donne moins d'ombrages, que de leur faire comprendre la nécessité absolue qu'ils ont d'avoir parmy eux une puissance authorisée, pour donner le contrepoids et mettre le holà dans la fréquence de leurs différens domestiques; car, à bien esplucher toutes les personnes qui ont part au régime, il n'y en a pas une seule qui ait capacité ny créance.... Il n'est pas inconvénient de monstrer quelques fois un peu de fermeté à la Princesse d'Orange; autrement elle en tireroit avantage, et il faut tascher de l'attirer, au lieu de luy laisser croire qu'elle nous attire. Car depuis 18 ans je n'ay rien veu de si préjudiciable au service du Roy par deçà que les temps où l'on a donné sujet à ces gens icy de croire qu'ils estoient absolument nécessaires à la France.... La Haye, 10 décembre 1646.

[2] J'asseureray V. É. que M. le Prince Guillaume a receu avec marque de singulière obligation ce que je luy ay dit de la part de V. É., et m'a nommé un de ses domestiques [3] en qui il a une particulière confiance (1), auquel je pourray

(1) Apparemment M. Corn. de Sommelsdyck.

[1] du traité avec l'Espagne par un traité avec la France.

[2] *P. S. autographe.* [3] officiers de sa Maison.

m'adresser de fois à autre. Il m'a remercié du byayz que j'ay priz pour parler de son authorisation.

LETTRE DCCCLX.

P. C. H. XLV. 76. *Le même au même. Après la mort du Prince d'Orange le crédit de la Princesse ne sera pas grand.*

... Ce bon Prince deschet tousjours, et son authorité avec luy, sans pouvoir souffrir ce qu'il devroit désirer, de la voir relever par monsieur son fils. L'on s'apperceoyt bien qu'il y a du mal de mère là dedans, et l'on ne doute point qu'elle ne soit un jour la première à s'en repentir, car le fils le remarque et le gardera sur son coeur.... La Royne de Bohème me dit hier au soyr qu'yl luy a faict grand récit de la satisfaction que M. le Prince de Galles a reçeue en France; elle ne me parla point que ledit Sr Prince doive venir icy, comme madame la Princesse d'Orange m'avoit tesmoigné le jour précédent l'apréhender bien fort, crainte peut estre d'un surcroit d'embarras avec la rencontre de M. l'Électeur de Brandebourg... Le Prince Guillaume m'a fait dire depuis deux jours, par celuy qu'il m'a donné pour confident, que je puis asseurer de sa constante résolution à demeurer fortement uni avec la France, et que rien ne sera capable de l'en esloigner; qu'il est réduit sous le respect qu'il doit à M^r^ son père, et ne s'ose mesler de rien, pour ne le pas altérer dans son affoiblissement; que, si une fois il est libre de disposer de ses actions, il fera voir ce qu'il est. Après diverses choses que nous eusmes à desmesler là-dessuz, il conclud par me dire, comme en confidence, [ce] que l'intérest la touche et que les avantages que luy font les Espagnols l'esblouissent. Puis il adjoust que, s'il y avoit quelque terre de 20 ou 40 mille livres de rente proche d'Orange, de Chasteaurenard ou en Bourgongne, dont on luy vint dire que la Reine luy fait don, elle

changeroit bientost de batterie. La réflexion que je feiz là-dessuz en moy-mesme, fut de conférer ce discours avec celluy que troys jours auparavant m'avoit tenu le Rhingrave; que, parlant un jour avec elle sur ce qui se dict des susditz avantages que luy font les Espagnolz, elle repartit qu'il falloit bien tirer d'eux quelque chose, puisque la France n'offroit rien. Je ne sçaurois dire, Monseigneur, si ces deux atteintes m'ont esté jettées à dessein, mais j'oserois bien asseurer qu'il y auroit plus à perdre qu'à gaigner de songer maintenant à ramener cet esprit par de telles voyes. Car je suis de plus en plus confirmé dans la créance que, si M. le Prince d'Orange venoit à manquer demain, cette Princesse se trouveroit en très-mauvaise posture, veu qu'elle ne s'est nullement fait aymer, ses hauteurs n'ayant jamais agréé aux gens qui veulent un peu de popularité, et personne ne prenant fiance en elle, à cause des fréquentes variétez qu'elle fait paroistre dans son humeur, et j'ose poser pour constant qu'elle ne sçauroit avoir de crédit que par celuy de Mr son fils, [et qu'el] destruit tous les jours cela, par l'opinion qu'elle a de se rendre plus nécessaire en le tenant bas; mais il reconoist si bien cela, et a une si forte aversion de sa conduite, qu'il l'honnorera bien tousjours comme mère, sans néantmoins vouloir partager avec elle en façon que ce soit son authorité. Il persiste dans la résolution de renoncer, dès que Mr son père sera décédé, à tous les avantages que sa Maison pourroit avoir receus des Espagnolz. Ceux qui ayment son bien, travaillent à le ramener peu à peu des petits divertissemens qui seroient capables de le mètre en mauvaise impression parmy ces peuples, et surtout à esloigner de luy St-Ibar, la desbauche et libertinage duquel ne peut jetter de bonnes semences dans l'esprit d'un jeune Prince; ce dernier doit estre maintenant à Monster.... Ceux qui doutent de la portée du Prince d'Orange et de celle de M. le Prince Guillaume, tiennent et tiendront fort en suspens, comme je le crains, toutes bonnes et vigoureuses résolutions; s'ilz

en vouloient croyre le dernier, ils ne marchanderoient pas tant..... M. le Comte Guillaume de Nassau, gouverneur de Frise, m'estant venu dire adieu pour s'en aller en son gouvernement, nous tombasmes en discours sur le mariage de Mademoiselle d'Orange[1] et comme je luy dis qu'à la Cour l'on en recevroit beaucoup de contentement, pour l'estime que l'on a de ces deux maisons et surtout de celle de M. le Prince d'Orange, il se prit à sousrire, adjoustant que l'on ne le croyra pas icy, et que particulièrement je trouveroys madame la Princesse d'Orange bien esloignée de cette opinion, qu'au contraire elle pense avoir emporté un Prince que la France gardoit pour Mademoiselle[2], et s'en tient assés glorieuse.... La Haye, 17 décembre 1646.

* LETTRE DCCCLXI.

* P. O. H. XXXVI. 23 *Le Cardinal Mazarin à M. Servien. Conduite à tenir envers la Princesse d'Orange.*

—

*** Au commencement de janvier M. Servien se rendit à la Haye, pour s'opposer à la ratification des conventions préalables qui venoient d'être signées à Munster par les députés des Provinces-Unies, et pour conclure un traité de garantie de la paix future.

—

.... Je suis adverty que St.-Ybal, entre plusieurs choses qu'il a dictes aux ministres d'Espagne, leur en a donné deux pour infaillibles, l'une que j'estois irréconciliable avec monsieur et madame la Princesse d'Orange, pour avoir voulu faire négotier à leur insçeu avec le Prince leur fils et envoyé près de luy une personne expresse pour ce subjet; l'autre est que, quelques menaçes ou quelques flatteries dont la France use envers messieurs les Estats pour les obliger à mettre en campagne, ils ne le feront point, et qu'il en respondoit sur sa teste. Vous pourrez recognoistre sur les lieux ce qui est du premier advis, et peut-estre ne seroit-il que bon que vous vous en ouvrissiez à M. le Prince Guillaume, duquel d'ailleurs vous

[1] *avec l'Electeur de Brandebourg.* [2] d'Orléans.

aurez moyen sans doute de vous prévaloir beaucoup en ce qui regarde les intérestz de cette couronne, [de] estant très-bien intentionné pour elle, et ayant quantité d'amis, dans la province de Hollande et en toutes les aultres, qui font grande estime de sa personne, et vous pourrez mesme luy en demander de ma part l'assistance et les bons offices. Je ne sçay s'il ne seroit point bon que vous prissiez occasion de dire à madame la Princesse d'Orange que vous avez peine à croire ce dont les Espagnolz vantent, que c'est elle qui a esté la principale promotrice de ce qui c'est faict depuis peu à Munster, par le moyen de Knut, qui dépend entièrement d'elle; que vous avez grand desplaisir de tous ces discours, d'autant plus que tout ce dont on l'accuse n'est pas moins contre l'intérest de messieurs les Estats et le bien de sa maison que contre la France, et comme elle [dit] souvent que l'on songe icy par toute sorte de moyens à l'empescher d'estre affectionnée et partialle, comme elle est, pour cette couronne, je vous metz en considération s'il seroit bien de luy dire que ce n'est que des ministres d'Espagne dont elle doibt se plaindre, puisque, quand Castel-Rodrigue[1] et Pégneranda[2] se veullent faire de feste d'estre venuz à bout de signer leurs articles avec les députez de messieurs les Estatz, ils publient assez haultement qu'ils en ont la principale obligation à madame la Princesse d'Orange, qui a donné tous les ordres nécessaires pour cela au Sr Knut, et qu'elle a religieusement accomply, dans la campagne et après, toutes les parolles qu'elle avoit faict donner à Castel-Rodrigue, par le milord Goring et par d'aultres voyes....

Paris, 25 janvier 1647.

---

* LETTRE DCCCLXII.

M. de Brienne à M. Servien. Il faut mettre à profit les inclinations favorables du jeune Prince d'Orange envers la France. P. C. H. XXXVI. 24.

... L'on n'a pas jugé qu'il fust à propos de changer,

[1] *gouverneur des Pays-Bas.* [2] *plénipotentiaire de l'Espagne à Munster.*

après avoir veu vostre dépesche, ny se plaindre de ce que le Prince Guillaume s'estoit dispensé de vous aller en rencontre, non qu'on ne l'ait senty[1], mais parceque il avoit esté résolu qu'il le feroit et qu'il ne s'en est dispensé que soubz le prétexte d'accompagner l'Électeur de Brandebourg, qui partoit de la Haye le mesme jour que vous y avez faict vostre entrée; pourtant on consent qu'il luy en soit dict quelque chose par M. Brasset, ou par qui vous jugerez à propos, affin qu'il sache qu'on auroit peine qu'il rendit moins en telles rencontres que n'ont pas faict son oncle et son père, et l'obliger à vous en faire quelque compliment, auquel on est assuré que vous répondrez par un autre, qui donnera lieu audit Prince de croire que leurs Majestez sont très-satisfaictes de luy, et qu'elles sont assurées de son affection et de ses respectz envers elles, et essayer par ces manières d'agir de l'engager, non seulement à ces respects extérieurs qu'il sera obligé de rendre à des ministres de quelques autres Roys, mais de continuer en la dépendance qu'il professe envers cette couronne, et luy insinuer que sa grandeur y est attachée; [comme nous] que, pour le maintenir, mesme l'eslever, il n'y a rien qu'on ne voulust faire. Ce n'est plus une plante que l'on cultive pour en espérer dans son temps des fruicts; elle est parvenue au poinct qu'on est prest à les cueillir, et la République ne sçauroit subsister, si elle ne luy donne autant d'authorité qu'en ont eu son oncle et son père, et la constitution de leur Estat est telle que, bien que ce soit une République démocratique, il faut que la puissance des armes soit en la main d'un chef, que dans leur assemblée il y tienne la première place, qu'avec luy on délibère des choses importantes; autrement l'union, qui la fait prospérer, viendroit à se perdre, et entraisneroit avec soy la ruine de l'Estat. Selon qu'on nous le représente, il est capable de concevoir les choses et d'en entreprendre de grandes; il a du feu, de l'ambition et du flegme, et il faict que l'une de ses qualités aide aux autres, ou les

[1] ressenti.

modère, selon qu'il luy est nécessaire, et c'est beaucoup en sa jeunesse, ce qui faict concevoir que l'aage et le tempz le rendront un grand Prince.....

Paris, 25 janv. 1647.

Le 28 janvier Brasset écrit, de la Haye, à Mazarin: „La vicissitude des choses du monde est estrange et remarquable en ce que, la vie du Prince ayant esté si avantageuse à cet Estat, tous demeurent d'acord que sa mort luy sera utile. C'est une méditation plus politique que chrestienne et au bout du conte très-véritable." P. C. H. XLV. 89.

Le 1 févr. Mr de Brienne écrit, de Paris, à M. Servien: „Si j'osois, je vous prierois de me mander sur quoi se fonde le Prince Guillaume d'aimer mieux que les Estats, ayans arresté leur paix avec l'Espagne, ne garentissent point la nostre, que de nous donner cette satisfaction; car, si il songe à faire la guerre, il ne sçauroit y avoir trop de cas qui y donnent ouverture."

LETTRE DCCCLXIII.

M. Servien au Cardinal Mazarin. Moyens de se concilier la Princesse d'Orange.

... Une personne très-intelligente m'a voulu faire croire aujourdhuy que je n'ay plus d'autre obstacle en la garentye que je poursuis, que de la part de M. le Prince Guillaume; lequel, craignant, ou que la garentye accordée ne fasse trop tost conclurre la paix, ou qu'elle ne la rende si asseurée que cet Estat, y prenant trop de confiance, ne vueille plus entretenir qu'un fort petit nombre de gens de guerre, empesche soubs main par ses amys qu'elle ne soit résolue. Cette affaire est extrêmement délicate et j'aurois bien besoin, pour séparer l'ombre du corps et me tirer de l'obscurité où elle me met, de ces grandes lumières qui esclairent toutes les résolutions que vostre Éminence a accoustumé de prendre. M. le Prince Guillaume certainement a inclination pour la France; mais je crains, encore que je luy aye déclaré que nous allons sincèrement à la paix, pourveu qu'elle soit advan-

[illegible] à la France et pour cet Estat,
[illegible] le cœur de ce jeune Pri
[illegible] par les armes apr
[illegible] peut plus, ne luy fa
[illegible] à la conclusion
[illegible] qui le conseillent
[illegible] les affaires e
[illegible] Si je le p
[illegible] ses amys, c
[illegible] je suis chargé, j'appréhen
[illegible] du dessein
[illegible] l'amour de luy à fa
[illegible] peut-estre nous
[illegible] à la raiso
[illegible] de ceux à qui je pui
d'une [illegible] de me desméler
[illegible] le mieux qu'il me sera possible, allant t
[illegible] par V. E., sans m'a
[illegible] les pierres que je trouveray en mon
il est pourtant moins périlleux pour nous de c
encore la guerre une année que de courre[1] fortun
faire la paix de ces Provinces, sans que celle de l
soit conclue en mesme temps ... Madame la
d'Orange tesmoigne beaucoup d'envie de reven
[illegible] qu'on n'y peut pas prendre une entière
à cause qu'elle a l'humeur extrêmement change
[illegible], elle estoit entrée en de si grand
[illegible] qu'elle ne sçait aujourdhuy comment fair
[illegible]. Elle voudroit que cette occasion luy f
des bienfaicts de la France et de l'Espagne, c
ceux-cy comme par grâce, dont elle demeurer
et les autres comme le payement d'une deb
pertes et dommages qu'on a faict souffrir à
J'ay tasché moy-mesme de luy ouvrir ce che
ramener, en me plaignant de ce que ses a
faict un secret d'une négotiation qui devoit est

[1] courir.

estant très-légitime, et que c'estoit plustost la forme que la matière qui avoit donné du soupçon, puisque nous eussions tous esté raviz de la servir dans ses intérests contre l'Espagne et d'employer le nom de leurs Majestez pour luy en faire avoir raison. S'il y avoit de la fermeté dans son esprit, je penserois souvent de l'avoir gaignée, mais à la visite suivante je luy trouve l'esprit flottant, et quand elle auroit eu bonne disposition en effect, je remarque qu'elle n'ose pas agir pour nous ouvertement auprès de ceux qu'elle mesme a souvent faict agir d'une autre façon, et je voy fort bien que quelques-uns de ses dépendans continuent de nous faire du mal.

J'ay sçeu qu'on a aultrefois soigneusement recherché de faire prendre une pension considérable à M. le Prince d'Orange, et qu'il l'a tousjours refusée. S'il y avoit lieu maintenant d'en parler, peult-estre n'a-t-on jamais esté dans une conjuncture où l'on ayt eu plus de besoins d'attacher à la France toute cette Maison. Mr de Nederhorst[1] me dict hyer en confiance que ce seroit un bon moyen de remettre les espritz, au moins celuy de madame la Princesse d'Orange, qui est fort intéressé. En effet, Monseigneur, quand on n'a que des paroles à opposer contre des advantages réels que les ennemiz offrent, il est bien mal-aisé de réussir. Selon mon foible sens, une grande pension seroit aussi utilement employée de ce costé-là que celles que l'on donne aux Princes de la Maison de Savoye. M. le Prince Guillaume, comme gouverneur de toutes les Provinces, dans les grandes délibérations aura tousjours l'authorité de les faire pancher où il voudra, et nous pourrons nous asseurer par ce moyen qu'il les empeschera de faire jamais une plus estroicte union avec l'Espagne après la paix, qui est tout ce que nous devons plus craindre. M. de Nederhorst me proposa, comme de luy, si on ne pourroit pas ériger en Duché et Pairie quelqu'une des terres que Mr le Prince d'Orange possède en France, en y adjoustant quelque autre terre du

[1] Godard van Rheede, seigneur de Nederhorst (1588—1648).

domaine du Roi. Il n'est pas asseuré que l'offre fust acceptée, mais elle seroit toujours très-obligeante, et ce ne seroit pas peu de mettre parmy les ducs de France et entre les vassaux du Roy celuy qui sera le directeur d'une République dont l'amitié nous est si nécessaire. S'il plaist à V. É. de me faire sçavoir les volontez de la Reyne sur ce subjet, j'obéiray ponctuellement à ce qui me sera ordonné. Sy on agrée le dernier expédient, il faudra donner la jouissance de la duché à madame la Princesse d'Orange sa vie durant. Elle m'a dict par deux fois que le Roy devoit donner Dunkerque à cet Estat. La première j'ay faict le sourd et changé de discours, la seconde j'ay esté obligé de respondre qu'on avoit faict courre ce bruit pour nous nuire, et pour faire croire que nous ne voulions point la paix; que sans doute elle me faisoit cette ouverture pour me sonder, mais que je luy protestois sincèrement que leurs Majestez vouloient la paix; que, soit qu'elle se fist ou qu'elle fust encore différée, cette place seroit aussi bien en la disposition de messieurs les Estats, appartenant au Roy, que s'ils y avoient leur garnison; j'adjoustay en riant que les peuples d'icy avoient tesmoigné tant d'appréhension d'estre nos voisins, qu'il n'y avoit pas apparence qu'ils voulussent le devenir par le moyen de Dunkerque; qu'on n'a jamais eu la pensée en France de s'en deffaire et qu'on ne l'auroit jamais, puisque, sy ce qu'on a faict jusqu'à présent pour cet Estat n'a pas pu asseurer son amitié, il seroit difficile qu'une place de plus le pust faire, et l'année suivante les peuples de ce pays ne s'en souviendroient pas mieux que de tous les autres biensfaicts reçeus de nos Roys. Je crois luy devoir franchement oster cette prétention, qui en effect est ridicule... Je ne sçay si une lettre de compliment de la part de vostre Éminence à madame la Princesse d'Orange ne seroit point aussy nécessaire pour restablir l'amitié avec elle; néantmoins, sy cela faict tant soit peu de peine à V. É., je serois bien marry de le proposer; aussy bien l'effect qu'on en peult espérer n'est pas

si asseuré, avec un esprit changeant comme celuy de cette Dame, qu'il faille se contraindre.... Mr. le Prince Guillaume est plein d'affection, mais il n'ose agir de crainte d'offenser son père ou sa mère. Cela, joinct à l'attachement qu'il a à ses plaisirs, le rend presqu' inutile aux affaires. Ses amis agissent soubs main, comme j'ay desjà dict, plustost pour porter les choses à la guerre que pour donner satisfaction à la France, et quant à madame la Princesse d'Orange, V. É. peult estre asseuré que je n'ay rien oublié à luy dire; nos conférences, qui sont fréquentes, ressemblent à la fiebvre tierce, il y en a tousjours une bonne et l'aultre mauvaise; je me suis servy, selon l'occasion, tantost des reproches, tantost des espérances, et et il me semble qu'elle a sy bien recognu que la grandeur de sa maison consiste à estre bien avec la France et qu'il y a pour elle que périls et précipices de l'aultre costé, qu'elle m'a solemnellement promis de faire tout ce qu'elle pourra pour le service de leurs Majestez; je ne vouldrois pourtant pas répondre de l'effect, quoy qu'elle paroisse extrêmement changée....

La Haye, 5 févr. 1647.

LETTRE DCCCLXIV.

M. de Zuylichem à .... Il n'a en vue que l'intérêt du Prince d'Orange et de la République. P. C. H. XXXIX. 61.

Monsieur. Quand vous louez en moy les choses, que c'est tout au plus ce que vous pourriez faire que de les souffrir pour indifférentes ou médiocres, je regarde derrière moy à qui c'est que vous parlez. Passons ainsi cet article et venons à cet autre plus important, qui touche l'apologie que vous avez eu soin de faire pour moy. Ce Philippe-le-Roy [1], que vous nommez, est icy, mais, s'il me rencontroit, je ne le cognoistroy pas. Il est vray que ma charge me rend cognoissable à la plus part de nostre

[1] *agent de l'Espagne.*

monde, et qu'ainsi peut-il sçavoir qui je suis; mais je luy doibs ce tesmoignage que, jusques à l'heure que je parle, il semble ne m'avoir pas creu assez bon Espagnol, pour me faire solliciter d'aucune adresse ny entremise. Tant s'en fault que je la luy aye offerte, qui seroit chose aussi esloignée de la bienséance et de quelque chose de plus haut, que directement contraire à mes inclinations. Je vous prie de ne pas reçevoir ceci en forme d'excuse; car, quelque chose qui fust arrivée, je n'en doibs à personne. Je ne suis, Monsieur, ni à vendre ni vendu ailleurs qu'icy, et pourveu que j'obéisse à un maistre et l'ayde à procurer le bien d'un seul Estat, il n'y a Majesté ny Éminence qui me puisse rien demander. Pour mes affections privées, en tant qu'elles ne sortent pas de la pensée, je me les estime bien libres, et en ce sens j'ose bien advouer que vos conjectures ne se sont pas esloignées de la vérité, ains que je vous suis obligé de la bonne impression que vous tesmoignez avoir gardée de moy, qui ne méritoy pas que vous en eussiez la mémoire chargée si long temps....

La Haye, 11 février 1647.

LETTRE DCCCLXV.

F. C. H. XXXIX. 70. *M. Servien au Cardinal Mazarin. Meilleures dispositions de la Princesse d'Orange.*

... Les choses sont tellement changées que madame la Princesse d'Orange, sur le point de la garentye, nous favorise plus que personne autre, mais il paroist en beaucoup de rencontres, et elle mesme l'a advoué ingénuement, qu'en ce pays il est plus aisé de nuire que de servir, et qu'elle a plus de pouvoir de faire du mal que du bien. La Reyne de Bohème, qui est très-bien disposée, m'a fait dire qu'elle trouve depuis peu madame la Princesse d'Orange toute changée en nostre faveur. Si M. le Prince Guillaume estoit susceptible de raison, je pense luy en avoir dict une démonstrative, pour le destourner des ob-

stacles qu'il faict apporter à la garentye. Je luy ay dict confidemment les discours que Pau et Knut avoient faict autresfois pour faire une ligue entre la France, l'Espagne, et ces provinces, pour asseurer le repos du Pays-Bas, et que c'est encore l'intention des principaux de l'Estat, qui croyent par ce moyen se descharger de gens de guerre et de toutes despenses. Il a bien compris le préjudice qu'il recevroit en son partyculier d'une semblable ligue et que, pour empescher qu'on n'y songe, il n'y a rien de meilleur que d'affermir l'union de l'Estat avec la France contre l'Espagne par la garentye; mais je ne le trouve pas assés convaincu pour nous y favoriser, tant il a d'aversion à tout ce qui conduict à la paix. Peult-estre ne seroit il pas inutile qu'il pleust à V. É. de luy escrire sur ce sujet, pour luy demander des preuves de son amityé en ceste rencontre. Je sçay qu'il faict grand estat de la vostre, et il me pria hier fort instamment d'asseurer V. É. de son service; M. le maréchal de Grammont peut aussi beaucoup sur son esprit. Si on l'avoist pu ramener, luy et ses dépendans, dans les sentimens que nous désirons, je croy certainement qu'il n'y auroit pas beaucoup de difficulté à sortir icy d'affaires au contentement de leurs Majestez.... Il n'y a que Dieu qui puisse voir dans les pensées; mais madame la Princesse d'Orange est extrêmement dissimulée, ou elle désire de se réunir sincèrement avec la France et de mériter l'affection de leurs Majestez. Elle m'en a parlé aujourdhuy aux termes que je pouvois souhaitter, et je puis asseurer V. É. que ce qu'elle a dict à l'ambassadeur de cet Estat, dont il a adverty la dite Dame, et ce que M. le Premier a escrit à M. Zulcom[1], a produict de très-bons effects. Je luy ay dict en suite ce que contient la lettre dont V. É. m'a honoré, qu'un autre n'auroit sçeu faire en six heures; il fauldroit estre bien présomptueux pour y vouloir changer ou adjouster quelque chose. Je n'ay pas esté moins satisfaict de l'impatience qu'elle m'a tesmoignée d'en avoir la lecture, que

[1] Zuylichem.

je luy doibs faire demain, que des asseurances réitérées qu'elle m'a données de son affection pour le service de V. É. En un mot il paroist qu'elle a grande envie de se raccommoder et qu'elle est chatouillée du désir que la paix se conclue au contentement de leurs Majestez par son entremise.... La Haye, 12 février 1647.

---

*P. C. H. XXXVI. 44. Le 16 février M. de Brienne écrit de Paris à Mazarin: „J'esvitteray de parler de ce qui seroit à désirer que fist le jeune Prince; la jallousie que le père en a eu, l'a empesché de venir à l'administration de l'Estat, ayant devant soy de la gloire et de la réputation, mais c'est quelque chose pour luy qu'il en tesmoigne la désirer; pourveu qu'il ne face rien de foible ny de trop hardy, malgré ses envieux, il ne lairra d'estre en puissance de se faire considérer. On a jugé qu'il seroit bon d'offrir au père une grosse pension avec pouvoir, mourant, d'en laisser la puissance à sa femme et l'asseurer dez à présent au fils, ou de leur proposer de créer un duché en leur faveur et de l'accroistre de quelque douaire. Je souhaitte qu'ils acceptent l'une de ces offres, je doubte qu'ils se résolvent à la première, mais l'autre leur pourroit estre de tel advantage qu'ils seroient bien ayses d'y entendre."

P. C. H. XXXIX. 80. Le 19 févr. Servien écrit à Mazarin: „Un esprit malicieux a faict naistre des doubtes et des soupçons, comme si on n'avoit entrepris cette affaire dans la conjoncture présente que pour choquer Mr le Prince d'Orange; on veut faire passer le choix d'un religieux italien pour mystérieux, comme si, en le voulant establir dans une place qui est proche d'Avignon, on avoit intention d'acquérir au Pape des créatures dans Orange, qui puissent un jour faire des entreprises sur la place. V. É. verra par là que la maladie dudit Prince a tellement corrompu tous les estomacz de ceux de cette maison-là qu'ils convertissent toutes les meilleures viandes en venin."

LETTRE DCCCLXVI.

P. C. H. XXXIX. 80. *M. Servien à M. de Brienne. On redoute dans les Provinces-Unies le voisinage de la France.*

... Le plus grand obstacle qui se rencontre en la garentye, comme j'ay desjà mandé, est l'appréhension qu'ont messieurs les Estats que, rentrant cy-après en guerre con-

tre l'Espagne conjointement avec la France, les affaires ne retombent au mesme estat où elles sont à présent dans les Pays-Bas; c'est à dire que le Roy rencontre la mesme facilité qu'aujourdhuy à se rendre maistre de son partage et par ce moyen ne demeure voisin des Provinces-unyes, qui est ce quelles appréhendent et qui leur faict avoir tant d'impatience de finir la guerre, ne faisant pas scrupule d'advouer qu'en formant le dessein contenu au traité de 1635, elles ne croyoient pas que les affaires deussent aller si viste, ni qu'en si peu de temps on fist de si notables progrès contre l'Espagne.

Les plus grossiers ne fondent la crainte qu'ils ont de nostre voisinage que sur l'humeur inquiète de cette nation, et sur la trop grande puissance du Roy, mais les plus fins ont trois motifs secretz qui les touchent fort sensiblement. Le premier que les catholiques de ce pays, qui sont en grand nombre, se voyans si proche un appuy si puissant, ne deviennent trop entreprenans et ne travaillent un jour à changer la forme du gouvernement, ou du moins à y acquérir plus d'authorité. Le second, que l'union n'estant pas tousjours fort bonne entre toutes ces provinces et y en ayant qui ne peuvent pas souffrir les entreprises de celles de Hollande, à cause que le plus souvent elle veut, comme la plus puissante, mener les autres comme il luy plaist, les plus prévoyans du pays appréhendent que les autres, se voyans maltraicter de cette sorte, ou ne songent avec le temps à quelque séparation, quand ils pourront avoir la protection du Roy qui sera si proche, ou ne demeurent plus hardys à résister à la Hollande; ou mesme que ces divisions, qui sont dans les provinces particulières entre les nobles et les bourgeois, ne fassent plustost rechercher aux uns et aux autres une domination estrangère, qui en ce cas ne pourroit estre autre que celle de France, qui, avec la qualité d'amye et de confédérée, auroit aussi celle de voisine. La troisième que l'on a grande jalousie de l'authorité [de] M^r le Prince d'Orange, ce qui faict appréhender que M^r le

Prince Guillaume son fils et son successeur, estant appuyé de l'alliance d'Angleterre et nouvellement de celle de Brandebourg, pourroit facilement un jour faire revivre les droicts de souveraineté qui ont autrefois esté cédez à feu son grand-père par quelques unes de ces provinces, si, avec le crédit que luy donne sa charge dans le pays, et l'assistance qu'il pourroit se promettre de ses beaux-frères, il pouvoit encore joindre le secours de la France, qu'on croyt qui luy seroit favorable dans ce dessein, à cause qu'elle pourroit prendre plus de confiance en son amitié qu'en celle des peuples, dont les inclinations et les résolutions changent à tous momens.

Il me semble que ces appréhensions, bien ou mal fondées, contribuent beaucoup à faire désirer si ardemment la paix à ces peuples; cognoissant fort bien qu'il ne faudroit plus qu'une année ou deux de guerre pour achever l'ouvrage qui a esté entrepris dans les Pays-Bas, pourveu que chacun de son costé fist son devoir sincèrement. Quand on leur demande pourquoy on s'est donc obligé par le traicté de 1635 à chasser les Espagnols et partager le pays qu'ilz occupent, il y en a qui respondent assez nayfement, comme j'ay dit cy-dessus, que on ne croyoit pas, en faisant ce traicté, que les choses deussent réussir ny aller si viste qu'elles ont faict. Madame la Princesse d'Orange m'a fort protesté de nouveau que cet Estat ne feroit jamais rien contre l'honneur; que c'est son opinion, qu'elle aymeroit mieux mourrir que d'avoir rien conseillé de semblable, et qu'elle seroit indigne d'estre femme de Mr le Prince d'Orange, si elle travailloit à destruire l'ouvrage de son mary, qui a pris tant de soing toute sa vie de conserver l'union de cet Estat avec la France. Je n'ay pas manqué de faire valoir à Mr le Prince Guillaume les bonnes raisons que V. É. a pris la peine de me marquer par deux de ses dépesches; mais comme elle est concluante et donne tout à fait dans son inclination, elle choque aussi celle de plusieurs autres, et il est presque seul à qui on a peu s'en explicquer en ce pays, où chacun

est amoureux du repos au dernier poinct.... La Haye, [février] 1647.

[M. de Brienne] écrit de Paris à [Servien] le 1 mars: „Le fils du Prince d'Orange devroit concourir à nostre dessein, puisque, les Estats entrants dans la garantie d'un traicté que les Espagnolz auront peine de voir subsister, se fraye le chemin de rentrer en guerre. S'il pouvoit disposer les Estatz de mettre en campagne, telle chose pourroit arriver qui luy donneroit lieu de faire valoir son courage et donner preuve de sa suffisance; mais, s'il ne se rend le maistre de la province de Hollande, il aura bien de la peine d'y réussir, car celle-cy ayant desjà déclaré qu'elle ne le vouloit et plusieurs des autres souhaittant le repos, seront pour en suivre le mouvement, faussement persuadez que c'est un moyen d'y parvenir, et en ce rencontre le jeune Prince esprouvera sy la mémoire des services renduz à l'Estat par ses pères est oubliée, ou s'il en [reste] des sentimens aux Provinces qui, pour l'establir avec dignité dans l'exercice des charges qu'ilz luy ont conférées, doivent désirer qu'il en prenne possession avec le commencement, et elles s'y debvroient d'autant plus volontiers porter que c'est un moyen d'establir le repos après lequel ilz soupirent." *P. C. H. XXXIX. 59.

LETTRE DCCCLXVII.

Servien à [M. de Brienne]. Mort du Prince d'Orange (1). P. C. H. XXXIX. 121.

... Dans la responce qu'il a fait faire à messieurs les Estatz-Géneraux, le Prince leur a recommandé sa femme et ses enfans et de conserver la religion en l'estat qu'elle est. Il y a grand sujet de croire que cette addition a esté faite de par mouvement du ministre, ce bon prince n'ayant pas esté des plus zélez durant sa vie. Il ne faut pas s'estonner sy un sy notable changement apporte du retardement aux affaires, puisque c'estoit luy seul qui donnoit le bransle et le mouvement à toutes les délibérations. L'on verra bien tost après sa mort l'estat où toutes choses devront demeurer, et sy, en pourvoyant de toutes ses

(1) Le Prince Frédéric-Henri mourut le 14 mars.

charges M. le Prince Guillaume, on luy donnera aussi, par les instructions qu'on a accoustumé d'y adjouster, toute la mesme authorité que le père a eue. Quelques-[uns] croyent qu'on y voudra apporter quelque limitation, mais je ne suis pas de cet advis; d'autres estiment que la mère voudra conserver quelque authorité dans les affaires; mais, si le fils persiste dans l'humeur où il est, elle y aura fort peu de part, l'esprit altier de cette Princesse estant redouté de son fils, autant que de tous les autres, et les choses ayans passé jusques icy entre eux plustost avec aigreur qu'avec amityé.... Il y a raison d'espérer que, lorsque M. le Prince Guillaume sera directeur des affaires, elles seront conduites plus généreusement et plus favorablement pour les intérestz de la France....

Mars 1647.

* LETTRE DCCCLXVIII.

P. C. H. XLV. 92. *La Princesse d'Orange au Cardinal Mazarin. Protestations d'amitié envers la France.*

Monsieur. L'obligation que j'ay à monsieur l'ambassadeur de la Tuillerye est très-grande qu'il luy aye pleu d'asseurer la Reine de la fidélité de mes intentions, et ay bien sujet de me réjouir que S. M. a pour agréable mes respects et devoirs. Si mon crédit n'estoit si bas, ainsy, Monsieur, que vous savez très-bien, et que les effets pouvoyent respondre à mes désirs, je serois maintenant au comble de mes souhaits d'estre creue ausy bien que d'estre très-heumble servante de sa dite Majesté et passionée pour l'interrest de la couronne. V. E. se peut imaginer le desplaisir que ce m'est que, pour peu de chose qui reste à vider entre les deux couronnes, les remonstrances que cest Estat a fait de la nécessité de leurs affaires, et celuy de leur interrest, n'ayent peu opérer que conjointement on aye tousjours avancé pour parvenir à une paix générale, bonne et asseurée, après laquelle toute la chres-

tienté souspire. Je n'en [désespère] pas encores, mais m'asseure que la sagesse de V. É. et sa prudente direction au conseil de S. M. trouvera des expédiens salutaires, et que vous sçaurez conserver à la France des alliés si considérables et qui ont esté si utiles à ceste couronne, puisque nostre but est de gaigner et augmenter le nombre de ses serviteurs et amis, et non de le diminuer. La petite respiration de pouvoir qui me peut rester, est destinée à vous y servier, selon mes foibles [moyens], ayant, outre l'inclination qui m'a portée à cela, héritée de feu M. le Prince mon mary ce zelle ardant qu'il a gardé jusques dans le tombeau au bien de la France, qui ne pourra jamais monter à un plus haut degré de gloire que de ne plus retarder le soulas à la chrestienté, qui luy est si extrêmement nécessaire; vostre réputation en redoubleroit, chacun vous en honoreroit, et moy particulièrement, qui suis déjà très-parfaitement, Monsieur,

vostre très-heumble servante,

AMALIE P. D'ORANGE.

A la Haye, mars 1647.

En mars Servien écrit à Mazarin: „Mr le Prince d'Orange d'aujourdhuy est d'inclination très-différente à celle qu'a eue M. son père depuis deux ans, et à celle que madame sa mère peut encore avoir à présent, ne respirant que la continuation de la guerre et ne pouvant presque souffrir qu'on luy parle de la paix." P. C. H. XXXIX. 126.

LETTRE DCCCLXIX.

M. Servien au Cardinal Mazarin. Dispositions du Prince d'Orange. P. C. H. XXXVI. 127.

... M. le Prince d'Orange d'aujourdhuy ne sçauroit avoir de meilleures dispositions, ny pour les affaires publiques, ni pour conserver cet Estat dans une estroite union avec la France. Ce qui me met un peu en peine est qu'il fait tous ses efforts pour faire continuer la guerre

encore cette année. Dans un voyage que il a faict à Utrecht, il s'est ouvertement déclaré pour la garantye, et a beaucoup contribué par sa présence à en faire prendre résolution par les Estatz de la Province. Les généreuses inclinations de ce Prince sont extrêmement à estimer, et, dans celles qu'il fait paroistre pour le service de S. M., j'y en remarque de toutes particulières pour la personne de V. É. S'il ne change bien d'humeur, il ne donnera pas beaucoup de part aux affaires à madame sa mère, qui, cognoissant desjà ce qui peut arriver, fait publier par ses créatures qu'elle a besoing de repos et ne se veut plus mesler de rien. Je croy pourtant que ce n'est pas son intention et qu'elle a grande envie qu'on luy offre ce qu'elle fait semblant de mespriser. Selon mon foible sentiment, le fils ne doit pas irriter son esprit, de crainte que le dépit ne la portast à se mettre à la teste de ceux qui ont envie de chocquer son authorité....

La Haye, 16 mars 1647.

LETTRE DCCCLXX.

P. C. H. XXXVI. 131.

Le même au même. Même sujet.

...Je fus hyer longtemps avec M. le Prince d'Orange, qui tesmoigne toujours très-grande affection pour le service de leurs Majestez, mais il est obligé de cacher autant cette inclination que celle qu'il a pour la guerre, afin de pouvoir restablir avec moins de contradiction l'authorité de ses charges, que la foiblesse de son père et l'ambition de sa mère avoient diminuée depuis quelque temps. Il m'a donné de grandes asseurances qu'on ne fera rien sans la France, et m'a prié de surseoir encore, pour douze ou quinze jours, les propositions que j'avois ordre de faire pour la campagne, trouvant bon néantmoins que, dans cinq ou six jours, je fasse la demande des vaisseaux. Je ne doibs pas doubter de son assistance pour tout ce que j'auray à poursuivre, et il paroist visiblement que,

pour se mettre mieux en estat de faire réussir les choses au contentement de leurs Majestez[1]; mais il me semble que les pacifiques de Holande ont de grandes desfiances de luy, et que, depuis son establissement, cette province a renouvellé ses soupçons et son animosité contre nous, par l'opinion qu'elle a qu'il nous est favorable. Encore qu'en effect il soit remply de bonne volonté, il y a peine à le faire parler, et apparence qu'il sera aussi couvert qu'estoit feu son père. Il ne croit pas qu'on puisse obliger messieurs les Estatz à de grandes entreprises pour cette année, mais il ne doute point qu'on ne les puisse entraisner insensiblement à une espèce de campagne. Je crains pourtant qu'il ne fasse plustost ce jugement par le désir qu'il en a, que pour y voir aucune disposition dans les esprits; son opinion est, et des sieurs de [Beverweert] et de Somerdick, ausquels il a beaucoup de confiance, que, quand messieurs les Estatz verront l'armée du Roy assés forte pour faire des progrès, il seront forcés de mettre en campagne un corps considérable de troupes, pour couvrir leur Estat et proffiter de l'occasion, et que ce corps, pouvant estre renforcé en peu de temps, pourra aussi estre facilement mis en estat de faire quelque chose de bon, ou pour le moins de tenir les ennemis en jalousie. Il suppose toujours, avec tous nos autres amys, que nous commencerons d'agir seuls... Quant à madame la Princesse d'Orange, je ne pense pas que désormais elle ayt beaucoup de crédit. On m'asseure de bon lieu que le fils a très-grand ressentiment du mauvais traictement qu'elle luy a faict pendant la vie du père; néantmoins, comme ces divisions peuvent facilement estre terminées et qu'il y a des liens entre une mère et un fils qui les peuvent réunir à chaque moment, je m'y conduis avec beaucoup de circonspection et ne laisse pas de rendre les mesmes honneurs à la mère que je faisois auparavant... La Haye, 19 mars.

[1] *Quelques mots semblent omis.*

LETTRE DCCCLXXI.

P. C. H. XXXVI. 81. *Le Cardinal Mazarin à M. Servien. Il faut cultiver l'amitié du Prince d'Orange.*

—

Monsieur. Nous avons appris, par vostre dépesche du 11 du courant, l'extrémité où estoit réduit M. le Prince d'Orange, et depuis par Bruxelles l'advis de sa mort. Nous sommes asseurés que vous n'aurez obmis aucune diligence pour servir utilement, aultant qu'il aura dépendu de vous, M. le Prince Guillaume, affin qu'il n'ayt pas seulement les charges de feu son père, mais toute la mesme authorité et sans limitation; nous devons cela à l'affection qu'il tesmoigne pour cette couronne, à la mémoire du père, qui a eu tant de passion et d'attachement à la France, tout le temps que la vigueur de son esprit l'a empesché de se laisser gouverner par sa femme, et nous le devons enfin à nostre propre intérest, parceque le maintien et l'accroissement du crédit de ce prince [ne] peut estre que de grands avantages à cet Estat. Mais il faudra pourtant n'agir en cela qu'avec grande circonspection et de concert avec luy, de crainte qu'en voulant luy acquérir quelques créatures, nous luy en fassions manquer d'un aultre costé un plus grand nombre. Leurs Majestez luy dépescheront un gentilhomme exprès et à madame la Princesse, pour le condouloir de cette perte; Monsieur[1] dépeschera aussi et moy en mon particulier. Cependant je vous prie de l'asseurer qu'il n'a point au monde un serviteur plus acquis et plus passionné que je le suis, pour sa gloire et pour tous ses advantages. Vous pourrez mesme luy faire remarquer que les mauvais offices qu'on m'a faitz près de monsieur son père, sur la fin de ses jours, n'ont esté appuyez que sur la jalousie qu'on luy donnoit que je fisse traicter avec son filz par d'Estrades et que je songeasse aux moyens de le relever et de luy faire gaigner de la réputation. Madame la Princesse d'Orange a trouvé, sans y penser, un moyen de faire

[1] le duc d'Orléans.

pleurer la mort de son mary à ceux qui ont esté ses ennemis mortels pendant sa vie; ce n'est pas par mouvement de tendresse, mais par ce qu'ilz voyent bien que cette perte dans la conjoncture présente peult leur couster cher. On ne vous dira rien touchant vostre conduite avec ladite Dame et le personnage que vous devez jouer entre elle et le fils. Il faut s'en remettre entièrement à vostre prudence, par ce qu'estant sur les lieux vous cognoistrés beaucoup mieux la méthode qu'il faudra tenir pour mieux faire le service du Roy. Nous voyons bien que l'intelligence sera médiocre, et que ladite Princesse, estant altière et ambitieuse au poinct qu'elle l'est, mettra tout en oeuvre pour conserver du crédit et pour avoir part au gouvernement, à quoy il est certain que le fils s'opposera de toute sa force, et, à ce que je puis juger d'icy, avec succès. C'est pourquoy, en cas de division, il n'y aura pas à hésiter à s'attacher au filz, pour cent raisons, mais en la forme seulement qu'il trouvera bon de n'irriter pas contre luy ceux qui tesmoignent d'ailleurs présentement peu d'inclination pour cette couronne.... Quant à ce qui regarde la campagne, vous aurez maintenant un bon soliciteur en M. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, et peut-estre meilleur qu'il ne seroit à désirer; car enfin leurs Majestez vouldroient la paix à de bonnes conditions, mais on juge bien que il n'y en sçauroit avoir qui la puisse faire souhaiter audit Prince, avant qu'il ayt eu moyen d'establir son crédit dans les Provinces-Unies et sa gloire dans le monde, par quelque action esclattante et digne de luy et de sa naissance; enfin sur ce point je n'ay rien à vous adjouster. Vous sçavez qu'on vous a donné tout pouvoir, soit pour les places qu'il faudra attacquer, soit pour les subsides, et tout ce que vous ferez sera approuvé.... Paris, 22 mars 1647.

* LETTRE DCCCLXXII.

M. de Brienne à M. Servien. Même sujet.

... Ce grand homme[1] a finy, et pour sa gloire il a trop vescu les ans qu'il a changé de conduitte. Car lorsqu'il estoit plein de vigueur et de cognoissance, il prefféroit la guerre à la paix, le couseil des gens sages et sans intérest à celuy de sa femme, aymoit la France et la grandeur de son filz; et tout d'un coup, ainsy que vous l'avez remarqué, il a pris le contrepied, soubz l'appétit d'un gain peu asseuré, hazardé l'Estat et le solide establissement de ses descendants. On désire que, sur l'occasion de la mort du père et de l'élévement de son filz à l'auctorité, vous fassiez de telz offices envers luy que cela l'engage de plus en plus en la deppendance de cette couronne; que vous ne les espargniez pas envers messieurs les Estats, sy ilz luy sont nécessaires, et on s'asseure tant de vostre prudence que, quand mesme il vous en rechercheroit, que vous ne le fairez que très à propos et avec grande lumière, qui ne seront pas inutilles à ce prince. Il est à désirer qu'il vive bien avec sa mère, si elle a pareille disposition à son égard, mais peut-estre il ne conviendroit pas aux affaires publiques qu'elle eust aulcune part au gouvernement, duquel elle doibt se trouver exclue, n'ayant dans l'Estat aulcune part que celle qui est commune à tous ses sujectz. Il sera pourtant honneste que l'ambassadeur de France fasse les advances pour leur union, sans aucunement les porter au delà de ce qui sera utille au filz; puisque, si la division doibt estre entre les personnes si proches, il convient aux intérestz de cette couronne d'y attacher le filz....

Paris, 22 mars 1647.

F. C. N. XXXIX. 138. Le 25 mars, Servien écrit à M. de Brienne: „Tout le discours de la Princesse d'Orange m'a faict cognoistre bien clairement qu'elle

[1] Fréderic-Henri.

s'imagine qu'on est bien aise en France de la mort de son mary, qu'on avoit beaucoup plus de confiance en Mr son filz qu'on avoit en luy, et qu'on ne sera pas fasché qu'elle ne soit plus tant considérée. Je luy ay reparty à tout le plus civilement qui[1] m'a esté possible, où je me suis trouvé d'aultant plus en peine que, ne pouvant pas honnestement approuver les choses qu'elle me disoit, je ne pouvois pas aussi ouvertement contredire des opinions véritables. Je me suis contenté de luy tesmoigner qu'on avoit eu plus de desplaisir en France qu'en lieu du monde de l'indisposition de feu M. son mary, qui l'avoit empesché depuis quelques années d'agir avec sa vigueur accoustumée dans des conjonctures où l'on en eust eu plus de besoin que jamais."

LETTRE DCCCLXXXIII.

M. Servien à [M. de Brienne.] Rapports du Prince avec sa mère; il est très-contraire à la paix. P. C. H. XXXIX. 144.

... Il y en a dans cette province[2] qui ont passé plus avant et proposé entre eux de faire déclarer ce jeune Prince de ses inclinations pour la paix, avant que le mettre en possession de toute les charges du pays; mais, comme la pluspart des espritz ont plus d'intention de gaigner ses bonnes grâces que de l'offenser, ceux qui avoient eu une pensée si hardye, n'ont pas osé la descouvrir dans l'assemblée, se doutans bien qu'elle eust esté rejettée par la pluralité et qu'ilz eussent faict inutilement un puissant ennemy; quelques autres, cognoissans que les opinions de M. le Prince d'Orange d'à présent sont entièrement différentes de celles de madame sa mère et qu'il croit en avoir esté fort maltraicté pendant les dernières années de la vie du père, ont dict qu'il le falloit exhorter de bien vivre avec elle, et luy représenter qu'on ne pourroit pas avoir bonne opinion d'un prince qui maltraicteroit sa mère. Cela a fait croyre aux plus pénétrans que toutes ces longueurs, ces doutes et ces propositions n'ont esté faictes que par ces personnes qui n'ont pas cru de desplaire à

[1] qu'il. [2] la Hollande.

la mère, en chocquant [un] les sentimens et l'authorité du fils. S'il m'est permis de dire mon advis dans une affaire si chatouilleuse, où l'on ne peut raisonner que sur des conjectures, je ne veux pas croyre qu'elle ayt adhéré aux desseings de ceux qui voudroient abaisser l'authorité de son fils, mais je ne doutte pas aussy que elle n'ayt approuvé tous les moyens qui luy pourroient conserver quelque crédit dans les affaires, encore qu'elle déclare à tout le monde qu'elle ne veut plus se mesler de rien et ne souhaicte que de jouir d'un profond repos. Monsieur son fils luy rend beaucoup d'honneur, et a tous les jours de longues conférences avec elle, mais je crois que la communication qu'il luy donne des choses qui se présentent, est pour empescher qu'elle n'en traicte avec personne autre qu'avec luy, et c'est un conseil qu'on luy a donné, pour n'effaroucher pas d'abord son humeur altière, ambitieuse et vindicative. Je sçay pourtant qu'il luy a faict demander en quelle de ses maisons elle vouloit establir sa demeure, et qu'elle a respondu qu'elle ne vouloit point sortir de la Haye. Ceux qui avoient conseillé au Prince de faire cette demande, ayans esté surpris de la response, n'ont pas osé porter les choses plus avant, quand il leur a déclaré qu'il ne pouvoit se résoudre à chasser sa mère. Mon devoir m'obligeant à vous découvrir ce qui se passe de plus secret, pour en rendre compte à la Reyne, je me prometz de vostre prudence ordinaire qu'il vous plaira de faire considérer combien il importe que personne n'ayt cognoissance de ce que j'ay l'honneur de vous escrire, que ceux en présence desquels S. M. aura agréable de le faire lire. Bien que j'aye eu une cognoissance assez particulière de tout ce qui s'est passé, je ne m'en suis meslé qu'avec la retenue et la discrétion qu'on doit avoir dans les différends d'une mère et d'un fils, qui se réunissent presque tousjours aux despens de ceux qui ont voulu fomenter leurs divisions. Je ne laisse pas de faire sçavoir à M. le Prince d'Orange, sans paroistre, tout ce que je croy nécessaire pour le service du Roy et pour le confirmer

dans les bonnes inclinations qu'il a. Il est encore obligé de se tenir couvert et de ne les faire point paroistre, pour ne se discréditer pas, avant qu'estre en possession de toute l'authorité, qu'il espère acquérir en fort peu de temps, et pour n'exciter pas contre luy ceux qui ne craignent desjà que trop son humeur martiale. Je croy que, pour cette considération, il sera bien à propos de ne faire pas beaucoup de démonstrations publiques à la Cour de l'affection qu'on a pour ce prince, ny de la confiance qu'on a en la sienne, pour ne donner pas de la défiance à des peuples qui en sont merveilleusement susceptibles. On tirera beaucoup plus de fruict d'une bonne intelligence, qui sera entretenue par des tesmoignages secretz, que si on la cultivoit avec esclat. Il a désiré que j'en usasse de la sorte avec luy à ces commencemens, et que, sans le voir trop souvent, je luy fasse sçavoir, par une personne confidente qu'il m'a addressée, les choses dont nous serions obligez de traicter ensemble. Il y a quelques jours que la province de Holande luy envoya une grande députation, pour le prier de se conformer à l'advis qu'elle a dressé touchant la garantie réciproque dont on doibt convenir avec la France. Comme il estoit préparé à cette demande, il respondit fort sagement, sans s'engager à rien, qu'il se conformeroit tousjours de très-bon coeur aux résolutions de messieurs les Estatz-généraux, sçachant fort bien que le sentiment des autres provinces n'est pas conforme à celuy de la Hollande.... J'ay fait représenter à M. le Prince d'Orange le préjudice qu'il recevroit en son particulier de la venue icy d'un ministre d'Espagne avant son establissement, ce qu'il a fort bien compris; je luy ay fait cognoistre aussi que la ligue que quelques-uns de ce pays voudroient faire entre la France, l'Espagne, et les Provinces-Unyes, pour conserver les choses en l'estat qu'elles sont aujourd'huy dans les Pays-Bas, ne nous seroit pas sy préjudiciable qu'à luy, parcequ'il seroit comme obligé de renoncer pour jamais à la qualité de général d'armée, si un semblable traicté avoit esté faict, qui, asseurant ces

provinces de tout péril, leur feroit certainement prendre résolution de n'entretenir plus de gens de guerre. Je sçay bien qu'il est fort touché de cette appréhension et que ses créatures travaillent avec grand soing pour destourner ce desseing, auquel il est asseuré que la pluspart de la Holande incline. Ledit Prince m'a fait dire qu'il se faict fort de la garentye générale et qu'il me conseille de tenir ferme, de parler un peu haut, et tesmoigner que, si on y veut apporter quelque limitation, le Roy se résoudra plustost de continuer la guerre, et sommera cet Estat d'en faire autant, jusques à ce [que] le traicté de 1635 soit exécuté par l'entière expulsion des Espagnols hors des Pays-Bas. Je pourray bien suivre la première partie de son advis, mais craignant que la dernière ne soit plus propre à contenter son humeur guerrière qu'à produire un bon effect parmy des esprits amoureux de la paix, je seray obligé d'y apporter quelque modération, quoyque nous ayons très-grand besoing de luy complaire en tout ce qui se pourra, parceque c'est en luy que nous pouvons trouver nostre principale seureté, pour empescher toutes les mauvaises résolutions qu'on pourroit prendre dans cet Estat, dont il me parle tousjours, en sorte que, s'il avoit l'expérience de feu M. son père, je pourrois avoir l'esprit tout à faict en repos, mais son aage me faict craindre que sa confiance ne parte plustost de son affection que d'une cognoissance certaine des bonnes dispositions de l'Estat.... La Haye, 26 mars 1647.

† LETTRE DCCCLXXIV.

P. C. H. XLVII. *Mazarin au Prince d'Orange. Lettre de condoléance.*

—

Monsieur. Bien que j'aye escrit par le sieur Deschamps à V. A. la douleur que la mort de feu M. le Prince d'Orange m'avoit causée, je n'eusse point cru me satisfaire daus un si juste sentiment, si je n'eusse dépesché un gen-

tilhomme, pour vous dire de vive voix et au long, ce que je vous escris maintenant fort succinctement, combien cette perte me touche, et pour l'amour de moy-mesme. Vous avez perdu, Monsieur, un père qui, quelque establissement de fortune qu'il vous laisse, a laissé encore à V. A. une gloire bien plus grande, et j'ay perdu un amy qui m'avoit donné une telle part dans ses bonnes grâces que je la contois entre les plus chères acquisitions que j'eusse fait depuis que je suis dans les affaires. Je me promets de la bonté de V. A. qu'elle aura pour moy un semblable sentiment. Pour le moins je suis certain que je n'oublieray rien pour le mériter, et pour luy conserver par les effects la vérité de la protestation que je luy fais d'estre toute ma vie parfaittement, etc.

29 mars 1647.

Dans un Mémoire, daté de Paris le 5 avril et envoyé de par le Roi à M. Servien, on lit: „S. M. s'est resjouie d'apprendre le conseil que le Prince d'Orange avoit donné au sieur Servien de tenir ferme sur le poinct de la garentie et de sommer plus tost Mrs les Estats, de continuer la guerre jusqu'à l'entière exécution du traitté de 1635; car, encore qu'il faille bien se garder de le suivre dans ce dernier poinct, comme ledit Sr Servien a très-bien jugé et que ledit Prince, en nous conseillant de la sorte, ayt une aultre pensée que celle que nous avons, qui seroit de faire durer la guerre, il semble qu'il dépendra tousjours de nous de porter doucement Mrs les Estats à la paix. Cependant leur ayant parlé dans cette conjoncture avec fermeté, nous aurons, pour tout ce qui pourroit en arriver, un bon garent en M. le Prince d'Orange, qui nous l'a luy-mesme conseillé." P. C. M. XXXVI. 9.

Mazarin écrit, de Paris, le 5 avril, à M. de Servien: „Il sera bon de faire représenter souvent avec adresse à M. le Prince d'Orange, qu'il n'a rien à craindre ny à espérer que de la France, parceque avec son appuy personne n'oscroit entreprendre de l'attacquer; au contraire il disposera de tout dans les Provinces-unies, sans y rencontrer aulcun obstacle. Vous pourrés mesme, si vous le jugés à propos, luy couler quelque mot qui luy fasse comprendre que il peut arriver des conjonctures où, ayant bien asseuré la protection et la bonne volonté de leurs Majestez, il pourra parvenir à une grandeur toute aultre que celle de ses prédécesseurs. J'ay P. C. M. XXXVII. 10.

entretenu son escuyer, non pas sy avant, comme vous pouvez juger, mais de l'estat certain que son maistre peult faire de mon amitié, et il a dict depuis à Mr le Premier, qu'il estoit ravy de la cordialité et de la passion que j'avois pour M. le Prince d'Orange."

P. C. H. XXXVII. 69. Le 18 avril, d'Estrades écrit à...: „J'ay reçeu grande satisfaction d'apprendre que M. le Prince d'Orange d'à cette heure ayt si bien commencé comme il a fait. Il me dist plusieurs fois l'année passée que la première chose qu'il feroit ayant le commandement, seroit de renonçer aux advantages que les Espagnolz faisoient à sa Maison par le traitté qui estoit projetté, et qu'il chasseroit Kenut de sa maison; ce que je souhaitterois qu'il exécutast pour sa gloire et pour oster cette tache de sa maison qu'ell' ayt esté capable d'estre intéressé par les offres de nos ennemis pour se séparer des intérests de la France."

P. C. H. XXXVII. 39. Le 19 avril Mazarin écrit de Paris à M. Servien: „Je ne sçay pas si je me haste trop à former un jugement de M. le Prince d'Orange qui, pour son excuse, peult dire qu'il n'a pas encore toute l'authorité, mais, à vous dire vray, la conduicte qu'il tient avec la province de Hollande, avec madame sa mère et avec Knut, ne marque pas la vigueur qu'on pouvoit attendre d'un Prince qui a tant de bonnes parties, et qui, estant assisté de la France et de ses amis, pourroit se dispenser de divers respects et considérations sans beaucoup appréhender."

P. C. H. XXXVII. 51. Le 26 avril: „Vous pourrés adjouster encore à M. le Prince d'Orange que, puisque je veux estre son serviteur sans réserve, et que leurs Majestez sont disposées de contribuer tout ce qui dépendra d'elles sans exception pour ses advantages, aultant dans les grandes choses qu'aux petites, il ne seroit pas raisonnable que il ne nous donnast son affection qu'à demy et qu'il ne marchast que d'un pied, parceque ce concert ne seroit pas bon et ne pourroit durer long temps."

P. C. H. XXXVII. 61. M. de Brienne écrit, de Paris le 3 mai, à Mr Servien: „Les Estats doivent estre persuadez que nous les avons assistez et deffenduz, non comme une République opposée à l'advancement de la religion catholique, mais à laquelle la grandeur d'Espagne estoit formidable, de la domination de la quelle ils se sont soustraitz, pour ne leur avoir pas esté observé certains privilèges qui leur avoient esté promis; que si, en la suicte des temps, la religion a donné prétexte à leurs armes, il se peut dire avec beaucoup de vérité que ce ne fut jamais le motif de nos assistances, que le Prince d'Orange mist en advant, comme le plus seur pour faire affermir les peuples dans le sentiment qu'ilz avoient espousé, et

les provinces Vallonnes, qui avoient commencé le souslévement, ne le treuvans pas juste, rentrèrent dans la subjection de la couronne d'Espagne."

LETTRE DCCCLXXV.

M. Servien à M. de Brienne. La Hollande obstinée à vouloir la paix. P. C. H. XL.

—

... On ne sçauroit s'imaginer à quel point la Hollande persiste dans son obstination, quoy qu'on luy fasse veoir clairement le peu de raison qu'elle a, que les autres six Provinces soient contre elle, que mesme elle soit divisée dans elle, y ayant desjà quatre villes qui vont à la garentie généralle, et que M. le Prince d'Orange fasse cognoistre assez visiblement qu'il n'est pas de son opinion. Quelques particuliers d'entre eux, qui sont autheurs de l'advis contraire, ont pris tant d'authorité jusques à présent, et l'exercent avec tant de violence, qu'ilz blasment et accusent ceux qui n'y adhérent pas, d'abandonner l'intérest de leur païs, dont ilz se disent les seulz deffenseurs, couvrant de ce beau prétexte et du nom spécieux de la paix, qu'ils supposent que nous ne voulons pas, la hayne [par ce] que quelques uns d'entre eux ont contre nous, et l'affection que d'autres ont pour les Espagnolz, de qui on croyt qu'ilz ont esté gaignez. Le plus puissant et le plus violent de tous noz contretenans est un nommé Biker[1] de la ville d'Amsterdam, où il a beaucoup de crédit; son humeur inflexible et bizarre ne m'a pu donner aucun accez auprez de luy, ny aucune voye pour le ramener. Il a souvent des conférences avec madame la Princesse d'Orange, bien qu'autrefois il ayt esté ennemy de feu M^r son mary, et il y a apparence que, sy Philippes-le-Roy a fait icy quelque distribution de deniers, ç'a esté à luy et au greffier Mus, qui les rend noz deux plus passionnez ennemys....

1 avril 1647.

[1] un des frères André et Corneille Bikker.

P. C. H. XL. Le 12 avril on[1] écrit de Paris à M. Servien: „Vous ne pouviez vous conduire avec plus de prudence que vous avez fait, ny vos responces à M. le Prince d'Orange estre plus sages et plus judicieuses; le coup est véritablement un peu hardi, mais il nous peut porter tant de dommage dans les conjonctures présentes que ce n'est pas à nous à y former des difficultez. Ce qui me donne quelque peine est que Mrs les Estats, qui ont desjà tant de propension à croire que nous voulons tout brouiller, ne manqueront pas de se persuader que nous avons débauché M. le Prince d'Orange, pour l'engager à ce dessein, quoy que ce soit luy-mesme qui nous en presse, et j'apréhende sur tout que cela n'attire quelque chose contre luy dans ces commencemens dont il reçoive du préjudice; il sera bon de le luy représenter et luy tesmoigner nos craintes, afin qu'il cognoisse de quel pied leurs Majestez marchent en ce qui le regarde, puisqu'elles préfèrent ses intérestz aux leurs propres et ne se soucieroient pas de remporter des advantages qui pussent luy faire du tort."

M. Servien écrit 16 avril à M. de Brienne: „Je ne vous diray rien de la conduite particulière de Mr le Prince d'Orange, dont on ne sçauroit faire un jugement bien asseuré, jusques à ce qu'on ayt veu sa manière d'agir dans les affaires, quelque temps après qu'il aura esté pourveu de toutes ses charges. Il n'y a pas encor sujet de doubter de ses bonnes intentions pour la France et pour le bien public, quoyque les serviteurs et créatures de sa Maison ayent jusques à présent plus agy selon les passions de madame sa mère que selon ses bonnes inclinations."

LETTRE DCCCLXXVI.

P. C. H. XL. 24. *Le même à Mazarin. Il n'est pas encore assuré du dispositions du Prince d'Orange.*

... M. le Prince d'Orange, ny personne autre en ce pays, ne peut croire que du costé de la France l'on soit en estat de faire cette année de grands efforts dans le Pays-Bas, ne voyans pas des préparatifs suffisans pour cette entreprise. Si cela est, certainement toutes les affaires iront languissant en ce pays, et pourront estre sujettes à divers inconvéniens, que les discours ny les persuasions

[1] Mazarin *ou* M. de Brienne.

ne peuvent pas éviter.... Je puis asseurer V. É. que, si j'avois accepté ce qu'ils m'ont offert, ils auroient chicané sur toutes les autres conditions, et ma facilité n'auroit servy qu'à les rendre plus difficiles. A la vérité il me paroist tousjours que ils n'oseroient pas prendre la dernière résolution de se séparer de nous, si nous tesmoignons, comme il faut, de ne l'appréhender pas beaucoup, veu les grands inconvéniens qui en peuvent arriver à leur Estat, le commerce de France qu'ils perdroient, le grand nombre d'effects que la plus part de leurs marchands y ont, et les plaintes ou les séditions qui s'exciteroient parmy le peuple contre les autheurs d'un semblable conseil, attendu mesme que plusieurs villes de la Hollande ne sont pas de l'advis de celles qui pourroient incliner à nous quitter. Je ne voy point aussy bien clair dans la conduite de M[r] le Prince d'Orange; soubz prétexte de ne se laisser gouverner à personne, il n'a point de conseil secret qui le puisse advertir de tout ce qu'il devroit faire; il m'a bien adressé un de ses secrétaires, qui estoit son plus confident serviteur avant la mort de son père, mais, soit qu'il aye naturellement l'humeur couverte, comme feu son père, soit que les artifices dont use la mère pour le gouverner luy embarassent l'esprit, soit que l'attachement qu'il a aux plaisirs luy fasse appréhender les affaires, que son aage luy représente comme un supplice, je ne reçoy pas une si franche communication de sa part que je pouvois me le promettre. Il est bien vray que, ne faisant point de visite à cause de son deuil, et moy n'ayant pu sortir depuis quelques jours à cause de ma maladie, nous n'avons pas peu conférer ensemble si souvent et si particulièrement que nous eussions pu faire sans ces deux obstacles, mais il me fasche de voir que Knut dans la Zélande, un nommé Verbolt dans la Gueldre, qui sont ses conseillers, et quelques autres dépendans de sa maison, agissent ouvertement contre nous. Ce qui me faict croire, ou qu'ils considérent plus sa mère que luy, ou, qu'ayant repris l'opinion qu'il avoit il y a quelque temps,

il craint que la garentye estant accordée ne fasse conclurre la paix promptement et n'est pas fasché que l'une estant différée retarde l'autre; d'ailleurs il va ouvertement à la continuation de la guerre, ce qui faict un très-mauvais effect. Car quelques uns s'imaginent que c'est de concert avec nous; d'aultres, qui sçavent peult-estre la verité, ont plus d'envie de luy plaire que de nous satisfaire, et, comme je ne puis et ne doibs pas desguiser les véritables dispositions que leurs Majestez ont pour la paix, je ne puis en parler sans choquer quelqu'un; car, si je fais veoir que nous la désirons en effect, et qu'elle peut estre conclue en fort peu de temps, sy cet Estat faict de son costé ce qu'il doibt, ce n'est pas ce que M. le Prince d'Orange désire; sy j'en parlois aultrement, j'agirois contre mes ordres, et contre la bienséance. Cependant l'espérance que je luy puis donner secrettement que les choses n'iront pas si viste qu'il n'aye encore moyen, s'il peut, de mettre l'espée à la main, ne le contente pas si fort qu'il n'aymast mieux un obstacle considérable, qui retarderoit effectivement toute la négotiation. Je n'ay pas manqué de luy parler en quelques conférences, aux mesmes termes que V. É. me faict l'honneur de me marquer, par sa lettre du 5 de ce mois, et nous sommes entrez plus avant en discours sur ce subject que je n'eusse espéré de son humeur retenue. Il ne se peult rien adjouster à la confiance qu'il me tesmoigne, quand je parle à luy, mais il me semble que le reste de sa conduite n'y respond pas comme il faudroit, ce que j'attribue pour encore plustost à sa jeunesse qu'à autre chose. — J'ay appris depuis quelques jours de bon lieu que Deschamps, qui est à Paris, est dépendant de madame la Princesse d'Orange. Je croy bien que V. É. parlant à luy aura usé de toutes les précautions nécessaires. Quant à l'envoy de M. Miles, j'en escriray plus certainement à V. É., aussy tost que j'auray veu M. le Prince d'Orange, que ma maladie m'a empesché de visiter depuis quelques jours; on pourra tirer une conjecture assez certaine de la responce qu'il fera,

parce[qu'il [1]] approuve sa venue, ce sera une preuve qu'il ne considère pas tant madame sa mère comme quelques-uns veulent croire, puisque le voyage que ledit Sr Miles fit l'année passée auprès de luy fut le sujet des grandes plaintes qu'elle fit qu'on vouloit débaucher son fils et le révolter contre son père.... La Haye, 16 avril 1647.

LETTRE DCCCLXXVII.

Le même au même. Dispositions de la Princesse d'Orange.

... Quand j'ay faict plainte aux principaux de l'Estat du procédé irrégulier et violent de la Hollande, ilz m'ont avoué que les choses sont icy en très-grande confusion, depuis que cet Estat n'a plus de conducteur; que c'est un cheval eschappé qui, pour jouir de sa liberté, ne s'amuse qu'à faire des saults et des ruades; mais que, si nous eussions paru en Flandre en la posture des années précédentes, tout cela ne seroit pas arrivé; que l'on auroit faict par appréhension ce que l'on ne sçait pas faire par prudence, et que, pour ne nous laisser pas profficter seuls, on auroit fait un dernier effort de ce costé-cy, qui, mettant les peuples du Pays-bas dans le désespoir, les eût porté à quelque grande résolution. Tant-y-a, Monseigneur, que, sy l'armée que commande Mr de Turenne entre bientost d'un costé, et que S. A. R. [2] paroisse de l'autre, je ne doubte point que les choses ne se succèdent bien par deçà; mais, si cela n'est pas, je crains bien aussi qu'elles n'aillent en longueur et ne demeurent tousjours en incertitude....

Madame la Princesse d'Orange, que V. É. a miraculeusement converty, par les discours qu'elle a faict à l'escuyer de M. son fils, tesmoigne grande passion de contribuer à la conclusion de la paix à l'advantage de la France. Elle m'a protesté d'avoir très-grand ressentiment des honneurs et faveurs qu'elle a reçeus de leurs Majestez

[1] que s'il. [2] le Duc d'Orléans.

et des preuves d'amitié que V. É. luy a données. Je me suis chargé d'en faire ses actions de grâces à V. É., et de l'asseurer de la sincère correspondance qu'elle veut entretenir avec V. É., m'ayant dit que elle advoueroit tout ce que je dirois de sa part. Il est vray que l'on remarque un changement visible dans son humeur depuis le retour de l'escuyer, qui certainement s'est comporté en homme d'honneur et bon François dans les relations qu'il a faictes, mais elle a tant de peine de se retirer des engagemens où elle estoit entrée, et je l'y tiens [1] attachée par de si puissans liens, que je ne puis prendre une entière confiance en elle. Pour conserver son crédit, elle est unye avec les mal-intentionnez de Hollande, qui sont encore les maistres de la province, et, pour contenter son avarice, elle a reçeu, comme je croy, les offres des Espagnols, ce qui luy donne peine à se déclarer pour la France, quoy qu'elle aye grande passion que toutes choses s'accommodent. Je diray en passant à V. É. que de ses confidens luy ayant représenté qu'elle pouvoit trouver son compte aussi advantageusement et plus honorablement du costé de la France que parmy les Espagnols, elle a respondu que les François sont libres à promettre, mais peu soigneux de tenir ce qu'ils ont promis. Je voy bien que l'offre d'une duché et pairye, dont je luy ay faict parler cy-devant, l'a un peu charmée, et qu'elle voudroit bien que le discours en fut remis sur le tapis, mais elle craint qu'après l'avoir fait renoncer à ce que les Espagnols luy ont promis, on ne se mocquast d'elle, et par ce moyen de quitter le certain pour l'incertain. M. Desloges, cousin de M^r^ le Premier, qui a crédit et grand accez auprès d'elle, faict des merveilles pour advancer le service du Roy et mérite bien d'en recevoir quelque reconnoissance.... Je croy qu'il n'est pas nécessaire de faire souvenir V. É. de Mr Nederhorst; jamais homme de sa condition n'a rendu et peut-estre ne rendra un service si signalé à la France que luy. Si les affaires se redressent en ce pays, il fault

[1] crois, estime.

confesser qu'on luy en a toute l'obligation, et que c'est luy seul qui les a retirés du précipice, lorsqu'elles estoient sur le poinct de tomber. Si l'on ne faisoit après la paix quelque chose de grand pour luy et pour sa famille, on rebuteroit en sa personne tous ceux de ce pays qui sçavent à combien de périls et d'animositéz il s'est exposé pour servir la France; cependant il faut prendre grand soin qu'on ne le nomme point dans les dépesches et qu'on ne parle jamais de luy dans les conseils... On m'a dict que Knuyt a commencé de parler françois au dernier voyage qu'il a faict en Zélande et que Pau tesmoigne de se vouloir racommoder. J'ay dict à madame la Princesse d'Orange, qui m'en a parlé, que quand il travaillera effectivement à restablir ce qu'il a voulu gaster, je seray le premier à escrire en France, pour faire oublier tout le passé. Je croy bien que l'authorité de M. le Prince d'Orange pourra obliger le premier de marcher plus droict à l'avenir, mais je tiens le dernier engagé trop avant avec les ennemis; néantmoins, comme V. É. a remarqué, il est fort timide.

V. É. ne sera pas peu estonnée quand elle apprendra que madame la Princesse d'Orange m'a faict proposer, comme une condition d'accommodement avec cet Estat, de luy remettre Dunkerque. Je n'ay peu m'empescher de m'esmouvoir un peu sur une demande si ridicule; j'ay respondu qu'on se trompoit fort, si l'on s'imaginoit que nous fussions d'humeur d'achepter la fidélité de noz alliez, non seulement avec Dunkerque, mais avec la moindre redoute des places qui sont entre les mains du Roy, et que, si on n'avoit faict difficulté jusqu' à présent sur la garentye que pour nous obliger à un semblable marché, nous estions bien esloignez de compte, puisque la garentie estant une précaution plus nécessaire pour cet Estat que pour nous, il avoit mauvaise grâce de nous la vouloir vendre, et que nous estimions de la payer assez cher, en nous engageant dans tous les intérests de cet Estat. A la vérité je suis entièrement dans les sentimens de V. É.

que, s'il ne falloit qu'augmenter de quelques places le partage de messieurs les Estats, pour les obliger à poursuivre par les armes l'entière expulsion des Espagnolz hors des Pays-Bas, nous ne devrions pas perdre l'occasion d'acquérir cette grande seureté à l'Estat pour dix ou douze lieues de pays qui ne nous appartient pas encore. Il est certain que, s'ils vouloient agir pendant deux campagnes de bonne sorte, les peuples du pays nous ayderoient à exécuter nostre desseing en peu de temps, mais ils ont tousjours eu cette brutale appréhension de devenir nos voisins, qu'on pouroit peult-estre bien leur faire perdre, sy on avoit intention de continuer la guerre... Je n'ay eu garde de demander explication à Deschamps de ce qu'il avoit dict à S. A. R. Le doubte où j'ay esté cy-devant des intentions de M. le Prince d'Orange m'avoit obligé de sçavoir d'un des siens s'il avoit esté dans ce sentiment, qui ne pouvoit avoir esté qu'avec Madame sa mère. Certainement j'ay esté celuy de ce pays qui a le moins cru [à] leur intelligence secrette, dont beaucoup d'aultres, du bon party m'ont tesmoigné quelque fois appréhension, mais à présent chacun commence d'estre désabusé, depuis que l'on a veu que Knut agissoit bien en Zélande, et que les autres créatures de M. le Prince d'Orange ont parlé et travaillé ouvertement pour les intérests de la France, contre les sentimens de madame la Princesse d'Orange. D'ailleurs Beververt, qui ne la voit point, qui a plus de part que personne en la confiance du Prince, et un autre nommé [Ellersic], qui est un de ses plus confidens domestiques, ne la visite poinct aussy, dont ayant faict plainte, celuy-cy a voulu sçavoir ce qu'il devoit faire de la bouche de son maistre, sur quoy il n'a point eu de response. J'ay faict comprendre à monsieur le Prince d'Orange qu'il seroit utile pour son service qu'il y eut près de luy quelqu'un des gentilzhommes de V. É., qui pust parler librement avec luy, il m'a tesmoigné qu'il seroit bien aise que M. Miles y revinst... La Haye, 23 avril 1647.

Le 23 avril, Servien écrit de la Haye à Mazarin: „Madame la Princesse d'Orange, que je trouve beaucoup mieux disposée depuis le retour du Sr Deschamps, entreprend nostre accommodement, tant pour la garentye que pour le traicté d'Espagne. Je ne puis encor juger ce qui en réussira, car elle a l'esprit si défiant et si préoccupé qu'on n'y peut faire aucun fondement; néantmoins elle tesmoigne grande passion que tout se termine au contentement de la France; je n'espargneray ni soin ni promesse pour la faire bien agir, estant certain qu'elle a du crédit dans le party qui nous est contraire."

Le 27 avril: „Mesme parmy ceux qui ont bonne volonté pour nous, il y en a qui ont cru que, pour choisir le moindre de deux maux, il estoit moins préjudiciable de se séparer de la France que de rompre l'union qui compose leur Estat; sy bien que la pluspart ont renvoyé à leurs supérieurs, sur les extrémitez où ils se treuvent, pour sçavoir de nouveau leur intention et pour leur faire prendre de nouvelles résolutions. J'en ay adverty M. le Prince d'Orange, qui m'avoit asseuré que tout iroit bien, et je l'ay trouvé un peu estonné de ces changemens; néantmoins il m'a promis, pendant le voyage qu'il est allé faire en Gueldres et Overissel, d'y faire prendre par son authorité des résolutions fermes et favorables. Cependant, voyant de cette sorte remettre sy souvent en délibération des choses qui avoient esté desjà résolues, je n'ay pas esté pendant quelques jours sans inquiétude; car je n'ay pas trouvé jusques à présent la caution de Mr le Prince d'Orange bien asseurée, soit qu'il se flatte aisément daus les choses qu'il affectionne, soit que, pour esloigner la paix, il ayt plus d'intention de tenir les affaires en longueur que de les porter à une bonne conclusion." P. C. H. XL. 93.

* LETTRE DCCCLXXVIII.

Le même à M. de Brienne. Desseins de la Hollande et d'Amsterdam. P. C. H. XL. 51.

... S'il n'arrive de très-grands changemens en Zélande, les choses y passeront à souhaict. Mr le Ringrave, qui en vient d'arriver, apporte asseurance de la part des principaux à Mr le Prince d'Orange, qu'on y tiendra ferme dans les bons sentimens, qu'on y blasme hautement le procéder de la Holande, qu'on y attend ses députez pour leur

résister en face, et que Knut y est si mal voulu, mesprisé et soupçonné, qu'il n'ose pas parler. Si cette province persiste dans sa fermeté, comme je l'espère, ce sera un poinct gagné de très-grande importance; car, outre qu'elle est la plus considérable de l'Estat après la Holande et que son exemple retiendra plusieurs des autres dans le devoir, c'est une preuve certaine que M. le Prince d'Orange a bonne intention, qu'il agit secrettement et prend authorité dans les affaires, contre les intentions de madame sa mère, qui adhère aveuglément à toutes les passions de la Holande, sans vouloir prendre garde qu'elles tendent plus à ruiner son fils qu'à nous faire du mal. Ce n'est pas qu'elle ne souhaite ardemment la gloire de voir faire la paix et d'y contribuer par son entremise, mais elle voudroit bien aussi faire paroistre qu'elle est assez puissante pour faire du mal, et pour cette raison est piquée au dernier poinct, quand les choses ne s'accordent pas selon son désir.... Quelques-uns croyent que la Hollande a dessein de changer la forme du gouvernement des Estatz-généraux, en y mettant plus grand nombre de ses députez, et diminuant en mesme temps celuy des autres Provinces qui composent l'assemblée, afin d'avoir une authorité dans les délibérations proportionnée à sa puissance, et à ce qu'elle porte des charges de l'Estat; d'autres croyent que la ville d'Amsterdam aspire à former elle seule une Province, qui augmente le nombre des autres et qui leur soit esgalle en authorité; d'autres estiment qu'elle songe plustost à acquérir une espèce de supériorité sur les autres villes de Hollande et sur le reste de l'Estat, approchante de celle dont jouist la ville de Venize dans l'estendue de la République. Ce sont peut-estre des chimères qui s'esvanouiront en voyant le jour, mais on n'a pas laissé d'en parler, et les discours qui en ont esté faictz ne nous ont pas esté inutiles, ayant esté assez heureusement relevez pour obliger les autres provinces d'ouvrir les yeux et prendre garde à elles. Toutes ces différentes prétentions peuvent encor servir d'une autre façon,

en ce qu'il faudra nécessairement recourir à M^r le Prince d'Orange, comme gouverneur du païs, pour accommoder les différends qui naîtront sur ce sujet; ce qui facilitera les moyens d'establir son authorité, que les Provinces, et principallement la Hollande, avoient envie d'abaisser.... 30 avril 1647.

Le 6 mai Servien écrit à M. de Brienne: „Il est vray que les députez extraordinaires de ces six provinces qui estoient icy, avoient fait espérer à M. le Prince d'Orange que, si la Hollande ne vouloit se résoudre à la campagne, elles feroient toutes ensemble un effort pour luy donner moyen d'agir; mais il faut, ou qu'ils luy ayent fait cette promesse pour le flatter, ou qu'ils n'ayent pas eu assez de crédit pour l'effectuer; tant-y-a que sans miracle on ne doit pas s'attendre à la campagne, la Hollande estant toute seule assez puissante pour l'empescher; ce seroit bien assez si M^r le Prince d'Orange pouvoit exécuter un dessein qu'il a, dont il m'a fait escrire en France, et duquel je ne manqueray pas de vous donner advis, s'il y a apparence qu'il réussisse. Encor qu'il ne soit pas fort grand, il ne lairroit pas d'incommoder les ennemis et faire beaucoup d'esclat." P. C. H. XL. 58.

LETTRE DCCCLXXIX.

Le même au Cardinal Mazarin. La Hollande opposée aux desseins belliqueux du Prince d'Orange. P. C. H. XL. 64.

... Il est certain que la hayne et les soupçons de la province de Holande naissent principalement de la bonne intelligence que M^r le Prince d'Orange tasche de conserver avec la France, qu'elle imagine sans comparaison plus grande qu'elle n'est en effect. Il n'a poinct escrit ny envoyé en France, et n'a poinct reçeu de dépesche ny de gentilhomme de la cour, qu'elle ne soupçonne que c'est pour quelque négotiation secrette. Jamais ce Prince ne va à la chasse ny aux promenades loin d'icy, que les raffinés du party contraire ne publient que c'est pour s'aboucher avec quelque envoyé de V. É., pour concerter, ou les desseings de la campagne, ou quelque autre en-

treprise, directement contraire aux intentions, ou comme ils disent, aux intérestz de l'Estat. Ce n'estoit pas sans grande raison que j'avois appréhendé de très-grands obstacles au desseing [que] M. le Prince d'Orange avoit formé aux environs de l'Escluse. Lorsqu'il a voulu seulement commencer d'y disposer les affaires, par l'envoy de quelques compagnies de cavalerie et d'infanterie, qu'il a faict marcher du costé de la Flandre, la province de Holande s'en est beaucoup plus esmeue que si l'ennemy estoit avec une armée dans le coeur de son pays. Elle a faict une grande députation audit S[r] Prince, pour luy représenter les inconvéniens qui peuvent arriver de cette nouveauté et pour le prier de renvoyer toutes ces troupes dans leurs anciennes garnisons. La principalle crainte de cette province est que ledit S[r] Prince, qu'elle croit incliner plus à la guerre qu'à la paix, ne veuille, par quelques nouvelles hostilitez, rompre le traicté qui est desjà faict, ou bien qu'il n'aye desseing de joindre à l'armée de France le corps qu'il a faict avancer, ou mesme qu'il n'aye intention de favoriser par cette diversion les desseings que S. A. R. peut former cette année dans les Pays-Bas, dont elle n'a pas moins de crainte que de tout le reste. M[r] le Prince d'Orange a respondu fort sagement que, la paix n'estant pas encore faicte, ny les hostilitez cessées, il avoit esté obligé par le service de sa charge de pourveoir à la seureté de la frontière; que, les ennemys assemblant leurs troupes, il seroit seul responsable des entreprises qu'ils pourroient faire contre cet Estat, s'il n'y avoit remédié, et qu'en tout cas il est prest de faire tout ce qui sera résolu sur ce sujet par les Estats-généraux, desquels il tient le pouvoir de général d'armée.

Ce qui réussira de cette importante contestation est encore incertain. Car, comme M. le Prince d'Orange est engagé pour sa réputation de ne relascher pas facilement, la Holande paroist très-obstinée à obtenir ce qu'elle désire. Quoy qui puisse arriver, et sans quelque grand changement, il y a plustost à craindre qu'à espérer pour le succès de

ce que M. le Prince d'Orange a entrepris. V. É. peult se souvenir du jugement que j'en ay faict d'abord, mais, comme cette action estoit de merveilleuse importance pour favoriser les desseings du Roy, je n'ay pas cru la devoir dissuader, quoique je l'aye crue accompagnée de très-grands inconvéniens. Je me suis contenté, comme j'ay marqué à V. É., de laisser faire, sans m'en mesler.

On me donne advis de bon lieu que M. le Prince d'Orange est à la veille de se brouiller bien avant avec sa mère. Il est sensiblement picqué d'un testament qu'il croit avoir esté faict à son instigation, par lequel feu M^r son père a substitué tout son bien à sa fille aisnée, en cas que son fils vienne à mourir sans enfans; ce qui luy osteroit la liberté de disposer d'aucune chose, et mesme de pouvoir payer les debtes, ny remédier aux autres affaires dont il a trouvé sa maison chargée.

Il est bien à craindre que l'ambition, l'avarice, et l'humeur altière de cette femme ne causent de grandes brouillerier par deçà et beaucoup de préjudice à l'establissement de son fils. Car il est certain que plusieurs personnes n'oseroient pas se déclarer si hardiment contre luy, s'ils ne croyoient avoir la mère de leur party. Je ne doubte point que elle n'aye contribué secrettement aux difficultés qui se sont rencontrées jusqu'icy à l'expédition du pouvoir de gouverneur de Holande, que ledit Sr Prince n'a point encore, afin de le tenir en bride et le porter plus facilement à la paix. Je ne doubte point aussy que, pour asseurer l'effect des promesses que les Espagnols luy ont faictes, elle ne travaille de tout son pouvoir pour faire conclurre la paix, en quelque façon que ce soit, et pour empescher que la garantye soit accordée, qui sont peult-estre deux conditions ausquelles elle s'est obligée, pour gaigner la somme qu'on luy a faict espérer. Cependant elle ne laisse pas de me faire de grandes protestations de son affection inviolable pour le service de leurs Majestez. Tous ceux qui luy parlent plus confidemment, m'asseurent tous les jours qu'ils la trouvent très-changée depuis

le retour de Deschamps, et qu'elle faict paroistre une très-grande appréhension qu'il n'arrive de la mésintelligence entre la France et cet Estat. Je fais semblant de croire ce qu'elle me dict, pour l'empescher de faire pis, mais je ne voy rien de franc dans son procéder que les prédictions qu'elle me faict sans cesse des maux qui peuvent arriver, lesquelles m'obligèrent de luy respondre, en riant, que il estoit bien aisé de prédire des inconvéniens, lorsque l'on contribuoit à les faire naistre, et que nous luy serions bien plus obligez, si elle travailloit à les destourner, ou si elle nous fournissoit les moyens de nous en garentir. J'ay désiré que M. de Champfleury apprist, de la bouche de M. le Prince d'Orange, le desseing qu'il a formé du costé de la Flandre et la promesse qu'il m'a cy-devant faicte, de nous aider pour obtenir de messieurs les Estats un certain nombre de vaisseaux. Il s'est expliqué clairement audit Sr de Champfleury de ses intentions, sur l'un et sur l'autre de ces poincts, et l'a prié d'attendre icy huict ou dix jours, pour voir ce qui réussira de son entreprise, et à quoy il pourra disposer messieurs les Estats pour les vaisseaux, tesmoignant grande inclination à rendre à V. É. tous les services qui dépendront de luy..... La Haye, 14 mai 1647.

P. C. H. XXXVII. 83. Le 18 mai M. Servien écrit à Mazarin: „Mr de B.[1] m'est venu voir, pour me dire que S. A. est tellement alarmée, qu'il craint qu'il passera à des résolutions et intentions toutes contraires aux précédentes, s'estant laissé eschapper ces paroles; qu'elle s'est brouillée pour l'amour de la France avec ceux de Hollande, jusques à reçevoir des affronts, et qu'asteur on la veut traitter de petit garçon; qu'elle a eu dessein de faire proposer lundy prochain la campagne par ceux de Zélande, mais qu'elle ne le fera pas asteur; qu'elle usera des maximes toutes différentes qu'elle n'a fait etc. Mr de B. croit que, si c'est une ruse, qu'il sera très-nécessaire que le Prince soit détrompé, afin qu'on ne le perd point. J'auray demain l'honneur de dire davantage."

P. C. H. XL. 72. Le 20 mai il écrit à Mazarin: „Les Espagnolz ayans remarqué

[1] Beverweert.

que le poinct du culte catholique, comme très-sensible en ce païs, estoit capable d'empescher que plusieurs provinces ne consentissent à la paix, ont fait dire secrettement, par Philippe-le-Roy, qu'ils se disposeroient à donner contentement à cet Estat sur cet article. J'avois mesnagé, dans une province où les advis de la France sont considérez, d'y faire accepter l'expédient dont il a esté convenu à Munster. Ayant cru d'obliger madame la Princesse d'Orange, en luy disant qu'il feroit consentir à quelque expédient sur cette difficulté, elle respondit qu'il n'estoit pas besoin de s'en mettre en peine et que Philippe-le-Roy avoit donné assurance que de la part d'Espagne on feroit tout ce que voudroit cet Estat; la résolution a esté d'y laisser les prestres pendant leur vie avec un honneste entreténement."

Le 21 mai M. Servien écrit à M. de Brienne: „Je donnay hyer un second mémoire pour presser une résolution; on m'a promis qu'aujourd'huy il en sera délibéré, et Mr le Prince d'Orange en a faict parler vivement à tous ses amys, mais il y a peu de sujet d'en bien espérer. La province de Hollande a eu sy grand peur que les troupes que M. le Prince d'Orange a fait passer en Flandre ne divertissent les ennemys de leur entreprise, qu'elle luy envoya hyer deux députez pour le prier de les rappeller. Leur plus forte raison fut qu'il n'y a plus maintenant sujet de craindre de ce costé-là les Espagnols, qui sont occupés ailleurs, et ils eurent bien l'asseurance de luy dire en face que, sy on pensoit insensiblement les engager à la campagne, ils remueroient le ciel et la terre pour l'empescher. — J'avois prié cependant M. le Prince d'Orange, de la part de M. de Gassion, d'envoyer dans Courtray cinq à six-cens hommes, mais il s'en est excusé, en me tesmoignant un très-grand regret de ne le pouvoir faire. Il m'a dict plusieurs fois que je sçavois bien que cela n'est pas en son pouvoir, et que, dans la conjuncture présente, je ne le pouvois extorquer, sans luy faire un extrême préjudice, veu mesme que les gouverneurs et officiers des places de Flandres sont tous flamands, et qu'il n'y a point ou fort peu de François de ce costé là." P. C. H. XL. 74.

On[1] écrit d'Amiens le 25 mai à Mr Servien: „La responce du Prince d'Orange à la province de Holande, en suite de ce qu'elle avoit entrepris, m'a paru forte, et il sera capable de quelque chose de bon, si on ne luy lie point les mains. Qui dit, parlant aux desputez de l'une des provinces, qu'on exécutera les ordres qui seront donnez de messieurs les Estatz, faict entendre qu'on ne defférera rien à ceux d'une province et qu'elle n'a pas ce droict de rien résouldre de soy-mesme." P. C. H. XXXVII. 91.

[1] *Apparemment* Mazarin.

LETTRE DCCCLXXX.

P. C. H. XL. 92. *Le même au même. La Princesse d'Orange désire que la France s'en remette à elle des conditions de la paix.*

Monseigneur. Lorsque je croyois les affaires en fort bon estat et sur le poinct d'estre terminées advantageusement, il est arrivé un fascheux accident, qui les a remises en confusion. J'ay faict sçavoir, il y a longtemps, à V. É. que les divers sentimens de M. le Prince d'Orange et de madame sa mère apporteroient de grands et les principaux obstacles à la négociation dont je suis chargé. Ils sont tousjours bien en apparence, mais leurs humeurs sont si différentes et leurs desseings si contraires, qu'autant que la mère souhaite ardemment la paix, à quelque prix que ce soit, autant le fils l'appréhende et désire passionnément la continuation de la guerre. D'un costé la mère et ceux de son party opinent à se séparer de la France, sur une faulse présupposition que nous ne voulons point de paix, de l'autre le fils et ses dépendans traversent secrettement la conclusion de la garentye et tout ce qui peut advancer le traicté général, jusques-là qu'il ne put s'empescher de me dire, il y a deux jours, qu'il ne sçavoit pas pourquoy je pressois tant sur la conclusion de la garentye, puisque, si elle estoit accordée et qu'après cela nous différassions tant soit peu de faire la paix avec l'Espagne, cet Estat penseroit avoir droict de la faire sans nous; et une autre fois, lorsque je luy persuadois de se disposer à la paix pour quelques années, il me respondit en [souriant] que, si cette République avoit faict la paix, elle seroit perdue. Je m'estois bien tousjours apperçeu de cette contrarieté d'intentions, et de la jalousie secrette qui est entre la mère et le fils, mais, quoyque j'eusse mis souvent le fils sur ce discours, et que je luy eusse de fois à autre communiqué tout ce que je traictois avec sa mère, il ne m'avoit jamais faict cognoistre de le trouver mauvais, et au contraire m'avoit donné sujet de croire qu'ils

conféroient ensemble de ce que je leur avois dict à l'un et à l'autre, ce qui m'avoit tousjours obligé de demeurer dans une grande réserve avec tous deux.

Il y a quelques jours que l'on me vint proposer, de la part de messieurs les Estats, que, pour terminer les diférens qui se rencontrent sur le traicté de garentie, il faul-droit s'en remettre au jugement de madame la Princesse d'Orange. Je jugeay d'abord cette proposition d'autant plus dangereuse, que celuy qui l'avoit faicte m'advoua qu'elle venoit de madame la Princesse d'Orange mesme, qui, pour se rendre considérable aux deux partys, sou-haictoit extrêmement qu'on luy déférast cet honneur. Je priay celuy qui m'en fist l'ouverture, de me donner loysir d'y penser jusqu'au lendemain, affin d'en pouvoir com-muniquer avec tous les autres serviteurs du Roy qui sont icy. Plus j'y eus faict de réflexion, plus je la treuvé [1] ac-compagnée d'inconvéniens. De refuser tout à faict l'ar-bitrage de cette Princesse, qui le désiroit passionnément, je craignois que ce ne fust l'offenser, luy donner sujet de dire partout, comme elle a faict autres fois, que nous ne voulons poinct de paix, et d'employer son crédit ouver-tement contre nous, pour porter cet Estat, qui faisoit alors ses dernières délibérations pour la négotiation de Munster, à traicter séparément avec l'Espagne; de remettre aussi tous les intérestz du Roy à la discrétion d'une personne suspecte et apparemment [2] intéressée dans le party des en-nemys, sans en avoir ordre ni permission de leurs Ma-jestez, je creus de ne le pouvoir ny devoir faire qu'après y avoir apporté toutes les précautions possibles.

C'est pourquoy, après avoir bien examiné toutes ces dificultez, je fis dire à madame la Princesse d'Orange, par celuy qui m'avoit parlé de l'affaire, que je ne manquois pas de volonté de luy rendre cette déférence, mais qu'un ministre, qui a ses ordres limitez, ne peult rien faire au delà de son pouvoir; que, n'ayant point esté parlé jusqu'icy de convenir d'arbitres pour ce diférend, je ne pouvois pas

[1] trouvois. [2] clairement, manifestement.

avoir charge d'y consentir; que néantmoins, pour ne perdre point d'occasion d'avancer les affaires, s'il plaisoit à madite Dame de s'accommoder au deffault de mon pouvoir, on pourroit tirer quelque proffit de l'ouverture qui m'avoit esté faicte, et que, pourveu qu'elle me promist de donner son jugement en la forme que je luy dirois, qui contiendroit tout ce que mes instructions me permettent de faire, je me hazarderois à luy en déférer le jugement, sur cette asseurance, qui me serviroit de descharge envers leurs Majestez d'avoir passé sy-avant sans leur permission, et que sans cela je me rendrois coulpable et m'exposerois à la honte d'estre désavoué. Après avoir faict préparer son esprit de cette sorte, je luy en allay parler moymesme, et la trouvay disposée à accepter cette condition, avec une autre que j'y adjoustay, qu'en mesme temps on tomberoit d'accord icy avec messieurs les Estats sur les diférens que nous avons avec l'Espagne, et qu'ilz s'obligeroient de déclarer aux Espagnols que, s'ils refusoient d'accorder ce qui auroit esté treuvé icy raisonnable, cet Estat continueroit de leur faire la guerre. Cette seconde condition ne luy desplut pas, et je luy promis de luy envoyer un escript pour l'instruire desdits diférends, que je luy fis porter le jour mesme, et dont la copie sera cy-joincte. Elle me pria seulement d'attendre jusqu'au lendemain de tirer d'elle la promesse que je luy avois demandée, par ce qu'elle la pourroit faire plus hardiment et plus utilement, après qu'elle se seroit asseurée des intentions des principaux de l'Estat. A l'heure mesme elle fit esclatter par toute cette cour que je luy avois remis le jugement absolu de cette affaire, et envoya quérir les principaux députez de la Hollande qui sont à sa dévotion, ausquels n'ayant faict sçavoir qu'une partye de ce que nous avions traicté, et ne les ayant entretenuz que superficiellement, pour luy plaire ils acceptèrent l'offre, comme si elle fust venue de ma part. Le lendemain, m'ayant envoyé advertir qu'elle avoit de bonnes nouvelles à me dire, je me rendis chez elle, où elle me débu-

toit[1] d'abord, avec beaucoup de joye, qu'elle estoit maitresse absolue de l'affaire, que messieurs les Estats luy en avoient déféré le jugement, sans aucune condition, quoy qu'elle n'eust le consentement que de quelques députez de Holande, et qu'elle se promettoit que je ne refuserois pas maintenant d'en faire aultant. Je respondis que messieurs les Estatz estoient souverains et maistres de leurs intérestz, mais que j'estois un simple ministre, qui ne pouvois rien faire sans ordre, que je la suppliois de se souvenir des deux conditions que je luy avois proposées le jour précédent et de la parolle qu'elle m'avoit donnée, pour laquelle elle avoit seulement demandé le délay d'un jour, et sans laquelle il n'estoit pas en mon pouvoir de rien faire. Elle fit semblant de recevoir ma response comme une nouveauté et d'en estre picquée; néantmoins elle fut obligée d'advouer que c'estoit un concert pris entre nous, et se contenta de me demander, à diverses reprises, sy j'avois de la deffiance d'elle et si j'avois peur qu'elle me trompast; je répondis que je prendrois de bon coeur confiance en sa promesse, mais qu'il falloit donc qu'elle me la fit auparavant, à quoy elle répliqua qu'elle s'engageroit à donner tout contentement à la France, et moy je repartis que ce n'estoit pas assez, que les paroles générales n'obligeoient pas, qu'il falloit nécessairement convenir pour ma descharge des termes du jugement qu'elle entendoit donner, et que c'estoit l'ordinaire des affaires de cette importance, où l'on n'avoit pas accoustumé de traiter les grands Roys comme des playdeurs, ny de rien prononcer que de leur contentement exprès ou tacite.

Là-dessus elle me dict: „mais Mrs les Estats n'entendent point traicter de la garentie qu'après que la paix sera faite à Munster;" — „nous sommes bien prestz," luy-dis-je, „de convenir icy avec Mrs les Estats des conditions de la paix qui doibt estre faicte à Munster, et cela peult estre faict si on le désire, avant que convenir de la garentie, mais de m'y renvoyer, avant qu'avoir rien faict icy et, pour

[1] *ou* débitoit.

tout fruict d'un séjour de cinq mois, ne donner que la nomination d'un arbitre, ce seroit traicter avec beaucoup de mespris l'ambassadeur d'un grand Roy. Je voy donc, Madame," adjoustay-je, „que l'on faict difficulté aux deux conditions que vous agréastes hyer, et sans lesquelles vous sçavez bien que je ne pouvois accepter la proposition qui m'a esté faicte de vostre part." Lorsqu'elle recognut que ces conditions, ausquelles les Hollandois avoient tesmoigné de ne vouloir pas consentir, estoient capables de la priver d'un honneur duquel elle s'estoit extrêmement flattée, et sans doute estant aussi informée des difficultés que les autres provinces avoient faictes d'accepter cet expédient, plusieurs députez ayant dict haultement dans l'assemblée qu'ils ne vouloient pas estre gouvernés par une femme, d'ailleurs n'ignorant pas les jalousies et les mescontentemens que son fils avoit de son entreprise, dont ses créatures s'expliquoient librement, disans, que c'estoit le traicter d'inhabile et de petit garçon, et peult-estre aussy ayant esté changée par ceux qui tiennent le party des Espagnolz; elle s'emporta extrêmement contre moy et voulut m'imputer les difficultez qui retardoient l'affaire, quoy qu'elles ne viennent pas de moy, affin peult-estre qu'on ne remarquast pas le défault de son crédit dans les promesses. Après m'avoir dict que je la traictois avec grand mespris, elle adjousta cent choses désobligeantes, dont une des moindres fut qu'il paroissoit bien clairement que nous ne voulons poinct de paix, qu'elle alloit faire sçavoir à tous ses amys que nous l'avions trompée et eux aussi, et que ce n'estoit pas sans raison que chacun accusoit V. É. et moy d'estre les seuls qui tiennent la chrestienté en trouble. Je fus obligé de respondre qu'il n'y avoit point de gens de bien qui eussent cette opinion, que pour moy je n'estois qu'un ministre subalterne et ne cherchois aultre gloire que d'exécuter fidellement les ordres de la Reyne, qui me faisoit l'honneur d'estre satisfaicte de mes services; que pour V. É. elle ne méritoit pas d'estre traictée de la sorte, que c'estoit une mauvaise récompense des soins con-

tinuels qu'elle prenoit pour l'avancement de la paix, pour laquelle j'estois asseuré qu'il n'y avoit personne dans l'Europe qui eust tant travaillé que V. É.; et que je n'eusse pas attendu ces discours de la bouche d'une personne que V. É. avoit tant tesmoigné d'honorer et de vouloir servir. Tout cela n'empescha pas que la colère n'arracha des larmes de ses yeux, ce qui me fit juger que son desplaisir venoit sans doute d'ailleurs que de ce qui s'estoit passé entre nous, qui ne méritoit pas un si grand ressentiment. Je pris tous les soins imaginables pour ramener son esprit, afin qu'elle ne fit pas tous les mauvais offices dont elle m'avoit menaçé. Je luy fis comprendre qu'il n'y avoit point eu de changement, ny en ma conduicte, ny en mes discours, et que, les difficultez qui se rencontroient ne venans pas de moy, il n'estoit pas juste de me les imputer. Elle fit semblant d'estre appaisée et nous nous séparasmes assez bien, mais le jour mesme elle fit publier par ses confidens que je l'avois trompée, et qu'il ne falloit point se fier aux François. Je ne laissay pas de luy envoyer le lendemain le second escript, duquel j'envoye copie, qu'elle me demanda pour faire aparoir[1] de ce qui s'estoit passé, mais, ne l'ayant pas treuvé selon son gré, elle me le renvoya quelque temps après, avec celuy que je luy avois donné deux jours auparavant.

Cependant que ces choses se passoient avec la mère, le fils, auquel j'avois faict sçavoir moy-mesme les premiers discours que j'avois eus avec elle, sans qu'il m'eust tesmoigné de trouver mauvais qu'elle se meslast de cette affaire, me fit entendre, par un de ceux ausquels il se fie le plus, qui m'en advertit, en faisant semblant de n'avoir pas charge de m'en parler de sa part, qu'il estoit extraordinairement picqué que, pour récompense de s'estre attaché aux intérestz de la France, jusqu'à se brouiller avec la Hollande et à recevoir des affronts d'elle, on le vouloit aujourdhuy déshonorer et le traicter d'homme de néant;

[1] apparoître.

que, si on le considéroit si peu, il abandonneroit les affaires et qu'on verroit bientost quel train elles prendroient quand il ne s'en mesleroit plus, estant certain que le traicté seroit desjà faict avec l'Espagne, s'il ne l'avoit empesché. Je luy envoyay demander audience à l'heure mesme et, après luy avoir compté comme tout s'estoit passé et l'avoir assuré que j'avois ordre de le satisfaire en toutes choses, au préjudice de qui que ce fust, il parut fort content de moy, et ne me fit point de plaintes formelles de sa mère, mais il tesmoigna beaucoup de joye de ce que cet arbitrage estoit rompu, ce qui parut visiblement sur son visage.

Voylà, Monseigneur, les extrémitez où je me rencontre. Ceux qui dans l'Estat sont déclarez contre nous, agissent ouvertement pour parvenir à leurs fins et pour gaigner ceux qui sont d'oppinion contraire. Ceux qui nous favorisent sont en petit nombre et n'osent presque parler. Il y a un troisième party de neutres, qui croyent estre les vrayz patriotes, et, ne penchant ny d'un costé ny d'aultre, ils tiennent nos amis pour suspects et les autres pour passionnez ou corrompuz; ils inclinent à la paix, mais ils la veullent faire conjoinctement avec la France; et s'ils demeurent les maistres, comme il y a sujet de l'espérer, les affaires passeront assez bien. Mais certes ceux-là, qui sont les moins dangereux, déclarent nettement qu'il ne fault plus espérer de campagne, et tout le bien qu'on peut attendre d'eux, c'est de ne nous faire pas le dernier mal que nous craignons, qui est de traicter séparément avec l'Espagne. [Dans la famille] de M. le Prince d'Orange V. É. a veu, par ce que j'ay eu l'honneur de luy escrire, que il est directement contraire à la paix, et qu'il remue tout ce qu'il peut pour l'empescher, mais, comme il n'a pas encore beaucoup d'authorité, ny toute l'adresse et l'application qu'il faudroit avoir pour surmonter les obstacles qui se rencontrent à son desseing, il se flatte de beaucoup d'espérances qui, selon les apparences, ne peuvent pas réussir. A la vérité il a autant

de bonne volonté pour la France qu'on eust peu désirer, mais je croy bien qu'elle est fondée sur l'opinion que nous sommes disposez à favoriser l'intention qu'il a de continuer la guerre; je luy ay pourtant déclaré franchement que leurs Majestez tendent sincérement à la paix.

La mère est ouvertement engagée dans le party d'Espagne; néantmoins elle ne voudroit pas avoir la France pour ennemye déclarée. C'est pourquoy, en favorisant les Espagnols, elle souhaicteroit bien, s'il estoit possible, de ne nous désobliger pas ouvertement. Elle faict agir secrettement contre nous, quand on ne s'addresse pas à elle, et est puissante pour nuire, quand [elle] passe par ses mains; elle exerce une tyrannie insupportable et s'imagine que nous sommes trop heureux d'achepter son indifférence, ayant bien l'injustice de prétendre des récompenses, parce qu'elle s'abstient d'une partye des maux qu'elle nous pourroit faire.

Ce récit est bien ennuyeux, mais j'ay cru le devoir faire à V. É., pour l'informer au long et naifvement de tout ce qui s'est passé en cette rencontre, qui luy apprendra l'estat des affaires et des humeurs de ce pays, où il est impossible de traicter sur un fondement certain, à cause des fréquens changemens qui y arivent, et qu'il n'y a personne à qui les autres veullent déférer.... La Haye, 27 mai 1647.

LETTRE DCCCLXXXI.

Le même au même. Il faut gagner des partisans à la France. P. C. H. XL. 94.

... Mr le Prince d'Orange ne manque pas de bonne volonté, comme j'ay desjà faict sçavoir à V. É., mais les oppositions que la Holande a formées à son desseing ont esté si violentes qu'il n'a osé passé outre à l'exécution. Peult-estre que, s'il peut faire prendre les résolutions qu'il espère dans les provinces où il est allé, il sera plus hardy,

et V. É. peult bien croire que je manqueray pas de le solliciter; mais certes, pour n'estre pas trompé, je croy qu'il n'y fault pas faire beaucoup de fondement.... V. É., Monseigneur, aura peu veoir, par ma dépesche précédente, comme madame la Princesse d'Orange, s'estant apperçeue que messieurs les Estatz et M. son fils n'approuvent pas que elle se meslat des affaires publiques, au moings pour en estre l'arbitre, a voulu malicieusement m'imputer la rupture d'un expédient qui avoit esté proposé; néantmoins j'ay faict sçavoir à V. É. par le S[r] de Chanfleury comme tout cela s'est bien raccommodé; c'est à sçavoir, aultant qu'on le peult faire avec un esprit que des traictez secrets tiennent attaché au party contraire, et que V. É. a beaucoup mieux cognu que moy, pourtant qu'il importe de dissimuler pour l'empescher de faire pis, car j'ay esprouvé que, quand elle se déclare ouvertement contre nous, elle a beaucoup de crédit de mal faire. Je suis obligé de dire encor à V. É. que les raisons ne servent plus de rien en ce pays, et qu'il fault nécessairement, ou céder à tout ce que veulent ces messieurs, ou employer, pour les regaigner, des moyens plus puissans que ceux qui les ont aliénez de nous. Jamais les Espagnolz n'ont rien faict plus à propos que la distribution d'argent qu'ils ont faicte, qui a converty leurs plus anciens ennemis en des partisans très-favorables. Ce qui faict plus roidir la plus part de nos contretenans, est qu'ils s'imaginent que le Roy a faict remettre par deçà de grandes sommes d'argent, qui ont esté distribuées à d'autres qu'à eux.

J'ay trouvé le moyen d'entretenir Biquer[1], qui est le plus sauvage et le plus rude de tous les hommes; avant que me séparer de luy, je luy ay proposé qu'il devoit estre désormais le directeur des intérestz de la France en ce pays. C'est asseurément l'homme de tout l'Estat qui a le plus de crédit, et qui est ennemy de Pau, encore qu'il soit son allié. Sy nous eussions eu ordre de fréter des vaisseaux, on se fust pu addresser à luy, ou à son

1 Bicker.

frère, qui en font commerce, et peult-estre les gaigner tous deux par le proffit qu'ils y eussent trouvé; mais j'ay recognu V. É. dans un si grand mesnage pour toutes ces choses là que je n'ay osé m'advancer à rien. Sy l'on ne prend soin de intéresser les principaux du pays dans cette sorte de négoce, les Espagnols ne manqueront pas de le faire, et de les attacher à eux par cette voye. — Monseigneur,

vostre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur

SERVIEN.

La Haye, 28 mai 1647.

LETTRE DCCCLXXXII.

Le même à M. de Brienne. Incertitudes; la Princesse d'Orange mal disposée. F. C. R. XL. 109.

... M[r] le Prince d'Orange doit estre icy de retour après-demain; j'ay sçeu qu'il a desjà faict prendre de bonnes résolutions à la province d'Overissel; à sçavoir de s'accommoder pour la garentye et de ne rien traicter sans la France. Si de mesme a esté faict en Gueldres, voylà pour la seconde fois toutes les mesures de la Holande rompues et, s'il y avoit quelque fermeté dans les délibérations de cet Estat, on pourroit dire qu'on est asseuré de six provinces et qu'il n'y a plus à craindre qu'on fasse rien sans nous, mais certes aussi il y a très-peu d'espérance qu'on puisse rien faire pour nous sans la Holande, qui est tousjours plus obstinée à ne souffrir pas qu'on mette en campagne, ny qu'on fasse aucune entreprise contre les ennemys.

Madame la Princesse d'Orange se prépare pour aller aux eaux de Spa; ayant appris que Pegnaranda y devoit aussi aller, elle dict qu'on croiroit qu'elle luy auroit donné ce rendez-vouz, mais qu'elle est obligée de préférer sa santé à toutes les faulses impressions qu'on peut prendre.

Je ne sçay pas sy elle doit traicter quelques affaires avec luy, mais elle ne nous sçauroit tant faire de mal qu'icy, où il est certain qu'elle seule, par un excès d'ambition et d'avarice, a mis toutes les affaires en confusion depuis la foiblesse de son mary; ce sera un grand bonheur.... Je ne lairray pas, aussytost que M. le Prince d'Orange sera de retour, de presser le point de Portugal, mesme par son entremise, s'il l'a agréable, car il est asseuré que cette malheureuse affaire a causé les premiers changemens qui sont arrivez en ce pays, non seulement contre le Portugal mais contre nous, dans l'oppinion qu'on a prise que l'intérest du Portugal nous est plus à coeur que celuy de cet Estat; sy elle pouvoit estre accommodée au contentement des intéressez du païs, elle causeroit une grande révolution dans les espritz.... 4 juin 1647.

P. C. H. XL. 108. Le même jour Servien écrit à Mazarin: „La bonne volonté de M. le Prince d'Orange est asseurée, mais il est à craindre qu'elle ne soit peu efficace, et que, comme il est sans comparaison plus facile en ce pays d'arrester les affaires que de les faire résoudre, il n'y aye peu d'espérance d'y voir agir les armes."

LETTRE DCCCLXXXIII.

Le même au Cardinal Mazarin. Menées de la Hollande.

... M[r] le Prince d'Orange croit, avec beaucoup d'autres, que quelques particuliers de la Holande, qui ont le principal crédit, ont faict un traicté secret avec l'Espagne qu'ils n'osent pas déclarer, voyans les sentimens contraires des autres provinces et de quelques villes de la leur. Il doit entrer cette sepmaine dans l'assemblée, pour sçavoir si l'Estat ne trouvera pas bon qu'il fasse quelque entreprise sur les places de l'ennemy; la Holande n'aura peutestre pas honte de s'y opposer, mais, outre qu'elle sera combattue par les autres provinces, ce sera descouvrir trop évidemment son dessein et l'intelligence secrette que

elle a avec l'ennemy, si elle ne veut pas consentir aux advantages qu'on peut prendre sur luy sans péril et sans peine. Cependant M. le Prince d'Orange a faict revenir à Bergopsom[1] les troupes qu'il avoit faict passer en Flandres, pour estre en estat, à ce qu'il m'a dict, d'exécuter quelque entreprise sur les places du Brabant. S'il a la liberté d'agir de cette sorte, la face des affaires sera bientost changée dans les Pays-Bas, principalement lorsque l'armée de M. de Turenne y arrivera, qui depuis six sepmaines ne faict pas beaucoup de chose au lieu où elle est.

C'est un effect de la grande prudence de V. É. d'avoir empesché qu'on n'aye rien hazardé dans la conjuncture présente, puisque nous pouvons jouer à jeu sûr dans quelque temps et regaigner avantageusement la réputation des armes du Roy, que la perte d'Armentière a faict un peu diminuer.

Messieurs les Estats commencent fort bien de cognoistre que nous voulons sincérement la paix et que les Espagnolz usent d'artifice pour en esloigner la conclusion, mais ils craignent sy fort de se rembarquer dans la guerre, et disent parmy eux que feu M. le Prince d'Orange les a repeu[2] si souvent d'une fausse espérance de paix, qu'ils ne veulent plus estre trompés de cette sorte, ny mettre en doute leur repos, qu'ils croyent d'avoir asseuré, se défians beaucoup plus des desseings de M. le Prince d'Orange d'à présent que de ceux de la France, dans lesquels les plus sages d'entre eux croyent de veoir clair; mais ils craignent que, sy ce jeune Prince estoit à la teste d'une armée, qu'il ne poussast les affaires plus avant qu'ils ne veulent et qu'ils ne fussent plus maistres des résolutions de la paix. Je puis asseurer V. É. que voylà le véritable obstacle qui a empesché et empesche encore la campagne, et que, sans cette appréhension, on auroit pris icy d'autres résolutions, ayant faict toucher au doigt aux plus intelligens que, pour avoir promptement la paix, il falloit prendre un chemin tout contraire à celuy qu'ils tiennent, dont

[1] Bergen op Zoom. [2] nourris.

il sont contrainctz de demeurer d'accord.... La Haye, 11 juin 1647.

LETTRE DCCCLXXXIV.

P. C. H. XL. 126.

Le même à M. de Brienne. Factions dans l'État.

... Il y a trois factions dans l'Estat; les uns veulent la paix, à quelque prix que ce soit, sans considérer l'honneur ny les alliances; ceux cy ont la plus grande authorité dans la Hollande et agissent violemment et sans cesse pour parvenir à leurs fins, et on croyt qu'ils se servent de l'argent et des promesses des Espagnols pour gaigner des adhérens et fortiffier leur party. — Les autres ne voudroient point de paix. La Zélande et M. le Prince d'Orange sont de cet advis; la Frise a aussi fait semblant d'y incliner, mais plustost par complaisance et par les soings que le comte Guillaume son gouverneur a pris de la porter à ce que désire M. le Prince d'Orange, que par une résolution bien formée de continuer la guerre. Ceux de ce party ne manquent pas d'affection pour nous; mais ils ne laissent pas de nous estre contraires en beaucoup de rencontres, de crainte qu'en favorisant les choses que nous désirons, ils ne facilitent la conclusion de la paix qu'ils ne souhaittent pas. — Les troisiesmes veullent bien la paix, mais par voyes honnorables et où la France treuve son compte, conjoinctement avec cet Estat. Ceux-là sont en plus grand nombre et appuyez de l'inclination de six provinces, mais ils ne sont pas les plus puissans, ny les plus actifs; au contraire ils se contentent d'estre dans les bons sentimens, et ne font pas les diligences qu'il faudroit pour y amener les autres, dont je leur ay souvent fait reproche, ayant très-grande appréhension qu'ils ne se laissent enfin emporter aux plus violents qui, gouvernant la Hollande, sont les maistres de la bourse et par conséquent de toutes les délibérations... Je ne doubte point que vous n'ayez desjà

sçeu la résolution que madame la Princesse d'Orange a prise d'aller aux eaux de Spa, où le marquis de Castel-Rodrigue et le comte de Pegnaranda se doivent aussy treuver; cela fait faire divers discours et jugemens, dont il n'y a que le temps qui puisse descouvrir la vérité. Elle prend un grand soin d'y faire aller avec elle beaucoup de monde pour grossir sa cour. Si cette bonne Dame considéroit, avec le respect qu'elle doit, les intentions de feu Mr son mary et les soins qu'il a tousjours pris pour conserver l'union entre la France et cet Estat, et qu'elle eust autant d'affection pour l'establissement et les intérests de son fils qu'elle a d'ambition et d'avarice, les affaires publiques, dont elle se mesle plus qu'elle ne devroit, iroient beaucoup mieux en ce pays. On croit que ce qui se passa lorsqu'on voulut luy déférer l'arbitrage, ayant porté un coup sensible à son authorité, et luy ayant faict cognoistre que ses entreprises sont bien moins agréables à son fils et à l'Estat qu'elle ne s'estoit imaginé, l'a obligée de faire ce voyage, pour avoir un prétexte honorable de s'esloigner des affaires et de se retirer en sa maison à son retour, avant qu'il arrive quelque plus grand esclat entre elle et son fils... 18 juin 1647.

LETTRE DCCCLXXXV.

Le même au Cardinal Mazarin. La Princesse d'Orange nuit au crédit de son fils. P. C. H. XL. 127.

... Mr le Prince d'Orange a certainement de l'affection pour la France et en particulier pour V. É.; il a une passion démésurée d'acquérir de la gloire par les armes, mais son aage, son peu d'expérience, et ses plaisirs ne luy permettent pas de faire les choses qu'il fauldroit pour venir à bout de son desseing. Si, pour conserver son authorité, il prenoit la moityé des soings que sa mère prend

pour la luy oster et l'attirer à elle, il feroit tout ce qu'il voudroit dans l'Estat. Il a grande aversion et beaucoup de jalousie de l'humeur entreprenante de sa mère, mais il la craint et n'ose la choquer. C'est elle asseurément qui luy faict le plus de mal, et qui donne coeur à ceux qui sont déclarez contre luy, lesquels sont plus hardis, ayans pour eux une personne de la Maison qu'ils veulent abaisser. Lorsqu'il fit envoyer l'autre jour ces troupes en Flandre, qui ont tant fait de bruit icy et si peu contre l'ennemy, elle se mocqua hautement de celuy qui les commandoit, quand il alla prendre congé d'elle. Le jeune Prince a tesmoigné aussi peu de résolution que de prudence en cette rencontre; car ses serviteurs eussent souhaicté, ou qu'il n'eust point envoyé ces troupes en Flandres, ou qu'après l'avoir faict, il ne les eust pas rappellées; les Espagnolz ont tellement charmé la Princesse d'Orange pas leurs grandes promesses, qu'elle ne faict pas scrupule, pour leur plaire et avancer la paix, à quelque prix que ce soit, de combattre les inclinations de son fils et de ruiner sa fortune, ou du moins son establissement. Il voit tout cela et commence à souffrir qu'on luy en parle, mais il n'y remédie pas. Ceux qui l'approchent croyent qu'il le fera bientost, et, s'il ne prend son temps de le faire pendant l'absence de sa mère, on ne pourra plus rien espérer de luy. Sy V. É. treuve bon, quand elle sera partye, je luy en parleray librement, et supplie très-humblement V. É. de me prescrire comme il fault que je m'y conduise et ce qu'il fauldra que je dise; car cette femme ne sçauroit estre plus animée qu'elle est, ny plus ouvertement déclarée pour les Espagnolz, ausquels elle sert icy de conseil et de directrice, tantost par ses créatures, tantost par elle-mesme, quelque soin qu'on ayt mis pendant quatre mois pour la faire changer... 19 juin 1647.

P. C. H. XL. 134. Le 25 juin M. Servien écrit: „Ces gens icy craignent si fort de se rengager dans la guerre, et l'humeur martiale de M. le Prince d'Orange les a tellement alarmés, qu'il y aura peine à leur faire

prendre résolution par escrit d'espouser nos intérests, comme ils doivent, de crainte qu'on ne se serve après de leurs délibérations, pour les porter plus avant qu'ils ne veulent. Je puis asseurer V. É. que, sans cette appréhension, je me promettrois de leur faire accorder la plus grande partye des choses que nous désirons, s'ils pouvoient croire que, leur armée estant en campagne, Mr le Prince d'Orange ne fist que ce qu'ils voudroient, tant pour les actions de la guerre, que pour la négociation de la paix. Il n'y a point de doubte que ils se résoudroient à l'y mettre, cognoissant fort bien la faulte qu'ils ont faite de nous abandonner depuis le siège d'Armentières."

De la Thuillerie écrit à [Mazarin], de la Haye le 5 août: „La province de Hollande ne sçauroit assez donner de marques du peu de bonne volonté qu'elle a pour nous, car elle explique toutes choses contre la France et admet pour bon tout ce qu'il plaist à messieurs les Espagnolz, jusques là que Biker, pour les obliger, proposa dernièrement à l'assemblée de faire passer tout l'argent d'Espagne par icy, à la charge d'y en faire monnoyer le tiers, et, imitant en cela ceux qui parlent contre leur conscience, trembloit de telle sorte, en faisant cette proposition, que plusieurs le remarquèrent et dirent tout hault qu'il sçavoit mieux qu'il ne disoit. Pour Knut, je prétendz que M. le Prince d'Orange luy commande de vivre comme il doit, et hier, en luy parlant, il me promit de le faire et me dit ces propres motz: „je croy qu'il n'ira pas si viste qu'il a esté par le passé." J'attendz la lettre dudit Sr Prince, affin de voir si elle sera dans les termes, sinon le prier d'y adjouster ce qui me paroistra y manquer. Je ne sçay comme nous y réussirons, car je trouve ce bon petit Prince un peu tiède, non qu'il ne tesmoigne affection pour la France, mais ce n'est pas certes avec telle vigueur que je le souhaitterois. — Et cecy je vous prie, Monsieur, qu'il demeure secret, pour ce qu'il semble qu'il soit assez bien adverty des choses qui le concernent que l'on escrit ou dit." P. C. H. XL. 43.

Le 13 août: „Ce sera à messieurs les plénipotentiaires à prendre leurs mesures sur les advis que je leur donneray de ce qui viendra icy à ma connoissance de l'intention de ces messieurs, qui n'est nullement pour nous, et le pis que j'y trouve est que ledit Sr Prince, qui tesmoigne les avoir bonnes, demeure muet quand il parle[1]. Il s'en va demain à Bréda, pour dix ou douze jours, et peut-estre de là à Maestrik pour veoir madame sa mère. Ce voyage ne me plaist point, car il se fait dans un temps où nous aurions plus de besoing de luy." P. C. H. XLII. 45.

[1] ils parlent (?)

Le 26 août: „Si vous vous souvenez de ce que nous avons souvent discouru touchant la conduite de M. le Prince d'Orange, ne vous estonnez pas de ce que je vous en ay mandé; il semble qu'il affecte de faire avec précipitation toutes choses, et d'oster à ses plus intimes la cognoissance de ce qu'il a résolu. S'il le fait dans la paix, pour s'accoustumer à le practiquer quand il sera obligé de le faire à la guerre, je m'en raporte; mais il me semble que ces messieurs ayent peu de desseing et encore moins d'envie de luy en bailler le moyen. Il partit d'icy, il y aura jeudy prochain quinze jours, pour aller à Bréda, en résolution d'y estre quelques jours, et le lendemain il s'en alla à [Spa] avec dix ou douze compagnies de cavallerie, d'où l'on entend point encore qu'il soit revenu; l'on disoit qu'il seroit icy le 25 ou le 28; si cela est nous le verrons bien tost."

P. C. H. XLVII. 51. Le 10 sept.: „Quand je vous ay mandé qu'il falloit gaigner Paw, en luy promettant une somme notable, si vous commandez qu'on vous raporte ma lettre, vous verrez que c'est à Munster que j'ay creu qu'on y deust travailler; car icy il n'y a personne qui pust ny qui osast luy rien proposer de semblable par lettres, à cause du péril qui s'y rencontreroit, et puis ce n'est pas à moy à mettre la faucille dans la moisson d'autrui."

LETTRE DCCCLXXXVI.

P. C. H. XLVII. 201. *Le Cardinal Mazarin à M. de la Thuillerie. La diminution de l'autorité des Princes d'Orange pernicieuse à la République.*

—

... Je ne m'estonne aucunement des changemens que vous me marqués d'esprouver de jour à autre sur les affaires de Portugal; l'inégalité et la variation seront désormais des qualitez inséparables de messieurs les Estats, où chacun est maistre et où un méchant et faux avis est capable de faire prendre une résolution tout à fait contraire à leur bien, contre ce qui auroit esté déterminé le jour précédent, n'y ayant plus d'homme d'authorité qui les dirige comm'ont fait jusqu'icy les Princes de la Maison de Nassau. Et sur ce subjet je ne puis m'empescher de dire qu'ils ne seront pas long temps sans pleurer pour la mesme

chose qui leur donne aujourd'huy tant de satisfaction et de joye, d'avoir osté l'authorité au Prince d'Orange, me paroissant impossible qu'ils se puissent gouverner ny subsister longtemps, s'ils ne changent de conduite, à quoy je vois peu d'apparence, à mon grand regret.

Je ne veux pas faire l'honneur aux Espagnols de croire que, quand ils ont tant travaillé, comme ils continuent de faire tous les jours, pour séparer messieurs les Estats d'avec la France, ils se soyent aussy appliquez à faire oster l'authorité audit Prince d'Orange, car asseurément ils n'y ont pas songé; mais il est certain qu'ils ne pouvoient faire une guerre plus sanglante aux Provinces-Unies ny qui sappast mieux par le fondement la durée de leur République; les cajoleries et les flatteries dont ils se sont servis, ayant fait plus de mal à celle-cy que si on leur eust attaqué des places et gagné des batailles. Je prie Dieu cependant de tout mon coeur que ce prognostic, que j'ay fait souvent, se trouve faux et que je passe pour malhabile homme et pour meschant prophète.... 20 sept.

LETTRE DCCCLXXXVIII.

M. de la Thuillerie au Cardinal Mazarin. Dispositions du Prince d'Orange. P. C. R. XLI. 131.

—

... Il est bien sans doute, Monseigneur, ainsy que V. É. le remarque très-prudemment, qu'il est impossible que messieurs les Estatz se gouvernent ny subsistent, après avoir osté à M. le Prince d'Orange l'authorité qui luy est deue, s'ils ne changent de conduite; mais j'ose ajouster à sa pensée que, quand lesditz sieurs Estats la luy auroyent donnée toute entière, il faudroit aussi que luy changeast d'humeur pour s'en utilement prévalloir. Car certeinement, s'il continue, non seulement il perdra cette ombre de crédit qu'il possède, mais se rendra, je ne sçay si j'ose dire ce mot, tout à fait mesprisable, ne s'appliquant à rien moins qu'à ce qui seroit de son avantage et de son

bien et laissant sans fonction les talens qu'il a, qui, cultivez, produiroient asseurément de très-bon fruit. Et d'excuse à tout cela je n'y en trouve que la jeunesse, qui n'est pourtant pas telle que son oncle[1], quatre ans plus jeune, ne gouvernast l'Estat. Je suplie très-humblement V. É., Monseigneur, que cette petite observation soit tenue secrète, pour ce que ledit sieur Prince est assés bien averty de ce qui se dit de luy. De croire maintenant que les Espagnolz ayent travaillé à abatre son authorité, quand c'auroit esté leur but, par ce que dessus, ils n'en mériteroient pas de gloire, pour ce que celuy-mesme à qui il importe, y auroit tousjours beaucoup plus contribué qu'eux, tesmoing le voyage où il est à présent, pendant lequel messieurs les Estatz ont donné des patentes pour faire marcher des troupes à Dordreck, ce qui n'avoit point esté fait depuis que les provinces sont unies.... La Haye, 1 octobre.

P. C. H. XLI. 135. Le 7 oct. M. de la Thuillerie écrit: „Ces Mrs de Hollande je veoys dans une disposition entière à se donner la paix; quoique M. le Prince d'Orange n'en soit pas satisfait, ses actions néantmoins ne tesmoignent pas qu'il s'en mette beaucoup en peine. Hier, en l'entretenant et luy demandant pièce à pièce les choses que je voulois sçavoir, et particulièrement ce qui estoit du haut quartier de Gueldres, il me dit, en riant: „Ces Mrs [qui] ne le veulent pas avoir et seroient marris qu'on leur eust accordé;" il m'ajousta aussy qu'il tenoit les affaires ajustées."

LETTRE DCCCLXXXVIII.

P. C. H. XLVII. 66. *M. de la Thuillerie à ... La Hollande veut décidément la paix.*

... Ayant appris hyer de M. le Prince d'Orange que, quand les Espagnols se seroient tenus fermes à leur négative, il estoit aysé à voir que la province de Hollande

[1] Maurice.

eust tousjours trouvé quelque biais de se raccommoder, allant si réservée à ce qui peut tendre seulement [à] ombre de rupture, que quelques uns de ses députez, ayant consenty dans l'assemblée des Estats la résolution qui y fut prise de chercher les moyens de nuire ausditz Espagnols, et que, pour en délibérer et résoudre, on se fut remis aux soins de M. le Prince d'Orange, joint à quelques-uns de l'Estat, aussy tost que la nouvelle en fut portée à Amsterdam, le S[r] Bicker vint icy en dilligence et fit royer sur le résultat de délibération susdite le mot de „résoudre," laissant seulement la liberté audit Prince d'en délibérer, de peur qu'il ne les engageast trop avant. De là il est aysé à juger que l'on veult la paix, à quelque prix que ce puisse estre, et que M[rs] de la province de Hollande, qui sont les plus puissantz, et qui, à en parler nettement, font des six autres ce qu'ilz veullent, sont incapables d'estre offencez par l'Espagne, ny esmeuz par leur propre bien. On peut en suitte ce me semble tirer une conséquence assez nécessaire qu'estans une fois d'accord, quoy qu'ils protestent, et à Munster et icy, de ne jamais conclure que la France ne le soit aussy, ils se soucieront fort peu de nos intérestz et je m'asseure, Monsieur, que ce que messieurs les plénipotentiaires vous escrivent des foibles déclarations que ceux de cet Estat font aux Espagnols en nostre faveur, ne vous esloignera pas de mon sentiment et Dieu vueille que je me trompe! Ce raisonnement me fait prendre la liberté de vous dire que, quand mesmes les Espagnols ne nous accorderoient pas toutes choses qu'ilz nous ont desjà offertes, pourveu que ce ne fust point des essentielles, il vaudroit, à mon advis, mieux moins gaigner et avoir la paix avec l'Espagne que de continuer celle-là [1] avec celle que nous avons contre l'Empereur, qui, estant plus esloigné de nous, se peut plus facilement soustenir, quand nous serions deschargés de l'autre, qui nous occupe en plusieurs endroitz; ce que je dis d'autant plus librement que je vois que la susdite

[1] cette guerre-là.

guerre d'Allemagne se rendra plus rude par la deffection du duc de Bavière... La Haye, 8 oct.

P. C. H. XLI. 142. De la Thuillerie écrit de la Haye, le 10 oct.: „Il ne faut point douter, quelque asseurance que nous donne Knut, qu'il ne nous fasse tout du pis qu'il pourra. Car c'est un homme sans foy, sans loy, sans conscience, et qui fait profession de tromper tous ceux qui ont affaire à luy, et mesme Mr le Prince d'Orange, quoy qu'il le puisse ruyner en destournant seulement les yeux de dessus. Et ce qui me fait douter qu'en ce rencontre particulier il nous serve, quoy que luy en die ledit Prince, c'est qu'il est entièrement à madame la Princesse d'Orange, que vous connoissez, et pour lequel elle faict faire à M. le Prince d'Orange tout ce qu'il luy plaist, tesmoing le bourgmaistre que ledict Sr Prince fit dernièrement en sa faveur, au premier mot que luy en dist ladicte Dame, quoyqu'il eust promis cette charge à un aultre; de là jugez ce que nous en devons espérer."

LETTRE DCCCLXXXIX.

P. C. H. XLVII. 207. *Le Cardinal Mazarin à M. de la Thuillerie. Le Prince d'Orange est gagné par sa mère.*

... Si le remède aux préjudices que nous peut apporter l'entrée de Lamboy dans l'Ost-frise dépend des assistances que vous prétendez tirer de Mr le Prince d'Orange, lorsqu'il sera de retour à la Haye, nous n'en devons pas avoir grande espérance; car je vous confirme ce que je vous ay desjà mandé, que ce Prince est entièrement gagné par la Princesse sa mère, et à tel point qu'il ne songe plus qu'à luy plaire en tout; comme il fera sans doute dans cette affaire d'Ost-frise, où ladite Princesse a tesmoigné autrefois quelle estoit son inclination, violentant son mary, en un temps où il avoit encores sa première vigueur d'esprit et de bons sentimens, et si, alors qu'yl n'y avoit qu'un petit intérest d'un de ses gendres, [le comte d'Oldembourg [1]], ell' en usoit de la sorte, je vous laisse à juger ce qu'elle fera, à présent que les Espagnols y pren-

[1] *La Princesse n'avoit encore d'autre gendre que l'Électeur de Brandebourg.*

nent encore part. Je sçay d'ailleurs de très-bon lieu que tous les traittez qu'elle a fait faire du vivant du Prince d'Orange avec les Espagnols, pour les intérests particuliers de sa Maison, et qui ont esté ratiffiez dès le mois de janvier dernier, avec des promesses pour d'autres advantages à la personne de ladite Princesse, ont esté tous communiquez à M. le Prince d'Orange. Quoyque, dans le temps que l'on traittoit ces choses là, il n'oubliat rien pour faire paroistre combien elles luy desplaisoient, il les a maintenant fort approuvées, et c'est de sa participation et de concert avec sa mère que Philipe-le-Roy traitte avec les ministres d'Espagne pour en asseurer l'exécution, comm' aussy pour changer quelques points de ceux qui luy ont esté accordez, en d'autres qu'ils croient à présent à leur bienséance, comme la duché de Limbourg, qu'ils prétendent, ainsy que vous verrez plus particulièrement dans un mémoire à part, que j'ai fait coppier d'un avis que j'ay reçeu de Bruxelles de très-bon lieu, et dont je vous prie de faire estat asseuré.

Ce qui me fasche le plus, en la conduite qu'a commencé de tenir M. le Prince d'Orange, c'est que, pendant qu'il ne songe qu'à ses plaisirs, et après que je n'ay rien oublié, depuis cinq ans tantost, pour donner à monsieur son père et à sa maison touttes les marques d'une très-cordiale passion pour tous leurs avantages, et à celuy-cy en particulier pour sa gloire et pour l'accroissement de sa réputation, pendant la vie de son père et après, il vueille néantmoins rejetter sur nous la cause de l'attachement qu'il prend avec l'Espagne, tesmoin les discours qu'il a tenus au résident de l'Électeur de Brandebourg à Bruxelles, que le sieur de Vicquefort m'a rapporté, du peu de satisfaction que la France luy donnoit et du sujet qu'il avoit au contraire de se louer entièrement du procedder des Espagnols en son endroit. Je remets à vostre prudence d'user de tous ces avis et de faire connoistre audit Prince que nous sçavons ce qui se passe, ou ne le pas faire, ainsy que vous l'estimerez plus à propos. Il

peut y avoir des inconvéniens de part et d'autre, mais vous sçaurez bien prendre sur les lieux la résolution la plus convenable, et je ne doute point que, si vous résolvez de luy en parler, vous ne reconnoissiez dans son visage la vérité de ce que vous luy direz.... 11 octobre.

P. C. H. XLI. 171. Le 11 oct. de la Thuillerie écrit, de la Haye; „Vous avez raison de trouver beaucoup à redire à la façon d'agir de M. le Prince d'Orange, mais aussy il me semble que l'on peut donner quelque chose au peu de temps qu'il y a qu'il est dans les affaires, à ce qui luy manque encore pour s'y puissamment establir, et à l'appréhension qu'il a d'esclatter contre madame sa mère, mais certeinement je tiens ses intentions bonnes, et qu'en son âme il est entièrement pour nous. Vous le voyez, Monsieur, par ce que je vous mande dans ma première lettre, qui, ne réussissant pas comme il se le promet, devra plustost, à mon advis, estre attribuée à l'envie enragée (s'il faut ainsy parler) que la pluspart de ce monde a de conclurre la paix avec l'Espagne, qu'au peu de soin de sa part. Car en effet il ne se peut faire davantage pour nous que ce qu'il propose, s'il ne vouloit faire violence, que vous sçavez bien, Monsieur, que ses amis et ceux qui le conseillent ne permettroient pas, de peur de se ruyner. Quant à ce qu'il vous plaist de me dire touchant l'affaire de Dortdreck, ce que vous me faictes l'honneur de me mander en est la première nouvelle, et il me semble que M. le Prince d'Orange perdroit de gayeté de coeur et l'honneur et l'estime, s'il avoit esté si lasche que de descouvrir ce que vous luy auriez dit pour son bien et pour l'augmentation de son authorité. Je m'en raporte néantmoins à l'advis que vous en avez et y acquiesce, puis que je n'en ay pas entendu dire un seul mot d'autre part."

LETTRE DCCCXC.

P. C. H. XLII. 58. *De la Thuillerie à... Humeur inconstante du Prince d'Orange.*

Monsieur. Pour satisfaire à ce vous désirez que je vous mande en particulier touchant l'humeur de M. le Prince d'Orange, je vous diray, Monsieur, qu'elle est telle que vous la voyez dans ma lettre publique, et que son prin-

cipal deffault est boutade et de s'apliquer à toute autre chose qu'aux affaires, par le moyen desquelles il s'acquéreroit et honneur et crédit, n'aymant les délices ny la bonne chère que pour se servir de l'un et de l'autre avec beaucoup de modération; quoyque cette humeur se puisse corriger, elle luy est néantmoins maintenant trèspréjudiciable et à ceux qui pourroient faire fondement sur la dignité qu'il possède; aussy ay-je entendu, mais par un grand secret, que luy et sa mère en sont venus aux grosses paroles, luy reprochant qu'il se perdoit, et qu'au lieu de s'apliquer aux affaires, il s'amusoit à courre[1], sans seulement sçavoir où; que pour elle, ne vouloit point venir à la Haye pour estre tesmoing de ses boutades, et accusée comme complice du mal qui arriveroit de sa conduitte. De fait, au lieu de venir icy, où elle estoit attendue cette sepmaine, elle s'en va à Isselstein ou à Bure, où elle demeurera tant que durera l'assemblée de Hollande, et puis reviendra en cette ville. Comme je ne suis pas fort asseuré de cette nouvelle, j'en prendray information plus grande, et ne manqueray pas de vous en donner advis; car, si elle estoit vraye, elle seroit importante, pour ce que cette petite correction réveilleroit l'esprit de ce jeune prince et le feroit davantage songer à ses affaires et, y songeant, songer aussy à conserver son authorité, dont nous nous trouverions mieux, pour ce qu'il ne la lairoit pas empiéter à sa mère, qui, l'ayant entière, ne s'en voudroit peut-estre pas servir en nostre faveur. Je suis, Monsieur,

vostre très-humble et obéissant serviteur

DE LA THUILLERIE.

A la Haye, le 14 octobre 1647.

Le 15 oct. Mazarin écrit à M. de la Thuillerie: „Je me rends, avec une satisfaction indicible, à ce que vous me mandez sur le sujet de M. le Prince d'Orange, et vous pouvez croire que je ne pouvois guères reçevoir de nouvelle qui me touchât plus sensi- P. C. H. XLVII. 219.

[1] courir.

blement, que d'estre asseuré qu'il conserve tousjours ses inclinations et ses affections à cette couronne. Comme ledit Sr Prince est une pièce si importante au bien des affaires publiques et aux particulières de ce royaume, il estoit juste d'avoir esgard aux avis que l'on recevoit de divers endroits de sa réunion avec sa mère et en suite qu'il avoit pris les mesmes sentimens qu'elle, non pas pour prendre aucune résolution là-dessus, sans voir plus clair dans la chose, mais pour y veiller de près, et nous garentir des préjudices que nous eussions pu recevoir par trop de confiance. Le congé qu'il a donné à Knut avec ses autres conseillers qu'il a cassé, est une grande preuve de sa bonne disposition envers nous; si ce premier pas peut estre suivy de l'autre, de le faire déposer de la charge qu'il a dans la province de Zélande, comme vous l'espérez, ce galand homme ne sera pas peu mortifié et nous aurons grand sujet de nous louer dudit Sr Prince."

P. C. H. XLI. 154. Le 24 oct. de la Thuillerie écrit[1]: „Vostre lettre du 18, qui m'en marque une commune du 17 (laquelle je n'ay pas reçeue), m'aprend que l'on vous a mandé de la court, aussy bien qu'à moy, le peu de satisfaction que l'on y a de la conduicte de M. le Prince d'Orange, et je croy qu'on a grande raison, mais plustost pour ce qu'il s'esloigne des affaires et les esvite autant qu'il peut, que pour avoir aversion contre nous, et, s'il m'est permis de le dire, je n'y veoy rien qui [ne] m'en doive faire demeurer totalement d'accord; car il me semble que, quand on le peut attraper, on luy fait faire assez gayement les choses qui nous touchent, et que, s'il ne les fait pas toutes, c'est plustost négligence que mauvaise volonté. Quand j'en ay parlé à Mr de Sommerdic[2], m'en suis plaint à luy, et mesmes luy ay descouvert confidemment que nous avions avis qu'il commençoit à suivre les sentimens de madame sa mère, il m'a franchement respondu que c'estoit imposture, et qu'il m'asseuroit que son inclination estoit bonne pour nous; que, s'il ne s'opposoit pas directement à la dite Dame, la raison d'Estat luy faisoit tenir cette conduite, mais qu'on verroit en fin de compte qu'il ne changeroit point; deux ou trois autres personnes m'ont dit tout le semblable, après quoy je ne sçay à quoy m'attacher, sinon que c'est un jeune Prince, à qui l'expérience manque, et qui ne peut pas encore faire les choses avec l'adresse que les auroit faictes le Prince défunct."

[1] *probablement aux plénipotentiaires à Munster.* [2] Sommelsdyck.

LETTRE DCCCXCI.

De la Thuillerie au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange bien intentionné pour la France. P. C. H. XLI. 157.

... Quand j'en ay parlé (1) à ceux qui gouvernent Mr le Prince d'Orange, pour les inciter à dire audit Sr Prince qu'il se devroit oposer à une si mauvaise procédure, ils me respondent que c'est un torrent qu'on ne sçauroit arrester, que le Prince le feroit volontiers, s'il estoit en sa puissance, mais qu'il est obligé de céder au temps. Ils me promettent de seconder mes instances auprès de luy, à ce que l'on essaye de faire aller moins viste dans la signature, et m'asseurent (et l'un deux entre tous les autres, qui a le plus part auprès de luy, qui est le sieur de Sumerdic[1]) que ce Prince a toutes les inclinations pour nous et qu'il se met caution de sa bonne volonté. J'ajouste à cela, qu'ayant un de ces jours dit audit Prince que nos ennemis se vantoient de l'avoir de leur costé, il me respondit, sans hésiter et sans rougir, car je le regardois au visage, que cela se verroit au bout, et qu'il ne perdroit point d'occasion de servir la France qu'il ne s'en prévalust. J'aprends dudit Sr de Sumerdic[1] que l'intelligence entre madame sa mère et luy n'est pas telle que l'on la peuse, et qu'il est d'humeur à se conserver l'authorité que l'autre voudroit; que, s'il paroist de ne faire pas pour cela toutes les choses qu'il faudroit, la raison d'Estat l'en empesche; que si, devant que d'avoir ses provisions, lesquelles il espère cette semaine-cy ou l'autre, il faisoit le mauvais, cela luy porteroit préjudice et donneroit de la meffiance de luy, dont nous ne nous porterions pas mieux. Le greffier Musch, qui est ennemy de celuy que je viens de nommer, me dit la mesme chose; de façon que je ne sçay à quoy m'arrester, considérant d'un costé les avis que l'on donne à V. É. et de l'autre ceux que l'on me

(1) de la venue de M. Pauw à la Haye contre les ordres reçus.

[1] Sommelsdyck.

donne icy. Je sçay bien aussy que ladite dame Princesse se plaint de son fils et extrêmement de la Princesse Royale, de ne luy avoir pas fait au retour de son voyage l'honneur qu'elle en prétend. En somme la Maison de ce Prince se sent de l'estat dans lequel il est, qui est très-agité, de sorte que de penser de demander à ce jeune homme ce que l'on obtiendroit facilement de la conduite d'un autre, ce seroit temps perdu... 28 oct.

P. C. H. XLII. 60. De la Thuillerie écrit le même jour, apparemment à M. de Brienne: „Quant à ce que vous me dittes du Prince d'Orange, la leçon est diverse, et je n'en puis tout à fait demeurer d'accord, non qu'il ne soit certain qu'il n'agit pas comme il faudroit, ny comme il le devroit, mais il faut ce me semble considérer que c'est un jeune Prince, qui n'a pas encore les adresses qui seroient nécessaires, pour faire ce que feroit un plus agé que luy. Le pis est qu'il ne s'aplique pas aux affaires, qui luy pourroient donner cette cognoissance et, s'il ne change, il ne l'acquerra de longtemps. Car qu'il ayt de la mauvaise volonté contre nous, je ne le sçaurois croire, ne le reconnoissant dans les conversations assez familières que j'ay avec luy, et entendant dire le contraire à ceux qui y sont continuellement. Enfin on y aporte tout ce qui se peut de diligence, et du reste le bon Dieu sera celuy qui y mettra la main."

Le 5 novembre: „Mr le Prince d'Orange cassa, il y a aujourd'huy huict jours, tous ses conseillers, et donna la charge à son premier gentilhomme de la chambre de leur aller faire cette harangue, dans laquelle, quoyque courte, il leur fit nettement entendre que cette déclaration servoit pour les présents et les absents. Knut est de ce nombre, aussy bien que le fils de la femme de chambre de la Princesse d'Orange, qu'elle avoit, quoyque très-jeune, faict pourvoir de cette charge, un peu devant la mort de M. son mary. Celuy qui a donné ce conseil me marque que, le plus tost qu'il se pourra, ledit Knut ne sera pas seulement hors du conseil, mais aussy hors de la charge qu'il a en Zélande, à quoy vous pouvez bien penser que je n'obmets pas de joindre ma recommandation, et, sans que ledit Sr Prince ne veut pas rompre tout à fait avec sa mère, cela seroit desjà fait. Cette mesme raison luy a aussy faict retenir Buzereau, qui estoit greffier de ce conseil cassé, mais il luy veut donner un adjoint, qui sera, comme je croy, un sien secrétaire nommé Ellersvik, qui a de très-bonnes

intentions pour nous; et donner un adjoint à cet homme, est en quelque façon le casser, car c'est luy empescher de continuer à faire mille fripponeries. J'ay maintenant impatience de veoir comment Knut se gouvernera en ce rencontre, et ce que Madame la Princesse d'Orange essayera de faire pour luy."

LETTRE DCCCXCII.

De la Thuillerie à... Le Prince d'Orange ne sauroit opposer à la Hollande une résistance efficace. P. C. H. XLII. 66.

—

Monsieur. Je pensois avoir cette sepmaine quelque chose d'agréable à vous mander, veu les peines que je voyois prendre à M. le Prince d'Orange pour bien acheminer les affaires, mais il s'est trouvé que la brigue de la province de Holande a esté plus forte que la sienne, et qu'après trois jours entiers de contestation, elle a enfin faict venir les autres à son poinct, et s'est tellement montrée supérieure que ledict sieur Prince, qui pensoit voir dans l'assemblée les advis ballancez par les bonnes dispositions où il croyoit avoir mis la Zélande, la Frise et Overissel (car, pour Utrecht, il va tousjours bien pour nous) n'a osé se trouver dans la dite assemblée lors de la résolution, de peur de reçevoir un affront, ayant esté adverty que les villes de Middelbourg, Ter Vere et Tertolle, qui sont de Zelande, avoient tourné casaque, et qu'ainsy, cette province venant à manquer, les autres manqueroient aussy. Il m'en a fait tesmoigner un desplaisir extrême, mais noz affaires pour cella ne s'en porteront pas mieux. Ce qui a esté arresté dans ladite assemblée est que les plénipotentiaires s'en retourneroient à Munster, pour s'y gouverner selon la résolution du 4 juillet, sur laquelle je ne m'estends point, m'imaginant que vous estes informé de ce qu'elle contient, et la province de Holande a agy en ce rencontre de si mauvaise foy, qu'elle n'a admis quoyque ce soit qui fust contraire à son desseing, ou capable de l'arrester, jusques là de suprimer un mémoire, qui né-

antmoins ne comprenoit que trois mots, que je leur envoyay le jour que l'on devoit former la résolution, dont j'espère bien de me plaindre, aussytost que je seray sur pied. Enfin il n'y a point à douter de la bonne disposition de M. le Prince d'Orange, mais extrêmement de son pouvoir, n'en ayant non plus que le moindre de la République, si j'ose dire par sa faute, se laissant emporter à ses plaisirs et mener par ceux qui ramassent l'aucthorité que de gayeté de coeur il rejette.... La Haye, 19 nov. 1647.

P. C. H. XLII. 68. Le 26 nov. M. de la Thuillerie écrit de la Haye: „L'authorité de M. le Prince d'Orange est maintenant si petite qu'il a peine à obtenir ses commissions; la Hollande et la Zélande mesme, dont il est seigneur pour la plus grande partie, ne les luy voulant accorder que sous des conditions fascheuses, ou du moins qui diminuent beaucoup de l'aucthorité qu'avoit feu son père; de façon que l'on luy conseille de couler le temps doucement, afin ce pendant de veoir s'il pourra rectifier ces mauvaises humeurs, et, entre les autres clauses que l'on veut mettre dedans, il m'en parla d'une à nostre dernière entreveue, qui certeinement seroit, si on [l'y] inséroit, cette foy luy oster une des plus belles parties de sa fonction, et c'est de ne pouvoir changer les garnisons sans le conseil des Commetterderade[1], qui sont les commissaires des provinces, ce qui jusques icy n'a jamais esté faict. Et dans ce contraste j'ay peur que ledit Sr Prince ne puisse résister aux instances de madame sa mère pour le restablissement de Cnut, car elles sont si fréquentes et si pressantes que luy-mesme me dit l'autre jour qu'il ne savoit comment le refuser. Jusques icy néantmoins il tient ferme et nous verrons avec le temps ce qui en arrivera."

LETTRE DCCCXCIII.

P. B. Mélanges de Colbert. XXVI. *M. de la Thuillerie à M. Servien. Efforts infructueux du Prince d'Orange; menées du comte St.-Ibar.*

Monsieur. Vous verrez, dans la lettre commune, l'estat auquel nous sommes icy maintenant et en abrégé ce que

[1] Gecommitteerde Raden.

j'ay dit à messieurs les Estats, que j'essayeray d'estendre plus au long sur le papier pour le leur bailler, aussytost que je pourray escrire avec plus de facilité, car certeinement les simples signatures me font encore peine. Vous y verrez aussy que j'ay fait compliment à M. le Prince d'Orange sur la conduitte de Knuyt, qu'il connoist mieux que nous, m'en ayant, entre vous et moy, dit des choses qui tesmoignent assez qu'il ne s'y fie que de bonne sorte et que, s'il ne le tenoit par d'autres resnes que celles de l'honneur, il ne vouldroit pas jurer qu'il ne luy eschapast. Il m'ajousta ensuitte ces mesmes motz: „il en faut néantmoins tirer tout ce que l'on pourra, et je feray bien en sorte qu'il ne signe pas, quoy qu'il m'en ayt demandé la permission, fondée, à ce qu'il mande, sur ce qu'il ne croit pas, si les sieurs Donia, Riperda et Klant ne tiennent ferme, qu'il se passe plus de sept ou huict jours sans que le traicté soit signé"; ce qu'estant, le dit Prince apréhende que toutes les provinces ne luy tombent sur les espaules et que sa résistance ne nous serve de rien et luy nuise beaucoup. Il ne retirera néantmoins pas ses ordres et attendra cinq ou six jours, pour voir s'il ne viendra rien du costé de Munster, auquel temps je le verray encore et vous advertiray de ce que j'auray fait avec luy. Pour madame la Princesse d'Orange sa mère, sy ce n'est la plus dissimulée femme du monde, elle a changé d'humeur; et, si je n'estois invité à le croire que par ce qu'elle me dict, je ne serois pas tout à fait persuadé, mais il y en a tant qui disent la mesme chose, que je suis obligé de me laisser aller à la croyance commune; nous verrons néantmoins ce qui en arrivera; ce pendant j'essayeray de mesnager son esprit, autant qu'il me sera possible, et penserois, si vous le jugez ainsy à propos, que, pour la gagner tout à faict, il seroit besoin que nous eussions pour elle lettre de la Cour; car estant, comme elle l'est, glorieuse, cela la satisferoit extrêmement. Ce qui nous fait un très-grand tort icy [dans] l'assemblée, et la dite dame Princesse m'en a aussy adverty, sont les

discours de S[t] Ybart, si fort envenimez contre la France et luy donnant si hardiment le tort dans tous les points qu'elle conteste, que Mr de Longueville [feroit] certeinement une chose bien digne de l'authorité qu'il a sur cet homme, d'un peu le retenir; car, vivant familièrement icy avec les Estats et estant tous les jours avec eux à boire, il communique son venin avec tant de facilité, et particulièrement à ceux qui ne nous ayment pas, qu'il ne se peut qu'il n'en réussisse de très-mauvais effetz. Il veut à toute force que ce Prince quitte l'assemblée, et je m'imagine que les ordres qu'il dit avoir de luy de demander des batteaux pour son passage en France, sont aussy faux que celuy qu'il supposa à mon dit S[r] de Longueville avoir receus de M[r] le Prince d'Orange de luy dire ce que vous m'avés escrit, et pourquoy vous me priastes lors de luy faire un compliment, ayant apris par madame la Princesse d'Orange que, lorsque je fis le dit compliment, le Prince son fils se trouva fort surpris, n'ayant jamais donné charge à S[t] Ybart de dire quoy que ce soit de sa part à M[r] de Longueville, mais qu'il creut à propos de ne m'en point parler, ne voulant pas faire trouver menteur un gentilhomme, pour une chose qui ne faisoit point de tort. De là il se veoit comme il se fait de reste et que, pourveu qu'il parle ou qu'il agisse, il ne se soucie pas comment. Je vous suplie, Monsieur, que ce que je me donne l'honneur de vous escrire demeure entre nous, car j'entends que l'on veoit mes lettres, et mesme il court un bruit sourd que celles que vous avez receues de la Cour ont esté veues des Espagnolz. Je m'en raporte à ce qui en est, et finis pour aller crier *le Roy boyt*, avec force monde qui doit souper avec moy ce soir. Ce ne sera pas sans boire vostre santé, ni sans vous la souhaitter heureuse cette année et plusieurs autres, comme je faitz en mon particulier estant plus que tous les hommes du monde, etc. De la Haye, 6 janvier 1648.

Monsieur. J'oubliois de vous dire que son Éminence m'a ordonné des levées qui sont assez considérables, puis-

que j'en ay desjà arresté une de six mil hommes, que je concluray tout-à-fait, aussytost que j'auray de l'argent, mais, pour ne le point distribuer inutilement, il sera bon de me mander, s'il vous plaist, ponctuellement sy vous avez quelque espérance de paix; car si, entre cy et quinze jours, cela paroissoit, je ne sçay s'il ne faudroit point tenir bride en main pour la distribution du dit argent. Par cet ordinaire je suplie son Éminence de vouloir là-dessus me donner ses ordres.

LETTRE DCCCXCIV.

Le même au même. Peut-être la France devroit s'en remettre à l'arbitrage du Prince d'Orange. P. B. Mélanges de Colbert. XXVI.

Monsieur. Je n'ay pas grande chose à vous mander par cet ordinaire, par de là ce que j'eus le bien de vous escrire lundy dernier, sinon que je voy ces gens-cy en résolution de signer leur traicté, quoy qu'il en arrive, et j'ay peur que M^r le Prince d'Orange, quelque diligence qu'il y aporte, n'ayt peine à l'empescher. Nous en avons conféré Mr de Rensvode et moy ensemble, lequel m'a dit avoir entretenu le dit Prince de la proposition que dernièrement vous firent M^{rs} de [1] et Knut. De ce qu'il m'a raporté, il l'a trouvé juste et croit que, sy le Prince en estoit l'arbitre, qu'il ne feroit point de difficulté de prononcer en cette façon. Il m'a dit encore que, sur l'advis qu'il luy avoit donné que vous vous estiez résolus de remettre cinq pointz des six qui sont encore en différent au jugement des plénipotentiaires de messieurs les Estats, qu'il a reconnu que cela ne luy avoit pas pleu. Je ne sçay si c'est qu'il prétende en estre luy l'arbitre, ou s'il demeure ferme dans l'opinion de laquelle il a toujours esté, que les plénipotentiaires nous condamneroient. Il m'a dit qu'il escriroit les mesmes choses à monsieur son

[1] *nom inlisible.*

frère et je pense vous en devoir advertir par anticipation; cependant je verray moy-mesme le dit Prince, et luy en toucheray quelque mot, si demain je receois de vos lettres qui me marquent que je le puisse; sinon j'attendray si luy-mesme ne s'en ouvrira point à moy. J'ay peur, quelque soubmission que vous faciez et quelque offre de remettre nos différens en arbitrage, que pour cela nous n'arrestions pas les dits plénipotentiaires, si ce n'estoit que vous rendissiez M^r^ le Prince d'Orange avec quelques-uns de l'Estat juges, auquel cas peut-estre, de peur de l'offenser, ils ne se hasteroient pas tant; mais, si vous aviez dessein d'en passer par là, je croy que vous jugerez à propos de le faire premièrement sonder, car il pourroit avoir des considérations qui le feroient aller retenu à accepter cet honneur, quoy qu'il soit des plus grands qu'il puisse jamais recevoir. Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire et que je suis etc.

LETTRE DCCCXCV.

P. B. Mélanges de Colbert. XXVI.

Le même au même. La République fera probablement une paix séparée.

Monsieur. Vous avez raison de dire que vous estes après une mauvaise cure et qu'il y a grand hasard que tous les remèdes que vous y faittes, quoyque bons et propres, n'emportent pas le mal; car je n'y veoy disposition quelconque, et il semble que la nature deffaille, sans laquelle la diligence du médecin ne sçauroit opérer. Vous en verrez les raisons par la lettre commune, ausquelles j'ajousteray seulement que d'espérer qu'il vienne des ordres d'icy, j'entends du public, qui retardent la conclusion de la paix, c'est trop se flatter; que M. le Prince d'Orange tout seul arrestera Knut, qui est député de la province de Zelande, après ce que l'on sçayt que ses ordres l'ont retenu jusques icy, que la province de Hollande lui en faict plainte, et que Philippes-le-Roy, qui

en a esté adverty par elle, l'a prié de les retracter. Je ne lairay pas néantmoins, Monsieur, comme vous pouvez penser, d'y faire toutes choses possibles et de remontrer qu'il ne seroit pas juste que ces messieurs [icy] passassent à la signature de leur traicté avec l'Espagne, après l'honneur que l'on leur faict de remettre à leur arbitrage cinq des six pointz qui sont en contestation entre nous. Que pleust à Dieu eussions-nous faict cette proposition au moment que les plénipotentiaires partirent de cette ville pour aller à Munster; alors peut-estre auroit-elle esté plus utile qu'elle ne sera maintenant....

De la Haye, 16 janvier 1648.

La paix entre les Provinces-Unies et l'Espagne ayant été conclue à Munster, le 30 janvier, Mazarin écrit le 28 février 1648 à M. de Thuillerie: „Pour ce qui est du discours que vous a tenu madame la Princesse d'Orange, elle ne s'est peut estre pas trompée de dire que messieurs les Estats avoient fait une folie en faisant une paix particulière, mais vous pouviez luy repartir que nous la ferions plus grande, si nous faisions une paix honteuse, nous trouvans en estat de continuer la guerre avec apparence de bons succès, et que, si nous nous sommes relaschez à des choses sur lesquelles nous aurions pu justement roidir, ce n'estoit, ny par foiblesse ny par crainte, mais par l'intention que leurs Majestez ont tousjours eues de donner le repos à la chrestienté, pour les intérests de laquelle elles sont tousjours disposées d'en sacrifier plusieurs des nostres. Ce que ladite Princesse vous a dit ensuitte, que les Espagnols fesoient sonder M. le Prince d'Orange de vouloir accepter la généralité[1] de leurs armes et de celles de l'Empereur, est un artifice si grossier que vous avez eu raison de vous en mocquer (1); en effect quelle apparence que ces messieurs, qui mettent toute pierre en oeuvre pour faire une alliance deffensive et offensive avec le parlement d'Angleterre, voulussent mettre leurs forces entre les mains d'un Prince dont le parlement traitte le beau-père en la manière que tout le monde sçait; vous jugez donc par là que vous avez grand sujet de vous deffier des beaux-semblants que vous fait cette Princesse et de croire que le coeur pense d'une autre sorte que la langue ne parle." P. C. H. XLVII. p. 244.

---

(1) Voyez cependant p. 262.

[1] le généralat.

P. C. H. XLII. 93. Le 10 mars M. de la Thuillerie écrit, de la Haye: „Je ne me puis assez estonner que le conseil de monsieur le Prince d'Orange ayt permis que des présentz luy soient faitz par un traité particulier qui en laisse tout le gré à l'Espagne, là où la mesme chose eust esté plus advantageusement et plus honorablement faicte, si l'Estat luy eust procuré, car au moins il luy en auroit eu l'obligation, et non pas aux Espagnols; et si ses ministres et Knut, principallement par le conseil de Pau, en ont voulu user de la sorte, je croy que c'est à fin que, si un jour il paroist que l'on leur ait donné de l'argent, ilz puissent dire qu'ils n'ont point creu manquer, eux qui sont de l'Estat et qui ont pris tant de peines après ce traicté, en y cherchant leurs avantages, puisque l'on n'a pas trouvé mauvais que M. le Prince d'Orange ait traicté séparément du sien particulier et que madame sa mère, qui légitimement ne devoit prendre ny prétendre que pour M. son filz, y ait trouvé son compte."

LETTRE DCCCXCVI.

P. C. H. XLII. 96. *M. de la Thuillerie à ... Offre de restituer au Duc de Lorraine ses États, par l'entremise du Prince d'Orange.*

... L'offre de restituer la vieille Lorraine au duc Charles doit estre mesnagée et premièrement concertée avec M. le Prince et madame la Princesse sa mère, afin qu'ils la fassent valloir beaucoup, et qu'il paroisse qu'elle est faicte, comme en effect il est ainsy, par le pur désir que leurs Majestez ont d'avancer la paix et la signer conjoinctement avec la leur. Ce que je ditz, Monsieur, pour ce que si, sans cette précaution, on la portoit tout droit à l'assemblée, peut-estre que noz ennemis en prendroient avantage, mais bien certeinement ces messieurs icy en augmenteroient l'imagination où ilz sont que nous ayons apréhension, et que, sans eux, noz affaires soient en mauvais termes, là où si, en suitte de ce que quelques-uns d'eux m'en ont parlé, l'on leur faict achepter cette avance, ilz le tiendront pour grâce et connoistront bien clairement que ce que l'on leur dit est faux, et que leurs Majestez traictent avec sincérité et candeur. De plus ce ne sera

pas une petite obligation à M. le Prince d'Orange de luy mettre en main à mesnager une affaire de cette conséquence, ny une médiocre joye à sa mère de voir, comme je le luy feray entendre aussy bien qu'à M. son filz, que, ayant escrit ce qui estoit de sa pensée, leurs Majestez ayent embrassé le parti qu'elle avoit en quelque façon proposé. Je ne feray néantmoins pas un pas vers ladite dame que je n'en fasse autant auprès du Prince, pour esviter jalousie et faire en sorte, s'il y a moyen, qu'ilz travaillent et l'un et l'autre esgallement pour nous.... C'est là le biais qu'il faut prendre pour souffrir plus honorablement la façon de faire de messieurs les Estats, que ledit Prince et sa mère blasment extrêmement; car ils commançent à voir, et particulièrement ladite dame Princesse, à force de luy dire et luy faire toucher au doigt, la mauvaise procédure de leurs plénipotentiaires, qu'en effet ils se sont mal gouvernez....... La Haye, 17 mars 1648.

Le 24 mars M. de la Thuillerie écrit, de la Haye: „Je n'espère rien des provinces et M. le Prince d'Orange est de ce sentiment; quant à madame sa mère, elle tesmoigne tousjours grande affection pour nous, et en a parlé à Mr son filz, autant bien qu'il se peut. Je voy néantmoins [que] quelques-uns de la province de Hollande, qui passent pour ses bons amis, particulièrement les Bickers, ne démordent rien de leurs malignitez; ainsy je ne sçay si elle leur dit la mesme chose qu'elle me raporte, mais en effect je n'en veoy pas grand fruict." P. C. H. XLII. 99.

LETTRE DCCCXCVII.

Le Cardinal Mazarin à M. de la Thuillerie. Il est extrêmement sensible aux bonnes dispositions du Prince et de la Zélande envers la France. P. C. H. XLVII. p. 264.

... La Maison du Prince d'Orange a esté depuis longtemps chère à la France, mais elle luy est plus considérable que jamais, par le mérite de celuy qui en est

maintenant le chef et par le zèle qu'il fait paroistre pour son bien. Enfin vous ne luy sçauriez donner de trop grandes asseurances de l'affection qu'on y a pour luy, qu'elles ne soient au dessous de la vérité, et je vous proteste que touttes les avances que vous ferez en cecy vous seront allouées.... Pour ce qui est de la province de Zélande, après avoir veu ce que vous nous en escrivez, et leu les papiers qui vous ont esté donnez de sa part, les termes obligeans et essentiels avec lesquels elle fait voir son zèle et sa gratitude envers cet Estat, les raisons qui l'y obligent d'en conserver chèrement l'alliance et l'amitié, j'aurois, di-je, tant de choses à dire sur cela que cela m'empesche d'en rien dire, et vous ne devez rien espargner pour luy tesmoigner la satisfaction que leurs Majestez ont, le désir de le reconnoistre et d'espouser ses intérests, à l'esgal de ceux de cette couronne; en un mot que le procédé de la province de Hollande ne nous cause pas tant de desplaisir que celuy de la Zélande nous apporte de contentement et de joye.

Cela me fait croire que peut-estre la pensée que je vous ay escrit par les deux derniers ordinaires sur le sujet de cette province, n'est pas d'un succès impossible, bien qu'elle doive estre maniée avec la délicatesse, secret et précaution que je vous ay mandé. Que si vous jugiez encore qu'on peut embarquer en cela M. le Prince d'Orange avec un extrême secret et une dernière confidence, vous le pourriez faire, mais sans qu'il y eut aucun hazard de la découverte, et qu'il y eut quelque espèce de certitude morale du succès; le tout est remis à vostre prudence.... 17 avril 1648.

M. de la Thuyllerie écrit, le 4 mai: „Vous croyez que le Prince d'Orange nous trompe et qu'il détruise par lettres secrettes ce qu'il escrit assez publiquement en nostre faveur.... Pour ce qui est de la Zélande, ce qu'il m'a promis, a esté sincèrement exécuté. Quant à la Frise, je sçay ce qu'il a escrit à M. le comte Guillaume, mais j'ay peur qu'une autre personne ne s'en soit meslée, et, par dessus tout cela, que le comte, qui veoit le Prince sans

enfans, et qui aspireroit à sa charge, s'il venoit à manquer, n'ayt travaillé en faveur de la province de Hollande, de laquelle il espéreroit, le susdit cas avenant, avoir la nomination, qui sont des considérations autant et plus fortes auprès de luy que noz instances, desnuées de toute autre chose que de la seule raison.... Je n'ay rien qui me fasse douter des intentions du Prince, et croirois en pouvoir tout attendre, s'il avoit autant d'application aux affaires qu'il en devroit avoir. Je dis plus, que son intérest est qu'il s'attache à la France, et ainsy je ne puis pas comprendre par quelle raison il nous fourberoit[1], au préjudice de sa foy, de son honneur et de son intérest."...

LETTRE DCCCXCVIII.

M. de la Thuillerie à ... La division entre la Zélande et les autres provinces ne profiteroit pas à la France. P. C. H. XLII. 121.

... J'appréhende extrêmement, si le sieur Prince faict ce voyage, duquel mal-aysément il se pourra excuser, que enfin il ne fasse revenir la désunion de la Zélande, et de travailler ouvertement à la maintenir dans les sentiments où elle a esté jusque icy, et la presser, jusques à la faire rompre avec les autres, cela seroit capable d'achever de perdre ce qui nous reste, non pas de crédit, car nous n'y en avons plus aucun, mais d'effaçer entièrement le peu de bonne volonté que quelques-uns de ces gens-cy ont encore pour nous, estant très-véritable, et vous me ferez l'honneur de le croire, qu'il n'y a rien qu'on apréhende si fort en ce pays que la désunion; et je n'estime pas que nous nous y devions plus fier que ceux du pays mesme, pour ce que, sans aucune difficulté, nos ennemis y proffiteroient plus que nous. Il sera bon cependant de se servir de l'appréhension que l'on en a présentement, pour voir si, pendant qu'elle durera, nous pourrons porter messieurs les Estatz à faire quelque chose pour nous, et les Espagnolz, de peur de leur desplaire,

[1] tromperoit.

à se rendre plus faciles. Car, au fonds de [courre], de s'imaginer que nous portions cette province à se séparer des autres, je ne veoy pas lieu de l'espérer, pour ce que touttes ensemble, connoissant le préjudice que leur apporteroit une division, essayeront de l'empescher. Je dits plus, quand cette province en seroit venue à une désunion toutte entière, à quoi opéreroit-elle qu'à luy faire prendre les armes contre les Espagnolz, qui sont maintenant les amis des autres, et peut-estre contre les autres mesmes, dont sans secours elle n'est pas capable, et ce secours elle ne le pourroit prendre que du Roy. Ainsy, au lieu de nous avantager, nous croistrions le nombre de nos ennemis des six susdites provinces, chargerions nos finances, et augmenterions les forces desdits Espagnols de celle que ces gens pourroient mettre avec les leur. Enfin, Monsieur, je vous expose franchement mes pensées, sans m'excuser après cela de faire tout ce que l'on estimera que je puisse ou doive faire pour le mieux. Cependant j'agis auprès de M. le Prince d'Orange et cultive par tous moyens la bonne volonté qu'il a pour nous, pour essayer de retarder, le plus qu'il se pourra, son voyage et ainsy gaigner temps, mais il est si peu assisté et encores moins attaché aux affaires, que, si je ne m'acommodois assez souvent à ses heures et n'essayois de l'attraper au jeu de paulme, à la comédie, ou à la chasse, ce seroit luy donner la question trop rude que de désirer de luy des audiances à tous moments et comme l'on les prend autre part.... La Haye, 12 mai 1648.

P.C.H.XLIV. M. de la Thuylerie écrit à Mazarin le 16 mai: „Quant à ce qu'il vous plaist me mander que les Estats sont cause du moins bon traictement que leurs frères recevront en Allemagne, pleust à Dieu qu'ils n'eussent point commis de plus grande faute, de laquelle, s'il arrive du bien aux Catholiques, nous devons estre bien ayses.... J'ay plusieurs fois mandé à la Cour qu'il y avoit si peu de fondement à faire sur le Prince d'Orange, soit faute de pouvoir, soit faute d'application aux affaires, que j'en ay le coeur net."

LETTRE DCCCXCIX.

M. d'Estrades au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange auroit pu montrer plus de vigueur. P. C. H. XLIV. 27.

Monseigneur. Je suis arrivé en cette ville depuis quatre jours et ay esté très-bien reçeu de M. le Prince d'Orange, avec qui j'ay eu diverses conférences. Il me raconta tout ce qui s'est passé avec Mrs les Estats, depuis la mort de M. son père et m'a voulu faire entendre que, s'il n'avoit pu rien obtenir d'eux, pour les intérests de la France, ce n'avoit pas esté manque de soin et d'affection de sa part; je luy répondis que, s'il avoit agréable que je luy parlasse avec la liberté qu'il m'avoit autrefois acordée, je luy représenterois, sans le flatter et sans autre intérest que le sien propre, qu'en deux points principaux il s'estoit relasché de son autorité; le premier, n'ayant pas soutenu les députez d'Utrecht dans les bonnes résolutions qu'ils avoient de ne rien signer sans la France, et le second en ce qu'il n'avoit pas fait conètre au comte Guillaume, que, s'il continuoit à cabaler dans la Frise pour la paix, qu'il le déclaroit son enemy, et ainsi rompre sa faction, qui est celle qui a porté la province de Frise à suivre les intentions de la Hollande. Il m'allégua de fort mauvaises excuses là-dessus, et dont je ne restay nullement satisfaict. Je luy parlay ensuite de la Zélande et de la résolution que la Hollande prenoit de l'obliger d'y aller luy-mesme pour la ramener; à quoy il devoit bien faire réflection de ne s'engager pas dans une telle commission, qui achéveroit de le décrier, et mesme d'estre refusé d'une province qui aime sa personne et qui tient ferme pour l'alliance de France. M. de la Thuillerie le vit le lendemain là-dessus, et en eust toute sorte de satisfaction, ainsi que V. É. le verra par sa dépêche; cependant nous avons jugé à propos de faire partir promptement M. de Gentiliot, qui, sous prétexte de liquider ses affaires à Middelbourg, où sa compagnie est payée, poura ménager

ces esprits pour persister dans leurs bonnes résolutions. Je diray avec regret à V. É. que j'ay fort mauvaise opinion de M. le Prince d'Orange. Je le trouve tellement plongé dans les plaisirs et dans la débauche qu'il n'a nulle ambition, et je trouve inutile de luy donner de bons conseils, puisqu'il laisse perdre le temps de les exécuter, et qu'il demeure la pluspart des journées à la chasse ou au jeu de paume; cependant la province de Hollande empiète tous les jours sur son autorité, sans qu'il songe à y remédier; je luy ay parlé nettement là-dessus, et luy ay fait conètre que, s'il ne prend garde à luy, il se perdra tout-à-fait. Nous aprismes hier l'échange des ratifications à Munster, ce qui oblige M. de la Thuillerie à partir bientost d'icy; la province de Hollande est venue dans une haute insolence et dans une si grande hayne contre nous, qu'il est impossible de suporter les discours de ces gens là.

Je n'ay pas trouvé madame la Princesse d'Orange en cette ville, elle est à Clèves; elle m'a fait savoir désirer que je l'alasse voir; delà j'iray jusqu'à Munster, M[r] Servien m'ayant écrit qu'il seroit bien aise de m'entretenir sur plusieurs choses qu'il ne me peut escrire; et, comme je suis obligé d'aller pour mes affaires en Gueldres, où mes apointemens de colonel sont payés, et qu'il n'y a que 15 lieues d'où je dois aller jusqu' à Munster, j'ay cru que V. É. ne désaprouveroit pas ce voiage.... La Haye, 18 mai 1648.

D'Estrades écrit à M. de Brienne, le 18 mai: „Je trouve M. le Prince d'Orange en mauvèse posture, sans aucun crédit auprès de ces M[rs] et ne cherchant pas beaucoup les moyens d'en avoir, ce que je vous dis en toutte confidence.... Musch est si fourbe qu'en France il nous promettroit merveilles et recevroit volontiers les choses qui luy seroient offertes, mais qu'estant de retour icy, n'en travailleroit pas mieux pour nous, si le moindre profit du monde se rencontroit à luy en changeant."

P. C. H. XLII. 122. Le 19 mai M. de la Thuillerie écrit: „Je vis le Prince et luy dis nettement, qu'après avoir maintenu et faict persister la Zélande dans ses généreuses résolutions, que ce seroit faire le con-

traire, s'il travailloit à la faire changer, ce qui non seulement préjudicieroit à sa réputation parmy tous ceux qui seroient advertis des choses qui s'estoient passées, mais encore luy osteroit le crédit dans la province de Zélande mesme, où on luy verroit dire pour une mesme affaire et l'ouy et le non; qu'outre cela j'aurois peine à persuader à leurs Majestez les bonnes intentions qu'il disoit avoir pour la France, laquelle il sçavoit bien luy estre, non seulement utile, mais nécessaire pour le maintien de son auctorité; qu'ainsy je le priois de ne plus songer à ce voyage et de le rejetter, comme un piège que luy tendoient ses ennemis. Il me respondit qu'il croyoit ledit voyage rompu et qu'il avoit esté toujours contre son sentiment."

M. d'Estrades écrit le 31 mai: „A la nouvelle de la prise d'Ypres, Bicker devint, à ce que me dist M. le Prince d'Orange luymesme, plus blanc que son collet." P.C.H. XLIV.

Le 6 juin: „Je pars demain pour m'en aller en France. Je suplie vostre Exc. de ne se lasser pas d'escrire à M. le Cardinal touchant le maintien des affaires de Flandres, sans s'engager trop dans de nouvelles conquestes... Je pars, sans avoir peu recevoir satisfaction de M. les Estatz. Je perds la moitié de ce qui m'est deu.... Ils tesmoignent grande haine contre Mgr. le Cardinal, et vostre Exc. et moy n'avons pas esté espargnés.... M. le Prince d'Orange m'a fait cognoistre qu'il n'a espérance de voir remettre les affaires de cest Estat que par quelque désordre qui arrivera parmi eux. Je n'ay rien à adjouster à vostre Exc. sur son sujet; il est tel qu'elle le cognoist." P.C.H. XLIV.

Brasset écrit à Mazarin, de La Haye le 15 juin: „Mad. la douairière d'Orange a escrit à Mrs les Estats pour les féliciter de la paix. Elle y souhaicte que le payz prospère autant durant le repos qu'il a faict pendant la guerre; ce qui a donné sujet à plusieurs de dire, entre les dents, lorsqu'elle a esté leue, pourquoy, puisque elle reconnoit l'estat autant prospère par la guerre, a-t-elle tant travaillé pour la paix?" P. C. H. XLIV. 111.

Le 28 juin: „Il m'a esté dict par un de mes amis nouvellement revenu de Clèves, que madame la Princesse d'Orange n'est pas à se repentir d'avoir tant aydé à la paix, mais ce ne sera pas elle qui redressera l'affaire. Si la conférence de Rosendal, sur le traité particulier où elle est intéressée, s'embarasse comme il se dict, elle aura de quoy se fascher; ses affidez ont joué de tous leurs ressortz pour destourner M. le Prince d'Orange de faire ce qu'il a faict en faveur de la Princesse [d'Hohenzollern] et trois ou quatre jours durant, il a un peu vacillé, enfin il a repris vigueur. P. C. H. XLV. 117.

Je n'en connoy point qui l'approchent que je ne leur fasse chanter les louanges de sa justice et générosité."

P. C. H. XLIV. 111. Dans une pièce du 10 juillet 1648, intitulée *Points à négocier à la Haye par l'ambassadeur d'Espagne qui y doit aller*, on lit: „Il seroit bon aussy de songer secrettement de quelle intention seroient Mrs les Estats, et les Anglois par leur moyen, pour occuper les François dans leur propre pays, en cas que les Rochellois voulussent restablir leur ancienne seureté et demander les gages qu'ils en avoient aultrefois. Il fauldroit aussy songer quelle sorte d'espérances on pourroit donner à Mr le Prince d'Orange de grands employs qui servent d'amorce pour le maintenir en bonne disposition envers la Maison d'Austriche, comme celuy des armées impérialles, en la manière que l'a esté le Duc François-Albert de Saxe, ou de général d'une armée [du Roy], soit contre les Portuguois ou contre le Turc, pour avoir occasion de luy offrir une pension de quinze cent escuz par mois, affin de le tenir attaché par cet intérest d'honneur et d'utilité. Celuy qui peut le plus près dudit Prince, est un secrétaire ou greffier qui est surintendant de toutes ses affaires, appellé Buiseroy[1], pour qui la Princesse d'Orange la mère a aussy beaucoup d'affection et estoit extrêmement bien-voulu du feu Prince son mary; on pourroit luy faire quelque régal[2] de valleur de deux-mil escuz une fois, d'aultant plus qu'il a tousjours paru fort enclin à la paix. Quand à la forme et conduite qu'on devra tenir à la Haye, il sera bon de la consulter encore avec le Sr Pau, et il y aura assez de temps pour prendre ses avis sur tout."

P. C. H. XLV. 123. Brasset écrit au Cardinal Mazarin, de la Haye le 13 juillet: „Je ne doubte point, Monseigneur, que v. É. ne loue la ferme résolution que S. A. a prise depuis deux jours de s'appliquer à bon escient aux affaires, de s'y assujectir, et de quitter tous ses exercices violents et fréquentz, qui pouvoient nuire à sa santé et à ses intéretz. Samedy dernier il reçeut une letre de madame sa mère avec grande joye; il la monstra à un de ses officiers, qui me le vint aussytost dire, par où elle jette feu et flame contre les Espagnolz et les traite de trompeurs et dit que l'Estat s'en doit garder, parce qu'ils luy manqueront de foy. — Monseigneur, en suicte de la dissolution de la conférence de Rosendal, sans apparence d'en recueillir le fruit qu'elle en attendoit, sa réflexion va principalement sur la terre de[3]   d'où elle tire cette conséquence que, si, estant du domaine propre du Roy d'Espagne, il

[1] Laurent Buisero, seigneur de Dussen-Muilkerk.

[2] cadeau.   [3] *le nom est omis.*

ne la peut livrer, qu'est-ce qu'on peut attendre des autres, dont il doit désintéresser les propriétaires? Enfin, Monseigneur, la voilà touchée par la partie de l'intérest, qui luy est très-sensible; si elle ne nous avoit plus fait de mal qu'elle n'en sçauroit remédier, je dirois qu'il faudroit tascher à proficter de sa mauvaise humeur, joinct que M. le Prince d'Orange, voulant mordre aux affaires, il est d'humeur à ne luy en donner part qu'autant que la bienséance le requerra et à devenir fort soigneux, pour ne dire jaloux, de sa propre authorité."

Le 13 juillet: „M. le conte Henry de Nassau, gouverneur de Hulst, a fait connoistre au conte de Bassigny qu'il ne pouvoit souffrir qu'il luy parlast des Françoys en si mauvais termes que celuy d'usurpateurs qu'il leur donne." P. C. H. XLIV. 124.

Le 6 août: „Peut-estre, qu'outre le mesnage, ceux de Hollande ne veulent pas restablir l'authorité de M. le Prince d'Orange sur mer, tandis qu'ils l'affoiblissent tant qu'ils peuvent sur terre."

Le 24 août, à M. Servien: „Je suis bien du sentiment qu'il ne se faut pas reposer tout à fait sur M. le Prince d'Orange, pour la connoissance qu'en a v. Exc. Je crains que les démonstrations où il se porte pour les affaires d'Angletère, lesquelles ne laissent pas de paroistre, quelque discrétion qu'il tasche d'y employer, ne luy facent de la peine parmy ces bonnes gens de Hollande.... Cet Estat a besoin d'une authorité capable d'en balancer les mouvemens inégaux."

LETTRE DCCCC.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Affaires d'Angleterre.

Monsieur mon frère... Le Prince de Galles se veut hazarder et commander l'armée escossoise, à ce que j'entens. Il est mal servi et pas trop bien conseillé. On peut, par sage douceur et modération, vaincre et surmonter beaucoup de difficultez. S. A. le duc de Jorck est aussi environné de beaucoup de personnes, lesquelles je n'entends pas estre dans l'approbation des gens de bien. Ils ont esté à Teylingen, à ce qu'on m'a dit, où ils ont fait de l'exercice des armes et les uns estoient pour le Roy, les autres pour le Parlement; en tirant l'un contre l'autre, ils ont tué un païsan. On avoit dit que ce seroit sans balle, et cependant, par erreur ou nonchalance, l'arque-

buse s'estoit chargé de plomb, comme il a apparu. L'on a accommodé secrètement l'affaire, donné mille livres à la femme et promis d'avoir soin des enfans et de la femme, les nourrir et leur procurer de l'employ et de l'advancement. Ceci est vray, mais ne m'en faites pas autheur... Je suis bien aise que l'affaire de Nimmegen soit réussi au contentement de S. A. On dit ici que M. Verbolt a esté fait conseiller de S. A. Est il vray? Je suis, Monsieur mon frère,

vostre très-humble et très-obéissant serviteur et frère,

D. DE WILLHEM.

30 d'aoust 1648, à la Haye.

LETTRE DCCCCI.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur mon frère.... Le Prince de Galles sera demain à Helvoet et de là viendra ici, à ce qu'on dit. Si jamais il a esté temps de songer à quelque expédient pour faire restablir le Roy, c'est maintenant qu'il le faudroit entreprendre par une ambassade non suspecte. Et il y auroit moyen de sonder la disposition de ces gens, pour n'y avoir envoyez à la [bubulaq]. J'ay escrit l'autre jour à S. A. quelque peu de mon sentiment sur cest affaire, mais je ne sçay s'il l'aura gousté. J'ay satisfait en cela au devoir que j'ay au service de S. A. et ne pense pas avoir mal rencontré. Le temps présent ne me permet pas de vous déduire mes raisons, mais, si cela ne se fait, notez ce que je vous dis, nous encourrerons risque de boire de leur vin d'estourdissement. Dieu nous en garde et vous comble de ses meilleures et plus tendres bénédictions. Je suis, Monsieur mon frère,

vostre serviteur et frère très-humble et très-obéissant,

D. DE WILLHEM.

Ce dernier d'aoust 1648, en haste, à la Haye.

LETTRE DCCCCII.

Le même au même. Arrivée du Prince de Galles.

Monsieur mon frère! Bien que tout le monde croit que S. A. sera ici aujourdhui ou demain, je ne laisse pas de vous escrire la présente, estimant que S. A. aura tiré tout droit vers Groningue, et qu'elle ne se pourra desvelopper si tost des affaires qu'il a à manier en ladite province. Au reste le Prince de Galles est arrivé à la Briele, à ce qu'on dit, et est attendu ici. Messieurs les Estats-Généraux ont résolu de le faire recevoir, selon sa haute naissance et qualité, et traicter huict jours à leurs despens, de mille franc par jour. J'estime qu'il ne fera pas grand séjour ici, et qu'il sera bien aise de voir S. A. et conférer avec elle sur le subject de son dessein et voyage en Escosse, où les esprits s'altèrent bien fort. Et certes il est du tout nécessaire que S. A. se desrobe pour se trouver ici quelque jours et apporter quelque modération, au bien de l'affaire dudit Prince, comme de plusieurs autres. Je vous asseure qu'on a tort d'engager un Prince héritier de trois couronnes d'applaudir et courre[1] à sa propre ruine. Les affaires sont partout en une grande crise, notamment en Angleterre et Escosse. Que n'attend-on l'événement, pour prendre là-dessus ses mesures? Si les Anglois gaignent, jugez à quoi en sera le pauvre Prince! — Il y a des divisions et factions en Escosse, et ceux qui en sont sortis auront de la peine de pouvoir subsister, sans avoir recours et secours de leur pays. Or sçachez qu'il y a là un monde nouveau, qui n'a garde de leur y vouloir assister, ains arment et engagent tous contre eux, ce qui n'est pas pour affermir la condition dudit Prince. Le plus seur seroit d'envoyer bientost une députation bien nottable et non suspecte, pour establir les affaires au contentement réciproque des deux parties.

[1] courir.

Je n'ay loisir de continuer ce discours; je demeure, Monsieur mon frère,

vostre très-humble et très-obéissant serviteur et frère,

D. DE WILLHEM.

A la Haye, ce 2 de septembre 1648.

Mes recommandations à Monsieur vostre fils.

LETTRE DCCCCIII.

Le même au même. Le Prince de Galles ne doit pas encore se hasarder en Écosse.

Monsieur mon frère.... Je vous escrivis hier au soir sur le subject du dessein du Prince de Galles, et ne sçay si, en la grande haste, je me suis assez bien expliqué. On luy donne espérance de pouvoir restablir le Roy par l'armée escossoise. Elle est entrée en Angleterre avec esclat, et celle des Anglois s'y oppose, et peut-estre la troussera[1]. Ils sont pour venir à une bataille, selon toute apparence, et d'icelle dépend le milieu et la fin du dessein du Prince de Galles. S'ils sont battus, les Escossois, ledict dessein est tari tout à faict. Car en Escosse ils sont divisés en factions, et le marquis d'Argueil[2] avec ses adhérens, s'il n'est le plus fort, au moins pourra-il facilement empescher qu'on ne leur envoye du secours; car desjà le parti du duc de Hamilton à pène se remue en Escosse. Il seroit donc expédient d'attendre l'événement des armées, qui ne peuvent demeurer longtemps sans venir aux mains. Je m'afflige en moy-mesme d'entendre de quel pied ledict Prince procède et que son conseil a si peu d'esgard à sa qualité. Les affaires sont en une crise, et pourtant il convient d'attendre, afin de ne frayer le chemin à une périlleuse combustion et sa ruine. Peut-estre que, par le

[1] l'anéantira. [2] Argyle.

traicté personnel avec le Roy, sera minuté quelque espérance de paix, pourquoi aigrir téméràirement les humeurs et les [matières]? On voit souvent pris qui cuidoit prendre, il viendra assez à temps pour faire minuter une nouvelle confusion. *Deus judicium tuum Regi da, et justitiam tuam filio Regis.* Je suis, Monsieur mon frère,

vostre très-humble et très-affectionné frère,

D. DE WILLHEM.

A la [Haye], ce 3 de septembre 1648.

---

[1] † N°. DCCCCIII.

Mémoire adressé par le Prince d'Orange au Prince de Galles. Il regrette de ne pouvoir plus efficacement le secourir.

Son Altesse le Prince d'Orange espère que, par ses actions et pour ses intérests, il a rendu S. A. Royale, le Prince de Galles, assez confirmé, aussi bien de son désir que de sa promptitude pour contribuer tout ce qui est en son pouvoir pour le bien et le restablissement des affayres du Roy; ce qui luy donne aussi tant plus de confiance pour, sans déguisement, luy représenter que le prest et l'armement des quatre vaisseaux qu'on luy demande, chocque directement la résolution de cest Estat, pour la neutralité, et que l'éclat de ceste partialité feroit aussi eschapper ceux qui dans ce Gouvernement n'ont que trop de paine desjà à se modérer pour le Parlement; par où non seulement l'effect de la requisition se rendroit fort doubteux, mais de plus mettroit sa dicte Altesse en danger d'en venir à des contentions avec l'Estat, par où, oultre que ces advis. en tout ce qui concerneroit l'Angleterre, seroient rendus tant plus suspects, il seroit aussi de plus à craindre que, pour le malheur des Princes qui règnie [2] en ce temps, il s'exposeroit à beaucoup d'animo-

[1] *copie de la main de M. de Sommelsdyck.* [2] règnent.

sité, sans que pour tout cela on puisse juger que, quant bien la chose se feroit avec ce hazard, la condition pourtant de S. A. R. s'en pourroit beaucoup amander, tant s'en fault qu'elle seroit pour s'en asseurer, comme il conviendroit bien pour pareil essay.

Aussi la cognoissance que sa dicte Altesse a que les finances de cest Estat sont tellement espuysées, qu'il demeure défaillant à ses propres et plus urgentes nécessités, faict qu'elle s'ingère de conseiller, et pour l'honneur de S. A. R. l'ose prier, de ne tenter ny faire renouveller aucunes instances pour en tirer quelque assistence par prest.

Mais, pour la seureté de la flotte, oultre l'engagement de l'Estat par la déclaration des commissaires et son armement, S. A. s'oblige de plus volontiers à recharger si expressément son vice-admiral, qu'entre nos isles et dans nos entrées de mer elle y sera entièrement protégée contre toutte aggression, mais parcequ'elle croit que les vingt et quatre heures d'avance ne se demandent que sur la présupposition du renfort des quatre vaisseaux, elle en remet les debvoirs jusques à ung plus particulier esclaircissement de la résolution que S. A. R. aura prise sur ce subject.

Et au reste elle supplie très-humblement S. A. R. de ne recevoir ceci pour deffaictte, mais, en faissant réflexion sur la constitution de l'Estat, de le considérer, comme tout-affaict fondé en raison et en vérité, et en suitte de vouloir de plus en plus s'asseurer que l'honneur de son alliance et le désir qu'il a de se lier avecq luy estroictement d'amitié, avecq ce qui luy importe beaucoup de revoir les affaires du Roy en meilleur estat, ne luy feront jamais négliger les occasions, ny espargnier ses paines ny ses soings, pour seconder et faire haster une aussi advantageuse révolution; qu'il recognoist et à son grand regret, malheureusement la présente constitution...[1]

[1] *La phrase est inachevée.*

LETTRE DCCCCIV.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Différends entre la Suède et le Danemarck.

Monsieur mon frère.... Mon frère nous mande de Bruxelles que les Suédois avoient comme assiégé la ville [d'Ostende], dont il y avoit quelque consternation parmi ces gens là. Mal-advisé n'est pas sans peine, dit le proverbe. Nos messieurs les Hollandois se souviendront à la fin que S. A. de gl.[1] mé.[2] leur avoit dit vray, que c'est manquer de prudence que de hazarder la perte d'un bien asseuré, pour en pourchasser un incertain, quand il leur a pleu de favoriser le parti des Suédois, au lieu qu'ils se debvoient tenir neutres et les laisser frotter l'un l'autre, et abattre les [cornes], s'ils n'aimassent d'assister et obliger le plus foible. C'est à eux de tascher à réparer les défauts qui se trouvent en leurs alliances et résolutions précipitées, *nimirum Batavae auris est non ratione, sed impetu agere* et passer néantmoins pour des grands politiques. Quand ils auront achevé, alors il commenceront, et quand ils auront cessé, alors ils ne sçauront où ils en seront.... Je suis, Monsieur mon frère,

vostre frère et serviteur très-humble et très-obéissant,

D. DE WILLHEM.

D'Amsterdam, ce 15 de sept. 1648.

LETTRE DCCCCV.

Le même au même. Secours envoyés par le Prince d'Orange en Écosse.

Monsieur mon frère!... J'ay fait achepter à Amsterdam les munitions et les armes qu'il a pleu à S. A. envoyer à l'armée escossoise, il y en a eu pour trente mille francs.

[1] glorieuse. [2] mémoire.

S. A. a veu le compte et la reconnoissance de M. Bellenden, et je tiens les connoissemens et autres documens, pour m'en servir au besoin, et j'en voudrois estre déchargé, pourveu qu'on payast la somme déboursée. Peut-estre que ces armes tomberont és mains des Anglois parlementaires, comme sont tombez ceux auxquels elles estoient destinées. On n'a guerre [1] ouï parler d'une si prodigieuse défaite (1). Les Anglois vendent les Escossois à un demi-escu par teste, et on les met sur les navires qui vont vers Italie, Barbarie et ailleurs; s'ils sont pris, les voilà esclaves pour tout jamais; car ils n'ont rien, et personne se souciera d'eux pour les faire rachepter. Je plains cependant ces pauvres gens; car une grande partie a esté forcée à porter les armes, et ont esté violentés en leur consciences. Cependant voilà le jugement de Dieu et sa main encores eslevée, et Lui sçait quelle vengeance nous verrons ci-après.

Du depuis S. A. m'ayant commandé d'aller nolliser deux fluites, pour aller prendre 500 hommes à Borcum et les débarquer en quelque lieu sur les costes d'Angleterre, je m'en suis allé à Amsterdam et les ay fretté aux pris et conditions cy-jointes. Je me fusse pas tant hasté à les nôliser, bien que l'ordre de S. A. y estoit, afin de faire le service de nostre maistre avec tant plus de mesnage, mais monsieur Gof, que je vous donne pour un vray Goffo sfacciato et amico del suo interesse, me vint quereller en mon lict d'infirmité, en présence de ma femme (qui m'avoit voulu accompagner, me voyant pas trop remis), disant que je faisois le malade et taschois à mettre des obstacles à la favorable occasion qu'ils avoient d'exécuter quelque grand dessein pour le bien et la délivrance du Roy; que les soldats pourroient minuter un desbandement, se voyant frustrez en leur espérance et attente, que tout estoit prest, qu'il feroit, diroit etc. Je répliquay

(1) dans les batailles de Preston, de Wigan, et de Warrington.

[1] guères.

que je ne manquerois d'effectuer, en deue forme, temps et lieu, ce que S. A. m'avoit commandé, et que je n'estois point pour apprendre de luy mon mestier. J'ay nollisé les vaisseaux, stipulé, contre son attente, 8 à 10 jours de terme à Borcum, pour prendre illec les gens et ce qu'ils pourroient avoir de besoin. Les vaisseaux sont pour partir après-demain, et on commence à cest heur de parler de la provision des vivres, et je croy qu'il en a escrit à M. [Heylersig] aujourdhui, et il prétend d'engager S. A. pour faire l'emplète à ses despens. Ce n'est pas chose qui me regarde, je laisse faire et peux souffrir qu'on tire l'advantage du jeu, mais je tiens pour chose asseurée qu'ils se mescontent, tant au fait des vivres que des hommes. Les vaisseaux s'en iront à Borcum, et voyant qu'il y a manquement, lorsqu'ils y auront séjourné leur huictaine, ils s'en iront en France à faire leur poursuite. C'est pourquoi, si S. A. estoit obligé de procurer les vivres à ses despens, ce que je ne croy pas, il seroit plus à propos de les faire achepter à Embden, ville proche de Borcum, où on les pourroit achepter à meilleur [1], et transporter à moindre frais et y estre encores à temps. Et là S. A. trouvera, soit à Embden ou en la province de Groningue, plus de crédit qu'ici pour trouver de l'argent, puis qu'on ne sçait pas là que S. A. paye mal ou bien son thrésorier, et les vivres pourront estre rendus à temps, comme aussi la provision d'eau pour ladite soldatesque. *Mea nihil refert, viderint cuja res est.* Je dis ceci pour me descharger, et d'ailleurs faire connoistre que j'ay par trop estudié la leçon de Socrate *de nihilo nihil in nihilum.* „Mai pui l'amache," disoit la servante qui en avoit mangé trop. Je fais de mesme, et si je suis un jour si heureux que de me voir hors de ce labyrinte, je vous asseure bien qu'on ne m'y tirera plus.

C'est aujourdhui le dernier jour du défroyement de l'Estat pour les gens du Prince des Galles. Messeigneurs les Estats-Généraux avoient délibéré de leur continuer quelque

1 marché *semble omis.*

petit défroy de 300 franc par jour, mais ceux d'Hollande se sont opposés, de façon que tout ce fais [1] tombe sur les bras de S. A., comme on nous vient de menacer. Mais, quand à moi, je leur dis librement que nous ne trouvons pas cela dans nos instructions, auxquelles il nous convient tenir, et je sçay que nostre maistre se passeroit bien de ceste feste. *Contentaque sidera paucis Numinibus miserum urgerent Atlanta minori Pondere.*

Ils ont joué une comédie; le Prince de Galles et toute sa cour y estant, de l'entendement sans argent. Il seroit à souhaitter que ces [Mamugnes] eussent l'esprit de vivre et contenter leur avidité, sans estre à charge d'autrui. Ils tiennent souvent conseil, comme s'ils vouloient engloutir toute l'Angleterre, mais vous verrez qu'ils ne feront rien qui vaille. Monsieur Goring le jeune, que vous connoissez, le boiteux, c'est celuy qui a une bonne partie de la direction des affaires. Il a demandé pour 9 à 10 jours seureté de corps, afin de n'estre ici affronté par ses créanciers; je l'ay entretenu l'espace d'un demi-heure et ay reconnu que c'est luy-mesme encor. Vous pouvez juger de quel conseil le Prince est environné et ce que telles gens luy peuvent conseiller de bon. Et sans l'appui de ce Prince [*utro*] *se verteret?* voire le Prince mesme, ne croyez-vous pas qu'il feroit mieux de quitter tous ces conseils violens et cercher de gaigner, par voye de modération et douceur, ce qu'ils ont perdu par violence. Dieu luy veuille applanir la voye d'entrer en soi-mesme et en son païs, et vous bénir de ses meilleures et plus saintes bénédictions. Je suis, Monsieur mon frère,

vostre très-humble et très-obéissant
serviteur et frère,

D. DE WILLHEM.

A la Haye, ce 21 de septembre 1648.

[1] faix.

LETTRE DCCCCVI.

Le même au même. Nouvelles diverses.

—

Monsieur mon frère! Par la vostre du 24, je m'apperçois que toutes mes lettres ne vous sont rendues, dont je m'estonne grandement et ne sçay à qui attribuer la faute. Il est bien vray que nous ne traittons pas affaires secrètes et de grande importance, mais néantmoins on lasche aucune fois quelque traict libre, qu'on ne vouldroit pas que tout le monde sceut. Si le Roy d'Angleterre ne preste maintenant l'oreille à quelque accommodement, il est apparent qu'on changera le Royaume en une République. Et c'est ce que la Royne mesme et plusieurs de son conseil appréhendent, et pourtant ils souhaittent que le Roy s'advise à faire la paix et donner le repos à ses royaumes. Dieu luy donne sapience et science pour se bien conduire en cest affaire. A Constantinople ils ont déposé et, selon quelques-uns, massacré Sultan Ebrahim pour sa tyrannie. Le bruict court ici qu'on a aussi tué le Roy d'Espagne et que le Prince de Condé est mort de sa blessure. Dieu semble espandre le mespris sur les Princes, pour rendre sages les autres et Luy servir en crainte. Je vous rens grâces de vos beaux vers; la lettre de Liège je la feray tenir à son adresse. Et, ne pouvant adjouster présentement autre chose, je prie Dieu qu'Il vous comble de ses meilleures grâces et bénédictions et vous demeure, Monsieur mon frère,

serviteur bien humble et très-affectionné,

D. DE WILLHEM.

Ce 28 de septembre 1648, à la Haye.

LETTRE DCCCCVII.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Rapports difficiles entre le Prince d'Orange et les États. F. C. R. XLV. 67.

—

Monseigneur. L'honneur que j'ay reçeu par vostre dernière

despesche du 16 a esté suivy d'une singulière consolation, par l'advis qu'il vous a plu d'y adjouster de la conclusion prochaine et finale des brouilleries de Paris (1); je ne sçaurois assez en louer Dieu, pour les respectz que je n'ay pas besoin d'estendre par une plus longue expression, estant assez de dire qu'il y va du service du Roy et du salut comme de la réputation de l'Estat. Tous les gens de bien m'en font de grandes conjouissances, et je ne prens pas moins de plaisir à voir la consternation de ceux qui nous veulent du mal. Quand, avant-hier au soir, que les lettres de France arrivèrent fort tard à cause du mauvais tems, j'en portay la nouvelle à madame la douairière d'Orange, elle me feit[1] mille démonstrations de sa joye, avec autant de souhaitz pour la satisfaction de leurs Majestez et pour le repos du Royaume, revenant de fort bonne grâce dans les mesmes sentimens qu'ells m'avoit l'autre jour tesmoignez, que le bonheur des Provinces-Unies et celuy de sa Maison dépend de la prospérité de la France et de la continuation de son amitié. Je ne me tiens pas simplement à ce qu'elle m'en dit; ceux qui l'approchent m'en font les mesmes rapportz, et, sans examiner de plus près quels en sont les véritables motifs, je me contenteray de vous dire, Monseigneur, que je ne suis pas marry de la voir dans de meilleures dispositions que par cy-devant; cela, pourveu qu'il dure, pouvant tousjours servir à quelque chose de bon. Quand M[r] son fils sera de retour, je mettray plus de forces pour entretenir les siennes, que je tiens plus solides. Il se dit qu'il sera icy au premier jour, toutes les parties contestantes dans la province de Groeninghen s'estans soumises, par acte formel et authentique, à son arbitrage et des députez de l'Estat qui sont avec lui. S'il termine les affaires avant que de revenir, il en aura de la gloire, et

(1) Les désordres de la Fronde furent ou semblèrent appaisés par la déclaration du 24 oct., le même jour où la paix de Westphalie fut signée entre la France et l'Empereur.

[1] fit.

son autorité en profitera; plus elle s'establira, plus de bénéfice en ressentiront ces gens icy; car ils ont besoin d'un modérateur puissant dans les rencontres où leurs intérestz privés les aveuglent de passion. Il y en a de si perdus dans la mesconnoissance de cette nécessité, ou dans les transportz de leur présomption démesurée, qu'ils donnent hardiment dans un raisonnement tout à fait desraisonnable, que l'institution d'un gouverneur en ce Pays-Bas a procédé de l'esloignement du Roy d'Espaigne, mais que, là où l'Estat est présent, il peut agir et disposer de soy-mesme, sans qu'il ayt besoin de gouverneur. Cette pensée creuse tombe dans des cervelles mal-faites de la Hollande où l'esprit d'une absolue domination sur les autres provinces n'est que trop violent. Quand je considère pour leur bien commun l'importance de l'autorité dudit sieur Prince, je ne m'esloigne pas trop néantmoins du sentiment de ceux qui jugent politiquement que le desconcert entre elles ne luy seroit pas désavantageux, et qui ont remarqué que feu monsieur son père, s'estant esloigné de la maxime *divide et imperabis*, a tombé dans l'extrémité de voir contre luy tous ceux qu'il avoit réunis, au lieu que leur division maintenoit son crédit. Ce sera au jeune Prince de prendre là-dessus ses mesures et de prévoir les moyens de s'aquérir de l'authorité, sans que l'Espagne profite des divisions intestines de cet Estat. Car certainement c'est à quoy elle vise, et les plus sages s'en apperçoivent bien. Cela, Monseigneur, leur fait désirer le restablissement d'un bon concert avec la France, et plaindre que leurs adversaires ayent pris fondement, sur la considération de l'événement de nos brouilleries, de dilayer la nomination d'un ambassadeur, ainsi que je le vous ay mandé par mes précédentes. Le loisir a donné lieu de varier encores sur le choix d'un sujet propre pour cet employ, et j'entends que, dans les dernières sessions de l'assemblée de Hollande, lorsqu'elle s'est séparée, on a miz sur les rangz un des bourgmaistres de la ville de Dordrecht nommé Béveren, qui a desjà passé par des am-

bassades extérieures en Angleterre et Dennemarck, et qui néantmoins est mieux instruit des affaires de sa province que des estrangères, estant de cette secte qu'on appelle Arminiens, et d'une ville qui, dans la négotiation de la paix avec l'Espagne, a pris hautement l'affirmative contre la France. Je tiens, avec beaucoup d'autres, que ce ne seroit pas nostre fait. Il y a d'ailleurs qui ne seroient pas marrys qu'il fust esloigné de ce pays, par ce qu'estant un des principaux partisans d'une cabale qui est toute formée dans la susdite ville, et qui causa ces jours passez un tumulte entre le peuple et le magistrat, son absence affoibliroit son party. M. le Prince d'Orange me parla de luy en son dernier voyage, comme d'un homme mal-propre, et je m'avançay de dire à S. A. que, pour estre bien-venu en nostre cour, il faudroit que ce fust une personne en qui il eust confiance et qui ne luy déplеust pas.... La Haye, 26 octobre 1648.

† [1] N°. DCCCCVIIa.

Mémoire du Prince d'Orange sur la manière de faire venir l'armée du Maréchal de Turenne d'Allemagne dans les Pays-Bas.

—

Quoyque les François, par l'expérience de leurs armes et la cognoissance qu'ils ont de l'Allemaignie, sçauront mieux juger des forces qui leur sont de besoing et des routes pour assembler et passer les trouppes et armées qu'ils ont envie de tirer d'Allemaignie et d'employer dans le Pays-bas, que celuy duquel ils en demandent l'advis, néantmoins, pour leur tesmoignier qu'en cela, aussi bien qu'en toute aultre chose qui, sans un très-grand et manifeste préjudice, sera en son pouvoir, il est et sera tousjours prest à y contribuer avec soing et affection le sien, il leur fait part en ce mémoire de ces considérations et expédients qu'il juge plus à propos pour ce desseing.

[1] *Sans date. Cette copie est de la main de M. de Sommelsdyck.*

Sur donc la présupposition que l'armée du mareschal de Thurenne est dans la duché de Wirtenberck, celle des Suédois dans la Franconie et celle de madame la Lantgrave en ses pays et garnisons ordinaires, et qu'après la ratification de la paix d'Allemaignie, il sera donné passage libre aux armées par les pays, et faict des ponts en tels endroits des rivières par où on déclarera vouloir faire l'évacuation de l'Empire, on croit que la plus courte et commode marche du susdict mareschal seroit par ung bout de la Franconie, pour y receuillir le secours suédois et aller passer le Mein à Francfort, pour ensuitte, ayant donné rendévous aux trouppes de madame la Lantgrave dans la conté de Nassau, ou, pour l'exempter de la foule, dans le pays de Berghes, passer le Rhyn avec tout ce qu'on prétend tirer de l'Allemaignie à Andernack, qui est au dessous de la Moselle, d'où tout aussitost on pourra entrer dans le pays de Juliers, qui est ouvert et abondant en bleds, où, sous prétexte d'en chasser ou prévenir ses ennemis, si tant est que, selon le bruict, les Lorrains si[1] sont desjà ou s'y veullent loger, ceste armée si[1] pourra commodément placer, pour delà puis-après, et plus seurement et plus facilement, prendre ses mesures pour l'exécution de ses desseings, pour le succès desquels on souhaiteroit qu'on se peust esvertuer à amasser jusques à vingt-mille hommes de pied et neuf ou dix-mille chevaux, pour les partager en deux armées, qui se pourroient ainsi mieux ayder, secourir et eslargir, accableroient les forces ennemies et, par l'espouvante, causeroient moins de résistence et peut-estre porteroient tant plus aysément les peuples à se ranger du costé le plus fort.

Et à la séparation qui est nécessaire, la plus grande partie de la cavallerie et six ou sept mille hommes de pied, debvroient aller passer la Meuse à Liège, si, pour dès le commencement ne donner subject à quelque refus, on ne veult demander le passage de Mastricht et, par l'occupation de la ville de Weert, ils se pourront accom-

[1] s'y.

moder d'un grand pays et seconder le siège de Ruremonde, que l'autre armée, restée avec la pluspart de l'infanterie de l'autre costé de la Meuse, aura entrepris à mesme temps et cela en la couvrant entièrement du costé du Brabant; ce qui estant achevé, il faudra puis-après passer de mesme façon à l'entreprise de Venlo, laquelle pourtant aura de plus grandes difficultés, à l'occasion d'un grand et bien achevé fort, qu'elle a de l'autre costé de la rivière.

Et parceque le principal, dans le commencement de ce desseing, sera de ne rien entreprendre de quoy on ne vienne facillement à bout, pour s'acquérir de la réputation et causer tant plus d'estonnement, et qu'on doit aussi tascher d'occuper beaucoup de pays, par où les fourrages et aultres besoings pour la subsistence de l'armée se puissent tant plus aysément trouver, il sera donc expédient, après ceci, qu'on se saisisse de la ville de Heerentals, par où on aura tout le pays d'autour et aussi le grand quartier d'Anvers, qui tout ensemble est du ressort du Roy d'Espaigne à sa dévotion, d'où quant et quant il sera très-facile, ou par surprise, ou par destour, et le prenant ung peu plus hault, de passer la petite rivière du Deemer, sur laquelle il sera aysé, accause de leur désadvantageuse situation et mauvaise fortification, d'occuper les villes d'Arschot, Sichen et Diest, pour de là en oultre, et pour les mesmes raisons, aussi se saisir des villes de Tirlemont, Landen, Hannuye et Judoignie, qui sont toutes meschantes, mais situées en pays très-fertile et abondant.

Et parceque après ceci, le temps et les occasions pourront ouvrir le chemin à la suitte de plus grands desseings, on brise icy, pour préadvertir que, durant tout l'hyver on rencontrera deux difficultés qui n'incommoderoient pas en une aultre saison; dont la première est, que le pays, estant en beaucoup d'endroicts marescageux ou ayant des bruyères fort basses, les pluyes et les desbordements des rivières y représentent souvent ung déluge d'eaux, comme ils font présentement, par où, non seule-

ment les sièges, outre encores le hasard de la gelée, mais aussi les communications de l'un lieu à l'autre, sont en danger d'estre entièrement empéchés. Et pour l'autre c'est, que durant ce temps là, ne se faisant point de diversion du costé de la Flandre, les lieux surnommés, où l'Espaignol en ceste saison a accoustumé d'envoyer rafraischir ses trouppes, se trouveront sans comparaison beaucoup mieux garnis qu'ils ne seroient en aultre saison, lorsque les forces ennemies seroient employées pour le plus sensible et le plus grand besoing.

LETTRE DCCCCVIII.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Communications secrètes avec le Prince d'Orange sur le renouvellement de la guerre avec l'Espagne. P. C. H. XLIV. 218.

Monseigneur. J'espère que V. É. ne désaprouvera point que je luy rende compte de quelques particularitez importantes, par l'escrit cy-joint en forme de mémoire [1]. Je fay maintenant une lettre à part sur ce qui concerne le sixième article, avec supplication très-humble que ce qui suict soit deschiffré par une main très-confidente et secrette, aussy bien que ledit mémoire.

Le personnage [2] à qui je m'estois laissé entendre pour descouvrir les sentimens de Mr le Prince d'Orange, m'est venu trouver, de sa part et par son ordre exprès, pour me dire qu'après m'avoir souvent déclaré luy-mesme sa propension très-constante au service du Roy, et en ayant rendu des preuves solides en diverses ocasions, je ne devois point douter que tout ce qui le concernera ne luy soit singulièrement à coeur; qui [3] a reçeu avec joye l'ouverture que j'ay avancée, qu'il me prie de la pousser, sous asseurance formelle qu'il me donne de la seconder de tout son pouvoir; qu'il la juge la plus importante qui se puisse

[1] *Peut-être ce Mémoire se trouve-t-il encore à Paris.*
[2] M. de Sommelsdyck. [3] qu'il.

faire pour le service du Roy et pour le bien de cet Estat et pour son intérêt propre; qu'il trouveroit donc expédient que l'armée de Turenne s'aproche de la Meuse, mais que son sentiment seroit que ce fust avec une puissance telle qu'elle donnat la loy aux Espagnols et l'estonnement à ces gens icy. Que, pour la rendre telle, il faudroit qu'elle fut renforcée des troupes de Suède et de celles de madame la Lantgrave, qui seront libres après la paix de l'Empire. Qu'il en juge de la sorte, par ce que ces gens-icy, la voyant aprocher foible de leurs confins, ils ne s'en soucieront pas, qu'ils braveront, et les mal-intentionnez d'entre eux prendront le prétexte de cette approche, pour porter l'Estat au but qu'ils ont d'une liaison avec les Espagnols, où [1], si elle leur semble formidable, ils viendront, comme par manière de dire, les mains jointes à la France. Que, s'il n'est question que des troupes de Turenne, il estimeroit plus à propos, pour éviter cet inconvénient, lequel il tient infaillible, qu'elle se jettat plustôt dans la Bourgoigne, où elle auroit lieu de subsister et d'y faire progrez, les Espagnols n'y ayans aucunes forces. Que si elle est puissante au point que dessus, et que cependant l'armée qui a coustume d'être en Flandres, allasse de l'autre costé, il ne doute point qu'en moins d'une année et demie, tout au plus, tout ce que tiennent les Espagnols au Pays-Bas ne soit au Roy; que les petites places ne se rendent d'abord, que les plus fortes ne deviendront pas difficiles à emporter, et que, selon toute apparence, il y aura des provinces entières qui se souléveront, pour trouver leur salut dans un accommodement et soumission à la France, plustot que de courir le malheur de la guerre, voyant leur deffense impossible par l'impuissance des Espagnols. Qu'il ne se faut pas fort asseurer de porter cet Estat à une rupture avec l'Espagne, la province de Hollande estant empoisonnée de la douceur du repos, et le party de ceux qui ont fait la paix y estant puissant. Que ceux-cy feront bien ce qu'ils pourront pour porter l'Estat

[1] tandis que.

à une conjonction avec l'Espagne, mais qu'il agira fortement pour rompre leur dessein, et s'y opposera avec tant de vigueur, secondé de ses amis et serviteurs, que toutes leurs machinations demeureront inutiles; qu'il intimidera ces peuples, par la crainte d'offenser une puissance voysine et de s'exposer à ses ressentimens, considérant bien que les Espagnolz, estant foibles de forces et de conduite, ils ne devront pas se mètre, pour les conserver, au hazard de se perdre. Que, quand on en viendroit à la pensée de s'unir à l'Espagne, il se formeroit asseurément deux partis dans cet Estat, lesquels estans composés de marchands, qui ont le principal commerce en France, ils auroient peur de le perdre et de se ruiner; que cette considération fera qu'ils donneront dans toutes sortes d'extrémitez plustot que de consentir à rupture avec la France, que l'ocasion est belle de faire un coup de dernière importance; que, pour la part qu'il prend aux intérestz de la France, il souhaite avec passion que, si son intention est de continuer la guerre, l'on se vueille appliquer fortement à ce dessein. Qu'il le trouve aussi très-important pour le bien de cet Estat, lequel il voit en péril par les pernicieuses menées des Espagnols. Qu'il considère aussi, comme il doit, le sien propre, et qui[1] aura une singulière obligation à V. É., si elle veut l'appuyer. Qu'il ne faut pas douter que, cela arrivant, les Espagnolz ne facent tout ce qu'ilz pourront pour le gaigner, et ne luy donnent au delà de ce qu'ils luy doivent; qu'il le prendra comme chose deue, et que, s'estant moquez de luy, il leur rendra volontiers le change, mais qu'il vous engage sa foy et sa parolle que cela ne gaignera rien sur son esprit, qu'il demeurera dans une constante dévotion pour la France et ne s'en aliénera jamais. Que je puis considérer combien tout ce que dessus luy importe et que, s'il en venoit la moindre intelligence à ces gens icy, ce seroit sa ruine totale et de sa maison; qu'il me recommande surtout le secret et que je n'en escrive rien qu'à V. É., à laquelle

[1] qu'il.

seule il s'en veut confier, espérant que cela demeurera par devers elle seule, sans qu'elle en communique, s'il luy plaist, à qui que ce soit qu'avec la Reyne, de la bonté et générosité de laquelle il se tient entièrement asseuré. Qu'il approuve extrêmement la voye que j'ay tenue, de luy faire parler et porter cette parolle par une personne tierce, qu'il usera de la mesme voye pour communiquer avec moy, afin que, si quelque chose par malheur venoit à se descouvrir, il puisse jurer que jamais je ne luy en ay parlé. Il a adjousté une autre chose, Monseigneur, que je ne dirois point, si elle n'avoit esté précise, à un point de la pouvoir dire essentielle, afin de ne donner occasion de penser que je voulusse me faire de feste, ce qui n'a jamais esté mon humeur; c'est que, qui que ce soit qu'on voulut employer en cette affaire, il ne s'en ouvriroit jamais avec luy.

Maintenant, Monseigneur, je viendray à l'entremetteur, qui a consenty que je le nomme à V. É., c'est M[r] de Sommerdik, qui a, en cela et toutes autres choses, l'entière confiance de ce Prince. Je ne vous diray point quel il est, car je croy que vous en estes desjà pleinement informé. Il a passion pour le service de leurs Majestez; il en a extrêmement pour celuy de V. É.; il est homme sage, adroit et acrédité dans son pays; il a des richesses plus qu'il n'en est besoin pour faire croire qu'il n'agit point par intérest; le principal qu'il a devant les yeux est celuy de sa patrie et de S. A. Il m'a dit librement qu'il tient l'Estat au point de se perdre et devenir espagnol en moins de deux ans; que le régime d'à présent ne luy plaist point, connoissant ses fins; qu'il voit le party arminien en possession des affaires et du pouvoir, et reprendre le mesme train que par cy-devant, pour dominer et se soumettre à la domination d'Espagne; qu'il faut que ce qu'il y a de gens de bien avec luy songent à prévenir ce malheur; que ceux-là veulent destruire la milice, par ce que ce fust elle par le moyen de qui le feu Prince Maurice renversa tous leurs desseins; qu'il ne faut point

douter de la franche résolution de M. le Prince d'Orange; que durant quelque temps il avoit apréhendé qu'il ne dépendit un peu trop de madame sa mère, mais qu'il est tout à fait revenu de cette crainte, par des preuves si réelles et solides du contraire, qu'il n'y a rien à craindre de ce costé-là, qu'il l'a veu luy parler avec des résolutions si masles et si vigoureuses, que le plaisir qu'il en avoit estoit meslé d'étonnement qu'un Prince de cet âge eut des pensées si solides et des paroles si résolues. Quant au fait des places que j'avois dit qu'on pourroit luy donner, la paix faite entre la France et l'Espagne, il me dit que cette avance n'avoit pas désagréé à S. A., mais qu'elle estoit en doute si, les ayant, il ne faudroit point les rendre à l'Estat; qu'il le remit de songer à cela, quand il les auroit, et qu'alors on aviseroit à ce qui seroit de faire.

Pour conclusion, Monseigneur, tout autant que la foiblesse de mon jugement le peut permettre, je veoi ce Prince en beau chemin. Ce sera à V. É. d'en faire de plus solides, selon sa singulière prudence, aprez que j'ay tiré les sentimens de S. A., sans m'engager à rien de plus que d'en rendre conte à V. É., ayant attribué tout ce que j'ay fait et dit à une pure pensée et désir particulier de faire quelque chose dont le service du Roy peut estre avantagé.

Il me parla aussi du duc Charles[1], selon ce qu'il en avoit oui discourir au Rhingrave, estimant que de destacher ce Prince des Espagnolz, ce seroit leur couper le bras droit; que, dans l'ocasion des affaires du parlement, il avoit envoyé offrir son service à la Reyne, que V. É. rejetta cette offre et dit qu'il y avoit assés d'autres brouillons en France. J'ay creu, Monseigneur, devoir adjouster ce dernier poinct, pour l'informer fidellement de tout, aprez quoy je me diray, avec le respect et la submission que je doiz, Monseigneur,

de V. É. le très-humble, très-obéissant
et très-obligé serviteur

La Haye, 2 novembre 1648. BRASSET.

[1] de Lorraine.

P. C. H. XLIV. 223. Brasset écrit à M. Servien le 5 novembre: „On ne parle plus que des présens du comte de Penneranda, qui seront grands, s'ils répondent à l'avidité de plusieurs; ils en tromperont beaucoup, s'ils sont moindres. Il se dit que M. le Prince d'Orange n'y aura plus de part. Il passa l'autre jour un certain colloque, où il monstra bien qu'il ne s'en soucioit guères; car, comme on voulut luy persuader, contre ses propres sentimens, qu'il en pourroit prendre d'un Roy amy, il dit rondement qu'il n'estoit que réconcilié et, sur ce qu'on poussa plus avant la persuasive, il ferma la bouche et fit monter le sang au visage, par cette repartie généreuse, qu'il n'oubliroit jamais qu'un Roy d'Espagne avoit fait assassiner son grand-père. Cela, Monseigneur, s'estant passé entre trois personnes et en face de la mère, je vous supplie qu'il soit mesnagé, pour ne point préjudicier au tiers qui me l'a dit, avec d'autres particularitez résultantes de la confiance que ce Prince a en luy, par où je voy que, s'il tient bon, l'Espagne et ses partisans auront à faire à un esprit de merveilleuse contradiction pour eux. Le bon est qu'il voyd où vont leurs visées et que la destruction de son authorité leur est en bute. Je ne désespère pas que nous n'en profitions avec le temps."

LETTRE DCCCCIX.

P. C. H. XLIV. 240. *M. de Sommelsdyck au Cardinal Mazarin. Protestations de bonne volonté envers la France.*

Monseigneur. Par celle qu'il a pleu à V. É. de m'honorer, je recognoy bien que le S[r] de la Thuylerie s'est resouvenu trop avantageusement de moy en ses despesches; car, si en quelques lieux et occasions il m'est arrivé de parler avec ressentiment des bienfaicts et avec confiance des bonnes intentions de la France à l'advantage de cest Estat, ce n'a esté, et non pour aultre considération, que pour mieux informer ceux qui sembloient ignorer combien son amitié nous a esté utile par le passé, et ne vouloient aussi avouer qu'à présent le renouvellement de liayson fust nécessaire pour nous asseurer. Toutesfois, Monseigneur, puisque vous me faictes l'honneur, en la vostre, de me tesmoignier d'avoir reçeu quelque

satisfaction de ce mien procédé, et que non seulement V. É. l'approuve, mais de plus m'en sçait gré, je ne puis faire de moins que de vous confesser que je m'en sens grandement glorieux et encouragé à embrasser les occasions qui s'offriront pour ne nous faire manquer en cette importante conjoincture aux debvoirs de nostre commune gratitude envers la France; car, oultre mon instinct, j'ay aussi apris de feu mon père, duquel il vous a pleu faire mention, qu'elle a tousjours porté ung soing très-effectif au bien et à la conservation de cette République, et je m'asseure présentement qu'elle est pour y moins défaillir, puisque l'induction et la direction de V. É. y peult le principal, ung chasqu'un sçachant ce qu'on défère à vostre jugement, et méritoirement, puisqu'on a reçeu tant de preuves de vostre prudence et fidélité que rien ne s'y peult adjouster. Je vous supplie donc très-humblement, Monseigneur, que, pour l'amour de la France et de vous-mesme, il vous playse continuer vostre protection et bienveillance sur cet Estat, sans vous arrester à quelque diversité de sentiment, ou commencement de détracquement, qui se peult rencontrer en nostre conduictte; car je croy que nous buttons tous à une mesme fin, qui est de nous guarantir et de l'oppression de l'Espaignol et de nos propres incommodités, et ne varions que de la voye à y parvenir avec plus de célérité et de seureté. Au reste, Monseigneur, si en mon particulier je puis estre si heureux que de tomber en quelque considération auprès de V. É., je l'asseure que je tascheray de m'y confirmer par tous les soings et respects qui se peuvent rendre d'un qui est, Monseigneur,

de V. É. le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. D'AERSSEN DE SOMMELSDYCK.

La Haye, 6 décembre 1648.

[1] † LETTRE DCCCCX.

Le Cardinal Mazarin à M. Brasset. Il se félicite des bonnes dispositions du Prince d'Orange.

Du 11 décemb. 1648.

J'ay sceu, par vostre dépêche du 30 de l'autre mois, avec une satisfaction indicible, ce que c'estoit passé en la conférence que vous avez eue avec — [2] et vous proteste, qu'encores que ce soit une des plus importantes affaires qui se puisse jamais traitter et que la France dans la suitte en puisse tirer des notables avantages, ce qui m'en plaist le plus n'est pas tant l'espérance de ces avantages, qui après tout peuvent manquer par cent accidents, comme de veoir d'un costé la sincère et forte affection que le dit — fait paroistre pour ceste couronne, dont il nous donne en ceste occasion des marques si palpables et si solides, et de l'autre qu'il songe, avec l'application qu'il doibt, pour restablir les affaires de M^rs^ les Estats et aux moyens aussi de relever son autorité, que les ennemis et envieux de sa maison voudroyent estre entièrement abaissée.

Vous sçavez combien de fois je vous ay escrit de luy représenter le grand intérest qu'il avoit d'y apporter les remèdes de bonne heure et que, s'il ne s'opposoit aux commencements, ce seroit après en vain qu'il le voudroit faire. J'ay touché si souvent ceste corde avec vous, que vous aurez pu juger à quel poinct l'affaire m'est à coeur, et vous inférerez en suite la qualité de la joye que m'a causé vostre dépesche, m'apprenant qu'il y travaille de bonne sorte et me donnant d'ailleurs en mon particulier des asseurances de l'amitié du dit S^r^, en termes si exprez et si obligeants que sont ceux qu'il vous a chargé de m'escrire. Je vous prie de ne rien oublier pour le bien persuader que j'en ay tout le ressentiment possible et qu'enfin je le conjure de me considérer comme le plus véritable et zélé serviteur qu'il ait, et pour la personne qui désire

[1] *Copie de la main du comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz.*
[2] *Le nom du Prince est remplacé par un trait.*

avec grande passion tous ses advantages et la bonne fortune d'y contribuer quelque chose. Les effects parleront, quand il en voudra tirer des preuves et, quelque parole que vous luy donniez là-dessus de ma part, asseurez-vous que ne vous en feray jamais aulcun reproche et que, si il est en mon pouvoir, je exécuteray tousjours plus que vous n'aurez promis.

Pour venir maintenant à l'affaire, en premier lieu, sur la question que — vous a faicte, si la France est en résolution de continuer la guerre à bon escient, vous représentant là-dessus le hazard qu'il courroit, si, en cas qu'il peust porter Mrs les Estats à reprendre les armes sur ce fondement là, ilz voyent tout d'un coup un accomodement entre les couronnes, je vous diray que, comme je ne vous avoy rien touché dans mes dépesches sur ceste matière, vous avez respondu fort judicieusement et avec la sincérité que l'on doibt garder en tout avec —.

Vous pourrez maintenant y adjouster que l'on est icy tellement picqué des artifices des Espagnols, de leur opiniastreté et mauvaise façon de procéder, que je ne doubte nullement que la Royne, de l'advis de tout le conseil, quand il faudroit mettre la matière sur le tapis, ne se résolust à pousser tout à fait les Espagnols dans les Pays-bas, si on estoit asseuré que messieurs les Etats voulussent s'engager à la mesme chose. C'est pourquoy vous eustes grande raison de dire au dit — que, s'il pouvoit donner parole que les dits Srs Etats rentreroyent en guerre pour n'en plus sortir que conjoinctement, vous auriez plus de hardiesse à escrire de deçà, pour faire prendre toutes les résolutions qu'il debvoit souhaitter.

En cas donc que messieurs les Estats voulussent reprendre les armes, mon conseil, que je ne doubte point qu'il ne fust suivi de tout le conseil, seroit que, non seulement on s'obligeast à ne faire la paix que conjoinctement avec eux, et ils ont assez esprouvé nostre foy pour ne pas doubter de l'exécution; mais qu'on pourroit aussi convenir de ne mettre pas les armes bas, qu'on n'eust remporté

certains advantages, que l'on désigneroit dès à présent et qui seroyent [tels] dans les Pays-bas que les ennemis, venans à faire la paix en suitte, ils ne seroyent point en estat de songer à remuer, ni de faire jamais aucun mal aux Provinces-Unies, ni à nous inquiéter.

Cependant comme on veoid bien que — pourra rencontrer des grands obstacles et peut-estre insurmontables à persuader M^rs les Estats à rentrer si tost en guerre, quoique leurs intérests le voulussent, tant qu'elle durera entre les deux couronnes, il pourroit donner à la France une autre marque signalée de son affection, qui seroit de tascher à porter les Srs Estats de déclarer aux Espagnols, avec force et fermeté, qu'ils reprendront les armes, si ne font la paix avec la France, fondant ceste déclaration sur ce qu'il est désormais cogneu de tout le monde, qu'ils ne la veulent pas; chascun voyant clairement que ce ne sont pas les conditions du traitté qui empeschent qu'elle ne se fasse, puisqu'ils ne contestent plus que sur le plus ou le moins de ce qui sera rendu au duc Charles, et que les plus hébetés cognoissent que ce n'est qu'un meschant prétexte dont ils se servent, et non pas une raison tant soit peu apparente pour retarder un si grand bien.

Car après cela, ou les Espagnols, appréhendans le coup dont ils se verront menacez, donneroyent la main à la paix, et toute la Chrestienté seroit redevable à M^rs les Estats, ou pour mieux dire à —, du repos qui s'establiroit et en ce cas — esléveroit son autorité et sa réputation à un haut poinct; ou les Espagnols s'opiniastreroyent à vouloir encoires continuer la guerre, et alors M^rs les Estats reprendroyent les armes avec justice et avec l'applaudissement général de toute la terre, et — auroit esté l'instrument de leur faire acquérir des grands avantages, avecq beaucoup de gloire et d'augmentation de crédit pour luy-mesme. Et, pour donner encores plus de moyen à — de porter de façon ou d'autre les dits S^rs à ceste résolution, il pourroit les asseurer, s'il en [1] besoin, que la France conviendra

[1] *est semble omis.*

avec eux d'un nouveau partage, où ils trouveront plus advantageusement leur compte qu'en celuy qui avoit esté fait cy-devant, et dans lequel il y aura môyen de faire cesser tout les subjects de jalousie, que quelques-uns de l'Estat avoyent conceues mal-à-propos et qui nous ont desjà fait tant de mal. Comme d'autre part, si la paix venoit à se conclurre, par le moyen proposé cy-dessus, leur Majestés se porteroyent volontiers à recognoistre l'interposition de —, par quelque marque de grand esclat pour sa personne et sa maison.

Pour revenir maintenant à nostre affaire, quoique je n'aye peu appréhender en mon particulier que les Provinces-Unies fussent jamais pour s'unir avec les Espagnols contre nous, pour les raisons que vous touchez dans votre dépêche et pour d'autres, je tiens néantmoins fort considérable l'asseurance positive que — vous en a donnée et qu'il respondoit que ceux de l'Estat qui auroyent une telle pensée, n'oseroyent seulement la mettre au jour; car nous pouvons prendre aprez cela nos mesures sur ce fondement, comme indubitable; oultre que, comme vous avez représenté au dit Prince, quand il arriveroit dans l'Estat quelque esmotion sur l'approche de nos armes, il auroit le remède en main, se rendant guarand envers eux que la France en useroit à leur contentement. Vous pouvez tousjours confirmer la parole que vous luy avez portée, touchant les places, que, s'il arrive, comme il juge, que l'appréhension de les perdre pourroit porter les Espagnols à les remettre à Mrs les Estats, comme ils se sont obligez par traicté d'en faire l'échange, tousjours les dits sieurs Estats en auroyent l'obligation entière à la France, sans laquelle cest eschange n'auroit certainement point d'effect et, comme vous dites fort bien, ceste obligation seroit d'autant plus grande, s'yl y a moyen de descharger les dits S. Estats de l'équivalent.

Il ne se peut rien projetter de plus judicieux, ny de mieux raisonné que le mémoire que vous m'avez adressé[1],

[1] *Il s'agit du Mémoire ci-dessus n°. 907a.*

touchant la forme d'exécuter nostre dessein et que vous avez copié sur l'original, que vous a porté le cavalier. On s'en prévaudra comme il mérite, et on l'adressera à Mr le mareschal de Turenne, comme ayant esté faict icy, afin qu'il serve de règle à sa conduitte, autant que le temps et les conjunctures le permettront. Vous pouvez asseurer de nouveau — que le secret sera très-fidellement gardé et que Mr le mareschal luy-mesme ne sçaura pas nostre concert. On gagnera aussi le plus de temps que l'on pourra vers une meilleure saison, suivant les sentiments de —, et quoiqu'il ne soit pas vray que l'on soit convenu, comme on avoit publié de delà, d'un délay d'un mois, pour l'eschange des ratifications de l'Empire, il ne manquera pas d'autres moyens de prolonger, à cause de la restitution des places et notamment de celle de Franckendael, et qu'il semble que les Espagnols ne se disposent pas à rendre de bon gré et que les Estats de l'Empire pouront bien joindre leurs armes pour les en chasser.

Quand Mr le mareschal de Turenne sera arrivé à Cassel, il seroit fort utile qu'il peust prendre occasion de faire un tour à la Haye, soubs quelque prétexte, s'il y a moyen d'en trouver qui ne donne point trop de soupson. Il faudra en conférer avecq — et, en cas qu'il l'ayt agréable et le juge à propos, vous pourrez bien, lors que le dit Sr mareschal s'approchera de ces quartiers, luy despescher un exprès, pour le convier de ma part à vouloir s'advancer jusques à la Haye, soubs prétexte de visiter Mr le Prince d'Orange, dont il a le bien d'estre proche parent, mais il ne faut rien faire en cela que ce que — désirera.

[1] N°. DCCCCX°.

Note pour le Prince d'Orange sur une communication à faire à M. Brasset.

Sur la communication de la lettre du Cardinal au sieur

[1] *Sans date. — De la main de M. de Sommelsdyck.*

Brasset [1], S. A. pourra dire audict sieur qu'il a remarqué, avec beaucoup de contentement, l'estime que Mr le Cardinal faict de ses déclarations et de son amitié, et qu'il prie le sieur Brasset, dans sa prochaine dépêche, de le faire cognoistre au dict Cardinal, avec asseurance de sa part qu'à toutes occasions il taschera de gagner la sienne avec pleine confiance, et que par le reste il recognoist que son desseing ne vise qu'à la paix, qu'il souhaite donc advantageuse à la France et aussi en particulier à l'affermissement de son establissement. Mais d'autant qu'il désire avec passion la prospérité de la France et qu'il seroit très-mary qu'elle s'engageast dans la continuation de la guerre sur de mauvais fondements, elle advertit le dit sieur, pour sa descharge et afin que Mr le Cardinal en prenne mieux ses mesures, que premièrement en ceste conjuncture il ne voit nulle apparence, pour plusieurs raisons, de pouvoir engager cest Estat à rupture avec l'Espagnol, par persuasive ou offre d'amélioration de partage, et qu'aussi peu il juge qu'il pourra porter à user de menasse, pour l'obliger à conclurre la paix avec la France, mais que les seuls efforts de la France, accompaignées de succès, en pourront causer la disposition; [2] à quoy, si sa constitution présente la peut faire résouldre, il persiste à s'oser faire fort que nulle alliance, joinction ou assistence ne se fera de la part de cest Estat avec l'Espaigniol. Et qu'en fin, pour éviter tous soupçons de trop estroitte correspondence, il juge que, nonobstant le parantage, le mareschal de Thurenne ne doibt donner jusques en ce lieu, mais que, pour éviter l'ombrage de son abouchement, il est en doubte si, lors qu'il le sçaura dans la marche, pour le veoir plus commodément, il ne mettra en exécution le desseing qu'il a desjà déclaré dès longtemps, de prendre les baings d'Aix pour sa santé, ou, pour le moins, il s'oblige d'aller en ce temps là chasser à sa

[1] La Lettre 910.
[2] *Ici on lit en crayon de la main du Prince* et qu'alors l'on pouroit travailler avec espérance de succès.

maison de Dieren, pour luy abréger le chemin et le voir à l'escart.

Le 25 janvier 1649 M. Brasset remit aux États-Généraux l'écrit suivant.

„Messieurs. Je viens, par ordre exprès du Roy et de la Reyne-Régente, mère de sa Majesté, faire en leurs noms avec vos Seigneuries ce qui se faict d'ordinaire entre amis, qui se communiquent volontiers leur contentement et leurs desplaisirs.

Aussytost, Messieurs, que la paix de l'Empire fut conclue et signée, leurs Majestés se disposèrent d'en faire donner part à vos Seigneuries, non tant comme d'une affaire qui tournoit au bien et adventage de la couronne, que parcequ'il y alloit du repos de l'Allemagne et de l'acheminement ensuicte à celuy de la Chrestienté, laquelle selon toutes apparences en jouyroit dès à présent, voyre l'auroit faict plustost, si vos Seigneuries, par des considérations qui leur ont esté particulières, ne se fussent point tant hastées de conclurre leur paix avec l'Espagne.

Mais, Messieurs, comme diverses impressions se respandirent que cette paix de l'Empire trouveroit des achopemens, jusques là de doubter si jamais elle seroit ratifiée, leurs Majestés (non qu'elles se deffiassent de l'effect, mais pour s'accommoder au tems) trouvèrent bon que je différasse cet office jusques à l'eschange des ratifications.

Encores, Messieurs, que je n'aye pas advis que la cérémonie s'en soit accomplie, si est-ce que je ne craindray point de me mesprendre en disant à vos Seigneuries que cela vault autant que faict, les parties intéressées ayans une mutuelle disposition à l'entier accomplissement de cette bonne oeuvre, nonobstant toutes les menées et pratiques dont l'Espagne se sert pour le divertir. Là où les confoedérez, aprez avoir persévéré dans une louable et constante union durant la guerre, tenu entre eux un sincère concert pendant tout le cours de la négociation, et préféré le bien publicq aux avantages que promectoit la prospérité de leurs armes, apportent toute sorte de franchise pour la mectre en sa dernière perfection.

Voylà, Messieurs, pour ce qui concerne le contentement dont leurs Majestés m'ont commandé de donner part à vos Seigneuries. Vous avez, Messieurs, les âmes si chrestiennes et les sentimens si justes, que je ne demanderay point quel est le vostre en cette occasion.

Mais, Messieurs, Dieu permectant que les plaisirs soient souvent accompagnez de fascheries, en voicy une très-sensible que leurs Majestés tirent de leur sein, pour la respandre dans le vostre, soubs cette confiance que vos Seigneuries en seront touchées.

Vous avez entendu, Messieurs, que depuis quelques moys la cour de Parlement de Paris, par ses fréquentes assemblées, a donné suject d'en préveoyr du désordre, quoyque leurs Majestés, par une singulière prudence et surabondance de bonté, ayent faict tout ce qui se pouvoit pour l'empescher.

Enfin, Messieurs, tout cela n'ayant de rien servy, vos Seigneuries verront, par la déclaration de sa Majesté, à quoy elle a esté obligée d'en venir, et voulant en suicte pratiquer tous moyens pour tenir le Royaume dans sa tranquilité, elle a résolu de convoquer les troys Estats d'iceluy au 15 du moys de mars prochain, pour entendre leurs bons et fidelles advis.

Par cette résolution, il se veoyd, Messieurs, que la maladie d'un membre n'est point, comme aulcuns se le sont imaginés, respandue partout le corps de l'Estat, et que tant de Provinces qui le composent sont reconneues si saines qu'on ne faict point scrupule de les appeler, pour ayder à la guérison de ce qui se trouve infecté.

A cela, mais véritablement avec beaucoup de desplaisir, leurs Majestés adjoustent la force, en faisant approcher leurs armées autour de Paris. Toutesfoys, comme dans cette grande ville il y a quantité de bons et fidelles sujects, il est à espérer que leur exemple touchera les autres, et faire se pourra encores que le bas-peuple venant à pâtir et reconnoissant d'où viendra la cause de souffrances, s'en prendra à ceux qui auront circonvenu sa facilité.

Il seroit certainement fascheux, Messieurs, que les ennemis de la France eussent lieu de se promectre des advantages de ce trouble apparent, si nous n'avions aussy tout suject d'espérer qu'il en sera comme des monstres que l'on estouffe en leur naissance, et que Dieu, qui est le gardien de la veufve et du pupile, et qui a souvent donné des marques évidentes de sa protection spéciale sur le Royaume, fortifiant de ses sainctes grâces la ferme résolution de leurs Majestés et de la maison Royale à ne point souffrir que l'auctorité soit en façon du monde blessée, ny dedans ny dehors l'Estat, fera qu'il demeure florissant, à la confusion des ennemis et au grand contentement de ses vrays amis.

C'est du nombre de ces derniers, Messieurs, que sans doubte vos Seigneuries se monstreront tousjours, et que, dans le souvenir de cette ancienne et bienfaisante amitié de la France, elles con-

servent, pour leurs Majestés et pour le bien de la couronne, une franche et sincère dévotion, comme leurs Majestés auront tousjours affection pour la prospérité de cet Estat."

LETTRE DCCCCXI.

M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Troubles de la France.

Monsieur. J'ay veu, dans celle qu'il a pleu à V. Exc. m'escrire le $^{29}/_{19}$ de l'autre moys, tant de nouvelles marques de ses bonnes inclinations que, m'estant arrivée sur le poinct que je dépêchois à la cour, j'ay creu en devoir de rechef informer leurs Majestés, ne doubtant point, Monsieur, que cette connoissance ne leur soit très-agréable et ne fortifie de plus en plus l'estime qu'elles ont desjà pour vous. J'ose par avance en remercier V. E. de leur part et l'asseurer ensuicte qu'ayant une très-forte et très-particulière dévotion pour vostre service, je ne manqueray jamais de profiter des occasions qui me donneront moyen de vous en rendre des preuves très-véritables.

Ce que vous jugez, Monsieur, du mouvement de ceux du Parlement est bien un effect de ce qui se pouvoit attendre de voz prudentes considérations. J'espère que, Dieu aydant, nous verrons bientost celuy que V. A. augure de leur confusion; j'en apperçoy plusieurs signes par les dernières lettres qui sont venues du 23. L'argent boursillé [1] pour leurs levées estoit desjà dissipé et les demandes d'une nouvelle contribution estonnoient ceux qui d'abord estoient les plus empressez; leur milice, sans expérience, avoit esté renfermée pour apprendre le port et maniement des armes, et plusieurs parties des troupes de S. M. estoient venues à diverses reprises les pousser jus-

[1] embourssé.

ques dans la barrière; un gros, estant sorty pour faire monstre, jetta les armes, et s'enfuit dans la ville, partie de mescontentement de n'avoir pas la paye qui leur avoit esté promise. D'ailleurs le baz-peuple estoit bien fort dans le murmure, se trouvant sans pain, qui de dix sols, à quoy il avoit este taxé par la police, avoit, d'un jour de marché jusques au troisiesme seulement, monté jusques à cinquante sols, tellement qu'un homme du corps du parlement, escrivant icy à un de ses parents, luy mande qu'ils estoient, pour le lendemain de sa lettre, menacés d'une grande sédition populaire et l'advertit de ne pas se haster d'aller prendre l'emploi qui luy avoit esté mesnagé dans ce parti, jusques à autres nouvelles. De plus encores le Parlement se trouvoit surpriz et estonné que les villes d'Orléans, Chartres, Bloys et Estampes, qu'on disoit devoir envoyer des vivres escortez de 100,000 hommes, avoient député vers leurs M[tés], pour les asseurer de leur constante fidélité et obéissance. Les troupes du Roy grossissoient journellement aux environs de Paris, et, bien que l'on en tire des places frontières, voyre de celles qui ont esté gagnées sur les ennemis, si est-ce qu'on n'a pas grand suject de craindre leurs effortz dans la saison où nous sommes, nullement propre aux sièges; que, s'ilz s'avancent pour battre la campagne, ilz ne feront que la guerre aux vaches, et il me souvient d'avoir ouy dire à l'Infante et au marquis Spinola, lorsque le feu M. le Prince d'Orange entra, il y a quelques années, dans le petit Brabant, brûlant jusques aux portes de Bruxelles pour la contribution, qu'il valoit mieux pays ruyné que pays perdu.

Parmy tout cela, Monsieur, je ne laisse pas de souhaitter que ce trouble soit bientost appaysé, tant pour le bien de la France que pour l'intérest de cet Estat; car si l'Espagnol, qui, comme les démons, se foure tousjours dans l'orage pour mal-faire, venoit à profitter de noz désordres, il pourroit, en peu de tems, se relever de ce grand abaissement où le croyent quelques mauvais politiques, qui ont dit par deçà hautement qu'il ne le faloit

pas craindre, estant si abbatu que de cent ans il n'auroit pas le moyen de nuire à ces Provinces-Unies.

Cela, Monsieur, me fait considérer incessamment qu'il seroit de la prudence du régime d'y prendre garde, et que ce luy seroit une occasion très-méritoire envers la France et une démonstration bien opportune de monstrer sa gratitude et la reconnoissance de ses anciennes obligations, s'il se portoit à faire paroistre dans cette conjuncture qu'il seroit disposé à prendre part aux intérestz de leurs Majestés et de la Maison Royale. Ce seroit le vray moyen d'effacer tout ce qui pourroit rester de desgoust pour ce qui s'est dernièrement passé à Munster, et d'establir une plus forte union et amitié pour l'advenir, ce qui seroit utile et avantageux de part et d'autre. Je prens la liberté, Monsieur, de confier ce mien sentiment à V. E. et de remestre à sa prudence d'en insinuer les pensées dans les espritz d'une Province si considérable que celle que vous gouvernez, et je serois ravy d'avoir moyen de faire connoistre à leurs Majestés qu'elle eust commancé à faire ouvrir les yeux aux autres, pour le bien des affaires de leurs Majestez et pour le bénéfice de tout cet Estat. Car sans doubte ceux qui se sont escartez de leur devoir en France y seroient plustost et plus facilement ramenez, quand ilz verroient se remuer les vrayz amiz de la France, et les Espagnolz seroient retenuz et frustrez de leurs vagues desseins, par la crainte de cette réunion, à la dissolution de laquelle ils ont si artificieusement travaillé. Cet Estat les doibt tousjours considérer comme des ennemiz réconciliez, et qui sont du naturel de ces bestes farouches que l'on n'apprivoise jamais si bien qu'ils ne reviennent facilement à leur première férocité. V. E. me pardonnera, s'il luy plaist, que je l'importune de ce long discours; c'est le zèle qui m'emporte, escrivant à une personne que je sçay fortement zélée pour le service de sa patrie, et qui me tesmoigne tant d'affection pour celuy de leurs Majestez. J'offencerois V. E., si je la convions davantage

à prendre l'un et l'autre à coeur. Je finiray donc par mes très-humbles prières de me vouloir continuer l'honneur de me croyre très-parfaictement

de vostre Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, ce 4 febr. 1649.

Le 12 février M. Brasset écrit au Comte: „Je reçoy présentement une despesche de la cour, en datte du 6 de ce moys, par où l'on me faict sçavoir que, grâces à Dieu, le service du Roy se va de plus en plus affermissant, à la consolation des bons et confusion des meschans. Que toutes les provinces du Royaume, à l'exception de la Normandie, détestent l'emportement de Paris, asseurans de leur obéissance et fidélité, et la Normandie mesme, bien que M. de Longueville en soit gouverneur, n'adhère pas entièrement à la rebellion de Paris, où la misère se laissoit bien fort sentir; ce qui obligeoit les plus sages à chercher les moyens de la réduire à rendre l'obéissauce deue à LL. MM., auprez desquelles estoient les députés de Guienne, Languedoc, Dauphiné et Bourgongue, portans les asseurances cy-dessus; l'on attendoit ceux de Bretagne, qui estoient en chemin; et le petit mouvement de Provence estoit totalement appaisé, selon l'intention de LL. MM."

De St. Germain en Laye, on écrit[1] le 12 mars: „Enfin, malgré les caballes et les oppositions des Espagnols et des mal-intentionnés du dedans du royaume, l'accommodement vient d'estre heureusement conclu, le Parlement s'estant porté à rendre au Roy l'obéissance qu'il luy doibt, en la manière que Sa Majesté a désiré. Il se rendra un de ces jours en corps en ce lieu de St. Germain, où le Roy veut tenir son lict de Justice, et ne pourra aprez cela s'assembler d'un an, soubz quelque prétexte ou occasion que ce soit.

Le Roy renforcera son armée de toutes les troupes que la ville de Paris avoit levées et les compagnies souveraines auctoriseront par leurs suffrages les moyens d'avoir un secours d'argent, jusques à quinze millions. Ce qui est encores plus à estimer dans l'accommodement que toute autre condition, c'est qu'il s'est faict de part et d'autre une sincère réunion des coeurs qui, faisant conspirer à l'avenir un chacun à un mesme but, forcera bientost les ennemis à donner les mains à la paix.

[1] *Le papier sans signature est probablement une copie de nouvelles reçues par M. Brasset.*

Ils avoient conceu tant d'orgeuil, et s'estoient rendus si intraictables depuis ces désordres, qu'ils n'avoient pas honte de déclarer que ce seroit quitter la France à trop bon marché de ne prétendre d'elle que la restitution de toutes les conquestes, et que l'occasion estoit venue de la mectre si baz, en fomentant les divisions, qu'elle ne peust jamais estre en estat de leur faire aulcun mal, ny mesmes de leur en laisser la crainte.

Jamais la protection que Dieu prend de cette couronne, ne parut plus visiblement qu'en ce rencontre, où il se veovd par l'événement qu'il n'a permiz la prise des armes et l'assemblage de tant de forces de part et d'autre, qu'affin que se réunissant [1] fondre en un instant sur l'ennemy commun, et l'obliger à consentir à la paix.

Il ne se peut rien adjouster à la passion que S. A. Royale [2] et Monsieur le Prince ont fait paroistre en ce rencontre pour le bien de l'Estat, et que leur fermeté et leur union a extresmement contribué à la bonne issue de cette affaire, dont leurs Majestés leur ont tesmoigné grand gré à leur retour. Il sera donné amnistie de tout ce qui s'est passé depuis le 6 janvier. Les Princes et ceux qui sont entrez dans leur party seront conservez dans leurs charges et dignitez, si dans quatre jours ils veulent accepter l'accomodement. Le blocus de Paris levé. Ceux du Parlement font partir l'envoyé de l'Archiduc, sans aulcune responce."

[3] N°. DCCCCXI°.

Instruction pour un envoyé du Prince d'Orange en France.

Premièrement aura à remonstrer la grande passion que ceux de ma maison ont eu pour le service de la Fransche [4] et m'y continuant là dedans, je luy ay donné charge de l'en rasseurer de nouveau de la mesme et particulière passion que j'ay pour son particulier, me fiant en oultre sur les protestations qu'il m'a fait faire, et aussi que je croy que ce sera pour le bien de la Fransche, je luy faict proposer que, en cas il y arrivast quelques divisions en

[1] *lacune.* [2] Le duc d'Orléans.

[3] *En tête de ce brouillon autographe on lit:* Instruction pour (*le nom est effacé*) s'en allant [trouver LL. MM.] — *La pièce est sans date, mais probablement rédigée vers la fin de février. Le 26 le Prince d'Orange écrit à Mazarin:* „Je supplie V. É. de trouver bon que ce gentilhomme lui expose de bouche ce que je luy ay donné en charge particulière." († MS. P. C. H. XLIX. 25). [4] France.

ce pays icy, entre les Provinces-cy, me joinnant avec les six Provinces contre le restte de la Hollande, croyant que j'auray encore quelque villes et beaucoup de particulier qui se joindroit à moy, je pourois me promettre et aussi ces provinces, que la Fransche les assisteroit. Et cy [1] la Fransche voudroit bien envoyer un ambassadeur à ces six Provinces et ce parti et les reconoittre pour Estat, quoiqu'ils fussent céparées du reste de la Hollande; cy ils voudroit donner assistance d'argent, et cela jusques à la somme de deux millions, lesquels ceront [2] requis prontement, affin de mettre tout en estat. Oultre cela, cy, fournissant des batteaux pour le transport, il voudroit fournir 6000 hommes de pié, pour estre en partie enploiés à garder nos frontières contre les Espagnols.

De plus, cy, en cas que les Espagnols s'en voulussent mesler et ce [3] joindre avec le parti d'Hollande, il ne voudroit pas faire passer le général Rosa avec ces troupes aussi en ce pays, et cela par le chemin de Mastrick, et l'on luy envoyroit de la cavallerye au devant, pour le faire passer en seuretté.

Et aussi faire assembler l'armée du Roy sur les frontières de la Flandre, affin de donner de la jalousie aux Espagnols, pour les empescher de pouvoir agir vigoureusement. Voullant faire touttes ces schoses [4] et renouveller le traitté d'alliance et du partage, et là dedans augementer nostre partaige des villes d'Ostende, de Brugge, Damme, Gendt, et Dendermonde et des forts dépendants de ces places, l'on s'engageroit de faire rompre la paix avec l'Espagne et faire la guerre conjointement. Le fondement, sur lequel l'on propose cela et que l'on le pourra faire réussir, est que, la Hollande venant à passer aux extrémittées, l'on est asseurée que les aultres provinces ce joindront pour l'empescher, dans lesquelles l'on a assés de pouvoir pour faire effectuer cela; pour la Hollande, ayant les secours spécifiés, avec les amies [5] que l'on a dans la province, et la milice, l'on ne doute nullement que l'on

[1] si. [2] seront. [3] se. [4] choses. [5] amis.

ne les mette à la raison; ce que ce faisant, il cera aysé de les faire condescendre à la rupture de la paix, les six Provinces ayant allors le dessus et pouront l'emporter, remonstrant comme il s'en est peu fallu que tout le pays ne ce soit mis en trouble par la paix et que allors sen[1] doutte ces gens, qui ont pressé la paix et qui poussent aussi à ces extrêmités, ceront hors de crédit et de pouvoir de rien empescher. Pour les secours que l'on demande, sont plus pour encourager et dépescher les schoses, que le grand besoin que l'on en oroit, sur tout les Espagnols ne s'en meslant point; car l'on ne doute point d'avoir un parti bien considérable dans la province et la milice, joint avec cela que l'on a entièrement à sa dévotion, l'on en viendroit bien à bout; mais cela traîneroit longtemps et mettroit touttes les provinces en estat, que l'on ne les pouroit pas induire à faire la guerre, et les provinces, ayant receu ce secours de la Fransche, l'on les obligera bien aysément à faire la guerre avec la Fransche contre l'Espagne, le partage estant augementé des places surnommées, lesquelles donnoit jalousie. Ces désordres arivant, il cera très-nécessaire que l'on envoie des religieux soubs main, pour travailler auprès des catoliques, qu'ils n'usset[2] point à se soubslever et ce déclarer pour l'Espagne, et ces religieux devroit communiquer soubs main. Ces brouleries estant arrivées en ce pays-cy, l'on pouvoit s'aseurer que, quoique l'Espagne proposat des conditions fort avantageuse, la Fransche ne feroit point la paix, affin que celon cela l'on pût prandre ces mesures; car, n'estant pas asseuré de cela, l'on ceroit obligé de conséder beaucoup de schoses, pour empescher les brouillieries. S'informera cy, sur la principauté d'Orange, l'on ne voudroit pas pretter quelque somme d'argent considérable, payans de bons intérest, jusques au rambourssement de toutte la somme prestée, laquelle somme l'on doit tascher de faire monter jusques à 800.000 florins.

[1] sans. [2] eussent.

LETTRE DCCCCXII.

M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Il faut se défier de l'Espagne.

—

Monsieur.... Voici ce que la dernière dépesche de la Cour m'a apporté avant-hier, et présentement arrive icy un gentilhomme de mes amiz, qui me confirme dans les bonnes espérances que les affaires du Roy iront bien, soit par un prompt accommodement, soit par la force des armes, tant contre les ennemis du dehors que contre les rebelles du dedans. J'ose le dire à V. E., sans vanité, que ceux-là ne trouveront par leur compte tel qu'ilz se le sont imaginez et qu'on leur garde quelque chose, à quoy ils ne s'attendent pas. Cependant, Monsieur, je souhaicterois que ces Messieurs icy prissent un peu plus de part qu'ilz ne font dans les intérestz de LL. MM., non tant par une simple interposition, qui devroit estre préparée avant que de s'y avancer, comme par une déclaration ferme et vigoureuse, pour contribuer au maintien de l'autorité d'un Roy pupille, du père et ayeul duquel cet Estat a tant receu de bienfaicts. Je veux espérer que la règle de bonne et sage politique se mectra en pratique, et que le souvenir du passé, joinct aux prévoyances de l'advenir, produira quelque bon effect pour le présent. Je me resjouyz, Monsieur, que vostre province ayt ressenty le fruyct de voz soins et bons offices pour le maintien de son repoz intérieur. Il sera tousjours à craindre qu'un Estat, fondé sur l'action des armes, ne vienne à souffrir dans soi-mesme par l'oysiveté, mais je ne doubte point qu'il ne soit garanty de ce péril par le proceddez deffectueux des Espagnolz, qui font veoyr, par leurs continuelles chicanneries sur l'exécution de la paix, qu'ilz n'ont pas envye de l'observer longtems. Et quand le comte de Pennaranda dict l'autre jour à M. de [Vautort], envoyé du Roy à Bruxelles, que, s'il eust esté forcé de faire la paix avec la France à Munster, il avoit desjà préparé les moyens de la rompre au bout de deux mois,

il doibt donner grand suject à cet Estat de se deffier aussy de ce que ferat l'Espagne à son esgard. — Je m'asseure, Monsieur, que vous ne serez point marry de l'employ dont M. d'Estrades vient d'estre honoré, estant un gentilhomme qui a beaucoup de mérite, et de passion pour vostre service. Je luy cedderay en toutes aultres choses, mais non pas en celle-cy, puisque je m'ose dire, plus que qui que ce soit au monde, Monsieur,

de vostre Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, ce 13 mars 1649.

LETTRE DCCCCXIII.

Le même au même. Paix de Ruel.

Monsieur. Voicy la confirmation des advis que vostre Excellence peut avoir eus de l'accommodement de nos brouilleries de Paris [1]. Vous jugerez, Monsieur, si la dignité et auctorité du Roy y ont esté conservées, et si les Espagnols seront pour tirer tous les advantages qu'ils se promectoient de nos confusions. Dieu en a déterminé autrement par sa sainte providence, et par la protection qu'Il a tousjours monstrée sur la couronne, dans les tems qu'elle sembloit la plus esbranlée. Je suis bien asseuré, Monsieur, que V. E. prendra grande part au contentement de leurs Majestés et à la satisfaction particulière de monseigneur le Cardinal qui, par sa patience et dextérité, a surmonté ce grand orage, qui sembloit n'avoir que son chet [2] pour object. C'est où je me diray, Monsieur,

de V. Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 24 mars 1649.

1 *Peut-être les nouvelles reçues de St. Germain*; voyez p. 297.

2 sa chute(?).

LETTRE DCCCCXIV.

Le même au même. Meme sujet.

—

Monsieur. Je ne grossiray point ce paquet par la déclaration du Roy qui restablit le repos et la tranquilité dans son Royaume, ne doubtant pas que V. E. n'ayt eu sa part de tant d'exemplaires qui furent hier apportés par l'ordinaire de France. Il me suffira, Monsieur, de luy confirmer que c'est une affaire achevée au contentement de tous les gens de bien, et qui, Dieu aydant, demeurera dans un entier et solide accomplissement. V. E. a tousjours tesmoigné tant et de si favorables sentimens pour le bien de la couronne, que je ne demanderay point quels seront les siens dans ce rencontre, et je ne luy en exagéreray pas aussy l'importance et les advantages, puisque d'elle-mesme elle les conceoyt assez. Je me contenteray donc d'adjouster à cette confirmation celle de ma continuelle dévotion à demeurer, Monsieur,

de V. E. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 10 avril 1649.

LETTRE DCCCCXV.

Le même au même. Même sujet; communication aux États-Généraux.

—

Monsieur. J'ay receu celle dont V. Exc. m'a honoré, sur le poinct que j'allois ce matin à l'audience de messieurs les Estatz, pour leur confirmer, de la part de leurs Majestés, l'accommodement de nos brouilleries de Paris, à la veille du départ de nostre ordinaire pour France. Cette dernière rencontre, Monsieur, me donnera tant plustost occasion d'informer leurs Majestés de la continuation de vos bonnes dispositions et sentimens pour tout ce qui

concerne leur service, et je ne doibz pas aussy attendre leurs ordres pour asseurer V. E. de l'agréement qu'elles en auront, sçachant desjà quels sont pour vous leurs véritables et sincères sentimens.

L'office que j'ay passé auprez de messieurs les Estats a esté en suicte de la despesche de leurs Majestés que je receuz avant-hier, en datte du 9, portant le dit accommodement, et leur ay représenté que, comme dans cette occasion elles ont soustenu, avec beaucoup de vigueur et constance, l'auctorité royale qu'elles tiennent de Dieu seul, elles ont aussy faict veoir à leurs sujects que leurs braz sont ouverts pour les recevoir en grâce, quand ils rentrent dans le respect et l'obéissance qu'ils doibvent à leur Souverain. Que la déclaration du Roy, l'arrest de la cour de parlement de Paris intervenu en suicte, et la députation qui s'est faicte, tant de la part de la dite Cour que des autres compagnies, pour remercier leurs Majestés de la bonté dont elles ont usé en leur endroict, sont les marques parlantes du repoz de l'Estat qui, Dieu aydant et selon toutes apparences, demeurera estably pour longues années.

A cela j'ay adjousté deux considérations, l'une, que leurs Majestés, secondées par un très-sage et très-prudent conseil, ont accomply ce bon oeuvre, sans avoir eu besoin d'esprouver le zèle que plusieurs de leurs amis et alliez ont monstré, et qui a esté jugé d'autant plus méritoire et obligeant, qu'ils l'ont tesmoigné d'eux-mesmes, par pure affection et générosité. L'autre, que les ennemis de la Couronne, qui avoient conceu de grandes espérances, et formé de vagues desseins sur ces confusions, se trouvent avoir basty sur le sable, veoyent leurs chymères esvanouyes, et que la France, estant en repoz chez soy, elle sera aussy en estat de prendre sur eux divers advantages.

Que c'est à quoy leurs Majestés vont appliquer tous leurs soins, et tous leur efforts, mais aussy principalement pour obliger les mesmes ennemis de venir à une

juste et raisonnable paix, qu'elles ont tousjours sincèrement désirée.

Je référe à V. E. les mesmes termes dont j'ay usé pour luy donner la mesme part de ce mien office, ou pour mieux dire, de ce succez; quoy que je ne doibve pas doubter que messieurs les députéz de Frise n'en rendent bon compte à leurs supérieurs, ayans, comme plusieurs autres, pris grand soin d'escrire à mesure que je parlois. J'espère que V. E. ne désagréera point ce devoir que je luy rendz, ny tous ceux que je luy offre, pour luy tesmoigner en toutes occasions de son service que je suis, Monsieur,

de V. Exc., très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 19 avril 1649.

LETTRE DCCCCXVI.

Le même au même. Nouvelles de France.

Monsieur. V. E. jugera bien, par la briefveté de cette lettre, que les matières d'entretien ne sont plus si amples en France, comme elles estoient ces jours passez. Ce n'est pas, Monsieur, qu'il ne s'en trouvast encores beaucoup à qui s'arresteroit aux sottises qui se disent dans Paris, et que les gazettiers ramassent pour mériter leurs pensions, donnans de la faulse monnoye pour change de bonnes ristalles; mais les gens d'honneur, qui ne font pas de fondement sur l'insolence d'un crochetteur et telle autre racaille, asseurent que tout y est en plain calme, sans apparence d'aulcun reste de la dernière commotion. Son Altesse Royale, monsieur le Prince, madame la Princesse sa femme, madame sa mère y estoient, monsieur le Prince de Conty, messieurs les ducz d'Elbeuf et de Buillon avoient esté à St. Germain, veu leurs Majestés et receu bon accueil; Monsieur le duc de Longueville y

estoit attendu dans quatre jours. Monsieur le marquis de la Meylleraye a voulu se descharger des finances, à cause de ses fréquentes incommoditez; l'on me mande que la surintendence a esté présentée à monsieur le conte de Servien, sans y adjouster s'il l'a acceptée, mais, à ce que j'entends, cette charge, ou autre des plus importantes de l'Estat, ne luy peut manquer.

Il y avoit encores quelque petit mal-entendu entre monsieur le duc d'Espernon et les Bourdelois, mais la nouvelle de la submission des Parlemens de Paris et de Rouen aura tout remiz; en tout cas, ny cela ny autre chose de pareille nature, s'il y en avoit, ne seroit pas suffisant pour remettre le royaume dans le péril d'où, par la grâce de Dieu, la prudence de leurs Majestés et de leur bon conseil l'a retiré.

Maintenant on travaille pour faire marcher les armées vers l'ennemy, ce qui est assés pénible dans une saison si peu avancée; néantmoins la résolution qu'il a prise de se mectre devant Ippre, nous fera faire quelque effort extraordinaire. Si les bruicts de paix ou de tresve qui courent icy depuis trois jours, ont passé jusques à V. E., je la supplie d'y avoir aussy peu de créance qu'elle en peut avoir une entière et parfaicte que je suis très-absolument, Monsieur,

de V. Exc., le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 24 avril 1649.

LETTRE DCCCCXVII.

Le même au même. Nouvelles diverses.

Monsieur!.... Par despesche que je receuz hier de la cour du dernier de l'autre moys, l'on marque le départ de leurs Majestez ce jour-là de St. Germain, pour aller coucher

à Chantilly et de là à Compiègne, pour par leur présence donner chaleur à l'action de leurs armes qui vont entrer dans le payz ennemy; si ce n'est pour sauver Ippre, ce sera, comme l'on espère, pour en récompencer la perte au double, oultre celle que les ennemis y font de leurs meilleures forces, tant par les coupz, par la misère, que par la fuitte, M. d'Estrades m'ayant faict sçavoir du 4 qu'en moins de quatre jours il avoit donné trois-cent passeports à des soldats de retraicte. Bien qu'alors il y eust 14 jours entiers que la tranchée fust ouverte, ils n'avoient pas encore approché la contrescarpe, trouvans en leur chemin travail contre travail et approche contre approche. Pour revenir à Paris, LL. MM. y avoient renvoyé M. le chancellier avec le conseil-privé et des finances, pour y agir à l'ordinaire; que si quelques-uns, qui sont tourmentés d'une démangeaison d'escrire à tort et à travers, mandent à V. É., comme ils font à plusieurs autres, qu'il y ayt encores de l'altération dans cette grande ville, je la supplie de n'y adjouster foy que sobrement, et de considérer que, s'il y a des espritz revesches, ils ne sont plus capables d'un emportement nouveau, et qu'il est bien difficile qu'aprez une grande chaleur de foye il ne reste encores quelques ébulitions de sang, dont les marques s'effacent par le tems et avec le bon régime.

Les choses estans dans cette bonne disposition, je m'asseure que V. E. cera de ceux qui blasmeront l'effronterie du pensionnaire d'Anvers Eddeler[1], en ce qu'hier au matin il feit veoyr à plusieurs députez des Estats de Hollande une prétendue lettre de Bruxelles, portant que le trouble estoit dans Paris plus grand que jamais, que l'on avoit arresté prisonnier monseigneur le Prince, et que l'armée du Parlement (licentiée longtems y a), joincte au peuple, estoit allée investir LL. MM. et toute la Cour à St. Germain. Je plains certainement, Monsieur, que les Espagnols ayent trouvé tant de facilité à donner des bayes[2] dans cette célèbre province, au préjudice de la France,

[1] Edelbeer. [2] fausses nouvelles.

qu'ils osent si librement y respandre des menteries qui se peuvent convaincre du matin au soir. Il seroit à désirer que l'expérience du passé eust tempéré cette trop foible et facile crédulité.

Ce qui s'estoit dict du siège de Casal et de l'attaque de Piombino et de Porto Longone, ne se trouve pas plus véritable que tout cela; c'est ce que je veoy par mes lettres de Rome du 17 avril, où l'on marque bien que les Espagnols avoient voulu tenter un cappitaine de cette dernière place par un esblouyssement de 20 m. pistoles, mais que luy, préférant l'honneur et la fidélité à l'avarice, avoit décélé l'entremecteur, auquel on faisoit le procez. Quant aux affaires de Naples, c'est maintenant aux Grands à qui en veulent les Espagnols, après avoir faict mourir jusques à sept mille du peuple; mais ceux-là tiennent la campagne et réduisent le Vice-roy bien à l'estroict. Je suis, Monsieur!

de V. Exc. très-humble et très-obéissant serviteur

BRASSET.

De la Haye, ce 8 mai 1649.

LETTRE DCCCCXVIII.

Anne, Reine-Régente de France, au Prince d'Orange. Remercîments.

Mon Cousin. Je n'ay point de paroles pour vous exprimer le vif ressentiment que je conserve en mon coeur des offres que vous me fistes faire dès le commencement de nos brouilleries, et de la joye que vous me tesmoignez avoir eue d'apprendre qu'elles soient heureusement terminées. Aussy me réservay-je à vous le faire paroistre par des effects qui respondent à la grandeur de l'affection et de l'estime que j'ay pour vous, vous conjurant cependant de croire que l'occasion ne se présentera jamais si tost que je le souhaitte, de me revancher de toutes

ces obligations et que je suis tousjours, autant qu'il est possible,

vostre bien bonne cousine,

ANNE.

A Compiègne, le 20 may 1649.

A mon cousin le Prince d'Orange.

LETTRE DCCCCXIX.

M. Andrée[1] *au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. La Hollande peu favorable au Roi Charles II.*

Hoochgeb. Graef, gnaedige Heer. Hier is voor eenige daegen gearriveert Doreslae[2] weegen het parlement van Engellandt alhier ordinarie sullende resideren... Ick bemerke dat Hollandt seer scrupuleus is en sich seer beclemt bevint in dit werck; hoe die resolutie sal vallen leert de tyd: 't gemeen gevoelen is dat in corten eene solemnele ambassade sal volgen, 't welck noch erger sal syn..... Uyt vertroude discoursen met eenige uyt die meergenoemde provincie bemerke dat weinich inclinatie is tot eenig subsidie aen S. M. van Engelandt en Schotlant, 't sy in gelt oft scheepen; oock dat noopen die naerder reductie der militie en het affdancken der 30 compagnien voor deese instantie niets sal by de handt genoomen worden, in betrachtinge dat die croone Sweeden geene affdankinge doet, maar sich meer en meer versterckt en sich omtrent onse quartieren is holdende.....

U hooch-graefflicke Exc. ond. en verpl. dienaer,

JO. ANDRÉE.

's Gravenhaege, $^{22}/_{2}$ Mei 1649.

[1] *dans le courant de cette année* député de la Frise aux États-Généraux.
[2] Le docteur Isaac Dorislaer, *natif de la Nord-Hollande.*

LETTRE DCCCCXX.

Le même au même. Assassinat de Doreslaer.

Hoochgeb. Graeff, gnaedige Heere. Gistren avont omtrent 11 uhren is die persoone waervan ick in myne laeste hebbe gementioneert en dwelcke veele in diese provincie swaerhooffdich maeckte, gedepecheert in den Swan [1], sittende over taefel met andre gasten en specialiken met den heere van Falkenstein en den heer Oversteech, scheepen tot Dordrecht. Twelff gewaepende persoonen, vooraff schikkende eenen jongen om die deure open te crygen, onder pretext van eene kanne wyn te haelen, syn in 't voorhuys geraekt, en zes van dien in 't salett daar gegeeten wierde. In 't begin is den heere van Falkenstein aengesien voor Dooreslae, dien oock eene swaere ende periculeuse wonde in syn hoofft is geinfligeert; maar [den 2ⁿ offt daar en] seggende dat hie d'onrechte was, heeft sich een van dien terstont geéslanceert en Doreslae voorsz. met eenen deegen doorgesteecken, raeckende 't hart en die longe; oock daerenbooven eenen dootlicken houw over 't hoofft denselven bybrengende, waeraen hie terstont is gestorven. Oversteech [2] gebruickte eenen stoel tot syne bescherminge en is also onverletzet ontcoomen. Morgen hadde hie toegelegt audientie te versoeken en selvs die al eer versocht hebben, maer doordien die lieverey-cleederen voor syne vier knechte niet eerder conden gereet werden, is het so lange verwylt. Hie en die vier knechte waren versien yder met eene cleine pistole in huerre pochetten, maer niemant van hun heeft deselve gebruickt. 't Hoff van Hollandt heeft dessen morgen geheel vrue sich op 't geheele werck geinformeert, een placaet gearresteert om 1000 Gl. te presenteren aen dengenen die ymant van die bovenverhaelde persoonen werde openbaeren.....

U hooch graeff. Excel. ond. en getr. dienaer,

's Graevenhaege, den $^{3}/_{13}$ May 1649. JO. ANDRÉE.

[1] l'auberge du Cygne. [2] Overstege.

LETTRE DCCCCXXI.

M. Brasset à... [1] *On ne doit pas se fier aux Espagnols.*

Monsieur. Certainement vous m'avez resveillé, par celle qu'il vous à pleu m'escrire le $^{26}/_{16}$ de ce mois, dans le tems que je songeois à vous. Celuy qui s'est passé, sans que monsieur le conte ayt veu des miennes, n'a esté que sur l'asseurance que l'on me donnoit qu'au premier jour S. E. seroit icy, pour y recevoir le cordon bleu de M. l'ambassadeur de Danemark; joinct que, Dieu mercy, toutes nos brouilleries de France estans assoupies, j'ay pensé ne le devoir pas importuner de diligences superflues, pouvant avoir d'ailleurs de bonnes informations. Je vous conjure de faire en sorte qu'il demeure persuadé de la très-forte dévotion que je conserve pour son service.

Enfin le cheval de Troie est entré dans la Hollande(1), et comme ce fut le jour de St Jéhan que ceux de nostre religion font des feux de joye, Dieu veuille que l'on n'y enveoye point d'[autres] plus funestes, et garantir cet Estat du malheur qui le menace, par une trop grande confiance en un ennemy réconcilié.

Il s'est remarqué en cette introduction d'ambassade espagnole, qu'elle s'est toute faicte à la françoise. Son premier logement et deffroy de la part de l'Estat à Rotterdam, a esté à l'Escu de France; sa personne et tout son train sont à la françoise, la lettre de créance en françois et quasy sur le prothocole des nostres. Sa harangue de mesme, et le traictement de Seigneuries à messieurs les Estats, comme en usent les ambassadeurs de France, au lieu de cette Altipotence dont Pénaranda se sert d'ordinaire dans ses lettres, et de cette Sérénité et [Serénissime], dont il usa un jour à Munster, en parlant à Mr Pau, qui en feit icy un grand récit.

---

(1) Antoine Brun, ambassadeur du Roi d'Espagne, venoit d'arriver à la Haye.

[1] *Apparemment au secrétaire du comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz.*

Ses cajolleries furent amples et copieuses, et donna jusques à ce point d'affectation qu'en ne parlant de l'Estat qu'avec des épithétes ampoulées, de souverain, d'indépendant, de florissant, de hault et puissant. Lorsqu'il fut question de le nommer avec le Roy d'Espagne, ce fut tousjours en premier lieu et en chef.

Il y en a qui louent fort cette magnificence verbale; pour moy je pense n'y avoir rien tant à admirer, puisqu'il ne disoit que les choses que tout le monde sçayt, et qui sont fondées sur la force des armes de l'Estat, qui n'en doibt rien aux complimens d'un ministre d'ennemy réconcilié.

Entre ceux qui se meslent de spéculer, les uns tirent bon augure de cette conformité françoise, comme si ce fust un prognostiq de prochaine réconciliation entre les deux couronnes. Les autres, que le génie de Hollande veut que, pour y estre bienvenu de la part d'Espagne, il fault que ce soit encores soubz un voile françois. Les autres que le diable se transforme souvent en ange de lumière, pour séduire et tromper les hommes.

Il a commancé son début par une affaire qui le presse; c'est de faire en sorte qu'il soit recherché de la part de l'Estat en faveur de la maison palatine, pour la restitution de Frankendal, et, dès le soyr de son arrivée, estant à table, il en jecta les premiers propoz à messieurs les Députés, qui souppoient avec luy. Vous verrez, par l'escrit cy-joinct, à quoy cela tend. Il m'avoit esté envoyé de bon lieu, plus de douze jours avant son arrivée, et je ne priz pour aultre preuve de sa vérité, en le communiquant à la Reyne de Bohesme et à monsieur le Prince d'Orange, que l'observation de ce que feroit [A.] Brun sur cette matière. Je vous prie de le donner de ma part à monsieur le Conte, espérant qu'il en voudra user selon sa prudence, pour faire voir dans sa province que l'on veult d'abord vendre de la fumée à messieurs les Estats, en leur faisant prostituer leur intercession, pour sauver la réputation de [Spagne], qui se trouvera nécessitée par force

de faire ce qu'on voudroit faire passer, et à l'Estat, et [1] la maison palatine, pour une courtoisie et pour une grâce.

M[rs] Pau, Guend [2], et Obdan [3] sont les entremecteurs auprès de la Reyne de Bohesme, pour la faire condessendre à un tempérament que, pour la veoir, il ne la traicte point de Majesté. Je ne doubte point que cette Princesse ne sçache bien maintenir la dignité de sa personne et de sa maison, et qu'elle ne voudra pas donner à la France et aux autres couronnes ce desgoust, de souffrir d'un Espagnol moins que ce que les autres luy ont donné.

L'on me dit qu'il s'est pris une résolution assez vigoureuse en vostre province, touchant le Brasil et le Portugal. Tous ceux qui ayment le bien et le service de cet Estat, appréhendent l'engagement d'une guerre de laquelle l'Espagne seule profittera. Si l'Estat avoit lettres d'asseurances que l'Espagne ne luy manquera jamais d'amitié, de foy, ny de parole, sela seroit quelque chose, mais il n'y a point de chancellerie humaine qui osast les expédier. Le bon Dieu, qui connoist l'ambition espagnole, ayant préveu que cet Estat, qu'il avoit comme suscité pour y estre opposé, viendroit à s'accommoder avec elle, a voulu esmouvoir une autre puissance pour luy opposer, qui est celle de Portugal, laquelle, quoyque débile en apparence contre un si puissant ennemy, trouveroit, comme a faict cet Estat dans son commencement, des amis qui luy ouvriroient la main. Certainement cette nouvelle querelle est hazardeuse et remplie des plus mauvaises conséquences.

Par les lettres que je receu hier de M[r] d'Estrades du 15, il me marque l'entière submission des Suisses de sa garnison, qui avoient demandé de l'argent en Suisses; on leur en a baillé, et ils sont demeurez bons Françoys.

J'espère que les lettres de France nous diront à ce soyr quelque chose de nos armées, par où l'on jugera

[1] à *semble omis*. [2] J. v. Gent.
[3] J. v. Wassenaer-Obdam.

que nous ne sommes pas perduz. Je vous baise sur ce un milion de foys les mains, et suis, Monsieur,

vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 30 juin 1649.

LETTRE DCCCCXXII.

P. C. H. XLIX. 71. *M. le Prince d'Orange à...*[1] *Il désire entrer avec lui en correspondance secrète.*

Je n'ay pas voulu venir si proche de vous, sans vous donner des asseurances de la continuation de mon amitié, et aussi vous faire sçavoir que j'ay sceu, par celuy que vous cognoissés, qui donnoit des advis à feu M. mon père, que le dessein des Espagnols est d'attaquer, quand le moys d'octobre viendra, par surprise Bergues et Dunquerque... Brun est parti de la Haye, mal satisfait de messieurs les Estats. Je n'ay rien oublié pour les porter à croire qu'il faut estre en mesfiance des propositions qu'il a faittes, sous lesquelles il y a bien du mistère caché. Je suis venu me faire reconnoistre en Zélande, où je n'oublieray pas de traicter Quenut[2] comme il mérite. Je voudrois pouvoir rompre le col à tous les coquins qui ont fait la paix, et asseurez-vous que je ne perdray pas un moment de temps de faire ma cabale pour les ruiner, mais vous connoissez ce pays pour croire qu'il faut agir adroitement en cette affaire; je vous dis confidemment que j'ay peu de personnes en qui je me puisse confier et que je remarque tout les[3] m'ont quitté et abandonné ladrement[4], ayant esté gagnez par les Espagnolz, de qui ils ont reçeu de grands présens. Je vous prie de brûler cette lettre, dès que vous l'aurez leue, m'estant

[1] *Très-probablement cette lettre est écrite au Cardinal Mazarin lui-même.*
[2] Knuyt. [3] *un mot omis ou inlisible.* [4] honteusement.

très-important que personne ne sçache que ces advis viennent de moy. Je vous envoye un chiffre dont vous vous servirés; ne signez point vos lettres, je ne signeray pas aussi les miennes, et je les chifreray de ma main, ne voulant pas seulement que mes secrettaires sçachent ce que je vous escris. Addressez à Jean Eversson[1] vice-admiral de Zélande, je luy ordonne de me les randre luymesme en main propre; c'est un homme en qui je me fie et qui est fort de vos bons amis... Croyés que je feroy[2] tousjours avec joye tout ce que vous désirerés de moy... 14 aoust 1649.

M. Brasset écrit le 28 sept. „M. de Sommelsdik, envoyant son filz ainé à Paris m'a tesmoigné grand espérance que vous le [feriez] cognoistre de S. Ém. pour filz d'un père et enfant d'une maison qui a tousjours eu dévotion pour le service de la France. Il est bien constant que le père a la confiance entière de M. le Prince d'Orange et qu'il ne fait rien que par son advis, ce qui mérite bien considération."

LETTRE DCCCCXXXIII.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Le Roi Charles II fera bien de se rendre en Écosse.

Monsieur mon frère!.... Le Roy se trouve en Jersay, dont quelques-uns monstrent de l'anxiété, appréhendans le péril pour sa personne et la ruine de son dessein. Il semble évidemment que Dieu luy veut faire comprendre qu'il n'y a autre moyen de se restablir qu'en Escosse, et pleut à Dieu qu'il se fust accommodé avec les Escossois; les choses se fussent rendues beaucoup plus faciles en Angleterre, peut-estre mesmes eussent pris un tout autre train pour l'avantage de S. M. Car, bien qu'il y en aye en ce pays qui favorisent le Roy, ils ne l'osent monstrer, de crainte qu'on ne leur courre sus d'abbord,

[1] Evertsen. [2] ferai.

se voyans sans aucun appuy, et en une défiance du voisinage et appréhension de quelque dessein excentrique de S. M., et, pour moy, je ne sçay si le Roy trouvera sa seureté en ladite isle. Le pis est que de cette mauvaise élection on préjuge tout le reste. On dit que la royne sa mère doibt venir ici pour nous achever. Dieu nous en garde. Ce jourdhui Alida de la volaille a demandé de l'argent et menacé de ne plus vouloir continuer en la livrance. On luy doibt quatre-vingt-mille livres. Nous voilà bien plumés. Cependant d'aucune part on reçoit des bonnes nouvelles. Il y a perte et désolation par tout, et on n'y veut apporter aucun remède à temps, et ainsi les affaires se pourrissent....

Tuus in morem veterem

D. DE WILLHEM.

19 oct. 1649, *Hagae raptim.*

LETTRE DCCCCXXIV.

P. C. H. XLVIII. 2. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Projets hardis de la province de Hollande.*

Monseigneur. Je n'ay point esté honoré des commandemens de V. É. par le dernier ordinaire. Depuis ma lettre escritte, dont le duplicata est cy-joint, j'ay veu M. le Prince d'Orange, que je n'avois peu joindre hier ny avant-hier, à cause de ses continuelles conférences avec ceux de l'Estat sur les occurences présentes, qui requièrent bien l'application de tous ses soins. Je l'ay trouvé fort différent de la bonne opinion qu'il avoit l'autre jour de la modération de ces messieurs de Hollande, qui semblent, comme Brennus aux Romains, ajouster l'espée au poids de leurs prétentions; car, non contens d'une cassation de 50 compagnies d'infanterie, ils en demandent encores cent autres et 25 cornettes de cavalerie. L'on avoit creu que cette nouveauté n'estoit qu'un jeu joué, pour obtenir l'ef-

fect de leur première intention, moyennant quoy ils se modéreroient pour le surplus, mais ils tiennent ferme sur le total, et s'y rendent d'autant plus opiniastres qu'ils veoyent la Généralité faire corps et force contre eux. — Si cela, Monseigneur, ne vault rien, voicy qui est encores piz, et seroit d'une ruyne absolue à l'Union, si l'effect s'en ensuivoit. C'est qu' hier après-midy, il fut proposé dans l'assemblée de Hollande d'envoyer un commissaire en Angleterre, auctorisé pour conclurre une alliance avec ce nouveau régime, en leur propre et privé nom, sans intervention ny part des autres provinces. Par où V. E. jugera de la variation, que souvent j'ay nottée, de ces gens-cy. Car il n'y a que huict jours que tous les députez des villes monstroient abhorrer ceste liayson, et maintenant voylà tout entier le revers de la médaille. M. le Prince d'Orange m'en a parlé avec beaucoup de sentiment, et non toutefois sans espérance de rompre cette menée, qui tireroit après soy une dissolution totale de la dite Union. Je luy ay là-dessuz réitéré les asseurances qui m'ont esté commandées, que leurs Majestez appuyeront le party où S. A. paroistra, et que, si elle trouve qu'il y ayt quelques offices à faire de leur part, utiles à l'Estat et capables de contribuer à sa particulière satisfaction, je me faisois fort que leurs Majestez les approuveroient. Il m'en a faict de grands remerciemens, et réittéré les tesmoignages de l'obligation qu'il leur en avoit, espérant néantmoins que cette chaleur de foye, plaine de boutade, se tempéreroit par une raison, plus forte à jeun qu'après le repas, qui d'ordinaire en ce pays remplit les cerveaux de fumées. Dieu veuille qu'il n'y soit point trompé, ny en la confiance qu'il prend en l'oposition des autres provinces, où il y a des esprits autant capables de varier qu'en Hollande. Tout cela faict peine à son Altesse et à ceux qui ont le bien, le repos et la seureté de l'Estat en recommendation.

Je luy ay dict, Monseigneur, vous avoir escrit son sentiment sur l'envoy d'un exprès, et qu'il seroit bon qu'il

se différast de cinq ou six sepmaines, afin de veoir, entre cy-et-là, quelles pourront estre les dispositions de ces gens-cy, et quel ply prendront leurs affaires domestiques. Il me l'a de rechef confirmé et ajousté qu'ayant reveu les traitez, il trouve par celuy de trente[1], qu'ils sont tenus de renvoyer à Calais ou Dièpe les troupes françoises; qu'il ne doubte point que ceux de Hollande n'y fussent des à présent tous disposez, ne demandant pas mieux que d'esloigner les troupes estrangères, mais que cela le regarde fort. Je l'ay tousjours assez considéré, sans qu'il me le dist, mais à ce mot je me suis avancé de luy monstrer croire qu'encores que leurs Majestez en pussent tirer de l'avantage, si est-ce que ses intérêts leur sont si chers et à coeur, qu'elles ne voudroient penser à rien qui luy fust préjudiciable. Si, Monseigneur, cette considération est approuvée, et qu'il plaise à V. É. faire que, par la première despesche, il m'en soit touché quelque chose pour sa consolation, je pense que ce seroit l'obliger de plus en plus envers leurs Majestez. En cecy, Monseigneur, je regarde l'advenir et comme une semence jettée pour produire son fruict en son tems, car, pour le présent, son pouvoir se trouve réduit fort à l'estroit. Parmy tout cela il ne manque pas de courage, de générosité, non plus que de prudence, ny de modération, pour obvier à un mal fatal à cette République, balancée entre son bien et son malheur. A tout événement je ne laisse pas de faire ce que je puis, pour tascher de maintenir le crédit de la France de tous costez. Car, si l'avenir luy est à considérer au regard de ce Prince, il me semble que le présent n'est pas à négliger, dans l'incertitude du party qui prévaudra.

... Les souhaictz que vous faictes, Monseigneur, pour le bon succez des moyens que cherche monsieur le Prince d'Orange afin de tempérer cette chaleur de mesnage, qui donne une espèce de fiebvre ardante à noz messieurs de Hollande, sont tels que les peuvent avoir

[1] Traité du 21 juin 1630, Art. X.

ceux qui ayment le bien de l'Estat et celuy propre de son Altesse. Quelque prudence et diligence qu'il y apporte, l'on ne veoyt pas jusques icy que cela soit encores pour succéder. Car ilz demeurent fort revesches, et à tel point que les plus sages craignent un dernier emportement, qui jette l'Estat en confusion, ou qui rende cette province si prédominante qu'elle vienne au point qu'elle paroist avoir dans l'esprit, de donner la loy aux autres et nommément à ce Prince, qu'elle pense avoir trouvé la saison de desarçonner, le destituant de force au dedans et d'appuy au dehors, par la révolution d'Angleterre et par les brouilleries de France. Car bien, Monseigneur! que cellescy semblent rentrer dans l'ordre, et que je face tous mes effortz pour le persuader, si est-ce qu'ilz ont, avec les Espagnolz, cette commune impression, qu'il restera tousjours dans le Royaume assez de quoy l'occuper, par où ceux-cy n'auront aussi qu'un respect apparent et sans crainte, les [autres] peu de disposition à la paix, jusques à ce que tous veoyent les forces de la France sans diversion intérieure et ses finances bien restablies, comme le fondement solide tant de la guerre que des autres affaires, où la prudence, qu'ilz ne peuvent desadvouer y agir puissamment, a besoin de ce soutien. Jusques-là, Monseigneur, je n'oserois rien plus espérer de bon de ces gens icy, ny me persuader qu'ilz fussent pour metre à bon escient la main à la paix des deux couronnes, tandis que ceux de Hollande auront cette visée d'establir leur authorité, puisque, regardans la France comme le lieu d'où M. le Prince d'Orange pourroit présentement le plus espérer pour le maintien de la sienne, leur raison politique veut qu'ils en laissent affoiblir les moyens. Oultre le déchet entier de ses espérances du costé de l'Angleterre, il se voit que ceux de ce nouveau régime-là, choyent tant qu'ils peuvent cette province par les cajolleries... Les Espagnols ensorcellent ces gens icy par leurs continuelles submissions... La Haye, 7 décembre 1649.

LETTRE DCCCCXXV.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau au Prince d'Orange. Il pourra se servir utilement de M. Andrée.

Monseigneur poura voir ce que j'ay escript au sieur d'André, qui vient à la Haye pour ramplir la place du sieur d'Haeren; je luy ay recommandé, sérieusement et au long, l'affaire de la milice, auquel je luy ay trouvé bien intentionné. J'ay jugé de luy envoyer au surplus une telle lettre, comme si je l'avois escripte à V. A. [1], pour luy donner plus de zèle, inclination et affection au service de V. A. et du publyc; ce que luy annimera fort et m'asseure qu'elle en sera bien servie et trouvera du contentement en sa personne; je reponds de sa fidélité et secrétesse, et V. A. le poura faire sans beaucoup d'ostentation, le soir ou par lettres.

Depuys que je suis icy on m'a proposé de présanter au sieur Walta [2] de reprandre la place du sieur Haren aux États-Généraux, lequel il a possédé quelques années, l'a quité de son propre mouvement; l'on le luy a souvantesfois offert de nouveau, mais jamais il ne l'a voulu accepter. Je vouldrois bien sçavoir la volonté de V. A. ce qu'on fera sur ce subject; si elle vouloit sonder le sieur de Somersdyck, ce qu'il en dict, s'il l'approuveroit; peult-estre que le sieur de Somersdyck le pouroit gouverner, et comme cela V. A. en pouroit tirer service. Il est fort incliné pour la France et n'auroit jamais signé la paix à Munster, haist les Espagnols et m'a bien parlé alors, que V. A. et les six provinces se debvoyent opposer aux Hollandois et contre la paix. On a beaucoup perdu à Mr Haeren et ne sçait-on pas tousjours trouver des vieulx patriots affectionnés à V. A. et sa maison; beaucoup en sont jaloux, le haïssent en leur âme, estant fâchez que la maison de V. A. a tant mérité et qu'ils vous sont tant obligés et redevables, et les ingrats n'aiment jamais

1 *La lettre qui suit.* 2 *apparemment beau-frère de M. de Sommelsdyck, dont l'épouse s'appelloit* Walta.

voir ceulx qui les ont bien faicts, et en ont horreur; n'importe; il les fault mettre à la raison, par prévoyance, secrétesse, hardiesse, promptitude.

Je vouldrois bien sçavoir, Monseigneur, si Somersdyck n'a parlé V. A. [de] ce que je luy ay dict chez luy. Je trouve peu de gens icy qui [ne] sont malcontents des Hollandois, tellement que j'espère que tout ira bien aux souhaicts de V. A.; pour moy je y travaille dessoubs main et ne manqueray jamais de chercher d'effectuer les desains et volontés de V. A., quand ils me seront cognues, comme fait celuy qui est et sera tousjours, Monsieur,

de V. A., le très-humble, obéissant, obligé, fidèle serviteur,

GUILLAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU.

$^{13}/_{3}$ décembre, Lewarden 1649.

---

[1] LETTRE DCCCCXXVI.

Le même au même. Recommandation de M. Andrée.

Monseigneur. Sy tost que je suys venu icy, j'ay songé pour effectuer que quelque honnest seigneur vient en la place de feu Mr Haeren, pour prandre esguard au bien de la province en particulier et pour les affaires générales, qui se traictent tout le jour à la Haye, qui ne sont de peu de conséquence, qui reguardent bien loin, et auquelles il fault prandre esguard, y aller d'un pied de plomb, pour par trop grande précipitation ne tomber en des grands inconvéniants, principalement dans l'affaire que messieurs les Estats d'Hollande pressent présentement si fort, à sçavoir la cassation des troupes estrangères,

[1] *En marge on lit*: lettre que j'ay envoyé au sieur André, comme si je l'avois escript à V. A., pour luy ennimer et attacher plus intimement, affectueusement, au service de V. A.; c'est un homme vain, qui veult estre mené de cette sorte, a d'esprit, d'hardiesse et estude, fidélité, secrétesse, lequel V. A. pourra mener à sa volonté, si elle le caresse un peu.

soubs prétexte de mesnage; sachant la bonne conduicte du S[r] d'André, l'affection pour la patrie, et le bien publyc, je luy ay sérieusement recommandé cest affaire, aussy de tenir estroicte intelligence et communication avecques V. A. sur ceste affaire et aultres qui se présenteront. V. A. se peult asseurer en cest honnest homme, de sa probité et secrétesse, aultant que de feu M[r] Haren et de moy-mesme; je luy ay voulu donner cognoissance de cecy, à cette fin que, dans ce temps si dangereulx et doubteux, elle puisse estre asseuré d'un sage, habyl et affectionné personne; V. A. s'en servira donc selon les occurances du temps. M'asseurant qu'elle s'en trouvera bien, que les actions du sieur d'André correspondront avecques mes lettres, je finiray ceste-cy et me diray à jamais, Monsieur,

de V. A., très-humble, très-obéissant,
très-obligé, fidèle serviteur,
GUILLAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU.

LETTRE DCCCCXXVII.

M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. La France est disposée à la paix avec l'Espagne.

Monsieur. N'ayant peu, comme de coustume, avoir l'honneur de veoir vostre Excellence à son départ, j'espère que M[r] Vegilin luy aura tesmoigné que j'en avois recherché l'occasion. Maintenant, Monsieur, je satisfais à ce que j'avois promis à V. Exc. de luy donner part de ce qui se seroit passé en la négociation de la paix entre les deux couronnes. L'escrit cy-joinct, extraict de ma dernière despesche, luy fera veoyr à quoy l'on en est, et comme les Espagnols vont tousjours recullant ce bon oeuvre, tout autant que leurs Majestés Très-Chrestiennes sont disposées de l'avancer pour le bien et repos de la chrestienté. Que si aprez cela elles sont necessitées de

continuer la guerre, elles en seront deschargées envers Dieu et les hommes, et se peuvent promettre que, la justice de leurs armes estant conneue, elle sera secondée par ceux qui ont cy-devant receu les effectz de l'assistance de la France. C'est où je me diray, avec vostre permission, Monsieur,

de V. Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 13 décembre 1649.

LETTRE DCCCCXXVIII.

Le même au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange désire un changement dans les affaires. P. C. H. XLVIII.

—

.... Monseigneur, je remis S. A. sur le chemin que cela ouvriroit à la reprise du dessein précedent, d'entre le Rhin et la Meuse; ce qu'elle gousta fort, et me dit qu'elle y penseroit; ce que je laissay en sa pleine et entière disposition, sans manquer toutefois à luy bien faire valoir les soins continuels que prend V. É. de tout ce qui peut concerner ses intérêts; de quoy elle me chargea fort d'asseurer V. É. qu'elle ressentoit une très-particulière obligation. J'y adjoustay que ce seroit aussy une belle occasion pour s'en prévaloir contre ces mesnagers de Hollande, qui le tourmentent furieusement sur la réduction de la milice; parceque, le dessein réussissant, s'ils avoient déféré à ses conseils de ne point affoiblir les forces de l'Estat, il aura de quoy leur faire voir alors que ses avis estoient fondez en raison; et que, s'ils passent outre, il pourra leur reprocher de ne l'avoir pas voulu croire; et qu'en une façon ou en l'autre il faudra qu'ils se condamnent eux-mesmes, en avouant la sage conduite de S. A.

Cela faict, je luy parlay confidemment de ce qu'elle me touche, sur l'avis de l'embaras où se trouvent les ministres

d'Espagne à Bruxelles, par leur impuissance de satisfaire aux choses promises à Munster et de la défiance qu'ils ont de S. A. A ce mot il me dit, en riant, qu'ils ne se trompent pas dans l'opinion qu'il fera tout ce qu'il pourra pour porter les choses à un changement de face aux affaires, mais qu'il y a des gens en Hollande qu'il sera difficile d'y faire mordre. Je l'exhortay, tant que je pus, à ne pas relascher de ses bonnes dispositions; qu'il a les Espagnols pour contraires au dehors et la Hollande au dedans, mais qu'en bien mesnageant les affaires, telle occasion pourra se présenter qu'il aura moyen de ce vanger des uns et des autres, que c'est son intérest en toutes façons, ce qu'il reconnut fort bien; il conçoit de plus en plus une forte deffiance de Brun.... La Haye, 14 déc. 1649.

LETTRE DCCCCXXIX.

P. C. H. XLIX. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Contestations avec la Hollande sur la réduction de la milice.*

—

... Les contestations durent tousjours entre la Hollande et les autres Provinces, y compris M. le Prince d'Orange et le Conseil-d'Estat, sur la réduction de la milice. S. A. avoit proposé quelque tempérament, qui n'a pas esté reçeu par des gens qui veulent agir de haute lutte; ce qu'on tasche de faire, est de [sauver] la présente assemblée de Hollande, affin qu'elle se sépare aux prochaines festes de Noël, sans conclusion, par ce qu'avec des communes c'est beaucoup de gagner temps pour rallentir leur impétuosité. Le premier qui m'en advertit fut M. le conte Guillaume de Nassau, au sortir de chez M[r] Brun, qui luy en avoit faict une grande exagération; ce seigneur, n'ayant le coeur nullement tourné à l'Espagne, il n'est pas aussi fort édiffié de cet ambassadeur, qu'il tient avoir varié dans la parolle qu'il luy avoit donnée de venir disner chez luy, où se trouveroit Haren, pour accommoder par les verres une

querelle de verre. Elle se trouve maintenant amortie par le décez de ce dernier depuis huict jours, en qui le pays a perdu un bon patriote, et la France un homme qui avoit une forte passion pour ses intérests. Ledit sieur conte, s'en retournant en son gouvernement de Frise, vint me confirmer la sienne et ses respects envers leurs Majestez.... 14 décembre 1649.

LETTRE DCCCCXXX.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. J'espère que V. A. aura receu ce que je luy ay escript avec le sieur André et qu'elle trouvera bon ma franchise; cela procéde de pure fidélité et zèle que j'ay pour le service de V. A. Hier je viens de recevoir ce que les Estats d'Hollande ont proposé à V. A. et aux Estats-Généraulx, le 10 et le 11 de décembre, et qu'ils demeurent fermes et opigniastres en leur résolution. Il me semble que messieurs les Estats-Généraulx debvroyent escripre aux six provinces, pour le [1] remonstrer la nécessité de tenir encores ces troupes en service, à cause des armées et troupes voisines à l'antour des frontières, y estant beaucoup des places dont la plupart sont assez mal pourveues, oultre cela beaucoup des catholyckes, desquels on ne se peult fier, estant très-espagnolisez, lesquelles ne parlent et conseillent que de casser les troupes, qu'on se peult bien fier au Roy d'Espagne. Et si V. A. et messieurs du Conseil-d'Estat le secondoyent de leurs lettres, cela donneroit tant plus de force et vigeur aux premières; car ceulx d'Hollande n'escripvent pas seulement aux particuliers, mais envoyent des gens aux Provinces dessoubs-main, pour les persuader d'estre de leur opinion. Il fault donc faire de mesme, pour désabuser les esprits des Provinces et les [1] faire voir à clair la né-

[1] leur.

cessité qu'il y a de tesnir les troupes pour guarder et conserver les Provinces, si bien par dedans que dehors, aussy pour gaigner du temps jusques à l'esté. Je demande encores pardon à V. A. de ma hardiesse, je ne m'en puis empêcher, n'y resposer. Estant très-fâché de ce que les Hollandois ont faict, ma passion au service de V. A. m'emporte, en laquelle je continueray toute ma vie, comme doibt celuy qui est, et sera à jamais sans réserve, Monseigneur,

de V. A. le très-humble, le plus obéissant, obligé, fidèl serviteur,

GUILLEAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU.

Leward, $^{17}/_{7}$ décembre 1649.

LETTRE DCCCCXXXI.

P. C. H. XLIX. 118. *Le Cardinal Mazarin à M. Brasset. Réponse à la lettre* 924.

J'ay esté extrêmement touché de ce que vous me marquez des desseins que la province de Hollande a contre l'authorité de M. le Prince d'Orange, et de ce qu'elle fait pour la diminuer tousjours de plus en plus, croyant en avoir trouvé la raison à cause de la révolution d'Angleterre et des brouilleries de France. Je vous conjure de luy offrir de nouveau, et de la bonne sorte, tout ce généralement qui peut dépendre de mon crédit et de mon service. Pour ce qui est des brouilleries de France, où ces Messieurs font tant de fondement, vous verrez, par deux articles qui seront à la fin de cette lettre, qu'ils se trompent fort en leurs calculs, et que non seulement elles sont cessées mais desracinées. Il me semble que, si M. le Prince d'Orange s'aplique fortement à soustenir son authorité, estant assisté puissament par ceste couronne, y faisant agir les autres provinces et les amis qu'il a dans celle de Hollande, il luy sera facile d'obliger les malintentionnez à le considérer plus qu'ils ne font; mais, au nom de Dieu, qu'il y prenne garde; car [si] on ne s'opose

vigoureusement aux premiers coups, il sera malaisé après d'éviter les derniers.

Vouz pouvez cependant asseurer S. A. que, quand on jugera à propos de faire l'envoy de la personne expresse dont je vous ay parlé par mes précédentes, on ne donnera pas ce plaisir à ceux de Hollande d'une demande si agréable que leur seroit peut-estre celle de renvoyer à Calais ou à Dièpe les troupes françoises, et qu'encore que leurs Majestez en pussent tirer beaucoup d'avantage, les intérests dudit Sr Prince leur seront tousjours si chers et si à coeur, qu'elles ne penseront jamais à rien qui luy soit préjudiciable... 17 décembre 1649.

Quelques jours plus tard Mazarin écrit à M. Brasset: „Je m'asseure que, quand il n'y auroit point tant de raisons puissantes pour empescher messieurs les Estats de ne pas licentier plus grand nombre de leurs troupes, un pareil événement que celuy de cette marche du duc de Lorraine, seroit seul suffisant pour les obliger à conserver tout ce qui leur en reste, et qu'à présent M. le Prince d'Orange n'aura pas grand peine à dissiper les menées que ses ennemis font, sous prétexte de mesnage, pour énerver tout à fait son authorité par le nouveau licentiement. Mais il me semble qu'il ne doit pas se contenter de cela en cette occurence et qu'il se doit proposer pour but d'engager les choses à une nouvelle rupture." P. C. H. XLIX.

—

Relativement à la marche des troupes du Duc de Lorraine, on lit dans une note autographe du Prince d'Orange: „Den December 1649, gheweest in de Staten-Generael aengaende het logement van de lottrinsche troeppen in 't lant van Ravesteyn. Present den Raet van Staten. Myn advis gevraegt synde, nae dat men twee memorie heeft gelesen, den eenen van den Envoyé van den hertoch van Loraine, en den andre van den heer de Brun, ambassadeur van Spangien, ick hebbe geadviseert dat men in conferentie zou kunnen comen met den ambassadeur de Brun, hetselve hebbende door syn memorie versoeck [1], en daer en boven dat men behoorde te schryven in [scharpe] termes aen den Hertogh van Lorraine en aen den Princen van Salm, soe sy van daer niet en dislogeerde, dat men zou moeten andre middelen by der hant nemen en ondertusschen

[1] versocht.

dat men eenighe volck van oorlogh soo te peerde als te voet te doen vergaderen omtrent den Bosch en in de Meyerye, om, soo sy niet en deslogeerde, te delibereren verder wat men te doen sal hebben. Den Raet van State is van hetselve advis gheweest en hebben sich oock alle de Provincien daermede geconfirmeert en is vastghestelt gheworden alle de drie poincten."

En marge il y a ce qui suit:

„1. La visitte des Estats de Hollande, insistant encore touschant leur points de mesnage, sans vouloir prendre esgard aux équivalens que je leur avois proposé.

2. Arrêté avec les députés des Estats-Généraux la fason du nouveau gouvernement de Braesil.

3. Les députés des Estats-Généraux et du Conseil d'Estat ont esté auprès de moy, pour me demander mon advis touschant les logements des trouppes du Duc de Lorraine dans le pays de Ravesteyn et cy l'on donneroit audience à l'Envoyé du Duc de Lorraine, qui avoit des lettres de créance."

LETTRE DCCCCXXXII.

F. C. H. XLIX. 127. *M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Appaisement des troubles en France.*

—

Monsieur. Je me donnay l'honneur lundy dernier d'escrire à V. Exc., pour luy communiquer ce que j'avois eu de la cour, au suject de la négociation de la paix. Sur la despesche que je viens de recevoir du dix, l'on y estoit en attente de la responce de M. le conte de Penaranda sur l'envoy d'un exprez de M. Contarini, pour luy faire sçavoir tout ce que V. Exc. aura veu par l'extraict joinct à ma lettre. L'ambassadeur d'Espagne dict et escrit en divers lieu qu'il partira bientost d'icy pour se trouver à Liège, comme si l'assemblée devoit se tenir en ce pays-là, tandis que d'autre costé le dit sieur Conte la renvoye aux montz-Pyrénées; si ces messieurs-là ne s'accordent pas entre eux, difficilement le feront-ils avec nous. Mais, si je ne me trompe, Mr Brun en parle de la sorte pour tirer de messieurs les Estats la satisfaction qu'il

désire sur son escrit, où il n'a pas mis le mot de rupture, dont il avoit menacé en son audience. V. E. aura sceu qu'hier le sieur Strikland en bailla d'un autre à messieurs de Hollande, ayant [lasché] le mot de représailles. Il y a beaucoup de gens qui ne parleroient peut-estre pas si hault, s'ils veoyoyent[1] cette ancienne amitié d'entre la France et cet Estat bien raffermie, à quoy confèreroit beaucoup la prompte expédition de Mr Borel[2] pour son ambassade, [ozant] bien dire qu'il trouveroit les choses bien préparées à un aussy bon et peut-estre meilleur concert que jamais. — Je pense dire une nouvelle agréable à V. E., en l'asseurant que la brouillerie de Bourdeaux est tellement sur son déclin, que je la tiens à présent pour appaisée. Depuis que les vaisseaux du Roy sont entrez dans la rivière, et que ce peuple a veu les forces de terre prestes à l'enfermer, il a recours à la clémence de leurs Majestés, qui sont disposées d'en user, quand elles auront faict connoistre qu'elles sont en pouvoir de le chastier. Monsieur de la Vie, advocat-général au Parlement du dit Bourdeaux, estoit arrivé en cour et avoit dict que l'on n'y prétendoit plus la déposition de Mr le duc d'Espernon, mais seulement une surséance de sa fonction pour quelque tems, et jusques à ce que les esprits fussent un peu accoisez. — Il y auroit eu à Paris une rumeur la nuict du jeudy au vendredy précédent, qui a passé en raillerie, n'ayant en effect esté aultre chose qu'une insolence de valets de pied, qui se mirent en humeur de manger des huistres à l'escaille sans payer, mais, ayans trouvé de la résistance au batteau, il y eut des coups donnez et quelques pistolets tirez, ce qui fist alarme. Je n'entretiendrois pas V. E. de cette badinerie, n'estoit pour luy faire connoistre que ce n'a rien esté, sçachant bien aussy qu'elle n'est pas de ceux qui ont si mauvaise impression de nos affaires, qu'une bluette leur paroist un grand embrasement. J'espère que les Espagnols et eux y seront trompez, et que

[1] voyoient. [2] Boreel.

le printems qui vient fera veoyr que nous ne sommes pas seulement en estat de nous deffendre, mais aussy de reporter nos armes dans le pays de nos ennemis. Je suis, Monsieur,

de V. Exc. très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, le 17 décembre 1649.

† LETTRE DCCCCXXXIII.

P. C. H. XLIX. 133. *Le Prince d'Orange à ...*[1] *Menées de l'ambassadeur d'Espagne en Hollande contre la France.*

J'ay eu beaucoup de joye d'avoir veu par vostre lettre les nouvelles que vous me mandés. Je ne sçaurois assés vous dire combien il est nécessaire, pour la gloire de la France et pour destromper les gens de ce pays icy des impressions que Brun leur donne de l'impuissance de la France pour pouvoir maintenir Dunkerque, estant bien adverty que l'on y manque de tout. Je vous diray en confiance que, dans une conférence que ledit Brun a eue avec des principaux de cet Estat, il leur dict ces mesmes mots: „la Holande n'a pas sujet de craindre la France à cause de Dunkerque, cette place n'estant pas dans la vigueur que la tenoit le Roy d'Espagne, et elle ne peust à présent faire aucun mal à cette province, ny préjudicier à son commerce, les François n'ayant pas seulement de quoy entretenir un navire, ny d'i payer une garnison sufisante pour la déffendre, et, si vous nous vouliez louer quarente navires, je vous feray conter trois-cens-mil livres d'avance, et je vous asseure que M. l'archiduc attaquera Dunkerque, dès le mois d'avril." Cette proposition a esté fort approuvée des députez d'Amsterdam, et[2] gouverne entièrement cette ville, qui donne la loy à toutes les au-

[1] *Peut-être au comte d'Estrades.*
[2] *Apparemment* il *ou* Brun *est omis.*

tres; il a si bien mesnagé les esprits qu'ilz s'obstinent tousjours à casser cent compagnies d'infanterie, dont il y en doit avoir vingt-quatre de françoises. Je voudrois que vous fussiez en estat de profiter de ses troupes et que vous eussiez de quoy les faire conduire à Dunkerque; ce sont de bons hommes et qui ont desjà servy sous vous plusieurs fois, et j'apréhende que les Espagnolz n'en profitent. Tout ce que je puis faire est de différer la cassation, jusques à ce que le duc de Lorraine soit retiré, qui est entré dans le pays de Ravestin avec six-mil chevaux et quatre-mil hommes de pied, a pris la ville de Megues, et des troupes courent jusques à [Indove [1]]; les autres provinces se sont plainctes à moy contre la Hollande, pour donner l'espouvante à noz troupes et les faire sortir en campagne, ce qui est sur le point de s'exécuter. Je leur persuade, autant que je puis, que cette irruption du duc de Lorraine est un artiffice des Espagnolz, qui commencent à nous déclarer la guerre par là, en faisant agir ledit duc de Lorraine; mais Brun est si puissant dans la Hollande qu'il destruict tout ce que je fais avec les autres provinces, et presse tousjours pour la cassation des troupes. Si les affaires du Roy se remettent, ainsi que vous me l'escrivez, et que l'on munisse Dunkerque de bonnes troupes bien payées et une bonne esquadre de vaisseaux, les affaires changeront bientost en ce pays; car on se doit moquer de toutes les autres places, pour se faire craindre par mer et par terre par Dunkerque; tout le reste n'est que perdre le temps et sans fruict, ainsi que vous avez veu la campagne passée, qui n'a abouty à rien, et les Espagnolz n'ont pas laissé de prendre des places, qui augmentent leur crédict et leur réputation. Ledit Brun faict tout son possible pour attirer la Roche, de l'artillerie, au service du Roy d'Espagne; il luy offre une compagnie d'infanterie et deus mille escus de panssion payés par avance. Je l'ay envoyé chercher et luy ay deffandu d'escouter ses propositions, et luy ay

[1] Eindhoven.

dict qu'il fairoit bien mieux, estant François, de chercher à servir son Roy, et que je vous escrirois en sa faveur. Il m'a tesmoigné qu'il aimeroit mieux servir avec vous qu'avec qui que ce soit, et qu'il vous a l'obligation de luy avoir procuré du bien auprès de feu Mr mon père; il sera contant de vous aller servir pour une pension de deux mil livres, en luy payant par avance; vous sçavez ce qu'il sçait faire et que c'est le premier homme du monde pour le pétard et pour les feux d'artifice, et qui est fort soldat. Il a son neveu aussi, qui est un déterminé, qui iroit avec luy. Ne négligez pas d'avoir cet homme, faictes moy sçavoir vostre intention là-dessus, je le retiendray. Attendant vostre response, je vous prie d'asseurer le Cardinal de mon très-humble service. Je luy suis fort obligé des bons sentiments que vous me mandez qu'il a pour moy, je souhaiterois de tout mon coeur m'en pouvoir revancher par quelque service. Quand vous sçaurez quelque chose d'important de ce qui se passe à la cour, je vous prie faictes le moy sçavoir par un gentilhomme esprès et, s'il y a quelque chose qui dépende de moy dont vous ayez besoing, faictes en un estat asseuré, et croyez que je vous aimeray toute ma vie... Déc. 1649.

LETTRE DCCCCXXXIV.

P. C. H. XLVIII. 6. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Conférence avec le Prince d'Orange.*

—

... Dez que vostre despesche me fut rendue, je fus trouver M. le Prince d'Orange [pour] luy dire, de la part de leurs Majestez, ce que V. É. m'a commandé sur le dessein des Espagnols de faire entrer les troupes lorraines dans les terres de M. l'Électeur de Brandebourg, et m'efforçay de luy faire comprendre que la considération de la part que S. A. prend dans ses intérests estoit le principal motif de la disposition de leurs Majestez pour

joindre leurs troupes à celles de l'Électeur; elle receut cette déclaration avec extresme obligation et me chargea de leur en faire, et à V. É., ses très-humbles remerciemens, mais me pria de tenir secrète cette ouverture, estimant n'estre pas besoin d'en venir là pour cette heure. Elle ne s'expliqua pas de ses raisons, qu'il me fut facile de concevoir, veu ce qui se passe icy au sujet de la marche des Lorrains, craignant sans doute, si M^rs^ les Estats, ou pour mieux dire ceux de Hollande, s'appercevoient que ces gens-là peussent avoir une oposition suffisante d'ailleurs, ils demeureroient les bras-croisez, contre ce que S. A. me dit estre de son intention à les y engager, et peut-estre à quelque chose de plus contre les Espagnols mesmes... La Haye, 21 décembre 1649.

LETTRE DCCCCXXXV.

Le même au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Nouvelles de France.

—

Monsieur. Je puis dire à V. Exc. que Dieu, ayant tousjours faict paroistre des marques de sa protection sur la France, il en a donné une toute nouvelle dans l'occasion qui se passa l'autre jour à Paris, où le sieur Jolly, sindiq des rentiers, ayant eu un coup de pistolet dans son carosse, qui ne le blessa que légèrement au braz, et un autre ayant esté le soyr-mesme tiré sur le pont-neuf dans celuy de M. le Prince, qui n'y estoit pas, quelques-uns de la faction espagnole des frondeurs voulurent de là prendre occasion d'esmouvoir le peuple, ayans esté crier dans le palais et par les rues: *aux armes!* mais personne ne bougea; au contraire l'on se moqua d'eux. Le lendemain S. A. Royale, M^r le Prince, Mgr le Prince de Conty, et plusieurs autres ducz et pairs estans allez en Parlement, il fut décrété contre tous ceux qui avoit pensé exciter sédition, ce qui les a obligez de prendre la fuicte. Il ne se pouvoit pas

souhaicter une meilleure occasion pour faire veoyr que la justice est dans son ordre et le peuple en son devoir et obéissance fidelle. — D'autre part ceux de Bourdeaux, ayans veu les forces du Roy s'approcher du costé de terre et que, de celuy de la rivière, M. le comte d'Oignon avoit poussé leurs vaisseaux jusques soubz la ville, aprez en avoir pris quelques-uns et bruslé ou enfoncé les autres, jusques au nombre de huict, cela les a si fort estonnez, avec la disette de vivres qu'ilz ressentoient, que, sans plus marchander, ilz ont envoyé vers M. le maréchal du Plessis-Praslin, pour le supplier d'intercéder pour eux auprez de LL. MM., se déclarans prestz de recevoir le pardon, avec toutes telles conditions qui leur plaira d'y apposer, sans plus parler ny de M. le duc d'Espernon, ny du chasteau Trompette. Si, aprez ces deux rencontres, les Espagnolz s'attendent encores à des révolutions domestiques dans la France, il faut dire que Dieu les aveugle pour les chastier. C'est où je me diray avec vostre permission, Monsieur,

de vostre Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

[1]

De la Haye, ce 23 déc. 1649.

LETTRE DCCCCXXXVI.

P. C. H. XLVIII. 10. *Le même au Cardinal Mazarin. Obstination des États de Hollande.*

—

... J'ay communiqué à M. le Prince d'Orange les autres deux [lettres], qui luy ont donné sujet de reconnoistre l'affection particulière que leurs Majestés ont pour luy et le soin que V. Ém. prend de ses intérestz. Tout cela, Monseigneur, fut reçeu avec de grands tesmoignages d'obligation. S. A. me dit que l'assemblée de Hollande s'estoit à la vérité séparée, sans rien conclurre au sujet des nouveaux licentiemens, mais que ces gens luy demeurent

[1] *La signature est enlevée.*

si acharnez qu'il faut se préparer à nouvelles contestations pour leur retour après les Roys[1]; qu'entre cy et là il ne sera rien obmis de sa part, ny de ceux qui répugnent à une si fascheuse délibération, pour en destourner le coup, qu'il sent bien tousjours avoir sa principale visée contre luy, mais qu'il tasche, si faire se peult, de porter les choses par les voyes de la raison, bien qu'il soit très-difficile avec des gens qui n'en font bonne aucune, si elle ne va directement à leurs fins. Il continue de se soubçonner, de concert avec le duc Charles, la venue des Lorrains ez confins de cet Estat, pour empescher le licentiement, tournans toutes choses selon leurs biayz. „Ils font à cette heure," me dit-il, „leurs spéculations que les Espagnols seront bien aises d'entretenir cet ombrage, affin que ce soit une occasion de constituer l'Estat en despense, et le miner ainsi par une continuation de frais." Si cette pensée estoit capable de les animer contre les Espagnolz, je ne plaindrois pas de voir un bon effet d'une mauvaise cause.

Son Altesse travaille pour résister au licentiement, et se fait fort des six Provinces et de quelques villes de Hollande, lesquelles s'il peut diviser, ce sera un coup d'Estat. Je parlay à S. A., en conformité de ce qu'il vous a pleu me commander, au suject de l'Angleterre. Il le reçeut avec de grandes démonstrations de sentiment et obligation envers leurs Majestez, me chargeant fort de les asseurer de ses obéissances et services très-humbles, en tout ce qui dépendra de son pouvoir; son opinion fut, sur ce que je le conviay de s'ouvrir confidemment, qu'il seroit bon d'attendre encores un peu, pour voir quel ply prendront ces affaires là. Je luy diz que, comme toutes les autres du monde, elles peuvent avoir deux faces pour ceux à qui elles touchent, l'une bonne, l'autre mauvaise, et qu'il ne nuit de rien de s'y préparer à temps et à tout événement; il en demeura d'acord et qu'il y penseroit. Il fait à ce sujet une forte réflexion sur la face changée en

[1] fête des Roys en janvier.

mieux dans la France, et que cela donneroit à penser, tant du costé d'Angleterre que de celuy d'Espagne, ce qu'il accompaigna de beaucoup de souhaits pour la prospérité de leurs Majestez et de leur couronne.... La Haye, 24 décembre 1649.

LETTRE DCCCCXXXVII.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Nécessité de mesures hardies contre la Hollande.

Monseigneur. L'honneur que V. A. m'a faict de m'escripre de sa propre main et de m'envoyer ce cifre et papier m'a infinement resjouy, lesquelles je mesnageray très-fidellement, comme doibt celuy qui est entièrement vostre.

Si le sieur Walta ne vient aux Estats-Généraulx, je auray soin qu'il y viendra un honnest homme, dont V. A. se puisse fier, et, sitost qu'il sera esleu, j'en advertiray V. A.; je le pouroy bien nommer asteur, mais, de peur de faillir, je patienteray jusques au mois de febvrier, auquel temps l'élection s'en fera à l'assamblée des Estats; je y adjousteray pourtant que V. A. le cognoist bien et sera estonné de le voir, mais cela entre nous.

Le sieur André est fort satisfaict des honneurs qu'il a reçeu de V. A.; je réponds pour sa fidélité.

Je m'estonne que, oultre le logement de Lorainois, les Estats de Hollande demeurent fermes et opyniatres, pour casser tant d'infanterie et cavallerie, qu'ils ont rejetté les propositions de V. A. pour l'esquivalent. Ils ont escript à ceste province, pour les induire à leur opinion, qui en sont plus esloignez que jamais, et, si on s'ose fier aux personnes, je ne doubte ou [1] ils se tiendront à l'estat de guerre, proposé par V. A. et messieurs du Conseil-d'Estat; j'espère que les cinq aultres provinces seront du mesme opinion, et si 107 (Hollande [2]) veulent passer oultre

[1] *Belgicisme* ik twijfel niet of. [2] les États de Hollande.

cinq casacin[1]
contre le 6. 14. 12. 17, avec la 143, il fault prandre des
[moy][2]
résolutions salutaires et hardies, les bien effectuer 118
[te] saisir z d'Amsterdam
doibt songer de 53. 44. 16. 4. 14. 16. 14. 18. 23. 114.
le co.[3] Guillaume moy
120. y songe jour et nuict et ceroit l'affaire faiste 118 luy
officiers, cavallery, et infanterie vult plu
donnant bons 124. 125. 126. 14. 19. 9. 20. 10. 3. 25.
a la tuis
4. 9. 4. 1. 11. 14. 16. mais doivent 13. 25. 3. 18. 18. 3.
et cela pour des raisons pressantes, 115 de 91, 117 ira bien. Il fault que V. A. mette ordre que les compagnies soyent complètes de toutte sorte de nations, aussy que les capitaines donnent le gage entière aux soldats, en quoy il y a grand abuz, et V. A. les debvroit chastier en les cassent, pour donner exemple aux uns, et peur aux aultres; cela vous feroit aimer des honnestes gens, qui tiennent des bonnes compagnies, et les aultres seroyent tenuz en ordre par crainte. Pardonnez-moy ma liberté; cela procède d'affection et zèle que j'ay pour le service de V. A.

Puisque cette année est passée asteur et que V. A. commence d'entrer en une nouvelle, je la[4] souhaitte toutte sorte de bonheur et contentement, que ses dessains puissent réussir, entière santé, et, devant que l'année 1650 soit expirée, que V. A. puisse estre bény avec un jeune héritier et prince, pour le bien de sa maison, maintien du pays, conservation de la religion et le salut du pauvre peuple et la milice; j'espère de vivre ce jour heureux que je le verray, et en féliciter V. A., aux bonnes grâces duquel je me recommande, qui suys et demeure, jusques au fin de mes jours, sans jamais changer d'estre, Monseigneur,

de V. A. le plus humble obéissant, obligé,
fidèl serviteur valet,

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

Lewarde, 29/19 décembre 1649.

[1] cassation. [2] *ce chiffre indique* le Prince d'Orange. [3] comte. [4] lui.

LETTRE DCCCCXXXVIII.

M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Affaires de France.

Monsieur. L'accommodement des affaires de Bourdeaux se feit le 22 du passé dans le palais d'Orléans, et fera veoyr aux ennemiz de la France que la justice et la clémence du Roy seront tousjours capables de destruire les espérances qu'ilz pourroient concevoir par des troubles et dissentions intestines. Le parlement proceddoit contre les autheurs et complices de cette malheureuse action qui se commit l'autre jour dans Paris (1), et déteste l'oppiniastreté d'aulcuns de son corps, dont la plus grande et meilleure partie travaille pour le maintien de l'auctorité royale et le restablissement de l'ancienne discipline de cette compagnie. En ces deux articles, Monsieur, consiste le sommaire de ce que je receuz hier par les dépesches de la cour du 24 passé. Le troysiesme sera pour donner part à V. Exc. de ce que j'ay creu estre obligé de donner à messieurs les Estatz, au sujet d'une invective assez aspre et peu considérée que leur fit l'autre jour M. l'ambassadeur d'Espagne contre la France....

De V. Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur

BRASSET.

De la Haye, ce 2 jour de l'an 1650.

LETTRE DCCCCXXXIX.

P. C. H. XLVIII. 15. *Le même au Cardinal Mazarin. Entretien avec la Princesse-douairière d'Orange.*

Monseigneur ... Il ne fault pas doubter que S. A.[1] fasse tirer la chose de longue, tout le plus qu'il pourra, pour profiter du temps et des incidens, qui sont les derniers remèdes

(1) Voyez p. 333.

[1] le Prince d'Orange.

où la raison n'a plus de lieu et où la puissance manque. Mad. la douairiére d'Orange estant revenue de Wesel, je la vis avant-hier fort satisfaicte de son voyage et, selon qu'elle me le feit paroistre, grandement dégoustée de ce monde-cy, n'y trouvant, à son dire, que confusion sans règle, concert, ny conduite. Je la laissay dans la liberté de son discours pour ce regard, mais, quand elle y adjousta qu'on perdoit le souvenir du bien que la maison d'Orange a fait à cet Estat et qu'on la veut payer d'ingratitude en la déprimant, j'entray dans la justice de son sentiment, et elle demeure d'accord que c'estoit le fruit de la paix, ne résistant nullement à ce que je la priay de prendre garde au dessein qu'ont les ennemis d'esteindre cette [1], qu'elle-mesme ne sçauroit s'asseurer d'aucun bien ny grandeur que dans celle de M. son fils; que, par raison de nature et d'Estat, elle doit d'employer ses soins pour son maintien, surtout se garder des malignes et artificieuses menées des Espagnols, qui en ont icy un homme tout remply; elle me parla de luy avec tesmoignages de grande deffiance et démonstration d'extresme mespris...... La Haye, 11 janvier 1650.

LETTRE DCCCCXL.

Le même au même. Même sujet. P. C. H. XLVIII. 18.

... Je n'ay pas laissé, Monseigneur, de faire récit à M. le Prince d'Orange de toutes les justes considérations que [vostre lettre] porte pour retenir ces gens icy de plus penser à nouvelles réductions. Ce sera à S. A. de tout mettre à profit pour, sy faire se peut, arrester l'impétuosité de ceux de Hollande, qui vont recommencer leurs bateries là-dessus.

Je luy communiquay particulièrement l'extrait de Bruxelles, dont V. Ém. se peut asseurer qu'elle usera avec toute sorte de secret, cette qualité estant une de celles que

[1] *Il paroît y avoir une lacune.*

ce Prince a plus à coeur qu'homme du monde.... Je ne peuz m'empescher de dire à S. A. qu'en la visite que je fis l'autre jour à madame sa mère, elle m'avoit parlé de Brun et des Espagnols, avec des sentimens qui me sembloient bien dignes de sa générosité et du soin qu'elle doit avoir tant de la personne de S. A. que de sa maison. Je remarquay que ce Prince demeura fort serré là-dessus, ce que j'attribuay à un effet de sa discrétion et de son respect envers ladite Dame, dont il connoit l'humeur, et laquelle ne manqua pas de varier dès le lendemain, ayant tenu des discours à l'envoyé de Suède, par où il peut juger qu'elle a de grandes propensions pour l'Espagne. Si un estranger nouveauvenu reconnoist cela d'abord, que ne devront point en juger ceux qui la voyent tous les jours!... La Haye, 18 janvier.

Le 22 janvier M. Brasset écrit, de la Haye, au comte Guillaume-Frédéric: „Je confirmeray à v. Exc. l'entier accommodement des affaires de Bourdeaux, ce qui n'est pas de petite importance, soit pour le dedans soit pour le dehors du Royaume. Celles de Paris vont tousjours dans le train ordinaire de la justice, et pourront estre achevées quand le prisonnier ramené de Coustances sera arrivé. Les ministres d'Espagne persévèrent dans leur répugnance à la paix. J'espère qu'enfin ilz se repentiront d'estre si revesches au repoz de la chrestienté."

LETTRE DCCCCXLI.

P. C. H. XLVIII. 24. *Le même au même. Prépondérance d'Amsterdam.*

.... Il se pourra faire aussy, Monseigneur, que par quelque incident les esprits se rendront plus maniables et moins asseurez à cette paix d'Espaigne, sur laquelle j'entendz que la pluspart des villes de Hollande murmurent fort et qu'il n'y a quasi qu' Amsterdam qui les tienne en bride; encore n'est ce que par le seul intérest de quelques familles qui en profitent; celle des Bikers

est la principale. Et comme je suis adverty que le fils du chef de cette maison, et le plus agissant, est à Paris, peult-estre ne seroit-il que bon d'user envers luy de quelque démonstration favorable et obligeante, ce qui pourroit, à mon opinion, se faire par la voye de M. le conte de Servien, qui connoit le père et sçait ce qu'il peut. Il y a maintenant assez de Hollandois à Paris, par le moyen desquels on pourroit sçavoir de ses nouvelles. Je fais moins de scrupule en cette proposition, sçachant que Mr le Prince d'Orange tasche luy-mesme de caresser cet homme et qu'ainsy son Altesse n'en prendra point d'ombrage... La Haye, 25 janvier.

LETTRE DCCCCXLII.

Le Cardinal Mazarin à M. Brasset. Il se félicite de l'arrestation du Prince de Condé. P. C. H. XLIX. 138.

Monsieur... Je puis vous asseurer que ce coup, qui a fait voir que la puissance royalle est tousjours la maitresse, a restably l'authorité au plus haut point qu'elle ayt jamais esté, et comme la diminution d'authorité qui estoit arrivée par nos derniers désordres estoit le plus grand mal que nous eussions dans l'Estat, par ce qu'elle avoit fait tarir tout d'un coup les moyens de tirer l'argent nécessaire pour le soustien de la guerre, à présent que nous avons heureusement réparé ce défaut, il faudra que les espritz soient bien aveuglez s'ils ne se rendent plus traitables qu'ils ne l'ont esté jusqu' icy sur les conditions de la paix, et en tout cas j'espère que le Roy sera bientost en estat de la leur faire souhaiter.

Je vous prie de faire sçavoir tout cecy de ma part à M. le Prince d'Orange, et de luy faire remarquer combien luy peut estre utile avec un peu de temps à ses intérests ce qui est arrivé, la France ne pouvant recevoir d'avantage qui ne porte aussi en sa faveur un contre-coup

à ses ennemis particuliers et à ceux qui travaillent incessament à abatre son crédit... 29 janv. 1650.

LETTRE DCCCCXLIII.

M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Nouvelles de France.

Monsieur! J'ay différé de rendre grâces très-humbles à V. E. pour l'honneur de sa lettre du 23 janvier, jusques à l'arrivée de celles de France, afin d'avoir de quoy l'entretenir, et luy faire connoistre que les choses y vont de plus en plus dans l'affermissement de l'autorité royale et repos domestiques. Ce m'en est un grand suject, Monsieur, de parler à V. Exc. de l'arrest de ces trois Princes [1], qui semble à beaucoup de gens une rencontre fort surprenante, mais vous aurez veu, par l'imprimé de la lettre du Roy escritte à son parlement de Paris, que ce n'a pas esté un cas fortuit; en quoy l'on peut remarquer la solidité des conseils de S. M. et l'effect d'une puissance qui agit souverainement. Les ordres ont esté si bien miz et donnez, partout où ces Princes avoient du pouvoir, qu'il n'y a point de conséquences apparentes à soubçonner, et les peuples sont si fort dans l'obéissance et la fidélité qu'ils abhorrent tous ceux qui auroient des dispositions contraires au repoz de l'Estat. — L'on se monstre estonné à la cour que M. le duc de Bouillon et M. le maréchal de Turenne se soient retirez, n'y ayant rien qui les charge que leurs propres consciences. LL. MM. leur ont faict sçavoir que, quand ilz seroient demeurez à Paris et qu'ilz y voudront retourner, ilz y seront en toute liberté et seureté. — Dez jeudi M. Brun avoit eu cette nouvelle, qui le surprend sans doubte plus qu'aulcun autre. Je ne puz m'en taire en l'audience que j'eus hier de messieurs les Estatz. J'ay de quoy luy rendre la pareille, sur l'advis

[1] Condé, le Prince de Conti, et M. de Longueville.

venu de Rome, le premier janvier, que ce peuple de Palerme s'estoit mutiné contre don Juan d'Austriche et avoit bruslé son palais d'où il s'estoit esvadé en cachette. Les Espagnols ont supprimé tant qu'ilz ont peu cet accident, crainte que, la connoissance passant à Naples, elle y resveillast des espritz tous disposez à nouveau mouvement. Ainsy, Monsieur, tel parle de ce qu'il croist estre mal en aultruy, qui ne laisse pas de sentir le sien propre. C'est, Monsieur, aprez quoy je continueray de me dire d'une très-parfaicte dévotion

de V. Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, 1 fév. 1650.

Le même jour M. Brasset écrit au cardinal Mazarin: „M. le Prince d'Orange ne me feit point la petite bouche dans l'expression de ses sentimens, plains de louanges et de contentement d'un succez qu'il juge si avantageux pour le bien de la France; ce qu'il m'en dict sera trouvé moins esloigné d'affectation et de complaisance que je sçay qu'en toutes occasions il en parle condemnation d'un procedder si esloigné du devoir et de l'obligation des sujectz envers leur souverain. Madame sa mère m'en a tenu des discours tous pareils; l'une et l'autre blasmèrent fort M. de Bouillon et de Turenne, et louèrent la bonté de leurs Majestez envers eux; ils attribuent leur évasion à crainte, et cette crainte une marque de condemnation de leurs propres consciences. — Voyant M. le Prince d'Orange, je luy fis connoistre les sentimens de la cour sur les nouvelles résolutions, tant parceque elles sont jugées préjudiciables aux vrays intérests de cet Estat que principalement aux siens propres. Il me tesmoigna quelque sorte de confiance qu'au moins ils n'iront pas si avant que les voudroient pousser ceux de Hollande, que le tout se pourra restraindre à 50 compagnies d'infanterie et douze de cavalerie, ce qu'il ne compte pas à plus de mille ou douze cens hommes." P. C. H. XVIII. 27.

Le 5 février M. Brasset écrit au comte Guillaume-Frédéric: „Les despesches que je viens de recevoir de la cour du 26 janvier confirment la première créance, que ce qui s'y passa l'autre jour, affermit l'auctorité royale et le repoz intérieur de l'Estat. Les or-

dres se donnent partout pour le dernier, et desjà diverses provinces avoient député vers L.L. M.M., pour les asseurer d'une générale obéissance et fidélité, spécialement celle de Normandie, où Madame la duchesse de Longueville se trouvant, elle a envoyé un exprez à L.L. M.M. pour protester de son obéissance et qu'elle ne prétend autre chose qu'un lieu où se retirer en seureté. La retraite de M. le maréchal de Turenne à Stenay n'aura point de mauvaises suictes, après les ordres que l'on mest pour les prévenir, oultre d'autres moyens plus advantageux pour M. son frère et pour luy."

LETTRE DCCCCXLIV.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Il ne faut pas céder aux exigences de la Hollande.

Monseigneur! Celle de V. A. du 1 de febvrier me fust deslivrée le $\frac{27}{6}$ de $\frac{\text{Janvier}}{\text{Février}}$, laquelle m'a fort resjouy qu'elle gaigne tousjours du temps et que les Estats de Hollande auront patience jusques au mois de mars; que Gueldre et Overyssel ont peur pour[1] ceulx d'Hollande, c'est que beaucoup sont payez-là et chasqu'un craint que se sera son tour, que les Hollandois attaqueront; en cela V. A. voit que cela nuict, et, si plus des Hollandois estoyent avancez, ils ne presseroyent pas tant sur la cassation, mais cela les fâche qu'eux les payent et ceux d'Utrecht, Gueldre, Overissel ont les avancements. Si j'ose dire librement mon avis, V. A. ne doidt en rien accorder de casser des troupes, car elle n'a que 31.790 hommes en service et en l'année 1609 on n'a[2] eu 25.591, et asteur V. A. a de guarde davantage 15 villes et 33 forts, tellement, Monseigneur, que cela estant considéré, oultre les catolyckes au dedans du pays, il me samble que V. A. a bien affaire, pour pourvoir les places, de guarder les soldats; mais, si V. A. le trouve nécessaire, je me soubsmettray

[1] *Belgicisme* vrees voor. [2] en a.

très-volontiers[1] son jugement, et je doubte nullement ou icy cela passera bien, car ils ne sont nullement inclinez de casser des troupes, et en blasment fort les Hollandois, leur chantent des injures et leur en veulent du mal, qu'ils veulent casser les nations qui ont si bien servis, tant mérité et ne les estyment plus pour estrangers, ayant esté icy 80 ans, estant mariez et nez icy; mais ils cryent qu'on a trop des compagnies, trop des officiers, que les compagnies sont trop foibles, qu'on debvroit faire de trois compagnies une, quand ils viennent à vaquer ou que les officiers meurent, ont[2] auroit aultant des soldats, moins des officiers et des despans. Quand je montre à messieurs de ceste province qu'en l'anné 1617 on na[3] eu 29.138 soldats et 3020 des cavaillers et qu'asteur on n'a que 31.790 soldats et 4.240 des cavaillers et plus à guarder 15 villes et 33 fortz, ils sont estonnez et ne veulent entendre de casser, mais, comme j'ay dict cy-devant, pour mesnager croyent qu'on a trop des officiers. Je vouldrois bien sçavoir si V. A. veulle que l'on effectue cela icy, ou que l'on attendra quelque proposition de V. A. des six provinces députez à la Haye, ou pour mieulx dire des Estats-généraulx desputé de six provinces et du conseil d'Estat, à cette fin qu'ils parlent touts six d'une mesme bouche et que cela aye plus de poix[4] envers les Hollandois. J'en attendray en grande haste responce à[5] V. A., car les Estats de cette province s'as-sambleront en quatorze jours. — Je suplie V. A. de songer
Amsterdam
tousjours à 114 et ce qu'en despand, car cela est né-
de l'argent
cessaire, et à 115. Car elle sçait ce que icy devant
Bicker Outiens[6]
5. 14. 6. 8. 3. 18. et 11. 25. 20. 48. 44. 12. 16. ont dict, ce qu'il fault tousjours remémorer et leur en avoir
André
gré. Je n'ay manqué de mander à M. 4. 58. 43. 82. 200. que 118[7] l'a tant loué avec beaucoup des circonstances,

[1] à *manque.* [2] on. [3] a. [4] poids. [5] de (?)
[6] Oetgens, *en* 1650 *bourguemaître d'Amsterdam.* [7] V. A.

et en bonnes termes, ce que le[1] fera grand bien, et le poussera encores de faire mieulx de tout son possible.

Je suys bien marry que je ne puys accompagner V. A. à la chasse; je suys bien monté et ne crois pas d'estre un de derniers; j'espère que V. A. aura bonne chasse et qu'elle aura de contentement, et que tout ce qu'elle entreprandra que cela luy réussira bien; je le souhaicte de tout mon coeur, qui suys et seray à jamais, Monseigneur,

de V. A. le plus humble, obéissant, obligé, fidèl serviteur,

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

27 January, / 6 February, 1650 Lewarden.

P. C. H. XLVIII. 28. Le 8 février M. Brasset écrit de la Haye au cardinal Mazarin: „Il auroit certainement esté à souhaicter que les Zélandois eussent eu assez de résolution pour mettre la main sur l'argent d'Espagne qui arriva l'autre jour en leur province; car, pour ce qui est de M. le Prince d'Orange, les ministres d'Espagne seroient mal informez de la constitution de deçà, s'ils croyoient que S. A. eust le pouvoir de faire un tel coup de haute lutte, ny de concert avec ladite province, dans laquelle il est bien vray il a beaucoup de serviteurs, mais l'intérest du commerce est d'une haute puissance sur les marchans, et je suis fort en doubte que ce transport ne se soit fait de gré à gré par les Zélandois, ainsi qu'il en est usé par ceux de Hollande."

LETTRE DCCCCXLV.

M. Brasset au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Nouvelles de France.

Monsieur. L'ordinaire de Paris vient de nous confirnuer ce que le précédent avoit laissé en doubte du voyage de LL. MM. en Normandie; elles y sont donques allées, plus pour confirmer la province dans le repoz que pour autre nécessité, l'obéissance y paraissant générale, jusques là qu'on escrit que les habitans du Havre auroient fermé

[1] lui.

les portes à M. le duc de Richelieu à son retour de la chasse; que ceux de Dieppe ont envoyé asseurer LL. MM. de leur fidélité; ce qu'estant, ny le chasteau ny le [pole] de la dite ville ne peuvent rien. Le Pont-de-l'arche n'est pas tenable et le château de Caen ne fera point de mal. L'on avoit advis d'ailleurs que les bourgeois de St. Jéhan de Laune en Bourgongne tiennent la place pour le Roy, en ayans miz dehors le gouverneur. M[r] le duc de Vandosme va commander en ces quartiers-là et M[r] le maréchal de l'Hospital en Champagne.

L'on avoit espéré que M. le duc de Bouillon et maréchal de Turenne auroient suivy des conseils plus tempérez, spécialement aprez y avoir esté conviez par la toute bonté de LL. MM.; mais leur emportement a causé une déclaration du Roy contre le dernier et que madame la duchesse de Bouillon a esté mise en arrest, où, 24 heures aprez, elle est accouchée d'un fils à terme. Le dit S[r] maréchal a jetté 500 hommes de pied et 150 chevaux dans Stenay. L'on croid le marquis de la Moussaye à Bruxelles et que de là il pourra venir icy où j'espère qu'il ne trouvera que des conseils et advis salutaires, s'il les veut prendre d'autres que de M. Brun. Je suis, Monsieur.

de V. E. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, ce 11 février 1650.

LETTRE DCCCCXLVI.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur. Pour confirmer V. Exc. dans les bons sentimens où je la veoy, par l'honneur de sa lettre du 7 de ce moys, je l'asseureray que LL. MM. ont par leur présence miz toute la province de Normandie dans un estat tranquile. Les places qui estoient en mains de M. le duc de Longueville ayans receu la loy souveraine d[e S.] M.,

comme le Pont-de-l'arche, le vieux palais de Rouen, Caen et Dieppe. Madame de Longueville avoit faict mine de vouloir s'oppiniastrer dans le chasteau de Dieppe, mais, veoyant huict mille bourgeois en armes avoir receu M. du Plessis Bellière pour les commander et résoluz de l'attaquer, elle a faict sa retraicte par une faulce porte, avec 5000 ou 6000 hommes seulement, du nombre des quelz on dict estre Trassy, St. Ibal, Barrières, Sauvetat et St. Romain, sans qu'on sçache si la terre luy sera plus favorable que la mer où elle s'estoit voulu commectre. Elle avoit envoyé ici un marchant de Dieppe, nommé Huvé, pour estre accommodé d'un vaisseau de guerre et de quelque provision de pouldres, ce qui me donna occasion, il y a trois jours, de présenter un mémoire à messieurs les Estats, pour les requérir de faire tenir en suspens l'expédition de cet homme, jusques à ce qu'on veist ce qui se passeroit à Dieppe. Je suis bien ayse que la réduction de cette place en l'obéissance du Roy ayt prévenu le délay de leur responce, et marry aussy qu'elle puisse donner occasion en nostre cour de juger que l'on procedde icy pesamment en ce qui est de l'intérest de S. M. L'on mectra sans doubte en ce compte le retardement de M. Borel, comme si l'on ne se soucioit pas fort de renouer une correspondance qui ne fut jamais qu'honorable et utile à l'Estat et le pourroit encores estre.

L'on faict grand bruict de la saillie de M. le maréchal de Turenne, sans toutesfoys qu'elle soit capable de faire grand mal, et l'exemple de Danvilliers, où le chevalier de la Rochefoucault a esté arresté avec plusieurs officiers de sa garnison, doibt faire craindre une pareille révolution en d'autres lieux où le service du Roy sera préféré à tout autre intérest. Cette place estoit une de celles que l'Archiduc avoit demandées pour seureté, avant que de donner la main au party que l'on appelle vulgairement des prisonniers. Quand les chefs sont en lieu pour respondre en leurs personnes de ceux qui s'engagent dans leur mauvaise fortune, il me semble que c'est un foyble party.

LL. MM. devoient estre de retour à Paris dans 5 ou 6 jours, avec incertitude si elles passeront en Bourgongne, où la seule place de Bellegarde se faict regarder; néantmoins ceux qui sont dedans se tiennent fort serrez. Tout ce mouvement n'empeschera pas que nous ne soyons en estat de faire une bonne campagne contre l'Espagnol, qui pourra esprouver de rechef combien il se trompe de fonder ses espérances sur nos divisions. C'est où je continueray de me dire d'une très-parfaicte devotion, Monsieur,

de V. Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSET.

De la Haye, ce 17 février 1650.

Le 17 février M. Brasset écrit à Mazarin: „Les amis du Prince d'Orange voudroient bien qu'il s'apliquast avec un peu plus de sujection pour mesnager les esprits de ceux de Hollande, où il y en a qui reviennent à des dispositions meilleures et pourroient estre suivis d'autres qui se rendroient plus facilement à de bonnes parolles sortant de sa bouche propre, sans qu'il s'en remette, comme il fait, à d'autres insinuations.... J'entendz que le commissaire destiné en Angleterre par les Estats de Hollande est en disposition de s'excuser de cet employ. Je croyrois facilement que M. le Prince d'Orange, qui y a fort répugné, luy auroit fait parler à l'oreille, et donner espérance de le faire entrer, l'année qui vient, dans le magistrat d'Amsterdam, de quoy son esloignement le priveroit, cette commission tirant de longue." P. C. H. XLVIII. 30.

LETTRE DCCCCXLVII.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Nouvelles de Frise.

Monseigneur! Despuys que je m'ay donné l'honneur d'escripre à V. A. par l'adresse du sieur d'André, les Estats de ceste province se sont assamblez et ont desputé, en la place de feu le sieur Haren [1], le sieur Grovestein [2], qui a esté capitaine, qui passa la canal entre Sas et Gent, avec une corde, ne peuvant nager, estant com-

[1] Guillaume v. Haren (1531—1649). [2] Oene van Grovestins.

mandé avec les nageurs; V. A. l'a eu en son quartier à Adegum, et l'a bien cognu alors, s'il s'en souvient encores; s'estant défaict de sa compagnie, est devenu Grietman [1] et a comparu trois ans aux assemblées des Estats de Frise. Je pouvois bien y avoir renvoyé le fils de Mr Haren [2], si V. A. n'eust jugé qu'il estoit trop jeune; il est bien voulu icy, à cause de sa doctrine et bonne estude et modestie; j'espère qu'à l'advenir il en sera capable, et, pour se randre tel, il a esté choisi de résider à la Haye au [3] chambre de comptes de la Généralité, pour faire de fort bons fondements et cognoistre les gens. Pour Grovestein, il m'a asseuré hier au soir de sa fidélité et qu'il sera aussy incliné et obéissant aux services de V. A. que moy-mesme et le sieur André le peult estre; le cognoissant pour homme de parole, j'espère que V. A. le trouvera tel et en sera bien servy.

Le sieur André a envoyé icy le project de V. A. pour donner satisfaction aux Estats d'Hollande, sans pourtant dire qu'il vient d'elle; j'en ay parlé aux [4] quelques-uns qui l'ont trouvé fort raisonnable, j'espère qu'il sera suivie; il seroit bon que les cinq aultres provinces avoyent ce mesme project, à cette fin qu'ils parlent touts cinq d'une mesme bouche et se tiennent unis, comme un mesme homme, pour faire condésandre tant plustost les Hollandois à la raison, dont lé six-cent-mille francs pour la mer sera un grand acheminement et un ayde salutaire. Souhaitant toute sorte de bonheur à V. A. et bon succès en ses dessains, j'en attendray ses ordres, pour, par effects si bien que paroles, effectuer et tesmoigner que je sui et seray à jamais, Monseigneur,

de V. A. le plus humble, le plus obéissant,
obligé, fidèl serviteur

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

$^{21}/_{11}$ February 1650, Lewarde.

1 *de* Hennaarderadeel.
2 Guillaume v. Haren (1626—1708), *un de nos plus habiles diplomates.*
3 à la. 4 à.

LETTRE DCCCCXLVIII.

Le même au même. La Hollande sera contrainte de céder.

—

Monseigneur! Celle d'ont V. A. m'a voulu honnorer de Bukbergeu[1] du 13, m'a esté délivrée le $^{21}/_{11}$, justemant trois heures après que je m'avois donné l'honneur d'escripre à V. A., et que la mienne fust partie; je suis très-aise qu'elle est résolue d'envoyer la[2] mémoire projectée par V. A. aulx aultres provinces, à cette fin que tout allie[3] d'un mesme train; je ne manqueray point de faire mon mieulx que messieurs les Estats de Frise suivent ce project, et espère qu'ils ne feront beaucoup de difficulté, n'estant nullement inclinez à casser des troupes, et que, par ce moyen, messieurs les Estats d'Hollande seront contraints de se ranger à la raison; que l'Union sera conservée, la religion, la police et justice, qui ne peuvent estre maintenuz que par les armes, desoubs lesquelles tout a esté mis en l'estat présant, et par le moyen desquels il le fault maintenir; quiquonque est d'aultre opinion, je le déclare traistre, et annemy[4] de l'Estat, très-bon Espagnol, dont vouldrois voir le suplice de tout mon coeur. — Je suys marry que V. A. n'a esté plus heureulx à la chasse, et que les cerfs ont prins la route du marais; j'espère que, debvant que V. A. aura quitté la Velauwe, qu'elle en prandra et qu'en quelques sepmaines je me pourray donner l'honneur de tenir compagnie à V. A. et le[5] faire voir de bons chevaulx, et luy asseurer de bouche que je suys

de V. A., le plus humble, le plus obéissant, obligé, fidèl serviteur

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

Lewarden, $^{22}/_{12}$ February 1650.

Le sieur André m'a faict des grands compliments et protestations de sa fidelité envers V. A., luy ayant mandé

[1] Beekbergen. [2] le. [3] aille. [4] ennemi. [5] lui.

la satisfaction que V. A. avoit de sa conduite et fidélité pour la patrie, et m'en escripvit une grande lettre; cela luy fera encore mieulx faire à l'advenir.

LETTRE DCCCCXLIX.

P. C. H. XLIX. 144. *Le Prince d'Orange à... Les Espagnols ont résolu d'attaquer Dunkerque.*

...Je vous escrivis, il y a quelque temps, que les Espagnols et les parlemantères d'Angletere tressoit [1] d'une ligue offansive et deffansive; je vous dis à présant qu'elle est conclue et que c'est pour l'attaque de Dunkerque, et que les Anglois doivent fournir des vaisseaux; travaillez fortement à vous pourveoir des choses nécessaires, et le plus tost que vous pourrez, leurs desseins estant de torner [2] toutes leurs forsses pour la conqueste de cette place, et ce sera beaucoup faire, si vous la pouvez conserver; car, quoy que vous me mandiez que toutes choses sont en bon estat, je sçays le contraire et que vous n'avez ny hommes ny munitions nécessaires pour la deffence de cette place, que l'on sçait toute ouverte par l'endroit le plus foible. Le mescontentement de vos Suisses faict aussi grand bruict. Il n'est pas croyable l'argent que Brun employe pour lever des hommes, des ingénieurs, et de tous ceux qui ont servy dans les sièges dans ce pays; il leur donne leurs guages une année par avansse. Je vois, la question résolue, ledit Brun profitera encore de ses troupes, desbitant l'argent comme il fait. Je crois qu'à la fin La Roche prendra party avec les Espagnolz; je l'ay retenu, autant qu'il m'a esté possible, mais, à vous parler avec liberté, la [crise] paroist tellement en France qu'elle a tout à faict perdu son crédit, et il n'y a que le restablissement des finances qui luy puisse remettre son crédit. Je suis asseuré que les Espagnolz s'attendent à quelque grand désordre en France, et, celon ce que j'ay

[1] dressoient. [2] tourner.

peu pénestrer, ils croyent que cella ira plus avant que par le passé. Si l'on cognoissoit bien le mal que les Espagnolz apréhendent par Dunkerque, l'on ne le négligeroit pas comme l'on faict. Dans une conversation que j'ay eue avec Brun, il ne s'est peu empescher de me dire que le Roy d'Espagne avoit esté heureux de ce que les François s'estoient sçeu prévaloir de la prise de Dunkerque et qu'il s'asseuroit qu'ils ne conserveroient pas longtemps cette place. 24 févr. 1650.

LETTRE DCCCCL.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. La Frise est fort opposée aux desseins de la Hollande.

Monseigneur! Pour donner cognoissance à V. A. des humeurs de messieurs de ceste province, je luy puys asseurer qu'ils ne sont inclinés à casser des troupes, et y en a-t-il quelques-uns qui pour cela n'inclinent pas beaucoup au project envoyé icy par le sieur d'André, et fault-il que je leur allégue que V. A., ny les aultres provinces, ny moy-mesme, sommes inclinés à se deffaire des soldats, mais que c'est la nécessité, pour chercher de donner de satisfaction aux Estats d'Hollande, qui ont proposé un mesnage et réduction entièrement hors de saison et irrésonnable, pour voir si on les peult tesnir à l'Union, par douceur et par une résolution prinse de six provinces, et espère que par là je les meneray à la raison. La pluspart m'ont donné de bonnes espérances, mais je crois à ceste réserve, si les Estats d'Hollande ne veulent accepter ce project, qu'ils entendent d'estre équitable, il demeureront libres de ce project et ne veulent condessandre à la cassation d'un homme. Je trouve un peu de différant au project que V. A. m'a envoyé, et celui que le sieur André a envoyé aux Estats de ceste province; car il y a de plus qu'il propose de consentir en la somme de 600 mille franc, pour leur part, à guarantir le commerce, ce que V. A. n'a point mis et ne sçay si je feray bien de

y adjouster, ou l'en oster, en prennant résolution. J'ay apprins aussy, en la résolution des Estats d'Overyssel, que ceste poste de la [mer] n'y est point; entretemps je feray mon mieulx qu'elle y soit adjoustée, peult-estre pour animer les aultres provinces à suivre le bon exemple de messieurs les Estats de Frise, ou il fault que V. A. m'en ordonne aultrement.

Les plus affectionnés pour le bien publyc ici craignent que les Hollandois ont le mesme dessain que Barnevelt et les Armyniens avoyent l'année 1618, ou de se faire maistre des aultres provinces, en ostant la milice aux Estats-Généraulx et V. A., et levant des aultres en leur place, qui ne recoignoissent personne que les Estats d'Hollande, et par ce moyen les subjuger; je ne les contrarie pas beaucoup, et leur donne dessuz main encores quelque ombrage et jalousie, pour leur augmanter ceste appréhension et crainte; ils haïssent fort 132. 8. 3. 14. 16. 44. 18. AO. BE. qui proposa devant 110. que 9. 25. 12. 74. 11. 58. cessoit, à cause 2. 3. 76. 4. 26. 28. 30. 1050. 14. 22. 26. 40. 5. qu'ils ne peuvent oublier, et estoit une grande folie de cest homme; on le demanda par escript, mais il n'osa y joindre ces paroles F. K. M. [L.] 40. 133. 5. 14. 6. 8. 3. 18. est aussy fort hay, car on le dict 136. et que 83. 100. 40. 26. 1. 50. 77. 7. 200. gouverne et ne feront-ils beaucoup de difficulté en cas de nécessité 24. 20. 52. 66. 26. 35. 17. 61. 44. 82. 40. 30. 107. 114. avec 125. 126. ce qu'en arrivera, s'ils persistent en leur 117. pour cela il le faut préméditer et avoir 115[1] en 129. et tout ira bien pour le bien de 104. 118[2] et touts 124.

M'estant acquité de mon debvoir et donné cognoissance de ce que jusques asteure on sçait, je finiray ceste-cy et me diray à jamais, Monseigneur,

de V. A. le plus humble, obéissant, obligé, fidel serviteur,

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

Lewarde, $^{27}/_{17}$ febr. 1650.

[1] de l'argent. [2] V. A.

Le sieur André m'a envoyé ceste escripte de la main de V. A., touchant les villes d'Ollande, qui se comencent à se ranger à la raison; je y ai trouvé Hoorn, Medenblyck. J'espère, puisque ce[1] deux y sont, que bientost des autres lé suivront, et que V. A. aura un heureux et tranquille gouvernement, Amen.

LETTRE DCCCCLI.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Le Prince d'Orange se flatte encore de ramener les États de Hollande. P. C. H. XLVIII. 32.

Monseigneur.... Les troys derniers jours de la sepmaine passée, les Estatz de Hollande reprirent bien chaudement le poinct de mesnage concernant la milice, et peu s'en falut qu'ils ne donnassent dans une brusque résolution, sans se soucier des autres provinces. Néantmoins M. le Prince d'Orange m'a dit espérer que cette assemblée se pourra encores [séparer] sans conclusion. Je souhaicte qu'il n'y soit pas trompé, car j'ay entendu d'aulcuns de la Hollande que cette province prétend vuider d'affaires dans cette sepmaine et que, si les autres n'y veulent entendre, elle fera son réglement, pour l'exécuter au regard des militaires qui sont sur sa répartition. S. A. pense avoir encores deux autres moyens en main pour arrester cette impétuosité, l'un desquels devra esclater dans samedy prochain, qu'il sera question de créer un nouveau bourgmaistre à Dordrecht, en la place de S[r] Beveren, chef d'un party considérable dans cette ville-là, lequel fut, il y a troys moys, continué jusques à présent. Plusieurs tiennent ce coup assés hazardeux pour S. A.; car, si elle n'en vient à bout, il faudra s'attendre d'avoir contre elle une faction puissante; que si elle surmonte les difficultez, l'on se promet que, la direction venant à changer dans la première ville de Hollande, il y aura lieu d'espérer quelque chose de plus tempéré dans la conduicte des autres... La Haye, 22 mars 1650.

[1] ces.

P. C. H. XLVIII. 34. Le 28 mars M. Brasset écrit au Cardinal Mazarin : „Cette division a esté adroitement pratiquée, comme un des trois moyens dont M. le Prince d'Orange devoit se servir pour rompre ce coup; un autre luy a succédé par le changement du bourgmaistre de Dordrek, S. A. ayant exclus tous ceux de la faction qui a de long temps tenu la magistrature de cette ville là, et nommé un autre bourgmaistre qui est présentement en charge. J'ay de rechef dans ces contestations offert à S. A. de passer les offices, tels qu'elle jugeroit à propos, mais elle trouve bon de laisser encores agir par les voyes ordinaires; je me suis donc réduit à ce qu'elle n'a pas improuvé."

LETTRE DCCCCLII.

Le même au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz. Affaires de France.

Monsieur. La dépesche que je receuz hier de Dyon, en date du 19, porte la satisfaction qu'ont leurs Majestez de veoyr que la province de Bourgogne ne respire que l'obéissance, le repoz et la fidélité, n'y ayant que la seule place de Bellegarde qui se trouve occupée par quelques-unes des troupes qui estoient attachées au service particulier de M. le Prince. La résolution que LL. MM. ont prise de la faire attaquer sera, comme l'on espère, bientost suivie d'un bon et prompt succez; sa principale deffence ne consistant qu'és eaues[1] qui l'environnent, lesquelles la saison où nous sommes aura bientost desséchées. Ce qui est du secours, M. le maréchal de Turenne n'y en peut donner aulcun, les forces qu'il a n'en estans pas capables, ny luy si peu considéré que de s'engager entre deux armées dont la moindre est plus forte que luy, quelque secours qu'il puisse tirer des Espagnolz. Il est aussy à remarquer que les Francontois ne se veulent point mesler là-dedans, ayans faict publier des deffences très-rigoureuses de donner retraitte dans leur payz à ceux qui s'y trouvent. Ainsy, Monsieur, il y a lieu

[1] eaux.

d'espérer que, leurs Majestez ayans de ce costé-là bientost mis les dévoyez à la raison et dans le devoir, elles pourveoyront au reste avec leur entière satisfaction, laquelle n'est pas petite aussy de veoyr que peu de personnes veulent servir contre elles, et que plusieurs recherchent avec soin les moyens de rentrer en leurs bonnes grâces, quand ils croyent en estre décheuz. Vostre Exc. apprendra, par les lettres de Paris, que madame la duchesse de Buillon s'est esvadée de ses gardes; si ç'a esté par son adresse ou par quelque autre moyen qui ayt porté à ne la pas observer de trop prez, c'est un secret que le tems révellera; tant-y-a que sa liberté n'est pas de ces accidentz qui font peine en donnant inquiétude, le reste de la France estant dans un plain calme et les places, tant en Flandres qu'en Italie, où les ennemiz pourroient avoir dessein, si bien pourveues qu'il semble n'y avoir rien à craindre...

de V. Exc., le très-humble et très-obéissant serviteur,

De la Haye, ce 2 avril 1650. BRASSET.

LETTRE DCCCCLIII.

Le même au Cardinal Mazarin. Menées de l'ambassadeur d'Espagne. P. C. H. XLVIII. 36.

Monseigneur. Ç'a esté à M. le Prince d'Orange un très-agréable renouvellement de son obligation, de veoyr, par une lettre de la main de la Reyne, la part qu'elle prend aux ressentimens que je luy avois cy-devant tesmoignez de celle du Roy, sur les franches dispositions qu'il m'avoit fait paroistre au sujet de l'entreprinse des Espagnols sur Dunkerque (1). ... V. É. verra, par le duplicata cy-joinct, quels mauvais exercices ledit Sr Prince a euz durant toute la sepmaine précédente. Il espère tousjours de ramener à la raison des gens qui le considèrent moins que leurs boutiques, et je continue mes souhaitz qu'il puisse

(1) voyez p. 352.

trouver autant de fermeté qu'il s'en promet, en ceux sur les belles démonstrations desquelz il s'appuye. Car il ne s'est jamais veu un Estat si déconcerté que cestuy-cy l'est à présent; l'inconstance des particuliers l'exposant à toute heure à une deffectuosité, pour soy-mesme autant que pour ses amis et alliez. Très-asseurément Brun a reçeu de l'argent, pour rendre la rhétorique plus effective que quand il n'y a eu que des parolles. Il y a cent-mille francs. Ce qu'ayant esté dict à un de la députation de Munster, il fit son calcul que ce ne seroit qu'environ dix-mille livres pour chacun, se doutant bien qu'il en pourra demeurer vingt-mille livres au fond du sac, et ajousta avec indignation que ceux qui traitèrent la trève en eurent seize-mille et qu'une paix en méritoit bien davantage. Si, en faisant cette distribution, il perd l'argent et le gré tout ensemble, je n'en seray pas marry. Cela pourtant ne laisse de me faire peine, ayant à le combatre de forces inesgales et si foibles qu'on ne me donne pas seulement de quoy subsister... La Haye, 12 avril 1650.

P. C. H. XLVIII. 37. Le même jour M. Brasset, faisant allusion à la semaine de Pâques, écrit: „La huictaine dernière (sans abuser de son saint nom) se peut appeler à leur égard[1] une véritable semaine de passion prophane, en suite des violentes contestations sur la réduction... Le Prince d'Orange pourra craindre que la proposition de prendre en France les troupes cassées ouvriroit le chemin à ces gens, qui veulent le dénuer de troupes estrangères, sur lesquelles il a principalement authorité, pour faire davantage.... M. le Prince d'Orange, ayant un peu de relasche de cette grande application, qui l'obligeoit d'avoir l'oeil de près sur la Hollande (où je continueray de vous dire avec vérité qu'il a agy avec une prudence et fermeté admirable) doibt retourner à Breda."

LETTRE DCCCCLIV.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Divergence d'opinions dans les États de Hollande.

Monseigneur! Celle dont V. A. m'a voulu honnorer

[1] à l'égard des États de Hollande.

du 13, m'a esté délivrée; elle m'a fort resjouy de voir que ceulx d'Hollande ne peuvent plus dire que toutte les villes ou mambres[1] sont unis, et que neuf d'icelles sont de l'advis de sis Provinces, de V. A., et du conseil d'Estat; je crois que les dix aultres se guarderont bien de vouloir entreprandre quelque chose; néanmoins c'est une grande outrequidance et hardiesse d'eux, d'avoir osé faire rapport d'une telle résolution aux Estats-Généraulx, en présance de V. A. et du conseil-d'Estat. J'espère que, cependent qu'ils seront séparez, que V. A. gaignera encores quelques villes, et qu'elle confondera ses traictres et ses vandeurs et ennemis de l'Estat, qui ne cherchent que leur profit[2] grandeur, au despands de l'Estat, et j'espère de plus qu'ils seront chastiés selon leur mérites et desloyautez, et puisque V. A. trouve bon de luy faire sçavoir quand je me randray à la Haye, je ne manqueray point de me trouver là vers le 20/30 d'avril, aulquunes affaires m'arrestant icy, pour mettre ordre que la province demeure en repos, cepandant mon apsance[3]. Je ne manqueray de me présanter devant V. A. environ ce temps et de luy offrir mon obéissance, et de l'asseurer que je seray toutte ma vie sans changer, Monseigneur,

de V. A. le plus obéisant, obligé, fidèl serviteur.

GUILLÉAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

Lewarden, 15/4 d'avril 1650.

Le 19 avril M. Brasset écrit à Mazarin: „S. A. me compta l'alarme qu'elle avoit donnée à M. Brun en sa dernière visite, sur ce qu'en parlant de la réduction affectée par la Hollande, elle luy dit que par là on veoyoit un commancement de division dans l'Estat causé par la paix, mais qu'elle y sçavoit un remedde, qui seroit de recommancer la guerre; qu'encores que ce discours eust passé en termes de raillerie, si est-ce que l'autre ne peut s'empescher de le prendre par le plus sérieux." P. C. H. XLVIII. 39.

Et le 26 avril: „De se persuader que ces bons messieurs icy soient pour avoir de générosité et de gratitude, en recognoissance P. C. H. XLVIII. 42.

[1] membres. [2] et *omis*. [3] absence.

du bien qu'on leur faict, nous avons trop esprouvé le déffaut qui est en eux, tant de l'un que l'autre, pour se rien promettre de bel dans l'avenir, non plus que dans le passé; en un mot, le génie prédominant de leur Estat [est] marchand, et les affaires sont réduites avec eux, dans le cabinet comme dans le magasin, avec un tant prix tant payé."

LETTRE DCCCCLV.

P. C. H. XLVIII. 44. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Les difficultés, au sujet de la réduction, continuent.*

Monseigneur ... Quelques-uns des officiers que [Brun] tasche de tirer à soy, ayans demandé congé à M. le Prince d'Orange de s'absenter pour quelque tems, sans spéciffier où, il le leur a refusé nectement, et sur ce qu'ils y ont adjousté qu'ils ne se soucieroient pas de courre [1] la [2] risque de perdre leurs charges, s'ils estoient asseurez de la conservation des bonnes grâces de S. A., il leur a déclaré qu'ilz ne doibvent espérer aulcune part en sa bienveuillance, aprez avoir priz un party qui est mauvais de soy-mesme, et empiré par un engagement avec l'Espagne; il ne peut en vérité parler plus nectement que cela.

Quant aux autres lettres de S. M. concernantes la cassation, oultre, Monseigneur, ce que vous aurez veu par ma précédente de l'embarraz que nous pourroient faire ceux de Hollande, il semble que les choses se disposent en sorte, ou que ladite cassation se pourra réduire à cinquante-cinq compagnies d'infanterie, selon l'expédient proposé par M. le Prince d'Orange, et qu'elles seront prises sur toutes les cinq nations dont est composée la milice de cet Estat, auquel cas le nombre des françoyses seroit fort diminué, ou que, si ceux de Hollande la prétendent pousser plus avant, selon leur premier project, il y a bien apparence que, S. A. et les aultres six provinces demeurans fermes, il arriveroit de la brouil-

[1] courir. [2] le.

lerie, dans laquelle chacun de part et d'autre voudroit conserver; m'ayant dit avoir esté advertie, par des officiers mesmes, qu'aulcuns députez de Hollande avoient voullu les pratiquer, ce qui luy a donné sujet aussi de s'asseurer de son costé.... La Haye, 17 mai 1650.

LETTRE DCCCCLVI.

Le même au même. La situation devient menaçante. F. C. H. XLVIII. 58.

Monseigneur. V. É. verra, par le duplicata cy-joinct, à quelle extrémité semblent se porter les contestations de la Hollande avec les autres provinces sur le poinct de la réduction. Si les espritz ne se modèrent, entre cy et deux jours, la confusion sera périleuse dans cet Estat, mais profitable dans cet Estat, pour le dedans et le dehors, en cas que ceux qui prétendent enjamber sur l'authorité souveraine soient réduitz et ramenez aux termes de la raison, par quelque voye ce soit; car, estans soubçonnez de propension pour l'Espagne, ils seront abaissez, les pratiques d'un si périlleux party seront affoiblies, et conséquemment l'intérest de la France plus avantagé. Si de cette collision le feu se pouvoit ralleumer entre cet Estat et son ancien ennemy, l'on auroit sujet de dire que d'un mal il en arrive un grand bien. Il y a néantmoins beaucoup de hazard à courre[1] en tout cela, et je le tiendroys encores plus grand, [si] toutes les villes de Hollande tiroient une mesme corde; mais, comme il y en a quelquesunes qui songent au bien du pays, et qui voyent mal volontiers les autres plus puissantes, à cause de la jalousie qui est entre elles pour raison du commerce, dans lequel chacune tasche de se bénéficier, cette division donnera plus de facilité d'obvier à un mal général. Il est pourtant tousjours à doubter que celles qui se monstrent bien disposées ne viennent à varier, ce qu'arrivant, il seroit à craindre que le meilleur party succombast. Cela, Mon-

[1] courir.

seigneur, me fera prendre la hardiesse de représenter à V. É. que ce sera un grand effect de la prudence de leurs Majestez et de leur sage et prévoyant conseil, de considérer exactement la constitution présente de ce mondecy et de ce qui peut succéder des démonstrations dont elles pourroient estre recherchées; si celle du Royaume estoit autre qu'elle ne paroît, ceux ausquelz on voudroit faire réapréhender sa puissance y auroient davantage de respect, ne fust que ces gens-là, tenans l'Espagne par une main et l'Angleterre par l'autre, se portassent à quelque concert qui nous seroit fascheux.... 31 mai 1650.

LETTRE DCCCCLVII.

P. C. H. XLVIII. 47. *Le même au même. Le Prince d'Orange désire l'appui moral de la France.*

Monseigneur. Je seppare cette lettre de mon âutre, parceque le suject le requiert ainsy, estant fondée sur un poinct que M. le Prince d'Orange a désiré confier à V. Ém. seule, pour le ménager, sans qu'il passe à d'autres connoissances que celles que V. É. jugera le plus à propos, en y gardant le dernier secret.

C'est Monseigneur, que S. A., prévoyant que les extrémitez où quelques uns de la Province de Hollande portent les affaires, n'obligeront aussi les autres provinces de se roidir à l'encontre; ce qu'arrivant, elle espère que l'appuy de S. M., paroissant en leur faveur, contribuera puissamment pour ramener à la raison ceux qui se laissent emporter à l'envie de s'attribuer une authorité prédominante dans cet Estat. Ce que S. A. désireroit donc présentement seroit qu'il me fust envoyé une letre de créance de S. M. pour Mrs les Estatz, par où elle leur fairoit connoistre, en termes généraux, que, meue de l'affection qu'elle a pour le bien, repos et seureté de cet Estat, elle auroit trouvé bon de me commander de les voir de sa part, et de leur exposer ce qui est de ses bonnes inten-

tions, les priant de prendre créance entière en ce que je leur déduiray sur ce sujet. Ledit Sr Prince m'a dit que, lorsque l'occasion requerra de mettre en oeuvre cette lettre, il concertera avec ceux de son party ce que j'auray à exposer, ne doutant point que, quand ceux de Hollande, qui sont divisez entre eux et dont plusieurs villes principales tiendront pour luy, voyent la France prendre l'affirmative pour la Généralité, cela ne les estonne et réduise à suivre des conseils plus modérez.

V. Ém. jugera mieux que moy, Monseigneur, la conséquence de cette affaire, poussée au point où elle va, et après tout ce que j'en ay représenté par mes dépesches précédentes, où j'ay creu ne la pouvoir assez ny trop souvent rebatre, en attendant sur ce l'honneur des commandemens de sa Maté et les vostres, je me diray, avec la mesme dévotion que j'auray toute ma vie, Monseigneur,

de V. Ém. le très-humble, très-obéissant, et très-obligé serviteur,

BRASSET.

La Haye, 31 mai 1650.

LETTRE DCCCCLVIII.

Le même au même. Agitation des esprits. P. C. H. XLVIII. 56.

Monseigneur.... Si cette diligence (1) ne sert à rien, du moins elle justifiera la modération que l'on a recherchée avant passer aux extrémitez. Cependant il se veoyd que ceux qui ayment le bien et la seureté de cet Estat ont grand envye de mettre à profict cette occasion, dans laquelle ils croient que ceux qu'on appelle *malignans*, terme tiré d'Angleterre et qui signifie *espagnolisez*, sous lequel nom s'entendent aussi les Arminiens, se sont descouvertz avec trop de chaleur et de précipitation, par où ils ont faict juger de leur intentions et donné suject

(1) les mesures conciliatrices du Prince d'Orange.

de les prévenir. A cet effect les ministres[1] ont commencé de parler hault... Plus cette noyse s'eschauffe, et moins puis-je croyre que M. Borel parle, pouvant adjouster aux raisons que desjà, Monseigneur, je vous en ay marquées, qu'estant de Hollande et les affaires venans à se brouiller, les autres Provinces, et moins encore M. le Prince d'Orange, n'auroient aucune confiance en luy, et mesme il m'a esté dit, de bonne part, ce que je vous supplie estre tenu dans le dernier secret, qu'elles seroient disposées à dépescher un exprès en sa place... Ce n'est pas néantmoins que je ne reconnoisse bien que ceux du party contraire à la Hollande ne taschent de venir à bout de leurs desseins par eux-mesmes, et ne soient en quelque confiance d'en venir à bout, sans aller personne dehors, à quoy apparemment ils sont confirmez par la considération de l'estat où la France est présentement, fort esloignée, ce leur semble, d'en espérer aucun secours. Ce n'est pas pourtant à dire que M^r le Prince d'Orange n'aye un grand respect et ne se confie entièrement en la bienveillance de leurs Majestez. Il me dit aussi, avec assés d'esmotion, que, si l'ambassadeur d'Espagne se mesloit d'en parler dans cette conjoncture, on pourroit le faire sortir du pays, et, ajoustant à ce propos qu'à quelque chose malheur est bon, il me sembla signifier, ce que je ne doute pas estre de son intention, de porter les choses à rupture avec l'Espagne... La Haye, 17 juin 1650.

LETTRE DCCCCLIX.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au Prince d'Orange. Résolution des États-Généraux[2].

—

Monseigneur! Estant hier au soir auprès de S. A. Madame, elle me dict que ceulx d'Amsterdam et d'Harlem

[1] de l'Église Réformée.

[2] du 5 juin, *autorisant le Prince à prendre des mesures pour le maintien de l'Union.*

ont remercié les gecommitteerde-raeden de les avoir adverty du voyage de V. A., qu'ils estoyent bien estonnez de la résolution des Estats-Génèraulx, et qu'ils trouvoyent bon d'assambler les Estats d'Hollande, qu'ils estoyent résolus de ne donner audience aux Estats-Généraulx. Ils attendent telles lettres des aultres villes, et quand ils en auront receux six, ils feront assambler les Estats d'Hollande. Delft sera aussy opygniâtre, mais Leyden recevera les députez des Estats-Généraulx avecques grande civilité; voilà tout ce que je sçay touchant ses[1] villes. Au conseil d'Estat il ne sçait[2] rien faict, et n'ay rien ouy ce que c'est passé aux Estats-Généraulx, ayant manqué le sieur Eisinga, et l'apprédisné je n'ay peu voir personne, Sa Majesté[3] ayant esté icy voir Madame, pour en prendre congé, après cela S. M. a esté à la comédie et espère de se ambarquer encore ceste nuict, comme dict le comte de Laderdael[4]; je n'ays voulu manquer d'informer V. A. de ce peu que m'est venu à cognoissance. Je vouldrois avoir quelque un dedans le commetteerde-raeden, dont je pourois estre adverty pour pouvoir informer V. A. — S. A. Madame est fort enrumé. Souhaictant heureux succès et contentement du voyage de V. A., je finiray et me signeray, Monseigneur,

de V. A., le plus humble, obéissant, obligé, fidèl serviteur et valet,

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

31 may, / 10 juni, 's Hage 1650.

LETTRE DCCCCLX.

Le même au même. Voyage du Prince d'Orange dans les villes de la Hollande.

—

Monseigneur! Par celle dont V. A. m'a faict la grâce hier de m'honnorer, j'ay entendu, avecques très-grande

[1] ces. [2] s'est. [3] Charles II. [4] Lauderdale.

joye, qu'à Dort et deux aultres villes tout est allé au contentement de V. A., dont Dieu soit loué; moy et vos serviteurs estions bien estonnez hier à midy, qu'une lettre escripte de Dort, et on dict de du Witt, au committeerde-raeden; Lodestein en estoit le rapporteur au conseil d'Estat, qui rapportoit que le vroetschap et vieu-conseil avoyent persisté trois fois en leur mauvaise opinion et résolution, et qu'aprez V. A. avoit demandé audiance, comme stadtholder, et qu'ils vous l'avoyent refusé, et que V. A. estoit partie infructueux et mal satisfaict; les hommes de huict[1] et les mettier ont faict merveilles, dont ils sont bien à estimer et louer; c'est un grand coup que V. A. a gaigné Dort et Gorckum; j'espère qu'elle fera de même à Tergau, ce que mettroit Amsterdam en grand tord, si elle continue en son entreprinse, de refuser les portes à V. A., et excuseroit tout ce que l'on entreprandroit à l'ancontre d'eux; mais je ne crois pas qu'ils l'oseront entreprandre, le peuple lé lapideroit; s'ils le font, il fault estre quoy, n'en faire grand bruict et ne les advertir qu'avecq le coup, car les menaces n'aydent qu'à se donner plus de garde. Il fault que les effects et coups parlent; ceux d'Amsterdam insistent fort qu'on assamble les Estats d'Hollande, et ils veulent envoyer des députés aux provinces, pour justifier leur cause, et se plaindre de ceste résolution que les Estats-Généraulx ont prinse, en donnant à V. A. tant d'autorité; la liste sera mesnagée, comme les aultres papiers que V. A. m'a confié. Je seray bien ayse de parler à Mr de [Nacander], pour pouvoir donner cognoissance à V. A. de ce que se passe au committeerde-raeden. Je ne manqueray de me randre à Delft, pour féliciter à V. A. de l'heureux succès de son voyage et de la[2] souhaicter la continuation, et de l'asseurer de ma fidélité et obéissance, comme doit celuy qui moureray, Monseigneur,

de V. A. son plus humble, obéissant, obligé,
fidèl serviteur,

$^{14}/_{4}$ Juny, 's Hage 1650. GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

[1] Luyden van den Achte. [2] lui.

LETTRE DCCCCLXI.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Obstination de la ville d'Amsterdam. P. C. N. XLVIII: 55.

—

Monseigneur... Comme S. A. demanda aux envoyés de la ville d'Amsterdam s'ils parloient de la sorte (on luy disoit qu'il ne pouvoit entrer dans cette ville que seul) de leur propre chef, ou bien par ordre de leurs principaux, ils respondirent l'avoir [en ainsi priz], à quoy il repartit: „hé bien! nous verrons;" comme de faict il est résolu de s'y présenter. Il y en a qui croient que le peuple, n'estant pas tout du sentiment de son magistrat, pourroit bien s'esmouvoir, pour ne point tremper dans un acte qui sentiroit la rebellion. Nous sçaurons, dans un jour ou deux, comment le tout s'y sera passé, et verrons, en cette assemblée de Hollande, si ceux qui ont tant faict les mauvais en la précédente, seront gens pour donner dans les extrémitez, auquel cas il n'y a personne icy qui ne les appréhende grandes, je dirois périlleuses pour cet Estat, si je ne voyois que ceux qui agissent avec ce Prince ont beaucoup de confiance qu'il pourra destruire un party qui s'est déclaré tendre à la domination. Ceux qui en sont ne s'oublient pas de leur costé, faisant toutes les pratiques à eux possibles; et ce fut sur ce fondement qu'un des plus agissans d'entre eux, proche parent de feu Mr Grotius, vint l'autre jour me trouver, pour me persuader que la réduction pressée par ceux de Hollande est un pur effect de l'extresme nécessité où les ont réduictz les grandes despenses de la guerre... La Haye, 21 juin 1648.

LETTRE DCCCCLXII.

Le même au même. Même sujet. P. C. N. XLVIII. 57.

—

Monseigneur... Il fut dict que le pensionnaire de Medemblic [1], laquelle est une des moindres et dernières de Nord-

[1] Nicolas Stellingwerf.

Hollande, homme insolent et revesche, s'il y en a un en tout le pays, seroit de la commission. Ils avoient commancé d'y travailler et, selon que je l'ay pu entendre, mis par escrit des observations assez brusques et violentes, quant vendredy dernier M. le Prince d'Orange fut en personne dans l'assemblée de Hollande, pour y faire plainte publique et formelle contre la ville d'Amsterdam, pour le mauvais procedder dont elle avoit usé envers luy, ainsy que je vous l'ay remarqué par ma précédente. S. A. leur parla si fort en Prince que, sans le flatter, l'admiration de toute l'assemblée fut suivie d'un estonnement qui meit les espritz à party et feit enfin conclurre, parmy ceux qui avoient esté les plus aigres, que, le jeune Prince pouvant estre d'humeur à hazarder les dernières extrémitez, le meilleur seroit pour eux de songer aux moyens de luy donner satisfaction et de porter les choses au tempérament. C'est à quoy ils en sont maintenant; que s'ils donneront, soubz l'apparence d'une prudente politique, la confirmation de ce qu'on a souvent veu de l'humeur de ces gens-cy, laquelle [par] crainte leur fait faire ce que la raison ne peut gaigner sur eux (1); et que l'auctorité de S. A. s'estant maintenue elle en aura plus de force à l'advenir. Estant bien croyable qu'aprez avoir passé par cette épreuve de combien il luy importe de tenir ferme, elle se souviendra de ce quelle me feit l'honneur de me dire sabmedy dernier, qu'elle ne se lairra ny vaincre ny amuser.... La Haye, 5 juillet 1650.

LETTRE DCCCCLXIII.

P. C. H. XLVIII. 67. *Le même au même. Constance et habileté du Prince d'Orange.*

—

Monseigneur... Je trouvay M. le Prince d'Orange assez incertain de ce qui arrivera des affaires de deçà; car, bien

P. C. H. XLVIII. 7. (1) En décembre 1649 Brasset écrivoit à Mazarin: „ces esprits mercadans se réduisent plus aisément par la crainte que par la raison et par la civilité."

que la Hollande ayt monstré disposition à luy en defférer l'arbitrage, ce qui pourroit estre glorieux pour S. A. et d'importance pour son autorité, ç'a pourtant esté soubz des conditions qui reléveroient trop, ce semble, celle de cette province au préjudice des autres, auxquelles S. A. s'estant attachée pour maintenir le droict de la Généralité, elle ne sçauroit s'en départir, sans leur faire tort et à soy-mesme, ce qu'elle doibt esviter, tout autant que l'affectent peut-estre ceux qui ont des intentions bien différentes de son vray intérest. Comme il est Prince qui, dans ces occasions, a donné des marques d'une singulière prudence, vivacité, et générosité, il ne se lairra pas surprendre. Je le trouvay tout édifié d'un presche qu'il avoit ouy le matin, où le ministre n'avoit rien oublié à dire, pour persuader ses auditeurs que le souvenir des cruautez et tyrannies espagnoles devoit demeurer gravé dans les coeurs et donné à leurs enfans avec le laict des nourrices. Il court d'ailleurs force libelles, lesquelz estans en la langue du payz, M. Brun s'en doibt estonner, puisque, lorsqu'il s'en faisoit en françoys, ses amis luy conseilloient de n'en rien craindre, jusques à ce qu'il veist que par un idiome vulgaire on voulust esmouvoir les peuples; c'est apparemment [à] quoy l'on va maintenant, et ce qui tient assez en cervelle ceux qui, en remuant la pierre du mesnage, en ont faict une de scandale. Ilz ne laissent pas de faire agir tous leurs ressortz pour porter les affaires à leur poinct, si bien, Monseigneur, qu'il y a tousjours beaucoup à craindre. Que, si ces contestations pouvoyent passer jusques à la destruction d'un party qui monstre de grandes propensions pour l'Espaigne, je le tiendrois une de ces maladies qui, périlleuses, servent enfin à remettre un corps en meilleure disposition... La Haye, 13 juillet 1650.

[1] N°. DCCCCLXIII[a].

Note relative à l'entreprise contre Amsterdam.

—

Pour éviter ou faire évanouir tous soupçons et démentir toutes les mauvaises impressions qu'on tasche de donner au peuple, il fault, non seulement en ce temps icy tesmoigner une entière disposition à ung accommodement, mais mesmes aussi en faire des belles et apparentes ouvertures en conférences, afin qu'au lieu de la défiance, on les engage en pleine confiance et qu'en tout cas, si on trouve que la surprise ne se puisse tenter, que pour le moins on se réserve tousjours par ceste voye le moyen de se tirer de ceste affaire de bonne grâce et avec le plus d'advantage qu'il sera possible, sans que pour cela on se doibve défier que le désir des autres provinces à ce voir hors de ces disputes, les pourroit rendre trop faciles à embrasser et acquiescer à tout ce qu'on leur proposeroit, puisque, par l'intervention du conte Guillaume, la Frise seule asseurément peult apporter assez d'accroche et donner fort spécieusement assés de temps, pour voir ce qui se pourra tenter et exécuter, en ce qu'on a minuté, et si le chemin ne se trouve trop long et qu'on croye, par l'abaisement des eaux, les [chevaux] assés remplis et nourris d'herbe pour fournir à la traicte, oultre l'ordre qu'on a spécifié auparavant, qu'on y debvra tenir;

C'est que, de plus, il seroit grandement avantageux que, soubs prétexte de vouloir terminer le différent avec ceux d'Amsterdam, on sommast et attirast par lettres, les sieurs de Bicquer et Outien à Utrecht, pour le soir mesmes qu'on auroit résolu l'expédition, afin que s'en faisant accompaignier, la surprise s'en face avec plus de facilité, ou, quant elle viendroit à manquer, que, par la destitution de ces chefs et de leur conseil, l'estonnement du party et mesmes leur entremise envers iceluy par appréhension, en face avoir meilleur marché. Et pour les

[1] *De la main de M. de Sommelsdyck.*

mieux leurer, on pourra escrire à chasqu'un de ces messieurs en ceste sorte:

„Dewyle der groote apparentie is tot eene goede uitcompste voor de differentiale saeke met de andere provincie, soo resolveer ick myn meede met u ende de heere Outiens van myn particulier misgenoege over de Magistraet van Amsterdam soo opentlick ofte grontelick ofte genoechelick te spreeken, dat ick niet en twyfel ofte, als oock van ue[1] kant daerinne wel gerespondeert wordt, deese saeke sal meede haest tot een goet eynde gebracht worde; doet u dan hier toe wel authoriseeren van den Magistraet ende, in myne reyse nae de princesse Royale tot Rheene ofte Diere, neempt myn op den sooveelste tot Utrecht, 's avonts te vyf ure in de Place Royale, waer enz."

Pour différer aussi l'accommodement avec ceux d'Amsterdam et leur en faire bien espérer, il sera bon de leur respondre, sur les instances qu'ils font pour faire accepter uune satisfaction particulière, que, selon qu'ils se comporteront en l'affaire principale, on se rendra facile ou difficile à terminer le différent.

Les copies suivantes sont du Prince d'Orange lui-même.

1. *Ordre aux officiers de l'expédition.* — „Syn hoocheit last hiermede aen den heer van Somersdyck, aen den graef van Dona, en den colonel Welderen, en alle officieren van de gespecificeerde compagnie te peert, als oock alle de ruyteren, te obedieren en nae te komen tghen haer door graef Willem, van wegen S. H., sal belast worden tot naeder ordre. *Actum* Haeghe, den 27 July 1650."

2. *Ordre au Comte Guillaume-Frédéric.* — „Syn hoocheit belast hiermede aen graef Willem om zich te vervoeghen naer Apkoude, alwaer den heer van Somerdyck en Dona haer byhebbende troupen hem sullen toebrengen, mit dewelke hy syn uiterste best doen sal om sich mit de gemelte troupen te begeven binnen Amsterdam, en sich van deselfde stadt te verseeckeren, op de beste en sachtste voet die hem mogelyck is, en voornaemelyck sorge te draeghen dat alles in stilte en goede ruste geholden worde, sonder te gedogen dat de minste ooverlast aen de burgers kome te

[1] U. E.

geschieden, en houden alles in sulcken staet, tot dat syn hoocheit kompt. *Actum* als boven."

3. *Lettre au magistrat d'Amsterdam.* — „Lestemael in UE. stadt synde voor den dienst van 't lant, soo heb ick soo vreempt van UE. bejegent geweest, dat, om diergelyke niet meer onderworpen te wesen, heb ick G. Willem van Nassau myt byhebbende troupen in UE. stadt willen schicken, mit ordre om alles daer in ruste en stilte te holden, opdat het gene ik UE. noch voor te dragen hebbe, den dienst vant lant betreffende, my niet door eenige qualyk geintentionneerde en kome belet te worden. Daertoe ik dan van UE. begeer de goede handt te willen holden, en graef Willem hierin te assisteren. En, ons hierop verlaetende, bevelen wy UE. in de protectie des Alderhooghsten ende verblyven, etc."

[1] N°. DCCCCLXIII^b.

Note relative à l'entreprise contre Amsterdam [2].

Premièrement, prendre résolution par quelle porte l'on voudroit entrer, avoir en considération cy celle de Uytrech n'est pas la meilleure.

Cy l'on ne doit pas avoir dedans la ville, avec quelques officiers bien afidés, 30 ou 40 soldats déterminés, pour ce trouver à la porte par dedans où l'on doit entrer, affin que, cy il y avoit quelques nouvelles, que l'on fut en estat de pouvoir faire ouvrir la porte par force; avoir 10 ou 12 personnes à cheval sur les chemins, pour enpêcher que personne ne puisse aporter les nouvelles de nostre venue.

Cy l'on ne doit pas avoir quatre ou six petits [mensfelderes] pour s'en servir en cas de besoin. Avoir quelque petits pétarts pour faire sauter les chènes [3] et schavoir les lieux là où il y a des chènes.

Schavoir combien des batteaux il y a à Uytrech qui vont à Amsterdam, pour, celon cela, savoir combien d'infanterie l'on pouroit embarquer et mettre le reste sur des

[1] *Cette pièce est de la main du Prince d'Orange.*

[2] *La note est intitulée:* Mémoire de tout ce que l'on doit préparer et schavoir devant que l'on entrepren. [3] chaînes.

cheriaux [1], lesquels cheriaux l'on peut avoir avec bon prétexte, disant que je veux aller à Dieren; partir de Uytrech à dix du soir, pour estre là à la pointe du jour. Prandre avec moy tous les officiers qui seront à la Haye.

Devant que d'entrer dans la ville, schavoir toutte les grand places et lieux plus considérables, pour donner par escrit aux trouppes où ils doivent aller.

Pour moy, avec tous les officiers qui n'auront point d'enploy, m'en aller au Herenhuys, estant entré dans la ville. Avoir une personne afidée et d'intelligence, qui doit coucher la nuict dans la ville et le matin venir seulement au devant de nous une demie-heure de la ville, pour dire en quel estat sont les schoses et cy il n'i a nul [eumettre [2]] dans la ville.

Allors que toutte les troupes ceront dans la ville et qu'il n'i a point de désordre, ordonner au Magistract de s'asembler à la maison de ville et y aller avec tout les oficiers et schanger le Magistract, avoir des listtes prettes de ceux que l'on veut mettre dans la magistrature.

Songer cy, d'abordt que l'on entre dans la ville, l'on ne doit pas faire arêter Bicker et son frère, pour tesmoigner que l'on n'en veut qu'à ceux-là.

Ici suit une *Liste des trouppes pour le dessein par surprisse et ceux qui les doivent commander* et un *Mémoire et liste des trouppes que l'on auroit de besoin, en cas que l'entrepriesse manquast.* — Après quoi le Prince poursuit ainsi.

Toutte l'infanterie, asschavoir ceux qui auroit esté de l'entrepriesse [3] et les autres qui auroit patante pour venir après, cy l'entrepriesse manquoit, montroit [4] à 102 compagnies. Parmy lesquelles il y a beaucoup de coronelles, et il faut noter que, dès aussitost que l'on viendroit à faire cecy, l'on devreroit veoire que les capitaines ranforçassent leurs compagnies autant qui [5] pouroit, cy-bien que l'on auroit acés [6] de monde pour faire le siège.

[1] chariots. [2] esmeutte (?) [3] entreprise. [4] monteroit.
[5] qu'ils. [6] assez.

Pour la cavallerye, l'on auroit 37 compagnies qui sont asés bastantes.

Le même jour que l'on entreprendroit cecy, j'envoiray les deux compagnies d'infanterye, qui sont à Rotterdam, à la Brielle, pour estre asseuré de ceste plasche [1].

L'on tiendroit dans le pays de Ravestyn, ou auprès de Bolduc, un corps de 15 compagnies de cavallerye, pour prandre garde cy les Espagnols ne vouldront rien entreprandre, et un corps de 20 compagnies d'infanterye auprès de Dort en batteau, pour le mesme subject et pour s'en servir aussi au besoin.

Dans un billet sans date, mais probablement en juillet, le Comte Guillaume-Frédéric écrit au Prince d'Orange: „Songeant tousjours à l'affaire que V. A. sçait, il m'est venu dans la pensée qu'il faut bien faire valoir que les Estats d'Hollande veulent retrancher aux soldats les services, ce que touche tout ses [2] pauvres gens en particulier, ce que les fera tant plus hayr des soldats, et seront tant plus annimez contre les Hollandois généralement, et plus prompts d'estre employez; telles petites choses peuvent beaucoup servir aux grandes affaires."

P. C. H. XLVIII. 60. Le 19 juillet M. Brasset écrit à Mazarin: „Les factieux de la Hollande travaillent à porter les choses à leur premier but, qui va à destruire l'authorité du Prince d'Orange et anéantir la Généralité, mais S. A. et ceux de son party, connoissans ce dessein, sont tousjours bien résoluz de se roidir à l'encontre. J'oseray dire que je ne sçay s'il n'est point aussi bon que cette contestation s'entretienne que de la voir assoupie, puisqu'elle peut produire des effets contraires à l'Espaigne et à ceux de sa faction, là où, en se finissant par concert, l'authorité et les dispositions de S. A., que l'on ne peut pas douter estre bonnes, en pourroient pâtir."

N°. DCCCCLXIII^{c}.

Mémoire du Prince d'Orange touchant le dessein sur Amsterdam.

Faire partir Mr de Dona mardi au soir pour s'en aller

[1] place. [2] ces.

à Aernem; après luy avoir pries serment qu'il ne parlera point de l'affaire, il la luy faut communiquer, et luy donner les patentes pour les garnisons de Aernem, de Nimeghen, de Doesburgh et de Zutphen, lesquelles patentes ceront pour venir à Herben, prosche de Wageninghe, pour aller au devant de la Princesse; les patentes ceront accompagnées de lettres pour les commendeurs de Nimeghen, Doesburg et Zutphen, dans lesquelles lettres l'on fera mention que l'on ne faict venir cestte cavallerie que pour la Princesse. Il faut bien recommender à Mr de Dona que les patentes ne ce donnent à Nimeghen, à Doesburg et Zutphen que jeudi après-diné à quatre heures, et on aura en oultre en ordre ce qu'il fera avec la cavallerye, quand elles seront touttes arrivées à Herben; il faut que les patentes portent qu'ils doivent ariver à ce Herben, précisement à 10 heures du matin vendredi.

Alors, dans l'ordre que Mr de Dona ora, il luy cera commendé d'aller avec les dittes trouppes jusques à Eede, où Mr de Sommerdick aportera les aultres ordres pour marscher plus avant.

Mr de Dona aurra aussi les patentes pour les compagnies d'infanterie d'Aernem, Vageninghe et Rhenen, lesquelles patentes il donnera en passant et l'on poura fairre mettre ces compagnies sur les ceriaux[1] qui portent le bagage de la Princesse, et il aura aussi des patentes pour l'infanterie qui est en garnison à Zutphen, mais les dittes patentes il ne les envoira que quand on commencera à partir de Eede; voilà tout ce que Mr de Dona aura pour commission.

Touschant pour Mr de Sommerdick, l'on luy donnera un ordre pour commender à ceste cavallerie et un instruction de tout ce qu'il aura à faire, que l'on arêtera, quand nous serons ensemble, le conte Guillaume, Sommerdick, et moy.

Touschant moy, je partiray vendredi après-midi, soubs prétexte que je m'en va à Aernem à l'assemblée des députés, que j'ay faict assembler pour ce subject, et

[1] chariots.

ferois en sorte d'ariver à Uytrech, entre 7 et 8 heures du soir; les compagnies d'infanterie ceroit soubs les armes et je les laisserois ainsy, soubs prétexte que je les veux voir passer compagnie après compagnie, jusques à ce que j'aurois nouvelle que le batteau qui part tous les jour d'Uytrech à Amsterdam, ceroit parti; allors je ferois partir 8 oficiers, lesquels s'en iroient au pont de Bambrugghe, pour enpêcher que l'on ne portast des nouvelles d'Uytrech à Amsterdam de ma venue; ces cavalliers estans partis, je commencerois à donner les ordres pour mon partement; lesquels ceroit de faire aprêter des batteaux, au nombre que l'on jugeroit nécessaire, pour y faire embarquer l'infanterie, dans lesquels batteaux on feroit porter les amunitions de guerre, affin que les soldats en allant s'en pussent fournir; pour moy, je partirois à cheval, avec aultant d'oficiers que je pourois, et prandrois de l'infanterye 120 mousquetaires choisis, que je ferois mettre sur 20 cheriaux [1], lesquels me suivroit.

L'on ordonneroit quelque sergent à cheval, pour marscher avec les chevaux qui traine les batteaux, de peur qu'ils ne désatelasent leur chevaux.

Le rendésvous général ceroit à Bambrughe, où la cavallerie nous viendroit joindre, et il faudroit bien prandre garde que l'on gardât bien de venir à l'heure précise qui oroit esté donnée, et allors marcherions ensemble. Estant arrivé à une maison qui s'apelle Altena, l'on y feroit un petitte halte, pour ce mettre en ordre, et l'on envoyroit trois ceriaux [1] de ces 20 devant, avec quelques bons oficiers, pour ce saisir de la poste, la [derrièr] suiveroit quelques 4 ou 5[c] chevaux et puis moy, avec tout le restte, et entreroys dans la ville, et ferois halte auprès de la porte, et laisseroy entrer toutte la cavallerye, et les oficiers de cavallerye auroit des billets, par lesquels l'on leur marqueroit les postes qu'ils auroient à prandre; je garderois les 120 mousquetaires auprès de moy, avec une compagnie de cavallerye.

[1] chariots.

Comme la cavallerye commenceroit à entrer dans la porte, j'envoyrois un gentilhomme au Bourghemaistres, pour dire que j'estois arivé et qu'yl ne ce missent pas en payne, que je faisois entrer des gens de guerre, qu'après que j'avois donné les ordres pour les faire entrer, que je leur diroi les raisons.

Après que toutte les postes ceroit prise et que l'infanterye ceroit arrivée, j'entrerois tout à faict dans la ville et irois à mon logis, laisant une bonne trouppe d'infanterye et cavaillerye auprès de la porte.

Estant dans mon logis, j'envoyrois [au] les deux Bourghemaistres et Bicker, lesquels estant arivés je les ferois arêter, et en oultre ferois sortir leur compagnies de soldats qui sont dans la ville.

Et attendrois nos aultres trouppes; car, durant que je cerois à Uytrech, j'enverrois des patentes à ceux d'Amersfort et de Vianen et, en partant de la Haye, j'en aurois desjà envoyé à ceux de Tiel et Bommel, lesquels pouront estre devers le midi dans Amsterdam.

LETTRE DCCCCLXIV.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Obstination de la Hollande. P. C. H. XLVIII. 62.

—

Monseigneur. V. É. verra, par le duplicat cy-joint, que ceux de Hollande, qui affectent une entière disposition sur les affaires de deçà, ne se rendent pas si souples que M. le prince d'Orange l'avoit espéré. J'entends que les pratiques vont à donner quelque changement au régime de cet Estat; qu'il se propose de le remettre tel qu'il estoit anciennement au conseil-d'Estat. J'en parlay hier à M. le prince d'Orange; je ne l'en trouvay pas fort esloigné, croiant que cela luy seroit avantageux, son Altesse ayant deux voix dans ledit conseil et nulle dans l'assemblée de Mrs les Estats. A la vérité cela seroit d'un grand avantage pour luy, moiennent qu'avec le temps il ne prenne pas humeur

aux villes de Hollande d'y vouloir introduire chacune un député; car les voys, contans par teste et non par provinces seulement, comme en la Généralité, trouveroit qu'enfin elle prévaudroit par la pluralité. Ce ne sera pas une affaire à se vuider en peu de temps, y ayant beaucoup de bénéfices et d'inconvéniens à y prévoir... La Haye, 27 juillet 1650.

Une note autographe du Prince d'Orange du 27 juillet 1650, contient ce qui suit: „J'ay dépéscbé Milet au Rhyngraefve, pour luy faire proposer de parler avec celuy qui commande les trouppes suédoises, pour voir cy il ne voudroit pas rendre un service de 5 chemaines [1] avec ces trouppes, et cela pour une bonne somme d'argent; mesmes l'on pouroit aller jusques à 250 mille rixdaelders. En oultre donner charge au Rhyngraefve de ce tenir prest de marscher, avec autant de trouppes qui luy cera possible, et qu'il me mande les trouppes qu'il pouroit prandre avec luy pour venir."

LETTRE DCCCCLXV.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz, au Prince d'Orange. Renseignements topographiques relatifs à l'expédition contre Amsterdam.

Monseigneur. Estant de retour à ounse [2] heures, je me suys mis incontinent à escripre ce que j'ay opservé et remarqué entre Utrecht et Amsterdam et au dedans la ville; V. A. prandra la paine de le lire et de me faire savoir, par billet, ou par un page, où que je le trouveray et à quel heure; j'attendray les ordres et commandements de V. A., comme doibt celuy qui est et sera toujours, Monseigneur,

de V. A., le plus humble, le plus obéissant obligé, fidèl serviteur

GUILLEAUME-FRÉDERIC DE NASSAU.

Van Utrecht gevaeren omtrent tien uuren, eerst door een dorp, dat Marsen genaemt is, van daer op Breuckel en soo door Nieuwe

[1] semaines. [2] onze.

Sluys, alwaer een brug is over de vaert, die kan opgetrocken worden, daerna door Loendersloot en soo op Baimbrug, daer ook een optreckende brug is over de vaert, daerna op Apkau op den Voetangel, van daer op Auckerck, daer twe bruggen syn, dicht by malckanderen over de Amstel, daer men heen en weer over moet, twelck twe uuren gaens is van Amsterdam, en daer van daen is de wech en treckwech een dinck by malkanderen. Tot Marsen is de wech kleiachtich, daerna is die goet, tot dat men by de Voetangel komt, daer isse smal, ja vol gaeten, was daer haest omgevallen, tot Tolbrug; van Tolbrug tot Amsterdam een seer goede wech, en quam ick te ses uuren te Amsterdam. De voerluyden hebben maar twee paerden voor de wagen, omdat de wech soo smal is, en moet een gelaeden wagen wel acht oft negen uur hebben om het overteryden, tusschen Utrecht en Amsterdam; is meer als tien uuren gaens van malckander. Een uurken van de stadt staen al huysen daer men lanckx moet varen langs den Amstel, over welcke andersyde is het treckwech nae Muyen, dat een quartier uur van de stadt gaet en siet men het heel perfect. Daer is een huys, een half uur van de stadt, dat Welna geteyckent is, daer een groote plantagie by geset is; 't is nog wyder als de treckwech van Muyen, daer kost men wel syn volk achter bergen en versamelen. De wech tusschen Amsterdam en Utrecht loopt heel krom en soude men die niet wel kunnen vinden het waegenspoor, of men moet wel bekendt syn, daer sal een guyde van nooden weesen.

Aen de poort van Utrecht is gheen schotbalck, maer twee optreckende bruggen, en binnen en buytendeuren aen de poort, 's daechs is weinich wachts, een schildwacht en in de corteguarde [1] die binnen de poort staet twintich pas, syn maer 6 oft acht man 's daechs, des nachts 14 soldaten en 14 borgers, die des avonts eerst op de wacht komen.

Sie houden ses wachten, aen de vier poorten, opt raethuys en 's herenhuys.

De vier poorten syn genoempt:

Sint-Teunis, de wech nae Muyen het treckwech, daer is een dubbelde schotbalck en optreckende bruggen, de corteguarde op de brug onder de poort;

De Reguliersppoort, de wech nae Utrecht;

De heilige wechpoort, nae Leyen en den Haghe, geen schotbalck, optreckende brug;

De Harlemerpoort, daer heb ik niet geweest.

Maendach en vrydach is het werkdach.

[1] corps-de-garde.

De Burgemeester heeft de sleutels in syn huys en, als de poort opgaet, kompt de portier met de sleutels en een sergeant met acht man, setten sich by de poort, 4 musquetiers en 4 pycken, tot dat se open is, dan gaen se weder in de corteguarde, oft sie gaen wercken. Der komen ook acht burgers met; die ghaen gheheel wech, als de poort open is; de poort ginck dingsdechs 's morgens om half vyfven op, en stonden wel hondert menschen voor de poort, om in te willen wesen, ambachtsluyden die naer haar werck gingen en wachteten tot dat de poort open was, dat men wel yet onder doen kost.

Ook kwamen strackx veul voerluydenpeerden in en waghens met volck.

De schuyt van Utrecht komt te vyf uuren te Amsterdam, gaet te achten van Utrecht.

Den schildwacht staet 's nachts op de wal en des daechs aen de binnenste poort in de stadt.

Der is gheen canon op de wal, omdat de gront te moerich is, sie solden al te diep insincken.

Van de Regulierspoort tot aen de beurs, heb ik langs de straet gegaen, sonder een keten te sien, als dicht aen het raethuys, daer staen twee paelen daer een keten door gaet.

Alst veul soud regnen, soude de wech gants niet deughen, soude diep en modderich worden, qualyck te gebruycken om de engte en om de gaeten.

Doe ick wederom van Amsterdam ginck, was ick te half vyf op de wagen en quam over negenen te Utrecht, maer ik gaf de helfte meer of hy soud gheen gheld gehad hebben, en was ik maer met myn tweën op de wagen.

N°. DCCCCLXV[a].

Réponses à des informations touchant l'entreprise contre Amsterdam.

1.

L'on ne sçauroit par dehors faire le tour entier d'Amersfort, à cause du canal qui va à la Zuydersee, sur lequel il n'y a point de pont, mais l'on peut aller de la porte d'Arnhem à celle d'Utrecht ou de A., sans entrer dans la ville,

1.

Si l'on ne sçauroit faire le tour entier d'Amersfort et si, en venant d'Arnheim, il faut nécessairement passer par la ville pour aller à A.

par le moyen de deux petits ponts, qui sont sur les rivières de Bec et Ems, qui sont pour un cheval seulement ou deux hommes de front; il faut que les chariots prennent à un quart de lieu plus haut à Heyligenberg, où le pont est plus large et si l'on veut absolument éviter le passage d'Amersfort, il y a un chemin, quoyque plus long d'une lieue ou deux, par où l'on peut venir d'Arnhem jusques à Soest et de là continuer le chemin à A., ainsi qu'il sera marqué cy-après.

2.

L'on peut faire le tour d'Utrecht par dehors, jour et nuit avec charoye[1].

L'on peut aller par dehors à Naerde de la porte d'Amersfort à celle de Muyden, mais le chemin est estroit et incommode pour le charoye et il s'y rencontre trois barrières, qui sont presque tousjours fermées, dont l'une est sur un pont. Le tour de Vesep ne se peut faire, venant d'Amersfort ou Naerde, à cause que la ville estant de l'autre costé de la rivière, il faut passer le pont qui se ferme la nuict. Il y a sur le dit pont une porte au milieu d'une grande palissade, puis un pont-levis et ensuitte une simple porte à la ville.

Le tour de Muyde ne se peut faire, à cause que, la rivière passant au milieu de la ville, il faut nécessairement y entrer pour pouvoir passer le pont.

[1] chariot.

2.

Si l'on peut faire le tour par dehors des villes d'Utrecht, Vesep et Muyde.

3.

Combien il y a de batteaus qui vont d'ordinaire d'Utrecht à A. et d'A. à Utrecht.

3.

Il y en a trente en tout aux deux villes et de chacqune il en part trois au moins tous les jours, mais d'ordinaire cinq ou six; dans ces bateaus il y peut tenir beaucoup de monde.

4.

Quel est le chemin d'Amersfort à Naerde et Vesep et s'il faut nécessairement passer par ces villes pour aller à Amsterdam.

4.

Le chemin d'Amersfort par Naerde et Vesep à Amsterdam est sabloneus en beaucoup d'endroits l'on en peut faire une bonne partie sur la brière[1], mais il y a d'autres chemins aussi commodes, où l'on évite le passage de ces villes et qui ne sont pas plus longs d'une lieue ou environ[2].

5.

Où les chemins d'Utrecht à Amsterdam se pouroient rencontrer avec ceux d'Amersfort à Amsterdam.

5.

L'on peut aller par plusieurs chemins d'Utrecht à Amsterdam sans conter la commodité du canal; le plus frayé est par Bambruge, qui est justement la moitié du chemin d'Abkoud...

Tellement que, pour se rencontrer entre Utrecht et Amsterdam et Amersfort et Amsterdam ceux d'Utrecht, tenants par le grand chemin ordinaire, pourroient, s'arestants à Loenen et ceux d'Amersfort à Vréland, c'en aller de là ensemble à Bambruge et ainsi à Abkoud.

Enfin, quel chemin qu'on prenne d'Utrecht à Amsterdam et d'Amersfort à Amsterdam, ne passant point par Naerde et Vesep, il faut qu'on se rencontre tousjours à Abkoud.

[1] bruyère. [2] *Suivent des détails topographiques.*

6.

Il y a quatre grandes portes, oultre deux petittes, qui n'aboutissent qu'a des blanchisseries...[1]

6.

Combien il y a de portes et de quelle façon elles sont faictes.

7.

L'on ne peut pas aller par dehors de la porte S[t] Anthoyne à celle d'Utrecht, à cause de la rivière d'Amstel, qui est entre deux; mais on le peut par dedans, y ayant un pont sur le rempart où l'on passe la ditte rivière.

L'on peut aller, tant par dehors que par dedans, de la porte d'Utrecht à celle de Leyden. Le chemin par dehors est large et propre pour le charoye, et la distance est petitte d'une porte à l'autre, n'y ayant que deux bastions entre deux. L'on ne peut aller par dehors de la porte de Leyden à celle d'Harlem, à cause des canaus qui sont entre deux, mais on le peut par dedans; enfin il n'y a rien qui empêche de faire tout le tour du rempart.

7.

Quelle communication l'on peut avoir d'une porte à une autre, tant par dedans que par dehors.

8.

Les remparts sont fort bas et on y peut monter presque partout fort aisément; il n'y a point aussi de parapet ny de canon nulle part. Il y a une assés bonne palissade dans le fossé, depuis la porte S[t] Anthoyne jusques un peu par delà celle de Leyden. Le berme est presque par tout fort large, mais en beaucoup de lieus l'on y a jetté quantité d'immundices et de la terre grasse, qui n'est pas encores ferme par tout.

8.

De quelle façon sont les remparts, tant par dedans que par dehors, et s'il y a du canon dessus.

[1] *A-peu-près les mêmes détails que ci-dessus p. 379.*

9.

Il n'y a point de chesne, ny apparence d'en pouvoir tendre aucune dans les rues, et ce peu qu'il y a de ponts-levis ne peut pas empêcher que l'on n'aille d'un quartier de la ville à l'autre, la pluspart des ponts, et ceux mesme qui sont sur les plus grands canaus, estants ou de pierre ou fabriqués de telle façon que toute l'ouverture qu'on y peut faire, n'est justement que pour y passer le bout du mats des batteaus.

9.

S'il y a des chesnes dans les rues que l'on puisse tendre et s'il y a des ponts-levis qui pouroient empêcher le passage d'une rue à une autre.

10.

Il semble que tout cela seroit difficil avec peu de monde, et avecq beaucoup, estant maistre de ces portes, l'on le seroit de la ville, sans s'arrester à tenir seulement un poste. L'on pourroit avec peyne se maintenir à une des dittes portes, sans estre maistre de l'autre, et, quand mesme cela seroit qu'on tiendroit toutes les deux, il y auroit quatre ponts à rompre (dont deux sont de pierre et les deux autres fort grands et qui ne se lèvent point) pour pouvoir estre séparés du reste de la ville et, quoiqu' après tout cela l'on peut estre de ce costé en seureté de la ville, en estant ainsi séparé, on pourroit estre encoires attaqué par le rempart, qui ne laisseroit pas de demeurer libre aux habitans et qui pourroient ainsi venir de plein pied aux dittes portes.

10.

Si, estant maistre d'aucune des portes de Leyden ou Utrecht, ou de toutes les deux ensemble, il n'y auroit pas moyen, en cas qu'on levast quelque pont, de tenir un poste auprès des dittes portes.

[1]LETTRE DCCCCLXVI.

Le même au même. Voeux pour le succès de l'entreprise contre Amsterdam.

—

Monseigneur. Passant au Viverberch[2], pour me faire voir aux gens, je voyois le sieur de Witt et Keiser ensamble se complimenter et faire force révérances; j'espère que V. A. les aura demain ensamble, que Nieupoort[3] sera de la compagnie, et touts ceulx que V. A. cognoit estre ses ennemis et par conséquant de l'estat. Je prie Dieu de vouloir conserver V. A. en santé, de bénir ses dessains, et les ordres qu'il a données qu'ils puissent bien estre exécutez, et que de touts costez elle puisse estre content et satisfaict, entendant des bonnes nouvelles. Je y employeray ma sagesse et espère que le Tout-puissant nous assistera, et j'assure V. A. que je suys, demeureray, et moureray, Monseigneur,

de V. A. le plus humble, obéissant, fidèl serviteur,

Attendant nos gens. GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

LETTRE DCCCCLXVII.

M. de Sommelsdyck au même. Avis relatifs à l'entreprise contre Amsterdam.

—

Monseigneur. Allant saisir le poste que m'avés ordonné, je lesse, dedans ce chafrinage[4], que trouverez joinct à cellecy, mes pensées sur la présente conjoncture, afin que V. A. en juge et face comme bon luy semblera, à quoy j'adjousteray que je tiens pour nésessaire que, par le moyen de la cavallerie, V. A. s'asseure de la ville d'Utrecht, le plus tost qu'elle pourra. Je suis

de V. A. le très-humble, très-obéissant et très fidèle serviteur

C. D'AERSSEN DE SOMMELSDYCK.

d'Ouwerkerke, ce dernier de juillet 1650.

[1] *Sans date. Apparemment du* 30 *juillet.* [2] *à la Haye.*
[3] Guillaume Nieupoort (1607—1678) *pensionnaire de Schiedam.*
[4] griffonnage.

Pour éviter le danger et le décri par l'inondation, il fault entreprendre la ville par blocquade. Et pour ce subject faire ung quartier entre Haerlem et Amsterdam, et ung autre entre Wesep et Amsterdam, et le troisième à Ouwerkerck, pour ainsi leur oster la principale communication par terre, et aussi voir si du long et à la faveur des digues, on ne pourroit faire quelque attaque, pour tant plus esmouvoir le bourgeois.

Peu de cavallerie sera requise pour ce subject, et pour cela on en doibt retenir petit nombre dans les quartiers, afin d'éviter l'aygreur du dégast et, pour l'avoir pourtant pour ung besoing à la main, il la fault placer dans les prochaines villes, qui par là aussi seront tant plus empeschées de faire ung fau-bon, qui sont ordinaires dans les factions. Le principal effort se doibt faire par mer, et pour ce subject les provinces de Zeelande et de Frise, avec les villes de Rotterdam et Enckhuyse et autres maritimes, par toutes persuasions et instances y doibvent estre portées et engagées, et de plus il sera aussi bon de penser si, par la construction d'un fort quelque part dans le Texel, on ne pourroit oster ou fort incommoder leur communication avec le dehors.

Pour confirmer et animer les provinces et les bonnes villes dans la Hollande et n'aliéner aussi le peuple d'Amsterdam, il sera nécessaire de faire une succincte déclaration, en laquelle on prendra seulement à partie tout ou quelques-ungs du Magistrat d'Amsterdam, sur ce que, par leur avarice et ambition (qui ont tousjours esté la perte des républiques) ils travaillent avec leurs correspondans en d'autres villes, en rompant malicieusement et pour peu de chose l'Union, qui a esté le ciment de ceste république, à en changer, à leur advantage, mais à la ruine de l'Estat, la forme du Gouvernement; ce que, pour empescher selon son authorisation, l'a obligé au siège et au saisissement à mesme temps.

La Brile doibt surtout estre asseurée par davantage des compagnies.

Et Dort et Haerlem mis en estat de ne pouvoir faire du mal.

Il sera aussi nécessaire d'obliger et s'affider de plus en plus les bonnes villes,

Et surtout de caresser les oficiers et s'évertuer à estre populaire, afin de renforcer son parti et de venir plus aysément à bout de ses ennemis.

Sur un papier intitulé *Mémoire* le Prince a tracé ce qui suit:

Escrire aux Provinces touchant la capture et le siège d'Amsterdam..

Aux Gouverneurs et commandeurs des places d'avertir de ce qui c'est passé et leur donner ordre de se tenir sur leurs gardes.

Donner des patentes pour de l'infanterye et de la cavallerye.

Escrire à [Liere] qui commande à la Brille.

Escrire à la Rivière, pour se tenir sur leurs gardes à Dort et préparer tout auprès de la communne.

Escrire à la Princesse.

Escrire à Madame.

Escrire à M. de Bréderode.

Escrire au conte Maurische...

Escrire au Baulif de ter Gou.

Escrire aux villes de Hollande...

Prendre soin de faire avancer quelques garnisons du pays devers la Flandre...

Donner ordre à ceux de Lillo et Liefkenshoek de prendre garde que point de trouppes passent auprès de leurs forts.

Voici l'ordre de translation des six membres des États de Hollande, arrêtés à la Haye, au château de Loevestein.

„Syne Hoocheit last ende authoriseert mits desen den Lieutenant Coronel van Meteren, Comandeur tot Worcum ende Loevestein, de gearresteerde Heeren de Wit, de Wael, Ruijl, Duijst van Voorhout, Keiser ende Stellingwerf in goeder versekeringe te brengen van hier op den Huijse van Loevestein voornoemt. Alwaer hij deselve wel ende sorghvuldiglijck sal hebben te logeren ende bewaren, haerluijden ondertusschen bejeghenende ende tracterende met alle behoorlicke discretie ende civiliteit. Lastende syne Hoocheit allen den ghenen dien het soude mogen aengaen hem van Meteren

in desen geene verhinderinge te doen, maer veel eer alle behulpsaemheit ende assistentie." (1)

LETTRE DCCCCLXVIII.

Le Comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz au même. Le projet de surprendre Amsterdam n'a pas réussi.

Monseigneur! Suivant l'ordre de V. A. je me suis tellement diligenté de m'avoir trouvé à ce matin devant les 4 heures à Abcoute, où d'abord j'ay fermé les passages et posé des sentinelles par ceux de ma suite. Mr de Somersdyck arriva avecq les compagnies d'Arnhem à cinq heures et me dit que le rittmeester Momm, qui conduisoit les 12 compagnies de cavallerie, non-obstant le guide qu'il luy avoit laissé, s'estoit esgaré avecq ses troupes sur la bruyère, ce qui m'affligea fort et, me trouvant d'ailleurs dans un pays descouvert, je commançay à mettre ordre sur la marche à 5½ heures, mais je me trouvay alors en si petit nombre, qu'il ne fust pas trouvé à propos de hazarder ce coup, suivant l'advis de plusieurs, comme V. A. en pourra estre informé de bouche par Mr de Pelnitz, qui s'y est trouvé présent. — Enfin à 9 heures arriva le dit Sr Momm, mais le jour s'estant tellement avancé que les Srs de Gentillot, la Sale, Vigeni et autres officiers françois, qui se tenoient caché dans un batteau d'Utrecht au Triangle ou à Ourkerke, ne se pouvoient plus cacher sans estre apperçu des gens du lieu, et furent contrainct de se retirer à Abcoute; ceux de la ville d'Amsterdam ne sçavoient rien de ma venue, jusques à 8 heures, et ayant advis, par les venants de la ville, que ces messieurs

(1) Cet ordre et les lettres au commandant de Loevestein (voyez p. 392, 396 et 402, sv.) signées par le Prince d'Orange et écrites par M. de Zuylichem, appartiennent à M. J. W. van Sypesteyn, si avantageusement connu par ses écrits sur l'histoire militaire de notre pays. Il y a quelques années, elles ont été publiées, par les soins de M. W. J. C. van Hasselt, dans un journal littéraire.

etoient en alarme, je fus contrainct de m'avancer pas à pas, jusques à une demie lieue de la dite ville, et fis tenir la lettre de V. A. au Magistrat, lequel estant longtemps en délibération, jusques à cinq heures du soir, envoya à la fin deux échevins dans un jacht vers moy, qui me dirent en peu de mots qu'ils avoient escript aux Estats de Hollande, lorsqu'ils apperceurent mes trouppes en leur voisinage; qu'ils n'attendoient qu'après [1] leur résolution, pour ensuite former une responce là-dessus, qu'ils me prioyent cependant de m'esloigner avec mes trouppes et de ne rien entreprendre sur eux, et qu'en cas contraire, puisqu'ils se trouvoyent des testes si estranges chés eux, le tout pourroit préjudicier à l'un et à l'autre, et qu'ils seroient nécessités de faire des choses préjudiciables à eux et à V. A., mesmes qu'ils me pouroient bien inonder icy, et qu'en respect de plusieurs considérations ils ne le faisoient pas. Enfin le fauxbourg devers Utrecht estant trop proche de m'y loger, à cause du canon qu'ils avoient planté sur les bastions et remparts, il fut trouvé bon de revenir en ce lieu-cy. Mr de Somelsdyck n'a pas encor été envoyé sur la digue entre Haerlem et Amsterdam, par ce qu'on la peut aussi inonder, à ce qu'on dit. En attendant l'ordre de V. A., à quoy j'auroy à me régler, je suplie l'Éternel de la conserver en sa saincte guarde et me faire la grâce de me dire à jamais, Monseigneur,

de V. A. très-humble, obéissant, fidèl,
obligé serviteur,

GUILLEAUME-FRIDRIC DE NASSAU.

d'Ourkercke, le 31 de juillet 1650.
En grande haste.

J'espère que V. A. aura été plus heureulx que moy en son dessein dont je suys très-mary.

[1] *Belgicisme* wachten naar.

LETTRE DCCCCLXIX.

M. de Boetzelaer au Prince d'Orange. Conférence avec un personnage considérable sur les affaires du moment.

—

Monseigneur. Incontinent après le départ de V. A. je me suis trouvé dans la conversation du personnage et, après avoir tenu un discours assé ample de la grande matière dont il s'agit présentement, je l'ay poussé plus avant sur sa personne en particulier, et que je luy pouvois asseurer que, s'il pouvoit et voudroit contribuer quelque chose du sien, que V. A. estoit incliné à luy tesmoigner beaucoup des effects de sa bonne volonté et bienveuillance, et qu'il pouvoit absoluement espérer des advantages que son party leur [cestoit] injustement acquis; surquoy il avoit de la peine à me respondre catégoricquement, principalement voyans les affaires tellement esloignés de quelque accommodement, qu'il ne se trouvoit auqunement capable pour y intervenir, et me dit en oultre que, si V. A. se fust servi de quelque patience, que les affaires estoit en bon train pour désarçonner son party, qu'il avoit fait toute sa vie profession d'estre serviteur de la maison de V. A. et singulièrement de sa personne; il avoit tousjours tesmoigné, dans tous ses advis, qu'on se devroit avoir accommodé et convenu par ensemble, et que, si son authorité eust esté à l'esgal de sa bonne volonté, que les affaires ne se fussent jamois ascheminé à ceste extrêmité, de quoy il tesmoignoit d'avoir un très-sensible regret, et appréhendoit de mauvais succès. Néanmoins qu'il c'estoit dédié pour le service de V. A., mais ne pouvant comprendre par quel moyen, les affaires demeurant dans l'estat où elles sont présentement, il pouroit rendre quelque service à V. A. et que je luy voulusse faire quelque ouverture dans quoy il pouroit agir en la conjecture[1] présente; sur quoy je ne luy peu respondre, si non que j'estois bien aise d'ap-

[1] conjoncture.

prendre qu'il continuoit tousjours dans les dessains de servir V. A. et que c'estoit un affaire laquelle méritoit d'y penser, et que demain je me donnerois l'honneur de luy en entretenir plus amplement; de quoy j'ay trouvé à propos d'adviser V. A., afin qu'elle me veuille faire l'honneur de me faire sçavoir comme quoy je dois procéder plus avant. Je prie à Dieu qu'il veuille conserver V. A. et luy donner ce que son coeur désire, et à moy la grâce de me pouvoir signer toute ma vie

de V. A. très-humble et très-obéissant
et très-fidelle serviteur,
[1] DE BOETSELER ET D'ASPEREN.

En grande haste ceste après-disnée
à 4 heures,
à la Haye, le dernier de juillet 1650.

LETTRE DCCCCLXX.

M. de Sommelsdyck au même. Il s'est emparé du passage de Sparendam.

Monseigneur. J'ay envoyé ce matin avec le jour, selon l'ordre de V., A. quatre compagnies d'infanterie et une de cavallerie, soubs la conduicte du sieur de Steelant, pour se saisir du pont et passage de Sparrendam, et tout à cest instant on vient de me rapporter que c'est chose faictte, de quoy j'ay creu debvoir donner advis à V. A. par celle-cy, ainsi que j'ai aussi tâché par ung aultre de le faire gouster à messieurs de Haerlem, et souhaictant avec passion une heureuse et glorieuse issue à V. A. de son entreprise, je demeure

de V. A. le très-humble, très-obéissant et
très-fidelle serviteur,
C. D'AERSSEN DE SOMMELSDYCK.

De la maison de Swaenenburch,
ce 2 d'aoust 1650.

[1] *Prénom illisible.*

Ainsi que je pensois fermer celle-cy, ung messager des Estats de Hollande me faict demander passage, pour aller adresser une lettre des Gecommitteerde-Raede à Amsterdam, en ayant encore d'aultres pour quelques villes de Noord-Hollande, ce que je luy ay accordé. Il m'a dict que c'est une despesche générale et qu'hyer, à l'occasion d'un assasinat, commis par ung des domestiques de l'ambassadeur de Portugal, la commune a entrepris avec tant de chaleur sa maison, qu'il doubte fort si elle n'a esté pillée.

Le 4 août le Prince d'Orange écrit au commandant de Loevestein: „Monsieur. Je vien de recevoir vostre Lettre du 3e. avec celle que le Sr de Witte vous a mise en main; et désire que continuiez de m'envoyer de mesme les Lettres que ces messieurs voudront escrire, sans souffrir toute fois qu'ils en reçoivent aucune de dehors. Sur quoy, en attendant que me mandiez de temps en temps ce qui se passe pardelà, je demeure, etc. J'ay ordonné à mon Cousin le comte Guillaume de vous envoyer de la poudre."

LETTRE DCCCCLXXI.

F. C. H. XLVIII. 67. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Issue et conséquences probables de l'expédition d'Amsterdam.*

Monseigneur. Vous aurez veu, par une seconde lettre que j'adjoustay à ma précedente du 4, que l'accommodement d'Amsterdam avoit esté conclud. Le landemain M. le Prince d'Orange ne manqua pas de se rendre icy sur le midy; lorsque je visitay S. A., elle me dit avec assez de satisfaction ce qui s'y estoit passé, conformément à ce que vous verrez par la traduction cy-jointe; ce ne fust pas pourtant sans m'avouer qu'il s'en seroit promis un autre succez, sans l'erreur et fourvoyement du capitaine Mom, et de juger, ainsi que je m'estois donné la liberté de luy dire, qu'il devoit avoir bon pied et bon oeil, puisque ceux de la province d'Hollande qui lui sont

contraires, ne manqueroient pas, dans l'allarme qu'ils prennent de son dessein qu'ils croyent descouvert, de faire toutes leurs menées et pratiques, non seulement pour se garder de S. A., mais aussi pour continuer dans le train où ils se sont mis d'abaisser son authorité, en la rendant suspecte aux peuples. C'est en effet à quoy l'on remarque qu'ils travaillent, et dans cette occasion ils ne manquent pas de faire insinuer et imprimer quantité de libelles. S'ils sont diligens en cette pratique, l'on ne s'y endort pas aussy de l'autre costé. Vous aurez remarqué, Monseigneur, ce que ledit Prince m'avoit dit d'un concert de ces gens là avec les Anglois; il en a esté publié une espèce de traitté, tel que vous verrez par les articles cy-enclos; mais la structure, qui paroist assez grossière, donne grand sujet de le réfuter comme supposé, ainsy que véritablement on le croyt estre; néantmoins, comme S. A. m'avoit parlé assés positivement de la recherche de ce secours, je ne veux pas douter de l'intention, comme je pense devoir faire de la réalité d'un tel escrit, où se voyent plusieurs choses plus aisées à mettre sur le papier qu'en effet.

L'exclusion des deux Bikres [1] de la magistrature d'Amsterdam est une espèce de réparation pour S. A., à la disposition de laquelle leur restablissement estant remis, après luy avoir donné satisfaction, elle me dit qu'elle se passeroit bien du temps avant que de [l'achepter [2]], mais ces deux frères, qui ont un fort party dans les villes, seront tousjours, ce me semble, à craindre, n'oubliant rien, selon qu'il m'est escrit de là, pour animer le peuple au maintien de sa liberté, qui est le prétexte le plus spécieux qu'on puisse donner par deçà, après celuy de la Religion. Il se veoit aussy que, nonobstant la convention de remettre la ville d'Amsterdam au mesme estat de repos qu'elle estoit auparavant, les retenues de soldats s'y continuent, avec un travail jour et nuit aux fortiffications, après quoy je ne sçay si elle ne s'en fera point

[1] Bikker. [2] l'accorder (?)

plus acroire que jamais. En un mot, Monseigneur, la constitution de cet Estat paroist merveilleusement brouillée... La Haye, 10 août 1650.

LETTRE DCCCCLXXII.

P. C. H. XLVIII. 66. *Le même au même. Même sujet.*

Monseigneur. J'adjousteray au duplicat cy-joint que, M[r] le Prince d'Orange ayant hier envoyé aux Estats d'Hollande les charges contre les prisonniers en ce qui concerne l'Estat, sans y faire mention de ce qui le touche en particulier, ce qu'il a remis pour une autre fois, ils ont différé de les ouvrir, jusques à ce que, par une députation expresse vers S. A., l'on ayt veu sy leur liberté ne pourra point estre moyennée en termes d'accommodement. Si ledit sieur Prince et ceux qui s'intéressent avec luy pour le bien de l'Estat et le maintien de son authorité demeurent dans la fermeté telle que j'apprends, cette recherche d'accommodement sera superflue, ou, à toute extrémité, ne se pourra conclurre que par une entière déposition desdits prisonniers de toutes charges publiques. La raison le veult ainsy, tant au regard de S. A. que des six provinces. Car sy ces gens là rentroyent dans leurs premières fonctions, il y a bien apparence qu'ils en deviendroient altiers et vindicatifs. Outre cette raison, il y a contre eux l'exemple de la déposition des Bikres, laquelle s'estant faicte pour les mesmes causes d'emprisonnement des autres, la ville d'Amsterdam auroit sujet de se plaindre que deux membres de son magistrat demeurassent cassez et ceux des autres villes restablis; il y a doncq lieu de croire que M. le Prince d'Orange, voullant que la justice soit esgalle pour tous et prévoyant ce qui pourroit luy arriver du contraire, fera tous ses efforts pour maintenir ce qu'elle[1] a commencé. La France en tirera cet

[1] S. A.

avantage, que huit, qui comprennent les principaux de ceux qui ont agy contre elle avec plus de violence dans la conclusion de la paix particulière de cet Estat avec l'Espaigne, se trouvant exclus de toutt' administration publicque, il y a lieu d'espèrer que ce qui la concernera désormais sera plus favorablement et respectueusement considéré, et les partisans d'Espagne en demeureront affoiblis, tant par ce nombre que par [l'apréhension] qui [leur] demeurera de courre la mesme risque de leurs partisans.

Tout ce que je dis en cecy, Monseigneur, est sur le présupposé que M. le Prince d'Orange viendra à bout du reste de ses bonnes intentions; ce que je souhaitte arriver; que soient vaines les appréhensions que j'ay, avec plusieurs autres, qu'il n'ait encores beaucoup de difficultez à surmonter. Que, si l'affaire d'Amsterdam eust succédé selon son premier projet, je ne faindrois pas d'asseurer V. É. que touttes les addresses et les autres moyens dont se sert M[r] Brun, n'auroient pas empesché la reprise dans peu de temps des armes contre l'Espaigne.

Tout le plus à quoy S. A. travaille maintenant est de ramener les esprits, en leur faisant congnoistre que tout son but ne va qu'à l'union commune des provinces, en quoy consiste le bien de l'Estat en général; et ce sera pour luy-mesme un bon effect de sa prudence, s'il en vient promptement à bout.

Je ne sçay, Monseigneur, sy V. É. ne trouverra point à propos que, dans les premières dépesches qui me seront faictes, il y soit mis un article du bon gré que leurs Majestez sçavent audit sieur Prince de l'information qu'il avoit voulu leur faire donner de ce qu'il entreprenoit pour le bien de cet Estat, avec quelques lignes de louanges sur la vigueur et adresse dont il a usé en ce rencontre. Car, bien que tout n'ait pas succédé selon son but, il ne laisse pas d'estre bien aise qu'on croye qu'il ait fait ce qu'il avoit envie de faire. Je ne propose cecy, Monseigneur, que pour luy donner tousjours plus de chaleur et de courage, bien qu'il ne manque ny de l'un ny de

l'autre. Il est bien constant, et ledit sieur Prince en a esté précisement averty, que[1] ceux d'Amsterdam et des autres villes qui se portoient si haut contre luy, virent que les six provinces l'avoient authorisé, par leur acte du cinquiesme juin, d'employer les moyens qu'il jugeroit nécessaires pour le maintien de l'Union, et jugeans que cela iroit jusques à l'employ des armes, ils songèrent à s'asseurer et en firent concerter les moyens en Angleterre par le commissaire Schap, mais les choses survenues en ces quartiers [et] en ce pays-là dedans le passage en Escosse du Roy de la Grand' Bretaigne avoit embarassé cette prattique.... La Haye, 10 août 1650.

Le Prince d'Orange écrit le 4 août au commandant de Loevestein : „J'ay reçeu la Lettre que vous m'avez envoyer signée par tous ces messieurs qui sont soubs vostre garde, et vous ay voulu dire là dessùs par cestes que vous n'ayez plus à recevoir aucune lettre de leurs mains, ni à parmettre qu'ils en envoyent à qui que ce soit; en prenant d'ailleurs bien garde qu'il ne leur en soit rendue aucune de dehors, de quoy me fiant eu vos soings *et que me tiendrez advertis de temps en temps de ce qui se passe*, je demeure, etc."

Et le 12: „Je désire que vous permettiez aux porteurs de cestes, qui sont les deux fils du S[r] de Witte, de parler pour deux ou trois heures à leur père. Les soldats qui les gardent ne demeurants qu'à la porte de sa chambre; sans que ces jeusnes gens voyent aucun autre des prisonniers."

Une seconde lettre le même jour: „Le porteur de cestes est le frère du S[r] Duyst van Voorhout, auquel je desire que vous luy permettiez de parler l'espace d'environ une heure *ou deux*. Les soldats ne demeurants qu'à la porte, sans autrement les importuner dans la chambre, et ne souffrirez vous que cest homme voye aucun autre des prisonniers que son frère susdict."

Le 13: „Ayant permis au conseiller de Wael et au fils du S[r] Ruyl de veoir l'un son frère et l'autre son père, j'ay voulu vous en faire ce mot, à ce que leur permettiez ceste visite pour quelques heures, de mesme qu'aux autres que je vous ay addressez par mes lettres, tant pour le faict des gardes, qu'en ce qu'ils n'ayent à veoir personne autre des prisonniers."

M. Boreel écrit à M. de Zuylichem, de Paris, le 6 août: „Nous

[1] lorsque *semble omis*.

sommes maintenant à la grand' cryse du mal et il importe grandement, pour l'ung et pour l'aultre, quelle y sera l'issue. Le peu de cognoissance que j'ay de ces affaires me faict juger que la cure ne se fera que par miracle. On dist toutesfois qu'il y a quelque traité secret soubs main. Sedan est la panacée; et sans icelle point d'aultre. Mais qui peut dispenser ceste drogue durant la minorité du petit Maistre? si ce n'est celui-là qui ne s'attache pas grandement aux formalitez et [substances]."

Et le 13 août: „Nous sommes icy dans une dangereuse constitution d'affaires, les hommes n'ont jamais esté si concitez à faire des follies extraordinaires qu'à présent. Son Éminence [1], à mon advis, *luctatur et emerget.* Le sieur comte [Lavacht] luy est [puissamment] très-utile et opportun. Les Princes apparemment garderont le Boys de Vincennes, jusques à la majorité de Louis XIV. La grand' Fronde le trouve bon et la petite se trouve trompée. Madame de Chevreuse monstre bien sa conduitte et sa puissance."

Une note autographe du Prince d'Orange, sans date, contient ce qui suit:

„*Memorie van 't ghene ick soude kunnen seggen aen de gedeputeerde van de steden die gevanghens hebben.* Versoecke en begeere dat de respectieve heeren die gevanghen syn, moghen ghestelt worden by de regeeringhe volgens den voet van Amsterdam, sulcx oordeelende te sullen strecken tot dienst van lant en gerechtigheyt van de respectieve steden, ende hebbende niet anders voor als alles wederom te brenghen in stilte en tot ruste, ende een goede en nauwe correspondentie te houden met de steden, hetwelcke niet soude kunnen geschieden de gecesseerde [2] heeren blyvende in de regeringen, dewelcke altydt souden soecken te verhinderen de goede correspondentie die behoort te wezen tusschen den stadhouder en de respective steden; ofte dat ick anders genootsaekt sal wesen te doen het oficie van accusateur, 't selve wesende teghens myn naturel.

Ende tot dien einde devoiren te doen by haer heeren principaelen, om volcomen autorisatie te hebben om de saeke af te doen."

1 Le Cardinal Mazarin. 2 gesahisseerde.

[1]N°. DCCCCLXXII[a].

Motifs du Prince d'Orange pour l'arrestation des députés et l'entreprise contre Amsterdam.

—

De hooghe en de moghende heeren Staten-Generael der Vereenichde Nederlanden, ter herten nemende de verdrietighe en periculeuse onlusten en verwyderinghen, dagelix meer ende meer in dese landen toenemende, ter oorsake van de discrepantie tuschen de ses provinties ende die van Holland, over de cassatie en de reductie van een gedeelte der militie ende het vaststellen van eenen Staet van Oorloghe, ontstaan, ende naer hare hooghe wysheit te gemoet siende de inconvenienten die daer uyt souden mogen komen te volghen, insonderheit dewyle alreede by de Provintie van Holland eene separate cassatie was geresolveert ende in 't werk begonst te stellen, hebben goed ende noodigh gevonden Syn Hoocheit myn heere den Prince van Orange te „versoecken en de authoriseren om alle noodighe ordre te stellen, ende die voorsieninghe te doen, ten einde dat alles in goede ruste en de vrede werde geconserveert, ende insonderheit gemainteneert ende vastgehouden de Unie met den gevolghe en de aenkleven van dien, ende in tegendeel geweert ende te gemoet getreden dat contrarie van dien soude werden voorgenomen."

Dienvolgens heeft Syne Hoocheit niet alleen de moeyte genomen van sich in persoon te vervoeghen by Hare Hoogh Mogende besendinghe welcke gedecreteerd was „aan alle de steden ende leden van de Provintie van Holland, om deselve met alle bedenckelicke redenen te bewegen, dat sy sich wilden onthouden van alle separate ofte afsonderlinghe cassatie, verminderingh, ofte verande-

[1] *Le titre de cette pièce est:* „Redenen die Syne Hoocheit myn Heere den Prince van Orange hebben bewoghen tot de procedaren by der hand genomen, soo ten regarde van de gearresteerde Leden der Vergaderinghe van Holland, als van 't ghene aengevanghen is omtrent de Stad van Amsterdam."

ring van kryghsvolck in dienst ende eed van de Generaliteit zynde, ende het ghene ter contrarie van dien soude moghen syn voorgenomen laten varen: maer oock sedert de wederkomste van die reise, neffens den Raed van State ende Syn Excellentie Stadhouder van Vriesland, in meenigvuldige sessien ende conferentien getracht over gem. besoignes yetwes te beramen dat t'eener zyde de Provintie van Holland neffens d'andere aengenaem ende smakelick mochte wesen, ende ten anderen strecken mochte tot conservatie van de Unie, ende alsoo tot den meesten dienst, rust ende versekerheit van den Staet.

[1] Ende is die sake soo verre gebracht geweest, dat het geschill van kleyner importantie zynde, de wyste ende voorsichtichste ten wederzyden oordeelden dat de resterende discrepantie voortaen lichtelick te concilieren soude zyn.

Waarop Syne Hoocheit hopende, oock daertoe publiquelick ende onder de hand alle vrundelicke inductien ende persuatien aenwendende, heeft endtelick met syn hoogste leedwesen bevonden, dat dien welgemeenden arbeid soo langer soo vruchtelooser werde gemaeckt door d'insolente stugheit van eenighe, die schenen liever 's lands sekerheit van buyten ende der goeder ingesetenen rust van binnen in de waegh-schale te willen stellen, dan dat sy eenen duym breed souden willen wycken van het ghene sy eerst hare vroedschappen tegens heugh en meugh opgedronghen hebbende, naderhand in vergaderinghen van Holland met hare ydele, opgepronckte, neuswysighe welsprekentheit, tegens de wysheit van de ses Provintien ende soo meenighe discrete ende salutaire instantien van Syne Hoocheit ende den Raed van State, gelyck als uyt enckelen moedwill ende verwaentheit, hadden derven dryven ende mainteneren.

Waertegens dan geene aparentie meer resterende dat

[1] *Le Prince a écrit en marge:* Nota. Datse hebben haer ceparate resolutien willen mainteneren, seggende datse niet de [macht] hadden om te doen doen.

langer eenighe forme van inductie soude moghen gelden, en ondertuschen Syne Hoocheit velerhande stoute, seditieuse ende dangereuse discoursen van die qualick geintentionneerde menschen ter ooren komende, neffens andere wel gefondeerde waerschouwinghen van seer ongehoorde, pernicieuse ende den Staet van den Lande notoirlyck ruineuse desseins ende machinatien, die onder haer werden ontworpen ende ten deele begonst waren in 't werk te stellen [1]; dewyle men, onder schyn van een advis conciliatoir (in der daed niet minder als soodanigh wesende) Syn Hoocheit ende ses Provintien sochte te amuseren en alsoo tyd gewinnende, ondertuschen, door uytwerckinghe van voornoemde schadelicke desseins, de coorde tuschen dese ende de ses andere Provintien in stucken te trecken ende den Staet van den Lande, door eene van niews vastgestelde separate resolutie, in totale scheuringhe en confusie te brenghen ende daer door de Unie ganschelick te dissiperen.

Heeft Syne Hoocheit geconsidereert dat, noodsakelick ende eer het te laet ware, diende geweert ende te gemoet gegaen het ghene, met soo grooten prejudici ende pericul van gemeene sake, contrarie de Unie werde voorgenomen. Ende daerop, hoewel ongeerne (als by alle syne voorighe vreedsamige officien ende tentativen kan blyken) [2] geresolveert, de vergaderinghe van Holland te doen suyveren ende verlossen van die weinige persoonen, die sich principalyck in manieren als voorschreven is onderstonden de goede ende heilsame intentien van een aensienlick gedeelte derselver Provintien te traverseren ende beletten.

Heeft mede, ter selver tyd ende op het selve fondament, moeten resolveren de stad van Amsterdam, met

[1] *Le Prince a écrit en marge:* Nota B. Datt er syn colusien geweest en veranderinghe in de regeringe soude uit gecomen syn en [wel] seggende als datt er geen Unie meer en was.

[2] *Le Prince a écrit en marge:* In plaats van suyveren *yets anders* te setten en daer by te voeghen dat men haer heeft willen prevenieren, opdat sy met ander [macht] van crysvolck haere quaede voornemen eerst niet souden hebben onderstaen in het werk te stellen.

assistentie van eenigh volck van oorloghe, te gemoet te voeren, hoe dat seer weinighe persoonen onder den haren van de voorneemste aanleiders deser distractien zynde, ende onlangs daerom met d'alleruyterste impudentie belett hebbende d'audientie die Syne Hoocheit, stadhouder van de Provintie, in hare Vroedschap ten dienste van de gemeene sake hadde versocht, mede noodsakelick hare regieringe van soodanige schadelicke instrumenten behoorde te ontlasten.

Op all het welcke kortelick staet te considereren, dat het quaed ten scherpsten uytgebroken, ende geschapen zynde den ganschen staet ende band deser Provincien te scheuren, ende mitsdien in eene onvermydelicke ruine te involveren, de remedie oock, by gebreck van andere, eenighsins tot een forme van extremiteit heeft moeten gaen.

Ende by conclusie, gelyckerwys als men eenen periculeusen brand siende opgaen, alles aanwendt om den selven te slissen, daeraen men andersins niet en soude willen dencken, als daer is somtyds de ruine en spoedighe demolitie van eenighe huysen, om een gansche straet ende daerdoor een gansche stadt te salveren, dat alsoo Syne Hoocheit, by commissie ende instructie verplicht de Unie te mainteneren, ende noch daertoe by gemelde speciale resolutie van nieuws aengemaent ende geauthoriseert zynde, siende onder de Provintien een vlamme opgaen die geschapen ware alle deselve gesamentlick in kolen en asschen te leggen, ende in de hand hebbende de middelen om daer tegens te versien, verstaen soude moeten werden sich syner eere, eed ende conscientie niet gequeten, nochte gem. soo speciale ende expresse authorisatie van Hoogste Regieringhe naer behooren gerespicieert ende betracht te hebben, ten ware hy, met alle spoed ende yver tegens dat rysende vier ware ingeloopen, ende het selve getracht hadde te wederhouden ende te dempen, in voeghen als in desen is geschiet.

Sur le même papier se trouvent les lignes suivantes écrites par le Prince:

Datter drie remedien syn in effect in de Unie, te weten, eerst de besendinghe, daernae de submissie, ende ten lestten het aresteren.

Datter aparent syn colusie geweest ende men behoorde die saeken te examineren.

De Generaliteyt, autoriteyt en [jurisdictie] soecken te [verligten].

Te dencken of men niet behoorde iets te vermaenen datt er eenighe syn gheweest beschuldigd geworden penninghe te hebben genooten van uytheemsche potentaten, maar dat men dat liever met [sachtigheyt] als met [rigueure] wil ingaen.

Le 14 août le Prince d'Orange écrit au commandant de Loevestein: „La femme du Sr Keiser vous rendra ce mot. Elle m'a faict demander la permission d'estre un jour avec son mari, et je la luy ay accordée. C'est selon quoy vous pourrez vous régler, en continuant d'avoir bien soing de ces prisonniers et me mandant de temps en temps ce qui se passe."

Le 15: „J'ay résolu de faire relascher le Sr Duyst van Voorhout de sa détention et désire en suite que, comme la présente vous sera rendue, vous le laissiez sortir en franchise et se retirer vers où il voudra. Vous devez avoir un soing fort particulier des autres prisonniers, mesme encor plus exact que par le passé; que si le d. Duyst van Voorhout en partant en désire veoir quelques-uns, vous pourrez le luy permettre, mais qu'il ne leur parle pas qu'en vostre présence, ou bien celle de quelqu' officier, et mandez moy quels discours ils auront tenu sur le subject de son eslargissement."

Le 16: „C'est ici pour vous dire que, si des fils ou autres parents du Sr de With désirent le veoir, vous ayez à le leur permettre sans difficulté, en continuant cependant les bons soings que vouz avez eu de ces prisonniers jusques à présent."

P. C. H. XLVIII. 69. Le 17 août M. Brasset écrit à Mazarin: „La Hollande se montre souple. C'est un effet de la prudence et fermeté de M. le Prince d'Orange et je ne feindray point d'y ajouter, de son bonheur; car, si le Magistrat d'Amsterdam n'eust par son traitté donné moyen à S. A. de prévenir l'arrivée de la députation..., il se

seroit trouvé fort embarassé. La voye des armes qu'il avoit employée, ne seroit pas soustenue par une commune approbation, ce qui auroit apporté autant de déchet à son autorité qu'elle se trouve relevée par la submission d'Amsterdam à tout ce qu'il a voulu."

—

Le 17 le Prince d'Orange écrit au commandant de Loevestein: „La soeur et belle-soeur du Sr Keiser m'ont faict demander la permission de le visiter, et je la leur ay accordée pour le temps de trois ou quatre heures. Selon quoy vous aurez à vous y régler."

Le même jour: „Ce mot vous sera rendu par deux députez de la ville de Medemblick, qui ayant dessein de veoir le Sr Stellingwerf, je désire que vous le leur permettiez. Vous pourrez quelquesfois laisser proumener le Sr Keiser sur les remparts, mais toujours bien accompagné."

Le 18: „Comme ce mot vous sera rendu, je désire que vous laissiez sortir en liberté le Sr de Witt, pour se retirer vers où bon luy semblera."

Le même jour: „Je désire que, la présente venant à vous estre rendue, vous mettiez en liberté les sieurs de Wael et Ruyl, pour se retirer vers où il leur plaira. Touchant le Sr Ruyl en particulier, vous devez avoir soing de ne le point relascher, que premièrement il n'ayt signé en vostre présence le contenu du billet cy-joinct, dont le double luy sera présenté. Aussi, quand il l'aura signé, j'entens qu'il vous soit mis en main, pour me l'envoyer aussitost."

Le 20: „Quand ceste lettre vous sera rendue, vous pourrez mettre le Sr Keiser en liberté, pour se retirer vers où il trouvera à propos. Bien entendu qu'avant que sortir il aura à signer et à mettre entre vos mains semblable déclaration à celle que je vous ay envoyée pour le Sr Ruyl, dont pour cest effet la copie va cy-joincte, et j'attendray que ceste déclaration estant signée vous me la fassiez tenir aussi tost."[1]

Enfin le même jour: „C'est ici finalement pour vous dire, que vous aurez à relascher aussi le Sr Stellingwerf, pour se retirer en liberté, après qu'il aura signé et mis en vos mains la mesme déclaration que je vous ay envoyée pour les Srs Ruyl et Keiser."

[1] *Cette pièce signée par M. Ruyl se trouve dans les Archives.* Belove ick ondergeschreven ende geve over dat ick my 't sy als Magistraet oft Pensionaris in genige steden van Hollandt sal laeten gebrucken, ten waere by my een syn Hoocht. naerder satisfactie waere gedaen. Geschreven op het fort Loevesteyn den 25 Augusti 1650. A. RUYL.

LETTRE DCCCCLXXIII.

P. C. H. XLIX. 188. *Le Prince d'Orange à... Négociation secrète.*

—

Vous m'avez fait grand plaisir de m'escrire vos sentimens sur ce que l'on vous avoit dit que je reçevois de l'argent des Espagnolz sur le traicté passé, et je cognois que vous estes véritablement de mes amis. Je vous diray qu'il est vray qu'on m'i a voulu porter, et, si j'ay fait samblant d'i entendre, c'est pour les raisons que vous dira ce gentilhomme, sans que pourtant je vienne à l'effet. Il vous communiquera aussi quelque chose que je ne puis confier au papier; adjoustez foy à ce qu'il vous dira de ma part; gardez-le auprès de vous, jusques à ce que vous jugiés me le devoir renvoyer, parce que selon vostre response je prendré mes mesures; et je ne puis me commettre sans voir clair à l'affaire, autrement je me perdrois entièrement, et je suis asseuré que je ne puis comettre ce secret en meilleures mains. Il est arrivé d'Espagne un admiral, nommé Joris Diettressum, qui vient pour establir une armée navalle de vingt vaisseaus à Ostende. Le bruit est à Bruxelles qu'on veut attaquer la Bassée ou Béthune, et que vous avez faict faire de si belles fortifications à Dunkerque, et qu'il y est arrivé tant d'hommes qu'il n'y a pas d'aparence d'y songer plus à l'attaque de cette place; dont je me réjouis, prenant la part que je doits à tout ce qui vous touche. Ne négligez pas l'advis que je vous donne; car, si les voisins peuvent une fois prendre confiance à la France et y trouver leurs seuretez, l'on peut s'asseurer que la ruyne des Espagnolz s'en ensuivra. La réduction n'est pas encore faicte; vous sçavez l'intérest que j'ay de l'empescher, à quoy je m'employe fortement. Les Espagnolz font des levées par tout et donnent jusques à quinze richedalles par soldat. Ceste profusion d'argent faira que vos officiers ne améneront guères à Dunkerque, où le bruit est que le soldat n'y est pas payé. J'ay donné congé aux deux ingénieurs et

faiseurs de feux d'artiffice que vous aviez désiré. J'ay aussi faict expédier le passeport pour deux bons canonniers et six mineurs et deux jetteurs de bombes. Asseurez-vous que je serai tousjours très-disposé à vous assister de tout ce qui dépendra de moy. L'on faict courre [1] icy des estranges bruicts des désordres de France, que la Guyenne, le Poictou et l'Anjou sont révoltez, que je vous prieré de me mander exactement tout ce qui est, parceque il seroit inutile de rien proposer, si les affaires de la France estoient en cet estat-là... Août 1650.

LETTRE DCCCCLXXIV.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Habileté et succès du Prince d'Orange. P. C. H. XLVIII. 69.

Monseigneur. Le Prince est très-résolu avec grande raison de tenir esloignez des affaires de l'Estat des gens, qui, s'ils y entroient, luy tailleroient sans doute bien de la besoigne nouvelle; encores n'est-on pas bien asseuré que leurs partisans qui, par adresse ou par crainte, s'accommodent au temps présent, ne reprennent l'ocasion, quand elle s'offrira, de renouveller leurs menées. C'est ce que M. le Prince d'Orange préveoit fort judicieusement; et, pour rompre ou dissoudre tout à fait [2], il plie de son costé en faveur du mesnage, parceque, les communes ayans esté imbues artificieusement que la réduction de milice estoit pour cela nécessaire, bien que son advantage fût de la maintenir en son entier, si est-ce qu'il s'accommode à cette espèce de nécessité, d'aultant plus dure dans son esprit que les corps estrangers en doivent porter le faix, c'est-à-dire les François, Anglois et Escossois. J'entends néantmoins qu'il tasche de faire en sorte que les Wallons et Allemans y soient compris, et d'autre part je sçay pour constant que, se voyant le jeu assés beau, il songe à pousser les choses

[1] courir. [2] *Quelques mots semblent omis.*

plus avant, pour anéantir, tout autant qu'il pourra, un party qui luy est suspect et lequel ayant trop regardé l'Espaigne, nous devons souhaiter qu'il vienne à bout de ses bonnes intentions. Lorsque je le vis avant son départ de Onslardik, où il a pris deux ou trois jours de relasche, il me dit, de son mouvement propre, qu'il songeoit à raprivoiser, ce fut son mot, ces gens icy avec la France, et me proposa là-dessus, pour en faire ouverture de sa part à leurs Majestez, que, si la ville de Bourdeaux passoit à une entière rebellion et qu'elles eussent besoin de vaisseaux de guerre pour la réduire, il se faisoit fort d'en faire accorder l'Estat tel nombre dont elles voudroient faire l'affrétement. Que cela ne seroit que pour commencer à les mettre en train, en attendant mieux. Ce n'est pas qu'il n'y ait tousjours lieu de douter que le party pour lequel ils ont souffert, ne se porte à de nouvelles pratiques pour se relever de sa cheute, et que ces messieurs d'Hollande qui ont plié, soit de gré ou de force, ne reviennent à de nouveaux desseins pour les produire en temps et lieu. C'est ce que S A. prévoit bien, et n'obmet de son costé chose aucune pour y faire obstacle. A cela luy sert l'exemple de la sévérité dont elle vient d'user, par la crainte et l'intimidation qu'en reçoivent les esprits, qui ne sont hardis, et j'oserois dire insolens que dans leurs avantages; et par le soin qu'elle prend de mesnager les autres, en donnant les mains favorablement à ce qui est de leurs intérestz. L'on peut croire que ç'a esté pour cette raison qu'il a dans cette conjoncture porté celuy de la Compagnie-occidentale contre le Portugal, affin de se concilier l'affection de tous ceux qui y ont part, c'est à dire de plus des deux tiers de cet Estat. Ledit S[r] Prince s'en va se divertir pour quelques jours à Dieren; ce peu de relasche luy estant bien deu, après une si forte et continuelle application donnée aux affaires. Aujourd hui doivent estre déclarées les compagnies qui auront à subir la cassation. Et la Hollande ayant consenti à ce que désormais aucune province particulière n'en puisse prétendre

sans le consentement unanime des autres, et que, si là-dessus il arrivoit contestation entre elle, le tout sera remis à la décision de S. A. et de ceux qui luy succéderont au gouvernement de ces provinces, l'on peut dire que en cela il a fait un coup de maistre et qu'en trois semaines il a plus exécuté que feu M. son père n'auroit osé penser toute sa vie. Le comble de sa gloire et de son contentement sera, si les choses en demeurent là où elles sont; c'est ce que plusieurs souhaittent et de quoy beaucoup d'autres doutent, la variation estant un vice assés ordinaire par deçà... La Haye, 24 août 1650.

LETTRE DCCCCLXXV.

Le Prince d'Orange à ... Relâchement des prisonniers. Licenciement de troupes. P. C. H. XLIX. 186.

—

Depuis ma dernière lettre j'ay fait relâcher les prisoniers que je tenois au chasteau de Louvestin, les villes dont ils estoit députés m'en estant venus prier en corps, et ont signé qu'ils ne rantreroit jamais plus dans le magistrat et en seroit dépossédés.

A telles conditions je les ay relâchés et je vous puis dire, comme à un de mes bons amis, que ceste affaire a restabli entièrement mon authorité, la quelle j'espère maintenir, nonobstant les pratiques de Brun. Vous m'aviez très-bien averty de prandre guarde aus artifices de ce personage, lequel change selon les occasions; je ne sçaurois vous dire les complimans qu'il m'a fait sur ce que les villes de Hollande, et Amsterdam mesme, sont dans une entière defférence à touttes mes volontez; il m'a aussi tesmoigné grande joye de la grossesse de la Princesse Royalle; enfin il n'oublie rien à me vouloir persuader qu'il est de mes amis. La quassasion s'en va effectuer. J'ay conservé ceus que vous m'avés recomandé, et j'ay fait expédier l'acte de nostre enseigne colonelle pour vostre fils, je voudrois qu'il fust assez grand pour exercer une

plus haute charge. Il y aura vingt compagnies Françoises et trois Escossoises de quassées; je souhaiterois que vous fussiés en estat d'en profitter, car ce sont de bons officiers et de bons soldats, mais, sachant qu'à peine pouvés vous subsister au lieu où vous estes, je vois que vous seriez dans l'impuissance de faire ceste levée et mesme de les entretenir. Je souhaiterois fort de vous voir, et je m'asseure que, si j'ay un fils, comme je l'espère, que vous prandrés ce prétexte pour me venir voir; croyés, je vous prie, que je suis et seray toujours, etc. La Haye, 26 août 1650.

LETTRE DCCCCLXXVI.

F. C. H. XLIX. 187. *Le même à... Les Provinces-Unies devroient offrir leur médiation entre l'Espagne et la France.*

—

J'ay obligé la province de Frise, par le moyen du président de semène, qui dépend de moy, de proposer aux Estatz-Généraux qu'il nous estoit honteux de voir la France embarassée dans les affaires où elle est, sans luy offrir nos assistances, après les obligations que cet Estat luy a. Il proposera aussi qu'il soit escrit une lettre honneste à l'Archiduc, pour luy faire entendre que cest Estat ne pouvoit voir ny souffrir qu'il s'enguageast plus avant dans les affaires de France, s'offrant à s'entremettre d'un bon accommodement. Il proposera aussi que les Espagnolz seront priez de satisfaire à tout ce qui a esté promis pour les intérestz de ma maison, par le traicté de Munster, à faute de quoy on employera les moyens qu'on advisera bon estre. Je suis asseuré qu'ils ne sont pas en estat de satisfaire à ce poinct, et, comme ils m'ont voulu embarrasser, vous pouvez croire que je ne perdray pas l'occasion d'user de la pareille. Je ne puis vous dire l'envie que j'ay de vous entretenir, et, comme j'espère que le Roy et la Reyne feront l'honneur à la princesse Royalle de l'envoyer visiter après ses couches, je vous

conjure de faire tout vostre possible auprès de S. É. afin que ce soit vous; ce que nous donnera plus de matière de parler de beaucoup de choses, et sans donner soubçon à personne, puisque vostre voyage sera le prétexte d'un compliment de la part de leurs Majestez. Je ne désespère pas que nous n'ayons bientost la guerre contre les Espagnolz; mais il fault bien prendre ses mesures. Je vous prie d'asseurer tousjours monseigneur le Cardinal de mon très-humble service. Je vous advoueray tousjours de ce que vous direz sur ce sujet. Je m'en vay passer dix ou douze jours à Dire[1]; je reviendray pour me trouver à l'assemblée de Hollande, qui doit estre rassemblée en ce temps là.

Depuis ma lettre escritte, j'ay reçeu la vostre du vint-cinq de ce mois. Je suis très-aise d'estre tombé dans vostre sentiment, ainsi que vous verrez, par ce que je vous mande sur la proposition que je fais faire aux Estats-Généraux d'offrir nostre assistance au Roy dans l'estat où sont les affaires. J'ay esté très-aise d'avoir veu dans vostre lettre que je dois faire un fondement certain de l'amitié de la Reyne, et de celle de S. É.; je vous prie de continuer à me rendre office auprès de luy. Le temps pourra venir où nous serons bien nécessaires l'un à l'autre. Il est important qu'on ne sçache pas l'intelligence qui est entre nous, pour des raisons que je ne vous puis escrire, mais que je vous diray, lorsque je vous verray... 27 août 1650.

LETTRE DCCCCLXXVII.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Même sujet. F. C. H. XLVIII. 72.

Monseigneur... Le Prince d'Orange me dit n'avoir rien ouy qui approchast d'un tel armement, et qu'il seroit bien difficile qu'une flotte entière se peut préparer sans la voir, mais que, pour des affrétemens de vaisseaux en particulier

[1] Dieren.

et sous main, il ne seroit pas en la puissance de l'Estat de l'empescher, cela se pouvant faire et se faisant journellement par des marchands sous divers prétextes, ainsi qu'il est arrivé, et que souvent il en a esté fait plainte de la part de la France, pour ceux dont les Espagnols se sont servis en Italie, sans qu'il y ait eu moyen d'y remédier, cela se faisant sous le prétexte du trafic et commerce, que les habitans de deçà prétendent leur estre libre et de louer leurs vaisseaux au plus offrant, sans s'informer de ce que à quoy on les veut employer. S. A. me promit de faire exacte enqueste pour découvrir ce qui en estoit, et ajousta ensuite qu'elle seroit bien aise que je voulusse sursoir mes offices, d'autant qu'elle avoit concerté quelque chose avec ses plus confidens de l'Estat, dont elle désiroit voir le succez, promettant qu'il tourneroit à la satisfaction de leurs Majestez; et là-dessus elle s'en expliqua par me dire, qu'après avoir considéré ce qui se passe dans le royaume au préjudice de leur service, et les avantages que les Espagnols taschent d'en tirer, il estimoit estre de la gratitude et obligation de cet Estat de monstrer en cette ocasion le juste souvenir qu'il doit avoir de l'ancienne amitié de la France et le désir de mériter continuation de la bienveillance de leur Majestez, comme en ce qui touche le mesme Estat, prendre garde que l'Espaigne ne s'en avantage pas, veu le préjudice propre qui en retomberoit un jour sur luy; qu'elle avoit donc résolu de faire mettre en avant dans l'assemblée s'il ne seroit point expédient de donner ordre à M. Borel d'offrir à leurs Majestez la médiation de M[rs] les Estats pour la paix entre les deux couronnes, et en mesme temps d'escrire à l'Archiduc en termes forts et significatifs que, s'il pense porter si avant ses armes dans le royaume de France, ils ne pourroient manquer de faire de leur part tout ce à quoy les oblige l'alliance et l'amitié qu'ils ont avec cette couronne, et qu'en mesme temps une pareille déclaration seroit faite à M. Brun par députation expresse. Je n'eus qu'à louer la bonne pensée de S. A. et, sans

faire de réflexion sur l'offre de cette médiation, bien que je considérasse en moy-mesme que, s'il estoit question de l'admettre, cela pourroit servir de retenue à Mrs les Estats de venir à l'exécution de leurs menasses, pour ne point sortir des termes d'une neutralité convenable à des médiateurs, j'estimay que la dite déclaration nous seroit toujours avantageuse, par ce qu'elle précéderoit l'office de l'ambassadeur, sur lequel il y auroit divers moyens pour en dilayer l'acceptation ou le refus. S. A. ajousta que, tandis que l'affaire se mesnageroit, nous pourrions prendre langue, s'il se fait sous main des affrétemens de vaisseaux, et que, selon ce que nous en trouverions, il seroit advisé à ce que j'en devrois faire, me promettant bien que, si j'avois à me plaindre, elle m'y seconderoit de tout son pouvoir. Ce matin là mesme fut faite dans l'assemblée de Mrs les Estats la susdite proposition, sur laquelle les députez pour la province de Hollande demandèrent temps pour en consulter avec leurs principaux, comme d'une affaire sur laquelle ils n'estoient pas authorisez, ce que M. le Prince d'Orange me fit sçavoir aussitost, avec l'espérance que tout iroit bien, et que cependant il alloit pour sept ou huit jours prendre le divertissement de la chasse en sa maison de Diere, vers où il partit samedy, accompagné de ceux qui d'ordinaire ont part dans ses menus-plaisirs, du nombre desquels est monseigneur le comte de Viéville, qui se rend fort recommandable auprès de son Altesse par sa vertu et par son adresse.

Tous ceux de l'Estat avec lesquels je me suis rencontré du depuis, m'ont parlé fort libéralement de la disposition que tous ont pour monstrer par effet qu'ils doivent prendre part et s'intéresser au service d'une couronne aux bienfaits de laquelle ils sont si fort redevables. Comme je remarque ce langage parmy ceux de la province d'Hollande, tout autant qu'avec les autres, j'admire que ce qui s'y est passé depuis peu les ait si tost fait changer de langage. En quoy souhaittant qu'ils persévèrent, s'ils le font, je ne feindray point de dire que ce sera l'ouvrage

des mains de M. le prince d'Orange, et que leurs Ma jestez useront d'une générosité bien juste de luy en sçavoir gré. En la visitte que il rendit l'autre jour à M. Brun, il luy dit [hors des dents], ainsi que son Alt. me l'a conté elle-mesme, que les progrez de l'armée espagnolle sur la frontière de Champaigne se réduisant à des bicoques, il ne s'en fairoit icy ny mise ny recepte, mais que, si elle pensoit donner par delà Rheims, M^rs les Estats seroient gens pour se porter à une diversion; ce que Brun ayant voulu prendre pour une raillerie, il demeura tout estonné, quand S. A. luy déclara que ce qu'elle luy en disoit estoit tout de bon. Elle entendit de sa propre bouche, ce que je vous disois par ma dernière avoir apris d'un autre, qu'il se tiendroit heureux si le Roy son maistre le retiroit d'icy; mais il y eust cette différence qu'en parlant à son amy, il traita ces gens cy d'incivils, buriers [1] et fromagers, et sa modération avec son A. fust de se plaindre qu'on ne peut tirer d'eux aucune satisfaction sur tant de plaintes passées ou acumulées depuis le jour qu'il arriva en ce pays, et qu'il estoit résolu, sans se plus tourmenter ny le corps ny l'esprit, de demeurer comme immobile dans sa maison. Sur quoy S. A. luy porta encores une botte franche, en disant qu'il n'avoit que faire de se travailler, y ayant assés de gens qui se remuent pour luy, en vertu des moyens qu'il sçait bien leur en donner. J'ay cru, Monseigneur, que ce récit ne désagréeroit point, puis que il porte marque des bonnes dispositions de S. A., ausquelles je voy concourir celle de M. le comte Guillaume de Nassau, et que tous deux n'ont pas besoin qu'on se peine pour leur persuader que la destruction de leur maison est l'objet de l'Espaigne, ce dernier ayant fait dissiper dans son gouvernement de Frise, la levée du colonel [Horace Rorda [2]]... La Haye, 31 août 1650.

[1] qui hantent le boron (la cabane où se retirent les pâtres et où se font les fromages)

[2] Haringh Roorda (?)

LETTRE DCCCCLXXVIII.

Le même au même. Même sujet. P. C. H. XLVIII. 77.

—

Monseigneur... Après que les députez de Mrs les Estats eurent parlé de cét' affaire à Mr Brun, ils y adjoustèrent que Mr le prince d'Orange n'ayant reçeu aucune satisfaction sur le traitté particulier de sa maison compris dans le leur général, ils se croyoient obligez d'en demander la pleine et entière exécution; à quoy il respondit que le Roy son maistre estoit tout prest et disposé de satisfaire, que luy ambassadeur le feroit congnoistre plainement, s'ils avoient à plaisir de commettre une députation sur ce subjet. Ce sera une matiere de réserve pour le retour de S. A., à laquelle ledit Sr Brun ayant, à ce qu'il a dit, du depuis offert la carte blanche, lors de leur dernière entreveue, j'ay sçeu qu'il s'estoit estonné de deux choses, l'une que S. A. ne l'eust pas acceptée sur le champ, l'autre que, s'estant remise à luy respondre avant son départ pour Dieres, elle s'en estoit pourtant allée sans luy rien faire dire, en quoy il n'est pas difficile de juger que ce Prince a voulu engager l'Estat, sans entrer de son chef en aucune convention particulière, affin de disposer les choses à son but, lequel ne paroit pas jusques icy fort disposé pour l'Espaigne.

Monseigneur. Estant près de finir cette lettre, j'apprends que M. le Prince d'Orange est arrivé et qu'il a advancé son retour, à cause du renouvellement du magistrat de la ville de Harlem, l'élection des bourgmaistres luy appartenant, et en son absence au conseil provincial. Il est si fort de son intérest d'avoir dans les magistratures des personnes dont il se puisse confier, et descharger celles qui luy sont suspectes, qu'il en use très-sagement de n'en laisser la disposition à d'autres.

V. Ém. pourra se souvenir que par cy-devant j'ay fait grand scrupule que ces messieurs icy se meslassent de nos affaires avec l'Espaigne, et que je dou-

tois mesme que le Prince d'Orange fust porté pour la paix entre les deux couronnes, par la crainte que ceux d'Hollande s'en prévalussent contre ses propres intéretz; mais à présent qu'il croit avoir réprimé ceux qui estoient les plus hardis à entreprendre contre luy, je reviens un peu de cette deffiance, et ce d'autant plus aussi que son Altesse me semble songer aux affaires d'Angleterre, et juger avec raison que, si la France estoit en repos, qu'elle seroit plus en estat d'y prester la main. A quoy j'adjousteray que, dans un discours qu'il fit l'autre jour à un de ses serviteurs, il usa de cette généreuse satisfaction que si, après avoir maintenu l'union de ces provinces, il pouvoit moyenner la paix entre la France et l'Espaigne et ensuite restablir le Roy de la Grand-Bretaigne, il penseroit avoir assés fait pour le bien public et pour sa propre réputation... La Haye, 7 septembre 1650.

LETTRE DCCCCLXXIX.

P. C. H. XLVIII. 79. *Le même au même. Renouvellement de cabales en Hollande.*

Monseigneur... En vérité je reste assés en doute si S. A. pourra tirer à ses fins ces Messieurs de la Hollande; car, à ce que je puis entendre, il se fait de grandes cabales entre eux, par la suggestion de ceux qui ont esté mescontentz. Il est vray que S. A. ne manque pas aussi de vigilance et de vigueur pour les prévenir et pour en arrester le cours. Ceux de Harlem ont voulu luy en bailler d'une et il leur a rendu d'une autre... Comme ils s'aperçurent que le Prince avoit grand désir qu'un des plus habiles hommes de leur ville, le Sr [Van de Camer] fust sur la nomination, il l'en exclurent et mirent 8 sur la liste, quatre desquelz estant très-mécaniques et de peu d'expérience, ils crurent que cela obligeroit le Prince à faire l'élection des autres, mais ils furent bien estonnez quand ils virent l'élection de ces espèces d'idiotz, et que le blasme en retombera sur eux, S. A. ayant deu croire

qu'ils estoient capables de régime, puisqu'on les a mis sur la nomination; ce qui pourra servir d'exemple et d'appréhension dans des autres villes, où l'on penseroit luy coucher de pareilles subtilitez... J'ai veu M. le prince d'Orange et fait valoir à son Altesse tout ce que les dépesches du ministre marquent des bons sentimens de leurs Majestez pour le maintien de ces provinces et pour ses intérêts propres, selon l'ample instruction qu'il vous a plu m'en donner et cette continuation de grâces de leur part. Il a respondu par celle de ses obligations et asseurances, que tant plus l'Estat s'affermira et son crédit s'y maintiendra, tant plus aussi l'un et l'autre seront propres de servir leurs Majestez. Son Altesse n'a pas esté d'advis que je fasse aucun office sur ce qui s'est passé dans ces derniers rencontres, estimant qu'il vaut mieux un peu racoiser[1] les esprits que de donner matière aux plus hargneux de s'esmouvoir, s'ils voyent que les estrangers s'en meslent... La Haye, 14 sept. 1650.

LETTRE DCCCCLXXX.

Le même au même. Situation incertaine des Provinces-Unies. P. C. H. XLVIII. 61.

Monseigneur... V. É. verra ce que je considère dans la constitution de ce régime, qui semble promettre quelque meilleure disposition et changement, si ce n'est en sa forme, du moins dans les esprits de ceux qui y ont part. Il est vray que c'est encore une masse assés confuse et qui ne se peut desveloper qu'avec le temps et par les moyens qui se doivent chercher dans une grande prudence et dextérité de ceux qui y ont la main. Je prends la hardiesse de représenter que, dans cet acheminement à mieux, il pourroit nous estre utile de relascher un peu de la fermeté que la conduite passée de ces messieurs icy auroit bien méritée, et qui seroit convenable à la dignité de S. M.; mais, comme beaucoup de ceux qui

[1] appaiser de nouveau.

(j'appelleray les choses par leur nom) l'avoient portée à une haute insolence et une basse deffectuosité envers la France, se trouvent décréditez, il pourroit estre utile, en faisant tomber sur eux tout le dégoust et le reproche d'avoir offensé la couronne, de faire aquérir aux autres le mérite et le gré d'avoir réparé ce qu'ils avoient gasté; et, comme M^r le Prince d'Orange se trouve engagé dans ce redressement, tant pour son intérest propre que pour celuy de tout l'Estat, l'un et l'autre l'obligeant aussi de regarder la France comme le plus asseuré appuy que tous deux ayent à espérer, outre ce qui est de la particulière dévotion qu'il tesmoigne d'avoir pour elle, il ne peut, ce me semble, eschoir aucun inconvénient de donner quelque chose à sa propre considération, tant pour l'obliger, que pour luy ayder à s'aquérir un crédit dans cet Estat qui nous puisse estre utile aux ocasions, ainsy que j'ay tousjours remarqué, par ce que V. E. m'a souvent commandé que c'estoit vostre sentiment. Je prendray la liberté d'y adjouster, Monseigneur, ce que je n'ay pas seul recognu, que ceux qui sentoient leur conscience chargée d'avoir fait un faux-bon à la France, ayans eu dans l'esprit que rien ne pouvoit mettre l'Estat à couvert du ressentiment et de la vengeance, si ce n'estoit un changement de son ministère, il est avantageux qu'eux-mesmes tombent dans le déchet de leur pouvoir, et seroit utile de faire connoistre que leur mauvaise conduite seule [ayant] provoqué l'indignation de la France, le mesme Estat s'en doit prometre un plus favorable traitement. Je vous supplie très-humblement de vous souvenir encore, Monseigneur, de ce qu'autres fois je vous ay touschè de la mauvaise impression que donnent à ces gens-cy nos troubles domestiques, par où ils demeurent facilement persuadez que la France n'est pas en posture de leur faire ny peur ny mal; mais, si en cela ils s'abusent, par faute de bien connoistre la force et prudence de son régime, je reviens à deux autres considérations que je vous ay aussi représentées, qu'ils ont l'Espaigne d'un costé, et

l'Angleterre de l'autre, dont l'une taschant de les estouffer de caresses, et l'autre les acablant d'apréhension, ils ne sçauroient prendre un de ces attachemens, ou peut estre tous deux, sans qu'il nous en revienne du dommage. Il est bien vray que M. le Prince d'Orange, et ceux qui avec luy ont de bonnes intentions, usent d'adresse pour empescher telles liaisons, contraires au bien de l'Estat et aux intérestz tant de sa personne que de sa maison; il est certain aussi qu'il y a encores beaucoup à craindre, avant que les choses soient mises en la bonne assiète qu'il désire [leur] donner, et que, dans ceste incertitude, il sera du service de leurs Majestez, en favorisant ses bons desseins, de ne pas dégouster tout à fait un party qui peut se relever après, ce que beaucoup croyent, qu'il a seulement plié, sans estre entièrement terrassé. Après ce que dessus je ne sçay, Monseigneur, si l'exemple de ce qu'a fait M. le Prince d'Orange pour rabattre la présomption d'Amsterdam, et de ce qu'il fait pour corriger ce qu'il y a d'humeur pécante dans quelques autres villes, peut estre tiré en légitime conséquence de ce que la France peut faire; car toutes ces actions-là se doivent nommer particulières, n'ayant paru que sur des membres de la province et succédé avec quelque espèce de bonne fortune autant que par vigueur, là où il pourroit arriver que nous aurions à faire avec le pays entier, que je ne contrediray pas avoir en général beaucoup du naturel des marchands qui le composent; faciles à estonner et souples dans la crainte, mais altiers et revesches, quand ils s'imaginent que divers incidens peuvent les mettre à couvert du mal dont ils sont menacez. Ce qui me fait revenir tousjours, Monseigneur, à l'opinion que, s'ils ont à estre tourmentez, le meilleur sera que ce soit par d'autres mains que par les nostres... Comme, avant que d'aller à l'audience, j'avois fait sçavoir de M. le Prince d'Orange, s'il trouveroit bon que je le visse, pour prendre ses sentimens sur ce que j'aurois à exposer, à quoy il respondit civilement qu'il s'en remettoit bien à moy; et fus hier luy

rendre conte de ce que j'avois fait, de quoy je le trouvay desjà fort bien informé, et contant de plusieurs points que j'avois touchez et qui donnoient un peu sur les doigts de M. Brun, lequel il me dit estre très-asseurément en allarme, dans la crainte qu'il a que de ce costé icy l'on ne se porte à quelque résolution qui surprenne les Espagnols. Qu'en la dernière visite qu'il fit à son Altesse, il avoit paru tout plein d'inquiétude, dont elle ne le releva pas. Si, Monseigneur, j'adjouste icy que ce que je dis dans l'assemblée y fut reçeu d'une commune et généralle approbation, sans qu'aucun, après que j'en fus sorty, semblast d'y glosser, croyez, s'il vous plaist, que ce n'est point par une sotte vanité, mais seulement pour faire connoistre qu'il y a beaucoup de changemens dans les humeurs de deçà. Car il n'y a pas long temps que, aussitost qu'un ministre du Roy ouvroit la bouche, il y en avoit trente béantes pour les indigner; et, bien que je ne vueille pas assurer qu'il n'y ait encores des esprits hargneux, il est pourtant considérable qu'ils n'usent pas de la liberté qu'ils se donnoient de se déclarer insolemment . . . La Haye, 21 sept. 1650.

LETTRE DCCCCLXXXI.

P. C. H. XLIX. 192. *Le Prince d'Orange à . . . Entretien avec l'ambassadeur d'Espagne sur les affaires de France.*

—

Vostre lettre m'a donné beaucoup de satisfaction, et je vous prie de continuer à m'escrire tout ce qui se passe du costé de Bordeaus; Brun ne manqua pas d'en débiter de très-advantageuses en faveur des révoltez et des Espagnolz. Il affecta hyer, en présence des principaux des Estatz, de nous vouloir persuader que la France ne se reléveroit jamais de ses divisions, et que le Roy d'Espagne ne reprendroit pas seulement toutes ses places en Flandres et en Catalogne, mais conserveroit ses conquestes

en France, et que monseigneur le Cardinal ne pouvoit plus se maintenir ny gouverner les François, par la hayne qu'ils ont contre luy; ayant espuisé toutes les finances par ses entreprises en Italie et ailleurs, et qui ont ruiné l'Estat. Je luy ay respondu que nous ne nous appercevions pas encore que la France fust si bas qu'il nous le dépeignoit, qu'en ce cas elle trouvera de bons amys qui l'assisteront; que, pour ce qu'il disoit de la haine que les François ont contre M. le Cardinal, il falloit examiner si c'estoit avec raison, ou bien parcequ'il n'a pas donné dans les sentimens des mal-intentionnez; que je n'estois pas de son opinion que les conquestes d'Italie eussent perdu les affaires de France et espuisé les finances, et au contraire que Longone et Piombino ont absolument sauvé la France et l'Estat. Que, si le Roy d'Espagne n'eust pas esté toute une campagne occupé à reprendre ces places, il eust pu fortiffier Bordeaux et le party des Princes d'un bon nombre de vaisseaux, et en mesme temps conquérir la Catalogne avec le reste de l'armée qui a esté employé en Italie. Ainsi je ne trouvois pas que les conseils de M. le Cardinal luy deussent acquérir des ennemis, puisque il est seur que l'Estat a esté sauvé par la résistance de ces deux places, à quoy il avoit si bien pourveu, en y mettant toutes les choses nécessaires pour faire une vigoureuse résistance; prévoyant que, sy cette armée d'Italie estoit occupée, il auroit le temps de venir à bout des révoltez qui sont dans le Royaume; qu'il en mérite de la louange, au lieu du blasme qu'on luy donne; et que les désordres de France avoient plus espuisé l'argent en un an que la guerre et les autres despenses n'avoient fait en dix ans; et que ceux qui veulent charger M. le Cardinal de tous les malheurs, sont bien injustes et peu reconnoissans des services qu'il a rendus à la France et qu'il rend encore tous les jours. Je le vis assez interdict, et dict à un des Estatz, en s'en allant, que j'avois de bons mémoires des affaires de France. Je vous prie de continuer à m'escrire toutes choses et me mander vos sentimens, afin que je

m'en puisse servir selon les occasions, et vous pouvez juger par ce discours s'ils me sont nécessaires. Bien que vous m'eussiez escrit [tout] ce que dessus il y a deux mois, je n'ay pas laissé de l'appliquer à propos contre ce diable de Brun, qui n'a d'autre desseing que de me ruiner, mais il faut que je dissimule, jusques à ce que j'aye dissipé la cabale qui m'est contraire; à quoy je travaille sans perdre de temps. J'espère que vous me viendrez voir cet hyver, ainsi que je vous ay escrit et nous nous entretiendrons de plusieurs choses que je ne puis confier au papier... 29 sept. 1650.

LETTRE DCCCCLXXXII.

P. C. H. XLVIII. 87. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Médiation des Provinces-Unies.*

—

Monseigneur... Milord Gorrin a reconnu très-certainement en Angleterre que Cromwel, après avoir achevé en Escosse, où il ne croit ne luy rester plus guères de choses, fait son conte de tourner toutes ses pensées et toutes ses forces contre la France pour la troubler, le régime d'Angleterre et luy considérant bien que c'est de ce costé-là qu'ils ont le plus à craindre, tandis que de cetuy-cy, ils travailleront sous main pour perdre M. le Prince d'Orange qu'ils estiment tout à fait engagé avec la France....

Vostre dépesche du 19 de l'autre mois m'estant arrivée samedy dernier, sur le temps que M. le Prince d'Orange partoit pour aller en Gueldres, j'en eus encores assez pour luy communiquer ce qu'il vous a plu me faire sçavoir au sujet de la médiation proposée par Mrs les Estats, et luy faire connoistre que, cette avance se faisant par le [moyen] de S. A., il avoit tout sujet de croire que leurs Majestez y avoient d'autant plus de disposition (sans néantmoins m'estre engagé de l'asseurer de rien positivement) qu'il en prenoit le soin et porteroit Mrs les Estats

à faire des déclarations fermes et solides aux Espagnols, cela estant l'unique moyen de les faire venir à la raison. Il fut bien aise d'entendre ce que je luy en dis, se remettant à voir ce qu'auroit opéré M. l'ambassadeur Borel, qui luy avoit escrit du 22 une que son audiance estoit assignée au 25, toutes choses ayans esté ordonnées pour sa réception avec toutes les démonstrations d'honneur et de bon recueil qu'il pouvoit désirer. Quand je dis à S. A. ce qu'on jugeoit importer, que ceux qui seroient employez en cette affaire de la part de l'Estat eussent dépendance de luy, il me tesmoigna que c'estoit à quoy il pensoit à trouver des gens propres pour agir selon l'intention de leurs Majestez et la sienne, ayant bien à prendre garde que la Hollande voulut y mettre à [ce poste] spécialement de ceux qui avoient esté employez et s'estoient mal conduits à Munster, que le Sr de Mindreswick[1] estant décédé depuis quatre ou cinq jours, cela osteroit la peine de l'exclure, qu'à son avis M. Pau n'y voudroit pas aller, bien que ceux de sa province en eussent intention, que Knut ne s'y devoit pas attendre, non plus que Donia et Riperda, si bien qu'il ne restoit plus à son conte que Mathenez et Clant, l'un desquels ou tous deux je conjecturois y pouvoir avoir part. Sur ce qu'il ajousta estre nécessaire d'y metre quelqu'un qui eust connoissance de tout ce qui s'est passé à Munster, que le voyage qu'il alloit faire en Gueldres, durant la tenue des Estats de cette province là, estoit principalement aux fins d'y mesnager les esprits, en cas que la médiation fut acceptée des deux çostez, ou que l'Espagne la refusât, de quoy il ne sçavoit que penser, l'Archiduc n'ayant encore fait aucune response sur la lettre qui luy en fust envoyée, il y a desjà cinq ou six sepmaines, mais je pense, Monseigneur, qu'il aura usé de délay, pour ne pas confondre cete affaire avec sa prétendue proposition de paix... La Haye, 12 octobre 1650.

[1] Barthold van Gendt, Seigneur de Meinderswyck.

LETTRE DCCCCLXXXIII.

M. Boreel à M. de Zuylichem. Troubles de France.

—

Monsieur! On est icy tout revestu de lauriers, qui apparoissent partout et sont à bon marché; mais je crains qu'estant déparez de leurs tigez, la verdure ne se morfonde bientost: *coelum non animum*[1]; il y a des grandes aigreurs dans ces peuples, qui ont la teste chaude et beaucoup plus aux mois de l'esté, que leurs gros vinz les eschauffent davantage. Monsieur le Duc de Bouillon, estant à la Cour depuis peu, y a receu de la satisfaction, comme on croit, dont on attend le succès. Il y avoit ung mauvais bruict qu'il commençoit à remuer au Limousin de nouveau, mais il ne ce trouve véritable. On faict icy mille mauvaises rumeurs, qui tesmoignent que l'intérieur n'est pas encore tout gary[2]. Dieu veuille que par delà vous soyez en parfaite santé. A la pareille, et vous suis véritablement très-humble et affectionné serviteur

G. BOREEL.

A Bordeaux, ce 13 d'octobre 1650.

LETTRE DCCCCLXXXIV.

P. C. H. XLVIII. 89. *M. Brasset au Cardinal Mazarin. Dispositions d'Amsterdam.*

—

Monseigneur... L'absence de M. le Prince d'Orange m'a esté le moien de communiquer à S. A. ce qu'il a plu à V. É. me faire sçavoir à son sujet, m'estant contenté, pour satisfaire à ce qu'il avoit désiré lors de son départ, de luy mander sommairement que les offres de la médiation avoient esté favorablement reçeues de leurs Majestez, me remettant à ce que ledit S[r] Borel en pourroit luy-mesme mander plus précisément, après que la proposition, dont il a envoyé l'escrit à messieurs les Estats, auroit esté examinée dans le conseil. Il leur a fait aussy un ample récit du

[1] *mutant qui trans mare currunt.* [2] guéri.

bon accueil et des favorables audiances, tant de leur Majestez que de V. É., par où il a fermé la bouche à ceux qui avoient tasché de donner icy mauvaise impression de ce qu'à son arrivée à Paris il s'estoit trouvé des longueurs pour sa réception.

Lorsque ledit Sr Prince sera de retour, dans cinq ou six jours, je l'entretiendray plus librement du surplus de vostre dépesche et du sentiment de V. É. au regard des deux Bikres, qui continuent de remuer ciel et terre à Amsterdam pour y maintenir leur crédit et ruiner celuy de S. A., par les mauvaises impressions qu'ils en donnent à la commune, n'espargnans pour cela ny paroles ny libelles. Ce qui a obligé ceux qui tiennent le régime de cette ville-là de procéder à des deffences rigoureuses contre une telle licence; mais ce n'est pas assez, et la fortification qui s'y continue avec l'exercice des bourgeois aux armes, fait justement douter que, après le prétexte de leur seureté, ils ne soient gens pour en venir à ce que autrefois j'ay marqué par mes lettres, de vouloir entreprendre une supériorité dans la province de Holande. Ledit Sr Prince ne s'oublie pas dans la recherche des moyens pour remédier et obvier à tout cela, mais de gaigner ces deux hommes, remplis de vent et de vengeance, il y a peu ou point d'apparence. C'est ce que, long temps y-a, S. A. avoit tasché de faire, comme il pourra souvenir à V. É. de ce que je luy en manday, lors que le filz de l'aisné passa en France et que du depuis sadite Altesse luy avoit conféré la charge de drossart de Muyden, à l'exclusion d'un de ceux de M. de Pau, par où elle dégousta cettuy-cy et ne peust profiter de rien pour s'acquérir l'autre. Il n'est pas nouveau par deçà que les bienfaicts de cette maison y soient payez d'ingratitude. V. É., Monseigneur, aura veu, par ma précédente, ce que le milord Gorin m'estoit venue dire au sujet de l'Angleterre, où j'apprends, par lettres de M. Croullé, que l'accommodement des affaires de Bordeaux et la retraitte de l'Archiduc avoient refroidy les grandes chaleurs

et desseins contre la France, conformes aux advis dudit Milord, que j'ay sçeu avoir fort entretenu madame la douairière d'Orange des mauvais projectz qui s'y font contre la personne de M^r son filz, jusques à luy faire craindre un assassinat. Un tel discours ne peut estre qu'altérant et fascheux et me déplaist, d'autant qu'il y a meslé que toute cette animosité résulte principalement de ce qu'on y croit ledit sieur Prince attaché avec la France, par le moyen de laquelle ceux de ce régime là sont en appréhension d'estre un jour mal-menez. Encores, Monseigneur, que le sentiment de ces gens là puisse estre tel, et que leur propre conscience les doive charger d'assez vives appréhensions, si est-ce que je ne pourrois m'empescher de doubter que ce Milord ne soit abouché par les Espagnolz, avec lesquelz il n'a eu que trop d'habitudes, et n'a peu s'empescher de me parler avec hautes louanges de la cappacité de M. Brun, lequel ayant en teste un fort ombrage de l'inclination de M. le Prince d'Orange pour la France, n'aura pas manqué d'adresse pour faire insinuer à madame sa mère la crainte que cela préjudicie au filz et à la famille. J'en ay desjà dit mes sentiments à l'un des serviteurs plus confidents dudit sieur Prince, pour l'en préadvertir, et, lorsque S. A. sera icy, je ne feindray point de l'en entretenir plus à fondz....

M. le Prince doit revenir icy sur la fin de cette sepmaine ou commencement de l'autre, et jusques alors je ne vous sçaurois dire ce qu'il aura faict en Gueldres pour y préparer les esprits... Les deux personnages exclus de l'administration d'Amsterdam y font d'estranges menées parmy la commune. Mais ceux qui tiennent à présent le régime de la ville jouent d'adresse, en s'accommodant un peu aux mouvemens du peuple, qu'ils sçavent estre une bête farouche, qui se ramène d'ordinaire mieux par le temps et à loisir que par la raison et la contrainte. Ce n'est pas qu'il n'y ait tousjours assés à craindre que cettuy-là, à qui l'aise et la richesse donne facilement de la présomption, ne veuille un jour s'en faire accroire, par la

bonne opinion de sa puissance et des fortifications qui se font en la dite ville; il est bien constant aussy que, sans entreprendre de le pousser de haute lutte, l'on croit qu'il y auroit des voyes plus commodes pour le matter, en lesquelles il doibt principalement craindre une diversion de commerce... Comme il est fascheux d'un costé qu'on y remarque la liberté de parler de ceux qui professent nostre religion, pour le préjudice qu'elle en peut recevoir... L'advis que l'on a eu icy de la prochaine venue du Duc d'Yorck n'y a pas esté fort agréable, dans la crainte, ce me semble, des despences qu'il y pourra causer. Il m'a esté dit d'assés bon lieu que l'envoy du comte de la Vieuville par M. le Prince d'Orange vers la Reyne d'Angleterre avoit esté pour destourner ce voyage, et quand il fut dit, il y a trois jours, à Mme la douairière d'Orange qu'il seroit bientost icy, elle monstra de s'en estonner... La Haye, 19 oct. 1650.

LETTRE DCCCCLXXXV.

Le même au même. Obstacles à une rupture avec l'Espagne. F. C. H. XLVIII. 91.

Monseigneur... L'absence de M^r^ le Prince d'Orange, plus longue qu'il ne l'avoit marquée, m'a retenu de satisfaire à ce que V. Ém. me commande par sa dépesche du dix, reçeue dez il y aura demain huit jours, au sujet des assistances que leurs Majestez désireroient présentement de cet Estat; mais j'espère que le retour de S. A. ne pourra plus guères tarder, s'yl n'est obligé de le reculer, par les contestations meües dans les Estats de Gueldres sur quelques différends de ladite Province en matière de finance, c'est-à-dire d'un réglement de subside ordinaire, sur lequel ne s'accorde pas les trois quartiers qui font le tout d'icelle. C'est un effet de la paix, qui les fait aheurter à rechercher les moyens de soullager leurs bourses, portez à cela par le fascheux exemple de la Frise, laquelle, au bout de six mois de la conclusion du traitté, se deschargea de

500,000 [livres] par an. J'attends doncq ce retour, Monseigneur, par ce que je croy que l'entremise et les offices de son Altesse sont les meilleurs moyens dont je puisse me prévalloir, pour porter ces Messieurs icy, par diverses raisons, à ce qu'ils devroient faire et prévenir d'eux-mesmes; mais la constitution n'est pas encore si bonne que l'on en puisse attendre des dispositions bien concertées, spécialement en matiere de finance; car la Hollande, qui en est comme la source, se ressent toujours de beaucoup de mauvaises humeurs que ledit S[r] Prince tasche et n'a pas peu de peine à modérer....

Comme ce n'est nullement de M. Pau que se doit attendre l'induction à cette force, je me garday bien de m'en ouvrir avec luy, lors d'une rencontre que nous eusmes ensemble, il y a trois jours, m'estant contenté de luy dire en général que, si M[rs] les Estats vouloient, les Espagnols seroient bientost réduits à faire la paix, il gauchit[1] aussy de son costé, faisant semblant de ne me pas entendre et fist sa réflexion par me dire que l'entremise de cet Estat auroit peu estre avantageuse à la France, si l'on s'en fust servy au temps que les ministres de deçà avoient crédit et créance auprès de ceux d'Espagne, qui auroient fait beaucoup en leur considération, mais qu'à présent cette confiance et bonne volonté s'esteint du costé de ces derniers par les dégousts continuels qu'on leur donne, ce qui peut-estre, ce fut son terme, produira une rupture. Je suis bien assuré que c'est ce que luy et ceux de sa faction craignent, laquelle estant encore puissante dans ces provinces, elle n'oubliera rien pour contrepointer les autres et nommément M. le Prince d'Orange, dont l'authorité se trouveroit exposée à une grande risque que ce party là, qui semble regagner le dessus dans les inclinations populaires en divers lieux, venoit à le reprendre dans le régime... La Haye, 26 octobre 1650.

[1] s'écarta.

LETTRE DCCCCLXXXVI.

M. Boreel à M. de Zuylichem. Médiation des Provinces-Unies.

Monsieur. Il me semble que, soubs la couverte à vous, je fay mention d'une affaire, la plus glorieuse qu'il se pouvoit espérer pour l'Estat des Provinces-Unies; c'est que la France convie messieurs les Estats de vouloir faire le hollà entre eux et l'Espaigne, et que nous n'entendons pas qu'il s'entrefont plus de guerre, et que nous pourrons courré [1] sus au réfractaire. Voilà une grand authorité, à laquelle la France d'elle-mesme se veult sousmettre, et si [2] Messieurs acceptent et exercent cest authorité, on nous sçaura gré, et obligeront leur couronne, qui demande nostre assistence. Je seray aux escoutes de ce que vous y résouldrez. *Vive et vale; hoc optat, mi domine,*

Tui addictissimus

G. BOREEL.

A la Rochelle, ce 27 d'oct. 1650.

LETTRE DCCCCLXXXVII.

M. Brasset au Cardinal Mazarin. Décès du Prince d'Orange [3]. P. C. R. XLVIII. 94.

Monseigneur. Sy avant la réception de cette lettre V. É. a sçeu le décès de M. le Prince d'Orange, elle se sera desjà toute préparée à ce qu'elle verra par le duplicat cy-joint, de l'impossibilité toute apparente de rien faire avec ces messieurs icy, sur ce qu'elle m'avoit commandé par sa dépesche du 10 de l'autre mois et ce qu'aussy Mr le comte de Brienne m'avoit fait sçavoir estre de la volonté de leurs Majestez. Car, Monseigneur, ce fascheux accident fait paroistre dans les esprits de deçà une telle confusion que ce sera un grand bonheur s'ils s'en peuvent démesler, pendant quoy je ne pense pas qu'il leur survienne aucune affaire du dehors, où ils soient capables d'apporter la moindre application. Je ne

[1] courir. [2] *ces semble omis.* [3] *survenu le 6 novembre.*

lairray pas de les veoir demain; si ce n'est dans l'espérance de les esmouvoir, ce sera pour le moings à ma descharge d'avoir fait ce que j'auray peu pour le service de leurs Majestez, que je plains extrêmement d'avoir à pâtir et souffrir leur part du préjudice publicq de cette perte, de laquelle, Monseigneur, je ne doubte point que V. É. ne soit sensiblement touchée, luy pouvant dire avec vérité que ce prince avoit pour elle des respects et des sentiments tout particuliers; c'est, Monseigneur, sur ce fondement que j'ose vous en faire condoléance et plaindre ce malheur qui, en l'estouffant, a esteint tout l'espoir du fruit qui se pouvoit attendre de vos soings continuels pour cultiver la dévotion qu'il avoit toute enraçinée dans son âme pour le service de leurs Majestez; mais, tout Prince qu'il fust, il estoit né mortel, comme les autres hommes, et toutes sortes d'aages sont soubmiz à la volonté de Dieu..... J'ai assuré la Princesse d'Orange que l'estime et l'affection que leurs Majestez avoient tousjours eue pour la personne et la maison de feu M. son mary se redoubleroit assurément pour elle, ce qu'elle receust avec de grands tesmoignages de confiance qu'elle prenoit en la bonté de leurs Majestez et qu'elle se trouvoit en un estat où elle avoit grand besoin de leur faveur, grâce et protection; c'estoit assez en dire, pour une dame que les larmes et les sanglots pouvoient dispenser de parler.

Madame la douairière en usa de mesme, espérant que leurs M. luy feront l'honneur de se souvenir de la parfaite dévotion que feu M. son mary et son filz ont tousjours eue pour leur service et qu'assurément, sy le dernier n'avoit esté prévenu par la fin de sa vie, il se seroit efforcé de leur en donner des marques. Que, de son costé, elle n'osoit plus rien offrir qu'une entière soubmission à leurs Majestez, estant desnuée de tout crédit et pouvoir, par la privation d'un mary et d'un filz unique. Je respondis du mieux que je pus à ces civilitez, sans toutefois perdre l'opinion qu'estant, comme elle est, pleine

de courage et d'ambition, elle recherchera tous moyens de se rendre considérable, à quoy il me semble que va l'intention qu'elle auroit d'avoir part à la tutèle de l'enfant qui naistra, si c'est un fils; espérant que M^rs les Estats, conservans les charges du père et commetans quelqu'un de leur part, comme son tuteur, elle en auroit tousjours beaucoup et dans les affaires publiques et dans celles de la maison. Ce sont des prévoyances d'une femme habile et dont il faut se réserver de voir le succez jusques après l'accouchement, à quoy la Princesse grosse remet toutes choses, pour les raisons que je vous en manday hier par son premier escuyer. Sur quoy, Monseigneur, je prendray la hardiesse de vous dire que la belle-mère et la belle-fille ne convenans pas tout-à-fait dans ce rencontre, il sera d'une juste prévoyance que celuy que la dernière se promet devoir estre envoyé par deçà pour la condoléance, soit si bien instruit qu'en servant celle-cy il ne choque point l'autre, laquelle il sera bon, ce me semble, de mesnager à tout événement, si faire se peut; que s'il survient quelques aigreurs à essuyer, il vaudra mieux que ce soit par les mains de Milord Germin [1], qu'on croit devoir estre dépesché par deçà; et que l'envoyé de leurs Majestez soit plustost pour entreméteur que comme partie, soustenant néantmoins avec prudence l'intérest qui luy sera commis.... Les comtes Guillaume et Maurice de Nassau semblent devoir estre mis sur les rangs, n'estant pas de taille à donner les vains ombrages de souveraineté, dont les malintentionnez taschoient malicieusement de rendre suspecte la maison d'Orange; l'un ou l'autre, ou qui que ce soit désormais, aura beaucoup plus de sujétion que de puissance; ce qui peut estre devra cy-après porter les considérations de la France sur le régime de l'Estat.... La Haye, 9 nov. 1650.

[1] Jermyn.

LETTRE DCCCCLXXXVIII.

P. C. H. XLVIII. 96. *Le même au même. Dispositions de la Hollande.*

—

Monseigneur.... Les députations que fait la Hollande ayant le spécieux fondement de vouloir raffermir l'union générale et de se départir de tout ce qui par cy-devant luy a donné une assez rude secousse, l'on ne laisse pas pourtant de douter qu'il n'y ait là-dedans de la souplesse, et que ce ne soit une menée pour destacher les autres provinces de la correspondance qu'elles ont tenue entre elles, dans les dernières actions qui se sont passées, et pour s'en attirer quelques-unes pour fortifier son party, que l'on ne doit pas douter n'avoir tousjours le dessein de maistriser les autres.... Je ne sçay aussy si je ne me mesprend point en doutant qu'ils désirent tant désormais la paix entre les deux couronnes, crainte que l'Espagne vienne à leur faire quelque frasque, maintenant qu'ils n'ont point de chef authorisé, et qu'ils ont peu de gens capables de la conduite d'une armée; car, sans offenser pas un de ceux qui se mettent sur les rangs pour succéder aux charges militaires de ce prince, je diray que leur portée semble assez foible; que, si le nombre des plus timides l'emporte sur les autres et que la durée de la guerre entre les deux couronnes leur semble utile pour leurs intérests, ce sera à eux de songer à subministrer à la France des assistances, pour luy donner moyen de la continuer... La Haye, 16 nov. 1650.

LETTRE DCCCCLXXXIX.

P. C. H. XLVIII. 99. *Le même au même. Il faut ménager la Hollande.*

—

Monseigneur..... Ces gens là monstrent vouloir profiter de l'ocasion et se gouverner par eux-mesmes, sans plus rien déférer à des puissances qui leur ont esté suspectes; que si le jeune Prince d'Orange[1] a vie, et si

[1] Guillaume III, *né le 14 novembre.*

durant sa croissance il n'arrive quelque désordre qui leur fasse sentir ce qu'il importe d'avoir parmy eux une personne d'authorité, il est fort à douter que la sienne approche jamais, sinon de fort loing, de celle de ses prédécesseurs en ce gouvernement. Il a esté un temps que leur division sembloit devoir estre utile à quelque chose, estant soustenue par un Prince qui pouvoit l'appliquer à bien; maintenant leur déconcert seroit périlleux, et ce d'autant plus que l'Espaigne pourroit en profiter. Je considère doncques, Monseigneur, que, si elles ne peuvent venir à l'establissement d'une plus forte union entre elles, ce sera le plus salutaire pour le corps de cet Estat et le plus important pour les intérêts de la France, pourveu que ces gens-icy ne s'en fassent pas trop acroire, et que, cet ombrage que l'on leur avoit fait concevoir qu'elle voulust appuyer les desseins qu'ils appellent ambitieux des deux derniers Princes d'Orange venant à cesser, ils rentrent avec nous en une plus particulière confiance. C'est ce que je souhaitte et où je pense, sy ce n'est pas trop entreprendre à moy d'en dire mon sentiment, il sera du service de leurs Majestez de leur en applanir le chemin, après que l'on aura veu quel sera le train de leur nouvelle direction; car j'en reviens tousjours à mes apréhensions que les cajolleries espagnolles ne les séduisent d'un costé, et qu'ils ne plient pas trop du costé de l'Angleterre, plus par crainte que par amour. Estant desjà assez considérable que dez hier la province de Groeningue se déclara estre d'avis d'admetre icy un résident d'Angleterre... Il paroist assez qu'il y aura du desconcert entre les deux princesses veufve et douairière sur l'administration de la maison mortuaire. Mais, de la façon que les Estats de Hollande se prennent, celle des deux qui pensoit le plus à s'introduire par là dans quelque part au maniement des affaires de l'Estat, s'y trouvera trompée; car ils songent plustot à esteindre les charges du père qu'à les conserver au fils, et de plus ils énervent si fort celles du gouverneur, que, quand ils songeroient

Le

Mons
ıyant l
ʒénéral
uy a
ɔourta
ɛt que
ʼinces
lans
ıttire
loit
es
ɔn
leu
ʇue
:ho
l'u
;eı
ce
si
qı
sı
à
ı

, [a] successivement pris les avantages qu'il avoit sous le gouvernement du Prince Maurice, lors tions de l'année 1618.

st bien constant que le dernier décédé, considérant aut arrivé en l'entière et totale exécution de son 1, [ayant] esmeu, sans les résoudre, quantité de mauhumeurs, usoit d'adresse pour les modérer, remettant autre saison, que divers incidens pouvoit rendre propre, pour achever ce qu'il avoit commencé; mais écès estant arrivé, comme on le peut dire, très-mal pos, l'on voit assez que ceux de ce party, qu'il avoit ez, sans les renverser tout à fait, se promettent de ndre le dessus, et que leurs contraires, qui avoient ., voire mesme animé les inclinations de ce Prince, onstrent estonnez et dans une assés vive apréhension le ressentiment et la vengeance tombe sur eux. L'on plus clair, dans la prochaine assemblée des Estats la province d'Hollande, quelle sera la conduitte des niers, et si ensuite les autres provinces seront assés les pour ne pas plier, estant dans ce pays un inconent assés ordinaire d'user de variation et, pour se serdu terme vulgaire, jouer à la fausse compagnie. Il sté d'une prudence très-judicieuse du costé de la cour considérer la personne de feu Mr le prince d'Orange désirer que son authorité fust bien establie. C'a esté ce fondement, sur l'exécution des ordres souvent réiez, que l'on a agy par deçà pour cette fin de la part leurs Majestez, ce que ledit Sr Prince a tousjours bien connu, avec grand ressentiment d'obligation et tesmoiages de confiance. Il est vray aussy que, dans l'incertude du succez de ses desseins, l'on a tousjours tasché e se conduire en sorte que la France ne fust tenue pour ispecte, estant du service de celle-cy de se conserver en stat d'employer son entremise, en cas qu'elle eust esté nécessaire, en se réservant de paroistre entrer en part et que l'occasion l'y pourroit convier, et peut-estre que de ce tempérament dont il a esté usé, sans que ledit

Sr Prince y ait pu trouver à redire, il en sera tiré proffit auprès de ceux qui taschent de prédominer. Estant les choses de deçà au point qu'elles sont, il semble plus à propos que jamais d'aller mesuré avec Mr Borel, parceque, n'estant plus retenu par le respect de feu M. le Prince d'Orange et par les espérances d'en tirer du bénéfice pour sa famille (S. A. luy ayant donné une pension de mille livres par an, par dessus les appointemens de l'Estat en son ambassade, et ayant un fils gentilhomme de la maison de S. A., de laquelle il espéroit pour luy d'autres avancemens) il sera peut-être homme à suivre de plus près les dispositions, tant de la Hollande que de la ville d'Amsterdam, où ceux de la secte dont il est appelé des Arminiens, tiennent le régime, du retour de laquelle secte en son ascendant il sera facile de s'apercevoir par la façon d'agir dudit Sr Borel, lequel, ayant commencé de paroistre habile homme, dans les premières fonctions de la légation, pourra parler avec plus de fermeté pour les intérests du commerce et de la navigation, estant les choses plus affectées par cette province et ladite ville, et lesquelles une fois obtenues, il sera icy respecté. Ce qu'autres fois fut mandé que ces gens là, ayant leur conte, ils ne se soucieront guères de ce qu'on pourroit désirer d'eux réciproquement. Il sera néantmoins du sage jugement de la cour de faire ses réflexions sur la constitution présente des affaires de deçà, avec prévoyance sur celle de l'avenir, affin d'en user selon l'exigence du service de leurs Majestez, n'estant plus question à présent de déférer à M^r le Prince d'Orange le gré et la grâce des concessions dont la cour sera recherchée, ouy bien d'adviser si, la Hollande prenant le dessus, il ne sera point meilleur de l'obliger par un peu plus de facilité, de quoy toutesfois l'effet est assés douteux, ce qui donne aucunement lieu de croire qu'il seroit bon, si faire se pouvoit, de l'engager, avec le reste de cet Estat, à quelque nouveau traité, plus général et important que celui de 1646, dont elle fait presser le renouvellement. Que, sy le plus ne

se peut, il sera tousjours bon de faire le moins, affin qu'estant contente elle n'ait point occasion de concevoir du dégoust, qui la porte, par manière de dire, à corps perdu, soit vers l'Espaigne, soit vers l'Angleterre, qui toutes deux lui tendent les bras, et, M. le Prince d'Orange qui résistoit à l'un et à l'autre n'estant plus, il y aura tousjours sujet d'apréhender quelque brusque emportement, selon l'humeur et l'avarice des marchands. — Il se fait icy de grandes cabales pour la succession aux gouvernemens et charges de feu M. le Prince d'Orange, bien que les plus raisonnables estiment que, pour le respect et la gratitude deues à la mémoire de ce Prince et de ses ancestres, on pourroit attendre l'accouchement de sa veufve, affin que, si c'est un filz, il soit considéré, selon qu'il est très-juste et raisonnable; mais d'autres craignent que, ne pouvant estre de long temps en âge pour exercer les dites charges, ceux du régime, tant général de l'Estat que des provinces particulières, notamment la Hollande, ne s'en attribuent trop puissamment la fonction, et ayent ensuite de la peine à la déposer; s'estant desjà dit que la Hollande pourra donner commission à son conseil d'Estat provincial, avec un pouvoir pareil au conseil d'Estat maintenant establi en Angleterre. Que si les choses vont à faire choix de quelqu'un, il semble cela regarde M. le conte Guillaume de Nassau gouverneur de Frise, entre les bonnes qualitez duquel seroit beaucoup de zèle et d'inclination pour le service de la France; mais, comme il a paru plus qu'aucun autre porter la main aux derniers desseins de feu M. le Prince d'Orange, cela ne l'a pas peu décrié parmy beaucoup de ces gens icy; l'on ne sçait encores si, rendant, comme il fait, de grandes sujétions auprès de madame la douairière d'Orange, il n'en auroit point de dépendance plus grande qu'il ne conviendroit.

L'ordre donné par la Généralité à tous les gouverneurs des places frontières d'y faire exacte garde est un effect de bonne prévoyance, et celui adjousté à tous les officiers militaires de se rendre en leurs charges et garnisons, pour

y estre prests de servir, selon l'obligation de leur serment ancien, et deffences d'en prester aucun nouveau, par qui que ce soit qu'il puisse estre proposé, est une marque de deffiance qui regarde la Hollande.

Pour conclusion, on peut dire que les choses sont icy dans un assés estrange et hazardeux balancement, mais leur pente pourra mieux se reconnoistre dans quelque temps.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche I.	1.	Fragment de lettre du Prince Frédéric-Henri.	III. p. 144.
	2.	„ „ „ de la Princesse d'Orange Amélie de Solms.	III. p. 35.
	3.	„ „ „ du Prince d'Orange Guillaume II.	III. p 438.
„ II.	4.	„ d'une Instruction du même. . . .	IV. p. 298.
	5.	„ de lettre de Marie Princesse d'Orange	III. p. 486.
	6.	„ „ „ du Comte Henri-Casimir de Nassau-Dietz.	III. p 143.
„ III.	7.	„ d'une lettre du Comte Guillaume Frédéric de Nassau-Diétz.	IV. p. 325.
	8.	„ „ „ du Comte Guillaume de Nassau-Siegen.	III. p. 93.
	9.	„ „ „ „ Comte Henri de Nassau-Siegen.	IV. p. 78.
„ IV.	10.	Signature du Comte Jean-Maurice de Nassau-Siegen.	III. p. 96.
	11.	„ du Roi Charles I.	III. p. 191.
	12.	Fragment de lettre de la Reine Henriette-Marie.	IV. p. 37.
	13.	„ „ „ d'Anne d'Autriche, Reine de France.	III. p. 330.
	14.	Signature d'Amélie, Landgrave de Hesse-Cassel.	IV. p. 77.
	15.	„ de Frédéric-Guillaume Électeur de Brandebourg.	III. p. 92.
„ V.	16.	„ du Prince de Condé.	III. p. 237.
	17.	Fragment de lettre du Duc d'Enghien . . .	IV. p. 169.
	* 18.	„ „ „ de Mr Fr. de Sommelsdyck.	III. p. 415.
	19.	„ „ „ de Mr C. de Sommelsdyck .	III p 504.
„ VI.	20.	„ „ „ du Prince d'Orange, écrit par M. de Zuylichem.	IV. p. 34.
	21.	„ „ „ de M. de Heenvliet. . .	III p 500.
	22	„ „ „ de M. Brasset.	IV p 302.
	23.	„ „ „ de M. Rivet.	III p 441.
	24.	Signature de M. Goffe.	IV. p. 140.

* *Nous donnons encore ce fragment, à cause de la belle écriture à un âge si avancé.*

...ent il a pleu a Mr mon oncle ma este
...Bossuet qui residant en ce lieu ...
...m'honnorois qu'il meust ... de mon
...A recevoir la satisfaction qu'elle

T. IV. PL. II.

-efpe auza reari ce qüe ie luy aÿ
et qüelle trouvera bon ma franchise

T. IV. PL. IV.

ble e
rien
nde

T. IV. PL. VI.

[illegible] qu'il vo… a plu…





